This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

54

Per. 3974 E. 92
4+8

BIBLIOTHÈQUE
ACADÉMIQUE.

TOME VII.e DE LA COLLECTION.

BIBLIOTHÈQUE ACADÉMIQUE,

OU

Choix fait par une Société de Gens-de-Lettres, de différens Mémoires des Académies françaises et étrangères, la plupart traduits, pour la première fois, du Latin, de l'Italien, de l'Anglais, etc.

Mis en ordre par A. SÉRIEYS, Censeur au Lycée impérial de Douai, Professeur d'Histoire, et Secrétaire de la Faculté des lettres, à l'Académie de cette ville.

Dédié à S. M. JOACHIM NAPOLÉON, Roi des deux-Siciles.

TOME IV.e,

Contenant les Mémoires sur l'Histoire moderne.

A PARIS,

Chez DELACOUR, Imprimeur-Libraire, rue J.-J. Rousseau, n°. 14, vis-à-vis la Poste aux Lettres.

1811.

BIBLIOTHECA · BOLLANDIANA

HISTOIRE
MODERNE.

GÉNÉALOGIE
D'ANNE DE RUSSIE,

Reine de France, épouse de HENRI Ier.

Par BENZELSTIERNA (1).

Il n'est point, dans l'histoire du moyen âge, de partie que la plupart des écrivains aient traitée avec moins de soin que celle des généalogies des épouses des rois et des princes; cependant cette connaissance est d'autant plus nécessaire, que, sans elle, on ne peut souvent démêler les véritables causes des successions, des guerres et des alliances.

Cet oubli se trouve, non-seulement dans les écrivains obscurs, mais encore dans ceux qui

(1) Société royale d'Upsal, 1740. Traduit du Latin pour la première fois.

jouissent d'une juste célébrité. Nous nous contenterons de citer *Eginhart*, l'un des meilleurs historiens de son temps; ce favori de Charlemagne ne pouvait ignorer de quelle famille étaient sorties les épouses de ce monarque; il ne rapporte cependant que les noms des trois dernières, et il passe sous silence le nom de sa première femme, fille de Didier, roi des Lombards (1).

Ce même auteur ne parle point avec plus d'exactitude des filles de cet empereur; il ne dit pas même le lieu de sa naissance; ce qui, par la suite, a fait naître tant d'opinions différentes à ce sujet.

Les écrivains français ne sont point non plus d'accord sur la race d'Anne de Russie, du côté paternel; quant au côté maternel, ils n'en disent absolument rien. Les plus anciens chronologistes de cette nation, les auteurs des Chroniques d'Angers et de Ste.-Maxence, n'indiquent

(1) Elle se nommait *Sibille*. La reine Berthe, veuve de Pepin, fit le voyage d'Italie, pour la demander en mariage avec son fils Charles. Le pape Adrien voulut s'opposer à cette alliance, mais ce fut inutilement. La princesse fut amenée en France. Charles l'épousa, et peu de temps après la répudia. Voilà peut-être le motif du silence d'*Eginhart*.

ni le nom du père ni celui de la fille; ils remarquent seulement que Henri Ier. épousa une Scythe ou une Russe (1).

L'auteur anonyme de l'Histoire d'Aquitaine, cité dans *Duchêne*, par *Pagi*, appelle *Juriscloht*, le père d'Anne; mais le même *Pagi* ajoute que c'est un nom tronqué par les libraires.

Suivant *Gaguin*, *Paradin*, *Dutillet*, *Serres*, et autres, le père de cette reine se nommait George, nom que lui donne aussi *Mézerai*, en ajoutant que quelques-uns l'appellent Juriscloht. *Daniel* et *Liniers* le nomment Joradislas.

Mais les frères *Sainte-Marthe* (2), *Blondel* et *Anseaume* avaient longtemps auparavant trouvé le véritable nom de ce monarque; celui de Jaroslas, célèbre par ses guerres contre Boleslas, roi ou duc de Pologne (3). C'est le même qu'*Adam*

(1) *Labbe. Nova bibl. manuscript.* t. I, p. 287, et t. II, p. 209. Quelques éditions portent *Rufam*, au lieu de *Russam*. C'est une faute d'impression.

(2) Hist. généalog. de la maison de France, t. I, p. 456.

(3) Voyez *Dhigoss*, *Cromer*, *Herburt* et *Neugebaver*, au sujet de ces différentes expéditions, qu'ils rapportent fort au long.

de Brême appelle Gerzleff. Le Scholiaste de cet historien dit positivement qu'Anne dut le jour à ce prince. Voici ces paroles : « *Harold, roi de Norvège, épousa l'une des filles de Gerzleff, roi de Russie ; André, roi de Hongrie, en épousa une autre ; une troisième eut pour mari Henri Ier., roi de France, et de ce mariage naquit Philippe* (1) ».

Ce Gerzleff ou Joraslas avait épousé Ingegerde, qui fut la mère d'Anne ; elle était fille d'Olaus, roi de Norvège, surnommé Skotkonung : « Olaus, dit *Adam de Brême*, eut de son épouse Estred, Jacques et Jugegerde, que Gerzleff prit en mariage (2) ». A l'appui

(1) Il est bien étonnant qu'au mépris des témoignages des historiens du temps, et surtout du scholiaste d'*Adam de Brême*, de *Liniers* ait donné pour mère à Philippe I, une princesse nommée Mathilde, fille de l'empereur Henri, dit l'Oiseleur, qui était mort soixante-dix ans avant la naissance d'Henri I, roi de France. D'ailleurs *Gundling* ne dit-il point qu'Henri, surnommé l'Oiseleur, n'eut aucune fille de ce nom ? *Voy.* son hist. de cet empereur. Il est vrai qu'Henri, roi de France, fut fiancé à une Mathilde, fille de l'empereur Conrad, dit le Salique ; mais cette princesse mourut avant son mariage.

(2) *Lib. I, cap.* 28.

de cette assertion, la chronique de *Kiovie* rapporte que la femme de Joraslas, mère d'Anne, était née dans la Norvège; et comme rien ne prouve que Joraslas ait jamais eu d'autre femme qu'Ingegerde, il s'ensuit que cette princesse fut la mère d'Anne.

Quant au motif qui paraît avoir décidé Henri à choisir pour compagne une princesse d'un pays si éloigné, on le justifie par la crainte qu'avaient les princes chrétiens d'épouser quelque princesse à un degré prohibé par les lois ecclésiastiques du temps. « *La défense des mariages jusqu'au septième degré*, dit *Mézerai*, *embarrassa extrêmement l'onzième et douzième siècle* ».

On ignore l'époque précise du mariage d'Anne avec Henri; *Mézerai* et *Anseaume* veulent qu'il ait eu lieu en 1036; *Blondel*, en 1044; les *Sainte-Marthe*, en 1051 : le sentiment de ces derniers paraît le plus probable, si l'on observe que Philippe, fruit de cette union, naquit en 1052.

SUR L'ORIGINE

DE LA FAMILLE PYRERIA,

Et particulièrement sur la vie et les hauts faits d'armes de NONNUS (1).

LA race des Pyreria, l'une des plus illustres dont l'Espagne s'honore, tire son origine de *Mendus* ou *Menendus* prince du sang des Goths, qui partit de l'Italie dans le 8°. siècle, avec une flotte considérable pour aller en Espagne, s'y établir un royaume par la force des armes; il fit naufrage, et ne parvint à se sauver que très-difficilement avec un fort petit nombre d'hommes. Les plus anciens princes de cette famille portèrent différens noms; mais l'un d'eux, Roderic Gonsalès, prit celui de Pyreria, du nom d'un bourg qui était sous sa domination, et le transmit à ses descendans. Le cinquième d'entr'eux et le treizième, de-

(1) Extrait des Mémoires de l'académie de Pétersbourg, 1738. Traduit du latin pour la première fois.

puis Mendus, fut Alvarez - Gonzalez - Pyreria, capitaine aussi recommandable par ses vertus pacifiques que par ses talens militaires ; mais rien ne le rendit plus illustre que d'avoir donné le jour à Nonnus.

Nonnus naquit en 1340, dans le village de Bonjardin, près de la ville de Certana. Sa mère se nommait Irène Gonsalvia, femme d'une naissance distinguée, dont les mœurs avaient d'abord été fort déréglées, mais qui racheta ses fautes par une rude pénitence de quarante années. Il avait treize ans, quand la guerre éclata entre Ferdinand, roi de Portugal, et Henri, roi de la Castille. Dans une action assez vive, son père, qui était à la suite de son souverain, lui ordonne de monter à cheval, et d'aller avec un petit nombre de gens affidés à la découverte de l'ennemi ; il remplit si bien cette mission, et en rendit au roi un compte si fidèle, que le monarque l'attacha à sa garde.

A dix-sept ans il épousa Eléonore Albine, princesse opulente, dont il eut trois enfans, deux mâles, qui vécurent très-peu de temps, et Béatrix, qui donna sa main à Alphonse, fils du roi Jean. Peu après ce mariage, la guerre s'étant déclarée entre Ferdinand, roi de Portugal,

et Jean, roi de Castille, fils de Ferdinand Ancorius, Nonnus provoque, par une lettre, un combat particulier, dont les conditions portaient qu'on choisirait de part et d'autre, neuf champions, qui, les armes à la main, videraient les différends réciproques. Jean Ancorius accepta le défi; mais le roi ne voulut point permettre à Nonnus d'entrer en lice dans un combat de cette espèce; ce qui rendit ce jeune héros si furieux, qu'il se précipita au travers des ennemis, en fit un carnage terrible, eut son cheval tué sous lui, eût péri lui-même, si Vasquez, Annius, Cotius, et autres, n'eussent volé à son secours et ne l'eussent délivré; peu de temps après, il s'ouvrit un passage au milieu des soldats qui gardaient la ville, et parvint à l'armée du roi; on ne tarda point à conclure la paix, et Béatrix, fille du roi Ferdinand, fut donnée en mariage au roi de Castille.

Le roi mourut; la reine se mit à la tête du gouvernement, comme il était convenu par une clause de son contrat de mariage, portant, que, si elle venait à survivre au roi, elle régnerait sur le Portugal, jusqu'à ce que son fils fût en état de porter la couronne. Sur ces entrefaites, il éclate une révolution, qui, sans le secours de Jean, chef de la cavalerie d'Avis et de Nonnus,

eût détruit la liberté du Portugal, et l'eût fait passer sous le joug des rois de Castille.

Le premier résultat de cet heureux événement, fut de porter Jean à se débarasser d'Anderius qui, par son opulence et son pouvoir, était le favori le plus distingué, non-seulement de la reine, mais encore du roi, tant que ce monarque vivait. Nonnus attachait à ce coup d'état une très-grande importance. Docile à ses conseils, Jean tue Anderius, au milieu même du palais de la reine.

Cependant le roi de Castille assiégeait vivement Lisbonne; dont il croyait que la prise mettrait fin à cette guerre; son erreur ne fut pas de longue durée; Nonnus s'empare de Palmella et d'Almada, et bientôt la peste fait lever le siége à l'ennemi; Nonnus voulait le poursuivre et l'attaquer dans sa retraite; mais il en fut détourné par ses amis.

Le sceptre de Portugal passe en d'autres mains; Jean est désigné roi de ce pays dans une assemblée; il donne à Nonnus le titre de connétable. Ce héros ne tarda point à justifier le choix de son maître. Le roi de Castille avait rassemblé de nouvelles troupes, et paru devant Lisbonne à la tête d'une flotte assez forte pour occuper l'entrée du port et empêcher

la navigation, mais non pour s'emparer de la ville ; cependant elle causait le plus grand dommage à cette capitale, en la privant du transport des denrées maritimes. Nonnus, d'après l'invitation du roi Jean, entreprend de délivrer la ville. Il se transporte d'abord à Portucale, second rempart du Portugal ; son premier dessein fut de rassembler une flotte pour repousser l'ennemi ; mais il en reconnut bientôt l'impossibilité, et changea de plan.

Le Portugal était divisé en deux partis, dont l'un sur-tout était composé des habitans de l'Interamna, pays ainsi nommé, parce qu'il est situé entre le Douro et le Minho. Nonnus marche contre eux, et se rend maître du fort de Neiva, de la ville de Viane, et autres places. Cette guerre fut en même-temps civile et étrangère à-la-fois. Elle occasionna un grand changement dans les fortunes ; car, plusieurs Portugais ayant arboré les étendards du roi de Castille, il rétablit une nouvelle noblesse, a laquelle le roi Jean fit passer tous leurs biens.

Cependant les habitans de Lisbonne craignaient non-seulement un nouveau siége qui les menaçait, mais encore celui qui était déjà commencé ; ils prient instamment le roi de les délivrer d'un péril si pressant ; Jean cède

à leurs instances, prend le conseil de Nonnus, attaque l'ennemi, le bat complètement en 1385; Nonnus eut la principale part à cette victoire, et fut revêtu de la dignité du comte d'Aure avec la souveraineté et les revenus de cette ville. Enfin, il se fit une trève de six ans, et le roi jouit paisiblement de sa couronne, et cette trève fut suivie d'une paix conclue par les soins de Catherine, reine de Castille, en 1411.

Il ne restait à Nonnus qu'une fille nommée Béatrix; c'était par conséquent l'unique héritière de ses immenses richesses. Le roi, qui regardait comme dangereux, que tant d'opulence passât entre les mains d'un simple particulier, voulut que Béatrix épousât Alphonse, son fils naturel, auquel il conféra la dignité de comte de Barcel; c'est ce même Alphonse, qui fut par la suite le premier duc de Bragance, de qui les rois de Portugal tirent leur origine du côté mâle.

Dès ce moment, Nonnus, dégagé de tout soin public et particulier, ne s'occupa plus qu'à faire bâtir des églises; mais comme il se trouvait à Evora, il apprit la triste nouvelle de la mort de sa fille. En même-temps le roi Jean déclare la guerre à la Mauritanie, part de

Lisbonne, avec trois de ses enfans les plus âgés et Nonnus, se rend maître du pays ennemi, le douze des calendes de septembre 1415, fait le siége de la capitale, confie à Nonnus le soin de prendre la citadelle, qui, le lendemain tombe en son pouvoir. Ce fut la dernière expédition de ce grand capitaine. Il avait alors cinquante-cinq ans.

Il vécut encore sept ans comme un simple particulier, et consacra le reste de sa vie à régler ses affaires domestiques, et à faire achever la magnifique église des Carmes; dès qu'elle fut achevée, il la dédia à la Mère de Dieu, fit les statuts pour les religieux de cet ordre, et en prit lui-même l'habit; il ne voulut point accepter la prêtrise, pour ne s'occuper que des fonctions les plus obscures, réservées aux novices. Ensuite il commença de quêter dans la ville, et ne permit plus qu'on lui donnât le nom de connétable.

Il fut enseveli dans la grande chapelle de l'église des Carmes de Lisbonne, au côté droit du grand autel; on lui dressa un mausolée du plus beau marbre. Le roi Edouard, son fils aîné, et toute la noblesse assistèrent à ses funérailles. Nonnus était petit; il avait un visage oblong, les yeux vifs; il était maigre. Il jouit

d'une santé robuste, et ne fut malade qu'une fois. Il n'entreprit jamais rien sans avoir auparavant adoré Dieu et invoqué la Sainte Vierge, à laquelle il adressait des vœux, qu'il remplisait très-scrupuleusement. De toutes parts on accourut à son sépulcre; on était persuadé qu'il suffisait d'avoir recours à son intercession pour obtenir du Seigneur la guérison des malades; et quoique, de nos jours, ce concours soit ralenti, il n'en est pas moins resté dans l'opinion publique la ferme croyance que ce grand capitaine avait augmenté dans le ciel le nombre des bienheureux.

MÉMOIRE

Sur une expédition faite par les troupes de l'empereur Othon-le-Grand, *devant la ville de Troyes en Champagne.*

Par FRANCHEVILLE (1).

M. *Grosley*, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, travaillant à l'histoire de Troyes sa patrie (2), adressa, de cette ville, le 10 janvier 1775, à M. le conseiller-privé *Formey*, secrétaire-perpétuel de l'Académie Royale des sciences et belles-lettres de Berlin, un mémoire conçu en ces termes :

« Un point important de notre histoire devait être et aurait été l'objet d'un mémoire pour l'Académie des inscriptions, s'il m'eût été

(1) Ac. de Berlin. 1776.

(2) *Grosley* a laissé deux volumes mss. in-4°, intitulés *les illustres Troyens*, que son légataire universel a confié à un imprimeur de Paris. Il serait à desirer qu'ils fussent publiés : ils seraient d'un grand secours à ceux qui s'occupent de biographie.

possible de le tirer au clair ; mais tous nos monumens historiques le laissent sans lumière. Je vais vous le communiquer, en vous priant d'en conférer avec quelqu'un des savans qui ont choisi pour objet de leurs études l'histoire d'Allemagne, à laquelle ce fait se trouve lié, et de laquelle seule on peut espérer quelque lumière.

Il est consigné dans la continuation d'*Aimoin*, sous l'année 965. Othon-le-Grand envoya à Troyes une armée, aux ordres de *Brunon*, son frère, pour soutenir notre évêque *Augesise*, qui, à l'exemple des évêques voisins venait de s'emparer des droits régaliens dans l'étendue de son diocèse. Il avait pour antagoniste *Renaud*, comte de Troyes, soutenu par l'archevêque et par le comte de Sens. Il se donna, entre tous ces gens, une grande bataille. *Helpon*, l'un des généraux allemands, qui y est tué, se trouve proche parent de l'archevêque et du comte de Sens, contre qui il guerroyait.

Or, quelle liaison d'intérêt se trouvait-il entre Othon et l'évêque de Troyes ? Quel motif unissait l'archevêque et le comte de Sens contre l'évêque de Troyes ? Quel motif unissait l'archevêque et le comte de Sens contre

l'évêque et l'empereur ? Par quelle aventure Helpon, un des généraux de l'armée saxonne, se trouvait proche parent de l'archevêque et du comte ? Quelle fut la suite de cette levée de bouclier ?

Tous nos monumens historiques, généraux et particuliers, nous laissent sans lumière sur ces faits :

Quale per incertam lunam sub luce maligna
Est iter in Sylvis.

Les monumens qui éclairent l'histoire d'Allemagne les éclairciront peut-être, si non directement, au moins par réfraction.

M. *Formey* m'ayant remis ce mémoire, je le fis imprimer dans ma Gazette littéraire, le 13 février 1775, avec l'avis suivant :

« Nous nous hâtons de communiquer aux savans d'Allemagne l'extrait de cette lettre, suivant l'intention de l'auteur. S'il s'en trouve parmi eux qui veuillent lui donner des éclaircissemens qu'il demande, ils pourront nous les adresser ».

Plus de cinq mois après cette publication, voyant, par le silence des savans d'Allemagne,

que mon attente était vaine, je tâchai d'y suppléer sans différer plus long-temps; et voici la réponse que je fis aux différens articles du mémoire de M. *Grosley*.

ARTICLE Ier. *Examen de son Exposé.*

«Le fait est, dit-il, consigné dans la continuation d'*Aimoin*, sous l'année 765. Othon-le-Grand envoya à Troyes une armée aux ordres de Brunon, son frère, pour soutenir l'évêque Anségise, qui, à l'exemple des évêques voisins, venait de s'emparer des droits régaliens dans l'étendue de son diocèse. Il avait pour antagoniste, Renaud, comte de Troyes, soutenu par l'archevêque et par le comte de Sens. Il se donna, entre tous ces gens, une grande bataille. Helpon, l'un des généraux allemands, qui est tué, se trouve proche parent de l'archevêque et du comte de Sens, contre qui il guerroyait». Voilà son exposé, et voici ma réponse :

Il paraît d'abord surprenant que M. *Grosley* ait tiré son récit du continuateur d'*Aimoin* plutôt que de quelques autres écrivains plus anciens. *Aimoin*, religieux-bénédictin de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, aurait pu parler

de ce fait, comme auteur contemporain, puisqu'il se fit moine environ cinq ans après, vers l'an 970; mais sa chronique ou son histoire de France ne s'étend que depuis l'an 414 jusqu'en 654. Ce n'est pas non plus son premier continuateur qui le rapporte, ayant poussé sa continuation jusqu'à l'an 727. Ainsi, c'est seulement le second continuateur qui, ayant fini la sienne à l'an 1165, vivait cette année-là, ou peut-être même encore plus tard. On ne peut donc recevoir son témoignage qu'autant qu'il s'accorde avec d'autres plus authentiques, et c'est ce qu'il faut examiner.

1°. M. *Grosley* dit que le continuateur a placé le fait en question sous l'année 965; ce qui serait non-seulement contraire au témoignage de *Frodoard*, auteur contemporain, qui mourut l'an 966, mais serait même hors de vraisemblance; car *Frodoard*, d'autant plus croyable qu'il était de la province et prêtre de l'église de Rheims, assure que Brunon, frère de l'empereur Othon Ier., assiégea Troyes l'an 959. Et comment ne l'aurait-il assiégée qu'en 965? puisque cette année-là, où il ne vint point en France, selon *Frodoard*, ou s'il y vint, suivant l'annaliste et le chronographe saxon, il y mourut: au lieu que l'année du

siége, après la mort d'Helpon, il retourna en Saxe, avec ses troupes, comme on le verra dans un moment.

2°. M. *Grosley* dit ensuite qu'Anségise, à l'exemple des évêques voisins, venait de s'emparer des droits régaliens, dans l'étendue de son diocèse. *Frodoard* ne lui impute rien de semblable; si c'est du continuateur d'*Aimoin* que M. *Grosley* a tiré cette accusation, il faudra examiner sur quoi elle est fondée; mais en attendant, je puis assurer que si Anségise se fut trouvé dans ce cas, il n'aurait guères pu s'adresser plus mal qu'à Othon et à Brunon, son frère, pour les engager à les maintenir dans son usurpation, tous deux étant oncles du jeune roi Lothaire, et tous deux frères de la reine Gerberge, sa mère, qui exerçait ses droits régaliens, en qualité de tutrice et de régente.

3°. M. *Grosley*, dit encore dans le continuateur, que l'antagoniste d'Anségise était Renaud, comte de Troyes; tandis que *Frodoard*, *Hugues*, moine de Fleury, *Odorann*, moine de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, *George Fabricius*, dans ses origines saxonnes, *Mézerai*, *Jean le Sueur*, et généralement tous les historiens, reconnaissent que son nom était Rotbert ou Robert.

4°. Il ne nomme point l'archevêque et le comte de Sens, quoiqu'ils soient tous deux connus des historiens, qui nomment le premier *Archembalde* ou *Raimubalde*, et le second, *Rainard* ou *Rainalde*.

5°. Il ne fait point mention de la patrie d'Helpon, et parait surpris de la parenté qui se trouve entre lui, l'archevêque et le comte de Sens, ce qui fait juger qu'il le prend pour un Saxon, et qu'il ignore que c'était un seigneur Lorrain de l'Ardenne, pays contigu à la Champagne.

Frappé de ces irrégularités, qui ne pouvaient être imputées, sur le rapport de M. *Grosley*, qu'au continuateur d'*Aimoin*, je n'ai rien eu de plus pressé que de le faire chercher dans la bibliothèque du roi : on trouve plus aisément le texte d'*Aimoin*, en quatre livres, que la continuation qui en fait le cinquième. Mais enfin, après une longue recherche, l'ayant trouvée dans le corps des écrivains d'histoire de France, publiée par *Marquard Fréherher*, je n'ai pas été médiocrement étonné d'y voir (liv. v. chap. XLIII. p. 510) que le continuateur ne fait aucune mention de l'année 965 ; qu'il n'accuse point l'évêque Anségise de s'être emparé des droits régaliens ; qu'il ne nomme

point le comte de Troyes, Rainalde, mais Rotbert; qu'il donne à l'archevêque de Sens le nom d'Archembalde, et au comte de Sens celui de Rainard; qu'il marque expressément que la partie d'Helpon était l'Ardenne; que sa mère s'appelait Warna; et qu'enfin, après la mort de ce général, Brunon, son compagnon, s'en retourna en sa patrie. Les savans seront bien aise de trouver ici en note le passage du continuateur (1), pour se convaincre de tout ce

(1) *Secundo anno obiit Hugo magnus dux Francorum apud Dordingam Villam XVI Kal. jul. sepultusque est in basilica beati dionysii martyris Parrhisiis. Cui successerunt filii Hugo videlicet, Otho et Hainricus nati ex filia (sorore) Othonis regis Saxonum. Hugo effectus est dux Francorum, et Otho dux Burgundiorum. Defuncto Othone duce Burgundionum, successit Henricus frater ejus.*

A la marge de ce premier paragraphe, on lit, an 956 : *Sub ipso tempore, oritur contentio inter Ansegisum episcopum trecarum et Rotbertum comitem. Ejectus vero civitatis episcopus a Rotberto comite, perrexit in Saxoniam ad Othonem imperatorem, ad ducensque Saxones mense octobrio obsedit trecas civitatem longo tempore. Venientes autem contra prædictos, Senones, occurrerunt illis Archembaldus archiepiscopus, et Rainardus comes vetulus cum exercitu maximo in loco qui vocatur* Villare, *interfectisque Saxonibus, cum duce suo, Helpone nomine, Senones extiterunt victores. Dixerat enim Helpo in censurum se ecclesias et villas quæ sunt super Nenam*

que je viens de dire. Mais je le traduirai en faveur des lecteurs qui n'entendent pas le latin.

« L'an 956, la seconde année après la mort de Louis IV, dit d'Outremer, roi de France, mourut Hugues-le-Grand, duc des Français, dans le bourg de Dourdan, le 16 des calendes de Juillet (le 16 de juin), et eut sa sépulture à Paris, dans la basilique de Saint-Denis, martyr. Ses fils lui succédèrent ; savoir : Hugues Othon et Henri, qui étaient nés d'une fille (sœur) d'Othon, roi des Saxons; Hugues fut duc des Français, et Othon, duc des Bourguignons. Othon, duc des Bourguignons, étant mort, Henri, son frère, lui succéda.

« Vers le même temps, il s'éleva une querelle entre Anségise, évêque de Troyes et le

(Venenant hodie, la rivière de Vennce*) fluvium usque ad civitatem, infixurumque lanceam suam in portam sancti Leonis. Interfectus autem cum populo suo a Senonensibus, deportatus est in patriam suam Ardennam a servis suis. Sic enim jusserat mater ipsius Helponis; nomine VVarna. Planxerunt autem eum planctu magno Rainardus comes et Archembaldus archiepiscopus : consanguineus enim illorum erat. Videns autem Bruno dux, socius ejusdem Helponis qui obsederat Trecas, quod mortuus esset Helpo socius suus, cum suis reversus est in patriam suam.*

comte Rotbert. L'évêque Anségise, chassé de la ville par le comte Rotbert, alla en Saxe trouver l'empereur Othon, et amenant de-là des Saxons, au mois d'octobre, il assiégea la ville de Troyes, un long espace de temps. Mais ceux de Sens marchant contre eux, l'archevêque Archembalde, et le vieux comte Rainard vinrent à leur rencontre avec une très-grande armée, dans un lieu qui s'appelle Villare; et ayant tué les Saxons avec leur général, nommé Helpon, les Sénonois furent les vainqueurs; car Helpon avait dit qu'il brûlerait les églises et les villages qui sont sur la rivière de Vennes jusqu'à la ville, et qu'il planterait la lance dans la porte de St.-Léon. Ayant été tué avec ses gens par ceux de Sens, ses serviteurs le portèrent dans l'Ardenne, sa patrie, comme l'avait ordonné la mère d'Helpon, nommée Warna; et il fut pleuré avec de grandes lamentations par le comte Rainard et par l'archevêque Archembalde; car il était leur parent consanguin. Ainsi le duc de Brunon, compagnon d'Helpon, qui avait mis le siége devant Troyes, voyant qu'Helpon son compagnon était mort, retourna en sa patrie avec ses gens ».

On voit dans le premier des deux paragraphes ci-dessus, d'où vient que M. *Grosley* a pris

l'année 965 pour l'époque de la guerre d'Anségise; car ayant vu qu'il y est parlé de la mort d'Othon, arrivée en effet l'an 965, il en a conclu que cette année était applicable au paragraphe suivant; mais le continuateur, dans le premier paragraphe, ne parlant d'Othon et de ses frères, Henri et Hugues Capet, qu'à l'occasion de la mort de Hugues-le-Grand, leur père, arrivée l'an 956, c'est uniquement à cette date qu'il faut rapporter le second paragraphe, qui en est la suite naturelle; savoir : que, vers le même temps, c'est-à-dire, peu après l'an 956, où, pour parler plus juste, l'an 959, suivant *Frodoard*, s'éleva la querelle d'Anségise et de Robert, comte de Troye. Cela est si vrai, que *Mézerai*, ayant placé sous l'année 956 la mort de Hugues-le-Grand, et parlé aussi de ses trois fils, revient ensuite aux années 957, 58 et 59, et rapporte à cette dernière, comme *Frodoard*, le siége de Troyes, mentionné dans le second paragaphe. Enfin, ayant voulu remonter à la source où le continuateur d'*Aimoin* a puisé ce second paragraphe, je crois pouvoir le regarder comme une copie de la Chronique de *Hugues*, moine de Fleuri, qui n'en diffère qu'en ce que le comte de Sens y est nommé Romaldus au lieu de Rainardus, ce qui peut être une faute de

copiste. Or, cette Chronique du moine *Hugues*, (qui est insérée dans le tome III, page 348, des anciens écrivains d'histoire de France, publiée par *André* et *François Duchesne*, recueil assez connu des savans), fut écrite vers l'an 1040, et conséquemment plus d'un siècle avant la continuation d'*Aimoin*, publiée par *Marquard Freher*. De tout cela je conclus que cette même continuation différant si peu de la Chronique de *Hugues*, et s'accordant aussi avec le témoignage de *Frodoard*, mérite par ces raisons, la préférence sur celle que M. *Grosley* a suivi, et dont il n'indique pas la source.

ART. II. M. *Grosley* demande : *Quelle liaison d'intérêt il se trouvait entre l'empereur Othon I et Anségise, évêque de Troyes.*

Je réponds qu'il n'était pas besoin qu'Anségise eût des liaisons particulières avec Othon, pour l'engager à intervenir dans sa querelle. Cet empereur ne demandait pas mieux qu'à se rendre nécessaire en France, où l'autorité royale était fort bornée, parce que les seigneurs se regardant comme des souverains dans leurs terres, se faisaient la guerre les uns aux autres, pour d'assez petits sujets, et tâchaient d'usurper

des places sur leurs voisins. Quelquefois même ils s'attaquaient au roi, quand il leur refusait quelque domaine ou quelque bénéfice; et alors ces vassaux, ou les rois même, s'appuyaient du secours des princes allemands. Ainsi, l'an 905, pendant le règne de Charles-le-Simple, Conrad de Franconie, qui fut depuis empereur, entra en France, avec ses propres troupes, pour réprimer des rebelles qui y faisaient de grands désordres. Ainsi, Henri l'Oiseleur vint aussi en France l'an 934, pour être médiateur entre Hubert, comte de Vermandois, et Hugues-le-Grand, les deux plus puissans seigneurs du royaume. Mais l'influence qu'Othon I et Brunon son frère, tous deux fils d'Henri l'Oiseleur, y avaient au temps de la querelle d'Anségise, était bien plus grande; et voici par quel moyen ils l'avaient acquise:

1.° Othon était maître de la Lorraine, qu'il avait enlevée à Louis d'Outremer, en 938. La Lorraine était alors toute autre chose que ce qu'elle est aujourd'hui. Elle comprenait les diocèses de Trèves, de Strasbourg, de Metz, de Toul, de Verdun, avec le Luxembourg et l'Ardenne, comme aussi ceux de Cologne, d'Utrecht, de Liège et de Cambrai, toutes provinces d'une grande étendue, très-peuplées, très-riches, et

contiguës à la France, entr'autres à la Champagne;

2.° Il avait donné le gouvernement de ce beau duché, d'abord à Giselbert ou Gilbert, qui avait épousé la princesse Gerberge sa sœur, et qui était un des plus puissans seigneurs Lorrains. Mais l'an 939, ce Gilbert s'étant noyé dans le Rhin, il avait conféré ce gouvernement, en 941, au comte Othon, fils du duc Ricuin, puis à Conrad, qui avait épousé la princesse Luitgarde, sa fille; et enfin, l'an 955, à Brunon son frère, qui, étant en même temps archevêque de Cologne, où il résidait, se trouvait par là à portée d'entrer en France, avec ses troupes lorraines, toutes les fois qu'il en avait envie. Quelques auteurs lui donnent le titre d'archiduc de Lorraine, parce qu'il était au-dessus des autres ducs ou gouverneur de ce duché, qu'il traitait en tyran. Témoin Rainier IV, dit au long Col, son petit neveu, et petit-fils du duc Gilbert et de Gerberge sa sœur, qu'il envoya en exil chez les Slaves Vénédes, où il mourut, en punition de ce qu'il lui avait refusé des ôtages;

3.° Gerberge, sœur d'Othon et de Brunon, étant veuve de Gilbert, s'était bientôt après remariée au roi Louis d'Outremer, et devenue veuve de rechef en 954, elle tutrice de son fils

le roi Lothaire, qui était encore en bas âge au temps de la querelle d'Anségise. De plus, la sœur de Gerberge, nommé Hadwyde ou Avoye, se trouvait aussi veuve de Hugues le Grand, et tutrice de ses enfans, dont l'aîné était Hugues Capet. Or, comme les régentes ne faisaient rien sans le conseil de Brunon ou d'Othon même, et qu'elles en avaient souvent besoin, parce que les intérêts de leurs pupilles étaient presque toujours opposés, cette raison, jointe à la turbulence de leurs vassaux, fournissait à Othon et à Brunon, de fréquentes occasions de se mêler des affaires de France. Nous allons en donner des preuves.

En 940, les seigneurs français qui s'étaient ligués contre le roi Louis d'Outremer, allaient assiéger Laon; mais au bruit de la marche du roi, qui revenait du duché de Bourgogne, ils se retirèrent vers Othon; et l'ayant amené comme en triomphe jusqu'au palais d'Atigny, ils se mirent sous sa protection. *(Mézerai.)* Ces guerres durèrent long-temps, Othon étant tantôt du parti du roi et tantôt de l'autre, parce qu'il secourait le plus faible, étant bien aise de les tenir divisés, afin qu'ils eussent moins de pouvoir et qu'ils eussent toujours des affaires chez eux. *(J. le Sueur.)*

En 942, Othon s'entremit en faveur des Ligués, et fit leur paix avec le roi Louis d'Outremer. (*Mézerai.*)

En 944, Othon se mit du parti des Ligués, et se déclara ouvertement contre Louis, qui, à cause de cela, se réconcilia avec Hugues-le-Grand. (*Le même.*)

En 945, la reine Gerberge, voyant Louis d'Outremer, son mari, prisonnier des Normands, eut recours à l'empereur Othon, son frère, pour le faire relâcher: mais Othon lui refusa du secours, parce que cette guerre avait été entreprise contre son gré. (*Le Sueur.*)

En 946, Othon, voyant le roi Louis si maltraité, en prit pitié et se joignit à lui pour l'assister contre Hugues. (*Le même.*)

En 947, Othon et Louis firent leurs Pâques ensemble à Aix-la-Chapelle, et au mois d'août suivant ils s'abouchèrent encore sur la rivière du Cher, pour traiter de leurs affaires communes et des moyens de ranger Hugues à la raison. (*Le même.*)

En 948, Othon et Louis assistèrent au concile d'Ingelheim, assis tous deux sur un même banc, et ce concile déclara Hugues ex-communié jusqu'à ce qu'il eût satisfait le roi. (*Le même.*)

En 950, Othon, bien aise des brouilleries de la France, donnait de faibles secours à Louis, qui, dans la nécessité de ses affaires, lui déférait beaucoup et l'allait souvent trouver ou y envoyait Gerberge sa femme. (*Mézeray.*)

En 954, après la mort de Louis, la plus grande partie de l'autorité royale étant entre les mains de Hugues-le-Grand, il eût pu prendre la couronne, s'il n'eût pas craint les forces d'Othon, oncle maternel des fils du roi défunt, et la jalousie des autres seigneurs français. (*Le même.*)

La même année, l'enfant Lothaire, fils aîné de Louis d'Outremer et de Gerberge de Saxe, fut sacré roi dans St.-Remi de Rheims, par l'archevêque Arthaud, et par la faveur du prince Hugues; de l'archevêque Brunon, frère d'Othon, et autres prélats et grands du royaume. (*Frodoard.*)

En 956, la reine Gerberge eut une conférence avec Brunon, son frère. (*Le même*)

Cette même année, et les deux suivantes, Gerberge, mère et tutrice du roi Lothaire, gouvernait assez paisiblement, à la réserve de quelques querelles pour des châteaux de l'archevêché de Rheims, et pour des différends entre particuliers. Le plus grand mal qu'il y avait,

c'est qu'il semblait que la plupart des affaires se maniaient par la volonté d'Othon et de Brunon son frère, en sorte qu'ils étaient comme les modérateurs et les arbitres de la France. (*Mézeray.*)

En 957, le roi Lothaire, avec Gerberge sa mère, et Avoye sa tante, veuve de Hugues le Grand, alla dans le Cambrésis, à la rencontre de Brunon, son oncle. (*Frodoard*)

La même année, Othon tint les états à Cologne, d'où il alla à Aix-la-Chapelle, où ses deux sœurs Gerberge et Avoye le vinrent trouver, pour le consulter sur la manière dont elles avaient à se conduire dans les conjonctures où elles étaient. L'empereur leur en donna d'assez bons pour contribuer à tenir quelque temps le royaume de France en paix; mais comme il était fort prudent, et qu'il regardait à son intérêt, il tendait à faire que la France dépendît de l'Allemagne, comme l'Allemagne avait dépendu de la France du temps de Charlemagne, et que toutes deux ensemble ne fussent qu'un corps: cela fut apperçu par les princes et seigneurs français, qui trouvaient mauvais que la plupart des affaires se maniassent par la volonté de l'empereur Othon et de Brunon son frère; et ceci, dans la suite, fut

cause de jalousies, de divisions et de guerre entre les rois de France et les empereurs (*Le Sueur.*)

En 958, Brunon, avec une armée de Lorrains, prit sa route par la France, pour aller conférer avec ses deux sœurs et ses neveux, en Bourgogne. (*Frodoard.*)

En 959, Brunon vint en France, et eut une conférence à Compiègne, avec la reine sa sœur et ses neveux, pour quelques châteaux que le roi Lothaire avait reçus en Bourgogne. Lothaire partit avec sa mère, pour Cologne, allant y passer les fêtes de Pâques avec Brunon son oncle. Le comte Robert (c'est le comte de Troyes, ennemi d'Anségise), s'empara du château de Dijon, après en avoir chassé les serviteurs du roi (1). C'est pourquoi Brunon, à la réquisition du roi et de la reine-mère, vint en Bourgogne avec son armée de Lorrains, et avec d'autres de ses sujets, et il assiégea, non-

(1) Quelques-uns prétendent que la ville de Dijon appartenait aux évêques de Langres, à qui les rois de France l'avaient donnée en propriété, et qu'ils la conservèrent jusqu'au règne du roi Robert, qui l'acquit de ces évêques et des vicomtes; mais par tout ce que dit *Frodoard* dans cet extrait, il paraît que cette place appartenait au roi Lothaire.

seulement ce château, mais encore la ville de Troyes (1), que ce même Robert avait en sa possession.

Cette même année, Brunon disposait comme il lui plaisait, de la plupart des affaires de France, par le moyen de ses deux sœurs Gerberge et Avoye, lesquelles suivaient aveuglément ses conseils et les faisaient suivre à ses fils. (*Le Sueur.*)

En 960, Robert, comte de Troyes, feignant d'être fidèle au roi, entra par ruse dans le château de Dijon, et l'envahit. Le roi étant parti avec la reine sa mère, pour l'aller reprendre, Brunon s'y rendit aussi avec son armée de Lorrains et autres; il reçut de Robert des ôtages, qu'il remit au roi. Hugues Capet et Othon, deux des fils de Hugues le Grand, par la médiation de Brunon leur oncle, vinrent trouver le roi, et lui rendirent foi et hommage. Sur ces entrefaites, Brunon, informé que quelques seigneurs Lorrains s'étaient révoltés contre lui, regagna en diligence la Lorraine, et le roi Lothaire ayant repris Dijon, retourna à Laon. (*Frodoard.*)

(1) Ce siège de Troyes est celui que Brunon fit à la prière de l'évêque Anségise, mais sans succès, à cause de la mort du général Helpon.

La même année, le roi Lothaire fut sollicité par Brunon et par les principaux seigneurs de sa cour, de reprendre aux Normands le pays qu'ils occupaient en France. (*Le Sueur.*)

En 962, la reine Gerberge demanda une conférence à Brunon son frère, qui la dissuda de rétablir dans l'archevêché de Rheims, Hugues de Vermandois, comme le souhaitaient ses frères, dont l'un était Robert, comte de Troyes. Mais le roi Lothaire ayant été prié par son cousin Hugues Capet, de le rétablir, on conclut une trêve, et finalement l'archevêché fut conféré à un autre par la faveur du roi, de la reine sa mère, et de l'archevêque Brunon. (*Frodoard.*)

En 963, l'empereur Othon Ier, étant à Pavie, donna à l'abbaye de Laurisham, (aujourd'hui Lorsch, dans l'électorat de Mayence), un privilége en date du 7 des calendes de février (26 janvier), indiction 6, et dans lequel il prend le titre de *roi des Français et des Lombards, et patrice des Romains*. Ce diplôme est reconnu par le chancelier Luidoff, à la place de Brunon, l'archichapelain, frère d'Othon; et il se trouve dans la chronique de Laurisham, p. 69, des écrivains de l'histoire d'Allemagne, que *Marquard Frécher* a publiés à Francfort;

en 1624. Nous n'ignorons pas que l'an 920, le roi Charles le simple, jurant à Henri l'oiseleur, une amitié mutuelle, se servit de ces termes : *Moi Charles, par la grâce de Dieu, roi de la France occidentale, serai désormais ami à mon ami Henri, le roi de la France orientale, etc.* Mais ce n'est point de là qu'Othon Ier a pu tirer le titre de *rex Francorum et Longobardorum ac patricius Romanorum.* En effet, le croira-t-on ? ce titre est le même que Charlemagne portait l'an 779, comme le prouve un diplôme de ce prince, qui se trouve dans la même chronique de Laurisham, p. 61.

En 965, Othon, revenant de Rome, se rendit à Cologne, et y reçut la reine Gerberge sa sœur, qui lui amena ses deux fils, le roi Lothaire, et Charles encore enfant. Il tint une grande assemblée avec eux, et avec d'autres princes et seigneurs. (*Frodoard.*).

Enfin, la même année, suivant *Alberic de Trois-Fontaines*, l'annaliste et le chronographe saxon, *Calvisius*, et autres, ou l'année suivante, selon *Mézerai* et *J. Le Sueur*, l'archevêque Brunon, étant venu en France pour terminer quelque différend de sa sœur Gerberge et du roi Lothaire, avec les enfans et la veuve des Hugues le Grand, fut saisi à Compiègne

d'une fièvre dont il vint mourir à Rheims le 11 octobre.

Que peut-on conclure de toute cette déduction historique, sinon qu'Othon et Brunon son frère, ayant une telle autorité en France, et profitant habilement de toutes les occasions de s'y rendre nécessaires, il n'était pas besoin qu'Anségise eût des liaisons particulières avec eux pour les engager à prendre sa défense ? Au reste, cet évêque, que je trouve aussi nommé Ansuse, était un prélat assez célèbre pour qu'il fût connu personnellement, sinon d'Othon, au moins de l'archevêque son frère. Il était déjà évêque de Troyes, lorsqu'en 925, suivant *Frodoard*, lui et Goscelin, évêque de Toul, étant joints à Warnier et à Menassès, deux comtes, dont le dernier était père de Gilbert, duc de Lorraine, avaient attaqué Rainaud, comte de Rouci et de Rheims, accompagné d'un corps de Normands qui ravageait la Bourgogne : ce combat s'était donné à Chaumont, qui doit être Chaumont-le-Bois, lieu de cette province dépendant du diocèse de Langres, et plus de 800 de ces Normands étaient restés sur la place ; Warnier y avait été pris et tué, et Anségise blessé. Cet exploit militaire, qui n'était pas alors incompatible avec l'état ecclésias-

tique, lui avait fait beaucoup d'honneur, et avait pu contribuer dans la suite à lui procurer la charge éminente d'archichapelain ou de grand chancelier du roi Raoul. *Frodoard* parle encore de lui à l'an 949, à l'occasion d'une députation dont Anségise fut chargé avec l'évêque d'Auxerre, auprès du roi Louis d'Outremer, de la part du comte Hugues le Grand. Après tout, le caractère épiscopal qu'il avait depuis plus de trente-quatre ans, suffisait pour le rendre recommandable auprès de deux princes aussi dévots que l'etaient Othon et Brunon. Mais, pour ne rien dissimuler, j'ajouterai que l'église de Troyes possédait un rare joyau, qui devait être le prix du rétablissement de l'évêque, et qui était bien propre à donner un grand poids aux instances que Brunon fit en sa faveur, pour obtenir de son frère le secours qu'Anségise était venu lui demander en Saxe. Je dirai dans la suite quel était ce joyau que Brunon desirait passionnément.

ART. III. *Quel motif unissait l'archevêque et le comte de Sens, contre l'évêque de Troyes et l'Empereur?*

Il me serait aisé d'étrangler cette question, en disant qu'Archembauld, archevêque de Sens,

était fils de Robert, comte de Troyes, l'ennemi de l'évêque; car c'est ce qu'on lit dans la *Gaule* ou *France chrétienne*, rédigée par les moines bénédictins, et imprimée au Louvre en 1770, *in-folio*, t. XII, p. 30. En voici les termes : *Regiâ ortus prosapiâ parentibus nempe* Roberto *Trecensi comite elineâ Veromanduensi et* Aleide *Burgundâ cognomento* Werra. C'est-à-dire : « Il était issu du sang royal, ayant pour père » Robert, comte de Troyes, de la ligne de » Vermandois, et pour mère Alix de Bour- » gogne, surnommée Werra ». Supposons pour un moment que cela fût, il était naturel que l'archevêque prît les armes en faveur du comte son père contre ses ennemis. Mais est-il certain qu'il ait été de la maison de Vermandois, et fils de Robert, comte de Troyes ? C'est ce qu'il faut examiner.

Premièrement. La généalogie de cette maison est suffisamment connue, et l'on sait qu'en effet elle était du sang royal, étant sortie de Charlemagne, par son fils Pepin, roi d'Italie, dont les descendans de mâle en mâle furent Bernard, Pepin II, Herberg I, Herbert II et Robert, le même qui fut comte de Troyes. Mais suivant cette généalogie, ce Robert n'eut de son mariage avec Alix, fille de Gilbert, comte

d'Autun et duc de Bourgogne, d'autres enfans qu'Herbert III, dit Robert II, qui mourut jeune, et une fille nommée Adelaïs, qui fut mariée à Geoffroi I, dit Grisegonelle, comte d'Anjou. Ainsi, première raison pour croire qu'Archembauld n'était pas son fils.

Secondement. Ce même archevêque présida au concile qui se tint à Meaux l'an 962, et dans lequel Odaric fut fait archevêque de Rheims. C'est ce qu'on lit encore dans la *Gaule chrétienne*, au même endroit : *In concilio Meldensi præsedit anno 962, ubi Odalricus remorum antistes ordinatus fuit.* Mais cette ordination ayant été faite au préjudice de Hugues de Vermandois, frère de Robert, comte de Troyes, si Archembauld eût été de la même maison, est-il à croire qu'il aurait voulu être le chef d'une assemblée qui, par complaisance pour la reine Gerberge, devait faire un si grand affront à sa maison, dans la personne d'un prince son oncle, et propre frère de son père. Cela est d'autant moins croyable que les frères de Hugues, outrés de cet affront, en tirèrent une cruelle vengeance, et qu'entr'autres objets de leur fureur, ils saccagèrent et brûlèrent la ville de Châlons-sur-Marne, dont l'évêque Guiblin était un des adversaires de Hugues.

Ainsi, il n'est pas vraisemblable qu'Archembauld ait été fils de Robert, comte de Troyes, ni même de sa maison.

Troisièmement. Les rédacteurs de la *Gaule chrétienne* ne citent point l'auteur qu'ils ont suivi dans le passage en question, et qui ne pouvait être que *Clarius*, dans sa chronique de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens. C'est pourquoi j'ai été empressé de consulter cette ancienne chronique, qui, après d'assez longues recherches dans la bibliothèque du roi, s'est enfin trouvée au tom. II, page 463, du Spicilege de dom *Luc d'Achéry*, corrigé et augmenté par d'autres bénédictins, dans l'édition de Paris, 1723, *in-folio*. Et voici ce que j'ai trouvé sur le point en question, à la page 470. *Clarius* parle d'abord de la querelle d'Ansègise, évêque de Troyes, avec Robert de Vermandois, qu'il qualifie comte, parce qu'il était comte de Troyes et de Meaux, et il dit qu'il était père d'Archembauld, archevêque de Sens; mais rapportant ensuite la mort du père d'Archembaud, nommé aussi Robert, il ne lui donne point la qualité de comte, et se contente de dire qu'il était noble et très-riche : *In ipso mense Augusto obiit pater ipsius*, Robertus *nomine vir nobilis et dives valde*, ce qui est bien différent du titre de *regiâ*

ortus prosapiâ, c'est-à-dire *sorti du sang royal*, que les auteurs de *la Gaule chrétienne* lui donnent, et qu'il aurait eu en effet, s'il eût été le même que Robert de Vermandois.

Quatrièmement. Ce qui peut avoir donné lieu de penser qu'Archembauld était fils de ce dernier, c'est sans doute sa prise d'armes avec le comte de Sens son cousin : on aura cru qu'il l'avait faite en faveur de son père, pour l'intérêt de leur maison, contre l'évêque de Troyes, son suffragant. Mais c'est une erreur, car il ne fit cette prise d'armes que contre les Saxons, pour s'opposer à leur pillage, voyant qu'ils voulaient ravager tout le pays, comme il est dit dans le même volume de la *Gaule chrétienne*, p. 494, à l'article d'Anségise, évêque de Troyes : *Venientes autem in prædam Saxones voluerunt vastare totam regionem; occurrerunt verò illis* Archembaldus *archiepiscopus et* Rainardus *comes vetulus cum exercitu maximo in loco qui vocatur* Villare. C'est pourquoi, après avoir taillé les Saxons en pièce, content de cet exploit, et pleurant amèrement la mort du général Helpon, leur cousin, l'archevêque et le comte de Sens, avec l'armée Sénonoise, s'en retournèrent chez eux, sans se mettre en peine de faire lever le siége de Troyes, qui dura en-

core long-temps. *Interfectisque Saxonibus cum duce suo* Helpone, *senonenses victores redierę.* Ici est citée la chronique de *Clarius*, à quoi il faut joindre le continuateur d'*Aimoin* avec *Hugues*, moine de Fleury, dont on a lu les paroles dans le premier article de ce mémoire.

Ayant ainsi exposé les raisons que j'ai de douter qu'Archembauld ait été fils de Robert, comte de Troyes, ou même de la maison de Vermandois, et fait voir que ce n'a point été dans la vue de favoriser ce comte, qu'il a pris les armes de concert avec le comte de Sens, son cousin, mais uniquement pour mettre le pays Sénonois à l'abri du pillage des Saxons, si l'on demande après cela de quelle famille donc pouvait être Archembauld, je dirai qu'on ne le sais pas avec certitude, mais que je soupçonne avec assez de vraisemblance qu'il etait de la maison de Rouci, originaire de Champagne, et l'une des plus anciennes et des plus nobles du royaume de France. Car, après que *Clarius* a commencé par dire que ce prélat fut plus redevable de son archevêché à l'argent et au crédit de ses parens, qu'à sa vocation et à sa piété : *Parentum potius et pecunarum gratiá provocatus examine*, il ajoute ensuite qu'il en fut redevable, non à aucun prince de la maison de

Vermandois, mais uniquement à un seigneur nommé Rainauld, conseiller du roi Lothaire : *Rainaldus consiliarius regis Lotarii, ejus consilio et actu gestum est, ut ipse esset archiepiscopus.* Or, si quelque seigneur Champenois du nom de Rainauld, méritait par distinction le titre de conseiller et de fidèle serviteur du roi Lothaire, c'était incontestablement Rainauld ou Reginold de Rouci, comte de Rheims; aussi avait-il eu l'honneur d'épouser la princesse Aldrade, sœur de ce roi, et il eut de ce mariage une fille qui épousa Fromont, comte de Sens, d'où vint peut-être la parenté d'Archembauld avec Rainard, comte de Sens; et de là on pourrait inférer qu'Archembauld était vraisemblablement, comme j'ai dit, de la maison de Rouci.

Enfin, à l'égard de ce même Rainard, comte de Sens, qui se joignit à cet archevêque, son cousin, pour combattre les Saxons, je crois qu'il était de la maison de Joigny, de laquelle est sortie celle des seigneurs de Joinville. Quelques-uns donnent à ce comte le nom de Rainauld; mais *Clarius* l'appelle constamment Rainard, avec le surnom de *Vetulus*, *le Vieux*, pour le distinguer de son fils du même nom. Mais il y a des généalogistes qui, par méprise

ou par malice, ont changé *Vetulus* en *Vitulus*, *un Veau*, et de là l'ont surnommé Rainard ou Rainauld, dit le Veau.

ART. IV. *Par quelle aventure Helpon, un des généraux de l'armée saxonne, se trouvait-il proche parent de l'archevêque et du comte de Sens ?*

J'ai dit dans le premier article de ce mémoire, que l'Ardenne était la patrie d'Helpon, et je l'ai prouvé par les témoignages de *Hugues*, moine de Fleuri, et du continuateur d'*Aimoin*, qui assurent qu'Helpon ayant été tué avec ses gens, par ceux de Sens, ses serviteurs portèrent son corps dans l'Ardenne sa patrie, comme l'avait ordonné sa mère nommée Warna.

L'Ardenne ou les Ardennes (comme on dit la Gaule ou les Gaules, l'Espagne ou les Espagnes) tire son nom du mot Gaulois *Arden*, qui signifie une *forêt*. En effet, c'en est une très-grande, qui commençait anciennement près du Rhin, et traversant le milieu du pays de Trèves, allait d'un côté jusqu'aux limites du Tournaisis, et de l'autre jusqu'au territoire de Rheims. Elle n'est plus si grande aujour-

d'hui, parce qu'on l'a défrichée en beaucoup d'endroits, et qu'on y a bâti des villages, des bourgs, des villes et des abbayes. Cette forêt servait souvent en automne, aux plaisirs de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, à cause des chasses royales qui s'y faisaient dans cette saison avec grand appareil. Sigebert le jeune, roi d'Austrasie, avait coutume, en parlant de l'Ardenne, de l'appeler *sa Forêt*; et *Notger*, qui fait cette remarque, ajoute que ce prince y bâtit deux abbayes, qui ne sont plus à présent qu'aux environs, parce que depuis elle a été coupée en cet endroit comme en beaucoup d'autres; ce qui fait qu'elle ne s'étend aujourd'hui que depuis Thionville, près du pays de Liège, jusqu'à Donchery et Sedan, sur la frontière de Champagne. Mais au temps d'Helpon, il paraît que ce que les historiens appelaient l'Ardenne était proprement l'Argonne; car le continuateur d'*Aimoin* (chap. XLIV, p. 511 de l'édition de *Marquard Freher*), rapporte que l'empereur Othon II, l'an 978, étant venu assiéger Paris avec une grande armée, le roi Lothaire, secondé de Hugues Capet et de son frère Henri, duc de Bourgogne, l'en chassa, le mit en fuite et le poursuivit jusqu'à Soissons, où l'armée impériale étant entrée

dans la rivière d'Aîne, sans connaître le gué, il y périt un plus grand nombre de noyés que de tués, la rivière étant débordée. Lothaire ne cessa de les poursuivre pendant trois jours et trois nuits, jusqu'à la rivière qui passe le long de l'Ardenne ou de l'Argonne: *Usque ad flumen quod fluit juxta Ardennam sive Argonnam.* Or, l'Argonne est un pays et forêt qui s'étend en partie dans la Champagne, et en partie dans le Barrois, dans une espace de 20 lieues, entre les rivières de Meuse, de Marne et d'Aîne, depuis Mouson et Sténay jusqu'au baillage de Bar-le-Duc, et depuis le Pertois jusqu'à Mouson, ayant pour villes Ste.-Ménehould sa capitale, Clermont, Beaumont, Villefranche, Varenne, Grand-Près et Montfaucon. Ainsi la patrie d'Helpon étant, comme on voit, contigüe à la Champagne, il n'est pas surprenant qu'il se trouvât proche parent de l'archevêque et du comte de Sens, ville qui est aussi en Champagne, sans qu'il fût néanmoins de la même famille.

Cependant, comme tout cela n'est fondé que sur le rapport du continuateur d'*Aimoin*, qui pourrait bien s'être trompé, si l'on veut que l'Ardenne, dont il s'agit, n'ait point été l'Argonne, mais bien cette grande forêt qui com-

mence dans le Hainault français et continue à travers la Picardie, la Champagne et le Luxembourg, jusqu'à la Moselle, la parenté d'Helpon avec l'archevêque et le comte de Sens n'aurait eu rien de plus surprenant, puisque la Champagne est également voisine de l'Ardenne comme de l'Argonne. Et ce général pouvait servir Othon Ier., soit comme vassal du grand duché de Lorraine, dont le Luxembourg et l'Ardenne faisait partie, soit aussi comme étant du diocèse de Liège, parce que l'Ardenne formait dès-lors un des archidiaconats de cet évêché; c'est pourquoi l'an 1143, suivant la chronique de *Jean-Vito Duranus*, dans les accessions historiques de *Leibnitz*, p. 39, il y avait dans le chapitre de Liège, un Théobald, fils du roi de Hongrie, et archidiacre d'Ardenne; un Guy, fils du duc d'Ardenne, et doyen du chapitre; et quatre chanoines, l'un fils du comte de Vienne en Ardenne, et les trois autres, fils du comte de la Roche en Ardenne, comté très-illustre par la prérogative qu'il avait de donner au seigneur qui en était en possession, le titre de comte des Ardennes, ce qui provenait de ce que la ville de la Roche, située à neuf lieues de Liège, était le lieu où résidaient ces anciens rois de France, dans le temps de leurs chasses,

aussi dit-on qu'on y voit encore une grosse pierre faite en forme de siège, qui est appelée *la chaise du roi Pepin*, parce que ce prince y était assis, lorsqu'il entendait et jugeait les procès.

Il reste maintenant à savoir de quelle famille des Ardennes était Helpon ou Elpon. Si la qualité de *dux*, que lui donnent le moine *Hugues*, de Fleury, le continuateur d'*Aimoin* et l'auteur de la chronique de St.-Pierre, de Sens, répondait en cette occasion au titre de duc, il s'ensuivrait qu'Helpon était de la même famille que ce Guy, fils du duc d'Ardenne, nommé ci-dessus, c'est-à-dire, de la maison de Lorraine d'aujourd'hui. Mais ce titre de *dux* n'ayant été donné à Helpon, qu'à cause qu'il commandait une armée, car c'est ce que ce mot signifie en latin, il faut convenir de bonne foi qu'il n'était pas lui-même ni duc ni comte, c'est-à-dire, qu'il ne possédait ni un duché ni un comté. Mais ce seigneur étant mort au service de l'empereur et de Brunon son frère, il était juste que ces princes en dédommageassent sa mère Warna et sa famille, par quelque grace considérable, telle que pouvait être l'érection de leurs terres en comté tout au moins. Or, voici ce qu'on lit dans l'histoire générale

des Pays-bas, édit. de Bruxelles, 1743, t. III, p. 183 et suivantes :

« Autrefois la ville de Chiny était considé-
» rable par sa beauté et par ses richesses. Chiny
» fut entourée de murailles, vers l'an 950, par
» Arnould de Bourgogne, et porte le titre de
» comté; sa jurisdiction renferme treize villes
» qui sont Baslogne, Chiny, Dickrich, Dur-
» buy, Hoffalise, Marche, Neufchâtel, la
» Roche, St.-Hubert, St.-Vit, Schleyde,
» Viauden et Virton, avec tous les villages
» qui dépendent desdites villes. En un mot,
» ce comté comprend la plupart de ce qu'on
» marque ordinairement sur les cartes géogra-
» phiques sous le nom de duché de Luxem-
» bourg. Il ne dépend aucunement de ce du-
» ché, ayant un ressort particulier, et même
» il y eut ci-devant un conseil où l'on décidait
» les procès, comme dans le conseil provincial
» de Luxembourg. Depuis le traité de Ris-
» wick, il appartient à la maison d'Autriche.
» Brunon, archevêque de Cologne et chan-
» celier de l'empire, l'érigea en comté, vers
» l'an 960. C'est pourquoi on dit aussi *le*
» *comté impérial de Chiny*. Il passa depuis
» dans la maison des comtes de Looz, etc. ».

Il est donc assez vraisemblable que cette érec-

tion, faite *vers l'an 960*, c'est-à-dire quelques mois après la mort d'Helpon, fut une récompense donnée à sa mémoire; que ces terres, jusques là unies au comté de Luxembourg, en furent distraites pour composer le comté de Chiny, et qu'enfin Helpon était, non de la famille de Bourgogne, comme l'histoire des Pays-bas l'a dit plus haut, par erreur, mais plutôt de celle de Boulogne.

ART. V. et dernier. *M. Grosley demande enfin quelle fut la suite de cette levée de bouclier?*

Cette dernière question n'est pas celle qui m'a donné le moins de peine à résoudre.

Le moine *Hugues* de Fleury, le continuateur d'*Aimoin*, et même le moine *Clarius* de St.-Pierre de Sens, n'offrent rien de satisfaisant sur ce sujet; ils se contentent de dire qu'après que les troupes commandées par Helpon eurent été battues, et lui tué, l'armée Sénonoise s'en retourna victorieuse, et l'archevêque Brunon, frère de l'empereur Othon, reprit la route de son pays; d'où il s'ensuit qu'Anségise, évêque de Troyes, ne fut pas rétabli dans son siège, au moins cette fois-là, c'est-à-dire sur la fin de l'année 959; et même, dans la sui-

vante, le silence de ces historiens fait croire que Brunon, découragé par la défaite de son armée Saxonne, avait abandonné Anségise et quitté la partie.

Envain j'ai recours à *Frodoard*, qui ne mourut que six ans après, en 966. Il ne nous apprend autre chose, sinon que « cette année » 960, la forteresse de Dijon étant gardée par » les féaux du roi Lothaire, Robert, comte de » Troyes, faisant semblant d'être fidèle au roi, » s'y introduisit par ruse, et s'en rendit maître, » après en avoir chassé la garnison royale. » Pour reprendre cette place, le roi, accom- » pagné de la reine sa mère, vint l'assiéger. Le » prélat Brunon, arrivant là avec ses Lor- » rains et ses autres sujets, reçut de Robert des » ôtages, qu'il remit au roi. L'un d'eux, fils » du comte Odalric, étant reconnu traître, fut » jugé et décapité, et l'autre retenu vivant. » Othon et Hugues Capet, tous deux fils de » Hugues-le-Grand, viennent trouver le roi, » par la médiation de Brunon leur oncle, et » se reconcilient avec lui.... Brunon, informé » des mouvemens qui se faisaient en Lorraine, » s'en retourne en diligence, et laisse au siège » le roi avec ses cousins..... Le roi ayant reçu » la forteresse de Dijon, y met une garnison, » et s'en retourne à Laon ».

Ce récit laisse ignorer en quel état étaient les affaires d'Anségise, évêque de Troyes, dont il ne fait aucune mention. Peut-être, cependant, pourrait-on tirer de ce silence une preuve que la querelle de cet évêque avec Robert, comte de Troyes, étaient accommodée, puisqu'elle permettait à celui-ci de tenter d'autres entreprises, même sur les domaines du roi. En effet, on va voir ce soupçon se changer en certitude.

J'ai dit sur la fin de l'art. II, que l'église de Troyes possédait un précieux joyau que Brunon desirait avec passion, et qui devait être le prix du rétablissement d'Anségise. Or, l'on voit dans la vie de Brunon, écrite par *Rothger* ou *Roger*, moine bénédictin, qui vivait l'an 1040, et rapporté dans *Surius*, au 11 octobre, tom. V, p. 713, chap. 28, que ce précieux joyau était le corps de *Saint-Patrocle*, que les habitans de Troyes nomment *Saint-Parre*, lequel ayant été martyrisé à Troyes, l'an de grace 275, fut, 685 ans après livré à Brunon par l'évêque Anségise. Ainsi la cession de ce corps saint se fit précisément l'an 960, et l'on en trouve la confirmation dans ce passage de la *Gaule chrétienne*, p. 494, de l'édition déjà citée : *Anno 960, Bruno coloniensis archiepiscopus ab Othone imperatore fratre missus in Galliam ad*

reconciliandos duarum sororum filios, Ansegisum episcopum expulsum restituit, à quo secum asportandum obtinuit corpus sancti Patrocli martiris. C'est-à-dire: « L'an 960, Brunon, » archevêque de Cologne, ayant été envoyé » par l'empereur Othon son frère, en France, » pour réconcilier les fils de ses deux sœurs » (la reine Gerberge et Havide), il rétablit » l'évêque Anségise, chassé de Troyes, et » obtint de lui de pouvoir emporter le corps » du martyr Saint-Patrocle ». Il reste à faire voir comment il parvint à se le procurer, et l'usage qu'il en fit. C'est ce que va nous apprendre son historien, que je ne ferai que traduire.

« Le révérendissime Brunon, archevêque, fut envoyé par l'empereur Othon son frère, dans la Gaule Lyonnaise, à nous autres peuples de ces provinces, mais presque trop tard ; car les volontés des citoyens étaient pour lors diverses, les sentimens partagés, et chacun n'en faisait qu'à sa tête; les uns ne différaient pas seulement des autres en conseils et en desirs, mais aussi en armes et en camps. Là les fils des deux sœurs (la reine Gerberge et Havide) avaient en main le gouvernement de l'état. Ces proches parens, malgré la liaison du sang, étant en discorde, servaient de jouet

à leurs avares soldats, qui, ne pensant qu'à s'enrichir, ne gardaient leur foi ni d'un côté ni de l'autre; car dès que les princes d'un pays ne respirent que l'avarice, les peuples, misérables, espèrent en vain le bonheur de la paix. Mais le glorieux archevêque, annonçant le calme plutôt qu'on ne le croyait, imposa silence par la majesté de sa main, à la troupe échauffée; ensuite il fit entendre de bouche ce qui était utile à tous et convenable à un chacun; et les citoyens s'étant réconciliés à l'envi, le prélat usant de bonté envers tout le monde, rétablit une paix entière.

« Ces choses étant ainsi réglées, comme il se disposait à s'en aller, à force de prières, il obtint d'Anségise, vénérable évêque de l'église de Troyes, qui peu auparavant en avait été chassé, et qu'entre autres marques de sa légation il réintégra dans son propre siège avec les applaudissemens du peuple, qu'il lui laisserait emporter le corps du bienheureux *Patrocle*, martyr, dont chacun peut lire la passion et le mérite connu partout. Sur cela, l'évêque, qui avait beaucoup d'obligation à Brunon, se trouvant, pour ainsi dire, oppressé par cette occasion, et contraint, d'ailleurs, par des prières infinies, lui accorda sa demande, pour ne

point paraître ingrat, sur-tout à cause que cet archevêque, bornant ses desirs à ce seul présent, refusait absolument toute autre chose qu'on lui pût offrir; car, passionné pour la religion, comme par la vertu que respirait son extérieur, il réprimait l'insolence et la méchanceté des superbes, de même que par sa piété intérieure, il prenait soin de procurer la beauté de la maison du Seigneur; et se réjouissant d'avoir mérité cet agréable présent de l'évêque avec le consentement du clergé et de tout le peuple, pour ne rien laisser d'imparfait, étant encore occupé à plusieurs affaires, il chargea de la réception des reliques, Everchaire, évêque de Liège, homme digne de toute louange, et avec lui des clercs et des moines religieux, parmi lesquels affluait une grande multitude de peuple fidèle, attiré par ce louable spectacle. Lorsqu'ils furent venus au lieu destiné, voyant sous leurs pieds un pavé de marbre, n'y ayant aucun signe certain d'un trésor caché, les uns se mirent à genoux et d'autres entrèrent en doute. Alors, l'évêque avertissant et encourageant les assistans, après avoir fait une oraison, ils entreprirent avec confiance l'œuvre pour laquelle ils étaient venus. Aussitôt qu'ils eurent ouvert

la terre avec des sarcloirs, chose admirable ! ils furent tous parfumés d'une odeur qui les pénétra, et plus douce qu'aucune qui eût jamais été sentie, et plus on était proche du sépulchre, plus on était affecté de la douceur de ce parfum, comme chacun l'attesta ; ce qui faisait alors que tous les religieux auraient voulu être fossoyeurs, pour recevoir plus abondamment la force merveilleuse de la bonne odeur. Néanmoins personne de ceux qui étaient dans l'église n'en fut privé et ne put se vanter d'avoir jamais rien senti de pareil ou d'aussi doux. C'est pourquoi la délectable odeur augmentait de plus en plus, à mesure qu'on approchait du corps du saint martyr. Lorsqu'on y fut arrivé, tous les assistans furent si merveilleusement inspirés, qu'en même temps qu'ils étaient pénétrés en toute manière du parfum qu'ils avaient respiré, ils ne laissaient pas, dans la soif qu'ils en avaient, de s'efforcer à en respirer encore davantage. Cet homme fut vraiment admirable, qui, ayant vécu en bonne odeur devant Dieu, le fut également mort comme vivant. Les reliques du saint martyr furent donc tirées d'un cercueil de pierre, et de là, au milieu d'une multitude de peuple ravi de joie, tranférées heureusement

à Cologne. Cette ville, la métropole et la mère des églises d'un peuple fidèle, étendait la principauté de son autorité, d'une part, bien loin dans la France, et de là jusqu'à l'Océan, lieu digne, certainement, de garder dans son sein le corps du saint martyr qui y avait été apporté, et où, non-seulement un grand nombre de saints corps et de reliques, mais aussi de plusieurs milliers de martyrs attendent leur Seigneur, qui doit venir au jour du jugement.

« Mais la sollicitude du grand pontife (Brunon) à ne rien négliger pour perfectionner chaque chose, porter les grandes au superlatif, achever les imparfaites, et réparer magnifiquement les négligées, lui fit trouver bon de décorer de ces reliques de *Saint-Patrocle*, certain lieu de la Saxe nommé *Soest*, lieu riche et peuplé, environné au long et au large de nations saxonnes, et néanmoins très-connu des peuples de ces provinces, mais n'ayant encore presque point de connaissance de la religion. Il voulait par là les initier à la foi, pour opérer leur salut à venir; agissant avec confiance, et croyant que la bonne odeur qui s'était fait sentir par la manifestation du corps saint se répandrait par le bruit des mérites du saint, et serait utile à plusieurs. Ainsi, le corps

du bienheureux martyr fut conduit par le vénérable Brunon, archevêque de Cologne, à Soest, avec grand honneur et joie, le clergé étant venu au-devant pour le recevoir, et il fut déposé dans l'église que ce prélat y avait fait bâtir et dotée d'une manière convenable ».

L'église de Soest, dans le duché de Clèves en Westphalie, où le corps saint fut mis, était dédiée sous le nom de St.-Pierre, mais depuis elle a pris celui de St.-Patrocle, qui est considéré comme le patron de la ville et de tout le territoire. Cette translation se fit l'an 963, le 9 décembre, jour où la fête s'en renouvelle tous les ans, et où tout le diocèse de Munster, dans lequel est Soest, fait l'office de St.-Patrocle. La dévotion de la ville de Soest envers ce saint s'est beaucoup augmentée depuis l'an 1447, qu'elle crut avoir été délivrée par sa protection, du siège que les Bohémiens et les Hussites y avaient mis en faveur de l'archevêque de Cologne, qui voulait s'en rendre maître. Les reliques de St.-Patrocle s'y conservent encore aujourd'hui, nonobstant la religion protestante qui règne en ce pays-là.

SUR LA NAISSANCE

DE CLOVIS I,

Par FRANCHEVILLE (1).

On a cru jusqu'à présent que le grand Clovis, premier roi chrétien de France, était né d'une alliance adultérine, contractée par Childéric, son père, avec Basine, femme d'un roi de Turingue, qu'elle avait quitté par débauche. C'est peut-être ce qui a engagé le *P. Daniel* à ne commencer son histoire de France qu'à Clovis, pour n'avoir point occasion de parler de sa naissance. En quoi il a été depuis imité par M. le président *Hénault*, dans son abrégé si connu et si estimé. Je ne puis que louer l'un et l'autre de leur circonspection. Cependant il aurait mieux valu que, par une suite de leur prédilection pour ce premier roi, ils eussent tous deux essayé de le laver de cette tache : et ne l'ayant pas fait, ni personne autre que je

(1) Ac. de Berlin, t. XVIII. 1762.

connaisse, j'oserai l'entreprendre, autant pour l'honneur de la couronne de France que par amour de la vérité.

Il faut convenir d'abord que j'ai contre moi un des plus forts préjugés, qui est celui des témoignages réunis d'une foule d'historiens tant anciens que modernes, et en particulier de *Grégoire de Tours*, le premier d'eux tous. Mais, s'ils n'ont tous été que les échos de celui-ci, et qu'il ait lui-même avant eux donné cours à une fable, à quoi se réduisent leurs nombreux témoignages, et quel fonds peut-on faire sur le sien ? C'est ce qu'il faut premièrement examiner.

Le fait ou le roman dont il s'agit, se trouve dans *Grégoire de Tours*, au livre second, chapitre XII, en ces termes : *Childericus vero cum esset nimia in luxuria dissolutus, et regnaret super francorum gentem, cœpit filias eorum stuprosè detrahere. Illique ob hoc indignantes de Regno eum ejiciunt. Comperto autem quod eum etiam interficere vellent, Toringiam petiit, relinquens ibi hominem sibi charum, qui virorum furentium animos verbis lenibus molire possit. Dans etiam fignum quando redire possit in patriam. Id est, diviserunt simul unum aureum, et unam quidem partem secum*

detulit Childericus, aliam verò amicus ejus retinuit, dicens : « Quando hanc partem tibi misero, partesque conjunctæ unum effecerint solidum, tunc tu securo animo in patriam repedabis. Abiens ergo in Thoringiam, apud regem Bisinum (Aliàs Basinum) uxo remque ejus Basinam latuit. Denique franci hoc ejecto, Egidium sibi. . . . . Magistrum militum à republica missum. . . . . Unanimiter regem adsiscunt. Qui cum octavo anno super eos regnaret, amicus ille fidelis, pacatis occultè francis, nuncios ad Childericum cum parte illa divisi solidi quam retinuerat, mittit. Ille verò certa congnoscens indicia, quod à francis defideraretur, ipsis etiam rogantibus, à Thoringia regressus, in regnum suum est restitutus. His ergo regnantibus simul Basina illa quam supra memoravimus, relicto viro suo, ad Childericum venit. Qui cum sollicitè interrogaret, qua de causa de tanta regione venisset, respondisse fertur : « Novi, inquit, utilitatem tuam, quod sis valdè strenuus », ideoque veni ut habitem tecum. Nam noveris, si in transmarinis partibus aliquem congnovissem utiliorem te, expetüssem utique cohabita lionem ejus. « At ille gaudens, eam sibi in conjugio copulavit. Quæ concipiens, peperit filium,

vocavit que nomen ejus Chlodovœum. Hic fuit magnus et pugnator egregius. Je traduirai ce passage en français pour ceux qui n'entendent pas le latin. « Or, comme Childeric était ex-
» cessivement débauché à l'égard du sexe,
» régnant sur la nation des Français, il se mit à
» enlever leurs jeunes filles. Eux, indignés
» de cela, le dépouillent de sa royauté. Et lui,
» informé qu'ils voulaient aussi le tuer, s'en
» alla dans la Thuringe, laissant là un homme
» qu'il chérissait, pour pouvoir appaiser par
» de douces paroles les esprits irrités, et con-
» venant avec lui d'un signe pour lui faire sa-
» voir quand il serait temps qu'il revînt dans
» le pays. A cet effet, ils partagèrent ensemble
» une pièce d'or, dont Childeric emporta la
» moitié, etc. et que les deux rapprochées feront
» la pièce entière, alors vous pourrez revenir
» en toute sûreté. S'en allant donc en Thu-
» ringe, il se tint caché auprès du roi Bisin
» ou Basin, et auprès de sa femme Basine.
» Enfin, les Français, après l'avoir chassé, se
» donnent unanimement pour roi Egidius ou
» Gilles, qui avait été envoyé par la républi-
» que en qualité de maître de la milice. Comme
» il régnait depuis huit ans sur eux, le fidèle
» ami, ayant appaisé secrètement les Français,

» envoye des exprès à Childeric, avec la
» moitié du sou rompu qu'il avait retenue.
» Or lui, ayant par-là un indice certain qu'il
» était desiré des Français, et ces exprès, d'ail-
» leurs, y joignant leurs prières, il revint de
» la Thuringe, et fut établi dans sa royauté.
» Eux donc, régnant ensemble, cette Basine,
» dont nous avons parlé plus haut, ayant
» quitté son mari, vint trouver Childeric; et
» comme il s'enquerrait d'elle pour quel sujet
» elle était venue vers lui d'un pays si éloigné,
» on dit qu'elle fit cette réponse : Je connais
» ton utilité et ta grande bravoure. C'est à cause
» de cela que je suis venue demeurer avec toi.
» Car, sache que si j'eusse connu quelqu'un
» plus utile que toi, fut-il au-delà des mers,
» j'aurais également desiré d'aller vivre avec
» lui. Là-dessus, ravi de joie, il la prit en ma-
» riage, et elle, concevant, mit au monde un
» fils qu'elle nomma Clovis : celui-ci fut un
» grand et fameux guerrier ».

Cette histoire, vraie ou fausse, une fois reçue par Grégoire de Tours, n'a pas manqué de passer sans examen dans toutes les Chroniques des siècles suivans, et dans la plupart avec de nouvelles circonstances.

Celle qui a pour titre : *Gesta Regum Fran-*

corum (1), nomme le fidèle ami Womade. Elle dit qu'il employa des artifices pour rendre Egidius odieux, et engager les Français à le chasser. Puis venant à Childeric, lors de son départ de la Thuringe, elle ajoute : *Nam dum fuit in Toringia, cum Basina regina uxore Bisini (alias, Basini), regis ipse Childericus rex commixtus fuit.* « Car, cependant qu'il » fut dans la Thuringe, ce même roi Chil- » deric eut commerce avec la reine Basine, » femme du roi Bisin, autrement Basin. » Et le même texte de cette Chronique, tiré du M. S. C. de l'église de Cambrai, porte : « *Adulterium commisit.* »

Le moine *Roricon*, qui a suivi l'auteur de la Chronique précédente, lui est entièrement conforme, si ce n'est qu'il a trouvé, que « Ba- » sine avait quitté souvent le lit de son mari » pour jouir de la compagnie de Childeric ». *Sæpius relicto viri thoro, consortium nostri regis est experta.* Et il avoue « qu'elle avait mis bas la pudeur de son sexe, parce qu'elle était luxurieuse à l'excès. » *Postposito pudore muliebri, ut erat nimis luxuriosa.*

(1) Au premier vol. des Historiens de France, d'*André Duchesne*, p. 690.

Mais, cent ans après, vint *Frédegaire le Scholastique*, qui fit voir que ses prédécesseurs n'avaient fait qu'effleurer la matière, et qu'ils avaient sur-tout oublié les circonstances les plus curieuses. Selon lui, « Wiomade était de » tous les Français le plus fidèle à Childeric, » qui l'avait sauvé dans la fuite lorsque les » Huns l'emmenaient prisonnier avec sa mère : » *Wiomadus Francus fidelissimus cœteris* » *Childerico* (1), *qui eum, cùm à Chunis cum* » *mater captivus duceretur, fugaciter libe-* » *raverat.* Ce sou d'or qu'ils avaient partagé, » ne venait point de la bourse de l'un ni l'autre ; » c'était une trouvaille que Wiomade avait faite : » *Hic inventum unum aureum cum Childerico* » *dividens.* Wiomade, devenu vice-roi des » Français sous Gilles, lui fait imposer sur eux » un tribut d'un sou d'or par tête, et ils le » paient. Il fait porter ensuite par Gilles le » tribut à trois sous, et ils s'y soumettent en- » core, trouvant que cela n'était pas si dur

(1) *Qui eum.* Ces deux mots, si je ne me trompe, ont rapport, le premier à Childeric, et le second à Wiomade ; mais le *P. Daniel* a pris l'un pour l'autre, ayant écrit que c'était Childeric qui avait été délivré par Wiomade, étant emmené en captivité avec sa mère. Il a augmenté par là le ridicule du passage.

» que ce qu'ils souffraient sous Childeric.
» Wiomade retourne à Gilles, il lui fait accroire
» que les Français se révoltent, et lui conseille
» d'en faire égorger plusieurs pour abaisser
» l'orgueil des autres. Il emmène lui-même à
» Gilles cent des principaux qu'il avait choisis,
» et Gilles, suivant son conseil, les fait tuer.
» Alors, Wiomade va parler secrètement aux
» Français, et les excite à rappeler Childeric.
» De là il retourne à Gilles, et lui persuade
» d'envoyer une ambassade à l'empereur Mau-
» rice. Et notez bien que cet empereur Mau-
» rice, dont le nom se trouve répété jusqu'à
» quatre fois dans ce récit, n'a commencé à
» régner qu'en l'année 582, cent dix-huit ans
» après la déposition de Childeric, et environ
» cent-sept ans depuis la mort de Gilles. Le
» sujet ou le prétexte de cette ambassade à
» Maurice, était de lui demander cinquante
» mille sous pour les employer à gagner les
» nations voisines. Mais la vérité était que Chil-
» deric se trouvant à Constantinople auprès de
» l'empereur Maurice, Wiomade voulut pro-
» fiter de cet ambassade pour informer Chil-
» deric de la disposition des Français. Dans
» cette vue, il dit à Gilles, qu'il avait reçu
» quelques sous pour ses services, qu'il avait

» peu d'argent, qu'il souhaitait de faire partir
» avec les ambassadeurs un petit garçon qui
» irait trafiquer cet argent à Constantinople :
» *Aliquantulos solidos tuæ instantiæ locum ac-*
» *cipiens militavi, parum servus tuus argen-*
» *tum habeo. Volebam cum tuis legatis pue-*
» *rum dirigere, ut melius Constantinopoli mihi*
» *argentum mercaret.* Alors, ayant reçu de
» Gilles cinq cents sous d'or en présent pour
» les employer à ce trafic, il envoya le petit
» garçon, avec la moitié du sou d'or ; mais à
» la place de l'argent qu'il devait trafiquer, il
» lui donna un sachet plein de pièces de plomb.»
Tune acceptis ab Egidio quingentis in munere aureis, quos ad hoc opus emendum transmitteret, misit puerum creditarium sibi cum media parte aurei quem cum Childerico diviserat. Saccellum plenum plumbeis, quod puer pro solidis secum portaret. « Avant que les ambassadeurs
» parussent devant l'empereur, le petit garçon,
» qui avait pris les devans, était allé avertir
» Childeric, que Gilles, au lieu d'envoyer de
» l'argent au trésor public, en demandait à
» l'empereur; Childeric va le dire à Maurice,
» qui fait mettre les ambassadeurs en prison.
» La circonstance ne pouvait être plus favo-
» rable pour Childeric; » il dit à l'empereur :

Jube me Servum tuum ire in Gallias. Ego furorem indignationis tuæ super Egidio ulciscar. « Maurice le prend au mot; lui fait de grands » présens, et le renvoye par mer dans les » Gaules. » *Evectu navali revertitur in Galilas.* « Wiomade, averti de sa venue par le petit » garçon, va le joindre au château de Bar, et » il y est reçu par les Barrois. » D'où l'on peut conclure que c'était la route pour entrer en France, en venant de Constantinople par la mer. Mais ce n'est pas le tout, ni même le meilleur du conte. «Basine de Thuringe, qui s'était » sans doute fort ennuyée pendant le séjour de » Childeric à Constantinople, l'étant venu » trouver en toute diligence, *cursu veloci*; la » première nuit de leurs nôces, étant couchés » ensemble, elle lui dit : Lève-toi sans bruit, » et tu diras à ta servante ce que tu auras vu » devant le palais. » *Surge secretius, et quod videris ante aulas palatii, dices ancillæ tuæ.* « S'étant levé aussitôt, il vit trois bêtes res- » semblantes au lion, à la licorne et au léo- » pard, qui se promenaient. » *Cumque surrexisset, vidit similitudinem bestiarum leonis, Unicornis et Leobardi, deambulantium.* « De retour, il dit à sa femme ce qu'il avait vu. La femme lui dit : Monseigneur, va de rechef,

et rapporte à la servante ce que tu auras vu. » *Reversusque dixit mulieri quæ viderat. Dixit ad eum mulier : Domine mi, vade denuo et quod videris narra ancillæ tuæ.* « Et comme il fut allé dehors, il vit deux bêtes se promener, ressemblantes à l'ours et au loup. » *Ille vero cum foris abiisset, vidit bestias similitudine Ursi et Lupi deambulantes.* « Racontant cette seconde vision à sa femme, elle le renvoie pour la troisième fois. » *Narrans et hæc mulieri, compellit eum tertiò ut iret, et quod viderat nuntiaret.* « Il vit cette fois ci de moindres animaux ressemblans au chien et à d'autres petites bêtes qui se tiraillaient les uns les autres, et se roulaient. » *Cumque Basinæ hæc universa narrasset, abstinebant se caste usque in crastinum.* « Au sortir du lit, Basine donna à Childeric l'interprétation de tout ce qu'il avait vu, en ces termes : Il nous naîtra un fils qui aura la force du lion : ses fils auront la force et la vîtesse de l'ours et des loups. Quant à ceux que tu as vus en dernier lieu, ce seront les colonnes de ce royaume; parce qu'ils régneront à la façon des chiens, et que leur force sera semblable à celle des petits animaux. Mais la pluralité de ceux qui se roulaient en se tiraillant, signifie que les peuples seront ruinés les

uns par les autres, n'ayant plus la crainte des princes.» *Noscetur nobis filius fortitudine léonis signum et instar tenens. Filii quoque ejus leobardi et unicornis fortitudine signum tenent. Deinde generantur ex illis, qui ursis et lupis fortitudine et velocitate eorum similabunt. Et tertiò quœ vidisti ad discessum, eolumnœ regni ejus erunt: quia regnabunt ad instar canum, et minorbus bestiis eorum consimilis erit fortitudo. Pluritas antem minorum bestiarum, quœ ab invicem detrahentes volutabant, populos sine timore principum ab invicem vastandos significat.*

Voilà le conte revêtu à-peu-près de toutes ses circonstances; et je doute que l'imbécillité humaine ait jamais produit un chef-d'œuvre plus complet de ridicule et d'absurdité.

Pour anéantir tout d'un coup des fables si grossières, il ne me serait pas difficile de faire voir, par l'autorité d'un ancien historien des Francs, combien ils avaient en horreur l'adultère, par l'exemple d'un de leurs rois, nommé Basan, qui fit punir de mort son propre fils, Sédan, convaincu de ce crime, 274 ans avan l'ère chrétienne. Cette preuve acquerrait même, si l'on voulait, un nouveau degré de considération, par l'heureux rapport qui se trouve

entre le nom de Basan et celui de Basin. Mais, peut-être croirait-on que je n'aurais recours à cette preuve, que pour réfuter une fable par une fable.

Le *P. Daniel* a fait, à la tête de son Histoire de France, une dissertation pour prouver que la déposition de Childeric est une fausseté. « Il avoue d'abord qu'il n'a presque, contre ce fait, que des conjectures et des argumens négatifs. Cependant il les croit capables de faire sur l'esprit de ses lecteurs, le même effet qu'ils ont fait sur le sien. Il prétend que l'élection d'un général romain par les français, est une chose aussi bizarre que l'aurait paru la conduite des Turcs, si, après avoir déposé Mahomet IV, ils eussent élu pour sultan le prince Charles de Lorraine, qui leur faisait la guerre en Hongrie. Il dit ensuite que le comte Gilles n'a pu déférer au choix des Français, sans se rendre suspect au Patrice Ricimer, qui n'aurait pas manqué de le faire assassiner. Il soutient après cela que l'Histoire de l'empire n'a parlé de lui en aucune occasion, comme d'un roi, mais simplement comme d'un comte ou d'un général de l'armée romaine dans les Gaules ; et pour dernière preuve, il fait voir, par le témoignagne d'*Idace*, que le comte Gilles mourut en 463, la

troisième année de l'empereur Sévère, cinq ans après que Childeric eut succédé au royaume des Français, par la mort de Mérovée, arrivée en 458; et que dans cet intervalle, il est impossible de trouver les huit années de règne qu'on donne à ce prétendu roi ».

Mais ce raisonnement du *P. Daniel*, me parait plus spécieux que juste.

Premièrement, le choix d'un Gaulois tel qu'était le comte Gilles, chef des armées romaines, mis par les Français à leur tête, n'a rien de plus singulier que celui d'un Anglais comme Richard, et d'un Espagnol tel qu'Alphonse, élus tous deux empereurs d'Allemagne au milieu du 13°. siècle; il n'a rien même de plus bizarre que celui de plusieurs Allemands, comme Mérobaude, Baudon, Arbogaste, tous trois francs ou français de nation, et Ricimer lui même, que les Romains avaient mis vers le temps de Gilles, à la tête de leur sénat et de leur milice. L'élection du prince Charles de Lorraine eût sans doute été bizarre. Jamais Turc ne s'était trouvé à la tête d'une armée et d'une république chrétienne, ni jamais chrétien à la tête d'un état et d'une milice turque. Mais il n'en était pas de même des Français avec les Romains, auxquels ils se joignaient en toute

occasion pour la défense de l'empire. Voici quelques exemples qui pourront en donner la preuve. La première fois que le nom des francs ou des français parait dans l'histoire, c'est à l'occasion d'un traité que le César Galien, sous l'empire de Valérien, son père, fit avec eux en l'année 254, pour les opposer aux autres Germains qui voudraient passer le Rhin. (*Zosime*, liv. 1). « L'an 358, les Saxons envoyèrent les Quades qui étaient de leur nation, pour se loger dans les terres des Romains. Les Français-Saliens, qui habitaient sur leurs frontières, leur bouchèrent le passage pour rendre service à l'empire. Peu après, Julien, allant combattre les Quades, fit auparavant jurer à son armée, qu'elle ne ferait aucun mal aux Français-Saliens, et leur laisserait la liberté de se retirer sur les terres de l'empire ; ce que ces Français ne manquèrent pas de faire avec leur roi, et alors Julien les prit à son service. (*Zosime*, liv. 3.) L'an 375, Valentinien donna le commandement de son armée à Mérobaude. (*Le même*, liv. 4.) L'an 378, les Germains ayant passé le Rhin, Gratien envoya à leur rencontre ses légions secondées de Mérobaude, roi des Francs, qui était dans les Gaules : le combat se donna ; il y resta 35 mille Germains, et en reconnaissance de ce

grand service, Gratien conféra à Mérobaude la dignité de comte de ses domestiques ou de maître du palais. (*Socrate.*) L'an 380, Gratien, sachant que Théodose, en Orient, avait les Scythes sur les bras, lui envoya une armée sous la conduite de Baudon et d'Arbogaste, deux chefs des Français, à l'arrivée desquels les Scythes quittèrent la Macédonie et la Thessalie. (*Zosime*, liv. 4.) L'an 388, le même Arbogaste amena à Théodose un corps considérable de Français : arrivé au bord du Save, où l'armée de Théodose était arrêtée, il le passa le premier à la nage, avec sa troupe, et tailla en pièces l'armée de Maxime, qui était postée sur l'autre bord. Arbogaste fut ensuite détaché pour aller arrêter dans les Gaules le fils de Maxime, et il le fit mourir. (*Le même* et *Marcellin.*) L'an 393, les Français, après quelques brouilleries, renouvelèrent avec l'empire leurs anciens traités d'alliance. (*Sigonius.*) L'an 395, ils les renouvelèrent encore avec Stilicon. (*Zosime* et *Prosper.*) L'an 410, « ils remplirent les devoirs de cette alliance, en arrêtant les Vandales qui voulaient passer le Rhin; ils en tuèrent près de vingt mille, et les auraient entièrement détruits, si Godigisile leur roi, n'avait été secouru par Respendial, roi des Alains. (*Fri-*

géride, dans la Grégoie de Tours et *Zosime.*) L'an 411, Constantin, pour se maintenir dans les Gaules, appela les Français, dont le chef fut pris, et l'armée taillée en pièces par celle d'Honorius (*Sozomene*, *Prosper* et *Marcellin.*) Enfin, l'an 451, Mérovée, père de Childeric, joignit de même son armée française à celle de Valentinin, dont Aëtius avait le commandement général, et il lui rendit des services signalés contre Attila, qui pillait et ravageait les Gaules. (*Grégoire*, de Tours, *Jornandes* et *Sigebert.*)» Tant d'exemples ne sont-ils pas plus que suffisans, pour montrer que le *P. Daniel* s'est trompé, en mettant les Turcs et les Chrétiens en parallèle avec les Romains et les Francs ou Français du temps de Childeric, qui pouvaient, sans lui et même avec lui, se ranger sous les étendarts d'un général romain, tout aussi bien qu'ils l'avaient fait en tant d'autres occasions?

Secondement, si le comte Gilles n'a pu probablement accepter la royauté des Français; si nul historien de l'empire ne lui a donné le titre de roi, tant mieux; c'est une preuve qu'il ne l'a point été, et j'en demeure d'accord avec lui. Mais il ne s'ensuit point de-là, ni que Childeric n'ait pu être déposé, ni que pendant sa dépo-

sition les Français n'ayent pu, à l'instigation de Wiomade, se joindre à l'armée romaine, commandée par le comte Gilles ; au contraire, en supposant avec tous ceux qui ont parlé de la déposition de Childeric, qu'il eût remis ses intérêts à ce Wiomade, homme fidèle, accrédité, artificieux, n'était-il pas de sa politique, de mettre tout en usage pour empêcher les Français de remplacer le roi détrôné, par un prince de leur nation, qui lui aurait fermé le retour au trône, ou dont l'élection du moins n'aurait pu manquer de causer une guerre civile, pour peu que Childeric eût essayé de recouvrer son royaume ? Quel plus grand service donc pouvait-il lui rendre, que d'engager les Français à prendre unanimement comme ils firent, la résolution de se donner un comte Gilles, non comme sujets, car je suis déjà convenu qu'il ne fut pas leur roi, mais comme stipendiaires et alliés ; auquel cas, il n'aura pas eu droit d'imposer sur eux les tributs qui furent cause du rappel de Childeric. Mais aussi n'est-il parlé de ces tributs que dans les chroniques postérieures à *Grégoire* de Tours, qui dit simplement, « que la huitième année le fidèle ami, ayant appaisé secrètement les Français, envoya des exprès à Childeric pour le faire revenir » ; et

au reste, quand bien même *Grégoire* de Tours en aurait parlé, ce ne serait ni la seule ni la plus grande erreur qu'il eût faite dans le récit de cet événement, où la vérité se trouve enveloppée d'une nuée de circonstances palpablement fausses et romanesques.

Troisièmement, l'impossibilité que le *P. Daniel* prétend y avoir à trouver, entre la première année du règne de Childeric et celle de la mort du comte Gilles, un espace suffisant pour les huit années que dura la déposition du premier; cette impossibilité, dis-je, ne me paraît pas non plus assez fondée, pour en pouvoir tirer une preuve convaincante contre la réalité de cette déposition. Il cite *Idace* pour prouver que le comte Gilles mourut en 463, et *Idace* le condamne. C'était un auteur contemporain, qui écrivant dans l'Espagne, où il était évêque, rapporte les dates de la chronique aux olympiades et à l'ère espagnole, qui sont antérieures à notre ère chrétienne vulgaire, savoir: celle-là de 776 ans, et celle-ci de 38. Pour partir d'abord d'un point fixe, je prends une éclipse de soleil, qu'*Idace* dit être arrivée le 9 des calendes de janvier, c'est-à-dire le 24 décembre, de la 24°. année de l'empereur Théodose le jeune, à compter de la mort d'Honorius. Cette

éclipse, calculée astronomiquement par *Calvisius*, se trouve être arrivée à Salamanque, en Espagne, un jour plutôt, s'il n'y a point d'erreur dans l'ouvrage chronologique de *Calvisius*, c'est-à-dire, le 23 décembre, férie troisième, qui était le mercredi de l'an 447

A quoi, pour descendre à la mort de Gilles, il faut ajouter avec *Idace*, savoir :

Le reste du règne de Théodose, qui est d'années.	7
Le règne entier de Marcien, de. .	3
Et du règne de Majorien jusqu'à l'année de la mort de Gilles	7
Le tout donne l'époque de sa mort, qui est l'an.	464

Cette époque diffère déjà d'une année de celle du *P. Daniel*. Mais quelque juste qu'en soit la démonstration dans son principe, qui peut répondre qu'elle ne soit pas fausse dans ses conséquences ? Est-on sûr qu'*Idace* n'ait point racourci de quelques années les trois règnes qui ont été portés en compte ? C'est ce qu'il faut examiner.

Suivant le même *Idace*, une année avant la

mort de Gilles, on comptait l'an de l'ère espagnole. 506

Ajoutant pour l'année de sa mort. . 1

507

Retranchons de cette somme, pour les années antérieures à l'ère chrétienne. 38

Il restera l'an. 469

Qui sera l'époque de la mort de Gilles; ce qui diffère beaucoup de l'autre.

Et pour faire voir que c'est cette seconde date qui est la plus juste, ou du moins la plus conforme à l'intention d'*Idace*, faisons une troisième opération par les olympiades.

Suivant encore le même *Idace*, la quatrième année de l'olympiade 311, était l'année qui précéda la mort de Gilles. Ces 311 olympiades complètes, étant multipliées par 4, donnent d'années 1244

Ajoutons pour la première année de l'olympiade suivante, qui fut celle de sa mort 1

1245

Retranchons de cette somme, pour les années antérieures à l'ère chrétienne 776

Il restera l'an. 469

qui est une époque pareille à la précédente. Ainsi voilà six ans de plus que le *P. Daniel* n'en a trouvé dans *Idace*, et ces six ans, ajoutés aux cinq ans qu'il avait trouvés, ne font-ils pas un espace de temps beaucoup plus long qu'il ne faut pour les huit ans qu'on donne de durée à la déposition de Childeric? On voit donc par là que, de quelque côté qu'on regarde son système, on ne le trouve fondé ni en preuves ni en vraisemblance.

Mais il y a encore quelque chose de plus à dire sur *Idace*. Cet auteur, qui était en Espagne, n'aurait-il pas, sur quelque faux rapport, avancé la mort de Gilles? Peut-on croire qu'il y ait été toujours assez exactement informé de ce qui se passait dans les Gaules, pour que ce qu'il en dit soit d'une vérité incontestable? « Égidius, dit-il, meurt, les uns disent surpris » par des embûches, les autres par du poison. » *Ægidius moritur, alii dicunt insidiis, alii veneno deceptus*. Ce récit a bien l'air d'avoir été copié d'après un faux bruit répandu en Espagne, dans le temps qu'*Idace* l'écrivait, et il n'a point été désabusé, parce qu'il n'aura plus entendu parler d'Égidius, dans les quatre années suivantes, les dernières de sa chronique. Ce fut vers ce temps-là qu'Ætius, fils du

patrice (nommé quatre fois Agetius, dans *Frédégaire*), faisait quelque bruit, aussi bien qu'Eodicius, fils de l'empereur Avitus. Le nom de l'un ou de l'autre, approchant de celui d'Egidius, aura pu induire *Idace* en erreur. Quoiqu'il en soit, il est prouvé qu'en 472, et même (si l'on veut s'en rapporter à la chronologie de Sigebert) en 475, six années après la prétendue mort d'Egidius ou du comte Gilles, Childeric le mit en fuite devant Cologne, prit cette ville, et ensuite celle de Trèves; d'où il faut inférer qu'il n'est mort que depuis cette année-là; et cela est d'autant plus vrai que son fils Siagrius, qui succéda à ses emplois dans les Gaules, ne commence à figurer dans l'histoire qu'en l'année 482. Or si Childeric succéda à Mérovée, l'an 458, comme le *P. Daniel* en convient, et que le comte Gilles ne soit mort que plus de 17 ans après, peut-il rester le moindre lieu de croire que la mort du comte Gilles ait dû empêcher le cours de huit années qu'on donne à la déposition de Childeric? Donc l'impossibilité supposée par le jésuite est une pure illusion, et conséquemment il y a moins de difficulté à convenir de cette déposition qu'à vouloir la nier comme il a fait.

Mais autre chose est d'en convenir, et autre

chose d'adopter toutes les impertinences et les absurdités dont les chroniques ont chargé cet événement. Peut-être même n'y aurait-il guères moins de ridicule à les réfuter sérieusement qu'il y en a à les adopter. Cependant, comme il n'y a si mauvais livres, dit *Pline le jeune*, qui n'aient quelque chose de bon, de même, en matière de faits et de récits, on peut dire avec autant de vérité, qu'il n'y en a point de si fabuleux où il ne se trouve quelque chose de vrai. On peut convenir, avec *Grégoire* de Tours, le seul dont le témoignage mérite d'être réfuté, parce que tous les autres suivans n'ont fait que le copier et l'amplifier; on peut convenir avec lui, que Childeric fut déposé pendant huit ans; qu'il se retira dans la Thuringe; que les Français, ayant à leur tête Wiomade, se joignirent à l'armée romaine, commandée par le comte Gilles, mais que ce ne fut point de leur part à titre de sujets, ni de la part de celui-ci à titre de roi, comme le prouve le silence des historiens de l'empire, et que dans toutes les autres circonstances du récit il peut y avoir beaucoup de fables jointes à un peu de vérité : c'est ce que je vais tâcher de démêler. *Grégoire* de Tours écrivait un siècle après Childeric, et dans un temps où la simplicité était

égale à l'ignorance, comme on le voit en mille endroits de son histoire. C'en était assez pour lui donner lieu d'adopter des fables qu'on avait inventées, soit depuis la mort de Childeric, soit du vivant même de ce roi. D'ailleurs Childeric était un païen, dont on croyait ne pouvoir dire trop de mal, car ces fables furent inventées dans les Gaules, dont les peuples étaient chrétiens.

On ne saurait douter néanmoins que *Grégoire* de Tours, n'ait écrit et vécu sous le règne des petits-fils de Clovis. Est-il à penser qu'un homme de qualité et de bon sens ait osé déshonorer ces princes, non-seulement dans la personne de Childeric et de Basine, en les faisant passer pour des gens sans probité, sans mœurs, infidèles, l'un à son ami, l'autre à son époux, en un mot pour d'infâmes adultères; mais ce qui est moins croyable, et plus flétrissant encore pour eux, dans la personne de Clovis même, leur grand-père, sur qui réjaillissait l'opprobre de cet adultère, dès-là qu'il en avait été le fruit? Je croirai donc, pour l'honneur de *Grégoire*, que ce chapitre XII de son second livre, qui est employé tout entier à ce qui regarde les désordres de Childeric, sa déposition, sa retraite en Thuringe, son rappel, et la venue de Basine et le reste; que ce chapitre, dis-je,

n'est pas tel qu'il est sorti des mains de l'auteur et qu'on l'aura interpolé dans tout ce qu'on trouve de révoltant ; à moins que, le laissant sur le compte de *Grégoire*, on ne veuille l'imputer à sa crédulité, à son mauvais goût et à l'imbécillité de son siècle. Je ne m'arrêterai qu'à ce que dit ce roi de Thuringe, et de sa femme, chez qui Childeric se retira, parce que cette seule circonstance suffira, comme je l'espère, pour me conduire à la découverte de la vérité. Ce roi, dit-on, s'appellait Bisin ou Basin, car ces noms reviennent visiblement au même; aussi le dernier est-il substitué à l'autre dans divers manuscrits et chez tous nos historiens modernes ; ce roi donc s'appellait Basin, et l'on donne en même-temps, à sa femme, le nom de Basine. Voilà, peut-être, la circonstance du monde la plus étrange. Où a-t-on vu jamais dans aucun temps, dans aucun pays, qu'une femme ait pour nom propre celui de son mari ? Pharamond eut pour femme, vraie ou supposée, Imbergide; et Argotte Clodion eut Babine ; Mérovée eut Verica ; Childeric, lui-même, eut Basine ; et il en a été constamment de même par-tout ailleurs. Qui ne voit donc que cette Basine, en tant que femme du roi de Thuringe, est un faux personnage ? Ce-

pendant je ne saurais me persuader que ce nom de Basine ait été chimérique, puisqu'il fut celui d'une femme qui vint trouver Childeric, qui fut son épouse, et la mère de Clovis; enfin, qui vécut et mourut en France. Mais si cette femme ne pouvait pas être celle de Basin, par la raison qu'elle avait le même nom que lui, n'est-il pas évident qu'elle n'était autre que la propre fille de Basin, appellée Basine, parce qu'elle portait le nom de son père ? En effet, que Childeric, retiré chez ce roi, y ait vu Basine sa fille; qu'il ait pris goût pour elle, qu'il l'ait demandée en mariage, et que cette princesse ne soit venue le joindre qu'après qu'il fût rétabli dans son royaume, tout cela est dans l'ordre, et il n'y a rien là que de très-vraisemblable. Mais il est aussi très-apparent que, comme le royaume de Childeric ne s'étendait pas encore fort avant dans les Gaules, il était facile d'y inventer des fables, soit sur son compte, soit sur celui de Basine; que Basine, arrivant sans qu'on s'y attendît, venant trouver un roi qu'on accusait de galanterie, en un mot, portant le même nom que Basin, roi de Thuringe, a pu elle-même, par là, donner lieu au peuple, à ce peuple par-tout sot et méchant, de la prendre

pour la femme de ce roi, de la regarder comme une aventurière qui avait quitté son mari, et de faire la-dessus tous les mauvais contes que les chroniqueurs ont ensuite répétés de siècle en siècle.

Ayant tiré du milieu de tant de fables cette lueur de vérité, je vais la faire paraître dans tout son jour. On croit, sur le témoignage de *Sigebert*, que Childeric revint de Thuringe en l'année 469; *Mézerai* dit en 468, et je veux bien y souscrire encore. Mais Clovis était né deux ans auparavant, en 466: la preuve en est facile à donner. *Grégoire* de Tours, à la fin de son second livre, dit que Clovis, âgé de 45 ans, mourut 112 ans après St.-Martin, évêque de Tours. La chronique de *Prosper d'Aquitaine*, rapporte la mort de St-Martin à la 5°. année de l'empire d'Arcadius et d'Honorius, à compter de la mort du grand Théodose, leur père; et ajoute que la 8°. année, c'est-à-dire trois ans après St.-Martin, il y eut une éclipse de soleil: *Solis facta defectio.* La chronique d'*Idace* confirme cette éclipse, sous la même année des deux empereurs: *Solis facta defectio tertio Idus novembris, feria secunda;* ce qui revient à un mardi 11 novembre. Reste à trouver l'année. *Calvisius*, quoique très-exact dans

son ouvrage chronologique à calculer et remarquer les éclipses annoncées par les historiens, ne fait point mention de celle-ci. Il observe seulement, que l'année 401 de notre ère vulgaire, était la septième d'Arcadius et d'Honorius. Ainsi, la 8°., qui fut celle de l'éclipse, doit avoir été l'an 402. En effet, M. *Euler* le fils, notre très-digne confrère, ayant pris la peine de calculer, a trouvé qu'elle arriva cette année-là à Bordeaux, en France, le 11 novembre ; son commencement à 6 h. 34 m., 51 s. du matin ; sa fin à 8 h. 45 m., 59 s. ; sa grandeur, 10 doigts 32 minutes.

Trois ans donc avant cette époque, mourut St.-Martin, ce qui fut l'an.	399
A quoi, ajoutant les années écoulées ensuite jusqu'à la mort de Clovis, qui font.	112
Le tout ensemble fait.	511
Qui est l'année de la mort de Clovis, et c'est aussi de quoi conviennent tous les historiens.	511
Or retranchant de cette somme les années que Clovis avait à sa mort, savoir.	45
Il restera. . :	466

qui est l'année de la naissance de Clovis, ainsi que je l'avais avancé plus haut?

Fondé sur cette preuve incontestable, je dis à présent que Clovis était né l'an 466; il n'a pu naître ailleurs qu'en Thuringe, où Childeric, son père, résidait, et d'où il ne sortit, pour remonter sur le trône, que plusieurs années après cette naissance, comme on l'a vu plus haut. Par conséquent, Clovis n'est point né en France d'une Basine, aventurière, qui, ayant quitté son mari, vint trouver Childeric depuis son établissement, comme tous les historiens l'ont faussement et ridiculement dit; mais Clovis, étant né dans la Thuringe, est-il croyable que sa mère ait été la femme de Basin, vivant alors avec son mari? Non, sans doute; car de deux choses l'une : ou Basin ignorait le prétendu commerce qu'il y avait entre sa femme et Childeric, et en ce cas Clovis n'aurait point passé pour le fils de Childeric, mais pour celui de Basin, ou bien il fallait que ce mari, non-seulement connût, mais tolérât, avouât même ce prétendu commerce, pour donner lieu à Childeric de reconnaître Clovis pour son fils. Mais y a-t-il la moindre vraisemblance à cela? N'est-il pas plus probable, au contraire, que Basin, irrité de l'ingratitude de Childeric, in-

digné de sa perfidie, outré de l'infidélité de sa femme, sensible, en un mot, comme tout honnête homme peut l'être, à cette injure, se serait porté aux plus grandes violences et contre elle et contre lui? Le moins qui pouvait en arriver à Childeric, était d'être obligé de sortir de Turinge, où l'on voit, au contraire, qu'il est resté encore tranquillement plusieurs années après la naissance de Clovis; n'est-ce pas une preuve manifeste que la mère de Clovis, comme j'ai déjà dit, avait le nom de Basine, sous lequel elle fut ensuite connue en France; et cela ne convient point encore à la femme de Basin, qui, ayant un nom différent de celui de son mari, aurait été connu en France sous ce nom différent, et n'y aurait point eu celui de Basine. Il est donc évident, par toutes ces raisons, que Basine, qui fut mère de Clovis, à la cour de Turinge, n'était autre que la fille du roi Basin, que Childeric n'avait pas seulement demandée en mariage, comme je l'ai d'abord supposé, mais qu'il avait épousée en ce pays-là; je dis épousée, car il était aussi libre de le faire alors qu'on avoue qu'il le fut depuis, lorsqu'elle vint, dit-on, le trouver en France, pour se donner à lui, et qu'il l'épousa; et la preuve de leur mariage réel à la cour de Turinge, est ce

même séjour qu'elle et lui continuèrent d'y faire paisiblement après la naissance de Clovis ; puisqu'il est à croire, pour l'honneur du roi et de la reine de Turinge, que si Childeric avait eu assez d'ingratitude et de brutalité pour débaucher leur fille, c'eût été encore pour lui le cas d'être obligé de quitter la cour et les états du roi Basin, ni plus ni moins que s'il eût eu commerce avec sa femme. Il ne faut donc pas s'étonner si *Grégoire* de Tours et les autres anciennes chroniques disent que Childeric était, non-seulement chez le roi, mais aussi chez la reine de Turinge; termes indécens à l'égard d'un prince réfugié, mais très-convenable dès-là que ce prince était leur gendre. Il ne faut pas s'étonner non plus si Childeric passa si tranquillement les huit années de son séjour à Thuringe, puisqu'il vivait auprès de son beau-père, de sa belle-mère, et de son épouse, avec qui il ne pouvait pas manquer de se plaire et d'oublier ses chagrins. Enfin, il n'est pas étonnant aussi que Basine, mariée à Childeric, ait eu un enfant de lui, dans la maison de Basin, roi de Turinge, son père. Est-ce là ce qui fait voir que, dans les traditions les plus fabuleuses, il y a toujours quelque chose de vrai, puisqu'on avait raison de dire que Basine, qui vint rejoindre Childeric

en France, était la même que celle avec laquelle il avait eu commerce en Turinge? mais cela montre en même temps qu'on avait tort de la prendre pour la femme du roi Basin, puisque, portant le nom de Basine, elle ne pouvait être que sa fille.

Pendant tout le reste du règne de Childeric, on ne voit point dans l'histoire qu'il y ait eu rien à démêler avec Basin. Est-il à penser que celui-ci, après l'odieux procédé de Childeric, ne lui eût pas fait la guerre? Les rois en font pour des intérêts plus légers? Qu'auraient dit les Français eux-mêmes en le voyant trahir si lâchement son ami, son hôte, son bienfaiteur? Ne l'auraient-ils pas abandonné à tous les périls d'une guerre si justement méritée? eux que ses prétendues galanteries avaient irrités au point de le détrôner et de vouloir le tuer, quel mépris n'auraient-ils pas eu pour lui? Quel éclat n'auraient-ils pas fait pour empêcher son mariage avec une femme perdue d'honneur? Mais tout cela n'arriva point, parce que Childeric fut le gendre du roi et de la reine de Turinge, et qu'il ne fut ni l'amant ni le mari de cette reine. Il ne pouvait donc régner entre Basin et lui qu'une parfaite intelligence, qui n'est pas toujours, à la vérité, le fruit de l'alliance de deux

familles; mais du moins le silence de l'histoire fait présumer qu'elle subsista aussi long-temps que Childeric et Basin vécûrent.

Il ne fut pas de même de Clovis. L'an 491, il porta la guerre dans la Turinge, en subjugua une partie et se la rendit tributaire. Nul historien, ancien ni moderne, n'a deviné quels pouvaient être ses droits sur ce pays-là. S'il n'en eût eu d'autres que ceux que lui aurait apportés sa mère, femme de Basin, fugitive et adultère, je doute fort qu'il eût été dans la peine de les faire valoir. Mais il était petit-fils de Basin, et soit qu'en cette qualité, il se regardât comme son héritier au défaut d'enfans mâles, soit que ces enfans mâles, ses cohéritiers, ne lui eussent pas voulu faire part de la succession de son grand-père, il est probable qu'il fit cette guerre pour soutenir ses justes droits dans l'un ou dans l'autre cas. Ainsi, loin qu'il reste la moindre tache sur la naissance de Clovis, toutes ces circonstances se réunissent, toutes s'accordent à prouver sa légitimité.

Mais venons à quelque chose de plus décisif. J'avais achevé depuis long-temps ce mémoire, lorsque, par une rencontre aussi heureuse qu'imprévue, j'ai trouvé dans une chronique qui passe pour avoir été écrite un peu avant le

milieu du douzième siècle, la preuve ou la confirmation d'une vérité que je n'avais pû établir que par des raisons, mais raisons que je croyais suffisantes. Cette chronique est celle de Saint-Maixant ou de Maillezais, en Poitou, ayant pour titre : *Sancti-Maxenti in pictonibus chronicon quod vulgo dicitur Malleacense.* Elle finit à l'an 1134, et rapporte ce qui suit :

Meroveo autem rege francorum defuncto, Childericus filius ejus solio sublimatur regio. Initio regni sui odiosus extitit francis. Ex pulsus ab eis diu exulatus est apud Bissinum, Thoringorum Regem, undè reversus restitutusque in regno, consilio Guinomadi Ducis. Bissina filia Bissini regis abjecto èo a Childerico in matrimonium assumpta est, ex qua habuit filium nomine Clodeveum qui ut ætate in dies, sic etiam morum crescebat probitate. Interea Childericus rex dum per viginiti quatuor annorum curricula francorum strenue gubernasset regnum, ex hac vita discessit. Huic hæreditario jure successit Clodoveus virtutibus bellicis strenuus, etc. C'est-à-dire, pour ceux qui n'entendent pas le latin.

« Merovée, roi de France, étant mort, Childéric son fils, est élevé sur le trône royal. Au commencement de son règne, il se rendit

odieux aux Français. Rejeté par eux, il fut long-temps en exil chez Bissin, roi de Turingue, d'où il revint et fut rétabli dans la royauté par le conseil du duc Guinomade. Bissine, fille du roi Bissin, fut prise en mariage par Childéric, qui était là relégué. Il eut d'elle un fils nommé Clovis, qui croissait de jour en jour en bonnes mœurs comme en âge. Cependant le roi Childeric, après avoir gouverné dignement le royaume des Français, durant le cours de vingt-quatre ans, sortit de cette vie. Clovis, qui possédait les vertus guerrières, lui succéda de droit héréditaire, etc. »

Ce récit est trop clair pour avoir besoin d'explication. Mais je ne saurais me dispenser à cette occasion de faire quelques remarques.

Premièrement, sur l'autorité de la chronique qui me fournit ce passage. Quoiqu'elle finisse à l'an 1134, et qu'elle paraisse avoir été écrite six ans après, en 1140, si l'on fait attention à la manière intéressante dont l'auteur parle de l'enfance de Clovis, *qui ut ætute in dies sic etiam morum crescebat probitate;* on croira sans peine qu'il écrivait dans ce temps-là ou peu après son règne, auquel cas sa chronique aura peut-être été continuée par des écrivains plus modernes, comme cela est arrivé à

l'égard de quantité d'autres chroniques, même de celles qui ne sont pas anonymes; et c'est par cette raison qu'on a souvent tant de peine à fixer le temps où les auteurs de ces chroniques ont vécu, lorsqu'ils n'y ont mis aucun fait qui ait rapport à eux, ou auquel ils aient eu part; et cela est d'autant plus vraisemblable à l'égard de celle dont il s'agit, qu'ayant deux titres différens, celui de Maillezais et celui de Saint-Maixant, ils ne lui ont sans doute été donné que parcequ'elle fut commencée dans l'un de ces deux endroits et continuée dans l'autre. Ainsi je croirais pouvoir inférer de là, que le passage en question mérite toute créance, comme venant d'un auteur instruit qui, n'ayant point copié les fables de *Grégoire de Tours*, doit avoir été plus ancien que lui, et probablement contemporain de Clovis, comme le fait l'exactitude et la vérité de son récit, par rapport à Childeric et à Basine. En effet, examinant de plus près cette chronique, je reconnais qu'elle est une collection de plusieurs chroniques ou Histoires faites par différens auteurs. Le premier, dont l'ouvrage finit à la mort de Pepin-le-Bref, l'an 768, n'indique les faits que par les années des règnes, quoique l'ère chrétienne fût pour lors inventée, car

elle l'a été dès l'an 527. Le second s'est servi de cette ère dans sa continuation, depuis l'an 769 jusqu'en 1099, et a marqué les années en chiffres romains. Le troisième, qui va depuis l'an 1100 jusqu'en 1134, les a écrites non en chiffres, mais tout au long. Après quoi viennent quelques additions dans lesquelles on trouve les années 1251, 1270, 1294, 1307, 1317, 1320. De là il résulte que la première partie, où se trouve le passage que j'ai cité, est tout au moins d'un écrivain du milieu du huitième siècle. Mais il a trouvé en apparence qu'il avait tiré ce passage d'un auteur plus ancien, qui nous manque comme bien d'autres, et qui, comme je l'ai déjà dit, pouvait avoir été contemporain de Clovis, à en juger par la manière intéressante dont il parle de son enfance.

Secondement, sur le peu d'usage que l'on a fait de cette Chronique, quoiqu'imprimée depuis cent-dix ans. C'est le P. *Philippe Labbé*, jésuite, qui a pris la peine de la tirer des ténèbres, pour l'insérer au tome second, pag. 190, de sa nouvelle Bibliothèque, des manuscrits qu'il publia à Paris l'an 1651. Mais soit que, noyée dans un gros vol. in-folio, elle n'en ait point été plus connue; soit que le P. *Labbé* lui-même n'ait point fait attention au passage qui

regardait le mariage de Childeric et de Bissine; soit enfin que lui et les autres, qui ont pu avoir occasion de lire ce passage, respectant le préjugé d'une tradition universellement reçue, y ayent pris la qualité de fille donnée à Bissine au lieu de femme Bissin, pour une méprise sans conséquence, faite dans le manuscrit, par un copiste, ou même par l'auteur réputé moderne, dans l'idée qu'il n'avait composé sa Chronique qu'en 1140. Il est arrivé de là que tous les historiens qui ont écrit depuis 1651, n'ont pas plus songé à profiter de son témoignage, qu'on y avait pensé auparavant, dans un temps où cette Chronique était entièrement ignorée. Ainsi c'est la tirer une seconde fois des ténèbres, et plus réellement que le *P. Labbé* ne le fit alors pour la première fois; c'est faire véritablement la découverte du passage en question, que de le produire aujourd'hui comme une preuve de la légitimité de Clovis, qui, loin d'avoir été connue jusqu'à nous, n'avait pas même été soupçonnée. Venons présentement à ce que rapporte le passage, pour y chercher la justification de ce que je n'avais établi que par des preuves de raisonnement.

J'avais traité de fables les enlèvemens de

filles imputés à Childeric, et qu'on prétendait avoir été la cause de sa déposition. La Chronique n'en dit pas le moindre mot non plus. « Au commencement de son règne, il se rendit odieux aux Français : *Odiosus extitit Francis.* Mais un roi peut traiter fort mal ses sujets et de se faire haïr d'eux sans attenter à la pudicité de leurs filles. Cette raison m'ayant donné lieu d'examiner de plus près, qu'elle avait été la conduite de Childeric, depuis le commencement de son règne jusqu'à sa déposition, j'ai trouvé qu'en effet, il ne s'attira la haine des Français, que par un gouvernement rigoureux, dur, et tendant à la ruine du peuple. L'an 461, il battit, près de la Loire, l'armée des Goths d'Espagne, commandée par le frère de leur roi Théodoric, qui fut tué dans l'action, suivant *Vasæus*; et cette victoire l'ayant rendu insolent, pour me servir de l'expression de *Sigebert*, c'est-à-dire, fier et orgueilleux, il se mit à charger ses sujets de tributs insupportables : *Propter intoleranda tributa et quòd insolenter se gereret* ».

Convenant ensuite avec *Grégoire* de Tours, non-seulement de la déposition de Childeric, mais aussi de sa retraite en Thuringe; j'en avais soutenu la réalité contre les conjectures et les

argumens négatifs du *P. Daniel ;* et l'on voit effectivement que la chronique confirme mon opinion : *Expulsus ab eis, diu exulatus est.* Mais on y voit en même-temps qu'elle ne fait aucune mention de la prétendue royauté du comte Gilles, contre laquelle j'avais protesté avec ce jésuite; et même le silence de la Chronique, à l'égard de ce comte, est un grand préjugé, que toutes les autres circonstances qui le regardent sont également fabuleuses.

Je trouvais après cela fort étrange, que *Grégoire* de Tours et les autres historiens, disant que Childeric s'était réfugié chez Basin, roi de Thuringe, avaient ajouté, et chez la reine Basine, sa femme. Mais la Chronique nedit que chez Bissin : *Apud Bissinum Thoringorum regem*, et rien davantage.

Je disaisencoreque Basine, en tant que femme de Basin, devait être un personnage chimérique, parce qu'il était impossible qu'elle portât le nom de son mari; mais que ce nom de Basine ayant été très-réel, par la raison qu'il était celui de la femme de Childeric et de la mère de Clovis, cette Basine ne pouvait être que la fille de Basin, portant le même nom que son père : c'est ce que la chronique marque aussi précisément; *Bissina filia Bissini regis.*

Je jugeais d'ailleurs, par le temps qu'avait duré l'exil de Childeric, et par celui de la naissance de Clovis, calculé sur les années de sa vie, que celui-ci ayant dû naître dans la Thuringe, son père y avait épousé Basine, épousé, disais-je, véritablement pendant cet exil et avant son retour en France. Et cette dernière circonstance est encore rapportée dans la chronique, de manière à ne laisser aucun lieu d'en douter: *Abjecto eò à Childerico in matrimonium assumpta est.*

Enfin cette chronique ne laisserait rien à desirer, s'il y était dit que Clovis est né dans la Thuringe, ce qui devient néanmoins une suite naturelle et une circonstance plausible, dès là que Childeric, pendant son exil, s'y maria avec Basine. Mais voici un auteur qui me fournira ce témoignage; c'est un ancien historien des Francs, aussi fabuleux, si l'on veut, que *Grégoire de Tours* et les autres, dont j'ai fait voir les mensonges ridicules et absurdes, au sujet de Childeric et de Basine, mais, malgré ces fables, aussi croyable qu'eux dans des choses qui ne sont point contraires à la vraisemblance, et qui deviennent même indubitables, lorsqu'elles s'accordent avec les principes que j'ai établis. L'historien dont je veux parler, est un

nommé *Hunibald*, à qui des critiques trop prévenus n'ont pas rendu assez de justice(1). Malheureusement nous ne connaissons ses ouvrages que par l'abrégé que l'abbé *Trithème* assure en avoir fait, et que *Marquard Fréher* a fait imprimer au 1er v. des œuvres de cet abbé, p. 63, sous le titre : *De origine gentis francorum compendium Joannis Trittenhemii abbatis, ex duodecim ultimis Hunibaldi libris, quorum sex primæ Wasthaldus conscripsit, ab introitu Sicambrorum ad partes Rheni in Germaniam.* Or, l'on trouve dans cet abrégé, à la page 86, ce passage, non par les faussetés qu'il rapporte comme tous les autres historiens, mais par une circonstance qui leur a échappé à tous. Il est dit, en parlant de Clovis : « Sa mère fut Basine, femme légitime de Basin, roi des Turingiens ; il naquit dans l'adultère ; car Childeric, roi des Français, fuyant en Thuringe, et demeurant pendant huit ans, chez le roi Basin, son parent consanguin, eut des privautés secrètes avec sa femme Basine, qui en conçut et mit au monde un fils ; savoir : le susdit Clovis, la seconde année de sa fuite, c'est-à-dire de celle de Childeric, qui fut l'an de J.-C. 469,

(1) Voy. le Mém. sur Hunibald, t. III de la Bibl. ac.

dans la septième indiction des Romains. Ensuite, la huitième année de sa fuite, il retourna dans la Gaule; Basine, le suivant avec son fils, le vint trouver l'an 476, l'enfant ayant déjà sept ans. Le roi Childeric vécut encore huit ans et mourut. » Voici les propres termes du texte : *Nomen matris eius Basina, uxor legitima Basini regis Thoringorum, ipse in adulterio natus. Hildericus enim rex francorum, in Thuringiam fugiens et apud Basinum regem consanguineum suum hospitatus annis octo cum uxore ejus Basina secretos habuit concubinatus, quæ ab eo concepit et peperit filium prædictum Clodoveum, anno fugæ ejus secundo qui fuit dominicæ nativitatis CCCCLXIX. Indictione romanorum septima. Postea vero anno fugæ suæ octavo in Galliam reversus est, quem Basina cum filio secuta, ad eum venit, anno domini CCCCLXXVI cum puero jam septenni; super vixit Hildericus rex annis octo, et mortuus est.*

Je ne répéterai point ce que j'ai dit assez au long dans ma dissertation, pour réfuter ce qu'il y a de fabuleux dans ce récit; mais j'ajoute que plus il est absurde que Basine, femme de Basin roi de Thuringe, vivant publiquement avec lui, et dans sa maison, y ait accouché, que

dis-je ? y ait élevé pendant sept ans un fils qu'elle avait eu de Childeric ; plus cette absurdité même prouve que cette Basine était, non la femme, mais la fille de Basin, que Childeric avait épousée pendant son exil en ce pays-là, comme le dit la Chronique rapportée plus haut.

Il me reste à tirer du passage ci-dessus les époques qui y sont marquées, pour les joindre à celle qui m'ont servi dans ma dissertation à réfuter le *P. Daniel*. Leur justesse fera connaître l'exactitude de l'historien, et donnera lieu de soupçonner, non sans beaucoup d'apparence, que les fables que l'on trouve dans son histoire, soit par rapport à Childeric et à Basine, soit sur d'autres sujets, comme je le montrerai dans un autre mémoire, y ont été ajoutées par quelques misérables interpolateurs.

Il y a dans le passage, comme dans tout l'abrégé d'*Hunibald*, deux ordres chronologiques qu'il ne faut pas confondre, l'un indique les faits des années des règnes, et celui-là est de l'historien qui écrivait dans un temps où l'ère chrétienne n'était point encore en usage.

L'autre ajoute à ces faits les années de cette

ère, prise à la naissance de J.-C., et celui-ci est de l'abbé *Trithème* l'abréviateur, qui dans sa supputation, s'est trompé de trois ans depuis la mort de Mérovée, qu'il fixe à l'an 461, au lieu de 458, jusqu'à celle de Clovis, qu'il rapporte à l'an 514, au lieu de 511, comme on va le voir dans la table suivante :

Années de J. C. suivant Trithème.		*Années de J. C. suivant le calcul exact.*
461	Mérovée meurt la dixième année de son règne, et Childeric lui succède.	458
467	Childeric est déposé la sixième année de son règne.	464
469	Clovis naît en Thuringe la deuxième année de l'exil de son père.	466
457	Childeric retourne en France la huitième année de sa déposition. . . .	472
475	La même année, Childeric met en fuite le comte Gilles, devant Cologne ; ce qui fait voir que ce comte ne mourut point en 463, comme l'a prétendu le *P. Daniel* ; non plus qu'en 464 et 469, suivant *Idace.*	472
476	Basine vient de Turinge en France, avec son fils Clovis, âgé de sept ans.	473

Années de J.-C. suivant Trithème.		*Années de J.-C. suivant le calcul exact.*
477	Childeric rend la Suabe tributaire.	474
478	Childeric bat Odoacar ou Odoacer, reprend sur lui la ville d'Angers et tue le comte Paul.	475
484	Childeric meurt la neuvième année de son rétablissement, et Clovis lui succède, âgé de quinze ans. . . .	481
485	Clovis met en fuite Siagrius, fils du comte Gilles, reprend sur lui Soissons, ensuite Rheims et autres villes.	482
494	Clovis porte la guerre en Thuringe et la rend tributaire, la dixième année de son règne.	491
495	Clovis défait Alaric devant Poitiers, et prend cette ville, la onzième année de son règne.	492
499	Clovis gagne une bataille (à Tolbiac) contre les Allemands de la Suabe.	496
499	La même année il se fit chrétien. .	496
501	Clovis fait la guerre à Gondébald, roi de Bourgogne.	498
514	Clovis meurt âgé de quarante-cinq ans, la trentième année de son rè-	511

gne, ce qui est conforme au calcul que j'ai tiré de la cent-douxième année après la mort de St. Martin, dans ma dissertation.

J'ai parlé dans cette table de la guerre que Clovis porta en Turinge l'an 491, et je trouve dans l'Abrégé de *Trithème*, page 85, que la cause de cette guerre fut que Basine, jadis femme de Basin, allant en France pour s'abandonner à Childeric, avait emporté avec elle divers joyaux d'or, d'argent et de perles, que le fils du roi Basin redemanda et ne put obtenir, sur quoi il déclara la guerre à Clovis : *Causa belli fuit, quod Basina quondan uxor Basini radens in Galliam ad Hildericum; ut Paulo prius dictum est plura clenodia* (1) *in auro, argento et margaritis, secum abstulerat quæ repetens regis Basini filius, cum non impetrasset, bellum Clodoveo denunciavit.* Après avoir fait passer Basine, femme de Basin, pour une prostituée, il ne manquait plus que d'en faire une voleuse, reproche pourtant qui ne lui a

(1) *Clenodia appellantur, quasi kleïnnot, quia exiguæ necessitatis et parvi usus sunt Lambec. De biblioth. Cæs. lib. 2. c. 5. p. 110.*

été fait par aucun des écrivains qui ont le moins ménagé cette reine, plus de trois cents ans après Clovis, et qu'à plus forte raison n'aurait point écrit *Hunibald* vivant sous son règne; ce qui prouve que son histoire a été interpolée avant *Trithème*, ou que celui-ci en l'abrégeant a compilé d'autres auteurs dont il a cousu les récits à ceux d'*Hunibald*. Mais dès que Basine ne fut point la femme, et fut la fille de Basin, mariée à Childeric, dans la Thuringe, il est inutile de s'amuser à réfuter une accusation si frivole, et d'autant plus mal imaginée, que ce ne fut point la fille de Basin qui vint attaquer Clovis, mais que ce fut Clovis, au contraire, qui alla en Turinge, non sans doute pour y reporter le prétendu vol de sa mère, mais pour revendiquer la part qui lui revenait de la succession de son grand-père. En effet, il ne conquit pas toute la Thuringe, il se contenta d'une partie; mais c'est cette partie même qui, jointe à la facilité avec laquelle il la soumit, prouve qu'il y avait des droits incontestables.

Ainsi, persistant dans mes conclusions précédentes, je demande à tout esprit raisonnable et impartial, si ce que des historiens mal instruits et dépourvus de jugement, ont dit de Basine, de Childeric, et de la naissance de Clovis, a été autre

chose qu'un tissu grossier de fables et de calomnies, qui, après être sorties d'une source aussi impure qu'est la méchanceté d'une vile populace, se sont accrédités par le malheureux penchant qu'ont tous les hommes à saisir le mensonge avec avidité, et à croire le mal plutôt que le bien.

CONFORMITÉ

Des Coutumes des Nègres de la Guinée avec celles des Juifs. (1)

Par FRANCHEVILLE (2).

J'ENTREPRENDS de répandre de nouvelles lumières sur les navigations de Tarsis, en cherchant parmi les nègres des côtes d'Afrique les traces du judaïsme que peuvent y avoir laissées les Juifs, qui y avaient des comptoirs, non-seulement du temps de Salomon, mais aussi avant lui, dès le temps de David, et peut-être encore plus anciennement; car rien de plus

(1). J'ai lu avec le plus vif intérêt, ce mémoire de *M. Francheville*, sur les pays de Tharsis et d'Ophir, d'où les flottes de Salomon tiraient des richesses; il prétend qu'ils sont la Guinée, et il trouve dans les mœurs des nègres, des preuves évidentes qu'ils ont eu connaissance de la religion juive, et l'ont professée autrefois.

Note mss. de M. de Paulmy.

(2) Ac. de Berlin, t. XXII. 1766.

naturel, que des Juifs habitant parmi des Nègres, leur eussent communiqué une partie de leur religion, de leurs lois, de leurs usages et de leurs coutumes, et par la raison que les nègres sont un peuple aborigène, qui ne s'est point transplanté hors de sa première demeure, comme ont fait la plupart des peuples de l'Asie et de l'Europe. Ces anciennes notions de judaïsme peuvent bien, à la vérité, depuis si long-temps, avoir été altérées et corrompues par un mélange d'idolâtrie, mais il peut aussi s'en être conservé des traces qui se seront transmises de père en fils, sans que ces peuples stupides et ignorans sachent pourquoi, ni d'où elles leur sont venues.

La relation que je suivrai est celle du voyage du chevalier de Marchais en Guinée, fait en 1725, 1726 et 1727, et qu'à donnée au public le P. *Labat*. Je ne connais point de relation, où l'on soit entré dans un détail plus circonstancié de la religion, des mœurs et des coutumes des peuples de la Guinée; et l'édition dont je me sers est celle d'Amsterdam, 1731, in-12.

Il faut, avant tout, que je prévienne une difficulté qu'on me pourrait faire, en supposant que les traces du judaïsme, qui se ren-

contrent peut-être sur les côtes d'Afrique, y auraient été apportées par des Juifs modernes ou par des Mahométans. Mon auteur me fournit lui-même la réponse à cette objection, ou plutôt c'est lui qui va la faire pour moi.

1°. Dans la description du cap Mesurado, il dit : « Le terme de Marabou, qui est le nom qu'on donne aux docteurs mahométans (ainsi qu'au grand prêtre de ce royaume), semblerait marquer que le mahométisme a eu quelqu'entrée dans le pays. Cette conjecture est invraisemblable. Jamais cette fausse loi n'y a été prêchée..... Il faut que quelques Européens aient appelé Maraboux ceux qu'ils voyaient faire l'office de prêtres chez ces peuples, et que ceux-ci se soient parés de ce nom qu'ils ont cru plus honorable que celui qu'ils portaient auparavant ».

2°. Dans le chapitre des mœurs et des coutumes des peuples de la Côte-d'Or, il est dit : « Le christianisme n'a pas fait de grands progrès dans ce pays, la pluralité des femmes y sera toujours un obstacle invincible. Le judaïsme ni le mahométisme n'y ont pas encore pénétrés ».

Le Père *Labat* se répète encore en termes équivalens dans plusieurs autres endroits,

que je me dispense de transcrire ici, parce que ces passages trouveront leur place dans la suite parmi ceux que j'en vais extraire, pour faire voir la conformité ou le rapport des coutumes des nègres avec celles des Juifs.

§. I. *Les nègres de Serrelionne répètent très-souvent dans leurs prières, et au commencement de toutes leurs actions, les noms d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. On n'a pu, jusqu'à présent, savoir d'où leur est venue la connaissance des noms vénérables de ces anciens patriarches. On pourrait soupçonner que quelque Juif a voulu introduire le judaïsme chez eux; c'est une conjecture qui n'est pas mal fondée. La pluralité des femmes n'aurait pas été un obstacle pour les empêcher d'embrasser cette religion, puisque la loi tolère la poligamie. On sait d'ailleurs que la circoncision est pratiquée chez tous les peuples de la côte de Guinée, depuis Serrelionne jusqu'à Benin.* Ce premier passage est si favorable à mon opinion, et si clair, qu'il n'a pas besoin d'explication.

§. II. *Abrambon est un royaume qu'on prétend être dépendant de celui d'Axim, sur la Côte-d'Or.* Le nom de ce royaume confirme ce qui a été dit, que les nègres ont eu connaissance du nom d'Abraham.

§. III. *La barbe ne vient que tard aux nègres; ils n'ont pas sur cela un usage universel; car les uns, comme sont ceux qui demeurent sur la côte, se font un honneur d'avoir une barbe longue. Il faut qu'ils soient bien vieux, avant qu'elle soit blanche. Une barbe blanche et longue, comme celle d'un provincial capucin, serait un ornement qui ferait respecter un nègre plus qu'on ne peut dire. A l'égard de leurs cheveux, (ou plutôt de la laine cotonneuse qui couvre leur tête), les uns les laissent croître, les autres les rasent assez souvent; leurs usages là-dessus sont différens.* Comme les Juifs, facteurs de Salomon, n'avaient leurs comptoirs que sur la côte, aussi voit-on dans ce passage qu'il n'y a que les nègres de la côte qui se fassent un honneur d'avoir une longue barbe; et l'on sait combien cet ornement était précieux aux anciens Juifs, suivant ces paroles du Lévitique XIX, 27 :

« Vous ne couperez point vos cheveux en » rond, et vous ne raserez point votre barbe.» Et suivant ce qui est dit au second Livre de Samuel, X, 4 et 5. « Hanon fit donc prendre les » serviteurs de David, et leur fit raser la moitié » de la barbe.....; ce qu'ils firent savoir à » David; et il envoya au-devant d'eux : car ces

» hommes-là étaient dans une grande confusion,
» et le roi leur donna cet ordre : Demeurez à
» Jérico jusqu'à ce que votre barbe soit crûe,
» et alors vous reviendrez. » Quant aux cheveux, les anciens Juifs, de même que les nègres d'aujourd'hui, ou les laissaient croître, ou les coupaient au besoin, comme on le voit dans l'exemple d'Absalon (II Samuel XIV, 26), et dans ce que dit St.-Paul (I *Corinth* XI, 14 et 15.)
» La nature même ne vous enseigne-t-elle pas
» que si l'homme nourrit sa chevelure, ce lui
» est du déshonneur? Mais si la femme nourrit
» sa chevelure, ce lui est de la gloire, parce
» que la chevelure lui est donnée pour cou-
» verture. »

§. IV. *Les Nègres sont extrêmement propres et se lavent tout le corps plusieurs fois le jour, quand ils en ont la commodité. C'est pour cela qu'ils bâtissent leurs maisons ou leurs villages sur les bords de la mer ou des rivières.* Ils doivent avoir tiré des Juifs l'usage de ces ablutions, comme les Mahométans l'ont aussi de la même source.

§. V. *Ils ne lâchent jamais en présence les uns des autres des vents par la bouche et autre part, et quand ils se trouvent en compagnie de quelques blancs à qui cela arrive, ils se re-*

tirent en donnant toutes sortes de marques d'horreur d'une telle incivilité. D'où peut leur être venu ce sentiment d'horreur si peu naturel à un peuple grossier, sinon de ce que c'était une suite de l'extrême pureté qui était recommandée aux Juifs par leur loi, tant écrite qu'orale ?

§. V. *Quoique les Nègres puissent avoir autant de femmes qu'ils en peuvent acheter et nourrir, il est certain que la première est la maîtresse, surtout quand elle a un enfant mâle. Il y a même des pays où le mari ne peut pas prendre d'autres femmes, sans le consentement de la première ; encore ne passent-elles que pour des concubines, qui restent assez maîtresses d'elles-mêmes, et dont le mari se met peu en peine. Les prérogatives de la première sont, d'avoir les clefs et la disposition de tout ce qu'il y a dans la maison, de distribuer aux autres et aux esclaves le travail, et de leur en faire rendre compte.* Les Juifs, facteurs de Salomon, trouvaient dans leur Histoire des exemples de tout cela : la pluralité des femmes de David et de Salomon ; le consentement de Sara, donné à Abraham pour mettre Agar dans son lit, la supériorité que Sara conserve ensuite sur Agar, qu'elle fait chasser, etc.

§. VII. *Les marchés et les foires n'ont jamais lieu*

aurant les jours qui leur tiennent lieu de dimanche, qui est notre mardi. Ces jours-là, personne ne travaille; les paysans n'apportent rien au marché: tout commerce est interdit, à moins qu'il ne se fasse à bord des vaisseaux qui sont en rade. Voilà donc un jour de sabbat établi toutes les semaines chez ces négres, et sans doute depuis bien des siècles; car s'ils l'eussent pris de quelque peuple moderne, ils l'auraient fixé, ou au dimanche avec les Chrétiens, ou au vendredi avec les Mahométans, ou même au samedi avec les Juifs; mais l'ayant pris de ceux-ci dès le temps de Salomon, ils ont pu dans la suite changer le jour, ou à dessein ou par ignorance.

§. VIII. *Le christianisme n'a pas fait de grands progrès dans ce pays* (la Côte-d'Or); *la pluralité des femmes y sera toujours un obstacle invincible. Le judaïsme ni le mahométisme n'y ont pas encore pénétré. Une idolâtrie mêlée d'une infinité de superstitions que l'avarice des Marabous (qui sont leurs prêtres) entretient, est la religion dominante du pays. Il est difficile de donner une idée un peu distincte de leur culte. Ils savent en gros qu'il y a un Dieu, créateur du ciel et de la terre, qui est bon, et qui comble de biens ceux qui le connaissent et qui l'adorent;*

ils l'appellent le Dieu des blancs. Ils croient que les âmes ne meurent pas ; mais leurs sentimens sur la nature des âmes sont des plus grossiers, puisqu'ils supposent que les âmes ont faim et soif, et qu'elles souffrent encore les besoins de cette vie ; du reste leur ignorance fait pitié.

Le *P. Labat*, convaincu que le judaïsme ni le mahométisme n'avaient pas encore pénétré chez ces nègres, laisse ignorer d'où pouvait leur être venue cette reconnaissance d'un Dieu créateur, et le reste ; mais si l'on veut supposer avec moi que les Juifs, facteurs de Salomon, avaient des comptoirs sur cette côte, on reconnaîtra aisément que ce sont les Juifs qui ont communiqué cette connaissance aux nègres, puisque la première idée que l'Histoire donne de Dieu, est celle d'un Dieu créateur du ciel et de la terre. Cette histoire n'est aussi proprement qu'un tableau des biens dont Dieu promet de combler son peuple, s'il accomplit fidèlement ses lois. Et quant à l'idée que ces Nègres ont des âmes, en quoi est-elle différente de celle qu'en ont eu de tout temps les Juifs ? « Puisque (suivant *Buxtorf*, dans sa *Synagogue*, ch. 49, et M. *Basnage*, dans son *Histoire des Juifs*, tom. III, pag. 418) leurs rabbins enseignent que si le vendredi au soir on entonne

musicalement une certaine prière, toutes les ames sortent du purgatoire pour aller chercher de l'eau, où elles se rafraîchissaient quelque temps : que par cette raison les rabbins deffendent sévèrement d'épuiser toute l'eau qui est dans un puits, ou dans les creux de la terre, de peur que quelqu'âme ne soit privée de ce soulagement, après lequel elle a soupiré pendant toute la semaine. »

Il est donc visible que c'est des Juifs, non de ces derniers temps, puisqu'il n'y en a point d'établis à la côte, comme le P. *Labat* en convient, mais du temps de Salomon, que les nègres ont pu recevoir cette notion des âmes, ainsi que celle d'un Dieu créateur du ciel et de la terre.

§. IX. *La plupart des nègres ne laissent pas aller leurs femmes aux villages voisins, qu'ils ne leur fassent jurer sur leurs fétiches (qui sont leurs idoles domestiques), qu'elles leur seront fidèles ; et, pour les y engager encore plus étroitement, ils leur font boire une calebasse de vin de Palme, dans laquelle on a trempé les herbes qui servent à la composition des fétiches ; ils font la même chose au retour. Si cette imprécation était de bon alloi, on enterrerait bien*

des femmes ; elles vivent cependant et n'en sont pas plus fidèles à leurs maris.

Je n'irai point chercher l'origine des fétiches des nègres, dans les Téraphim ou Dieux lares, que Rachel déroba à son père Laban, parce que je suis persuadé que les Juifs n'en avaient point du temps de Salomon. Mais pour ce breuvage de probation, il me paraît qu'il a quelque rapport à ces eaux très-amères, à ce breuvage de jalousie, composé de l'eau sainte jointe à un peu de terre du pavé du tabernacle, et le tout chargé de malédiction, qu'on faisait avaler aux femmes juives soupçonnés d'adultère, comme il est dit au livre des Nombres, chap. 5. A propos des fétiches dont j'ai parlé, ce que dit le *P. Labat*, de celle du roi d'Acare, mérite d'être remarqué. Elle est devant sa porte, et consiste en un morceau d'or tiré de la montagne de Tafon. Il est massif, pur et plus gros qu'un muid. Il sert de grande fétiche à tout le pays. Tout ce qui a été dit ci-dessus ne regarde que la Côte-d'Or.

§. X. *Les Hollandais appèlent Fida, le royaume que nous appelons JUDA ou JUIDA. Il est difficile de décider qui a plus de raison des deux. Il est certain que cet état faisait partie du royaume d'Ardres, dont il relève encore*

à présent.... Le royaume de Fida ou de JUDA commence à cinq ou six lieues du village de Popo.... Il n'a que quatorze à quinze lieues d'étendue, le long du bord de la mer; il est par les six degrés vingt minutes de latitude septentrionale.... Sa largeur ou son étendue dans les terres n'est que de huit à neuf lieues. Je ne m'arrête qu'au nom de ce royaume, qui est *Juda* ou *Juida*, et par corruption *Fida* ou plutôt *Vida*. Ce nom ne peut lui avoir été donné que par des Juifs, et non par des Juifs modernes qui n'y ont point encore pénétré, suivant le *P. Labat;* ce ne peut être donc que par des Juifs très-anciens, c'est-à-dire par les facteurs de Salomon, qui lui auront donné ce nom pour marquer qu'ils y avaient leur principal comptoir.

§. XI. *Il n'y a que deux rivières assez considérables dans tout cet état, pour mériter ce nom.... Elles viennent toutes deux du royaume d'Ardres, soit qu'elles y aient leurs sources, soit qu'elles n'y fassent que passer. Celle qui est la plus voisine de la mer, dont elle n'est qu'à une demi lieue ou environ, se nomme la rivière de Jacquin, parce qu'elle passe par la ville de ce nom, qui est dans le royaume d'Ardres, et le lieu du plus grand commerce de cet*

état. L'eau en est jaunâtre; elle ne peut porter que des canots, parcequ'il y a plusieurs endroits où elle est guéable, n'ayant qu'environ trois pieds d'eau et souvent moins. Le nom de *Jacquin* qu'on vient de lire ici, est le même que celui de *Jakin* ou *Jachin*, l'une des deux colonnes d'airain, haute de dix-huit coudées, que Salomon plaça au vestibule du temple, à main droite (I des Rois, chap. 7, v. 15. 21). Se peut-il une rencontre plus heureuse? car enfin les facteurs de Salomon, après avoir désigné leur principal comptoir par le nom de Juda ou Juida, n'avaient-ils pas raison de donner celui d'une colonne de cuivre à une petite rivière dont l'eau est jaunâtre, et qui est droite en cours? Il ne manquait pour compléter l'allégorie, que de donner à la seconde rivière le nom de *Boat*, qui était celui de l'autre colonne d'airain; mais peut-être la même raison ne militait pas à son égard. Voyons donc quel nom ils lui donnèrent.

§. XII. « On a donné le nom d'Euphrate à la seconde; elle passe par la ville d'Ardres, et elle est éloignée d'environ une demi lieue de la ville capitale du royaume de Juda.... Cette rivière est plus considérable que la première; elle a beaucoup plus de profondeur; son eau est ex-

cellente ; elle porterait d'assez gros bâtimens si elle n'avait des hauts-fonds, qui la rendent guéable en quelques endroits. » Rien de plus naturel pour des Juifs facteurs de Salomon, que de donner à la plus grande rivière qu'ils eussent dans le voisinage de leur principal comptoir, le nom du plus grand fleuve qu'ils connaissaient, d'autant plus que leur transplantation en Afrique, ressemblait assez à leur première servitude, dans la Mésopotamie, que le véritable *Euphrate* arrose.

§. XIII. « Le royaume de Juda est héréditaire ; l'aîné succède à son père, à moins que les grands n'aient de très-fortes raisons pour priver l'aîné de la couronne, et la mettre sur la tête d'un de ses frères. » Cet article n'est remarquable qu'en ce que, dans le Sénégal et les autres royaumes de l'Afrique occidentale, comme l'observe au même endroit le *P. Labat*, le trône est à la vérité toujours occupé par un prince du sang royal ; mais pour être assuré qu'il en est, du moins du côté de sa mère, les enfans des rois en sont exclus, et on y élève les enfans de sa sœur, à moins que le roi n'ait eu pour femme, la princesse dont les enfans auraient été rois, quand même elle n'aurait pas été femme du roi. Or, celle-ci étant reçue dans

toute la Guinée, jusqu'à la rivière du Volta, qui sert de frontière au royaume de Juda, on ne peut regarder l'exception qui s'en trouve dans ce royaume, que comme un usage ancien qui y a été apporté par des étrangers; et ces étrangers ne peuvent-ils pas avoir été les Juifs facteurs de Salomon, puisque cet usage avait lieu dans leur gouvernement?

§. XIV. « C'est donc le fils ainé du roi qui est héritier présomptif de la couronne; mais il faut que ce soit celui qui est né depuis que le roi est couronné; car ceux qu'il a eu avant d'être monté sur le trône, n'ont rien à y prétendre; on les regarde comme de simples particuliers, à qui leur père, devenu roi, peut faire du bien et donner des emplois, mais qui sont regardés comme exclus par les lois de pouvoir prétendre à la couronne. » Cette loi est trop recherchée pour avoir été imaginée par un peuple aussi grossier que les nègres. Elle venait d'ailleurs, et sans doute de ces mêmes juifs facteurs de Salomon, qui l'avaient vu introduire par David même. David avait eu six fils d'autant de femmes avant que d'être roi (II Samuel, ch. III, v. 2-5); il lui en était mort cinq; mais il lui en restait le quatrième, nommé Adonias, lorsqu'il voulut pourvoir à sa

succession. Adonias prétendant que la couronne lui devait revenir, comme à l'aîné des enfans de son père, vivans alors, fit un parti à la tête duquel étaient le grand-prêtre Abiathar, Joab, et quelques autres personnes considérables. Cependant David, sans égard pour son droit d'aînesse, lui préféra Salomon, né d'une septième femme, mais né à Jérusalem, lorsqu'il était roi (II, Samuel V, 12.) Il est donc évident que les rois nègres de Juda ne font que suivre un usage qui avait eu lieu chez les rois des Juifs, au temps où les facteurs de Salomon vinrent établir leurs comptoirs sur cette côte d'Afrique.

§. XV. « Au sacrifice pour le couronnement, les animaux qui servent de victimes sont égorgés dans le palais, et ensuite portés en cérémonie au milieu de la place publique, et posés proprement sur des nattes. On met à côté des victimes, neuf petits pains de miel bien frotés d'huile de palme. » Si je ne me trompe, ce sacrifice ressemble fort à celui des anciens juifs ; car, outre les victimes qu'on y égorgeait, le plus souvent il y entrait des oblations de gâteaux, et toujours ces gâteaux étaient imbibés ou arrosés d'huile. *Voy.* ce qui est dit au Lévitique, ch. 2, v. 1 et suivant: « Lorsqu'un homme présentera à l'Éternel une oblation en sacrifice, son offrande

sera de pure farine, sur laquelle il répandra de l'huile, et il mettra de l'encens dessus. » (Il ne croît point d'encens en Áfrique.) « Il la portera aux prêtres, enfans d'Aaron, et l'un d'eux prendra une poignée de la farine et de l'huile, etc..... Mais lorsque vous offrirez un sacrifice de farine cuite au four, savoir des pains sans levain, dont la farine aura été mêlée d'huile, et de petits gâteaux sans levain, arrosés d'huile par dessus; si votre oblation se fait d'une chose frite dans la poële, savoir de fleur de farine détrempée dans l'huile et sans levain, vous la couperez par petits morceaux, et vous répandrez de l'huile par dessus. Que si le sacrifice se fait d'une chose cuite sur le gril; vous mêlerez aussi la fleur de farine avec l'huile..... Que si vous présentez à l'Éternel une oblation des prémices de vos grains, des épis qui sont encore verds, vous les ferez rôtir au feu, vous les briserez, ainsi que le bled mûr, et vous offrirez ainsi les prémices à l'Éternel, répandant l'huile dessus, etc. » Et au chap. VII, v. 12. « Si c'est une oblation pour l'action de grâce, on offrira des pains sans levain mêlés d'huile, des gâteaux sans levain, arrosés d'huile par dessus, de la plus pure farine qu'on aura fait cuire, et des petits tourteaux mêlés et arrosés d'huile.» Or, c'était

précisément le cas du sacrifice dont parle le *P. Labat*. Il est donc visible que c'est des Juifs que les nègres de Juda ont appris à arroser d'huile les pains qu'ils offrent en sacrifice, et ces juifs étaient vraisemblablement les facteurs de Salomon, desquels ces sortes de sacrifices avaient lieu parmi eux.

§. XVI. « Si un homme est surpris avec une femme du roi (de Judas) il en coûte la vie à tous les deux, rien ne peut les délivrer.... Lorsque la femme d'un grand est surprise en adultère, il est permis au mari outragé de la faire mourir..... Mais comme il n'a point de pouvoir sur l'homme qui l'a déshonoré, à moins qu'il ne l'ait pris en flagrant délit, auquel cas il peut le tuer avec sa femme sans autre forme de procès, il faut, quand il ne la pu prendre, qu'il demande justice au roi, qui ne manque jamais de condamner le coupable à la mort. » Ce crime est donc puni en ce pays-là, comme il l'était chez les Juifs, suivant ce passage du Lévitique XX, 10. « Si quelqu'un abuse de la femme d'un autre et commet adultère avec elle, que l'homme et la femme meurent tous deux ». La même loi est répétée au Deutéronome XXII, 22.

§. XVIII. « Cette loi, dure et raisonnable, n'est que pour les femmes mariées. Les filles

n'y sont point sujètes; on ne court aucun risque, quand on est surpris avec une fille; son père, sa mère, sa famille entière n'ont rien à lui dire, parce qu'elle est maîtresse de son cœur et de son corps ». Cet usage ne diffère en rien de celui des Juifs; car il n'y avait chez eux aucune loi contre les filles qui se prostituaient volontairement, mais seulement pour les vierges fiancées, et contre ceux qui les subornaient et leur faisaient violence ».

§. XVIII. « La coutume du pays étant de renverser de fond en comble le palais où le roi est décédé, on emploie les trois mois qui ont suivi sa mort, à en bâtir un autre, où le nouveau roi doit faire sa résidence, et on y transporte toutes les femmes du roi défunt; le nouveau roi en hérite, elles deviennent les siennes. Il n'y a que la mère du défunt, et celle du roi régnant qui soient exceptées de cette loi ». La loi des Juifs, au Lévitique, chap. XVIII et XX, leur défendait de découvrir, 1°. la nudité de leur mère; 2°. celle de la femme de leur père, et 3°. celle de leur sœur, fille de leur père, ou de leur mère, ou fille de la femme de leur père. Au premier cas, l'on voit aussi que le roi nègre de Juda se conforme à cette loi; au second cas, il paraît qu'il n'y contrevient pas non plus;

car, comme la femme du père, ou la seule réputée telle est la mère du nouveau roi, toutes les autres femmes du roi défunt ne sont que des concubines auxquelles ne s'étend point la défense de la loi des Juifs. De-là vient qu'on lit au second livre de Samuel, chap. 16, v. 21, qu'Absalon, abusant publiquement des concubines de David son père, se rendit odieux à lui, mais n'encourut pas la peine de mort que la loi avait prononcée contre celui qui aurait découvert la nudité de la femme de son père. C'est aussi pour cette raison que les femmes de Saül, c'est-à-dire ses concubines, avaient pu passer sans crime à David, quoiqu'il fut son gendre, comme le prophète Nathan le lui rappelle de la part de Dieu, dans ce passage du second livre de Samuel, chap. 12, v. 7, 8 11. « Voici ce que dit l'Eternel, le Dieu d'Israël : Je t'ai sacré pour être roi sur Israël, et je t'ai délivré de la main de Saül ; même je t'ai donné la maison de ton seigneur, et j'ai mis les femmes de ton seigneur en ton sein ». Enfin, c'est encore pour cette raison qu'Adonias, frère de Salomon, ne contrevenait point à la loi, en lui faisant demander pour femme la sunamite de David, qu'il croyait devoir lui revenir comme aîné, mais que Salomon lui refusa, disant à

Bethsabée sa mère, qui lui en faisait la proposition, ces paroles remarquables, qu'on lit au Ier. des Rois, chap. II, v. 22 et suivans: « Pourquoi demandez-vous Abisay de Sunam pour Adonias? Demandez donc aussi pour lui le royaume, car il est mon frère aîné, et il a déjà pour lui le grand-prêtre Abiathar et Joab fils Tseruja ». Salomon jura donc, par le Seigneur, et dit : « Que Dieu me traite dans toute sa sévérité, s'il n'est vrai qu'Adonias, par cette demande, a parlé contre sa propre vie. Et maintenant je jure par le Seigneur qui m'a assuré la couronne, qui m'a fait asseoir sur le trône de David mon père, et qui a établi ma maison comme il l'avait dit, que certainement Adonias sera mis à mort aujourd'hui. Et le roi Salomon ayant envoyé Benaja, fils de Jehojuda, pour exécuter cet ordre, il perça Adonias et le tua ». On voit donc par-là que, même chez les Juifs, la possession des femmes d'un roi défunt, loin d'être un péché contre la loi, devenait un acte de prise de possession du royaume; et comme c'est précisément ce même usage qui a lieu chez les rois nègres de Juda, il y a toute apparence qu'ils l'ont tiré des juifs, c'est-à-dire de ces anciens Juifs, facteurs de Salomon, et que c'est aussi à son exemple que ces rois nègres

ont pu introduire cette pluralité des femmes ; de quoi je ne vois pas que, ni lui, ni son père David aient été repris, mais seulement de l'idolâtrie dans laquelle ces femmes étrangères pour la plupart l'entraînèrent. Je pourrais ajouter, en troisième lieu, que, quoiqu'il fût défendu par la loi judaïque de découvrir la nudité de sa sœur, fille de son père ou de sa mère, ou fille de la femme de son père, on lit cependant au second livre de Samuel, chap. 13, v. 13, qu'un frère et une sœur du même père, mais non de la même mère, pouvaient se marier ensemble. « Demandes-moi plutôt, dit Thamar à Amnon, demandes-moi au roi mon père en mariage, il ne te refusera pas de me donner à toi ». Mais il serait inutile d'insister sur cet article, puisqu'il ne paraît point que les rois nègres de Juda soient dans l'usage d'épouser leurs sœurs.

§. XIX. « La couleur rouge est tellement affectée au roi, qu'il n'y a que lui, ses femmes et ceux de sa famille qui la puissent porter ». Le rouge, ou l'écarlate était aussi la couleur royale des Juifs. Le premier indice que j'en trouve est du temps même de Salomon ; car il est dit au Cantique des Cantiques, chap. 3, v. 9 et 10 : « Le roi Salomon s'est fait un lit de bois du Liban ; il en a fait les pillers d'argent, la couche d'or et le ciel d'écarlate ».

Le second indice est dans ces paroles, au ch. 63, v. 1, du prophète Esaïe, contemporain de Hosias, Jotham, Achaz et Ezéchias, rois de Juda. « Qui est celui qui vient d'Edom, savoir de Botsra, ayant les vêtemens teints en rouge ? Celui-ci, magnifiquement paré dans sa vêture, marchant selon la grandeur de sa force ? » Le troisième se tire du ch. 10, v. 9 de Jérémie, du temps de Josias, roi de Juda, et de ses fils Jehojakim et Sédécias. « L'argent qui est étendu en lingots est apporté de Tarscis, et l'or d'Uphaz, pour être mis en œuvre par l'ouvrier et par les mains du fondeur; et la pourpre et l'écarlate est leur vêtement. » Ce qu'on ne peut entendre que du vêtement des rois ci-dessus nommés.

Le quatrième indice résulte de ce qu'après la mort de Judas, Jonathan, son frère, étant devenu prince et chef des Juifs, sous la domination des Syriens qui s'étaient emparés de la Judée, Alexandre, fils d'Antiochus Epiphanes, et son cousin-germain, Démétrius Soter, fils de Seleucus Philopator, lesquels se disputaient la couronne de Syrie, recherchant à l'envie l'amitié de Jonathan ; Alexandre lui écrivit cette lettre qu'on lit dans le premier livre des Macabées,

ch. 10, v. 18 et suivans, et en même-temps lui envoya une couronne d'or, et la *robe d'écarlate* dont il se vêtit. Ensuite, Alexandre ayant été supplanté par Démétrius, et Démétrius par Antiochus le jeune, ce dernier, suivant le même livre, ch. 11, v. 57 et 58, « Ecrivit aussi à Jonathan, lui envoya des vaisseaux d'or pour le service, et lui donna pouvoir de boire dans de l'or, et de *se vêtir d'écarlate*, et d'avoir une ceinture d'or. » Après Jonathan, Simon, son frère, rendit la liberté à la Judée, de l'aveu même de Démétrius. « Les Juifs et leurs sacrificateurs consentirent qu'il fût leur chef, et leur souverain sacrificateur perpétuel; qu'il fût obéi de tous; que toutes les écritures de la contrée fussent écrites en son nom, et qu'il fût *vêtu d'écarlate* et d'or; et qu'il ne fût permis à aucun du peuple, ni des sacrificateurs de renverser aucune de ces choses, ni de contredire aux choses qu'il dirait, ni de convoquer aucune assemblée dans le pays sans lui, ni de se vêtir d'*écarlate*, ou de se ceindre d'une ceinture d'or. »

Le cinquième indice est qu'Antipater étant intrus dans le gouvernement de la Judée, sous la souveraine sacrificature d'Hircan, et ayant

établi son fils Hérode sur la Galilée, ce dernier fut cité devant Hircan et le sénat des Juifs, pour se justifier du meurtre d'Ézéchias, et de plusieurs autres : il comparut; mais par le conseil de son père, avec un cortège et un équipage de souverain plutôt que d'accusé: de quoi Saméas, l'un des juges, fut si indigné qu'il ne put s'empêcher de dire, comme le rapporte *Joseph* au XIV livre de ses antiquités judaïques: « Pour moi je n'ai jamais vu qu'un homme appelé ici pour défendre sa cause devant nous, ait comparu d'une telle façon; ni vous aussi ne pourriez, je pense, produire un pareil exemple. Quiconque s'est présenté devant une telle assemblée pour être jugé, y est toujours venu avec humilité, et en habit et contenance d'un homme craignant le danger, et cherchant miséricorde et grâce, vêtu de noir, et ayant les cheveux pendans. Mais cet Hérode, coupable de meurtre et chargé de crimes fort énormes, est ici devant vous vêtu d'*écarlate*, avec les cheveux bien peignés, et grande compagnie de gens bien armés, etc. »

Le sixième indice se trouve dans ce que dit *Joseph*, liv. XVII, en parlant des funérailles de ce même Hérode, qui était devenu roi des Juifs. « On préparait, dit-il, les obsèques du

roi : Archélaüs n'oubliait rien pour les rendre magnifiques, et lui-même, dans la pompe funèbre voulut accompagner le corps, qui fut porté dans une litière d'or, enrichie de pierres précieuses, et couverte d'*écarlate*; le corps était aussi vêtu d'*écarlate*, ayant sur la tête une couronne royale et un sceptre en la main droite. » Enfin, les soldats à qui Pilâte livra le Sauveur, ne le vêtirent, par dérision, d'un manteau ou d'une robe d'*écarlate*, que dans la fausse idée qu'il avait voulu se faire roi des Juifs, et aussi le saluèrent-ils comme tel, suivant l'Évangile de St.-Mathieu, ch. 27, v. 28 et 29; de St.-Marc, ch. 15, v. 17 et 18, et de St.-Jean, ch. 19, v. 2 et 3. De tout cela il résulte évidemment que le rouge ou l'*écarlate* était la couleur royale des Juifs, qui, ayant eu lieu dès le temps de Salomon a pu, par le moyen de ses facteurs, parvenir à la connaissance des rois négres de Juda; et rien n'empêche de croire que l'usage en a été transmis, sans interruption, à ceux d'aujourd'hui, puisque les nègres d'aujourd'hui n'ayant point été sujets à des transmigrations comme les peuples blancs, doivent être descendus des nègres qui habitaient l'Afrique du temps de Salomon.

§. XX. « On ferait assurément tort aux nè-

gres de Juda, si on les accusait de n'avoir point de religion; ils en ont, non pas une, mais plusieurs, et quoiqu'elles ne soient que des superstitions ridicules, et sans fondement, ils y sont attachés et s'acquittent des devoirs de leurs cultes avec une exactitude qui devrait faire rougir ceux qui, étant éclairés des lumières de l'Évangile, et connaissant le seul et vrai Dieu, vivent comme s'il n'y en avait point, ou qu'il ne méritât aucun culte. » Il n'est pas naturel qu'un peuple sauvage, stupide et grossier, ait différentes religions, à moins qu'il n'en ait pris quelqu'une d'autres peuples. Voyons donc si dans ces différentes religions, nous ne trouverions pas quelques traces de celle des juifs, mais fort altérées, sans doute, et défigurées par beaucoup de superstitions.

§. XXI. « Ils pratiquent la circoncision sans être juifs ni mahométans; il est vrai qu'ils n'y font pas grande façon; il s'en faut bien qu'ils la fassent avec les cérémonies que les nègres mahométans du Sénégal et de quelques autres endroits de l'Afrique, la pratiquent. Les plus habiles et les plus spirituels ne savent point qui en a établi l'usage chez eux, encore moins le temps et les raisons de cet établissement. Quand on les presse sur cet article, ils répondent que

leurs pères et leurs grands-pères l'ont vu pratiquer à leurs ancêtres, et que, puisqu'ils l'ont pratiquée, ils la doivent aussi pratiquer après eux. Rien n'est plus simple que leur manière de circoncire leurs enfans. Quand ils les jugent assez forts pour souffrir l'opération, ils les conduisent chez le chirurgien nègre, le plus en réputation pour cela, ou bien ils le font venir chez eux. Le père prend l'enfant sur ses genoux, l'opérateur prend le prépuce, et l'ayant bien dégagé du gland, il le lui coupe et le laisse saigner pendant quelques momens, après quoi il le lave d'eau fraîche, jusqu'à ce que le sang cesse de couler. Voilà toute la cérémonie, et tout le remède qu'on applique à la plaie; en deux ou trois jours elle est guérie. La circoncision qu'ils pratiquent pourrait faire soupçonner qu'ils ont eu quelque connaissance de la religion des Juifs. J'en donnerai encore quelques conjectures dans la suite; mais il paraît que le mahométisme ne s'est point étendu de ces côtés-là; il y serait encore à présent s'il y avait été autrefois; peut-être y serait-il aussi défiguré qu'il l'est au Sénégal, mais on en verrait encore des traces, au lieu qu'on ne trouve rien qui puisse nous faire soupçonner qu'il y ait jamais été. » Qu'on ne s'y trompe point;

c'est du *P. Labat* qu'est tiré tout ce long paragraphe, mot pour mot; et l'on conviendra qu'il n'a pas besoin de commentaire pour justifier l'opinion où je suis que cette circoncision des nègres a pu être introduite chez eux par les Juifs facteurs de Salomon; la forme en peut avoir été changée, mais le fond reste, et c'est assez. Il n'y a même en cela rien de si superstitieux, quoiqu'en dise le *P. Labat*.

§. XXII. « Les grands de Juda, les plus spirituels, ont quelque idée de l'existence et de l'unité d'un Dieu; ils le placent dans le ciel et disent qu'il récompense les bons et punit les méchans, et que c'est lui qui fait gronder le tonnerre. » Cette idée d'un seul dieu, confuse à la vérité à cause de l'ancienneté de la tradition, est conforme à celle que les facteurs de Salomon devaient avoir apportée de Jérusalem aux côtes d'Afrique, et qui subsiste encore aujourd'hui parmi les Juifs. Je ne parle point du culte idolâtre que les nègres rendent à une espèce de serpent, aux arbres, à la mer et à un vilain petit magot de terre noire qu'ils nomment Agoye ou Dieu des conseils; parceque je ne vois rien dans le judaïsme qui ait pu y donner lieu.

§. XXIII. « Lorsqu'un père de famille, qui

a plusieurs enfans mâles, vient de mourir, c'est l'aîné qui hérite des qualités et des dignités dont le père a joui; il hérite encore des femmes de son père, et s'en sert comme de celles qu'il peut avoir épousées ; il n'y a que sa propre mère et la mère de son père qui soient exemptes de cette loi, qui se pratique parmi les grands comme parmi le peuple. » Les nègres de Juda ont encore tiré cette coutume, plus politique que naturelle, des Juifs. Car le droit d'aînesse avait lieu chez eux. Dans la Genèse, chap. 25, Isaac, fils de Sara, première femme d'Abraham, et ayant par cette raison, le droit d'aînesse sur tous ses frères, même sur Ismaël, quoique plus âgé que lui, parceque celui-ci n'était fils que d'une concubine, Isaac, dis-je, recueillit tout l'héritage de son père, suivant la disposition qu'Abraham en avait faite avant sa mort, s'étant contenté de faire des présens aux fils de ses concubines, et les ayant séparés, lui vivant, de son fils Isaac, et envoyés vers les contrées orientales. A la fin du même chapitre, Esaü, fils aîné d'Isaac, vend son droit d'aînesse à Jacob son cadet, pour une bagatelle à la vérité, pour un potage ; mais c'est qu'Esaü mourait de faim, et qu'on fait tout pour racheter sa vie. Malgré cela, il y a apparence que cette

vente n'aurait pas empêché Esaü de recevoir, comme aîné, la première et la plus abondante bénédiction de son père, qui faisait partie du droit d'aînesse, si Jacob ne la lui eût enlevée par l'artifice que Rebecca sa mère lui suggéra. Au même livre, chap. 49, Ruben, fils aîné de Jacob, est par lui déclaré déchu de sa prééminence, c'est-à-dire de son aînesse, pour avoir monté sur le lit de son père, et l'avoir souillé en y montant. Enfin Moïse, au chap. 21 du Deutéronome, voulant constater ce droit d'aînesse et le mettre à l'abri de toute équivoque, fit cette loi qu'on lit aux versets 15 et suivans. « Si un homme a deux femmes dont il aime » l'une et n'aime pas l'autre, et que ces deux » femmes ayant eu des enfans de lui, le fils de » celle qu'il n'aime pas soit l'aîné, lorsqu'il » voudra partager son bien entre ses enfans, » il ne pourra pas faire son aîné le fils de celle » qu'il aime, ni le préférer au fils de celle » qu'il n'aime pas; mais il reconnaîtra pour » l'aîné le fils de celle qu'il n'aime pas, et lui » donnera double portion de tout ce qui lui » appartient, parce que c'est lui qui est le pre- » mier de ses enfans, et que le droit d'aînesse » lui est dû. » Voilà donc comment les facteurs de Salomon avaient lieu d'introduire ce

même droit d'aînesse chez les nègres de Juda. A l'égard de l'héritage des femmes ou concubines, je renvoie à ce que j'en ai dit plus haut, au §. XVIII.

§. XXIV. « Ce qu'ils observent inviolablement à la mort de leur père, c'est d'être douze lunes entières sans habiter la maison du défunt, et de s'abstenir, pendant le même temps, de jouir de ses femmes. Pendant ce temps, ils vont loger autre part, ils quittent les habillemens qu'ils ont accoutumé de porter, et ne se couvrent que de pagnes d'herbes, sans aucun bijou, c'est-à-dire qu'ils ne portent ni bagues, ni colliers, ni brasselets; c'est là leur deuil. Il n'est permis à qui que ce soit de donner atteinte à cette loi, ou en diminuant le temps du deuil, ou en le distinguant en grand et petit deuil ». Cette loi n'est nullement d'un peuple barbare. Ils pourraient l'avoir tirée des Juifs, chez qui le deuil était des plus profonds et l'est encore. A la vérité on ne voit pas bien clairement dans l'Ecriture le nombre de jours que le deuil d'un père doit durer, mais il y a apparence que cela pouvait aller à une année, comme l'usage en est encore aujourd'hui, non-seulement parmi les Juifs, mais aussi chez les Chrétiens, en France, et dans d'autres Etats de

l'Europe, qui doivent l'avoir tiré originairement de la même source.

§. XXV. « Les nègres de Juda ne brûlent point les corps des morts, mais les enterrent ». Ils suivent donc en cela l'usage le plus ancien qui ait été établi parmi les nations de la terre, et qui avait lieu particulièrement chez les Juifs, comme on le voit en quantité d'endroits de l'Ecriture. La coutume de brûler les morts est plus moderne.

§. XXVI. « Il y a dans ce pays d'aussi mauvais payeurs qu'ailleurs. Les princes ont tâché d'apporter remède à ce mal, en permettant de prendre son débiteur et de le vendre, et même ses femmes et ses enfans, si ses femmes ne suffisent pas pour faire la somme dont il est redevable. Cette loi, toute dure qu'elle paraisse, est très-ancienne; elle était en usage chez les Juifs et chez bien d'autres nations ». Je me contente de cet aveu du *P. Labat*, pour en conclure que les facteurs de Salomon peuvent avoir été les introducteurs de cette loi, qui étaient, à tous égards, aussi avantageuse aux nègres qu'à eux-mêmes, puisqu'elle ne tendait qu'à établir une égale sûreté dans leur commerce réciproque.

§. XXVII. « La peine du tallion est fort en

usage dans ce pays : œil pour œil, dent pour dent. Il semble qu'il aient emprunté cette loi des Juifs. Les meurtriers sont punis de mort ; il arrive très-rarement que le roi, à force de sollicitations, commue leur peine en celle du bannissement perpétuel hors de l'Etat, c'est-à-dire à être vendus aux blancs..... La peine des criminels s'étend sur tous leurs biens, qui de droit sont confisqués au profit du roi ; et comme leurs femmes et leurs enfans en font partie, et souvent la plus considérable, ces pauvres gens se trouvent punis pour un crime auquel ils n'ont point de part ». La loi du talion et de la peine de mort contre les meurtriers, chez les Juifs, est écrite dans l'Exode, chap. 21, au Lévitique, chap. 14, et dans le Deutéronome, chap. 19. Il n'était pas permis de faire mourir le fils pour le père, ni le père pour le fils (*ibidem*). Aussi cette injustice n'a-t-elle pas lieu chez les nègres. Mais la confiscation des biens des criminels qui est en usage chez ceux-ci, l'était aussi chez les Juifs, comme le prouve celle de la vigne de Naboth, lapidé sur un crime supposé, *au Ier. livre des rois, chap.* 11. Il y a donc bien de l'apparence que c'est encore une loi qui a été portée chez les nègres de Juda, par les Juifs, facteurs de Salomon.

§. XXVIII. « Si on faisait mourir les voleurs, il y a long-temps que le pays n'aurait plus d'habitans, car tout le monde s'en mêle, et on est fort expert dans l'art de voler, de cacher le vol et de se sauver.... On ne laisse pas cependant de châtier les voleurs, quand ils sont assez bêtes pour se laisser prendre. La peine ordinaire qu'on leur inflige est l'esclavage ». Je ne veux pas dire que les Juifs facteurs de Salomon aient été leurs maîtres à cet égard; le vol leur était également défendu par la loi, Exode XX 15. Mais il est vrai que chez eux, comme chez les nègres, le voleur n'était pas puni de mort. La loi le condamnait à restituer, ou l'équivalent, ou le double, ou le quadruple, ou le quintuple, selon les cas, si ce n'est qu'ayant fait effraction, et étant pris en flagrant délit, il vînt à être frappé à mort, auquel cas il était bien tué, *Exode XXII, 1 et suiv.* Et enfin, faute à lui de pouvoir satisfaire à la restitution, il était vendu pour son larcin (*ibidem v.* 3); punition qui, comme on voit, est tout à fait conforme à celle que le roi nègre de Juda inflige aux voleurs de son pays.

§. XXIX. « A l'égard des incendiaires, ils sont brûlés vifs ». C'est une suite de la loi du talion, transmise aux nègres de Juda par les

Juifs facteurs de Salomon ; sans cela il faudrait dire qu'un Juif qui aurait brûlé, de dessein prémédité, la moisson de son voisin, n'aurait pas mérité une punition plus rigoureuse qu'un autre qui aurait eu le malheur d'y mettre le feu involontairement; car la seule loi de Moïse, que je trouve au sujet des incendies, est celle-ci, tirée de l'Exode, chap. 22, v. 6 : « Si le feu, gagnant peu-à-peu trouve des épines, et se prend ensuite à un tas de gerbe de blé, ou aux blés qui ne sont point encore coupés dans les champs, celui qui aura allumé le feu paiera la perte qu'il aura causée ». Cette loi ne regarde manifestement que les incendies involontaires. Ainsi, il y a apparence que les Juifs avaient dans leur loi orale une autre peine plus grève contre les incendiaires de propos délibéré, et que cette loi était la même que celle qui a eu lieu, non-seulement chez les nègres du royaume de Juda, mais même en Europe, et notamment en France ; c'est-à-dire la loi du talion exercée non sur-le-champ ou la maison de l'incendiaire, mais sur sa personne.

§. XXX. « Les Nègres de Juda sont si ignorans qu'ils ne savent pas seulement leur âge, ni celui de leurs enfans; mais il faut dire à leur louange qu'il y a peu de gens qui savent aussi

bien qu'eux leur négoce, qui le fassent avec plus d'habileté et de finesse, et qui y voient plus clair, qui sachent mieux se prévaloir du temps et des occasions, sans savoir les règles de l'arithmétique, ils savent supputer dans leur tête le prix de leurs marchandises, et ils le font pour le moins aussi vîte qu'un habile arithméticien peut le faire avec la plume ou les jetons ; et il ne faut pas craindre qu'ils se trompent, ni qu'ils oublient la moindre chose, non plus que dans les commissions dont on les charge. Si ces nègres sont si ignorans à certains égards, c'est une marque que ce qu'ils savent très-bien à d'autres égards, n'est pas de leur invention, mais qu'ils l'ont appris de gens plus habiles qu'eux. Et par rapport an négoce en particulier, de qui leurs ancêtres pouvaient-ils mieux en apprendre les finesses que des facteurs juifs que Salomon, et d'autres rois ses successeurs avaient chez les nègres? Le *P. Labat* dit ailleurs: « Qu'ils ont la mémoire excellente, quoiqu'ils ne sachent ni lire ni écrire; ils n'oublient jamais rien, ils ne se trompent jamais dans leurs comptes ; les moindres circonstances leur sont aussi présentes, au bout de plusieurs années, que les faits les plus considérables le sont aux autres au bout de quelques heures. » Avec de telles dispositions dans un

peuple aborigène, il est aisé de concevoir comment des coutumes judaïques, dû temps de Salomon, ont pu venir et se perpétuer de siècle en siècle jusqu'à eux, comme il faut nécessairement le supposer, dès là, que le judaïsme ni le mahométisme n'y ont point pénétré de temps immémorial.

§. XXXI. « Les nègres de la Côte occidentale sont riches, quand ils ont bien des filles à marier..... Les pères les vendent chèrement. *Sichem*, dans la Genèse, ch. 34, dit à Jacob et à ses fils, frères de Dina: « Que je trouve grâce devant vous, et je donnerai tout ce que vous me direz. Imposez-moi un grand douaire et de grands présens, je donnerai ce que vous voudrez, moyennant que vous m'accordiez la jeune fille pour femme. » Les lois de Moïse ne prescrivent rien à cet égard; cependant M. *Jurieu*, dans son *Histoire des Dogmes et des Cultes*, etc., partie 1re, ch. 18; *D. Calmet*, dans son *Dictionnaire de la Bible*, au mot *nôces*; et *Seldenus*, dans son *Uxor Hebraïca*, nous apprennent que le mari dotait sa femme, indépendamment de certains présens que son père lui faisait pour ses ajustemens, à ce que prétendent les rabbins; ce qui était fixé selon eux à cinquante zuzins, pièce de monnaie d'environ

dix dreyers, ou huit sous de France. Les fiançailles se faisaient, ou par écrit ou par une pièce d'argent que l'on donnait à la fiancée, en lui disant : *Reçois cet argent pour gage que tu deviendras mon épouse*, ou par la cohabitation et le commerce charnel ; ce que les docteurs croyaient être permis par la loi, mais qui était sagement défendu par les anciens pour empêcher les mariages clandestins. La formule d'un écrit d'engagement contenait ce qui suit : « Tel jour, telle mois de telle année, N., fils de N. a dit à N., fille de N. : *Soyez mon épouse suivant la loi de Moïse et des Israélites, et je vous donnerai pour la dot de votre virginité la somme de deux cent zuzims, qui est ordonnée par la loi.* Et ladite N. a consenti de devenir son épouse sous ces conditions, que ledit N. a promis d'exécuter au jour du mariage. C'est à quoi ledit s'oblige, et pourquoi il engage tous ses biens, jusqu'au manteau qu'il porte sur ses épaules ; il promet de plus d'accomplir tout ce qui est ordinairement porté dans les contrats de mariage en faveur des femmes israélites. Témoins, N.N.N. » Le mari achetait donc en quelque manière sa femme chez les juifs, comme le nègre achète la sienne sur la côte occidentale d'Afrique.

§. XXXII. « Il est vrai, continue le *P. Labat*,

que si la fille ne se trouve pas vierge, celui qui l'a achetée est en droit de la renvoyer, et le père de la fille obligé de rendre le prix qu'il en a reçu. Cette coutume oblige les parens de veiller sur leurs filles. » La loi des juifs était beaucoup plus rigoureuse que ne l'est à cet égard celle des nègres, puisqu'elle condamnait la fille à être lapidée : (*Deutéronome*, ch. 22, v. 20 et 21.) Mais les nègres peuvent avoir eu leurs raisons pour la mitiger ; le naturel des négresses étant plus porté à l'incontinence, que celui des femmes blanches, la peine de mort infligée contre elles, en aurait peut-être avec le temps dépeuplé le pays. En effet, c'est pour cette raison que la coutume pratiquée sur la côte occidentale, n'a pas même lieu chez les nègres du royaume de Juda, comme le *P. Labat* l'observe immédiatement après : « Rien de semblable, dit-il, ne se pratique à Juda. Comme les femmes n'y sont pas pour l'ordinaire fort fécondes, une fille qui a donné des marques de fécondité avant d'avoir été recherchée en mariage, est plus estimée qu'une autre qu'on prend au hasard ; mais aussi ses parens ne retirent rien de celui qui s'en veut bien charger. » Voilà donc pourquoi ceux-ci se sont tout-à-fait éloignés en ce point des lois judaïques dont je suppose qu'il

ont eu connaissance ; car je ne prétends pas dire qu'ils soient en tout point de fidèles et parfaits observateurs de ces lois.

§. XXXIII. « La coutume ne permet pas aux femmes de manger avec leurs maris. » Outre que cette coutume est encore celle de tous les peuples d'Asie, on en trouve quelques traces chez les juifs. Sara n'était point du repas que Abraham donna aux trois Anges : elle le prépara et resta dans sa tente. (*Genèse*, ch. 18.) Quand Isaac désira de manger du gibier de la chasse d'Esaü, et que Rebecca y substitua deux chevreaux, elle les apprêta, les fit porter par Jacob à son mari, mais n'en vint point manger avec lui. (*Genese*, ch. 28.) Au repas que Joseph donna à ses frères, il y avait des Égyptiens, mais il n'y avait point de femmes, quoiqu'il fût marié et qu'il eût deux enfans. (*Genese*, ch. 43, v. 32, et ch. 46, v. 27.) Je ne crois pas avoir vu dans tout l'Ancien Testament un seul exemple où une femme juive ait mangé avec son mari, ni en général des juives avec des hommes. Et encore aujourd'hui, dans leurs nôces, les hommes sont séparés des femmes, soit pour manger, soit pour danser, ce qu'ils appellent la *Danse des commandemens*.

§. XXXIV. « Lorsque la fille accordée n'est pas en âge d'être mariée, le futur époux l'a laisse dans la maison de ses parens sans lui rien donner, et sans que cela empêche les parens de la donner à un autre, s'il se présente quelqu'un qui soit plus de leur goût que celui à qui il l'avait promise. » Cette coutume paraît être encore tirée des juifs, qui fiançaient leurs filles avant qu'elles fussent en état d'être mariées. Le cas n'est pas clairement exposé dans la loi; car il n'y est parlé que de fiancées auxquelles on a fait injure ou violence, ce qui suppose en elles un âge nubile. (*Exode*, ch. 22, v. 16, *Deutéronome*, ch. 22, v. 25 et suiv.) Mais M. *Jurieu*, *D. Calmet* et *Seldenus* que j'ai déjà cités, remarquent que les juifs ont fait de tout temps un grand cas du mariage, dans la pensée qu'une femme n'est qu'une demi-femme sans un mari, comme l'homme qui n'a point de femme n'est que la moitié d'un homme; et que celui qui néglige le précepte de la multiplication du genre humain est homicide. Ainsi les anciens juifs mariaient leurs enfans de très-bonne heure. L'âge nubile des garçons, suivant les rabbins, est dix-huit ans, et même plutôt, mais pas plus tard; ils peuvent se marier à treize ans accomplis. Quant aux filles il est permis de les fiancer

dès leur bas âge ; mais non de les marier avant douze ans accomplis. Pour l'ordinaire, les filles avant leur mariage restaient enfermées et cachées chez leurs parens. Cependant la loi suppose qu'elles pouvaient sortir, puisqu'un homme qui aurait trouvé une jeune fille vierge non fiancée et eu commerce avec elle, devait l'épouser et donner au père cinquante pièces d'argent. (*Exode*, ch. 22, v. 16, et *Deutéronome* 22, 28 et 29.) A l'égard d'une fiancée, il est à croire qu'elle pouvait non-seulement aller en ville, mais même aux champs, puisqu'au premier cas elle et celui qui la déshonorait, étaient punis de mort tous deux, tandis qu'au second cas l'homme était le seul qu'on faisait mourir, parce que la loi supposait qu'aux champs personne n'était venu à ses cris, pour la secourir, au lieu qu'en ville, elle n'avait pas été secourue faute d'avoir crié. Au reste on voit par là que les Juifs fiançaient leurs filles avant qu'elles fussent nubiles, comme font aujourd'hui les nègres du royaume de Juda.

§. XXXV. « Si dans la suite la femme abandonne son mari, car elle est toujours maîtresse de le faire, ses parens sont obligés de rendre au mari les frais qu'il a faits. » C'est aussi le sentiment des docteurs juifs, suivant M. *Jurieu*,

D. Calmet et *Seldenus*, que des femmes juives pouvaient et peuvent, non pas toujours, mais lorsqu'elles sont mariées au-dessous de l'âge de puberté, qui est douze ans et demi, se séparer de leurs maris, sans autre raison du dégoût ou de l'aversion qu'elles ont pour eux; bien entendu que ces femmes ou leurs parens restituaient aux maris la dot qu'elles en avaient reçue.

§. XXXVI. « Mais si le mari répudie sa femme, ce qui se fait sans autre cérémonie que de la mettre hors de sa maison, il faut qu'il paie aux parens de sa femme le double de ce qu'il en a dépensé pour le festin des nôces. » Voilà encore une imitation du divorce qui était permis aux juifs par la loi au *Deutéronome*, ch 24, v. 1. « Quand quelqu'un aura pris une femme, et se sera marié avec elle, s'il arrive qu'elle ne trouve pas grâce aux yeux de cet homme, parce qu'il aura vu quelque chose de mal-honnête en elle, il lui écrira une lettre de divorce, et la lui ayant mise entre les mains, il la renvoyera hors de sa maison. » Cette loi ne parle point de dédommagement pour la femme, parce que si le mari l'avait trouvée vierge, elle gardait ce qu'il lui avait donné d'avance pour la dot de sa virginité; et s'il la renvoyait, faute de l'avoir

trouvée telle, elle était lapidée. (*Deutéron*, ch. 22, v. 20 et 21.

§. XXXVII. « Si un esclave a envie d'épouser une fille esclave d'un autre particulier que son maître, il la demande au maître, sans être obligé d'en parler aux parens de la fille; on la lui accorde sur-le-champ; mais les enfans mâles qui proviennent de ce mariage appartiennent au maître de la fille, et les filles au maître de l'époux.» Voyons ce que dit la loi des juifs dans l'*Exode*, ch. 21. « Si vous achetez un esclave hébreu, il vous servira durant six ans, et au septième il sortira libre sans vous rien donner. S'il est venu avec son corps seulement, il sortira avec son corps; s'il avait une femme, sa femme aussi sortira avec lui. Si son maître lui a donné une femme qui lui ait enfanté des fils ou des filles, sa femme et ses enfans seront à son maître, mais il sortira avec son corps. Que si l'esclave dit: j'aime mon maître, ma femme et mes enfans, je ne veux point être mis en liberté; alors son maître le fait venir devant ses juges, et le fera approcher de la porte ou du poteau, et son maître lui percera l'oreille avec un poinçon, et il demeurera son esclave pour toujours. »

Toute la différence qui se trouve entre

cette loi et l'usage des nègres de Juda vient de deux choses : l'une, que ces derniers n'ayant point adopté l'année sabbatique des Juifs de sept en sept ans, sont perpétuellement esclaves; et l'autre que le cas marqué par le *P. Labat* n'est pas le même que celui dont parle la loi ; car n'est-il pas vrai que, dans le premier cas, le partage des enfans des deux esclaves n'a lieu entre les deux maîtres que parce que la femme n'appartient point au maître du mari; au lieu que la loi adjuge tous les enfans et même la femme au maître du mari, parce qu'elle suppose que c'est lui qui lui a donné cette femme, soit qu'il l'ait achetée pour la marier avec lui, ou qu'elle fût déjà auparavant esclave dans sa maison. Ainsi, qu'on ôte la différence qui se trouve entre les deux cas, on verra que la loi des Juifs et l'usage des nègres reviennent au même, c'est-à-dire, ou que le maître de deux esclaves nègres, homme et femme, devient le seul maître de leurs enfans, ou bien que le maître d'une esclave Juive mariée avec un esclave Juif, appartenant à un autre maître, partageait avec ce dernier maître les enfans des deux esclaves, comme le maître de l'esclave négresse les partage aussi avec le maître de l'esclave nègre qu'elle épouse; et

quant à la manière dont ce partage d'enfans se fait entre eux, je le trouve si sagement imaginée, que je ne saurais croire qu'il soit de l'invention des nègres, ignorans et grossiers comme ils sont. L'instinct naturel pouvait leur dicter que les fils devaient appartenir au maître du père, et les filles à celui de la mère; mais c'est tout le contraire, et cela sans doute dans la vue d'avantager le maître de l'esclave négresse, pour obliger l'esclave nègre à ne prendre une femme que dans la maison de son propre maître. Chez les Juifs, avant la loi écrite, l'exemple d'Agar, chassée de la maison d'Abraham avec son fils Ismaël, montre que le fils de l'esclave ou de la servante était à elle et non pas au père; depuis, par cette même loi, le maître du mari esclave, en l'affranchissant, gardait ses enfans; mais c'est qu'il gardait aussi la mère esclave qu'il lui avait donnée pour femme; et cela prouve encore que les enfans nés dans l'esclavage, s'ils n'appartenaient pas entièrement au maître, étaient censés du moins appartenir plus à la mère qu'au père. C'est tout ce que je trouve dans la loi écrite à ce sujet. Mais on sait qu'outre la loi écrite, les Juifs avaient, et ont encore la loi orale, beaucoup plus étendue, et selon eux plus ancienne que

l'autre. Or, il est possible que ce soit de cette source que les nègres ont tiré l'usage dont il s'agit, par leur commerce avec les Juifs facteurs de Salomon. Si cela n'est point, je ne sais de quel peuple ils l'ont tiré. Ce devrait être assurément des Français, qui ont été les premiers des modernes à aller commercer, et même s'établir sur cette côte d'Afrique, dans le XIVe. siècle. Mais les Français y auraient porté les usages de leur nation, et n'y auraient point introduit tant de coutumes qu'on a vu et qu'on verra encore ci-après, avoir été tirées des Juifs; du moins est-il sûr qu'il n'y ont pas introduit un partage d'enfans, qui est tout à fait contraire à leur jurisprudence; car comme ils suivent cet axiome du droit romain, *partus sequitur ventrem*, un père libre ou le maître d'un père esclave n'ont jamais eu aucun droit sur les enfans d'une mère esclave appartenant à un autre maître. Tel était le sort des serfs, lorqu'une partie de la France était esclave de l'autre, et tel est encore celui des nègres leurs esclaves, en Amérique. Ecoutez ce que porte le *Code Noir*, fait par Louis XIV, au mois de mars 1685, pour les îles françaises, et confirmé par Louis XV, au mois de mars 1724, pour la Louisiane : « Les enfans qui naîtront des ma-

riages entre les esclaves, seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves, et non à ceux de leurs maris, si les maris et les femmes ont des maîtres différens. Voulons, si le mari esclave a épousé une femme libre, que les enfans, tant mâles que filles, suivent la condition de leur mère, et soient libres comme elle, nonobstant la servitude de leur père, et que si le père est libre et la mère esclave, les enfans soient esclaves pareillement». Voilà tous ce que j'avais à dire sur cet article; et si cela ne suffit pas pour prouver que l'usage des nègres de Juda, par rapport au partage des enfans nés de leurs esclaves, est tiré des Juifs, j'espère au moins qu'il n'en sera pas de même de l'article qui suit.

§. XXXVIII. « Les nègres de Juda semblent avoir emprunté des Juifs la loi qui sépare de tout commerce les femmes qui ont leurs infirmités ordinaires. Elles sont obligées, sous peine de la vie, de se retirer de la maison de leurs maris, ou de leurs parens, dès qu'elles s'aperçoivent de cette infirmité; elles ne peuvent avoir aucun commerce avec personne, pendant que cela dure. Selon le nombre des femmes ou filles qui sont dans une famille, il y a une ou plusieurs cases au bout de l'enceinte où

elles demeurent, sous la conduite de quelques vieilles femmes qui ont soin d'elles, qui les servent, qui ont soin de les bien laver, avant qu'elles rentrent dans la maison et dans le commerce du monde ». Cette coutume est visiblement tirée de la loi des Juifs. Personne n'ignore ce qui en est dit au Lévitique, chap. 15, et je me crois dispensé de le transcrire ici. Toute la différence qu'il y a entre les Juifs et les nègres à cet égard, c'est que la peine de mort établie contre les négresses n'avait pas lieu contre les Juives; mais ce n'est pas le seul article où les nègres me paraissent avoir renchéri en matière de pureté sur les Juifs. On a déjà vu plus haut qu'ils l'ont fait par rapport aux vents qui sortent du corps, par la bouche ou autre part.

§. XXXIX. « La plupart des Européens qui ne connaissent les royaumes d'Afrique que par des relations peu véritables et encore moins sensées, croyent que les nègres vendent leurs enfans. C'est une fable, c'est une fausseté: il n'y a point de peuple au monde qui les aime plus tendrement... Il est vrai qu'ils vendent leurs femmes, mais ils mettent une différence infinie entre elles et leurs enfans; ils regardent les premières comme leurs esclaves, ou un peu moins; et

comme ils en peuvent avoir autant que bon leur semble, ils les retiennent dans leur devoir par la crainte de ce châtiment politique... Ils vendent aussi les enfans de leurs esclaves; ils font partie de leurs biens, ils en peuvent donc disposer; mais pour leurs propres enfans, quand même ils les auraient eu de leurs esclaves, ils les regardent comme libres, et ne mettent aucune différence entr'eux et ceux qu'ils ont eu de leurs femmes légitimes, si tant est qu'on puisse donner ce nom aux femmes des nègres de Juda. Voilà encore un article qui augmente la conformité de lois de Juda avec celle des hébreux.» Qu'on ne s'y trompe point, ce n'est pas moi, c'est le *P. Labbat* qui parle ainsi: Et ces *règles*, ajoute-t-il, *sont générales pour tout le monde, depuis le roi jusqu'au dernier de ses sujets*. Or, puisqu'elles sont conformes, de l'aveu du *P. Labbat*, aux lois des juifs, et qu'il est convenu plus haut que le judaïsme n'a point pénétré en ce pays-là, c'est-à-dire, qu'il n'y a point d'habitans de la nation juive, n'est-il pas visible que les nègres n'ont pu tirer cet usage, comme tant d'autres, que de ces anciens juifs qui allaient commercer chez eux pour le compte de Salomon ?

§. XL. « On y voit un très-grand nombre

de perroquets ; ils sont tous gris avec quelques plumes rouges à la tête, au bout des ailes et à la queue ; ils s'apprivoisent aisément et apprennent facilement à parler.... C'est aussi le pays des singes : on en voit de plusieurs espèces..... Il y en a aux environs de Jaquin, qui sont très-jolis ; ils sont dociles, ils retiennent les leçons qu'on leur donne et apprennent une infinité de choses... » Voilà d'assez bonnes raisons pour avoir engagé Salomon à préférer ces singes et ces perroquets de Juda, à ceux des Indes, quand bien même ces derniers, comme tous les animaux en général, n'auraient pas été adorés en ce pays-là, et par conséquent n'auraient pu être vendus aux étrangers.

§. XLI. « Le *chevalier des Marchais* a remarqué, dans les différens voyages qu'il a faits en Juda, que les nègres....., malgré la vénération si marquée qu'ils ont pour le grand serpent et pour sa très-nombreuse famille, reconnaissent un Être suprême, créateur de toutes choses, infiniment plus grand et plus puissant que le serpent. Ils disent qu'il habite dans le ciel, d'où il gouverne tout l'univers; qu'il est tout puissant et infiniment bon et juste. Ils ont recours à lui dans les grandes calamités publiques, ou pour obtenir la santé de quelque

personne considérable. Il est vrai pourtant que ce n'est qu'après qu'ils ont inutilement invoqué le serpent, et ont tout mis en œuvre pour en obtenir ce dont ils ont besoin. Ils s'adressent alors au grand Dieu, ils le prient; ils passent les jours entiers et les nuits à chanter et à danser à son honneur, et, après lui avoir sacrifié toutes sortes d'animaux, ils lui immolent enfin des hommes et de jeunes enfans des deux sexes. On se souvient encore que le capitaine Asson, qui vit encore aujourd'hui, offrit au dieu du ciel un sacrifice d'hommes et d'enfans, pour obtenir la santé à son père. » On voit dans ce passage des idées très-saines d'un seul dieu tel qu'il était connu des Juifs, avec un mélange monstrueux de sacrifices impies et des plus barbares. Cela prouve, ce me semble, qu'ils ont été instruits jusqu'à certain point, et non par des chrétiens, mais par des juifs, et apparemment par ceux que Salomon y envoya, tant parce qu'il n'y a point de Juifs dans le pays, et qu'on ne se souvient pas qu'il y en ait eu, qu'à cause que ces sacrifices d'hommes et d'enfans étaient alors plus communs parmi les nations idolâtres qu'ils ne l'ont été depuis.

§. XLII. « Les mœurs, les coutumes et la religion des nègres du royaume d'Ardres, sont

presque les mêmes de celui de Juda, excepté qu'ils n'adorent pas le serpent. Au contraire ils cherchent les serpens doux, les tuent et les mangent. » Le royaume d'Ardres est voisin de celui de Juda. La conformité des moeurs, des coutumes et de la religion dans lesquelles le judaïsme, comme on l'a vu, entre pour beaucoup, marque qu'il a été introduit dans l'un et dans l'autre royaume, plus anciennement que le culte du serpent, qui ne leur est pas commun à tous deux; et c'est ce qui continue de me confirmer dans l'opinion que le judaïsme y a été introduit par les facteurs de Salomon.

§. XLIII. « Le sieur d'Elbée, étant hors de table, fit, selon la coutume, jeter au peuple plusieurs poignées de bouges; c'est la monnaie du pays connue à Juda. » Si l'on pouvait découvrir depuis quel temps cette monnaie est en usage chez les nègres d'Ardres et de Juda, ou du moins prouver que l'usage en est plus ancien que la découverte du cap de Bonne-Espérance, par les Portugais, j'en pourrais tirer une nouvelle induction bien favorable à mon opinion; car ces bouges, nommées autrement *cauris*, sont des coquilles blanches qui ne se pêchent qu'aux iles Maldives, où les nègres n'ont jamais songé à les aller chercher, mais

pour lesquelles ils donnent en échange tout ce qu'on peut traiter chez eux. Et je concevrais comment ces coquilles auraient pu commencer à être introduites chez eux par la flotte de Tarscis, qui les y apportaient aux facteurs de Salomon, les ayant prises à Hetziongueber, des retours de la flotte d'Hiram, qui pouvait les prendre aux Maldives, devant lesquelles elle passait pour aller à Ophir.

§. XLIV. « Ils arrivèrent assez tard à Offra. Bien des gens confondent Jaquin avec Offra, et ils n'ont pas tout-à-fait tort; car ces deux lieux sont très-voisins, et la ville d'Offra s'étant augmentée considérablement depuis cinquante à soixante ans, elles se sont trouvées unies et ne faire qu'une ville, que les européens nomment indifféremment *Offra* ou *Jaquin*, et plus communément Jaquin qu'Offra. C'est dans cette ville que demeure le vice-roi du royaume, et où les européens qui trafiquent ordinairement dans le pays, ont leurs comptoirs et leurs magasins.» Je parlais tout à l'heure d'*Ophir*, que j'ai supposé dans mes dissertations précédentes, avoir été la Chersonnèse d'or, située au-delà du golfe de Bengale en Asie, et voici à présent une ville d'*Offra*, située dans le royaume d'Ardres en Afrique. N'était-ce pas plutôt celle-ci qui était

la véritable Ophir ? Non, car la flotte d'Hiram en rapportait de l'or, et il ne s'en trouve point dans le royaume d'Ardres : elle rapportait aussi des pierres précieuses, et il ne s'en trouve pas même sur aucune côte d'Afrique, au lieu qu'on trouve abondamment ces deux choses dans la presqu'île au-delà du Gange. Mais comme le nom de *Jaquin*, qui est celui d'une rivière d'où la ville a tiré le sien, paraît avoir été donné à cette rivière, et celui d'*Eufrate* à une autre rivière voisine, l'un par allusion à l'une des deux colonnes qui étaient au parvis du temple de Salomon, l'autre par analogie avec le véritable Euphrate d'Asie; de même le nom d'*Offra* aura été donné, non pas d'abord à la ville, qui n'est peut-être pas fort ancienne, mais à toute l'île ou presqu'île où elle est située, pour faire allusion à la véritable *Ophir*, qui étant, comme j'ai dit, la Chersonnèse d'or des anciens, située au-delà du golfe de Bengale, était aussi par cette raison une presqu'île.

§. XLV. « Le roi d'Ardres, les grands seigneurs, et généralement tous ceux qui le peuvent, ont plusieurs femmes. Le roi en a un très-grand nombre; cependant il n'y a que la première, c'est-à-dire celle qui lui a donné le premier enfant mâle, qui ait le titre de reine.

Cette qualité lui donne une très-grande autorité au près du roi, et sur toutes les autres femmes..... qu'elle regarde bien moins comme ses compagnes que comme ses esclaves. Elle porte cela si loin, que selon son bon ou mauvais plaisir, elle les vend pour esclaves sans consulter sur cela le roi son époux; et le prince qui sait que c'est un droit attaché à la qualité de reine, ne s'y oppose pas ou ne fait pas semblant de le savoir quand cela arrive. »

Je ne m'arrêterai pas à cette pluralité de femmes dont parle ce passage, parce que j'ai déjà fait voir suffisamment à l'article VI, que les nègres ont pu tirer cet usage des juifs au temps de Salomon. A légard de la supériorité de la première qui a donné au roi le premier enfant mâle, ils ne peuvent l'avoir aussi tirée que des juifs; car outre que le mahométisme n'a point pénétré dans le royaume d'Ardres, non plus que dans celui de Juda, comme l'assure le *P. Labat*, il est certain que chez les mahométans, la sultane qui met au monde le premier enfant mâle, n'a aucune supériorité sur les autres sultanes pendant la vie du sultan, mais seulement après sa mort, lorsque son fils monte sur le trône, comme l'interprète Janakaki Francopulo me l'a assuré, au lieu que chez

les juifs la stérilité étant un oprobre pour toutes les femmes, et à plus forte raison pour la première qui était la seule légitime, on peut juger de là quelle supériorité cette première femme ne devait pas acquérir sur les autres, lorsqu'elle avait donné à son mari le premier enfant mâle, puisqu'elle ne perdait pas même cette supériorité, malgré sa stérilité, vis-à-vis d'une servante qui avait donné le premier fils à son maître, parce que ce fils était censé appartenir non à la concubine, mais à la femme légitime qui l'avait eu, disait-elle, sur ses genoux par sa servante, comme l'écriture le dit par rapport à Agar, de Rachel envers Bilha, et de Lea à l'égard de Zilpa; de sorte que gardant toujours cette supériorté, si la femme venait ensuite à avoir elle-même un fils, l'adoption cessait, et ce fils devenait non-seulement l'aîné, mais aussi le seul héritier, comme on le voit par l'exemple d'Isaac, vis-à-vis d'Ismaël. Pour ce qui est du droit acquis à la femme légitime, mère d'un premier né, de vendre ses servantes, je croirais qu'il a été aussi pratiqué chez les juifs avant et depuis la loi écrite, parce que ces servantes étaient des étrangères achetées, où des filles nées d'elles depuis leur servitude; en quoi ces étrangères différaient des juifs ou juives qui,

pour cause de pauvreté, s'étant vendus à un maître de leur nation, ne pouvaient être par lui revendus à un autre maître, mais s'étaient remis en liberté à l'avènement de l'année du jubilé, suivant le Lévitique, ch. 25. « Alors il sortira de chez toi avec ses enfans, et il s'en retournera dans sa famille, et il rentrera dans la possession de ses pères, car ils sont mes serviteurs que j'ai tirés du pays d'Égypte, c'est pourquoi ils ne seront point vendus comme on vend les esclaves. » Donc les juifs vendaient leurs esclaves, qui n'étaient autres que le serviteur et la servante, comme il paraît par ce qui suit : « Et quant à ton serviteur et à la servante qui seront à toi, achète-les des nations qui sont autour de vous. Vous acheterez d'elles le serviteur et la servante. Vous pourrez aussi en acheter d'entre les enfans des étrangers qui demeurent avec vous, même de leurs familles qui seront parmi vous, lesquelles ils auront engendrées en votre pays, et vous les posséderez ; et vous les aurez comme un héritage pour les laisser à vos enfans après vous, afin qu'ils en héritent la possession, et vous vous servirez d'eux pour jamais. » Etant donc un héritage ils pouvaient être vendus, comme il a été dit plus haut ; mais pour qu'une femme eût le droit de

les vendre, il faut supposer que ce terme d'éritage comprenait tant les meubles que les immeubles; et en ce cas les esclaves chez les juifs étaient réputés meubles, comme ils l'ont été aussi chez les Romains, et comme ils le sont encore chez les modernes, entr'autres chez les Français dans leurs colonies de l'Amérique; suivant cet article du Code Noir de Louis XIV et de Louis XV. « Déclarons les esclaves être meubles, et comme tels, entrer en la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, et partager également entre les cohéritiers, sans préciput ni droit d'aînesse, n'être sujets au douaire coutumier, au retrais féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni au retranchement des quatre-quints, en cas de disposition à cause de mort ou testamentaire. N'entendons toutefois priver nos sujets de la faculté de les stipuler propres à leurs personnes et aux leurs de leur côté et ligne, ainsi qu'il se pratique pour les sommes de deniers et autres choses mobiliaires. Dans les saisies des esclaves, seront observées les formalités prescrites par nos ordonnances, et les coutumes pour les saisies des choses mobiliaires. » Il restérait à savoir ce que devenait chez les juifs la famille d'une mère esclave

qu'on vendait. La loi écrite n'en dit rien ; mais il est à croire que la loi orale y avait suppléé. Le Code Noir a encore à ce sujet une disposition très-sage : « Ne pourront être saisis et vendus séparément, le mari et la femme et leurs enfans impubères, s'ils sont tous sous la puissance du même maître ; déclarons nulles les saisies et ventes qui en seront faites ; ce que nous voulons avoir lieu dans les aliénations volontaires, à peine contre ceux qui feront lesdites ventes, d'être privés de celui ou de ceux qu'ils auront gardés, lesquels seront adjugés aux acquéreurs, sans qu'il soit tenu de faire aucun supplément du prix. »

» Mais s'il est vrai, pourrait-on me dire, » que ce qu'il y a de commun entre les cou- » tumes des Juifs et celles des nègres de Juda, » ait été porté effectivement chez ces derniers » par les facteurs de Salomon et des autres rois » ses successeurs, comment ces coutumes, lors- » qu'ils cessèrent d'y trafiquer, ne se sont-elles » pas détruites, ou par quel moyen se sont- » elles perpétuées depuis tant de siècles ? Est- » ce que ces nègres si parfaitement noirs, se- » raient des descendans de ces mêmes facteurs » juifs, naturellement blancs ? » Oui, c'est cela précisément, du moins je le suppose ; le

commerce des rois Juifs, aux côtes d'Afrique, ayant cessé tout à coup, leurs facteurs qui s'y virent abandonnés, se mêlèrent peu-à-peu avec les négresses, et de ce mélange sortirent bientôt de véritables nègres et négresses. Pour prouver la vérité de cette supposition, je m'en tiens à mon auteur, le *P. Labat*, qui, dans les voyages tant de fois cités, rapporte que les Portugais, ayant été chassés des côtes de Guinée, par les Anglais et les Hollandais, en 1604, furent contraints de se retirer bien avant dans les terres, et pour s'y maintenir, de s'allier avec les naturels du pays. « C'est, ajoute-t-il, de ces al-
» liances avec les noirs, que sont venus tant de
» Portugais qui, à force de s'allier avec des
» femmes noires, sont devenus à la fin noirs
» comme charbon, et ne laissent pas de vou-
» loir qu'on les prenne pour des Portugais na-
» turels; en effet, les Portugais d'Europe, soit
» par politique ou par quelqu'autre raison,
» les regardent comme frères, malgré leur cou-
» leur noire, les reconnaissent pour fidalques
» ou gentilhommes, leur donnent l'ordre du
» Christ, les reçoivent dans les ordres sacrés
» et leur confient les gouvernemens des places
» qu'ils se sont conservées dans l'intérieur du
» pays, etc. » Or, si 120 ans écoulés depuis

la déroute des Portugais jusqu'à l'époque des Voyages rédigés par le *P. Labat*, ont suffi pour rendre ces Portugais si noirs, combien plus le devaient être les descendans des facteurs Juifs confondus avec les nègres, depuis près de vingt-huit siècles? ainsi il ne faut pas s'étonner si, d'un côté, ils ont conservé tant de lois et d'usages tirés originairement de la nation judaïque, mais d'un autre, si ces traditions se sont altérées et corrompues dans un si long espace de temps, au point de leur en avoir fait oublier la source.

Quoique je borne ici ce parallèle des coutumes des nègres de Juda, et de celles des anciens Juifs, je pourrais le pousser plus loin en suivant la flotte de Tarscis, autour de l'Afrique; car il n'est pas à croire que Salomon ait restreint l'établissement de ses comptoirs chez les seuls nègres de Juda et Serrelionne. Mais sans entrer dans un si grand détail, je me contenterai d'observer, qu'en venant des côtes occidentales de l'Afrique, pour gagner au sud du cap de Bonne-Espérance, on trouve tant en deçà qu'au delà, une côte de six cent milles de long, qu'on appelle la côte de la Cafrerie. Les habitans sont les plus stupides de tous les Africains, vivant à peu près comme des bêtes,

n'ayant ni villes, ni maisons, ni lois écrites; cependant, écoutez ce que *Dapper* et *Ludolf* nous en apprennent. « Les Hottentots croyent » un Être suprême, créateur du ciel et de la » terre, arbitre du monde et qui possède des » perfections incompréhensibles. Ils le nom- » ment d'un mot (1) qui signifie le Dieu des » dieux. Ils disent qu'il ne fait de mal à per- » sonne, et à cause de cela ils ne lui rendent » aucun culte. Ils n'ont point de lois écrites, » mais ils s'aiment fraternellement les uns les » autres, et se gardent mutuellement une fidé- » lité inviolable. On punit aussi chez eux, » sans avoir égard à l'apparence des personnes, » le larcin, l'adultère, l'inceste et le meurtre. » Ils n'ont ni villes, ni maisons; cependant » dans la montagne de Fura » (que quelques-uns font venir par corruption du mot ophir, parce qu'elle est très-riche en or, mais mal à propos, puisque la flotte d'Hiram, qui allait à Ophir, en rapportait aussi des pierres précieuses qu'on ne trouve point à la côte des Cafres, et n'en rapportait point de l'ivoire qu'elle aurait pu changer à cette côte, où il s'en trouve en abondance), « dans cette montagne,

(1) Gouaja, Goupja, ou Gomya Ticquoa.

outent-ils, on voit encore aujourd'hui des
ceintes de pierres de taille, de la hauteur
un homme, enchâssées les unes dans les
tres, avec un artifice admirable, sans y
oir de chaux et sans être travaillées au
ied. » Ce qui fait dire à l'auteur qui me
nit ce passage (1), que c'était apparem-
t dans ces enceintes que demeuraient les
s de la flotte de Salomon, c'est-à-dire, selon
, de celle d'Hiram qui allait à Ophir; mais
, si ces restes d'édifices prouvent que si les
s, facteurs de Salomon, y ont demeuré, ce
pouvait être que ceux qui lui envoyaient
'or et de l'ivoire par la flotte de Tarscis,
en rapportait en effet, sans apporter des
res précieuses.

Dans la partie orientale des mêmes côtes
le royaume de Zosala ou Sofala, où il se
ve beaucoup de mines d'or, et des rivières
en charient. Cet or, dit-on, passe pour le
illeur, et il est si beau, que celui de l'Eu-
e, venant de l'Amérique, ne paraît être que
cuivre en comparaison. Il s'y trouve aussi,
ate-t-on, de très-bel ivoire, d'où l'on

(1) Tiré d'un mémoire imprimé dans un livre intitulé
ueil B., à Luxembourg, 1752. in-12, p. 164.

conclut que tout ce qui est dit de l'ophir de Salomon convient mieux à ces côtes qu'à tout autre pays ». Mais, encore une fois, cette conclusion est fausse, puisqu'ils ne tiraient point de l'ivoire d'Ophir, et qu'ils en tiraient des pierres précieuses, qui ne se trouvent pas plus à Sofala que dans le reste des côtes d'Afrique.

» Les côtes de Sofala confinent à celles de Zanguebar, et ces dernières à celles d'Ajan. Les unes et les autres donnent encore, non-seulement de l'or et de l'ivoire, sans aucune pierre précieuse, mais même elles ont aussi beaucoup de riches mines d'argent». Or, comme l'argent faisait partie des retours de la flotte de Tarscis et non de celle qui allait à Ophir, c'est une nouvelle preuve que la dernière ne naviguait point aux côtes d'Afrique, ni la première aux Indes.

» Enfin, les côtes dont je viens de parler bordent le royaume d'Abyssinie, où l'on trouve aussi de l'or, de l'argent et de l'ivoire, que les facteurs de Salomon en pouvaient aussi tirer pour en charger la flotte de Tarscis ». Les Abyssins ont une tradition qui pourrait faire croire que c'est de-là que partit la reine, qui alla trouver Salomon à Jérusalem. Ils disent que cette reine s'appelait Maqueda, et qu'elle eut de lui

ıommé Menilehec, qui régna après
ıquel est descendue la maison royale,
ı avoir occupé le trône jusqu'en 960,
rivée pendant 340 ans, et le recou-
1300, depuis lequel temps elle s'y
ɜnue jusqu'à présent. Ils disent que
othèque d'Embie, qui contient, aussi-
celle d'Axume, un très-grand nom-
ıanuscrits, a été fondée par la reine
elle-même, et qu'il s'y trouve des
its de la propre main d'Enos, d'Abra-
Salomon et d'Esdras. Ils disent que la
ne leur apprit la loi judaïque, qu'ils
jusqu'au temps où l'eunuque de la
ıdace, baptisé par le diacre Philippe,
ı le christianisme qui s'y est conservé
ourd'hui, et nonobstant lequel ils ont
usage de la circoncision, conjointe-
c celui du baptême, aussi bien que le
ı pluralité des femmes et le divorce des
reconnaît, outre cela, que leur lan-
roche beaucoup de l'Hébreu et du
, et qu'ils lisent et écrivent aussi de la
la gauche, de sorte qu'on pourrait
e ce qui donna lieu à Maqueda d'avoir
té de visiter Salomon, furent les rap-
ı lui firent de la grandeur et de la sa-

gesse du roi, ces mêmes facteurs négociant pour son compte en Afrique, par la flotte de Tarscis. Mais je suis loin d'adopter cette dernière opinion.

La reine, qui visita Salomon, peut avoir eu le nom de Maqueda, quoique l'Ecriture ne le dise pas; mais elle était reine de Saba; elle vint avec des chameaux, elle lui apporta de son pays cent vingts talens d'or, une quantité infinie d'aromates et de pierres précieuses. Or toutes ces choses, à l'exception de l'or, ne pouvaient venir de l'Abyssinie, car on n'y trouve ni pierres précieuses, ni aromates, ni même des chameaux; et au contraire, tout cela se trouve de l'autre côté de la Mer rouge, dans l'Arabie heureuse, où l'on reconnaît aussi qu'était l'ancienne Saba, nommée aujourd'hui Zibit ou Zebit. C'était donc de cette Arabie que venait Maqueda, et en ce cas, les relations qu'elle avait eues de Salomon ne pouvaient pas lui être venues par la flotte de Tarscis, ni par les facteurs que Salomon avait eus en Afrique, mais bien plutôt par ceux qui passaient devant l'Arabie pour aller avec la flotte d'Hiram à Ophir; et c'est peut-être par cette raison que l'historien du Livre des rois, parlant des présens que la reine de Saba avait faits à Salomon,

dit dans le verset suivant : « La flotte d'Hiram, qui apportait l'or d'Ophir apporta aussi en même-temps une quantité de bois très-rares et des pierres précieuses. » Cependant je conçois fort bien comment peut être fondée la prétention des Abyssins, tant pour la généalogie de leurs rois, que pour leur bibliothèque d'Embie, leur judaïsme, leur langage, leur écriture et le reste. Car il faut savoir que les Abyssins ou Abessins sont effectivement sortis de l'Arabie heureuse, que passant de l'autre côté de la Mer rouge ils se sont établis, premièrement sur la côte d'Abex, qui s'étend le long de cette mer et du détroit de Babelmandel ; qu'ensuite ils se sont emparés peu-à-peu de la partie supérieure de l'ancienne Ethiopie, qui est l'Abyssinie d'aujourd'hui, mais moins considérable qu'elle l'était avant que les Turcs à l'est et les Giaques au sud, ne l'eussent resserrée par leurs conquêtes dans des bornes assez étroites, qui sont entre les 61 et 73 degrés de longitude, et les 18 et 16 de latitude septentrionale. Et voilà comme les Abyssins y ont transplanté une tradition qu'ils avaient apportée avec eux de l'Arabie heureuse. Mais si ce qu'ils disent de leurs bibliothèques, et surtout des manuscrits de celle d'Embie est vrai, il serait bien à souhaiter que quelque voyageur,

versé dans les anciennes langues orientales pût s'en procurer une copie exactement dessinée. Cela pourrait se faire par le moyen des Hollandais, qui sont beaucoup mieux avec les Abyssins, qu'aucun autre peuple de l'Europe. Il faudrait qu'il s'assurât si le livre d'Enos n'est pas celui d'Enoch, cité par Saint-Jude, dans son Epître catholique; si celui d'Abraham est différent de la Jetsira ou du Livre de la création, qui a été imprimé à Mantoue, en 1562, avec les Commentaires de *R. Saadias Gaon* et de quatre autres; si celui de Salomon serait ce fameux livre dont parle l'historien *Josèphe*; et si enfin, celui d'Esdras est en caractères chaldéens ou carrés qu'on croit qu'il a introduits le premier dans l'hébreu, laissant les anciens hébraïques aux samaritains, qui les regardent encore aujourd'hui comme ceux dont *Moïse* se servit pour écrire la loi que Dieu lui donna.

SUR

ÉLÉONOR D'AQUITAINE.

Par BOURGEOIS (1).

ÉLÉONOR, fille de Guillaume dernier, duc d'Aquitaine, et d'Aynor ou Aenor, sœur de Hugues second, vicomte de Châtelleraud, naquit l'an 1123. Cette princesse reçut de la nature tout l'éclat de la beauté. Elle avait un air insinuant, des manières affables; l'art de régner sur les cœurs par la persuasion; un génie que l'ambition et la vivacité de son caractère tournèrent vers l'intrigue, et un esprit ouvert au savoir, et orné de belles connaissances.

Guillaume son père, ayant fait vœu d'aller à Compostelle, fit son testament avant que de partir. Il institua Eléonor héritière de ses états, et voulut qu'elle épousât le fils aîné du roi de France. Le voyage entrepris par le duc d'Aquitaine, termina ses jours, et le mariage de sa fille

(1) Acad. de la Rochelle, 1747.

avec Louis le jeune, se fit à Bordeaux, quelques mois après.

Les premières années de l'union conjugale coulèrent dans la paix ; mais de si beaux jours se changèrent dans la suite en orages.

Le roi était entré dans le projet d'une guerre sainte contre les infidèles; nouveau genre d'entreprise militaire, où l'on vit un monde de chrétiens devenir soldats, et la plupart de ces soldats plus brigands encor que guerriers, déshonorer par le crime une religion dont ils allaient défendre la cause.

Louis le jeune se rendit à Vezelay, petite ville de Bourgogne, dans laquelle il avait indiqué un parlement ou assemblée générale. Le saint abbé de Clairvaux y prêcha la croisade, et déploya le torrent de cette éloquence rapide qui entraînait tous les esprit. La reine Eléonor, et un grand nombre de seigneurs se croisèrent avec le roi.

Ce prince ayant confié la régence du royaume à Suger, abbé de Saint-Denis, sortit de France à la tête de ses troupes, essuya les plus grands dangers dans une marche incertaine que la prudence ne dirigea pas, et arriva enfin en Syrie avec une armée extrêmement affaiblie; et moins

vaincue par les barbares que par les travaux d'une longue et pénible course.

Raimond de Poitiers, prince d'Antioche, oncle paternel de la reine, reçut Louis avec toutes les distinctions dues à la majesté royale. Pour gagner les seigneurs de sa suite, il n'épargna ni caresses ni présens. Avec ces manières nobles et généreuses, il espérait engager le roi à combattre pour lui, et il croyait déjà voir les français uniquement occupés à étendre les barrières de la principauté d'Antioche.

Louis ne seconda point les intentions de ce prince, ni les pressantes instances de Raimond, ni les tendres insinuations de la reine, sa nièce, ne purent vaincre le monarque. Raimond, irrité, opposa à cette obstination le procédé le plus offensant, et fit passer ses sentimens de haîne et de courroux dans le cœur de la reine ; triste époque de l'inimitié qui divisa Louis et Éléonor, et qui produisit enfin une séparation éclatante !

Il faut l'avouer toutefois, la reine n'avait jamais eu pour son époux un attachement bien décidé. Le caractère réservé de Louis, et un air de dévotion qu'Éléonor trouvait déplacé, révoltaient son humeur vive et enjouée. Elle aimait le plaisir, et Louis, disposé à tout croire et à tout

réaliser, ne pouvait être qu'un fléau redoutable à une princesse trop indépendante et trop fière pour souffrir qu'on la gênât dans ses goûts ou qu'on la soupçonnât.

Ce germe d'antipatie n'attendait qu'une occasion pour se développer : le ressentiment du prince d'Antioche le fit éclore. Le roi qui craignait un attentat de la part de ce prince, sortit brusquement d'Antioche, et força son épouse à le suivre. La reine, irritée, fit alors éclater son chagrin : elle disait hautement que son mauvais destin l'avait associée à un moine et non à un roi. Elle n'eut plus avec lui que des manières dures et sèches.

Comme elle connaissait le faible de son époux, il y a apparence que dans les transports de son dépit, elle voulut le livrer aux tortures de la jalousie, en négligeant ces bienséances austères qui ne supposent pas toujours la vertu, mais dont l'inobservation ternit toujours l'éclat de la réputation, lors même qu'elle n'intéresse pas l'innocence.

La malignité humaine donna bientôt de mauvaises couleurs à l'irrégularité de cette conduite. Des bruits désavantageux se répandirent dans le monde, et la calomnie s'en autorisa pour blesser la gloire de cette princesse. Par malheur

elle avait embrassé trop vivement la querelle de Raimond : l'insultant procédé de ce prince à l'égard du roi, avait soulevé tous les français contre lui ; la haine qu'on lui portait, réfléchit sur sa nièce. Quand on est haï, on devient aisément coupable : dans ces conjonctures défavorables, l'imprudence d'Éléonor devait naturellement passer pour un crime.

L'orient retentissait encore de ce murmure général contre la reine, lorsque Guillaume, archevêque de Tyr, entreprit l'histoire des deux premières croisades. Il ne manqua pas d'enchasser dans le tissu de sa narration, ce que la renommée avait publié contre Éléonor. Les auteurs saisissent avidement ces sortes d'avantures et en font un ornement à leur histoire, persuadés que la curiosité des lecteurs aime à s'en nourrir. D'ailleurs, la prévention ou la malignité du cœur guide souvent la plume d'un historien, même à son insçu, et lui montre, au milieu des fausses clartés d'une prétendue évidence, un fait atroce, qui, étant bien examiné, n'est souvent qu'un problême dans son vrai point de vue.

Guillaume de Tyr ne fut point exempt de ces défauts. *On l'accuse en quelques endroits d'avoir parlé des choses et des personnes de son*

temps, plus par prévention qu'avec exactitude. Ce fut lui, qui, le premier, ébaucha le portrait désavantageux de la reine Éléonor ; portrait auquel les écrivains postérieurs ajoutèrent de nouveaux traits plus ou moins chargés, selon les touches légères ou grossières de leurs pinceaux (*Le Gendre*, *Hist. de Fr.*).

Ils la dépeignirent comme une femme ayant assez de charmes pour avoir des adorateurs, et trop peu de sagesse pour en rejeter les hommages ; tantôt avilissant ses amours avec un homme vulgaire, et tantôt donnant trop de prise aux soupçons, par un attachement équivoque pour son oncle ; enfin, assez courageuse pour braver la honte d'une notoriété trop publique.

Jean de Serres, *Scipion Dupleix*, et l'auteur anonyme de la Vie de Suger, l'ont indignement décriée, en employant contre elle des expressions bassement énergiques. Les têtes couronnées sont justiciables de l'histoire qui les cite à son tribunal, après leur mort ; mais le jugement de rigueur ne doit être porté contre elle que sur des preuves incontestables ; il doit même encore être adouci par des ménagemens. Il faut respecter, jusque dans leurs cendres, l'ombre de leur grandeur évanouie.

L'historien de l'Héritière de Guienne, dans un ouvrage faible et surchargé d'épisodes, entreprend l'apologie d'Éléonor, et fait paraître plus de zèle que de discernement. « Il dit » que Sandebrueil de Sanzai, parent de la » reine, ayant été pris dans un combat, Eléo- » nor écrivit en sa faveur à Saladin, soudan » d'Iconie, et qu'au même temps elle envoya » une somme considérable pour obtenir la dé- » livrance du prisonnier ; que le généreux » soudan renvoya Sauzai et sa rançon, en » adressant à la reine une lettre également po- » lie et remplie de traits ingénieux; que le roi » ayant appris ce qui s'était passé, et qu'on lui » avait caché, crut entrevoir dans ce mystère » une intrigue toute formée; qu'il se persuada » que le Saladin se travestissait pour venir à » Antioche, satisfaire sourdement sa tendresse, » et lui disputer le cœur de la reine, à la faveur » de son déguisement (*Larrey*). »

Ce fait qui a échappé à tous nos historiens, ne se trouve que dans les Annales de *Belle-Forêt;* dont l'autorité n'est pas d'une grande considération, et qui n'ose même assurer cette anecdote.

L'anonyme dont nous avons une dissertation sur la Mouvance de Bretagne, a mieux plaidé

la cause de notre reine. Il relève doctement un historien qui prétend qu'il y eut une correspondance criminelle entre Eléonor et Geoffroy, duc de Normandie, tandis que celui-ci faisait sa charge de sénéchal de France à la cour de Louis le Jeune. La justification est victorieuse, et les raisons triomphent de la méprise de l'adversaire (*M. des Thuilleries, D. Dobineau*).

Ce savant critique regarde les autres fautes imputées à Eléonor, comme des faits mal avérés et des conjectures incertaines. *Ce qui m'engagerait*, dit-il, *à la croire innocente d'infidélité envers Louis, c'est qu'elle n'eut que deux filles de lui en quinze ans qu'ils demeurèrent ensemble, et qu'elle eut depuis, en assez peu de temps, de Henri, six fils et trois filles.*

Si Eléonor avait fait vers le crime tant de pas, et si peu adroitement concertés, il faudrait supposer en elle les mouvemens tumultueux de la passion la plus effrénée ; et comment les onze premières années de son mariage, un penchant qui aurait pris sa source dans le tempérament, n'aurait-il laissé échapper aucune étincelle telle qu'un feu oisif sous la cendre? Cependant, nul auteur ne jète sur cette princesse de soupçon injurieux avant l'époque de son arrivée en Orient.

Devenue dans la suite épouse de Henri, elle dévora les chagrins les plus amers. Les désordres de son mari devaient naturellement enhardir à de pareilles faiblesses un cœur déjà déterminé par le penchant, et toutefois nul écrivain ne s'élève contre cette reine. Etait-on alors moins médisant ou moins instruit ? Il fallait à l'infortunée Eléonor le court intervalle de temps passé à Antioche, pour y voir couvrir sa réputation d'une tache honteuse, et dont la durée de cinq siècles n'a pu effacer l'empreinte.

Cherchons la cause de ses malheurs dans un entêtement déplacé pour les intérêts de son oncle, dans les malignes suggestions de Raimond qui, le premier, lui présenta l'idée du divorce; idée que l'indifférence d'Eléonor pour le roi lui rendit chère. Dès-lors les liens de l'hymen lui devinrent odieux. Flattée de l'espérance de les voir briser solennellement, elle se crut en droit de les élargir. Elle mit dans son procédé moins de réserve et observa moins de décence. Louis, qui avait des mœurs pures, n'avait pas l'âme forte. *Mari ombrageux et homme crédule, timide, et naturellement un peu simple dans ses manières et dans sa conduite*, il l'obligea à partir de nuit, d'Antioche, lors-

qu'elle s'y attendait le moins ; et cet éclat fut expliqué au désavantage de la reine (*Le Gendre*, *le P. Daniel*).

Cependant le calme succéda à l'orage excité par la jalousie du roi et par l'imprudence d'Eléonor. Ce raccommodement fut principalement l'ouvrage des sages conseils de Suger, et la reine eut, dans la suite, une seconde fille; nouvelle preuve de la fausseté des accusations atroces dont on l'a chargée ; car enfin, croira-t-on qu'une scandaleuse conduite, que le soleil aurait éclairée comme on l'a prétendu, n'eût pas écarté tout raccommodement, et n'eût pas révolté l'excessive délicatesse de Louis le Jeune, sur le point d'honneur? (Voy. *Le Gendre.*)

La concorde ne régna pas long-temps entre les époux ; c'était un feu mourant dès sa naissance : il s'éteignit bientôt. La reine, qui se nourrissait depuis long-temps de l'espoir du divorce, n'oublia rien pour en poursuivre la consommation ; elle s'adressa à Rotrou, archevêque de Rouen, lequel ne la croyant pas autorisée à demander cette séparation, lui écrivit une lettre où il établissait l'indissolubilité du mariage.

Le roi, piqué des menées de son épouse,

s'occupa aussi du projet de cette rupture, mais les avis de Suger en éloignèrent l'exécution.

Ce grand homme, qui sut réunir les talens d'un habile ministre aux vertus moins brillantes d'un homme dévoué au sanctuaire, lui fit envisager les funestes conséquences de cette démarche. Il lui remontra, qu'en perdant Eléonor, il perdrait le duché d'Aquitaine, pays qu'il est important de conserver ; qu'il fallait que ses répugnances, ses soupçons et ses chagrins disparussent devant les grands intérêts de l'Etat. A la voix de son guide fidèle, Louis, sur le bord du précipice, s'était arrêté : mais après la mort de son ministre, les mauvais conseils prévalurent; ses favoris, ou plutôt les partisans de la reine, lui firent entendre qu'il était parent d'Éléonor, et que ne pouvant en conscience vivre avec elle désormais, il devait procéder à une séparation solennelle.

L'illusion de ces raisons était sensible, puisqu'on pouvait aisément rémédier au mal, en validant le mariage par l'obtention d'une dispense; mais il n'était plus question alors de resserrer des nœuds mal formés; de part et d'autre, on ne pensait qu'à les rompre.

Le roi n'écouta que ses scrupules ou son ressentiment. Il convoqua un concile à Beau-

genci, pour décider cette grande affaire. Toute la discussion fut bornée au rapport des seigneurs, qui attestèrent par serment la parenté; quelques jours après on prononça la nullité du mariage. Eléonor, dégagée de ses liens, partit pour l'Aquitaine : et après avoir échappé aux piéges de plusieurs prétendans, qui voulaient l'enlever, et qui cherchaient moins par une alliance à satisfaire l'amour que l'ambition, elle accepta la main de Henri, duc de Normandie qui devint peu après roi d'Angleterre. La célébration du mariage se fit cinq ou six semaines après la sentence prononcée à Bangenci. Funeste événement pour la France; source de ces guerres cruelles, où l'on vit des rois trop voisins pour n'être pas jaloux; pour ne pas devenir ennemis implacables; faisant des trèves, et recommençant les hostilités; concluant des traités, et se réconciliant par un esprit de haine, qui avait besoin du loisir de la paix, pour reprendre les armes.

On a prétendu que le mariage d'Eléonor avec Henri ne fut qu'une intrigue depuis long-temps tramée et sourdement conduite; car sur cette matière, quel esprit ne prend pas la liberté de penser, et jusqu'à quel point ne pousse-t-on pas la licence des conjectures?

Larrey nous fait voir Henri à la cour de Louis le jeune, occupé à mériter l'estime d'Eléonor, et assez fortuné pour l'obtenir. Il semble qu'une trace de lumière conduise cet auteur jusqu'au cabinet de la reine, où il entend cette princesse annoncer à Henri, prosterné à ses pieds, l'événement prochain du divorce et l'heureuse destinée qu'elle lui préparait. Un fait de cette nature, destitué d'autorité, devait être uniquement abandonné à la plume agréable et frivole, qui dans ses fictions a su enter sur le fond de l'histoire les fausses aventures d'Eléonor. (*Madame de Villdieu.*)

L'Angleterre semblait promettre à sa nouvelle souveraine un sort plus paisible et des jours plus sereins; mère de plusieurs princes qui assuraient la succession à la couronne, chérie de son époux, jouissant des respects et de l'amour de ses peuples, reine puissante, que manquait-il à son bonheur? La durée. Dans cette haute prospérité, de nouveaux revers lui étaient réservés.

Henri, dominé par la fougue de son tempérament, se livrait au plaisir. Il avait cessé de resserrer ses penchans dans les bornes du devoir. Parmi ses maîtresses, Rosemonde Clifford

était celle qui le tenait le plus fortement enchaîné : Henri, étonné de l'éclat du dépit jaloux de la reine, lequel se montrait avec le caractère de l'emportement le plus vif, craignit tout pour l'objet de sa tendresse. Songeant à écarter tous les dangers, il fit construire à Wood-Stock, autour de l'appartement de Rosemonde, un labyrinthe qui n'était accessible qu'à lui et à ses confidens ; mais la haine, éclairée par la jalousie, trouva le fil de ce nouveau dédale. Eléonor en ayant démêlé les détours, fit mourir sa rivale dans cette retraite isolée, où Rosemonde recevait les vœux de Henri, et l'immola comme une victime qu'elle crut devoir à la foi conjugale si souvent violée.

Eléonor craignit que son mari ne lui pardonnât pas cette violence ; la jalousie lui avait dicté un crime ; sa propre sûreté lui en inspira un autre. Une ligue dangereuse se tramait dans l'ombre du secret contre le roi d'Angleterre. Ses enfans entrèrent dans ce noir complot, par les suggestions de leur mère ; entreprise extrêmement odieuse à la vérité, mais la mauvaise conduite de Henri servit de voile ou d'excuse à son épouse pour se dissimuler l'atrocité de cette faute, et le public éclairé, ne confondra jamais avec les forfaits volontaires, enfantés à

oisir dans un cœur perfide, les fautes où l'extrémité de certaines situations entraîne les hommes.

Henri ne perça pas d'abord bien clairement ce mystère ; mais quand il vit que son fils aîné s'était retiré en France, et qu'Eléonor avait fait prendre le même chemin à Geoffroi et à Richard, deux autres de ses fils, il la crut coupable de cette intrigue et la fit enfermer dans une étroite prison.

Un savant moderne ajoute une conjecture au sujet de cette démarche d'Eléonor contre son époux. Le mariage d'Alix de France avec Richard, avait été proposé, ensuite rompu, enfin renoué. La princesse était à la cour d'Angleterre, et toutefois Henri reculait toujours la cérémonie du mariage. Le public, étonné de ces délais, croyait en découvrir les motifs dans les grands sentimens d'amitié que le roi avait pour Alix ; sentimens trop vifs et trop marqués pour ne pas faire soupçonner qu'ils n'allassent au-delà de l'amitié même. Les yeux d'Eléonor durent être, en cette occasion, plus perçans encore que ceux du public. *Si la chose était ainsi*, dit le P. Daniel, *il n'est pas hors du vraisemblable que cette raison eût engagé la reine à prendre parti contre son mari.*

Ce qui fortifie la conjecture de cet historien, c'est qu'Éléonor empêcha Richard d'épouser Alix, et qu'elle ménagea à son fils un autre mariage avec Berengere, fille de Sunche, sixième du nom, roi de Navarre.

Seize années de captivité expièrent la faute de la reine. Henri mourut; elle sortit de ses fers Richard, son fils, devenu roi, la fit, pour ainsi dire, monter avec lui sur le trône. Lui ayant confié les soins de l'état, elle apporta à cette grande administration un esprit pénétrant, capable de saisir le nœud des affaires et de le délier. Aussi, pendant l'absence de Richard, occupé dans l'Orient à faire la guerre aux infidèles, elle sut contenir dans le devoir, Jean son fils, qui cherchait, par de sourdes manœuvres, à s'emparer du gouvernement.

Après avoir donné un frein à l'ambition de ce prince, Eléonor travailla vivement à la liberté de Richard. En repassant en Europe, ce roi avait été arrêté à Vienne en Autriche, et livré au duc Léopold, son ennemi. Celui-ci l'envoya à l'Empereur, qui, sans raison, le retint prisonnier durant plus d'un an. Eléonor écrivit d'abord au pape, et le pria d'agir en faveur de son fils. Le pontife, qui craignait de déplaire à Philippe, roi de France, affecta des

lenteurs adroites, et demeura dans l'inaction. La reine, dans les agitations de son chagrin, s'expliqua par une lettre remplie de reproches.

Ensuite elle pourvut à la rançon du prisonnier, et voulut faire elle-même le voyage d'Allemagne, accompagnée des ôtages que l'Empereur avait demandés.

Comme elle possédait de son chef l'Aquitaine, elle vint en France, en faire hommage à Philippe; hommage qu'elle renouvela à Tours, après la mort de Richard.

Ce roi, qui fut tué devant le château de Chaluz, en Limousin, coûta bien des larmes à une mère qui avait toujours eu pour ce fils l'affection la plus tendre. Le trône fut occupé par Jean, son frère, prince malheureusement célèbre, trop dur pour régner en père des peuples, et trop mal habile pour régner en tyran; ambitieux jusqu'à vouloir établir le pouvoir arbitraire, et faible jusqu'à dégrader le sceptre, en le soumettant à une puissance étrangère.

Le droit de Jean à la couronne était douteux. Eléonor le fit décider par les suffrages des peuples, qu'elle engagea à prêter le serment de fidélité au nouveau roi. Ce fut moins la tendresse que le desir de régner, qui porta cette reine à soutenir les intérêts de Jean contre Arthur,

son petit-fils. Ce prince était jeune; et il était naturel que Constance, sa mère, en qualité de régente, conduisît les affaires; Eléonor se serait vue réduite à la vie privée, et son ambition eût trop souffert d'être oisive.

Jean, qui devait la couronne aux soins de sa mère, voulut lui en témoigner sa reconnaissance. Il lui laissa la jouissance pleine et entière du Poitou, et il étendit même l'autorité d'Eléonor sur toutes les terres de son obéissance.

Dans le traité de paix qui fut conclu entre les rois de France et d'Angleterre, on stipula que Blanche de Castille, fille d'Alphonse VIII, et nièce du roi Jean, épouserait Louis de France. Eléonor se chargea d'en aller faire la demande, et la mena quelques mois après jusqu'à Fontevrault.

Cependant, les partisans d'Arthur, ayant à leur tête ce jeune prince, prirent les armes, et vinrent assiéger le château de Mirebeau, dans lequel Eléonor s'était renfermée. Jean vint au secours de sa mère, et la délivra.

Trois ans auparavant, et aussitôt après la mort de Richard, Raoul de Mauléon, au père duquel la Rochelle et le château de Talmond, en bas Poitou, avaient été enlevés, était allé à Londres en solliciter la restitution auprès d'E-

léonor. La reine avait déjà senti l'injustice de cette usurpation; mais la politique, qui trop souvent légitime les attentats, avait fait disparaître ses scrupules. Vraisemblablement son grand âge, qui lui rapprochait la perspective de la mort, réveilla ses inquiétudes.

Elle fit donner main-levée de la terre de Talmond; et pour le reste, elle proposa un échange qui fut accepté. On donna à Mauléon, le château de Benon, en Aunis, et cinq cents livres de rente annuelle, sur la prévôté de la Rochelle, en conséquence de l'abandonnement de cette ville, qui fut cédée par ce seigneur.

En 1199, Eléonor, qui aimait beaucoup la Rochelle, accorda aux habitans de cette ville les droits de la magistrature municipale. Cette princesse, peu satisfaite de jouir de la souveraineté dans une ville qui n'avait été jusqu'alors qu'un ramas d'hommes n'ayant rien de commun que la demeure, voulut former à la Rochelle un corps de société politique, et l'égala ainsi à quelques anciennes cités du royaume, qui se gouvernaient par leurs magistrats.

La vieillesse, qui amène les infirmités, annonçait à Eléonor sa fin prochaine. A mesure que le monde lui échappait, elle s'en désabusa: ce fut alors qu'elle prit le voile de religion à

Fontevrault. Elle était malade dans cette abbaye, lorsqu'elle écrivit au roi Jean, en faveur d'Ameri, vicomte de Thouars. Le chagrin de voir aller en décadence les affaires du roi son fils, aigrit son mal. Elle mourut le 30 mars 1204. Son corps fut inhumé dans l'église de Fontevrault, où reposaient les cendres de Henri son époux, et de Richard son fils.

Le nécrologe de cette abbaye, qu'elle combla de ses bienfaits, la représente comme une princesse accomplie, et dont aucune tache n'a terni l'éclat. La reconnaissance a son bandeau comme la haîne; le vrai s'altère et se perd sous leurs fausses couleurs.

MÉMOIRE

Sur l'époque de l'établissement, sur les fonctions et l'origine du Ministère public en France.

Par M. Gez (1).

Il est incontestable que l'histoire du gouvernement de Rome, sous lequel les Gaules furent enfin réduites, ne nous offre pas de partie publique, chargée, par état, de la poursuite des crimes, et réunissant les fonctions qu'elle exerce aujourd'hui parmi nous.

La raison en est simple. Durant les beaux jours de la république Romaine, chaque citoyen était une espèce de magistrat préposé à la garde du bien commun, auquel il était permis de s'ériger en accusateur public contre tout citoyen qui l'avait violé et compromis; et c'était servir sa patrie, c'était se montrer vertueux, que de poursuivre en justice réglée celui qui se

(1) Acad. des Inscr. de Toulouse, t. IV. Lu le 12 août 1790.

conduisait comme l'ennemi de tous. De-là, l'usage des actions populaires. Au contraire, sous les empereurs, le rôle de dénonciateur ou d'accusateur, quoique devenu commun et odieux, était un moyen si propre à ouvrir au grand nombre, le chemin de la fortune, qu'on n'imagina pas même de s'y décharger du poids des actions populaires sur un seul et unique citoyen, irréprochable dans ses mœurs et dans ses actions.

On ne voit pas non plus que cet important ministère fût établi avec la réunion et la plénitude de tous ses attributs sous les premières dynasties de nos rois. Et comment cela aurait-il pu être ? Nos chefs et nous, n'étions que des barbares, toujours armés et respirant la discorde, autant éloignés de l'esprit d'une bonne législation que d'un bon gouvernement. Presque tous les différends et toutes les accusations se terminaient, ou par des combats, ou par des épreuves ridiculement superstitieuses, ou par des compositions pécuniaires, non moins ridicules que révoltantes.

Le seul Charlemagne paraissait capable de réformer entièrement l'une comme l'autre; aussi grand conquérant que grand homme dans l'art de gouverner, il redonna à la nation tous

ses droits, et il la poliça autant que les lumières de son siècle le comportaient : cependant, quoique son règne soit, avec celui de Louis XIV, un des plus longs de nos rois, son influence sur la législation s'affaiblit bientôt, et les traces de son génie ne tardèrent pas à s'effacer, parce que ses successeurs, indignes de lui et du sang qui coulait dans leurs veines, n'eurent que peu de vertus, et point de ces rares talens qui doivent caractériser les premiers magistrats du peuple.

Sous la troisième race, ce fut Saint-Louis qui porta le premier coup à la barbarie des combats judiciaires. Il réforma en partie l'administration de la justice, et il aurait sans doute poussé plus loin sa réforme, et peut-être il aurait découvert le ressort puissant du ministère public avec ses principaux attributs, sans la fureur des croisades, qui, en le portant avec toutes ses forces militaires hors de son royaume, le jeta dans les fers d'un sultan d'Egypte, et lui ravit bien des années qui auraient servi à l'amélioration du gouvernement, ainsi qu'au bonheur des sujets pour lesquels il était né.

Il était réservé aux successeurs de Philippe le Hardi, d'introduire dans les divers tribunaux du royaume un accusateur public, dont le ministère terrible et imposant, mais toutefois

impartial et désintéressé, fût capable, quand il serait purgé de toute l'infamie de la délation, de réprimer les méchans, tout comme de tranquiliser les bons citoyens ; et vers la fin du règne de Philippe le Bel, l'idée profonde, l'idée sublime de cet établissement fut conçue d'abord, et développée ensuite. Il fut établi une partie publique, qui, chargée de la poursuite des causes intéressant nos souverains et leur domaine, succédèrent aux baillis et sénéchaux ; car ceux-ci, dans l'origine, étaient tenus de défendre les intérêts du roi, et étaient appelés pour cette raison *actores regis*, *actores publici*, comme les *olim*, qui sont les plus anciens registres du parlement de Paris, en font foi.

Indépendamment des registres postérieurs de cette cour, qui nous apprennent qu'en l'année 1309, Jean de Vassoigne fut avocat du roi, et dans la même année, Jean du Bois, le feuillet 201 *du premier registre du dépôt*, nous montre que dès 1331, sous le règne de Philippe VI, nos rois furent dans l'usage de donner des provisions de cet emploi à titre de commission. Nous voyons aussi qu'en les accordant à Gérard de Montaigu, Philippe de Valois le nomme dans les lettres, *Advocatum nostrum pro nobis et nostris causis civilibus in parlamento nostro præsenti, cæterisque parlamentis futuris* : ce

ıppose nécessairement, ou qu'il y avait ıtre avocat du roi pour la poursuite et ré-ion des crimes, ou que c'était le procureur sa majesté qui était chargé de cette hono-et pénible fonction.

est vrai qu'il ne nous reste pas de monu-authentique et précis qu'il y eût en 1331, avocats du roi, l'un civil et l'autre cri-; mais du moins tout le fait présumer, que celui qui vaquait aux fonctions ci-lu ministère public, était choisi parmi les, et qu'il est de la plus grande vraisem-e que l'autre était pris parmi les laïcs, ue, dans certaines occasions, la nécessité tait imposée à ce dernier de conclure à la de mort, ne pouvait l'être à son coopé-:, engagé dans le sacerdoce ou la clérica-Aussi voyons-nous que, dans les lettres i Jean, en date du 22 juin 1351, il est fait on de ses avocats et procureur au parle-: *Procurator noster adque advocati nostri parlamenti;* et que, dans les registres de cour, sous la date du 4 juillet 1433, il est on d'un M°. Jean Rabateau, président *laïc* mptes, qui avait été auparavant avocat nel du roi, et qui vint prêter serment en é de conseiller d'état.

Ce qu'il y a de certain, c'est que sous le règne de Philippe VI, il y avait un procureur pour le roi au parlement, à qui le droit de poursuivre en justice les criminels, était attribué, puisqu'en 1329, lorsqu'il fallut agir contre le comte de Beaumont pour raison *des titres faux* dont il appuyait sa prétention sur le comté d'Artois ; ce fut à la requête du procureur général du roi que les poursuites s'engagèrent, et sur ses conclusions que ses biens furent confisqués, en même-temps qu'il fut condamné à un bannissement perpétuel. *Villaret*, dans son Histoire de France (1), a extrait du procès manuscrit qu'il avait sous les yeux, les lettres ajournatoires qui furent adressées ou notifiées au comte, et qui ne laissent point de doute à cet égard ; elles commencent ainsi : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France : A notre amé et féal..... pair de France ; comme à la requête de notre procureur, nous avons fait ajourner notre féal Robert d'Artois, pour répondre pardevant nous, à notre cour, suffisamment garnie de pairs, à certains articles *criminels* et civils, qui touchent l'état de son corps et de sa personne. »

(1) Hist. de France, de *Velly*, continuée par *Villaret*, t. VIII, p. 87.

Quoiqu'il en soit, du temps où les fonctions des gens du roi, furent divisées entr'eux, toujours l'époque où leur ministère paraît avoir été établi, se rapporte à la fin du règne de Philippe le Bel, c'est-à-dire, en 1309; et celle où ils étaient investis du droit de glaive, reste fixée au règne de Philippe de Valois; car on ne peut faire remonter la première en l'année 1303, lors de laquelle Philippe le Bel rendit le parlement sédentaire à Paris. En effet, dans le nombre des magistrats destinés à composer une première chambre, et une autre d'enquêtes dans ce tribunal, les historiens n'en comptent aucun pour remplir le ministère public (1).

Il est bien vrai que *Lafaille* (2), d'après la Chronique de *Bardin*, nous donne une liste des magistrats du parlement de Toulouse, que Philippe le Bel se proposait de créer en cette même année 1303; liste où l'on voit inscrit, comme *procureur général*, un *Antoine de Calmont*. Mais la chronique de *Bardin* est généralement (3) réputée suspecte; et on tient en

(1) *Pasquier*, dans ses Recherches de la France, liv. 2 ch. 3; et *Dumoulin*, t. II, *in ordinat. reg.*, part. 3, tit. 1.

(2) Annales de Toulouse, t. I, année 1303.

(3) *Voy.* les historiens du Languedoc.

point d'histoire que ce parlement n'eut pas lieu. Au demeurant, les clercs ayant été exclus du ministère public, sans doute incompatible avec les occupations paisibles de leur état, il fut entièrement confié aux avocats et procureur du roi, avec toutes les fonctions qui y sont attachées de nos jours, et qu'ils exercent cumulativement les uns pour les autres.

II. Ces fonctions avaient, comme elles ont encore, pour objet principal, l'intérêt du roi et celui de la société, qui sont ou doivent être inséparables, mais que je spécifierai ici pour en mieux faire sentir les conséquences et les rapprochemens qu'ils me fournissent.

L'intérêt du roi était de conserver le domaine dépendant de sa couronne; et c'est dans cette vue que les gens du parquet ont été chargés d'en surveiller l'administration, d'empêcher qu'il ne fût démembré, d'en poursuivre les détenteurs, ou de repousser leur prétentions, et d'être enfin les demandeurs ou les contradicteurs dans toutes les affaires qui l'intéressent ou qui intéressent le fisc.

L'intérêt de la société était que la tranquillité générale, tant les propriétés que la vie du citoyen ne fussent pas exposées à des dangers, ou compromises par la force des armes ou la

:e des passions; et c'est pourquoi, en
un chacun la poursuite du crime qui ne
:ssait pas directement, on l'a remise à
nmes qui, avoués par la loi, et par cela
sans haine et sans penchant comme elle,
ent, tantôt de leur propre mouvement,
ccusateurs publics, et tantôt reçoivent
ıent la dénonce d'une action criminelle.
:et intérêt vraiment majeur pour la so-
il est résulté que pour d'autres intérêts
ɔires à celui-ci, les gens du roi ont été
é associés à l'autorité législative du temps,
ont trouvés peu à-peu chargés de la sur-
ıce de la haute police et de l'ordre pu-
du soin de faire enregistrer et exécuter les
:e promouvoir en quelques cas le renver-
ıt des arrêts qui y sont contraires, de
enir l'ordre judiciaire et celui des tribu-
entr'eux, de mettre sous leur protection
ır défense immédiates, certains corps,
ıe les églises, les hôpitaux, les commu-
s, tant civiles que religieuses, et certaines
s de citoyens, comme les mineurs, les in-
s et les absens, et de provoquer enfin
e les membres de leur compagnie la sévé-
e la censure publique, par des mercuria-
ites de mois en mois pour entretenir, sui-

vant l'édit de 1629, « la discipline des parlemens, la modérations des épices, les mœurs, l'honneur, la dignité des juges et l'expédition des causes ». Telles ont été jusqu'ici les fonctions de la partie publique, et tel en a été, pour ainsi dire, le faisceau.

III. Revenons maintenant sur nos pas : nous verrons que, si l'Histoire romaine, et si les premiers temps de la monarchie française ne nous offrent pas de modèle du ministère public, tel qu'il a été réalisé en France sous les successeurs de Philippe-le-Hardi, il en existe quelques traits en certaines époques des gouvernemens divers de Rome, et des deux premières races de nos rois, en sorte qu'on peut dire qu'il doit son origine à des fonctions, qui, éparses d'abord, et confiées à plusieurs mains, ont été réunies et remises à une seule.

Durant l'état républicain de Rome, les censeurs exerçaient sans doute une inspection fort étendue sur les mœurs des simples citoyens, mais ils surveillaient aussi celles, soit des sénateurs, soit des chevaliers, pouvant exclure les uns du sénat, en omettant leur nom dans la lecture du catalogue où ils étaient inscrits, et dégrader les autres, les rabaisser au rang des Plébéiens, en leur ôtant le

cheval que leur fournissait le public, et qui était la marque de leur dignité (1). Parmi nous, la fonction censoriale des gens du roi a été circonscrite dans l'enceinte de leurs tribunaux, de manière qu'elle n'a été consacrée qu'à exciter la juste rigueur des magistrats les uns envers les autres, et à promouvoir quelquefois leur exclusion de la compagnie; mais cette fonction particulière n'est pas moins une image de la censure romaine.

Sous les empereurs romains, il y avait un avocat du fisc, *Patronus fisci*, dont les fonctions étaient distinctes de celles du procureur de César, *procuratoris Cæsaris*, établi dans chaque ville principale. Le premier était partie dans les causes concernant les revenus du trésor et le domaine de l'empereur. On ne pouvait les décider sans lui, et qu'en sa présence, suivant une loi du code (2). A l'égard du second, il en était le simple surveillant, et il jugeait quelquefois comme vice-président, les affaires engagées à ce sujet entre l'empereur et les ci-

(1) *Gravina*, de l'Esprit des lois romaines, tom. III, p. 24.

(2) *L. 2, Cod. si adversus Fiscum.*

toyens, ainsi que le témoignent les lois du même recueil et du Digeste (1).

Après la conquête des Gaules par les empereurs romains, ces charges ou emplois y furent maintenus, et durant la seconde race de nos rois, les officiers qui les exerçaient furent connus sous le nom d'*actores dominici*, *actores fisci*, *actores publici*. C'est ainsi qu'ils aient qualifiés dans les capitulaires de Charlemagne, recueillis par *Baluze*, aux livres 4 et 7 (2); de-là, sans contredit est émanée cette partie des fonctions du ministère public dans les affaires et causes qui intéressent le fisc du prince ou le domaine de la couronne.

Sous l'empereur Justinien, le patron ou avocat du fisc pouvait et devait suivre en justice la délation qui lui était faite, respectivement du moins à cette branche de revenus; et lorsqu'il y était forcé, la nécessité de son ministère l'exemptait de la peine que, sans cela, il eût encourue s'il eût succombé: il y en a un texte du jurisconsulte *Paul*, dans la compilation de

(1) *Passiem*, *ff. de Offic. Procur. Cæs.* et *L.* 2, *Cod. de pœnis.*

(2) Capitulaire 44, du liv. 4; troisième du même liv. et le 290 du livre 7, p. 786, 775 et 1090.

cet empereur (1). De-là est infailliblement dérivée, et même a été étendue à toutes les actions criminelles, cette fonction de la partie publique, qui consiste à recevoir et faire transcrire dans un registre la dénonce du délateur ; ce qui tend à l'exempter de la peine de la calomnie.

Remarquons au surplus, pour le rapprochement de l'objet le plus important et le plus caractéristique du ministère public, que durant la première race de nos rois, Egidius, évêque de Rheims, ayant été soupçonné d'avoir trahi Childebert son prince, et d'avoir, en recevant des bienfaits de l'ennemi, formé des projets contre l'Etat, Childebert, au rapport de *Grégoire de Tours* (2), convoqua un concile pour juger le prélat accusé, et nomma le duc Emodius pour le poursuivre et agir contre lui comme partie publique. En quoi il se montra bien différent de Chilpéric, qui, suivant le même *Grégoire de Tours*, ne rougit pas de jouer le rôle d'accusateur contre l'évêque Prétextat, et soutint jusqu'au bout ce personnage odieux.

(1) *L.* 5, *ff. de Hist. quæ ut indig. auferuntur.*

(1) *Lib.* 10, *Histor. cap.* 19.

Avançons : cette fonction n'aurait été jusques-là que momentanée ; mais ce n'est pas tout. Du temps de Charlemagne, il y avait dans chaque canton un comte qui présidait à un tribunal, et dans chaque tribunal, ce qu'on appelait un Saïon, qui était le conservateur et le protecteur des opprimés, double attribut de notre ministère public. Les capitulaires qui dénomment ainsi ce dernier officier (1), ne contiennent pas, il est vrai, un détail de ses fonctions, mais *Cassiodore* nous le donne avec une certaine étendue, dans sa formule quarante-deuxième, et dans une lettre de Théodoric, rois des Visigots, intitulée *Epistola 5 a. Manilæ Saïoni Theodoricus rex, ubi docet quid in munere Saïonis* (2). Or, personne n'ignore que *Casiodore* avait été secrétaire de ce prince, et il est aisé de présumer que du temps de Charlemagne, les Saïons avaient retenu les mêmes fonctions dans les Gaules, qu'ils y exerçaient lorsque Théodoric en occupait une partie (3).

(1) *Vide præceptum pro Hispanis, post capit.* 3, *um anni* 812, *in tom. I, p.* 499, *et appendix Actorum Veter.* 16, *tom. II.*

(2) *Cassiodori opera, tom. I, Rothomagi apud Dezallier, p.* 80, *et ejusd. tom. Variar. lib.* 7, *p.* 122.

(3) Mémoire de Catel, p. 483 et 484.

C'est aussi à l'aide des formules de *Cassiodore*, et de la lettre ci-dessus que l'auteur des *Origines* ou *ancien gouvernement de la France, de l'Allemagne et de l'Italie*, est parvenu à nous fixer sur le ministère des Saïons.

Suivant ces formules, je copie ce dernier auteur, « Le Saïon devait se rendre partie contre le violateur des lois; il contraignait ceux qu'une sommation juridique n'amenait point devant le juge; il usait d'adresse pour les y forcer; mais de quelque manière que ce fût, il obligeait les défendeurs à comparaître en justice; il ne devait pas craindre de se rendre odieux, pourvu qu'il devînt redoutable aux méchans; il était l'exécuteur des sentences rendues par le juge auprès duquel il occupait. Dans leur exécution, il ne devait point s'écarter de l'intention du juge; et pour leur faire sortir tout leur effet, il était en droit d'user de contrainte, sans que personne pût s'opposer à lui. Ainsi il faisait rentrer dans leurs biens ceux qui en avaient été dépouillés injustement; il contraignait les débiteurs de rendre à ceux qui les avaient cautionnés, l'argent que ceux-ci avaient payé à leur décharge; etc. »

« Mais il devait sur-tout ses soins à *une per-*

ception fidelle des deniers publics. Ses fonctions à cet égard, consistaient dans la *contrainte*, qu'il exerçait contre ceux qui *refusaient de payer les tributs*, et dans la *confiscation* qu'il était autorisé à faire de leurs biens, lorsqu'ils s'opiniâtraient dans ce refus; mais les juges étaient obligés de veiller à ce que les Saïons n'abusassent pas en ce point de l'autorité que leur donnait leur charge. Outre cela, chaque Saïon devait faire jouir le roi des biens confisqués sur les proscrits, et se *rendre partie* contre ceux qui les revendiquaient; mais, en pareil cas, il devait se conduire de manière à ne pas faire gémir l'innocence, et à ne pas se rendre complice de délations calomnieuses.

« Comme les Saïons étaient les hommes du roi et de l'état, aussi-bien que ceux du peuple, les intérêts de l'un et de l'autre leur étaient également confiés ». Ici l'auteur continue de détailler au long d'autres fonctions que ces officiers exerçaient; et il finit par dire : « Enfin ils étaient les protecteurs des possesseurs contre les brigands, qu'ils forçaient de comparaître en justice, pour s'y voir condamner à la restitution et à une amende convenable, et ils tenaient ensuite la main à ce que la partie pu-

blique et la partie civile fussent pleinement satisfaites (1) ».

Si donc, ce qu'on ne peut contester d'après cet auteur, qui a pour garant *Cassiodore*, les Saïons étaient les hommes du prince et de l'état, les gardiens des lois et les exécuteurs des sentences, les patrons du fisc et ses agens, pour faire rentrer les tributs et le produit des confiscations, les protecteurs enfin des propriétaires contre les brigands, et les parties de ceux-ci pour les amener en justice, les faire punir par des amendes, il faut avouer que leurs fonctions, qu'avaient séparément exercées aussi divers autres officiers durant l'empire romain et les deux premières races de nos rois, ont été les élémens de la plupart de celles de notre ministère public; que même certaines ont été le germe de la plus importante de ce ministère, je veux dire le droit d'exercer la vindicte publique. Car il n'a plus resté qu'à l'appliquer à la poursuite du crime proprement dit, qui est l'extrême et la plus étendue violation des lois.

Dernier trait sans doute d'une bonne légis-

(1) Origines, etc. t. II, liv. 5, ch. 29, paragraphe 3, p. 64, édition de la Haye, 1757.

lation, qui, à cet égard, nous est incontestablement propre, et qui nous honore assez pour n'avoir pas besoin de méconnaître avec M. de *Montesquieu* (1), toutes les traces qui nous ont conduit à ce terme. Grande et salutaire idée d'ailleurs, qui ne sert pas moins à désarmer les haînes particulières, qu'à revêtir d'une forme plus religieuse et plus auguste l'accusation de toutes sortes de crimes, en élevant au rang de ministre de la société entière, celui qui en poursuit, jusqu'aux pieds de la justice, la réparation et la vengeance.

---

(1) Esprit des Lois, t. III, in-12, liv. 28, ch. 36.

SUR RAOUL,

PREMIER DUC DE NORMANDIE,

Par DURVILLE (1).

LA France était montée au plus haut degré de gloire et de grandeur sous Charlemagne ; mais la faiblesse et la piété mal entendue de Louis le Débonnaire, les querelles de ce prince et de ses enfans, la mollesse et le peu de génie de la plupart de ses successeurs, le partage du royaume, la sanglante journée de Fontenai (2), où périt l'élite de la noblesse française, l'autorité souveraine que les grands seigneurs usurpèrent ; toutes ces causes réunies mirent enfin à deux doigts de sa perte cet état si fertile et si florissant.

Charlemagne, par la guerre qu'il avait faite aux Saxons, s'était attiré un ennemi redoutable dans Godefroi, roi de Dannemarck. Il était beau-père de Witikind leur duc, qui, chassé

(1) Acad. de Caën, 1755.

(2) En 842.

de ses états par le monarque français, s'était retiré en Dannemarck pour implorer la protection de Godefroi. Ce prince arma pour le venger; mais la terreur du nom de l'empereur, et le bonheur de ses armes dissipèrent bientôt ces ennemis, qui furent obligés de demander la paix, et de remettre à un autre temps le soin de leur vengeance. L'occasion ne tarda pas à se présenter; la beauté et la fertilité du pays attirèrent bientôt du fond du Nord différentes troupes de Normands qui firent payer cher aux Français le succès des armes de Charlemagne. Ce nom de Normands, qui signifie *habitans du Nord*, était commun aux Danois, Suédois et Norvégiens.

Les historiens nous les représentent comme des hommes farouches, intrépides, endurcis à la fatigue, avides de sang et de rapine, et que la nécessité de quitter leur pays rendait encore plus intraitables, par le besoin qu'ils avaient de vivre aux dépens d'autrui.

Leur pays ingrat et presque toujours glacé (1), mais prodigieusement peuplé, pouvait à peine fournir à la nourriture de la moitié des

(1) *Thom. VValsingen in hypodigmate Neustriæ.* Mém. hist. et crit. de *Mézerai*, p. 11.

habitans. Les pères choisissaient dans le nombre de leurs enfans celui qu'ils destinaient à être leur héritier; la loi forçait les autres à s'expatrier et à chercher ailleurs une subsistance que leur pays leur refusait.

Ces nombreuses peuplades, sous la conduite des chefs expérimentés, inondèrent la France au commencement du neuvième siècle; elles portèrent partout l'horreur et la désolation. En vain Charlemagne et Louis son fils avaient établis des vaisseaux gardes-côtes pour les éloigner de nos parages; les obstacles ne firent qu'irriter leur cupidité, et leur fureur s'augmenta par la destruction des faibles barrières qu'on avait opposées à leur violence.

Après ces cruelles exécutions, rassasiés de sang et chargés de butin, ils se retiraient dans leurs pays, ou bien ils allaient chercher d'autres victimes de leur cruauté.

Quelques-uns d'entr'eux avaient tâché de s'établir dans les provinces qu'ils avaient désolées; mais ils avaient trouvé pendant un siècle entier un obstacle insurmontable dans la valeur des Français. Hastinc, l'un de leurs chefs, avait cependant obtenu le comté de Chartres, mais c'était au seul Raoul ou Rhou qu'était

réservé l'honneur d'y faire un établissement solide.

Ce prince était fils de Guyon, souverain d'une partie du Bas-Dannemarck. Il avait pris sous sa protection une troupe de Normands, destinés à quitter leur patrie. Ce procédé déplut à Godefroi. Il y a bien de l'apparence que la valeur de Raoul, déjà reconnue, et le voisinage d'une troupes de braves, qui n'avaient rien à perdre, l'inquiétèrent; peut-être même fut-il bien aise d'avoir ce prétexte pour s'emparer de ses états. Il résolut donc de les chasser par la force. Cette guerre dura cinq ans, et elle ne finit que par la mort de Guyon et de Gourin, l'un de ses enfans, qui furent tués dans une rencontre avec un grand nombre des leurs.

Raoul abbatu par cet échec, se sauva dans ses navires avec l'élite de ses troupes, et ne pensa plus qu'à chercher une nouvelle patrie sous un climat plus heureux.

Ce fut vers l'an 873 que ce prince sortit de Dannemarck et vint aborder en Angleterre (1). Les Anglais s'opposèrent à son débarquement,

(1) *Rapin Thoiras* recule de quelques années son arrivée en Angleterre.

et ce ne fut qu'après avoir gagné deux bataillles qu'il put s'établir dans le pays.

Ici nos historiens nous représentent Raoul incertain de ce qu'il deviendrait, voulant tantôt reprendre la route de Dannemarck pour revendiquer, les armes à la main, son bien et ses états, tantôt voulant achever de conquérir l'Angleterre, tantôt enfin jetant un regard d'envie sur la France, dont la richesse et la beauté le tentaient. Il fut enfin tiré de cette perplexité, par un songe divinement inspiré, car c'était le goût du temps, de faire intervenir le ciel dans les événemens qui paraissaient extraordinaires. Il rêva donc, disent nos chroniqueurs, que, couvert de lèpre, il avait été guéri par les eaux d'une fontaine de France; qu'une nombreuse troupe d'oiseaux de toute couleurs et de différent sexe se rangeait à son obéissance, et qu'après s'être lavé des mêmes eaux, ils faisaient leurs nids et se repaissaient des mêmes viandes que lui.

Ce songe, suivant l'usage ordinaire, eut plusieurs interprétations; mais aucune ne lui plut tant que celle que lui donna un prisonnier anglais. Il lui dit que la fontaine signifiait l'eau du baptême qui devait le laver en France, de la lèpre de ses péchés; les oiseaux étaient les

différens peuples auxquels il commanderait, qui, régénérés comme lui dans ces eaux salutaires, se repaîtraient des mêmes viandes spirituelles, et travailleraient à rebâtir les églises ruinées par ses compatriotes, et qui était représentées par les nids.

Cette explication lui fut d'autant plus agréable qu'elle flattait son inclination particulière de venir en France. La conquête lui en paraissait plus facile que celle du Dannemarck ou de l'Angleterre, dont les peuples étaient réunis contre lui.

Il s'affermit dans ce dessein, et prit le parti de rechercher l'amitié d'Alfred, roi d'Angleterre, dont il avait paru vouloir usurper la couronne. Il lui renvoya tous les prisonniers qu'il combla de faveurs, et les fit accompagner par un ambassadeur chargé de dire à l'Anglais qu'il était fâché de ce qui s'était passé, qu'il n'était point venu dans l'intention d'envahir ses états, mais seulement pour hiverner en ses ports, en attendant l'occasion favorable de passer en France, où son destin l'appelait; que les vents l'avaient conduit chez lui, non comme ennemi, mais comme un homme qui cherche du secours; que, s'il avait combattu contre ses gens, ce n'avait été que par nécessité, et

pour repousser la force par la force; enfin, qu'il lui demandait son alliance et son amitié.

Un langage si modéré et si extraordinaire dans un vainqueur, rassure Alfrède, qui était inquiet du voisinage de ces étrangers, et à qui la perte de deux batailles faisait appréhender la ruine totale de son royaume. Il fut charmé d'en être quitte à si bon marché, et répondit aux prévenances du Danois; il lui envoya sur le champ des ambassadeurs pour l'inviter à venir à sa cour; ce qui fut accepté par Raoul. Les deux rois passèrent l'hiver dans les plaisirs; ils y cimentèrent leur union et une amitié qui leur fut dans la suite également utile.

Raoul cependant ne perdait point de vue son projet. Au milieu des plaisirs de la cour il ne négligea point le radoub et le ravitaillement de ses vaisseaux, et, tout se trouvant en état, aux premiers beaux jours du printemps, il prit congé de son nouvel allié, et fit voile vers les côtes de la Neustrie, où il espérait prendre terre; mais la Providence, avant de lui donner cette Province, voulait éprouver son courage, et le destinait à d'autres travaux. Une tempête cruelle partagea ses vaisseaux, et les mit longtemps en danger de périr. Ils se rejoignirent

cependant vers l'embouchure du Rhin, dans lequel ils entrèrent, et portèrent l'allarme chez les habitans des rives de ce fleuve.

Ceux de Spire, Worms et Mayence crurent avoir bon marché d'étrangers battus de la tempête, et qui étaient dans le désordre inévitable en pareille rencontre; et voulant venger sur Raoul les désastres que leur avaient causé auparavant d'autres troupes de Normands, ils se hâtèrent de l'attaquer, mais ce fut à leur perte; car après un long et rude combat, ils furent obligés de lui céder la victoire, et le laissèrent maître du champ de bataille et de leur pays, qu'il ravagea entièrement.

Cependant ces peuples, en fuyant, avaient emporté tous leurs vivres pour arrêter Raoul. Dans cette extrémité, il eut recours à son allié le roi d'Angleterre. Ce prince, fidèle à ses engagemens, lui envoya sur-le-champ vingt-quatre vaisseaux chargés de vivres et de soldats volontaires anglais, qui étaient charmés de venir apprendre à vaincre sous un capitaine aussi brave et aussi expérimenté.

Ce renfort répandit la terreur sur les bords du Rhin, et ces peuples se crurent incapables de résister par eux-mêmes à un ennemi si dangereux. Dans cette détresse ils eurent recours à

leurs voisins, et demandèrent du secours à *Renier au Long-Col*, comte du Hainaut, et à *Rimbaud* ou Radbod, duc de Frise; mais leurs forces réunies ne rendirent que plus brillante la victoire que Raoul remporta sur eux, et ne retardèrent point ses progrès.

Il s'avança dans le pays, et pour se venger d'une résistance inutile, il le dévasta entièrement. Les églises furent le premier objet de sa colère; leurs richesses immenses furent pillées, ce qui fit donner aux Normands le surnom de *fléau de Dieu*.

Tant de victimes immolées à leur ressentiment n'assouvirent point encore leur vengeance. *Renier* et *Rimbaud* avaient osé prendre le parti des malheureux : il fallait en faire un exemple. *Raoul* passe dans la Frise. *Rimbaud*, dont l'armée avait été extrêmement affaiblie dans le dernier combat, fait à la hâte de nouvelles levées, enrôle tous ceux qui étaient en état de porter les armes, et vient hardiment présenter la bataille aux Normands. Mais que peut une multitude sans expérience contre des troupes aguerries et accoutumées à vaincre ? Raoul, dans cette occasion, ne prit conseil que de son courage : il ordonna à ses gens de se tenir serrés et d'attendre de pied ferme l'ennemi qui,

se confiant sur le nombre, donna tête baissée et sans ordre dans le piége qu'on lui avait tendu. Aussi les Frisons furent-ils totalement défaits; Rimbaud leur duc, fut tué dans la mêlée, et les Normands firent une prodigieuse quantité de prisonniers.

Cette dernière perte leur ôta entièrement le courage : ils ne pensèrent plus qu'à implorer la clémence du vainqueur; ils se soumirent à lui et offrirent de lui payer un tribut, ce qu'il accepta, et leur donna pour les gouverner, Godefroi, l'un de ses lieutenans, qui achéva de se rendre maître du pays, et s'y établit si bien, que Charles le Gros, roi de France, fut obligé dans la suite de le lui céder entièrement à titre de royaume, que la mort lui enleva peu de temps après.

Renier ne fut pas plus heureux que Rimbaud. Raoul, après avoir subjugué les Frisons, tourna ses armes contre lui, et entra dans le Hainaut. La victoire se fixa pour lui. Il combattit le comte près de Bavay, et soumit ensuite ses principales villes. Valenciennes, Maubeuge, Beaumont ouvrirent leurs portes. Renier lui-même fut pris dans une embuscade qu'il avait dressée à Raoul, qui, de son côté, y perdit douze

chevaliers des premiers de son armée, lesquels furent pris par les *Hennuiers*.

La femme de Renier s'en servit fort à propos pour traiter de la rançon de son mari. Elle les renvoya à Raoul, chargés de présens considérables et de tout ce qu'elle avait pû ramasser d'or et d'argent dans son pays, en dépouillant même les églises de leurs meubles les plus précieux.

Raoul, frappé de cette action, ne voulut point se laisser vaincre en générosité; il rendit la liberté à Renier, avec la moitié de ses présens, le renvoya dans ses états et s'en fit un ami, qui, par reconnaissance, lui jura de ne jamais prendre les armes que pour son service.

Ces brillantes expéditions n'ôtèrent point à Raoul l'idée de conquérir la Neustrie. Il remonte dans ses vaisseaux et vient chercher l'embouchure de la Seine, dans laquelle il entre (1), et débarque à Emendreville, au-dessus de Jumieges, où il y avait pour lors une chapelle de Saint-Vaast. Il y laissa le corps de Sainte Hermentrude, qu'il avait apporté de Frise. On dit même qu'il l'offrit sur l'autel; soit qu'il eût déjà quelques principes de chris-

(1) Le 18 décembre 877.

tianisme, soit, comme il est plus probable, qu'il voulût par cet acte de piété gagner le cœur des Neustriens, pour les soumettre plus facilement.

Cette politique lui réussit. Les habitans de Rouen lui députèrent aussitôt leur archevêque Franco, pour se jeter entre ses bras, le suppliant seulement de les traiter avec douceur et justice, de se faire chrétien et de les laisser vivre suivant les lois de leur pays. Le prince, content de leur soumission, accepta leurs offres, et donna des ordres formels d'épargner un peuple qui se soumettait de si bonne grace.

Pendant qu'une partie des villes de Neustrie suivait l'exemple de la capitale, Raoul fit son entrée dans Rouen, par la porte Saint-Martin, et, pour contenir les habitans, prévenir toute révolte, et garder une conquête de si grande importance, il fit bâtir un château, où il laissa bonne et sûre garnison. Ensuite il marcha droit à Paris, après avoir emporté d'assaut Hasdans, aujourd'hui le Pont-de-l'arche, et passé la garnison au fil de l'épée.

Renaud, duc d'Orléans, et Hastenc, comte de Chartres, vinrent au devant de lui, et se campèrent au confluent de la rivière d'Eure et de la Seine.

Ce Hastenc était né en Champagne ; depuis long-temps il s'était joint aux Normands, et sa valeur l'avait rendu digne de les commander. Il avait à leur tête fait des ravages incroyables, et s'était rendu si redoutable, que l'empereur Charles le Chauve ne crut point acheter trop cher la paix et son amitié, par la cession du comté de Chartres.

Ce fut lui qui, à la tête des Normands qu'il commandait, prit et saccagea la ville de Lune, aujourd'hui *Porto venere*, sur la côte de Gênes, en Italie, par un stratagême dont on n'a point vu d'exemple. Arrivé devant cette ville, il envoya quelques-uns de ses gens demander à l'évêque du lieu la permission de s'y loger, pour se refaire des grandes fatigues qu'ils avaient essuyées sur mer, ajoutant que leur chef, vieux et mourant, demandait la grace du baptême. La charité et le zèle du prélat ne lui permirent pas de se défier de la bonne foi de ce pirate ; il lui accorda sa demande, et Hastenc, accompagné de l'élite de ses troupes, et porté par ses Normands comme un homme qui ne pouvait plus marcher, se fit baptiser avec tout l'éclat et la pompe que le peu de temps permit d'employer. Retourné à ses vaisseaux, il fit publier quelques jours après la nouvelle de sa

mort. Quelques principaux officiers de son armée vinrent prier l'évêque de lui rendre les honneurs de la sépulture que méritait un prince nouveau chrétien, ajoutant que, près d'expirer, il avait légué des sommes considérables à son église. Leur demande leur fut accordée : on apporta Hastenc tout armé, dans un cercueil, accompagné de ses troupes en armes. L'évêque lui-même faisait la cérémonie, au milieu de laquelle Hastenc se jetta hors du cercueil, et ayant donné le signal convenu avec ses gens; on fit un massacre horrible, et d'autant plus aisément que la curiosité avait en quelque façon rassemblé tout le peuple. Le pillage fut immense dans l'église et dans la ville, et ce qui avait échappé à l'épée du traître fut conduit en esclavage.

Ce fut cet homme devenu l'ami des Français, que Renaud, duc d'Orléans, choisit avec deux autres seigneurs qui entendaient la langue danoise, pour parlementer avec Raoul, et savoir qu'elles étaient ses prétentions. Sa réponse fut des plus fières, et les étonna au point que le brave Hastenc, même, leur conseilla de ne point hasarder le combat sans un ordre exprès du roi. Cette timidité dans le comte de Chartres, fit soupçonner sa fidélité, et croire que

l'attachement qu'il conservait encore pour ses anciens compagnons, lui avait dicté cet avis, pour les favoriser sous main; mais Renaud n'écoutant que son courage, résolut de livrer bataille.

Pendant ces pourparlers, les Normands employèrent utilement le temps à se fortifier dans leur camp, ensorte que lorsqu'ils furent attaqués par les Français, ils les repoussèrent avec perte et les obligèrent de fuir. Le chevalier Roland fut tué dans cette affaire. C'était un des premiers officiers de l'armée française, et qui avait le plus conseillé l'attaque. Raoul, profitant de sa victoire, poursuivit les fuyards jusqu'à Meulan, qu'il prit de force et pilla. Il se trouva par cet avantage maître du plat pays. Il ravagea les deux bords de la Seine, et en enleva tout ce qu'il put trouver pour ravitailler ses navires,

Cependant le duc d'Orléans fit de nouvelles levées dans l'intention de prendre sa revanche, et plein de la vengeance qu'il méditait, il vint attaquer les Normands à l'improviste, mais il eut encore le malheur d'être entièrement défait et d'y perdre la vie, ce qui fit dissiper son armée, dont la plus grande partie tomba entre les mains du vainqueur.

Tant de succès consécutifs enflèrent le cou-

rage de Raoul. Paris avait été l'écueil des armes de ses compatriotes; il résolut au printems suivant d'en former le siége. Cette ville, composée seulement alors de ce qu'on nomme aujourd'hui la Cité, était naturellement défendue par la Seine qui l'entoure; bien pourvue d'ailleurs d'hommes et de vivres; elle résista pendant deux ans entiers à tous les efforts des assiégeans, qui furent enfin obligés d'en lever le siége, et de chercher des conquêtes plus faciles.

Dès le commencement du siége, Raoul avait détaché une partie de son armée sous la conduite du comte Bothon ou Boson, pour aller s'emparer de la ville de Bayeux, capitale du Bessin, qu'il regardait comme une entreprise aisée; mais elle fut vaillamment défendue par Berenger, comte du Bessin; il fit même Boson prisonnier, et le prix de sa liberté fut la levée du siége et une trève d'un an qu'il lui accorda. Il fallait que le nom Normand fût bien redoutable alors, pour qu'un général dans les fers donnât encore des lois, et qu'on se contentât pour sa rançon d'une trève d'aussi peu de durée. Malheureusement pour ceux de Bayeux elle expira dans le temps de la levée du siége de Paris, ce qui fit que Raoul tourna toutes ses forces contre cette ville infortunée. Elle ne put

résister cette fois à la bonne fortune des Normands conduits par Raoul. Elle fut emportée l'épée à la main, et souffrit tout ce qu'une ville prise d'assaut dans ce siècle barbare devait attendre de la fureur d'un soldat effréné. Tout le pays fut ravagé après la mort de son généreux défenseur, le comte Bérenger, et la belle Pope sa fille fut le partage du prince victorieux. Il la mit au nombre de ses femmes ou concubines, et en eut deux enfans: un fils qui lui succéda, et une fille.

Parmi tous ces avantages, Raoul ne pouvait oublier Paris. Plus cette ville s'était défendue avec vigueur, et plus il jugea digne de lui de la joindre à ses conquêtes: il résolut donc de tenter encore fortune de ce côté et de l'assiéger pour la seconde fois; mais auparavant il prit Lisieux et Evreux, qu'il pilla et ravagea tout le pays par où il passa: il gagna en même-temps quelques seigneurs français. La crainte du pillage les fit aller au-devant de lui et promettre de lui payer tribut; le plus grand nombre cependant demeura attaché à son roi, et cette fidélité sauva pour la seconde fois la capitale.

Tandis que Raoul était devant Paris, Alfred, roi d'Angleterre et son allié, lui envoya des ambassadeurs. Ses sujets révoltés voulaient le dé-

trôner, et il demandait un prompt secours. Raoul sacrifia sans peine la gloire qui lui serait revenue de la prise de Paris, à la reconnaissance et à l'intérêt d'un ami qui lui avait rendu de si grands services : peut-être était-il bien aise de trouver un prétexte honorable pour abandonner une entreprise, dont l'issue était au moins douteuse. Quoiqu'il en soit, avant que de partir il résolut de donner un assaut général, mais les Français se défendirent si bien, que les Normands se retirèrent avec perte, et remontèrent dans leurs vaisseaux pour voler au secours de l'Anglais.

L'arrivée de cette armée fit bientôt changer de face aux affaires d'Angleterre. Raoul, accoutumé à vaincre, fit plier tout ce qui s'opposait à sa valeur : il reprit les places qu'Alfred avait perdues ; tout ce qui osa lui résister fut passé au fil de l'épée. Il contraignit enfin les rebelles de rentrer dans leur devoir, d'attendre tout de la clémence de leur souverain, et de lui prêter un nouveau serment de fidélité.

Un service si essentiel toucha sensiblement Alfred : sa reconnaissance le porta à vouloir partager son royaume avec Raoul, et à lui offrir telle portion de ses terres qu'il voudrait choisir ; mais il ne voulut rien accepter, et se

contenta de la permission d'emmener tous les volontaires Anglais qui voudraient suivre sa fortune. Cette permission lui fut d'autant plus facilement accordée, qu'Alfred était bien aise d'éloigner une jeunesse inquiète qui aurait pu lui susciter encore bien des affaires.

Cette expédition tint Raoul près de deux ans en Angleterre, après quoi il prit congé du roi, et repassa en France, où son armée considérablement augmentée se trouva en état de faire plusieurs entreprises à la fois. Il la partagea en trois. Une partie sous la conduite de Gelon son parent, fut destinée à entrer dans la Loire, et une autre partie dans la Garonne, sous les ordres du comte Bothon; tandis qu'avec la troisième il se réserva la Normandie qu'il ne pouvait perdre de vue, et où il était déjà bien établi.

Les deux premières divisions, pendant le cours de trois ou quatre années, firent des ravages affreux dans la Bretagne, la Touraine, le Maine et l'Anjou; toutes les villes qui tombaient entre leurs mains étaient impitoyablement brûlées, après qu'on avait massacré ou conduit en esclavage le peu d'habitans qui osaient y rester, car le plus grand nombre prenait la fuite à leur approche, emportant avec

eux les reliques des saints leurs protecteurs, qui étaient leurs effets les plus précieux.

Pendant ces expéditions, Raoul laissant ses vaisseaux à Rouen, dont il avait fait sa place d'armes, tourna ses pas vers Saint-Lô, petite ville du Bessin. Il y entra, disent quelques-uns de nos historiens, par trahison, le jour de la Toussaint, et massacra une partie des habitans, avec Algeronde, trente-sixième évêque de Coutances, qui s'y était retiré. Cette dernière conquête, qu'il fit vers l'an 890, lui assura tout le reste de la Neustrie, après quoi il se répandit comme un torrent dans la Picardie, et pilla Noyon, Beauvais, Amiens et Corbie. Delà, après avoir emporté Cambray et Arras, il prit d'assaut la ville de Trèves, qu'il brûla : ensuite il passa à Metz, dont il fut obligé de combattre les habitans qui étaient venus à sa rencontre. Ils furent vaincus, et leur valeur ne servit qu'à augmenter sa gloire ; et le butin immense qu'il rapporta de ces expéditions fut mis en dépôt à Rouen, où il était en sureté, et où il fut bien aise de venir se reposer des fatigues qu'il avait essuyées.

Son voisinage remit l'allarme dans Paris, et le conseil de Charles-le-Simple, qui régnait alors en France, jugea à propos de lui demander une

trève de quelque temps, pendant laquelle on aviserait aux moyens de faire une paix solide, et de délivrer le royaume d'un fléau qui le désolait depuis tant d'années.

Franco, Archevêque de Rouen, fut chargé de cette négociation. Il y avait déjà long-temps que ce digne prélat avait gagné la confiance de Raoul, qui savait estimer la vertu partout où elle se rencontrait. Mais dans cette circonstance il lui fut d'autant plus aisé de réussir que le Normand, dans un âge déjà avancé, commençait à se fatiguer de cet état violent de courses et de guerres continuelles, et que d'ailleurs ses soldats avaient besoin de quelque repos pour reprendre haleine.

La trève fut donc signée entre les Français et les Normands, et il y eut une suspension d'armes de trois mois. Il y a même grande apparence qu'il s'en serait dès-lors suivi une paix solide, si les Français avaient été aussi esclaves de leur parole que ceux qu'ils traitaient de barbares. Mais Richard, duc de Bourgogne, et Ebles, comte de Poitou, leur persuadèrent que la faiblesse de Raoul l'avait seule déterminé à cette surséance, et qu'il était facile dans ces circonstances de se défaire d'ennemis aussi dangereux. Le succès ne répondit point à leurs

promesses ; ils portèrent personnellement la peine due à leur mauvaise foi, et Rabul les punit, en faisant saccager, par ses lieutenans, la Bourgogne et l'Auvergne. Il les rejoignit peu de temps après à Saint-Benoît sur Loire, où, malgré cette jonction, il fut battu et obligé d'abandonner le butin et les prisonniers qu'il avait faits. Les chroniques de ce temps attribuent cette victoire à la protection miraculeuse de Saint-Benoît, qu'elles font même combattre en habit monacal, à la tête des escadrons français; mais ceux-ci n'en tirèrent pas l'avantage qu'ils devaient en espérer; c'est ce qui nous fait voir la grande différence qu'il y a entre des troupes aguerries et une milice, quelque nombreuse qu'elle soit, quand elle est sans ordre et sans discipline. Les Français ne faisaient alors la guerre qu'à leurs dépens et par corvées. Ils se décourageaient au premier échec. Le gain d'une bataille leur était de peu d'utilité, faute de savoir en profiter; et leurs défaites, au contraire, qui étaient presque toujours des boucheries, les mettaient pour long-temps hors d'état d'agir, et laissaient leur pays ouvert et presque sans défense à la discrétion du vainqueur.

Ce fut sans doute par ces raisons, que nos

gré la défaite de Saint-Benoît sur Loire, Raoul se trouva encore en état d'alarmer Paris, par le ravage qu'il fit aux environs. Il prit Etampes, Melun et Villemez, où il eut encore à combattre une nouvelle armée, ou plutôt une multitude prodigieuse de paysans mal armés et sans chef. Sa cavalerie seule eut tout l'honneur de cette journée, où le massacre fut si grand, que nos historiens assurent qu'il n'en resta point assez pour porter chez eux la nouvelle de leur défaite.

La prise et le pillage de Château-Dun, furent le fruit de cette victoire, après laquelle les Normands vinrent assiéger Chartres, qu'ils voulaient emporter d'assaut. Les assiégés se défendirent vigoureusement. Pour comble de bonheur pour eux, les Français et les Bourguignons, à qui ils avaient demandé du secours, arrivèrent dans le moment même de l'assaut, et chargèrent les ennemis par derrière. Ceux-ci se voyant enveloppés, ne songèrent qu'à vendre cher leur vie; il y en périt un grand nombre; Raoul s'enfuit à Rouen, et les autres se sauvèrent sur une montagne voisine, où ils se retranchèrent à la hâte.

Les anciens historiens font encore intervenir

le ciel au secours des Chartrains, et voici comment ils racontent cet évènement :

« Pendant que les troupes étaient aux mains, Gosseaume ou Josseaume, évêque de Chartres, revêtu de ses habits pontificaux, sortit, disent-ils, à la tête des bourgeois, portant pour bannière une chemise de la vierge, qu'on conserve dans cette ville. A la vue de cette relique, Raoul et ses gens furent frappés d'aveuglement; la peur les saisit, et les Chartrains en firent un massacre épouvantable ».

Quoiqu'il en soit de ce miracle vrai ou supposé, les Normands n'avaient point encore couru autant de risque, et, si les Français avaient su tirer parti des circonstances, ils n'eussent été de long-temps en état de rien entreprendre.

Ebles, comte de Poitiers, à qui les Chartrains avaient demandé du secours, ne partagea point l'honneur de cette journée ; il n'arriva que sur le soir, et il voulut du moins forcer ceux qui s'étaient retirés sur le mont *des Loges ;* il les attaqua donc aussitôt que ses troupes furent rassemblées. Les Normands se battirent en désespérés, et ce fut leur salut ; la nuit vint à leur secours, et le comte auquel le duc de Bourgogne et les Chartrins s'étaient joints, se contenta de les investir, espérant bien en avoir

bon marché le lendemain. Cependant les ennemis se voyant sans ressource, employèrent la ruse où la force devenait inutile. Tandis que les vainqueurs réparaient par le sommeil leurs forces épuisées par les combats de la veille, quelques Normands des plus hardis, par le conseil d'un chevalier Frison, qui était dans leur camp, passèrent doucement à travers les ennemis, puis revinrent à eux avec un grand bruit de trompettes, auquel ils joignirent le cliquetis de leurs boucliers. Les Chartrains, éveillés par ce bruit, furent saisis d'une terreur panique, croyant que c'était Raoul qui revenait au secours des siens, et la terreur de son nom sauva les Normands, qui, dans la première alarme, se firent jour à travers les ennemis, et passèrent sur le ventre de ceux qui voulaient s'opposer à leur retraite.

Lorsque le jour fut venu, les Chartrains s'aperçurent qu'ils avaient été trompés; ils voulurent réparer leur honte, et poursuivre les fuyards; mais ceux-ci, pour se mettre à l'abri de cette poursuite, avaient égorgé sur leur route tous les troupeaux, et autres animaux qu'ils avaient pu rencontrer, et après les avoir écorchés, ils avaient suspendu leurs peaux le long du chemin. Ce stratagême effraya telle-

ment les chevaux, que les poursuivans furent contraints de laisser les fuyards se retirer jusqu'à Rouen, où leur arrivée modéra le chagrin que Raoul avait de sa défaite.

Cet échec ne fit que redoubler le courage des Normands et les animer à la vengeance. Il leur fut d'autant plus facile d'en faire ressentir aux Français les cruels effets, que les divisions intestines de la cour de France, l'indolence de Charles le Simple qui régnait alors, et les vues ambitieuses de Robert, comte de Paris, laissaient un champ libre à leur fureur. Tout fut pillé et saccagé depuis Blois jusqu'à Senlis; Paris seul en fut excepté, et ce fut toujours l'écueil des Normands.

Tant de ravages et de provinces désolées lassèrent à la fin la patience des Français. Les plus sensés sentirent bien que dans un royaume aussi divisé, et, sous un règne aussi faible, il devenait impossible de se défaire, par la force, d'hôtes aussi dangereux; d'autant plus qu'on savait bien, et Raoul s'en était expliqué assez clairement, que son projet était de faire en France un établissement fixe, et qu'il ne mettrait bas les armes, et n'entendrait à aucun accommodement sans ce préliminaire.

Les états assemblés résolurent donc de lui of-

frir en paisible propriété, une province dont il était déjà le maître, et qu'il n'y avait plus d'apparence de pouvoir lui ôter. Ce fut encore Franco qui fut chargé de cette négociation. Il possédait la confiance de Raoul, et il avait depuis long-temps jeté dans son cœur les premières semences du christianisme. Il vint donc le trouver à Rouen, de la part de Charles, et lui proposa l'amitié de ce prince, sa fille Gisèle en mariage, et la cession de la Neustrie, à charge seulement d'hommage envers la couronne de France; l'on n'y ajouta d'autre condition que de se faire chrétien.

Ces propositions furent acceptées par Raoul, et pour ratifier ce traité, on convint d'une entrevue des deux princes à Saint-Clair-sur-Epte; ils s'y trouvèrent au jour indiqué, chacun à la tête de son armée, la rivière entre eux deux.

Ce fut là que fut signée et acceptée la donation entière de la Neustrie, depuis les rivières d'Epte et d'Andelle jusqu'à la mer; et comme cette province était dénuée d'habitans, que le malheur des temps avait écartés, Raoul exigea qu'on lui céderait pour un temps la Bretagne, afin d'en tirer des vivres et des habitans. D'au-

tres disent qu'on lui en céda seulement la souveraineté ou la suzeraineté.

Quoiqu'il en soit, Raoul fit en personne hommage de la Neustrie, qui depuis ce temps s'est appelé Normandie, du nom de ses nouveaux maîtres.

Il fiança aussi la princesse Gisèle ; mais comme elle était encore fort jeune, le mariage fut remis après le baptême du prince.

Gerlon ou Gélon, son proche parent, eut pour sa part le comté de Blois, et épousa une dame de la cour de Charles, et de lui sortirent les anciens comtes de Champagne.

Tous les articles arrêtés à l'entrevue de Saint Clair, furent exécutés par les Français et les Normands, avec toute la bonne foi possible. Raoul ramena à Rouen, Robert, comte de Paris, qui devait être son parrein au baptême. Ils furent reçus dans cette capitale avec de grandes démonstrations de joie, et le nouveau duc traita le comte avec toute la magnificence dont on était capable dans ce temps-là.

Raoul, après s'être fait catéchiser par Franco, reçut enfin le baptême, et cette sainte action fut imitée par presque tous les Normands de sa suite. Le comte de Paris le tint sur les

fonds, et lui donna son nom de Robert, ce qui resserra les nœuds de leur alliance.

Après son baptême, le nouveau duc accomplit son mariage avec Gisèle. Il donna ensuite des marques de sa piété et de sa ferveur, par les grandes donations dont il enrichit les églises de Rouen, Bayeux et Evreux, et les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Ouen, dont il obtint les reliques du roi de France, qui furent rapportées avec grande solennité.

Il récompensa libéralement les braves soldats et les capitaines qui l'avaient si bien secondé dans ses entreprises, et à qui il était redevable de la couronne ducale. Bothon fut fait comte du Bessin.

Après toutes ces dispositions il songea à repeupler sa province, que la guerre et la terreur du nom normand avaient rendue déserte. Il fit publier une abolition générale de tous les crimes, avec une promesse de donner des terres à tous ceux qui voudraient s'y établir; et cet expédient réussit au point que dans peu d'années la Normandie, cette province si fertile, reprit son premier lustre.

L'année suivante, il eut quelques démêlés avec les Bretons, qu'il contraignit par la voie des armes, à lui faire hommage de ce duché.

Ce fut la dernière expédition militaire de Raoul : il ne s'appliqua plus qu'à régler son état par de bonnes lois. Il établit dans cette vue diverses cours de justice, entr'autres celle de l'échiquier ou parlement, qui ne se tenait cependant qu'aux temps et aux lieux indiqués par le prince, et c'est à cette année 913 ou 914, qu'on doit faire remonter l'origine et l'antiquité de cette cour souveraine, qui a conservé cette forme jusqu'en l'année 1499, que Louis XII la rendit sédentaire.

Il établit aussi l'office de grand sénéchal de Normandie, auquel ressortissaient tous les appels des vicomtes et baillifs, mais par provision seulement, et en attendant la séance de l'échiquier. Le larcin fut le crime qu'il fit punir le plus sévèrement, et c'est une chose surprenante que des peuples qui n'étaient accoutumés à vivre que de rapine et de brigandage, aient sitôt changé d'inclination, au point que nos historiens rapportent qu'une chaîne d'or, que le duc avait fait suspendre à un arbre, dans une forêt voisine de Rouen, et sur le bord d'un chemin, y demeura trois ans sans que personne osât l'enlever. Cette forêt se nomme encore aujourd'hui la *forêt de Roumare*, du nom de ce célèbre justicier. Il était si respecté du ses

sujets, que son nom seul, prononcé par une partie, suffisait pour amener l'autre en jugement, sans qu'on osât aller au contraire. Cette coutume s'est conservée jusqu'à nous dans toute sa force, et c'est ce que nous appelons *clameur de haro*, par corruption de ces mots, *ha Raoul!*

Cependant Raoul avançait en âge, et n'avait point d'héritiers de sa femme Gisèle, morte quelque temps auparavant, de chagrin de la prison de son père Charles le Simple, et de quelques soupçons que son mari avait conçus de sa fidélité. Dégagé par cette mort des liens d'un mariage stérile, il songea à légitimer les enfans qu'il avait eu de la belle Pope, qu'il avait quittée lors de son baptême et de son mariage avec Gisèle. Pour cet effet, il l'épousa solennellement, et ayant assemblé tous les comtes et barons du duché, il leur fit reconnaître Guillaume son fils, pour son héritier et son successeur.

Tous les seigneurs assemblés lui prêtèrent le serment de fidélité; de ce nombre furent Alain et Bérenger, comtes de Bretagne, et le jeune prince, de son côté, promit de garder leurs libertés, et de les maintenir en leurs priviléges.

Raoul, après avoir ainsi mis ordre à ses af-

faires domestiques et à la succession au duché, vécut encore environ un an, et mourut en paix accablé d'ans, de travaux et comblé de gloire l'an 917. Il fut inhumé en la chapelle de Saint-Romain, dans l'église cathédrale de Rouen, avec cette épitaphe que les historiens nous ont conservée.

Rollo ferus, fortis, quem Gens Normanica mortis
Invocat articulo, Clauditur hoc tumulo.
Ipsi provideat tua sic clementia, Christe,
Te ut semper videat Cœtibus Angelicis.

Quelques-uns ont dit que Maurille, qui de moine de Fécamp, était devenu archevêque de Rouen, fit transporter son corps dans cette abbaye, où il lui fit ériger un tombeau vers l'an 1060, avec une inscription qu'il fit mettre dessus en vers latins, rimés selon le goût du temps.

Raoul était né prince, mais ce ne fut qu'à son courage qu'il dut l'honneur de commander les braves normands qui l'accompagnèrent dans toutes ses expéditions. Il était d'une belle figure, d'un air fier et martial, affable avec ses amis, terrible à ses ennemis; grand politique, aussi fidèle à ses promesses; diligent, infatigable et

connaissant bien le prix du temps: prompt à récompenser, inflexible à punir. L'honneur guida toujours ses châtimens ou ses bienfaits; il fut le mobile de toutes ses actions. Bon ami, il sacrifiait sans peine ses intérêts à ceux de ses alliés: ennemi redoutable, il n'abandonna jamais la vengeance que lorsqu'il vit ceux qui l'avaient offensé, soumis ou vaincus. Sa vie fut une chaîne perpétuelle de peines et de combats; il fit la guerre durant quarante ans, dont environ trente en France. Il y arriva comme un exilé, mais, par sa valeur et sa bonne conduite, il s'y fit un établissement brillant, dont sa postérité a joui pendant près de trois siècles.

SUR
LES TOURNOIS, LA TABLE RONDE, ET LE VŒU DU PAON;

Par FONCEMAGNE *et* LACURNE-DE-SAINTE-PALAYE (1).

IL arrive quelquefois dans nos assemblées que la lecture d'un mémoire, dont la longueur n'égale pas celle de la séance, occasionne un entretien relatif à l'objet qu'on y traite, et qui remplit utilement ce qui reste de temps à s'écouler, jusqu'à ce que la compagnie se sépare. Dans ces sortes d'entretiens, on examine de vive voix des questions incidentes ou principales. Chacun fournit sa citation ou sa remarque : l'une conduit à l'autre ; la conversation s'anime, mais comme elle a toute la liberté qui lui est propre, il y règne souvent ce désordre que n'ont pas des discussions par écrit, où tout s'enchaîne et se suit méthodiquement. Pour y remédier, quelqu'a-

(1) Ext. de l'Ac. des Inse., t. XVIII.

cadémicien au fait de la matière, et plus souvent le secrétaire se charge d'en rapporter le précis dans la séance suivante.

Nous devons à cet usage, exactement pratiqué par M. de *Boze*, plusieurs articles intéressans recueillis par ses soins, et qu'il a de temps-en-temps insérés dans l'Histoire de l'académie. C'est un exemple que nous nous proposons de suivre autant qu'il nous sera possible.

Dans une séance de l'académie, il s'éleva une discussion sur quelque point de l'Histoire de France, dans laquelle il s'agissait incidemment de nos anciens usages militaires; elle fit naître un entretien sur les tournois et la chevalerie. M. de *Foncemagne* offrit de le résumer; il était naturel qu'il s'en chargeât, puisqu'il avait eu la principale part à la conversation, qui se trouvait rouler sur un des objets de ses études. Voici le résultat d'une partie de son travail; il embrasse sommairement deux questions qui concernent, l'une l'époque de l'institution des tournois, et l'autre celle à laquelle les évènemens historiques commencent à nommer les chevaliers de la table ronde.

1.° De quel temps, dit M. de *Foncemagne*, est l'institution des tournois? Il ne tiendrait qu'à nous de faire remonter l'origine des tour-

nois jusqu'au milieu du 9.e siècle, et d'en attribuer l'établissement au fils de Louis le Débonnaire. L'historien *Nithard* parle ainsi des combats ou des jeux, dont les deux frères, Louis le Germanique, et Charles le Chauve, se donnèrent plusieurs fois le spectacle vers l'année 842 ; après avoir juré cette alliance qui est devenue si célèbre par la formule de leur serment. *Ludos etiam hoc ordine sæpe causâ exercitii frequentabant..... subsistente hinc inde omni multitudine, primum pari numero Saxonorum, Vasconorum, Austræsiorum, Britannorum, ex utraque parte veluti invicem adversari sibi vellent, alter in alterum veloci cursu ruebat.....* et plus bas, *eratque res digna..... spectaculo.*

Quoiqu'il paraisse assez clairement, par la suite du texte de *Nithard*, que l'Allemagne fût le théâtre de ces jeux, les Allemands qui s'attribuent l'invention des tournois, n'ont cependant pas osé appuyer leur prétention sur ce passage, peut-être parce que ces deux princes étaient français; ils disent donc que l'empereur Henri I, surnommé l'Oiseleur, qui mourut en 936, en fut l'auteur : quelques-uns, avec plus de fondement, en font honneur à un autre Henri, qui est postérieur d'un siècle au premier. En ce

cas les Allemands auraient peu d'avantage sur les Français, chez qui l'on voit les tournois vers le milieu du II.e siècle, par Geoffroi, seigneur de Preuilli en Anjou. *Anno* 1066, dit la Chronique de Tours, *Gaufridu de Pruhaco, qui torneamenta invenit, apud Andegavum occiditur.*

Nous gagnerions près d'un demi siècle, si nous voulions adopter ce qu'on lit dans la Chronique de *Lambert* d'Ardres, citée par M. du *Cange*, que Raoul, comte de Guines, étant veuu en France, pour fréquenter les tournois, y reçut un coup mortel; car M. du *Cange* prouve que Raoul vivait quarante ou cinquante ans avant le seigneur de Preuilli.

De ce petit nombre d'observations il s'ensuit deux choses; l'une qu'à prendre la date la moins ancienne, qui est celle de Geoffroi de Preuilli, mort en 1066, les tournois étaient connus en France, vers le milieu du onzième siècle; l'autre, que les Français pourraient être fondés à disputer aux Allemands l'honneur d'avoir institué les tournois. Et par rapport à ce dernier point, j'ajouterai qu'un historien étranger parlant des tournois, les appelle des combats français, *confictus Gallici*; tant il était persuadé qu'ils étaient nés en France. *Henri-*

cus rex Anglorum junior, dit *Mathieu Paris*, sous l'an 1179, *mare transiens, in conflictibus Gallicis et profusioribus expensis triennium peregit, regiâque majestate prorsùs depositâ, totus est de rege translatus in militem.*

Deuxième question. En quel temps les monumens historiques commencent-ils à parler des chevaliers de la Table ronde; et quel est à peu près la date de l'institution de cette chevalerie?

Il faut remarquer d'abord que le nom de tournois, *hastiludium*, était générique, qu'il renfermait plusieurs espèces d'exercices ou jeux militaires, et que la Table ronde était une de ces espèces. Un passage de *Mathieu Paris* sera la preuve de cette observation. *Milites.....* dit cet écrivain, sous l'an 1252, *constituerunt unanimiter, non ut in hastiludio illo quod communiter.... Torneamentum dicitur, sed potius in illo ludo militari qui mensa rotunda dicitur, vires suas attentarent:* où l'on voit *Mensa rotunda et Torneamentum*, opposés l'un à l'autre comme deux espèces distinctes et comprises sous le nom plus étendu d'*hastiludium*.

Le *P. Ménestrier* a dû entendre ainsi ce passage, qu'il n'a cependant pas cité. La Table ronde, dit-il, était une espèce de fête d'armes,

comme les joûtes et les tournois. Sans doute on la nomma Table ronde, de ce que la fête commençait par un festin où les chevaliers étaient assis autour d'une table ronde, afin de prévenir toute dispute sur les rangs ; ou bien de ce que les lices étaient en forme d'amphithéâtre.

Cette observation supposée, je pense que l'espèce peut être de même date que le genre; c'est-à-dire que l'institution de la Table ronde peut-être aussi ancienne que celle des tournois. *Albéric des Trois Fontaines* en parle sous l'année 1235, comme d'une chose qui n'était pas nouvelle alors, et c'était le temps où il vivait : *Rex Navarræ rediens in campaniam cruce signatur, et cum eo multi Barones; Flandriæ Barones apud hesdinium, ubi se exercebant ad tabulam rotundam, cruce signantur.* Ce passage fortifie d'ailleurs la conséquence que j'ai tirée de celui de *Mathieu Paris*, et montre que la table ronde était originairement, non pas un ordre de chevalerie, mais une sorte de fête ou de jeu militaire. On put dans la suite donner aux chevaliers qui y assistaient le nom de chevaliers de la table ronde,

Mais ne pourrait-on pas aller plus loin, et dire par exemple, que la table ronde doit

être aussi ancienne que le plus ancien ordre de chevalerie ? L'usage de manger autour d'une table de figure ronde, put et dut, peut-être, s'introduire aussitôt que l'on vit s'établir les assemblées de chevalier. Or le plus ancien ordre connu est, je pense, celui du *bain* ; c'est du moins celui en faveur duquel j'ai actuellement de plus anciens témoignages. *Le Moine de Marmoutier*, dans la vie de Geoffroi, comte d'Anjou, qui épousa Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, rapporte que Geoffroi alla trouver Henri à Rouen, pour être fait chevalier du bain. Ce fait doit être du commencement du douzième siècle. Henri monta sur le trône en 1100. Au reste, l'ordre du bain semble avoir pris naissance en Angleterre; et c'est aussi en Angleterre que les romanciers ont prétendu qu'avait été institué l'ordre de la table ronde, par le fabuleux *Artur*. Pourquoi ne dirait-on pas que ces deux ordres n'en sont réellement qu'un seul dans l'origine, tantôt appelé l'ordre du bain, parce que le *bain* était une des cérémonies prescrites à celui qui devait être armé chevalier, tantôt appelé l'ordre de la *Table ronde*, à cause de l'usage de manger autour d'une table de figure ronde ? Pourquoi même ne pense-rait-on pas que ni l'un ni l'autre ne sont dans

l'origine de vrais ordres, et qu'il a plu aux romanciers d'ériger en ordre de chevalerie, certains usages qui étaient propres aux chevaliers. Le peu que je viens de dire suffira pour donner une idée de l'étendue de la matière.

Dans les temps de chevalerie, l'engagement de concourir aux entreprises militaires était scellé par des actes religieux. Soit qu'on s'enfermât dans une place pour la défendre, soit qu'on l'investît pour l'attaquer, soit enfin qu'en pleine campagne, ou se trouvant en présence de l'ennemi, des sermens inviolables et des vœux, dont rien ne pouvait dispenser, obligeaient également les chefs, et ceux qu'ils commandaient à répandre tout leur sang plutôt que de trahir ou d'abandonner les intérêts de l'Etat.

Le plus authentique de tous les vœux (1) était celui que l'on appelait le vœu du paon (2) ou du faisan. Ces nobles oiseaux,

(1) Ext. de l'Ac. des Insc., t. XX, troisième mémoire de *Lacurne*, sur l'ancienne Chevalerie.

(2) Au sujet de ce vœu, voyez le roman intitulé : *Des Vœux du Paon et le Retour du Paon*, manuscrit du roi, n. 7973, 7989, 7990 et 7990 *bis*.

Le paon avait été anciennement très-considéré, à l'occasion d'un seigneur de Montmorenci, qui, du temps

car on les qualifiait ainsi, représentaient parfaitement, par l'éclat et la variété de leurs couleurs, la majesté des rois et les superbes habillemens dont ces monarques étaient parés pour tenir ce que l'on nommait *tinel*, ou cour plénière. La chair du paon ou du faisan était, si l'on en croit nos vieux romanciers, la nourriture particulière des preux et des amoureux. Leur plumage avait été regardé, par les dames des cercles de Provence, comme le plus riche ornement dont elles pussent décorer les troubadours; elles en avaient tissu les couronnes qu'elles donnaient, comme la récompense des talens poétiques, consacrés alors à célébrer la valeur et la galanterie. Enfin, selon *Mathieu Paris*, une figure de paon servait de but aux chevaliers qui s'exerçaient à la course des chevaux et au maniement de la lance.

Le jour donc que l'on devait prendre l'engagement solennel, un paon ou bien un faisan, quelquefois rôti, mais toujours paré de ses plus belles plumes, était apporté majestueusement par des dames ou par des demoiselles, dans un grand bassin d'or ou d'argent, au milieu de la nom-

de Philippe-le-Bel, portait sur son timbre cet oiseau faisant la roue. *Généalogie de la maison de Montmorenci, par* Duchesne. (Note de M. *de la Curne.*)

ıse assemblée de chevaliers convoqués. On le entait à chacun d'eux, et chacun faisait son : sur l'oiseau; ensuite on le reportait sur une ɜ, pour être enfin distribué à tous les as- ns. L'habileté de celui qui tranchait con- it à le partager de manière que tous pus- en avoir. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Vœux du paon*, qui tout romancier qu'il n'avance rien en cela que de vraisemblable, s apprend que les dames ou demoiselles sissaient un des plus braves de l'assemblée r aller avec elles porter le paon au cheva- qu'il estimait le plus preux. Le chevalier ısi par les dames mettait le plat devant celui l croyait mériter la préférence, coupait eau et le distribuait sous ses yeux. Une nction si glorieuse, attachée à la plus émi- te valeur, ne devait s'accepter qu'après longue et modeste résistance. Ainsi que hevaliers de l'ordre du Saint-Esprit pro- ınt qu'ils n'en sont pas dignes, le chevalier ıi l'on déférait l'honneur d'être reconnu r le plus valeureux, paraissait toujours re qu'il l'était moins que personne. Pour faire pleinement le lecteur sur le détail de ɜ cérémonie singulière, je vais la rapporter brégé, telle qu'on la fit à Lille, en 1453, à

la cour de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, pour la croisade contre les Turcs qui venaient d'achever la conquête de l'empire d'Orient par la prise de Constantinople. *Mathieu de Couci* et *Olivier de la Marche*, témoins oculaires de cette fête, nous en ont laissé une description très-ample et très-détaillée.

Le temps nécessaire pour les apprêts et pour attendre les chevaliers, s'était passé en divers festins donnés par les principaux seigneurs. Le dernier fut celui du duc de Clèves, où l'on proclama le banquet de son oncle, le duc de Bourgogne, qui devait se donner dix-huit jours après, suivant la coutume. Par un degré fait exprès, une dame monta sur la table où le duc de Bourgogne avait pris place, se mit à genoux devant lui, et posa sur la tête de ce prince un chapelet, c'est-à-dire une couronne ou guirlande de fleurs. L'usage d'offrir dans les bals un bouquet à la personne qui doit donner le bal suivant, est apparemment un reste de l'ancienne coutume.

Cette première cérémonie fut l'annonce des hauts mystères de religion et de chevalerie qui devaient se manifester dans le banquet, où le duc de Bourgogne réunit toute sa cour et toute la noblesse de ses états.

Enfin le jour du banquet arriva. Si la magnificence du prince fut admirée dans la multitude et l'abondance des services, elle éclata surtout dans les spectacles, connus alors sous le nom d'entre mêts, qui rendirent la fête et plus amusante et plus solennelle. On vit paraître dans la salle diverses décorations, des machines, des figures d'hommes et d'animaux extraordinaires; des arbres, des montagnes, des rivières, une mer, des vaisseaux. Tous ces objets entremêlés de personnages, d'oiseaux et d'autres animaux vivans, étaient en mouvement dans la salle et sur la table, et représentaient des actions relatives au dessein que le duc avait formé. C'étaient les fêtes du palais d'Alcine de notre ancienne cour. On ne peut imaginer sans étonnement qu'elle devait être l'étendue de cette salle, qui contenait une table si spacieuse, ou plutôt un vaste théâtre, avec tout le terrein nécessaire pour faire mouvoir tant de machines et tant de personnages, sans compter la multitude de convives et la foule des spectateurs.

Tout-à-coup entra un géant, armé en Sarrasin de Grenade et à l'antique; il conduisait un éléphant qui portait un château dans lequel était une dame éplorée et vêtue de longs habits

de deuil, en forme de religieuse ou de femme dévote. Quand elle se vit dans la salle, au milieu de l'assemblée, elle récita un triolet pour ordonner au géant d'arrêter; mais celui-ci la regardant d'un œil fixe, continua sa marche jusqu'à ce qu'il fût arrivé devant la table du duc. Dans ce moment, la dame captive, qui représentait la religion, fit une longue complainte en vers, sur les maux qu'elle souffrait sous la tyrannie des infidèles; elle se plaignit de la lenteur de ceux qui devaient la secourir et la délivrer. Cette lamentation finie, Toison d'Or (roi d'armes de l'ordre de la Toison) précédé d'une longue file d'officiers d'armes, portant sur le poing un faisan en vie, orné d'un collier d'or, enrichi de pierreries et de perles, s'avança vers le duc de Bourgogne, et lui présenta deux demoiselles, dont l'une était Yolande, fille bâtarde de ce prince, et l'autre Isabeau de Neufchâtel, fille du seigneur de Montaigu, chacune accompagnée d'un chevalier de la Toison-d'Or; en même-temps le roi d'armes offrit au duc l'oiseau qu'il portait, au nom des mêmes dames qui se recommandaient à la protection de leur souverain; *afin*, disent les auteurs de la relation, *de se conformer aux anciennes coutumes, suivant lesquelles,*

dans les grandes fêtes et nobles assemblées, on présente aux princes, seigneurs et nobles hommes, un Paon, ou quelqu'autre noble oiseau, pour faire des vœux utiles aux dames et demoiselles qui implorent leur assistance. Le Duc, après avoir écouté attentivement la requête du roi d'armes, lui remit un billet dont la lecture fut faite à haute voix, et qui commençait par ces mots : *Je voue à Dieu mon créateur tout, premièrement, et à la très-glorieuse Vierge sa mère, et après aux dames et au faisan*, etc. Le reste contenait des promesses authentiques de porter la guerre chez les infidèles, pour la défense de l'Église opprimée. *Mathieu de Couci, et Olivier de la Marche*, ne laissent point se retirer la dame et son cortège, sans expliquer tous ces personnages allégoriques, et le château, qu'ils disent être le château de la foi. Le vœu du duc fut un signal auquel toute sa cour répondit par d'autres vœux diversifiés à l'infini : chacun tendait à signaler son courage contre les Turcs, par quelque exploit rare et singulier, soit seul, soit avec un autre chevalier qui faisait le même vœu, peut-être en vertu de quelqu'une des associations ou fraternité d'armes dont nous parlerons dans la suite. Tous s'imposaient des pénitences arbitraires, qu'ils juraient de conti-

nuer jusqu'à l'entier accomplissement de leur vœu. Les uns, par exemple, devaient ne point coucher dans un lit ; les autres ne point manger sur nappe ; ceux-ci s'abstenir de viande ou de vin certains jours de la semaine ; ceux-là, ne porter jamais certaine partie de leur armure, ou la porter jour et nuit, et quelques autres se vêtir d'étamine ou de haire, etc.

La conclusion des vœux fut célébré par un nouveau spectacle. Une dame vêtue de blanc, en habit de religieuse, et portant sur ses épaules un rouleau dans lequel était écrit en lettres d'or, *Grâce-Dieu*, vint remercier l'assemblée, et présenter douze dames conduites par autant de chevaliers. Ces dames, qui figuraient différentes vertus, dont chacune portait son nom sur l'épaule, dans un billet ou brevet, devaient être les compagnes du voyage, pour en assurer le succès. Elles passèrent successivement en revue, et présentèrent l'une après l'autre leur brevet à *Grâce-Dieu*, qui en faisait lecture, et récitait à chaque fois un couplet de huit vers. Il n'est point hors de propos de les nommer ici, pour faire encore mieux connaître quelles vertus constituaient le parfait et véritable chevalier : foi, charité, justice, raison, prudence,

tempérance, force, vérité, largesse, diligence, espérance et vaillance étaient leurs noms ; *et toutes enfin commencèrent à danser en guise de momeries et à faire bonne chère, pour remplir et rachever plus joyeusement la fête.*

SUR L'USAGE
DES ANCIENS ET DES MODERNES,

De proposer des Énigmes à deviner ou à résoudre.

Par Dom PERNETTY (1).

Les anciens, surtout les Orientaux, ne présentaient leurs pensées, leur morale, leurs connaissances dans la physique, dans la métaphysique, et même dans la religion, que sous le voile de l'apologue, de l'allégorie, des fables, des énigmes ou des hyéroglyphes. Soit que ce goût pour le mystérieux fût un effet du climat, soit qu'il fût inné chez eux, ils semblaient l'avoir sucé avec le lait. Les Egyptiens, les Phéniciens, les Grecs, les Chinois, et les autres nations, même les moins policées, dès la jeunesse, se faisaient un devoir de ne pas s'expliquer simplement et naturellement (2); peut-être vou-

(1) Ac. de Berlin, t. XVI. 1773.

(2) *Omnes tam barbari quam Græci veritatem ænig-*

laient-ils par-là montrer de la subtilité d'esprit ; peut-être aussi les plus éclairés avaient-ils dessein de ne pas mettre à la portée de tout le monde, ce qu'ils croyaient devoir cacher au peuple, sous le voile du mystère, afin qu'il n'y eût qu'un petit nombre d'initiés qui en connussent le véritable sens. On voulait que tous les objets, jusqu'aux préceptes les plus froids et les plus didactiques, fussent annoncés avec un ton de grandeur, ou présentés par des discours énigmatiques, qui en imposassent aux têtes, même les plus rassises.

Plusieurs causes également puissantes paraissent avoir influé sur l'invention et l'usage de cette manière d'enseigner et d'écrire obscurément. Ce goût pour le mystère, devenu général, par l'éducation, et comme naturel chez les Orientaux, se trouvait étayé par l'amour propre et nourri par la jalouse politique des lettrés et des législateurs, qui voulaient se réserver la connaissance des choses ; joignez à cela le mé-

matibus et symbolis et allegoriis itidem et metaphoris aliisque modis consimilibus tradiderunt. Clemens Alexandr. Strom., lib. V.

Populum fabulis pascebant sacerdotes ægyptii, ipsi autem sub nominibus deorum patriorum philosophabantur. Origenes contræ Celsam.

pris pour le vulgaire, qu'ils affichèrent dans ce temps-là, comme dans la suite. Seuls dépositaires de l'histoire, de la théologie, des connaissances physiques et métaphysiques, de la médecine et de la morale, comment se seraient-ils généreusement dépouillés de cette considération, de cette estime, de ce respect, et de cette immense autorité qu'ils s'étaient acquis? Ils voilaient la face de la vérité, comme n'étant pas faite pour être connue du peuple, ou comme s'il était honteux pour elle de se montrer telle qu'elle est.

L'énigme était chez les anciens, une proposition exprimée en termes équivoques; on la proposait à deviner. Chez les modernes, c'est une petite pièce dans le même goût, le plus souvent en vers où, sans nommer la chose qui en fait l'objet, on la désigne obscurément par ses causes, ses effets, ses propriétés, et par des expressions tellement équivoques, qu'il est très-aisé de prendre le change.

L'invention de l'énigme a donc pour elle la gloire de l'antiquité, puisque les rois orientaux, dès les temps les plus reculés, se faisaient un mérite d'en proposer et d'en résoudre. Mais cette espèce de jeu d'esprit, quand il n'avait que la subtilité pour principe, était-elle bien propre

à établir le mérite et la gloire d'un monarque?

D'autres motifs paraissent un peu mieux fondés. Dans ces premiers temps, où les connaissances des hommes par rapport à la physique et à la métaphysique étaient peu étendues, les propriétés des êtres n'étant que d'un très-petit nombre, la difficulté de s'expliquer clairement, ou l'envie de cacher au vulgaire au moins une partie de ces connaissances, fit imaginer à ceux qui se donnaient le nom de sage, les allusions, les paraboles et les énigmes, pour se rendre d'autant plus estimables, que leurs connaissances seraient moins communes.

On vit donc la mode, je pourrais dire la manie des énigmes en vigueur, même parmi les Hébreux, comme chez les autres nations. On se présentait, ou l'on s'envoyait des énigmes à résoudre, pour éprouver la sagacité les uns des autres; on attachait des récompenses à leurs véritables interprétations, et l'on décernait des peines contre ceux qui entreprenaient de les résoudre et qui n'y réussissaient pas.

Cet usage tomba insensiblement en désuétude et en discrédit, pour ne se relever et ne reparaître avec un certain éclat que dans le 17.e siècle. On commença alors à mettre dans la composition des énigmes plus de finesse et de goût;

les gens de lettre un peu distingués, du siècle dernier, se laissèrent même entraîner au torrent de cette mode.

Pour interdire au commun des hommes tout espoir d'acquérir l'intelligence des oracles de la religion, des principes fondamentaux des arts et des sciences, les prêtres égyptiens inventèrent l'écriture hyéroglyphique; ils enseignèrent presque tout dans l'obscurité des fictions et des énigmes, qui, sous le nom de mythologie, ou d'art d'imaginer et de débiter des fables, contenaient souvent de grandes vérités et de savantes instructions. Les Grecs et les Juifs, dans leurs voyages en Égypte, avaient appris les sciences et les arts qui y étaient en vigueur, ils imitèrent les Égyptiens dans leur manière de les enseigner.

Il est donc certain que l'usage, non-seulement de proposer des énigmes, mais d'envelopper de ses voiles toutes les sciences est très-ancien. Les Egyptiens amusaient le peuple par des fables, et cachaient leur philosophie sous le voile des noms des divinités de leur pays. *Philon* déclare même nettement, dans la vie de Moïse, que ce législateur des Hébreux y avait appris la géométrie, la musique, la philosophie symbolique, l'astronomie et les mathématiques. *Saint-*

Thomas d'Alexandrie, liv. 1 *de Strom*, sexprime dans les mêmes termes que *Philon*, et y ajoute la médecine et la connaissance des hiéroglyphes, que les prêtres n'enseignaient guère qu'aux enfans des rois du pays et aux leurs propres.

On peut juger par là, de l'estime que l'on faisait des énigmes, des symboles, des hyéroglyphes et des fables. Ce goût passa des maîtres aux disciples, et de là aux peuples. Une infinité d'auteurs en rendent témoignage. Il est à croire qu'ils trouvaient un vrai plaisir dans cette manière d'enseigner mystérieusement les sciences, puisqu'elle a duré si longtemps, et que les prêtres, les laïques, les rois et les sujets, les femmes même cherchaient à s'y distinguer.

Il serait plus que difficile de distinguer le temps où l'on a commencé à employer les énigmes pour voiler sa pensée, et quelle est la nation qui, la première, en a fait usage? Les plus anciens auteurs n'en disent rien ; on en trouve même fréquemment dans leurs ouvrages. C'est ce qui a donné la torture à ceux qui ont entreprit de les commenter pour les rendre plus intelligibles. Nous ne pouvons au moins douter, et les monumens les plus anciens nous autorisent à le croire, que les énigmes ne fussent

beaucoup à la mode, chez les Egyptiens, chez les Phéniciens, les Hébreux et les Arabes. On n'oserait encore assurer si les Hébreux portèrent cette façon de parler chez les Egyptiens, ou si les Hébreux la trouvèrent établie en Egypte. Il me semble cependant qu'il n'est guère vraisemblable, qu'une seule famille, telle que celle de Jacob, ait pu l'introduire dans un pays où elle ne fut d'abord que précairement, où elle fut dans la suite si méprisée, où enfin cet usage était déjà fort connu, puisque la théologie même et la philosophie des Egyptiens, n'étaient du temps de ce patriarche des Israélites, qu'un tissu de fables et de fictions.

On sait d'ailleurs que chez eux les arts mêmes, ainsi que les sciences ne s'enseignèrent peut-être jamais que par des énigmes, des hyéroglyphes et des symboles, parce qu'ils faisaient mystère de tout. Etait-ce simplement par goût, était-ce pour donner un certain relief à leurs discours, ou pour faire parade d'esprit et de subtilité, ou enfin pour ôter au peuple le moyen de pénétrer dans les sciences, en leur cachant sous le voile du mystère la voix qui y conduit? Je croirais que tous ces motifs y ont eu bonne part. On peut consulter là-dessus *S.*

Clément d'Alexandrie, l'Œdipe égyptien du *P. Kircher*, ainsi que son Obélisque de Pamphile. On voit dans ces auteurs, et dans tous ceux qui ont traité ces matières-là, combien les prêtres égyptiens étaient réservés dans l'enseignement de leurs sciences, et que lorsqu'ils faisaient tant que de se relâcher là-dessus, à l'égard de quelqu'un, ils commençaient toujours à enseigner par des énigmes, des paraboles, etc., dont ils donnaient ensuite l'explication.

Salomon se fit une grande réputation de science et de subtilité, tant à proposer des énigmes qu'à les expliquer. Cette réputation s'étendit jusque dans les parties méridionales de l'Asie et de l'Afrique. Dans l'un des royaumes de ces pays-là régnait la reine Saba, comme nous l'apprend l'Ecriture sainte (1 roi, ch. 10. et dans le 2°. liv. des Chroniques, chap. 9.). Cette reine, dit-on, sur la réputation de *Salomon*, partit de ses états avec une suite d'hommes, de chameaux, et munie d'une quantité immense de présens de toute espèce. Elle eut diverses conférences avec ce roi des Juifs, admira la subtilité de son génie, sa science en tout genre, et lui donna des présens, après avoir

eu de lui l'interprétation des énigmes qu'elle lui avait proposées.

On ignore quel était précisément le pays où régnait Saba. Les uns pensent que c'était l'Ethyopie, d'autres la Perse, d'autres la Chaldée mais cette incertitude même des auteurs prouve que l'usage des énigmes était de mode dans tous ces pays-là.

Cette reine a passé pour si ingénieuse dans ce genre, que plusieurs l'ont prise pour la femme qui fut nommée la sybille de Perse. *Varron* lui donne le premier rang (1). Berose de Babylone fut son père, suivant d'autres, et on l'a aussi nommée la sybille de Leuner, que l'on dit avoir passé de Babylone en Italie. Si l'on comparait bien les auteurs entr'eux, on serait tenté de penser que la sybille Erytrée, celle de Phrygie, celle de Cumes et celle de Perse ne furent toutes qu'une et même personne. *Pau-*

(1) *Post denuo in fatidicarum fœminarum numerum conscripserunt hebræi, qui supra Palestinam sunt, gentilem suam sabam nomine, quam Beroso patre, matre Erymanthe genitam tradunt.*

Suidas aussi en parle en ces termes : *Sibylla Chaldæa, quæ a quibusdam hebræa nominatur et persica, suo nomine sambathe dicta, a beatissimo Noa oriunda, de Alexandro magno vaticinata est; cujus meminit Nicanor, qui vitam Alexandri conscriptit.*

sanias (*in Phocœis*) avance qu'elle eut beaucoup de relation avec les Hébreux, dans les livres desquels elle apprit, dit-il, beaucoup de choses, et qu'ils la nomment Saba.

Salomon regardait les hiéroglyphes, les proverbes et les énigmes comme un objet digne de l'étude d'un homme sage. Il s'adonnera, dit-il, prov. chap. 1, aux paraboles, il s'appliquera à interpréter les expressions, les sentences et les énigmes des anciens sages; il pénétrera dans les détours et les subtilités des paraboles, il discutera les proverbes, pour y découvrir ce qu'il y a de plus caché, etc.

Revenons aux Egyptiens. Tout avait chez eux un air de mystère; leurs maisons, leurs temples, leurs instrumens, les habits même qu'ils portaient dans les cérémonies de leurs culte, dans les pompes et fêtes publiques étaient, pour ainsi dire autant d'énigmes à deviner pour les étrangers; leurs gestes étaient des symboles et des représentations de quelque chose de grand.

Ils avaient puisé ce goût dans les instructions du plus grand homme qui eût paru jusqu'alors, Egyptien lui-même, nommé *Ptath* ou *Thoth*, par ses compatriotes, *Taul* par les Phéniciens, et *Hermès Trismégistes* par les Grecs. Il avait des connaissances très-étendues dans les scien-

ces et dans les arts. Il se proposa d'en instruire, non-seulement sa nation, mais tous ceux que l'amour de l'étude conduirait en Egypte, et par eux le monde entier. Ayant cependant compris qu'il n'était pas à propos de découvrir absolument les mystères de la nature et de son auteur, à des peuples aussi peu capables d'être frappés de leur grandeur, qu'ils étaient peu susceptibles de leur connaissance, persuadé d'ailleurs que le vulgaire les tournerait en abus, il s'avisa d'inventer des symboles si subtils, des énigmes si difficiles à interpréter, que les génies les plus pénétrans seraient les seuls qui pourraient y voir clair, pendant que le commun des hommes n'y trouverait qu'un sujet d'admiration.

Ayant néanmoins dessein de transmettre ses idées avec clarté et dans toute leur pureté, il ne voulut pas les laisser sans déterminer leur signification, et sans les communiquer à quelques personnes discrètes. Il fit donc choix d'un certain nombre d'hommes, qu'il avait éprouvés, et qu'il avait reconnu les plus propres à être les dépositaires de son secret, et seulement entre ceux qui pouvaient aspirer au trône, comme plus intéressés à la garder. Après les avoir établis prêtres, ils les instruisit des arts

et des sciences, en leur expliquant les hyéroglyphes, les énigmes et les symboles qu'il avait imaginés. On pourrait donc le regarder comme l'inventeur de cette manière d'exprimer, ou plutôt de voiler la pensée.

Le grand secret qu'observèrent les prêtres, et les hautes sciences qu'ils professaient, les firent considérer et respecter de toute l'Egypte, tant pendant les longues années qu'ils n'eurent que peu ou point de communication avec les étrangers, qu'après qu'on eût accordé à ceux-ci l'entrée de l'Egypte et la liberté du commerce. Elle fut même, dès les temps les plus reculés, comme le séminaire des arts et des sciences. Le mystère que les prêtres en faisaient irritait encore plus la curiosité. *Pythagore*, toujours avide de s'instruire, consentit même à souffrir la circoncision, pour être admis au nombre des initiés. Il puisa au moins dans ce pays les principes des sciences, et son système de la métempsycose, qu'il ne nous a laissé qu'énigmatiquement, comme il l'avait appris. Les commentateurs ne s'en étaient guères doutés; aussi l'ont-ils mal compris; ce qu'il est aisé de prouver.

Peu accoutumé à réfléchir sur les choses qui ne tendent pas à la ruine de ses intérêts ou au

risque de sa vie, le peuple laissait à ceux qui avaient le plus de loisir, le soin de penser et de l'instruire. Quelque bisarres ou extravagantes que fussent les idées qu'on lui présentait, il adoptait tout; il prenait tout à la lettre, les absurdités même les plus grossières, et les puérilités les plus ridicules, dès qu'elles lui étaient débitées par ceux qui étaient préposés pour l'instruire. Les prêtres égyptiens ne raisonnaient guère avec lui que symboliquement, et cet usage des Egyptiens, chez toutes les nations, nous en avons la preuve palpable dans les anciens auteurs grecs. *Orphée* se métamorphosa, pour ainsi dire, en prêtre égyptien, il s'appropria si bien, et reproduisit leurs idées de manière que les hymnes dont on le dit auteur, annoncent plutôt un prêtre égyptien qu'un poète grec. Le disciple, devenu maître, donne ordinairement ses leçons et ses instructions de la manière qu'il les a reçues. *Orphée* avait été instruit par des fables et par des énigmes, comme tant d'autres le furent après lui; il en usa de même. Il s'agissait de mystères; ils écrivirent mystérieusement.

Jamblique semble nous l'insinuer au commencement de son ouvrage. Les écrivains d'Egypte, dit-il, pensant que *Mercure* avait tout

inventé, lui attribuaient tous leurs ouvrages. *Mercure* préside à la sagesse et à l'éloquence. *Pythagore*, *Platon*, *Eudoxe*, et plusieurs autres se rendirent en Egypte, pour s'instruire par la fréquentation des prêtres de ce pays là. Les livres des Assyriens et des Egyptiens sont remplis des différentes sciences de *Mercure*, et les colonnes les présentent aux yeux du public. Elles sont pleines d'une doctrine profonde; *Pythagore* et *Platon* y puisèrent leur philosophie.

La destruction de plusieurs villes et la ruine de presque toute l'Egypte, par Cambyse, dispersèrent beaucoup de prêtres, qui se retirèrent dans les pays voisins et dans la Grèce. Ils y portèrent leurs sciences et leurs arts; mais ils continuèrent sans doute la méthode d'enseigner usitée parmi eux, c'est-à-dire, sous le voile de l'énigme et l'obscurité du mystère; afin que le vulgaire, en voyant ne vît rien, et en entendant ne comprît rien, ou bien peu de chose. De-là toutes ces fables qui ont inondé plusieurs parties de la terre pendant tant de siècles, et dont on voit malheureusement des restes, en des pays encore sauvages.

Ces mystères cachés sous tant d'enveloppes, mal entendus, mal interprétés, se répandirent

dans la Grèce, dans l'Arabie, et de proche en proche, dans toute la terre. Les philosophes même ne furent pas toujours exempts de la timidité qu'inspire la faiblesse humaine. *Socrate* et quelques autres en sont une preuve bien convaincante. Ils adoptèrent ou bien parurent adopter les absurdités des fables; ce qui fit dire à un prêtre d'Egypte, gémissant sur la crédulité des Grecs; les Grecs sont des enfans et seront toujours des enfans. (*Platon*, dans son Timée.)

Les objets de ces énigmes, de ces hiéroglyphes et de ces fictions, étaient Dieu et ses attributs, la nature, ses principes et ses opérations. On ne croyait pas qu'il fût convenable de révéler au peuple des mystères si relevés et si sublimes. La nature de l'énigme et de l'hiéroglyphe est de conduire à la connaissance d'une chose par la représentation d'une autre assez différente pour être propre à donner le change. *Pythagore*, si nous en croyons *Plutarque* (Lib. de Osor. et Iside.), fut tellement saisi d'admiration, quand il vit la manière dont les prêtres d'Egypte enseignaient leurs sciences, qu'il résolut de les imiter. Il y réussit au point que ses ouvrages sont remplis d'équivoques, et que ses sentences sont voilées par des détours et par des expres-

sions tout à fait obscures et mystérieuses. Moïse même, qui, suivant le texte sacré, fut initié dans toutes les sciences des Egyptiens, écrivit, si nous en voulons croire *Rambam*, d'une manière énigmatique. « Tout ce qui est » contenu dans la loi des Hébreux, dit cet au- » teur, est écrit dans un sens allégorique ou lit- » téral, exprimé par des termes qui résultent » de quelques calculs arithmétiques, ou de » quelques figures géométriques, des caractères » changés ou transposés, ou rangés harmoni- » quement suivant leur valeur. Tout cela ré- » sulte des formes des caractères, de leur jonc- » tion, de leur séparation, de leur inflexion, » de leur courbure, de leur position droite, » de ce qui leur manque, de ce qu'ils ont de » trop, de leur grandeur, de leur petitesse, » de leur ouverture, etc. »

Les hiéroglyphes des Egyptiens étaient, pour la plupart, de véritables énigmes. On prétend qu'ils en avaient de quatre sortes, variées suivant leurs objets. La première était celle des caractères de l'écriture vulgaire, connue de tous, et employée dans le commerce de la vie. La seconde n'était en usage que parmi les sages, pour traiter des mystères de la nature. La troisième était un mélange de caractères et de

symboles, et la quatrième était le caractère sacré, connu des prêtres seulement, pour écrire sur la divinité et ses attributs, et sur ce qu'il y avait de plus secret et de plus sublime dans la nature. On ne doit donc pas confondre ces différentes manières, que les Égyptiens ont employées pour peindre et corporifier leurs pensées. Ce défaut de distinction a occasionné les méprises et les erreurs où sont tombés nombre d'antiquaires qui, n'ayant qu'un objet en vue, ont expliqué tous les monumens antiques conformément à cet objet.

Les Chinois ont adopté des Égyptiens, ou ont imaginé aussi ces façons différentes d'écrire, et les savans de ce pays-là ont pris le nom de *lettrés*, de ce que pour le devenir, il faut faire un effort prodigieux de mémoire pour loger dans son magasin la quantité de caractères différens ou symboliques dont leur écriture est composée. Mais si l'on doit juger du progrès qu'ils ont fait dans les sciences, par les livres que nous avons d'eux, il ne paraît pas qu'ils soient devenus fort savans. On les a beaucoup exaltés sur la perfection de leurs lois et de leur morale. On n'y trouve cependant rien de mieux que dans les ouvrages de *Platon* et de tant

d'autres. Quant à la physique, aux autres sciences, ils n'en approchent que de très-loin.

Pour n'avoir pas distingué ces quatre sortes d'écritures énigmatiques, et mis de la différence dans leurs objets, les dissertations nombreuses, loin d'y jeter quelques jours, n'ont servi qu'à les rendre plus obscurs.

Pour réussir à cet égard, il faudrait d'abord savoir bien distinguer ces quatre sortes de caractères énigmatiques, et leurs objets particuliers, en avoir des modèles sous les yeux et les comparer. Malheureusement il ne nous reste proprement de certain sur tout cela que les fables et les énigmes, comme l'avait prévu *Hermès*, cité dans l'Asclépius d'Apulée. « Le temps viendra, disait *Hermès*, où les Egyptiens paraîtront avoir inutilement adoré la divinité avec la piété requise, et avoir observé en vain son culte avec tout le zèle et toute l'exactitude qu'ils devaient.... O Egypte, ô Egypte! il ne restera de ta religion que les fables! Elles deviendront même incroyables pour nos descendans. Les pierres gravées et sculptées seront les seuls monumens, mais des monumens équivoques de ta piété ».

Cette obscurité, sur le culte des Egyptiens, s'est répandue sur tous les autres objets de leurs

caractères énigmatiques. Tout homme sensé, qui fera réflexion aux absurdités des fictions énigmatiques sur les dieux, ne saurait s'empêcher de les regarder comme des êtres imaginaires, imités chez les Grecs et autres nations. Toutes les absurdités qui fourmillent dans ces fables prouvent bien que leurs auteurs n'ont pas voulu y parler d'une divinité réelle. Ecoutons entr'autre l'hymne du stoïcien *Cléante*, conservée par *Stobée*.

« O toi qui as plusieurs noms, mais dont la force est une, infinie, ô Jupiter !.... Je te salue ; car il est permis à l'homme de t'invoquer....

» Cet univers suspendu sur nos têtes, et qui semble rouler autour de la terre, c'est à toi qu'il obéit....

» Génie de la nature, dans les cieux, sur la terre, sur les mers, rien ne se fait, ne se produit sans toi, excepté le mal qui sort du cœur du méchant....

» Seuls parmi tous les êtres, les méchans rompent la grande harmonie du monde. Malheureux, ils cherchent le bonheur, et ils n'aperçoivent pas la loi universelle qui, en les éclairant, les rendrait tout-à-la-fois bons et heureux....

» O dieu qui verses tous les dons !....

» Ni l'habitant de la terre, ni l'habitant des cieux n'a rien de plus grand que de célébrer dans la justice, la raison sublime qui préside à la nature ».

Orphée et les autres, qui transportèrent les fictions égyptiennes dans la Grèce, les y débitèrent sous d'autres noms et les habillèrent à la grecque, mais énigmatiquement, de la manière et dans le sens qu'ils les avaient apprises en Egypte. Celles qui, dans ce dernier pays, furent imaginées pour expliquer symboliquement ce qui se passe dans la nature, ses principes, ses procédés, ses productions et même quelques opérations d'un art secret qu'imitait la nature ; pour parvenir par des voies inconnues au peuple, au même but que la nature même, doivent s'expliquer dans le même sens, chez les uns et chez les autres, conformément à l'intention de leurs auteurs. Ceux qui ont donc eu cet objet en vue ont personnifié, à la manière des Egyptiens, les principes qu'elle emploie, ainsi que ses opérations, ils les ont présentés sous différentes faces, ils les ont enveloppés, ils les ont cachés sous des voiles divers, suivant leur génie, quoiqu'ils n'entendissent tous que les mêmes choses. Parmi ces

principes généraux de physique, ils insérèrent adroitement des leçons de politique, de morale; quelquefois un fait historique leur a servi pour former une allégorie; mais tout cela n'était qu'accidentel, et comme étranger à la chose qu'ils avaient en vue, et lui servait de voile, sans en être ni la base ni l'objet.

Ce serait donc se mettre inutilement en frais pour expliquer ces fictions énigmatiques par leur moyen. Ceux qui ont cru devoir le faire par l'histoire, ont été dans la nécessité d'admettre l'existence réelle de ces dieux, de ces déesses, héros, héroïnes, au moins comme ayant été des rois, des reines dont on raconte les actions. Mais la difficulté de ranger le tout suivant les règles de la saine chronologie, oppose à leur travail un obstacle invincible; c'est un labyrinte dont ils ne se tireront jamais.

L'objet de l'histoire fut ou a dû être dans tous les temps de proposer des modèles de vertus et des exemples propres à former les mœurs. On ne peut guère penser que les auteurs de ces fables se soient proposé cet objet, puisqu'elles sont remplies de tant d'absurdités et de traits si licentieux, qu'elles sont infiniment plus propres à corrompre les mœurs qu'à les former. Il serait pour le moins fort inutile de se don-

ner la torture pour leur trouver un sens moral ; il vaut donc mieux avoir recours au sens physique, et y chercher les causes, les effets et les opérations de la nature.

Diodore de Sicile (lib. 1, c. 2), nous y engage lui-même, quand il nous dit : « Que les Égyptiens, qui présentaient Osiris et Isis pour des dieux, disaient que ces divinités parcouraient le monde sans cesse ; qu'ils nourrissaient, faisaient croître tout pendant le printemps, l'été et l'hiver, et que la nature de ces dieux contribue infiniment à la génération et au mouvement des animaux, parce que l'un est igné et spirituel, l'autre humide et froid ; que l'air est commun à tous deux ; enfin que tous les corps en sont engendrés, et que le soleil et la lune perfectionnent la nature des choses ».

Plutarque (*de Iside*) nous assure de son côté, que tout ce que les Grecs nous chantent et nous débitent des géans, des titans, des crimes de Saturne et des actions des autres dieux, du combat d'Apollon contre Python, des courses de Bacchus, des recherches et des voyages de Cérès, ne diffèrent point de ce qui regarde Osiris et Isis, et que tout ce qu'on a inventé de semblable, avec assez de liberté, dans les fictions que l'on divulgue, doit être entendu de

la même manière que ce qui s'observe dans les mystères sacrés, que l'on ne peut sans crime dévoiler au peuple.

Ce que l'on cachait au peuple, comme incapable d'en être instruit, ainsi que des autres connaissances qui en sont une suite, était le principe actif de toute la nature, sous les d'*Osiris* et d'*Isis*. Les prêtres amusaient le peuple par des fables, et ils philosophaient sous le voile des noms de leurs dieux (Origène contre Celse). Le nom d'Osiris signifiait un feu caché, suivant le *P. Kircher*, dans son Œdip. Egypt. tom. I. p. 176. *Macrobe* nous donne Isis pour la nature en général.

« Cette grande déesse, dit-il (Métamorp. l. II), dont la douceur de l'haleine surpasse tous les parfums de l'Arabie heureuse, daigna me parler en ces termes : Je suis la Nature, mère des choses, maîtresse des élémens; le commencement des siècles, la souveraine des dieux et des déesses; c'est moi qui gouverne la sublimité lumineuse des cieux, les vents salutaires des mers, le silence lugubre des enfers. Ma divinité unique agit et est honorée dans tout l'univers, sous divers noms et par différentes cérémonies..... Mais les Egyptiens, qui sont instruits de l'ancienne doctrine, m'honorent

avec des cérémonies qui me sont propres, et m'appellent de mon vrai nom, la reine *Isis*.

Cet esprit qui était porté sur les eaux avant le débrouillement du cahos ténébreux, fut dans ce temps-là, comme il l'est encore, et le sera toujours, l'instrument qui donne la forme à tous les êtres de l'univers. Il répandit la lumière, réduisit de puissance en acte les semences des choses auparavant confuses, et par une altération continuée, une alternative constante de coagulation et de résolution, il entretient ou change la manière d'être de tous les individus. Répandu dans toute la masse, il en anime toutes les parties, et par une continuelle et secrète opération, il donne le mouvement et la vie à tous les êtres, selon le genre et l'espèce auxquels il les a déterminés; c'est proprement l'âme du monde, le premier principe vivifiant de tout, et qui l'ignore ou le nie, ignore les lois de l'univers.

Ces lois, qui sont celles de la nature, sont donc les causes des changemens qui s'opèrent sans cesse; ce changement de manière d'être des parties, au-lieu d'altérer le tout, est précisément ce qui le conserve.

Huic accidit uti cui que in sua corpora rursùm
Dissolvat natura; neque ad nihilum interimat res.

Lucrèce.

Zoroastre, avec *Héraclite* ont appelé ce moteur universel, esprit igné, feu invisible, l'âme du monde. C'est de lui qu'a parlé *Virgile*, lorsqu'il a dit (Eneid. liv. 6) : dès le commencement un esprit igné fut infusé dans le ciel, la terre, la mer, et les astres titaniens : il leur donne la vie et les conserve ; âme répandue dans tous les corps, elle donne le mouvement à toutes les parties ; de-là sont venues toutes les espèces d'êtres vivans, hommes, quadrupèdes, oiseaux, poissons. Cet esprit igné est le principe de leur vie, son origine est céleste, et il leur est communiqué par la semence qui les produit. *Virgile* devait ajouter : qu'il y est entretenu par l'air que tous les êtres respirent ; car chaque individu respire à sa façon, et l'air en est l'habit et le véhicule. L'ordre qui règne dans l'univers est une suite des lois de la nature, qui forme, altère, corrompt, forme de nouveau, et détruit sans cesse pour donner successivement l'être à des individus semblables ou différens ; mais cette destruction apparente n'est qu'un changement de manière d'exister ; car tous les êtres ont une existence commune avec le tout dont ils sont les parties animées et vivantes par le même principe qui vivifie la masse entière.

Ce sont ces principes physiques qui ont fait l'objet et la matière de la plupart des énigmes des anciens, et que *Pythagore* a présentées sous le nom de métempsycose, si mal entendue, et par conséquent si mal interprêtée par les auteurs et les commentateurs, tant anciens que modernes.

On a défini la métempsycose, une translation d'un être vivant dans le corps d'un autre individu, qui n'était vivant qu'en puissance. On dit, et cela est peut-être vrai, que *Pythagore* puisa son système chez les prêtres égyptiens; mais, ni ceux-ci, ni les académiciens grecs, disciples de *Pythagore*, n'entendirent par ce terme la translation de l'âme intelligente d'un homme dans le corps d'un autre homme ou d'un animal, mais la translation, ou plutôt la transfusion totale ou partielle de l'âme animale ou animante d'un être dans un autre être, que la nature a formé de nouveau pour lui donner une vie conforme à sa manière d'exister suivant son genre ou son espèce.

Tout se résout en ce dont il est composé, tout retourne à son principe, chaque individu est en puissance dans le monde, avant que de paraître sous sa forme individuelle, et retournera dans son temps, et à son tour, au même point

d'où il est sorti, pour renaître sous la même forme ou sous une différente.

Lorsque le mixte se dissout par le vice des élémens corruptibles dont il est composé, la partie éthérée qui lui donnait la vie, l'abandonne et retourne à sa patrie. Il se fait alors un dérangement, un désordre et une confusion dans les parties du cadavre par l'absence de celui qui y entretenait l'union et l'ordre. La corruption s'en empare jusqu'à ce que cette matière reçoive de nouveau les influences célestes, qui, rapprochant et réunissant les élémens épars et errans, les rendent propres à une nouvelle génération. Dans la dissolution des corps des animaux, leurs esprits vivifians se séparent de la substance grossière qui les tenait emprisonnés; mais ils ne restent pas dans l'inaction, la nature les tient toujours en haleine, elle les réunit. Des corps des animaux tombés en putréfaction entière, que nous appelons *morts*, se nourrissent les plantes; les principes des animaux s'identifient avec elles: d'autres animaux se nourrissent de ces plantes, et par un cercle continuel de révolutions, les uns se changent, se métamorphosent dans les autres; ce qui fait que rien ne périt dans le monde, et que son volume n'augmente ni ne diminue, malgré

l'augmentation possible, et même réelle, de ses individus spécifiques; parce qu'il ne s'y fait qu'un changement de formes. Ainsi le loup peut être converti en agneau, l'agneau en loup, le foin en bœuf, le bœuf en homme, l'homme en foin, par une corruption combinée des principes constituans, que l'esprit vivifiant emploie quand il donne à la matière la forme qui convient à l'individu qu'il doit animer, ou qu'il l'entretient dans sa manière d'être.

Cet esprit est la lumière même; la chaleur sensible ou insensible en est l'effet; elle cause la raréfaction et le mouvement, par conséquent la vie; son défaut est suivi de la condensation. Toutes les générations, végétations, et accrétions ne se font que par son moyen. Après avoir agi sur les parties de la masse ténébreuse, et les avoir raréfiées plus ou moins, elle pénétra enfin jusqu'au centre pour l'amener dans son tout, la féconder et lui faire produire tout ce que l'univers présente à nos yeux. Chaque individu conserve dans son intérieur une étincelle de cette lumière, les esprits des êtres vivans en sont des rayons. Dans l'homme, l'esprit qui l'anime semble être ou tenir le milieu entre l'âme et le corps; c'est lui qui par sa vertu ignée et lumineuse, vivifie et meut le corps

sous la conduite de l'âme dont il est le ministre.

Quelquefois rebelle à ses ordres, il suit ses propres fantaisies et son penchant, et la conservation du corps lui est confiée. Il travaille les alimens grossiers que nous prenons des végétaux et des animaux, par le moyen des laboratoires pratiqués dans l'intérieur du corps. Il meut ce corps et le conserve autant de temps que la faiblesse des organes le permet ; il y est entretenu par la respiration : c'est pourquoi la mort succède à la vie, dès que la respiration est interceptée. Tout le monde le sait, tout le monde reconnaît cet esprit pour principe de la vie, puisqu'on dit communément d'un homme qui vient de mourir, qu'il a rendu l'esprit, qu'il a perdu le jour et la lumière.

Cette vapeur ignée, cette parcelle de lumière anime donc le corps de l'homme et en fait jouer tous les ressorts. En vain cherche-t-on le lieu particulier où l'âme fait sa résidence, où elle donne ses ordres, où elle dicte ses lois. C'est le séjour particulier de cet esprit qu'il faudrait chercher ; mais inutilement voudrait-on le déterminer ; toutes les parties du globe sont animées ; il est répandu partout. C'est un feu qui donne la vie animale et le mouvement au corps et qui se dissipe dans l'air,

pour retourner à son principe, d'où il va de nouveau travailler à la génération de quelque autre individu, qu'il animera encore; mais conformément à la combinaison de ses organes, et suivant son génie et son espèce. Voilà la véritable métempsycose, et son énigme dévoilée. Cet esprit se fait tour-à-tour, et se spécifie dans les hommes et dans les animaux, suivant les organes qu'il y a pratiqués, ainsi que dans les autres êtres. C'est un instrument au moyen duquel les animaux voient, goûtent, flairent et entendent. Cette différence des organes constitue la diversité de leurs caractères et de leur manière d'agir.

D'après ce que nous venons de dire, il est aisé d'expliquer l'influence réciproque du corps et de l'âme ; car les affections de l'âme dépendent de l'organisation du corps. Si ces organes sont grossiers, lourds, pesans, les affections de l'âme seront dures, fortes, bruyantes ; ils ne seront émus que par les odeurs fortes, la vivacité des couleurs, les sons bruyans, les alimens austères, les liqueurs pénétrantes; pendant que ceux dont les sens ont plus de finesse et de sensibilité, aimeront les couleurs douces, une musique tendre, harmonieuse, des odeurs suaves, des mêts sucrés. De la différente sensi-

bilité des organes dépend aussi l'essence du tempérament. Une certaine constitution organique forme les caractères gais, comme une autre combinaison de la texture des organes dispose l'homme à la mélancolie, et le rend pensif et chagrin. Nous recherchons tout ce qui nous affecte agréablement; nous nous éloignons de tout ce qui nous fait une impression contraire; et cette différence d'impression dépend de la diversité des organes. Mais c'en est assez pour expliquer ce qui a fourni matière à beaucoup d'énigmes des anciens philosophes. On ferait un traité du physique de l'homme, des animaux, des végétaux et des minéraux, si l'on voulait expliquer l'énigme de la métempsycose dans toute son étendue. Revenons à notre sujet.

La passion des énigmes passa de l'Egypte en Grèce; elle s'y introduisit aussi de la Phénicie et de l'Arabie. Ce fut, dit-on, Amphidamas, aïeul d'un des sept capitaines généraux qui périrent au siège de Thèbes, qui la porta en Grèce. Si cependant nous devons en croire l'historique des temps fabuleux, je penserais que Cadmus l'y porta le premier. C'est le sentiment de *Bochart*. Cadmus, après avoir cherché inutilement sa sœur Europe, s'arrêta dans

la Béotie, où il fonda la ville de Thèbes. On peut voir là dessus, *Hérodote*, *Diodore de Sicile* et *Strabon*. *Saint Augustin* fait la même remarque dans sa *Cité de Dieu*.

La fable ou l'histoire du sphinx en est une preuve. Les Grecs feignirent que dans la Béotie était un monstre horrible que l'on nomma sphinx. C'était, suivant *Diodore de Sicile*, un animal à deux formes. Il se transporta à Thèbes, où il proposait des énigmes à deviner, et faisait périr ceux qui ne pouvaient les résoudre. On proposa pour prix, à celui qui y réussirait, Jocaste et la couronne de Thèbes. Œdipe fut le seul qui en vint à bout. Cette énigme était ainsi conçue : Quel est l'individu qui se soutient d'abord sur quatre pieds, puis sur deux, enfin sur trois? Œdipe l'expliqua et nomma l'homme.

Le sphinx a été pour les savans une énigme même. *Hésiode* le disait fils de la chimère; *Pausanias* dit que c'était la fille de Laïus. Elle avait beaucoup de discernement, de prudence et d'esprit, et c'est pour cela qu'on la représentait sur le casque de Jupiter.

Je croirais que le sphinx ne fut autre chose que l'énigme même, ou plutôt l'emblême et le symbole de l'énigme. Les Egyptiens plaçaient

le sphinx dans la plupart des monumens dont la religion était l'objet, pour annoncer que ce qu'ils enseignaient à son égard, était couvert du voile de l'allégorie et de l'énigme. Ils en usaient de même à l'égard de leurs lois, car ils plaçaient aussi le sphinx à la porte du lieu où les procès se jugeaient.

La proximité de l'Egypte et de la Phénicie, fit passer l'énigme d'un peuple chez l'autre. L'histoire réelle ou fabuleuse de ces temps-là, nous apprend que ces peuples se faisaient un plaisir de se transmettre les connaissances acquises dans les sciences et dans les arts. Bacchus, Osiris, Sésostris, Cérès et Triptolème portèrent, jusque dans l'Inde, l'art de l'agriculture; Cadmus, l'écriture en Grèce; c'était une énigme véritable, puisqu'encore actuellement, l'écriture n'est comprise que par ceux à qui on l'a interprétée. L'objet des énigmes fut donc anciennement de cacher au vulgaire les mystères de la religion, des sciences et des arts. Ces mystères ont passé jusqu'à nous à l'ombre de l'énigme. On a pris les choses à la lettre comme le vulgaire des anciens peuples, et la plupart des savans s'y sont laissés tromper.

Les fictions se multiplièrent chez les Grecs plus que chez les autres peuples. Leurs poètes en

augmentèrent le nombre à l'infini. Quant aux énigmes proposées pour faire parade de sagacité d'esprit, *Plutarque* et *Platon* nous apprennent que les Lacédémoniens y excellaient. La réputation de Clobalim à cet égard, fit surtout beaucoup de bruit dans tous les pays où Chilon et les autres sages avaient voyagé. Elle n'était pas moins connue en Egypte, en Phénicie, en Ethiopie, qu'en Grèce et dans l'Asie mineure, dont elle était originaire. Voici son énigme la plus célèbre, concernant l'année : C'est une femme dont le visage est mi-parti de blanc et de noir, qui sont séparés par une ligne perpendiculaire, tirée du haut du front jusqu'à la gorge ; et pour symbole elle avait sur le côté blanc la lune en son plein ; sur le côté noir, la lune en son déclin. Cette femme eut douze fils dont chacun eut soixante filles, dont trente étaient blanches et trente noires. Cette femme était donc l'année ; ses douze fils, les douze mois ; les trente filles blanches de chaque mois était les jours ; les trente noires sont le symbole des trente nuits.

Plutarque rapporte aussi qu'Omasis, roi d'Egypte, en fit proposer une à Bias, qui avait pour objet de boire la mer entière ; Bias accepta, si l'on voulait en retirer les fleuves.

Ménandre et *Dius* parlent aussi des énigmes que s'étaient proposées Salomon et Hiram, roi de Tyr. L'historien *Joseph* dit que de son temps il possédait encore les lettres de ces deux monarques, à ce sujet.

L'énigme passa chez les Romains ; on en trouve quelques exemples dans les Géorgiques de *Virgile*.

Anciennement, c'était encore l'usage de proposer des questions énigmatiques à la fin des repas de société. On en trouve les preuves dans les Nuits attiques, d'*A. Gellius*, liv. 18, ch. 2. On voit dans *Aristophane*, de quelle espèce étaient ces énigmes, lorsqu'il dit: Cléonyme ne présentera-t-il point d'énigme ? Quelqu'un d'entre les convives pourrait proposer celle-ci: Quel est l'animal qui a perdu son bouclier sur terre, dans l'air et dans la mer ?

Voyons maintenant quelles étaient les récompenses ou les peines. Dans les repas, la récompense était un baiser, une couronne, une louange bien exprimée et des applaudissemens; un mets délicat ou toute autre chose de cette espèce. Si l'énigme n'avait pas été devinée, la couronne qui devait en être le prix, était consacrée au dieu dont on célébrait la fête ce jour-là. Les peines imposées consistaient à boire un

rerre de vin mêlé de quelques gouttes de saumure, quelquefois de l'eau claire, les mains lerrière le dos.

On trouve dans *Athénée* plusieurs des énignes proposées à résoudre pendant le repas. *Alexis*, sans doute, l'un des convives, mit en ıvant celle-ci, sur le sommeil ou le songe. Elle ɔourra faire juger des autres. « Il n'est ni morel ni immortel ; il participe des deux. Il ı'existe donc ni comme homme, ni comme dirinité; car à peine est-il né qu'il disparaît ». Et celle-ci : « un homme qui n'est pas homme . frappé d'une pierre qui n'est pas pierre, un ɔiseau qui n'est pas oiseau, perché sur un arɔre qui n'est pas de bois ». C'est un eunuque ɩui tue avec une pierre ponce une chauve-souis perchée sur une plante arborisée.

Les Orientaux avaient le même usage qu'aaient les Grecs. L'Ecriture sainte a conservé énigme que Samson proposa aux Philistins.

Ce goût pour les énigmes, s'est renouvelé hez les modernes, mais sous une autre forme. ɔn leur a donné le nom de proverbe, et c'est n effet un proverbe ancien qu'il faut deviner ar les discours et les gestes propres à rappeler : proverbe à la mémoire. Mais on n'a, dans es circonstances, que l'amusement pour ob-

jet. Pour dire le vrai, si l'on en excepte les problêmes de mathématiques qui peuvent avoir leur utilité, les énigmes, de quelque nature qu'elles soient, ou sont des mystères inintelligibles, ou de pures fictions, ou de simples jeux d'esprit, plus capable d'amuser que d'instruire (1).

---

(1) Nous avons inséré dans notre recueil ce Mémoire, sans admettre, encore moins garantir les assertions qu'il contient sur la création, la génération, etc.

MÉMOIRE

Sur l'Origine de la dynastie des Sophis en Perse, du nom de Kisilbasch, *ou Tête rouge, que les Turcs donnent aux Persans, et de l'inimitié qui règne entre ces deux nations.*

Par M. Tercier (1).

Plusieurs causes peuvent produire l'aversion que les peubles limitrophes ont les uns pour les autres. Des coutumes différentes, des sentimens opposés sur la religion, le souvenir des guerres entretiennent des inimitiés que plusieurs siècles ne peuvent éteindre. L'Asie est, à cet égard, dans le même cas que l'Europe. Personne n'ignore combien les Persans sont odieux aux Turcs, qui les regardent comme des hérétiques, auxquels ils donnent plusieurs noms injurieux, celui de *Kizilbasch*, ou *Tête-rouge* est un des plus usités. Ce nom doit son origine à une révolution, qui a placé

(1) Ac. des Inse. et Belles-Lettres, t. XXIV, 1748.

sur le trône de Perse une nouvelle dynastie, que nous avons vu s'éteindre, et qui, par des guerres de religion, a mis l'empire ottoman dans un grand péril.

Je divise ce Mémoire en trois parties. La première contiendra l'état de la Perse, pendant un siècle avant la naissance d'Ismaël, le premier roi de la dynastie des Sophi. Dans la seconde, je donnerai l'histoire de la révolution qui soumit toute la Perse à ce prince, et l'on verra dans la troisième, les troubles qui s'élevèrent dans les même temps en Natolie, et qui étaient une suite de ceux de Perse C'est à ces troubles qu'il faut rapporter le nom de *Kisilbasch* ou *Tête-rouge*.

PREMIÈRE PARTIE.

La Perse était soumise depuis longtemps aux califes de Bagdad, lorsqu'elle fut enlevée par le tartare Ulakou, qui, l'an 1258 de J.-C., ruina cette ville, et détruisit l'empire de ces princes. Les turcomans de la dynastie du Mouton-noir avaient profité des débris de la vaste monarchie des califes, et régnaient en Perse.

Sultan Weis, ou Avis-Elkoni faisait sa résidence à Bagdad, dont Tamerlan lui avait fait

présent. Il avait à sa cour Cara-Muhammed, que, pour récompense de ses services, il nomma chef des Turcomans de la tribu du Mouton-noir. Après la mort de Cara Muhammed, Cara-Issuf, son fils, obtint du sultan la même dignité. Le premier usage qu'en fit cet ingrat turcoman fut d'attaquer sultan Weis, à qui son père avait été redevable de sa puissance, et de le chasser de Bagdad.

Tamerlan marchait pour lors contre l'empereur Bajazet; informé de l'ingratitude de Cara-Issuf, il donna ordre à son petit-fils Abu-Beker de l'en punir; ce jeune prince remit sultan Weis en possession de son gouvernement. Il en jouit peu de temps; Miron-Schah, un des fils de Tamerlan, l'en chassa de nouveau pour y mettre son fils Abu-Béker, le même qui l'avait rétabli auparavant. Cara-Issuf se retira en Egypte, où le sultan Malek-El-Nassr le retint prisonnier jusqu'à la mort de Tamerlan. Lorsque la liberté lui fut rendue, il en employa les premiers momens à rassembler quelques troupes, avec lesquelles il prit le chemin de la Perse, et marcha contre Abu-Béker. Sultan Weis, toujours attentif à profiter des occasions de rentrer dans son gouvernement, saisit cette conjoncture, et pendant que Abu-Béker

allait au-devant de Cara-Issuf, il attaqua Bagdad et la prit. Abu-Beker fut défait à Nakschirouan, par Cara-Issuf, qui s'empara de Tauris, et après avoir pourvu cette ville de tout ce qui est nécessaire pour une longue défense, il vint livrer une seconde bataille à son ennemi. Sultan Weis y fut tué, et laissa, par sa mort, Bagdad au pouvoir du vainqueur. Tous ces événemens eurent lieu l'an 1413.

Cara-Issuf possédait de vastes états, et menaçait la Syrie; s'étant présenté devant Anatab, Schahrok, le dernier des fils de Tamerlan, lui en fit lever le siège. Après cet échec, il mourut à Oion, près de Tauris, en 1420.

De six fils qu'il laissa, le second, nommé Émir Scandar, s'empara de tous les états de son père, en 1421. Toujours malheureux dans la guerre que Schahrok continuait à lui faire, il fut assassiné par un de ses fils, qui, désespéré de ses revers continuels, crut, par une façon de penser bien singulière, que lui ôter la vie était le moyen le plus sûr de les faire finir.

Joonschah, par la mort de son frère qu'il avait trahi, se vit assuré dans la possession de ses états. Il soumit toute la Perse à son obéissance, et fit la guerre à plusieurs petits princes voisins. Osun Asembek, l'un de ses généraux,

l'attendit dans un défilé, le tua et prit ses deux fils; l'aîné, nommé Muhammed, fut mis à mort, et le second eut les yeux brûlés. Ainsi finit en Perse, l'an 1469, la dynastie du Mouton-Noir. Osun-Azembek, connu en Europe sous le nom d'Usum-Cassan, était turcoman de la tribu du Mouton-Blanc.

La perfidie et l'assassinat le firent monter sur le trône; il s'y soutint par sa conduite et pa rsa valeur, et surtout par une libéralité presque ans bornes. On peut juger de la politique adroite et cruelle de ce prince, par sa conduite envers son fils Ugurli-Mahomet.

De mauvais conseils l'avaient engagé dans une révolte contre son père, et à se retirer chez Bajazet, qui lui promettait tous les secours de l'empire ottoman, pour le mettre sur le trône de Perse. Voulant éteindre cette révolte, Azembek fit répandre le bruit qu'il était dangereusement malade du chagrin qu'elle lui causait. Quelques jours après, l'on dit qu'il était mort, et l'on fit même sa pompe funèbre. Trois couriers furent successivement expédiés à Constantinople, pour presser Ugurli-Mahomet de venir prendre possession du trône, avant que ses frères, qui étaient éloignés pussent le prévenir. Il se rendit à Tauris avec peu de suite,

où ses prétendus amis le reçurent et le menèrent au palais, où son père le fit étrangler en sa présence (1). Usun Cassan, mourut le 5 janvier 1480, après avoir régné onze ans.

Sultan Kali, l'aîné de ses fils, lui succéda : deux de ses frères se révoltèrent ; il leur livra bataille, la perdit, et fut tué par son frère Macksud, après un règne de six mois. Yacubeg s'empara, en 1481, des états de son frère ; il envoya des secours à Fahrok, roi de Schirouan, que Haydar était sur le point de chasser de ses états, et qui fut défait par Soliman Beg ; c'est de cet Haydar qu'était fils Ismael, qui fut chef de la dynastie des Sophi, dont voici l'origine :

Sheik Haydar, père d'Ismael, prétendait descendre en ligne directe d'Ali, par la branche de Houssein, son second fils, qui est, selon les Persans, celle des Imans. Haydar, dans l'ancien persan, signifie *lion* ; ce nom est un de ceux que lui donnent les sectateurs d'Ali. Lorsque Tamerlan vint en Perse, après avoir vaincu Bajazet, il emmena avec lui un grand nombre

(1) Voyez la relation de *Catenio Zeno*, de son ambassade en Perse, fol. 217 du tom. II de la collection de *Rainusio*, imprimée à Venise l'an 1572, et la relation de *Gio-Maria Angioletto*, même vol., fol. 70.

d'esclaves de la Caramanie, tous destinés à la mort, quand quelque occasion mémorable s'en présenterait (1); tel était son dessein, en entrant dans Ardeuil, où il se reposa quelques jours.

Scheik-Sephi vivait alors dans cette ville. Tout le pays le regardait comme un saint, et le respectait infiniment à cause de sa vertu. Tamerlan, instruit de sa grande réputation, voulut le voir, le visita plusieurs fois, et le pressa en partant de lui demander ce qui lui ferait plaisir. Slheik-Sephi, instruit du cruel projet de Tamerlan, de faire mourir tous ses prisonniers, le pria d'accorder à ses instances la vie de ces malheureux. Le prince tartare y consentit, et en fit présent au Scheik, pour en disposer à volonté. Slheik-Sephi les pourvut d'habits et d'argent, et les renvoya chez eux. Un tel acte de

(1) C'est un usage, chez quelques peuples de l'Orient, de réserver le supplice des criminels pour les jours de cérémonie. On lit dans la relation du voyage des ambassadeurs envoyés par Schochrok, le dernier des fils de Tamerlan, à l'empereur du Catai, que quand ces ambassadeurs eurent audience de l'empereur, on conduisit au pied du trône 700 criminels chargés de chaînes; l'empereur en fit mettre la plupart en prison; il y en eut peu de condamnés à la mort.

générosité lui attira beaucoup de crédit parmi toutes les nations voisines. Ces esclaves qu'il avait délivrés de la mort le visitaient souvent, et le comblaient de présens, pour lui marquer la reconnaissance qu'ils conservaient d'un si grand bienfait. Leurs descendans firent la même chose à l'égard de ceux de Scheik-Sephi. Ces témoignages publics continuèrent jusqu'au temps de Jouneid, qui vivait sous le règne de Joonschah, fils de Cara Issuf, dont il est parlé ci-dessus.

Ce prince voyant l'affluence du peuple qui venait visiter Jouneid, en conçut de l'inquiétude, et lui fit dire que ce concours de monde lui déplaisait, et qu'il eût l'attention de le diminuer. Jouneid, piqué, se retira, suivi de tous ceux qui lui étaient attachés, dans le Diarbekir, où régnait alors Osun-Azembek. Ce prince le reçut favorablement, et donna dans la suite à son fils Haydar, une de ses filles en mariage, Marthe, qu'il avait eue d'une princesse, fille de Calojean, empereur de Trébizonde (1). Ca-

(1) Cette princesse est nommée par les Occidentaux, *Despina-Catoun*; ces deux mots ne sont point un nom propre, ils signifient *dame* ou *princesse*. *Despina* vient du mot grec *despoina*, féminin de *despotes*, seigneur, et *catoun*, dans la langue turque, a précisément la même

lojean, en la mariant à Osun-Azembek, avait fait promettre à ce prince qu'elle aurait la liberté de suivre la foi de ses pères. Marthe, élevée en secret dans la religion chrétienne, instruisit de même son fils Ismael, qu'elle avait eu de Haydar. C'est à l'éducation que ce prince avait reçue de sa mère et de son aïeul, qu'il faut rapporter son amitié constante pour les chrétiens, qu'il ne contraignit jamais sur le fait de la religion.

Osun-Azembeg, en prenant Haydar pour son gendre, y fut moins porté par la grande opinion de sa vertu, que par la crainte qu'en se soulevant contre lui, il ne le privât du trône. Le peuple à qui il enseignait de nouveaux dog-

signification que *despoina* dans la grecque. Les rois de Perse Sophi, étaient, par cette princesse, alliés à quatre des plus grandes maisons de Venise. La sœur de Marthe épousa Nicolas Crespo, duc de l'Archipel, qui eut quatre filles, toutes mariées à Venise. L'aînée, nommée Florence, entra dans la maison Cornaro, et fut mère de la reine de Chypre et du procurateur Cornaro; Valence épousa Jean Loredon, et n'eut point d'enfant; Lucrece, femme d'un Priuli, fut mère de Nicolas Priuli, procurateur; Violente eut de Caterino-Zeno, son mari, un fils du même nom, que la république de Venise nomma ambassadeur auprès d'Usum-Cassan. La reine de Perse reçut Zeno comme son neveu.

mes, le regardait comme un prophète; on accourait des différens endroits de la Perse et de l'Arménie pour le voir. Il aurait pu former une armée nombreuse de ses partisans.

Pour entrer dans le paradis, il fallait, selon Haydar, joindre à la doctrine de Mahomet la vraie interprétation de l'Alcoran qu'Ali, qui la tenait de Mahomet lui-même, a laissé par écrit et a transmise à ses successeurs.

Les Mahométans de Natolie et d'Afrique se nomment *Sunnites*, parce qu'ils suivent ce qui est contenu dans un livre que le calife Mahuvias fit composer pour commenter et fixer la doctrine de Mahomet. Ce livre est nommé *Suuna*, du mot arabe qui signifie *second*, parce qu'il tient parmi eux le second rang après l'alcoran. On donne aux persans le nom de *Schiites*, d'un mot arabe qui signifie *publier, divulguer*, pour faire connaître qu'ils suivent la doctrine qu'Ali a laissée par écrit; opposés en cela aux turcs, qui donnent au recueil des traditions de Mahuvias une autorité que les Persans lui refusent.

Les sectateurs d'Ali prennent encore un nom plus relevé que celui des Schiites, c'est le titre d'*Aladeliat, les justes*.

Giacum, un des fils d'Azembek, resta enfin

héritier du royaume de Perse ; la considération que l'on avait pour Haydar et le peuple nombreux dont il était toujours suivi, donnait à ce prince de justes sujets d'inquiétude.

Quoique les Persans bien intentionnés ne voulussent point de changement dans la maison royale, cependant ils suivaient en public la doctrine d'Haydar, pour se conformer aux sentimens du peuple, et dans la crainte que les paysans, excités en secret par les mécontens, ne se révoltassent et ne missent Haydar sur le trône. Cette révolte était d'autant plus à craindre, que Giacum régnant depuis peu de temps, sa puissance n'était pas encore bien affermie. Peu touché de la nouvelle doctrine que Haydar enseignait, voyant qu'insensiblement il attirait le peuple à lui, et craignant pour sa couronne, il brisa les liens de parenté qui les unissaient, ordonna qu'on allât lui couper la tête chez lui, croyant, par la mort de son beau-frère, dissiper tous ses sectateurs, et se délivrer de la crainte qu'il lui causait. Un des amis de ce Scheik cacha le jeune Ismael dans une corbeille, et le porta sur les frontières de Perse, près de la mer Caspienne, pour le remettre à un nommé *Perkale* qui lui était attaché ; Ismael passa son en-

fance, et les premières années de sa jeunesse, chez cet homme.

La mort d'Haydar est rapportée différemment par les historiens : comme c'est presque le seul point de cette histoire, sur lequel ils varient, l'exactitude exige que je ne laisse rien ignorer de ce qui a rapport à ce Scheik.

On lit dans quelques auteurs contemporains que la mort d'Azembek donnant lieu à différens partis, Scheik-Haydar, qui, par sa femme, prétendait à la succession d'Azembek, entreprit de chasser de Perse Rustan, qui s'en était emparé sous le nom de tuteur d'un des jeunes princes, et que soutenait un parti considérable; dans cette vue, il leva près de Tauris, une armée de vingt-deux mille hommes; Rustan envoya Soliman-Bey, à la tête de cinquante mille, pour dissiper cette faction naissante; Haydar perdit la bataille et la vie. Rustan, pour rendre sa victoire complète, fit marcher vers Ardeuil, un détachement, avec ordre d'enlever la veuve et les enfans d'Haydar : ils étaient six, trois garçons et trois filles.

Suivant l'usage barbare de l'Orient, où les vaincus sont toujours criminels, Rustan avait résolu leur mort, mais plusieurs des principaux obtinrent la vie de ces jeunes enfans, que l'on

mit dans une île du lac Astumar, habitée par des Arméniens. Ils y étaient depuis trois ans, lorsque Rustan, qui craignait toujours que la vue des enfans ne rappelât le souvenir de leur père, envoya l'ordre de les amener à Tauris. Les Arméniens allaient les livrer, quand un d'entre eux leur représenta que celui qui venait les demander n'avait point d'ordre par écrit de les emmener, et qu'il fallait qu'il retournât chercher un ordre revêtu de ses formes. Il le fit, et pendant qu'il était en chemin, les Arméniens transportèrent les enfans sur les bords du lac. Des trois fils, l'un se réfugia dans Alep, l'autre en Natolie, et le troisième, qui est Ismael, chez Perkale; il avait alors neuf ans, et il y resta jusqu'à l'âge de quatorze. L'histoire ne dit point ce que devinrent ses deux frères; ses trois sœurs épousèrent dans la suite, l'une un cham du Diarbekir, l'autre un sultan des Curdes, et la troisième un homme puissant de Natolie (1).

SECONDE PARTIE.

La nature annonçait intérieurement à Ismael

(1) *Viaggio d'un mercante*, collection de *Ramusio*, tom. II, fol. 88.

les hautes destinées qui l'attendaient ; plus il croissait, plus il se sentait né pour les grandes choses ; il avait su se concilier l'affection de tous ceux qui habitaient les environs de sa retraite. Il apprit comment il y était venu ; lorsqu'il fut instruit de la doctrine que son père enseignait, il crut devoir l'imiter, et publier de nouveau des dogmes, dont la mort de son père avait interrompu la propagation. Son nom devint en peu de temps si célèbre dans ces cantons, qu'il se vit extrêmement puissant; plusieurs grands des environs embrassèrent sa doctrine et publièrent qu'Ismael était le seul interprète de la loi de Mahomet. On assurait même que le jour de sa naissance, Haydar, son père, avait dit qu'Ismael serait un grand prophète, qui se ferait un nom aussi célèbre que celui de Mahomet; il y joignit alors à son nom celui de Sophi.

Quelques auteurs, entre autres *Herbelot*, dérivent ces noms du Grec sophos; il est bien plus naturel de le faire venir de la racine arabe, *Safe*, *porter de la laine*, pour signifier un homme qui, renonçant aux vanités du monde, et se donnant tout entier à la contemplation des choses divines, ne s'habille que de laine. *Golius* est de ce sentiment, ainsi que

Chardin, qui, par son séjour en Perse, et la connaissance parfaite de la langue, était plus à portée qu'un autre de savoir la vraie origine de ce mot. Il la préfère à celle que l'on pourrait tirer d'un autre mot arabe *sefa*, *être pur ;* d'où vient le mot *sefi*, que portait celui des ancêtres d'Ismael, qui commença le premier à se faire connaître : c'est l'opinion de *Meninski*, de *Golius* et de *Chardin*. Le premier ajoute cependant qu'il a vu des lettres écrites par l'Empereur des Turcs à Ismael, dans lesquelles on ne lui donnait pas le nom de *sophi*, mais de *sephi ; Giggeiues* n'en parle point dans son dictionnaire, qui n'est que la traduction du grand ouvrage arabe, nommé Camus.

Ismael voulant se mettre en possession des pays qu'Osun-Azembek avait donnés en dot à sa mère, dans l'Arménie mineure, s'en rendit maître par surprise, et, de concert avec la femme du roi son oncle, il l'empoisonna. Rassemblant ensuite une troupe de gens choisis, il y joignit les secours que Perkale lui envoya, et parcourut sans résistance tous les pays que son père avait possédés; son nom seul lui soumettait tous les lieux où il se présentait. Ses forces augmentèrent considérablement, parce que tous les habitans de ce canton, qui sui-

vaient déjà la doctrine de son père Haydar, mais qui n'avaient osé se déclarer par la crainte de Giacum, le reçurent avec beaucoup de joie, et s'offrirent à le suivre partout où il voudrait les conduire. Il se fit reconnaître dans une grande étendue de pays, sans opposition, ses succès encourageant ceux qui lui étaient attachés, ou forçant ses adversaires à se déclarer pour lui. Après avoir pris la ville de Sumachia, près de la mer Caspienne, il vint à Tauris, où il entra avec la même facilité. Comme on avait porté dans cette ville la tête de son père, ce souvenir anima sa cruauté : il en fit massacrer les habitans, sans distinction d'âge ni de sexe, et fit couper par le milieu du corps 300 femmes publiques. Sa mère était alors dans cette ville; après la mort d'Haydar, elle avait épousé un prince parent des ennemis de ce schek; Ismael la fit venir, l'accabla de reproches, et lui fit couper la tête.

Les guerres civiles, qui désolaient le royaume de Perse, frayèrent à Ismael la route du trône. Giacum, son oncle, avait en mourant laissé deux fils, nommés Alban et Mouradchan. Ces deux princes se disputaient la succession de leur père. Alban, victorieux, poursuivit son frère, et fit mourir plusieurs Persans distin-

gués. Ismael profita de ces troubles ; les Persans divisés lui ouvrirent les portes de la capitale et le reçurent. Alban s'enfuit avec peu de personnes à Schivas. Pour ruiner, autant qu'il le pourrait, le parti des princes, Ismael fit couper la tête à plusieurs de ceux qu'il savait être dans les intérêts d'Alban.

Sur l'avis qu'il eut qu'Alban et Mouradchan s'étaient réunis pour venir l'attaquer, il rétablit l'ancienne milice de Perse, arma le peuple et marcha au-devant de ses ennemis. Il surprit l'armée d'Alban dans les montagnes de l'Arménie et de l'Assyrie, et la tailla en pièces. Ce fut à l'occasion de cette victoire qu'il institua le tady, ou turban rouge que portent les Persans, et pour lequel les Turcs leur donnent le nom de Kizilbasch.

Après avoir séjourné quelques jours dans ces lieux, Ismael revint à Schiras, dont les habitans le reçurent en souverain; il y fit publier ses nouveaux dogmes, punissant des plus cruels supplices ceux qui refusaient de s'y soumettre, comblant de biens ses partisans, et commençant dès-lors à disposer de tout en roi. Après avoir fait quelque séjour à Schiras, il se mit à la poursuite de Mouradchan de Bagdad, qui, s'étant retiré dans l'intérieur du pays, lui fut

livré par les habitans. Ainsi il devint le maître de toute la Perse. Les peuples les plus éloignés du centre de la monarchie, se révoltèrent plusieurs fois pendant son règne; mais il eut toujours le bonheur de faire rentrer les rebelles dans leur devoir. Il soutint plusieurs guerres heureuses contre les Turcs, et après un règne glorieux de vingt ans sur toute la Perse, il mourut en 1525, âgé de trente huit ans.

Des voyageurs qui avaient vu ce prince nous ont laissé son portrait : il était plus gras que maigre, ses traits étaient fort beaux : personne de son temps n'égalait sa force et son adresse dans tous les exercices, à quoi contribuait beaucoup l'avantage qu'il avait d'être ambidextre. Ce que je viens de rapporter de ses actions nous peut faire juger en partie de son caractère. Il avait su se concilier l'amour de ses troupes, au point qu'elles le regardaient comme un dieu, et que plusieurs de ses soldats allaient au combat sans armes défensives, persuadés que la présence d'Ismael les garantissait de tout danger; tant le fanatisme a de pouvoir sur ceux qui s'y livrent !

Il laissa quatre fils de son mariage avec Tusle-Kamum, qui, par sa mère, était petite-fille du sultan Giacub, et arrière petite-fille d'Usun-

Cassan. L'aîné de ses fils lui succéda. C'est de lui que descendait l'infortuné Hussein, que nous avons vu chassé du trône par les Aghuans et dont le fameux Koulikan ou Schah-Nadir a fait périr la famille.

Le prince Cautimir et le nouvel auteur des mœurs et usages turcs, font Ismaël, contemporain de Sheitan-Kouli, qu'ils placent dans les premiers temps du mahométisme, et peu de lignes après ils le font vivre sous Mahomet. C'est un anachronisme si frappant, qu'il est étonnant que le traducteur et le compilateur ne s'en soient pas aperçus.

Telle est, en abrégé, l'histoire de l'établissement de la dynastie des Sophi en Perse. Cette révolution, plaçant une nouvelle famille sur le trône, y introduisit aussi de grands changemens dans les dogmes. Je hasarde ici une observation sur la singularité des premières années du XVIe siècle. Dans le temps que la secte de Mahomet souffrait tant d'altérations en Asie, la religion catholique était attaquée en Europe par les hérésies de Luther et de Calvin, et la découverte du nouveau monde le dédommageait de ses pertes, par la propagation de l'Evangile dans les vastes contrées de l'Amérique.

TROISIÈME PARTIE.

Je ne remplirais pas le titre de mon Mémoire, si je ne faisais voir la relation des affaires de Perse, avec les troubles qui s'élevèrent alors en Natolie, et qui causèrent beaucoup d'inquiétudes à Bajazet II. Je suivrai, dans le récit de ces troubles, *Nectaire*, patriarche de Jérusalem, qui dans son histoire du Mont-Sinaï, écrite en langue grecque vulgaire, et imprimée à Venise, nous donne un détail très-circonstancié de cette révolution. A peine en trouve-t-on quelques traces dans les historiens occidentaux.

Parmi les disciples de Scheik-Haydar était un nommé Tekel, qui prétendait tirer son origine des anciens rois de Perse, de la maison des Sassanides; il égalait son maître en science et en vertu. Lorsque la mort de Haydar dissipa tous ses sectateurs, Tekel passa l'Euphrate, vint dans l'Asie-mineure, et s'établit auprès de l'Anti-Taurus, où il menait une vie très-dure, uniquement occupé de la prière et de l'étude. Quand sa vertu perça, malgré tous ses soins, l'obscurité de sa retraite, des bergers l'en re-

tirèrent et le firent descendre dans la plaine, d'où il fut conduit comme un homme rare, dans les bourgs et dans les châteaux. Sa réputation remplit, en peu de temps, toute l'Arménie-mineure. Des circonstances favorables l'animèrent à semer partout la doctrine de son maître Haydar ; pour faire reconnaître ses sectateurs, par quelque marque distinctive, il leur ordonna de porter autour de leur turban une bande d'étoffe rouge, ce qui leur fit donner le nom de *Kizilbasch*.

Les succès d'Ismael en Perse firent naître à Tekél l'idée de tenter aussi de se faire souverain. De prédicateur, devenu guerrier, il fit des courses dans la Natolie. Quelques rencontres heureuses lui facilitèrent les moyens de grossir peu à peu son armée. Il forma d'abord à Teskia, un corps de six mille hommes, qui jurèrent tous de défendre jusqu'à la mort leur nouvelle religion. Pour fournir à la solde de ses troupes, il leur donna le pillage de tous ceux qui refuseraient de se soumettre. Cette permission jeta le trouble et l'effroi dans toute la Natolie. Par une proclamation adroite, il promit à tous ceux qui s'enfuyaient la vie et les biens, s'ils embrassaient sa doctrine. D'autre part, Ismaël qui régnait en Perse, promit son

assistance aux peuples qui suivraient le parti et la religion de Tekel. Il avait, en cela, deux buts à remplir; l'un de propager la doctrine d'Ali, et l'autre de retenir Bazajet, par les soins que lui donneraient ces troubles, et l'empêcher de porter ses armes en Perse.

Bajazet avait enlevé aux Vénitiens Coron, Modon, et plusieurs autres places de la Morée; Ismaël, qui cherchait à rompre la paix qu'ils avaient été contraints d'accepter, leur envoya des ambassadeurs, pour renouveler les traités d'amitié faits entre le sénat et son aïeul Ausembek, et les engager à reprendre les armes contre les Turcs. Les Vénitiens s'excusèrent sur les traités qu'ils venaient de faire avec les Turcs, et Bajazet ne leur avait accordé la paix que pour veiller de plus près à la conservation de son empire, qui était menacé par la Perse, et par les partisans de Tekel.

Celui-ci profitant de ses avantages, se voyait à la tête de forces considérables et répandait la terreur dans tous les environs. Il battit les Turcs à Coni, et entra vainqueur dans Angora, surprit dans les montagnes de Boursa, autrefois Prusse, l'armée d'un général Turc, et en le battant, il défit les projets des généraux ennemis qui l'environnaient et qui croyaient

le surprendre. La frayeur s'empara des Turcs ; ils ne purent soutenir la vivacité dont les Kizilbaschs les attaquaient, ni la vue de ce turban rouge, croyant que cette couleur indiquait la résolution où étaient les ennemis de ne leur point faire de quartier.

Tekel, après cette victoire, marcha sur Kutaja, dont il promit le pillage à ses troupes. Le carnage fut si grand, que les Kizilbaschs se servirent des cadavres entassés pour arriver au haut du mur. Ils pillèrent et massacrèrent tout ce qui se présenta devant eux, entourèrent les portes du château où s'était réfugié le Beglierbey, et le brûlèrent avec sa famille. Le butin fut immense ; après le sac de cette ville, il se présenta devant Boursa, et prit le nom de roi de *Natolie*.

La défaite de deux neveux de Bajazet et du pacha Jounous exigeait un général habile pour rétablir dans ce pays les affaires des Ottomans. Bajazet y envoya le Beglierbey de Romélie, Ali-Bacha, officier de beaucoup d'expérience, qui avait servi sous Mahomet II. Ali rassembla de grandes forces, écrivit aux deux fils de l'empereur, qui étaient en Natolie, de se rendre avec toutes celles qu'ils pourraient réunir auprès d'Angora, afin de prévenir Tekel et lui

couper la retraite au passage du Sakariath, l'ancien fleuve Sangar; mais il ne put l'empêcher de mettre ce fleuve entre lui et l'ennemi, qui le poursuivait, ni de faire empaler le pacha Jounous, afin que ce spectacle effrayant retardât la marche d'Ali, qui, rempli d'indignation, s'avança plus rapidement avec de nouveaux renforts jusqu'auprès d'Angora, où il joignit l'arrière-garde de Tekel, auprès d'une montagne nommée Oliga; mais les kizilbaschs se défendirent avec tant de vigueur, qu'il tomba entre leurs mains et fut tué.

La mort du général ottoman changea le sort des armes, et les Turcs ne songèrent qu'à se retirer. Cette journée rendit Tekel encore plus audacieux. Il marcha avec ce qui lui restait de forces jusqu'à la montagne de Begnar-Bachi, autrefois Célène, dans un vallon qui traverse le Maras, si connu sous le nom du fleuve Marsyas. Les Turcs vinrent rejoindre les jannissaires qui étaient avec Achmet, fils de l'empereur. Les kizilbaschs, fortifiés dans la montagne, se défendirent avec courage; mais obligé de céder au nombre, Tekel, pressé de toutes parts, fit passer ses troupes dans le plus épais de la forêt, où, profitant de la nuit, il se sauva dans l'Arménie mineure. Tous ses partisans dans la Nato-

lie furent mis à mort; on ne pardonna qu'à ceux que l'ignorance et la séduction avaient engagés à le regarder comme un prophète, et comme annoncant dans le mahométisme de nouvelles vérités. On les fit passer dans la Romélie, d'où ils furent dispersés dans la Bosnie, l'Albanie et la Morée, afin d'ôter à Tekel la ressource de ces peuples, s'il reparaissait dans les Etats ottomans; mais son parti ruiné ne put se rassembler; on ignore même ce que lui-même devint; l'histoire n'en parle plus depuis sa dernière défaite.

Les peuples de Natolie, pillés par les kizil-baschs, ont transmis à leurs descendans la haîne que ce nom leur inspirait pour ceux qui portaient cette espèce de bonnet, qui causa tant de frayeur aux Turcs. Ce bonnet, qui est méprisé par les sujets du Grand-Seigneur, est en Perse une des plus grandes marques d'honneur. Mais l'opinion que c'est une couronne n'est pas fondée.

Chardin, au retour de son voyage de Perse, publia un petit livre intitulé : *Couronnement de Soliman, roi de Perse. Tavernier* prétendit que les monarques d'Orient n'étaient point couronnés, et que l'imposition du *Tadg* ne voulait point dire *couronnement*. Le premier défendit son opinion, et fut secondé par le *P. Ange de*

Saint-Joseph, qui, dans son *Gazophylacium linguæ persicæ*, dit, au mot *incoronazione*, que *le couronnement du roi de Perse est une cérémonie véritable, fort mal-à-propos contestée par M. Tavernier contre M. Chardin.* Mais ces auteurs, dans les passages où ils croyent prouver que l'imposition du *Tadg* est un couronnement, disent le contraire, sans y faire attention. A la vérité, on a traduit souvent ce mot par *couronné*. Les langues arabe et turque l'ont adopté. Couronne de la foi, *Tadg-Eddin, couronne du martyre*, est-il dit de quelques princes orientaux; mais c'est en style figuré.

Le Tadg, dit Chardin, *est un bonnet de velours rouge, d'une forme particulière, dont la pointe est cousue de manière qu'elle fait douze petites pointes grosses comme un pepin de coin.* Ce voyageur dit que Cheik-Sephi, qui est le même qu'Ismael-Sophi, pour récompenser les Turcomans, ou Tartares originaires, qui l'aidèrent à monter sur le trône, leur permit de porter ce bonnet tel qu'il le portait lui-même; ce qui fut une manière d'institution de chevalerie à l'honneur de la religion d'Ali et des Imans. Ces douze pointes y sont effectivement mises en l'honneur des douze Imans, fils d'Hussein, l'un des fils d'Ali.

Le *P. Ange* ajoute que *les gouverneurs ou chams portent une couronne ou Tadg presque semblable, comme aussi certains religieux appelés soufi, de la race desquels le roi est descendant. Ils sont toujours gardiens ou recteurs de la porte et de l'asyle appelé Ali-Capou.*

Mais si le Tadg était une couronne, et si l'imposition de ce bonnet donnait la souveraineté, est-il vraisemblable que les rois de Perse voulussent le donner à leurs sujets et aux officiers de leur armée? C'est cependant un usage établi en Perse.

Pietro della Valle, dans plusieurs endroits de la relation de ses voyages, dit que les kisilbaschs, Turcomans d'origine, et les premiers soldats d'Ismael, portent le *Tadg* aux jours de cérémonie; que c'est par ces Turcomans que la langue turque est commune en Perse. Il est vrai que les anciens rois de Perse, si l'on peut s'en rapporter à *Texeira*, portaient une couronne que l'on appelait *Tadg : Le peuple*, dit cet auteur, *met sur la tête de Kaymuraz le Tadg, qui est la même chose qu'une couronne.* Dans un autre endroit, il rapporte, « que Fraidhun, » un des premiers rois de Perse, etant aveugle » et infirme, son petit-fils, nommé Mamucher, » fils de son fils Irège, dans un combat qu'il

» livra à deux princes rebelles, Salm et Tur, » coupa d'un coup de sabre la tête à Tur, ce » qui épouvanta tellement Salm, qu'il tomba » mort sur la place. Mamucher vint lui-même » annoncer cette nouvelle à Fraidhun, qui » l'embrassa plusieurs fois avec de grandes dé- » monstrations de joie, et ôtant de dessus sa » tête le *Tadg*, qui est parmi nous la même » chose qu'une couronne, le mit sur la tête » de son petit-fils, comme une confirmation » du royaume qu'il lui avait donné ».

Il ne faut pas conclure de ce passage, que le Tadg est une couronne. Ce bonnet distinctif des Kizilbaschs est beaucoup plus moderne, et ce n'est pas même en Perse, qu'il a été pleinement établi. J'ai dit ci-dessus que le corps des Kizilbaschs est une milice composée dans son origine de turcomans; ce sont eux qui ont porté en Perse le bonnet rouge. *Chodgia-Effendi*, auteur Turc, dans sa chronique de la maison des Ottomans, dit que « Sultan-Orkan, après avoir pris Nicomédie et plusieurs places de la Natolie, fit des réglemens dans ses nouveaux états; entre autres choses, il ordonna que tout l'or et l'argent monnoyé seraient marqués à son nom, ce qui fut exécuté pour la première fois l'an 729 de l'hégire de J.-C. 1329; que pour distinguer

ses sujets naturels des Grecs et des Francs qu'il venait de soumettre, ses troupes commencèrent à porter des habits de laine d'écarlate, et des bonnets rouges et noirs; ce qui dura jusqu'au temps de Bajazet, pendant le règne duquel les troupes n'avaient point d'habillement particulier; que Timur-Tasch-Beg, qui commandait toutes les troupes de ce prince, fit approuver du Sultan un réglement qu'il avait fait, par lequel les cavaliers devaient porter le bonnet noir, et les courtisans et ceux qui étaient de la maison du prince avaient seuls la liberté de porter le bonnet rouge. Cette distinction n'eut lieu pour les militaires, que jusqu'au règne de Mahomet II, qui fit un nouveau changement; il donna le turban blanc aux janissaires, qui mirent les premiers en usage la quantité de plis que l'on voit à la mousseline dont il est entouré. Cette espèce de bonnet leur devint particulière; mais les grands de la cour se servirent toujours du bonnet rouge, et le firent du double plus grand qu'il n'avait été jusqu'alors ».

« Dans le temps du sultan Murad, ce bonnet devenant plus commun, on commença à l'enrichir de broderie, et il fut particulièrement affecté aux sultans et à ceux qui étaient constitués en dignité. Quelquefois aussi, continue

Chodgia - Effendi, les sultans de la maison d'Osman portaient ce bonnet comme une couronne, dans des expéditions militaires, et dans des assemblées de cérémonie : ce sont ces turbans que l'on voit sur la sépulture du sultan Osman, à Boursa ». C'est ainsi que s'explique l'auteur turc.

Les troupes qui firent monter Ismael sur le trône étaient composées de Turcomans, qui portaient ce bonnet. Ismael, dont l'adresse et la politique égalaient la bravoure, sut en tirer parti pour se faire respecter des Persans, ses nouveaux sujets, ceux qui l'avaient aidé à les conquérir. Il attacha une distinction à ce bonnet, qu'il porta lui-même, et mêlant dans sa politique la religion dont il avait besoin, il sut faire entrer dans la forme de ce bonnet la mémoire des douze petits - fils d'Ali ; ce qui acheva de rendre respectable au peuple les Kizilbaschs.

Si ce corps de troupes était considéré en Perse, il était craint et redouté des Turcs (1). Tékel, qui faisait la guerre en Natolie, pays

(1) Le bonnet rouge, en France, fut toujours craint et redouté dans sa courte durée, mais il ne fut jamais considéré.

où la monarchie des Ottomans avait commencé, trouva ce bonnet, que *Chodgia-Effendi* nous dit y avoir été en usage dès le temps des premiers empereurs; on ne le connaissait presque plus à Constantinople. Tekel y attacha une autre idée en Natolie, que celle qu'Ismael y avait attachée en Perse. Il profita de l'erreur des Turcs, qui crurent que la couleur de ce bonnet marquait le courage désespéré et la férocité des ennemis qu'ils avaient à combattre. Quelques échecs qu'ils reçurent de la part de ces ennemis les confirmèrent dans cette opinion, et de-là est venue la haîne qu'ils continuent de porter aux Persans. Elle est fondée sur l'opposition de sentimens en matière de religion, et sur la frayeur que ces ennemis leur inspirèrent. Les histoires ne nous fournissent que trop de preuves, que l'un ou l'autre de ces motifs suffit pour faire naître une haîne immortelle entre deux peuples voisins.

SUR LE SIÉGE DE DIJON,

PAR LES SUISSES, en 1513.

Par De Ruffey (1).

Avant de donner son Essai historique sur ce siége, l'un des plus mémorables, M. de Ruffey présente quelque notions préliminaires sur les Suisses, et sur les motifs qui les obligèrent à entreprendre ce siége.

Ces peuples, dit-il, anciennement nommés Helvétiens, et depuis Suisses, d'un de leurs cantons, se gouvernèrent longtemps par leurs propres lois, mais leur état et leur liberté ont essuyé plusieurs révolutions.

Ils se rendirent redoutables aux Romains, sous Divicon, leur chef, par la défaite du consul Lucius Cassius, dont ils firent passer l'armée sous le joug, l'an de Rome 643. Plusieurs années après, la plus grande partie de cette nation quitta son pays pour aller s'établir dans les provinces occidentales des Gaules.

(1) Ext. de l'Ac. de Dijon, t. I.

A la nouvelle de leurs premiers mouvemens, César, qui commandait dans les contrées qu'il venait de soumettre, rassemble promptement une armée, s'oppose à leur passage, les défait entièrement entre Châlons et Autun, et les force de retourner dans leur pays. Ils en étaient sortis au nombre de trois cent soixante mille, il n'en rentra qu'environ cent dix mille (1). Une perte si considérable ralentit leur humeur guerrière ; les conditions de la paix les soumirent aux Romains, et les Suisses firent partie de la Gaule Celtique, tant que dura leur empire en Occident.

Le royaume de Bourgogne s'étant formé des ruines de l'empire romain, les Suisses passèrent sous la domination des rois de Bourgogne, et ensuite sous celle des rois de France, jusqu'en 870, qu'il se forma un nouveau royaume de Bourgogne, dont la Suisse devint sujète. Ro-

(1) Quelque soit le respect que nous professions envers les anciens historiens, cette émigration non motivée de trois cent soixante mille Helvétiens, pour aller dans un pays nouvellement conquis et rempli de mécontens, cette mort de deux cent cinquante mille dans une bataille, nous paraissent bien peu vraisemblables. Et pourquoi, avant d'entreprendre leur nouvel établissement dans les Gaules, n'en demandaient-ils pas l'agrément à César ?

dolphe III, dernier roi de cet état, mort sans enfans, en 1032, le laissa à l'empereur Conrad-le-Salique, et la Suisse fut possédée par ses successeurs pendant l'espace de deux siècles.

Plusieurs seigneurs profitant de la faiblesse des empereurs et des troubles de l'empire, s'étant emparés des diverses contrées qui avaient formé le royaume de Bourgogne, s'en firent de petites souverainetés. Les ducs de Zéringue possédèrent le gouvernement de la plus grande partie de la Suisse; leur maison s'éteignit au treizième siècle; alors la noblesse n'étant plus contenue par l'autorité d'un souverain, exerça sur le peuple une puissance qui lui devint odieuse. Pour se dérober à ses vexations, les Suisses se mirent sous la protection de Rodolphe de Hapsbourg, qui, devenu empereur, augmenta leurs privilèges, et les gouverna avec autant de justice que de douceur; mais Albert, son fils, tint à leur égard une conduite toute différente.

Tout le monde connaît la manière dont ils s'en vengèrent, et la ligue que tous les cantons suisses formèrent en 1513. La nécessité de se tenir toujours en armes, pour le maintien de leur indépendance, les aguerrit tellement qu'ils

devinrent un des peuples les plus belliqueux de l'Europe. La réputation de leur valeur leur attira la plus grande considération ; tous les princes recherchèrent à l'envi leur alliance. Le seul Charles, dernier duc de Bourgogne, la dédaigna ; mais il paya cher le mépris qu'il en fit. Vaincu par les Suisses, à Granson et à Morat ; ce fut encore par leur secours que le duc de Lorraine le défit dans une bataille, où il fut tué.

Louis XI est le premier roi de France qui ait fait alliance avec les Suisses. Dans le traité qui en fut conclu en 1478, le roi s'y donna le titre de leur premier allié, et prit beaucoup de Suisses à sa solde, à la place des francs Archers qu'il cassa. Son successeur, Charles VIII en tira de grands secours dans la guerre d'Italie ; ils contribuèrent par leur valeur au gain de la bataille de Fornoue ; ils traînèrent eux-mêmes l'artillerie française à travers les montagnes de l'Apennin où les chevaux ne pouvaient être employés. Louis XII s'en servit aussi dans ses guerres ; mais cette nation, trop persuadée du besoin qu'il avait de son secours, demanda avec arrogance une augmentation de ses pensions. Le roi, piqué de ce procédé, loin de les ménager, les traita avec beaucoup de hauteur et de

mépris, et de ses alliés il en fit ses ennemis. Pour satisfaire leur ressentiment, ils embrassèrent le parti de Maximilien Sforce, dans le dessein de le rétablir dans la possession du duché de Milan. Ils entrèrent dans une ligue que le pape, les Vénitiens et les Espagnols firent en ce temps pour chasser les Français d'Italie.

Sous la conduite de Gaston de Foix, duc de Nemours, les Français battirent à Ravenne l'armée des confédérés : mais les Suisses ayant envoyé dix-huit mille hommes à leur secours, et le cardinal d'York, ayant par ses intrigues, fait entrer dans cette ligue Henri VIII, roi d'Angleterre, qui menaça la France d'une puissante diversion, les Français furent contraints d'évacuer l'Italie et d'abandonner toutes leurs conquêtes pour venir défendre leur patrie. Le pape Jule II, redevable aux suisses des heureux succès de la ligue, leur donna les marques les plus glorieuses de sa reconnaissance; il envoya aux cantons, une épée, un bouclier, un drapeau, avec le titre de défenseurs de la liberté du Saint Siége.

Dans ces entrefaites les Vénitiens s'étant brouillés avec le pape, se détachèrent de son alliance, et conclurent une ligue offensive et défensive avec le roi de France, qui fit une trève d'un an avec

les Espagnols, et résolut de profiter de ces circonstances pour reconquérir le Milanais ; il fit les plus grands efforts pour regagner l'amitié des Suisses, mais inutilement; ils étaient encore trop aigris des injures qu'ils avaient essuyées.

Les Français, sous le maréchal de Trivulce, reconquirent en peu de temps le Milanais; mais la gloire de cette conquête eut peu de durée; les malheurs qui la suivirent, furent le prélude de ceux que la France devait essuyer un jour dans une contrée qui a toujours été fatale à ses armes. Louis de la Tremoille arriva en Italie avec de grands renforts, pour prendre la conduite de l'armée; il mit le siége devant Novarre; mais quoiqu'il passât pour un capitaine expérimenté, il se laissa surprendre par les Suisses; qui le défirent entièrement; sa défaite entraîna la perte du Milanais pour la France.

Ce succès enhardit les Suisses, et plus d'un motif les excita à profiter de leurs avantages. Leurs victoires en Italie avaient été plus glorieuses qu'utiles; ils avaient reçu du pape et des confédérés beaucoup de louanges et peu d'argent. Pour se dédommager du tort que leur vengeance avait fait à leur intérêt, ils résolurent dans une diète de porter la guerre en France,

et de s'enrichir par le pillage de ses plus belles provinces..

Tout favorisait leur entreprise. Louis XII était alors occupé en Flandres à se défendre contre le roi d'Angleterre, aidé de l'empereur Maximilien, qui combattait avec ses troupes à la solde de ce roi. Leur armée assiégeait vivement Terouanne; cette ville était prête à se rendre, la garnison manquant de munitions et de vivres, et se trouvant fort découragée par la défaite des Français à la journée des Eperons.

Les Suisses se mirent en marche au nombre de vingt-cinq mille hommes, traversèrent la Franche-Comté, où Maximilien avait promis de les joindre avec six mille chevaux; mais ils n'y en trouvèrent que deux mille, ayant à leur tête Ulric, duc de Wirtemberg, qui, après leur avoir fait les excuses de l'empereur, dont ils se contentèrent, les suivit avec sa cavalerie, à laquelle se joignit une partie de la noblesse de la Franche Comté, commandée par Guillaume de Vergy.

L'armée des Suisses se partagea en deux corps, pour la commodité des subsistances; l'un prit la route de Besançon à Gray, l'autre celle de Dôle; ils entrèrent en même-temps en Bourgogne, pillèrent et brûlèrent tout ce qui se trou-

va sur leur chemin, et commirent tous les désordres que la guerre semble autoriser. Ils se réunirent à Dijon, à dessein de faire le siége de cette ville, qu'ils investirent le 7 septembre 1513.

La ville de Dijon n'était pas alors en état de défense; les ducs de Bourgogne ne s'étaient attachés qu'à l'embellir; et quoiqu'elle fût devenue place frontière sous le gouvernement de la France, nos rois la possédaient depuis si peu de temps, qu'ils avaient négligé de la fortifier. D'ailleurs, l'invention nouvelle de la poudre à canon avait déjà changé la manière d'attaquer et de défendre les places. Toutes les fortifications de la ville de Dijon consistaient dans une muraille entourée d'un fossé, et garnie de quelques tours.

Louis XII fut bientôt informé de l'invasion dont les Suisses menaçaient la Bourgogne; il manda à la Tremoille qui était encore au-delà des monts, de venir incessamment pourvoir à la sûreté de son gouvernement.

Le roi écrivit aussi aux magistrats de Dijon pour les avertir du danger, leur donner ordre de réparer en toute diligence les fortifications de leur ville, et de faire tous les préparatifs nécessaires pour soutenir un siége, les assurant qu'il avait une entière confiance en leur zèle et

à l'affection des habitans de leur ville. (1) La conduite qu'ils tinrent dans une circonstance si critique, fait l'éloge de leur vigilance et de leur capacité.

La Tremoille étant arrivé, donna les ordres les plus précis pour fortifier la ville et réparer les murailles : on prit des terres dans le cours de Suzon, pour en former des remparts, des plates formes et autres fortifications. On commanda chaque jour certain nombre d'habitans, qui, avec ceux de la banlieue, travaillèrent sans relâche à ces ouvrages; on fit venir des blés pour l'approvisionnement de la ville; on se fournit de toutes les munitions nécessaires; on ordonna une garde générale où la robe et le clergé furent compris.

Le roi envoya en Bourgogne quatre mille hommes d'infanterie, commandés par les sieurs du Lude et de Chandion : les compagnies

(1) Benigne de Cirey occupait alors la place de maire, Thomas Berbisey, Philibert Godran, Ganthier Dumas, Jean Morgaut, Jean Noël, et Benigne Serre étaient échevins. Ils délibérèrent le 27 juin 1513, d'aller au devant de la Trémoille, et pour qu'il eût la ville en bon amour et bonne recommandation. Ce sont les termes de leur délibération. Il fut résolu de lui faire don et présent de dix tonneaux de vin et de dix émines d'avoine.

hommes d'armes de Bussi, et de Maizière, eveu de la Tremoille, firent aussi partie de garnison; il s'y joignit encore quelques corps e troupes commandées par Lancelot du Lac, ouverneur d'Orléans, et le capitaine Malabre.

La Tremoille ne jugea pas à propos de s'opser à l'entrée des Suisses en Bourgogne; il ma mieux réserver le petit nombre de ses oupes à la défense des places. Il mit des garisons à Beaune et à Auxonne, pour harceler s convois des ennemis, et quelques troupes ans le château de Talant (1), pour les inquié-r pendant le siége.

Par les ordres du gouverneur, on se hâta de ire la revue de tous les habitans en état de orter les armes; on nomma des officiers capales de les dresser aux exercices militaires: essieurs d'Arcelot, d'Arc-sur-Tille et d'Auilars furent mis à la tête de ces milices bourroises, sous les ordres de Jean de Bessey, grand uyer de Bourgogne (2). On fit plusieurs

(1) Forteresse à demi-lieue au couchant de Dijon, ec titre de gouvernement, démolie sous Henri IV.

(2) La bourgeoisie fut divisée en trois compagnies de ois cents hommes chacune, commandées par six capiines et six cinquanteniers. Leur quartier d'assemblée t fixé aux places du Morimont, de St.-Michel et de la harbonnerie.

ordonnances relatives aux circonstances (1).

Quand on fut assuré de l'approche des Suisses, la Tremoille fit assembler le conseil de guerre et celui de la ville; il y fut résolu qu'on mettrait le feu dans tous les faubourgs, pour empêcher les ennemis de s'y loger. Le malheur des circonstances forçait ainsi de sacrifier l'intérêt particulier à l'intérêt public (2).

On eut avis, dès le 6 septembre, que l'armée des Suisses n'était plus qu'à une lieue de la ville. Les sentinelles qu'on avait placées au clocher

(1) Il fut statué que trois échevins accompagneraient toujours le maire pendant le temps du siége, et qu'ils pourraient ensemble délibérer définitivement sur tout ce qui concernait la ville. On défendit à toutes les églises et communautés de sonner matines ni aucuns autres offices.

(2) Le 4 septembre, le faubourg Saint-Nicolas fut brûlé; on n'en conserva que l'église qui était alors la paroisse, depuis démolie et transférée dans la ville.

Le 5, le faubourg Saint-Pierre essuya le même sort. L'ordre de Malte y avait de très-belles maisons; il n'y eut que l'église de conservée, depuis détruite et rebâtie dans la ville.

Le 6, le faubourg de Theuley fut réduit en cendres: il était situé au devant de la porte appelée aujourd'hui de Bourbon. Enfin, le 7 septembre, le faubourg d'Ouche, à l'exception de l'église et de l'hôpital du Saint-Esprit, fut entièrement brûlé.

de Notre-Dame, appercevaient le feu des villages qu'ils brûlaient sur leur route; celui de Saint-Apolinaire fut entièrement consumé. Ils arrivèrent le 7, et investirent la ville le même jour. Dès le lendemain ils travaillèrent à ouvrir des tranchées et à établir des batteries; ils avaient emprunté de l'empereur, pour faire ce siége, trente pièces d'artillerie qu'ils tirèrent des villes de Dôle et de Gray. Leur première batterie fut dressée sur une éminence qui commande la ville, appelée aujourd'hui les petites roches, située près le chemin de Mirande. Le grand effet de cette batterie jeta la consternation dans toute la ville.

La Tremoille sentit que le mauvais état de la place ne lui permettait pas de soutenir un long siége, et que malgré la valeur des troupes de la garnison, la ville risquait d'être emportée d'assaut : il tint un conseil de guerre et permit une assemblée générale des habitans pour délibérer sur ce sujet; il fut résolu unanimement de faire une députation aux commandans Suisses, pour les engager de consentir à un traité qui pût sauver la ville du pillage dont elle était menacée.

Maizière, lieutenant-général du gouvernement de Bourgogne, et chambellan du roi, Jean

Rochefort, grand bailli de Dijon, Humbert de Villeneuve, premier président du parlement, et le grand gruyer de Bourgogne, s'offrirent d'aller au camp des Suisses pour négocier un traité ; mais leur démarche fut sans effet ; ils ne purent rien gagner sur l'esprit des assiégeans, qui se flattaient que le pillage de la ville de Dijon ne serait que le prélude de celui des plus riches provinces du royaume.

A peine les députés furent - ils de retour, qu'on redoubla la vivacité des attaques. Les ennemis dressèrent une seconde batterie au-dessus de la Chartreuse. M. de Vergy y alla prendre son quartier pour en diriger les travaux, ainsi que la plupart des officiers généraux de l'armée. Cette batterie fit une brèche considérable à la courtine la plus près de la porte Guillaume, et à la tour Saint - Antoine. Le péril augmentant de jour en jour, il fut résolu, le 11 septembre, de faire une seconde députation. On obtint une trève ; tous actes d'hostilité furent défendus ; on suspendit les travaux qui étaient déjà si avancés, que pendant le temps de la conférence, les sentinelles des tranchées s'entretenaient avec celles du rempart.

C'était beaucoup d'avoir amené les ennemis

au point d'écouter des propositions pacifiques; mais ils mirent à la paix des conditions si étranges et si injustes, qu'il fut impossible de rien conclure. Ils demandaient la restitution de la Bourgogne pour l'empereur, la remise des châteaux de Milan et de Cremone, et la cession des droits de la France sur le Milanais, Gênes et le comté d'Ast, en faveur de Maximilien Sforce, et la promesse que le roi prendrait dix mille Suisses à son service. Quoiqu'il y eût peu de temps que la Bourgogne fut réunie à la France, les Bourguignons, accoutumés à obéir à des princes français, avaient déjà pour les rois de France le même attachement que les anciens sujets de cette monarchie; la proposition de changer de maître révolta les habitans de Dijon : ils résolurent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, plutôt que d'accepter des conditions si peu conformes à leurs sentimens. La Tremoille fut charmé de voir tant de courage et tant de noblesse dans le cœur des soldats et des habitans ; il fut le premier à rompre la trève qui avait duré huit heures : un coup de canon fut le signal de la rupture. Les Suisses recommencèrent leurs attaques avec plus de fureur ; le feu fut égal de part et d'autre. M. de Sénant, maître de l'ar-

tillerie, dirigeait celle de la ville avec beaucoup d'intelligence et d'activité.

Cependant les murs s'affaiblissaient; la ville était ouverte en plusieurs endroits; les ennemis se préparaient à donner un assaut général; six mille soldats et deux mille bourgeois s'apprêtaient à repousser leurs efforts, et bordaient un retranchement large et profond, que la Tremoille avait fait pratiquer derrière les brèches. L'ordre, le silence, la fermeté de ces troupes ralentit l'ardeur des Allemands et des Suisses; la brèche, quoique très-large, n'était pas encore praticable; les pluies en avaient rendu l'accès très-glissant: ils désespérèrent de réussir, et rentrèrent dans leurs lignes, remettant l'assaut à un autre jour, dans l'espérance que leur artillerie achevant de renverser les murs, comblerait le retranchement, et rendrait le terrain de la brèche moins inégal et moins difficile.

Sur ces entrefaites les Suisses reçurent des nouvelles qui firent un grand changement dans leur esprit. L'empereur s'était joint au roi d'Angleterre pour attaquer Louis XII en Flandres; leur armée, après la prise de Terouanne, faisait le siége de Tournay, quand tout-à-coup Maximilien, soit dégoût, soit inconstance, partit brusquement pour se rendre en Allemagne.

Ce départ donna lieu d'augurer que son armée le suivrait bientôt, et que le roi de France, n'ayant plus en tête que les Anglais, serait en état d'envoyer de grands secours en Bourgogne. En ce cas toutes les idées de conquêtes que s'étaient formé les Suisses étaient sur le point de s'évanouir, et se bornaient à la prise de Dijon, moins considérable qu'ils ne se l'étaient d'abord figuré, la plupart des gens riches ayant enlevé leurs effets les plus précieux, à la première nouvelle de ce siége.

Ces réflexions retardèrent l'assaut projeté ; les Suisses eurent de fréquentes conférences avec Ulric, chef des Allemands, auquel ils se plaignirent d'avoir été joués par l'empereur qui manquait à sa parole, après les avoir engagés dans cette guerre, sous la promesse de les seconder puissamment.

La Tremoille, instruit de ces nouvelles et de l'effet qu'elles produisaient, résolut de profiter de cette heureuse circonstance ; il jugea qu'en la ménageant adroitement, il lui serait possible de sauver Dijon et la Bourgogne ; il comptait de plus sur les amis qu'il s'était ménagé en Suisse, et sur ceux qu'il s'était fait depuis peu dans leur armée. En effet, quelques officiers ayant été pris par les troupes de la garnison, la

Tremoille les traita avec bonté, leur témoigna la politesse la plus distinguée, et les renvoya sans rançon et comblés de présens. Ces officiers, sensibles à cette générosité, disposèrent les esprits de leurs compagnons en faveur de la Tremoille; il obtint par leur moyen, une troisième conférence, ainsi qu'une trève pendant le temps qu'elle durerait.

Les citoyens profitèrent de l'intervalle de la trève pour implorer le secours du ciel en faveur de leur ville; ils firent autour des murs une procession solemnelle où assistèrent tous les corps de magistrature, les soldats et officiers de la garnison, ayant le gouverneur à leur tête; on y porta les reliques des églises, et l'image miraculeuse de Notre-Dame de Bon-Espoir, en laquelle les habitans avaient mis la plus ferme confiance (1).

L'espérance des citoyens dans le secours du ciel ne fut point trompée; les députés de la ville trouvèrent les suisses fort adoucis; ils en furent favorablement écoutés; ils profitèrent

(1) L'église de Notre-Dame de Dijon possède encore aujourd'hui une ancienne tapisserie où cette procession, le camp des Suisses et les travaux du siége sont naïvement représentés. *(Note de l'auteur.)*

de ces dispositions pour achever de les gagner, en leur représentant les grands avantages que leur nation retirerait de leur réunion avec la France. Un de leurs plus grands griefs était, que le roi ne leur avait pas payé quatre cent mille écus qu'il leur devait de leurs anciennes soldes; on leur promit de leur en procurer le paiement; cette offre les tenta, mais ils firent de nouvelles difficultés. Ils avaient pris des engagemens avec le pape, l'empereur et Maximilien Sforce; ils avaient promis à ce dernier de lui faire céder le duché de Milan par les Français; ils avaient promis au pape la dissolution du concile de Pise, et à l'empereur de faire restituer la Bourgogne en faveur de Charles, prince d'Espagne, son petit fils.

Les députés firent part à la Tremoille de l'état de la négociation; il jugea que les momens étaient précieux, et que sa présence était absolument nécessaire pour la conclusion du traité. Quoique les lois de la guerre défendent à un gouverneur de jamais quitter sa place, quand il s'agit du salut public, il ne balança pas à demander un sauf-conduit pour se rendre au camp des Suisses : il en reçut l'accueil le plus favorable.

La Tremoille, aussi bon politique que grand

capitaine, s'aperçut bientôt que l'intérêt personnel était ce qui touchait le plus les Suisses, et qu'en les contentant sur cet article, il ne serait pas difficile de les faire relâcher sur les intérêts de leurs alliés, pourvû qu'on sauvât habilement les apparences. C'est sur ce plan qu'il travailla au traité; il sentait bien qu'il n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour consentir aux articles demandés; mais il ne risquait rien de les accorder, pourvû qu'il opérât la levée du siége; il employa tout l'art possible pour venir à ses fins; il contesta sur quelques articles, mais seulement pour ne pas donner de soupçons sur la validité de ses pouvoirs. La simplicité helvétique ne put tenir contre son éloquence naturelle. Il fit consentir les Suisses à se contenter de vingt-cinq mille francs comptans, qui étaient tout ce que la ville pouvait fournir, et à recevoir des ôtages pour le reste de la somme, qui fut fixée à quatre cents mille écus. Il fit cession des droits de la France sur le duché de Milan, sur Gênes et le comté d'Ast, en faveur de Maximilien Sforce. On convint que l'article concernant la Bourgogne serait remis à la décision des jurisconsultes. Il donna aussi au nom du roi un désaveu de tout ce qui s'était passé au concile de Pise, avec la promesse d'envoyer

les prélats de France au concile de Latran qui se tenait alors, et de soumettre le royaume à ses décisions, tant pour la doctrine que pour la discipline. Tels sont les principaux articles du traité que la Tremoille conclut avec les Suisses le 12 septembre 1513. Ulric et ses Allemands n'y voulurent pas accéder; mais ils étaient en trop petit nombre pour que la Tremoille en conçût aucune crainte, tant qu'ils ne seraient plus unis avec les Suisses.

Toute la ville était dans la plus grande impatience sur la réussite d'un traité si important; il ne fut signé qu'à dix heures du soir, et l'on n'en fut informé que par la rentrée de la Tremoille et des députés qui annoncèrent au peuple cette heureuse nouvelle. Chacun alors s'abandonna aux transports de la joie la plus vive; on combla de louanges la Tremoille et les députés; on courut en foule aux églises remercier Dieu.

Les magistrats nommèrent à l'instant des commissaires dans chaque paroisse, qu'ils chargèrent d'aller pendant la nuit chez tous les particuliers aisés pour emprunter la somme promise aux Suisses; chacun contribua à la four-

nir (1); on donna des otages pour la sûreté de l'exécution du traité, deux seigneurs, Réné d'Anjou, sieur de Maizière, neveu de la Tremoille; Jean de Rochefort, bailli de Dijon, et quatre bourgeois: Benigne Serres, Philibert Godran, Jean Noël, Echevins; le quatrième n'est pas connu. Ces otages furent incontinent conduits à Zurich. Sitôt que l'argent eut été compté, et les otages livrés, l'armée suisse décampa et prit la route de Gray pour regagner son pays. Jacques de Vatteville-Bernois, Henri Vincklerc de Zurich, généraux de l'armée suisse, et plusieurs officiers, demandèrent au gouverneur la permission d'entrer dans la ville pour faire leur prière devant l'image miraculeuse de Notre-Dame de Bon-Espoir, qui, suivant une pieuse croyance de ce temps, leur était apparue la nuit. Les Allemands et les Francs-Comtois se voyant hors d'état de rien entreprendre, se retirèrent après avoir ravagé le plat-pays.

Ainsi par l'adresse et la prudence de la Tremoille, le siége de Dijon fut levé le 13 sep-

(1) Plusieurs historiens portent la somme qui fut payée comptant aux Suisses, à vingt-cinq mille écus; mais les registres de l'hôtel-de-ville de Dijon ne la font monter qu'à 25000 l.

tembre 1513, après avoir duré six jours (1). La France fut redevable de son salut à ce général; car rien n'empêchait les Suisses, après la prise de Dijon, de marcher jusqu'à Paris. Dans cette crainte, plusieurs habitans de cette capitale avaient déjà transporté leurs meilleurs effets dans les provinces au-delà de la Loire.

La nouvelle du traité et de la levée du siége de Dijon fut portée au roi, qui était alors à Blois, par Lancelot du Lac, gouverneur d'Orléans. Louis XII sentit l'importance du service que la Tremoille lui avait rendu; mais il affecta en public de désavouer un traité qui avait été fait sans son ordre, et qui contenait des conditions honteuses pour la France; ne craignant plus rien des Suisses, dont l'armée était dispersée, et l'hiver s'approchant, il refusa de le ratifier. Cependant, par bonté pour les ôtages qui couraient risque de la vie, il prit des mesures

(1) Un célèbre historien français, le *P. Daniel*, rapporte que le siége de Dijon dura un mois; il est prouvé authentiquement par les registres de l'hôtel-de-ville, et par plusieurs mémoires de ce temps, que la durée n'en fut que de six jours. Cet historien a sans doute été induit en erreur par le témoignage de *du Bellay* et de *Beaucaire*, qui donnent à ce siége plus d'un mois de durée. Le *P. Monfaucon* a copié la même faute dans ses Monumens de la Monarchie française.

pour payer aux Suisses les quatre cent mille écus promis.

Dès le 25 septembre, Louis XII envoya à la Tremoille des lettres-patentes datées d'Amiens, pour emprunter des villes de la Bourgogne la somme de cinquante mille écus, destinée à payer une partie des sommes promises par le traité de Dijon. Cette somme fut répartie sur tous les bailliages de la province, par une taxe d'emprunt faite sur les cours souveraines, le clergé, les villes et bourgs de la province (1). Le mauvais état des finances et les besoins de l'Etat ne permirent pas d'employer cet argent à sa destination. Cependant le roi jugeant que les Suisses, mécontens de l'inexécution du traité de Dijon, pourraient s'en venger, en revenant au printemps faire une incursion nouvelle, donna des ordres à la Tremoille pour la réparation des fortifications de la ville de Dijon, et la construction de nouveaux ouvrages qui pussent la mettre en état de défense. Il envoya en Bourgogne le duc de Bourbon, depuis connétable, pour prendre avec la Tremoille les mesures nécessaires à la sûreté du pays. Les magistrats de Dijon eurent ordre de lui faire la réception la plus honorable.

(1) Le détail de cet emprunt se voit au compte de Jean Sapin, receveur général en Bourgogne.

Cinquante personnes des plus notables furent nommées pour aller au devant de lui; il fit son entrée sous un poêle porté par quatre échevins; le maire lui présenta les clefs de la ville et les vins d'honneur. Le duc de Bourbon ne séjourna à Dijon que le temps nécessaire pour s'assurer de l'état de la ville, et donner les ordres généraux pour la fortifier. Il en fit autant dans les villes frontières de la province les plus considérables; il vint avec la Tremoille fixer son séjour à Beaune, comme au centre de la Bourgogne, pour être plus à portée de veiller à sa sûreté.

Ils communiquèrent les ordres du roi aux magistrats de Dijon, qui délibérèrent sur les moyens de les exécuter le plus promptement. Pour faire les fonds extraordinaires pour les fortifications, on décida qu'on prendrait pendant un an tous les revenus que les étrangers pouvaient avoir dans la ville, en cens, rentes, loyers de maisons, attendu qu'ils n'avaient pas contribué, comme les habitans, à la défense et au rachat du pillage de la ville.

En conséquence des ordres donnés, on travailla à combler les lignes et les tranchées des ennemis, et à ruiner tous les ouvrages qu'ils avaient faits pour dresser leurs batteries; on creusa de nouveaux fossés, on cura les an-

ciens; on répara les murs endommagés par l'artillerie; on ouvrit une nouvelle porte, on construisit plusieurs tours (1).

On employa d'abord à ces travaux une partie des habitans, qui y travaillaient tour-à-tour certains jours fixés (2); ensuite, pour le soulagement des habitans, on employa les manouvriers et les retrayans de la ville, qui y travaillèrent à prix d'argent. Le souvenir du péril passé, et la crainte de pareil danger excitaient le courage des habitans, et les soutenaient dans leurs travaux; ils secondèrent si bien le zèle des magistrats, que toutes les fortifications ordonnées furent achevées en peu de temps.

Après la levée du siége, le roi avait retiré les troupes de la garnison, qui furent dispersées

(1) La tour de Saint-Nicolas, celle qui se voit au bout de la rue des filles de la Visitation, appelée la tour de la Tremoille, ou vulgairement tour aux ânes, la tour de la porte d'Ouche, et le fer à cheval de la porte Saint-Pierre furent construits dans ce temps.

Les bastions de Saint-Nicolas, ceux de Saulx et de Guise, les demi-lunes et ravelins qui défendent actuellement la ville ne subsistaient pas alors; ils ont été construits depuis, dans le temps de la ligue.

(2) Ceux à qui leur état ne permettait pas de travailler, étaient tenus de donner deux blancs qui s'employaient à la paie de ceux qui les remplaçaient. (*Note de l'auteur.*)

en divers quartiers sur la frontière, et la ville de Dijon était restée à la garde des habitans. Mais le sieur de Prie, qui y commandait, demanda au duc de Bourbon cinq cents lansquenets, et dit aux magistrats que le roi ne se fiait pas à eux pour la garde de leur ville. Ils prirent à grande injure ce discours de de Prie, et députèrent à Beaune, vers le duc de Bourbon, pour lui en faire des plaintes, et lui demander que la ville fût dispensée du logement des cinq cents lansquenets qu'on y voulait envoyer, attendu la misère des habitans, et les grandes charges qu'elle avait déjà supportées. Leur demande n'eut point d'effet, et la ville fut contrainte de recevoir cette garnison. Le dépit qu'en conçurent quelques habitans, occasionna de si vives disputes entre les jeunes gens de la ville et les lansquenets, qu'il fut nécessaire d'employer toute l'autorité des magistrats pour les réprimer.

Les fonds municipaux se trouvant épuisés par tant de dépenses extraordinaires, et les habitans ayant généreusement avancé leur argent pour la contribution payée aux Suisses, les magistrats résolurent d'envoyer des députés pour faire au roi de très-humbles remontrances, et lui demander les dédommagemens nécessaires des pertes souffertes par les habi-

tans, tant par l'incendie des faubourgs que par le logement des gens de guerre, qui avaient fait dans toute la ville des exactions considérables: on dressa des mémoires à ce sujet, qui furent communiqués aux deux cours souveraines et aux officiers du bailliage. Ces députés (1) furent reçus avec la plus grande bonté; ils obtinrent des grâces considérables au profit de la ville, et revinrent au commencement de mai, chargés des ordres du roi relatifs à leurs demandes.

Pour indemniser les habitans de Dijon de toutes leurs pertes, le roi leur accorda pendant dix ans deux cents livres tournois sur son domaine, et deux mille cinq cents livres sur d'autres fonds, dont les marcs d'argent qu'il avait coûtume de lever sur la ville, firent partie.

Il s'était fait d'abord après la levée du siége une procession solemnelle pour remercier Dieu d'un si grand bienfait (2). Mais pour perpétuer la mémoire de cet événement, plusieurs magis-

(1) Les députés nommés le 23 février 1514, furent Jacques Prevot, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle, et Jean Raviet, auxquels il fut taxé quarante sous par jour, pour leurs peines et voyage.

2) Après cette cérémonie, on déposa tous les boulets de canon des Suisses qu'on put trouver, dans une chapelle de l'église Notre-Dame, où on en voit encore une partie.

trats, plusieurs ecclésiastiques et plusieurs notables s'assemblèrent à l'hôtel-de-ville le 6 septembre 1514, et délibérèrent unanimement de célébrer l'anniversaire de l'heureuse délivrance de leur patrie. Il fut décidé que le mardi 13 septembre, jour de la levée du siége, il se ferait à perpétuité une procession générale, où seraient portés, avec la plus grande pompe, l'image de Notre-Dame de Bon-Espoir, les reliques de Saint-Benigne, de Saint-Etienne et Saint-Médard, à laquelle procession assisteraient le maire, les échevins et le plus grand nombre qu'il se pourrait de bourgeois et d'habitans, et qu'après la procession il serait prononcé un discours sur le sujet de cette cérémonie; où l'orateur exciterait le peuple à la piété et à la reconnaissance envers Dieu, envers la Vierge et les saints protecteurs de cette ville (1).

La ville de Dijon commençait à jouir de la tranquillité que le zèle et la prudence de ses magistrats lui avaient procurée; rien ne la trou-

(1) Cette pieuse cérémonie a duré jusqu'au milieu du dernier siècle; le jour qu'elle se célébrait était fêté par tous les habitans. L'histoire du siége était exactement décrite dans les leçons de l'office, et cette fête se nommait vulgairement la Notre-Dame des Suisses.

blait plus que le souvenir de la détention de ses plus zélés citoyens ; le généreux sacrifice qu'ils avaient fait de leur liberté pour le salut de leur patrie augmentait l'intérêt qu'on prenait à leur sort, pour lequel on éprouvait tous les jours de nouvelles alarmes. Les Suisses, piqués de l'inexécution du traité de Dijon, menaçaient de les rendre victimes de leur ressentiment ; l'intérêt seul retenait leur vengeance.

Il s'agissait de trouver un homme habile et zélé, capable de négocier une affaire aussi délicate que la délivrance des ôtages. Toute la ville jeta les yeux sur Humbert de Villeneuve, premier président du parlement : les services importans qu'il avait rendus à l'Etat, tant en qualité de conseiller au grand conseil, que de président au parlement de Toulouse, lui avaient mérité la charge de premier président au parlement de Bourgogne ; il avait été employé dans plusieurs ambassades, et même dans celle de Suisse, ce qui l'avait mis à portée de connaître le génie de cette nation.

Flatté de la confiance des habitans, il n'hésita pas à y répondre, malgré les dangers d'une pareille entreprises ; il avait vu l'indigne traitement que les Suisses avaient fait éprouver au premier président du parlement de Dauphiné, que les

Génois avaient eu la lâcheté de leur livrer (1). Ils avaient fait donner la question à ce magistrat pour tirer de lui l'aveu des intelligences que la Tremoille avait parmi eux. Villeneuve obtint un sauf-conduit, et se rendit en Suisse pour y traiter de la rançon des ôtages. Il trouva les esprits fort échauffés contre la France; les impressions que les intrigues du cardinal de Sion avaient faites sur ces peuples, subsistaient encore; les injures reçues de Louis XII, la honte d'avoir été trompés par la Tremoille, le regret d'avoir perdu l'occasion de s'enrichir par le pillage d'une riche province, allumaient dans leur cœur des mouvemens dangereux de colère et de dépit.

Villeneuve convint des torts de la France à leur égard, mais il leur représenta qu'il ne fallait les attribuer qu'aux circonstances fâcheuses où ce royaume s'était trouvé par l'épuisement de ses finances; que la mort de Louis XII devait leur faire oublier les injures qu'ils en avaient reçues; que François Ier, son successeur, ne souhaitait rien tant que leur alliance et de s'acquitter avec eux, quand la paix qui venait de se conclure entre la France et l'Angleterre, lui aurait procuré les moyens

(1) *Varillas*, Hist. eccl., t. XXV, p. 347.

de le faire; que le nouveau pape Léon X ne réclamait point les engagemens de Jules II, et ne songeait qu'à pacifier l'Europe; qu'il était de l'intérêt des Suisses d'avoir les Français pour amis et pour alliés; que c'était pour eux le seul moyen de se garantir contre la puissance des empereurs dont la politique était de travailler à les opprimer; que la Tremoille avait véritablement fait un traité avec eux, mais qu'ils devaient convenir qu'il n'avait jamais eu le pouvoir de céder les droits et les possessions de l'Etat; que Louis XII n'aurait pu ratifier avec honneur un traité si honteux, et qu'eux-mêmes n'avaient jamais prétendu de bonne foi l'y assujétir.

Il fit des propositions pour la rançon des ôtages; mais comme il ne pouvait réaliser tout de suite l'argent qu'il promettait, on n'écouta point ses offres; Villeneuve fut obligé de revenir sans avoir pu réussir. Il prit sa route par Genève. Mais les Suisses, toujours attentifs à leur intérêt, imaginèrent que la détention du premier magistrat d'une province leur vaudrait des sommes considérables, et accélérerait le paiement de celles que la France leur devait. Ils avaient donné à Villeneuve un sauf-conduit qui fut exactement observé sur leurs terres; mais ils envoyèrent secrètement à Genève des

gens de main, qui enlevèrent ce magistrat à son passage par cette ville, et le conduisirent à Berne. Ensuite, dans une de leurs diètes, ils prononcèrent arrêt de mort contre les ôtages. Messieurs de Maizière et de Rochefort furent condamnés à avoir la tête tranchée, et les quatre bourgeois à être pendus.

Les amis de la Tremoille s'intriguèrent pour retarder l'exécution de ce cruel arrêt : le risque de perdre l'argent dû par la France, fut le motif le plus solide qu'ils employèrent, et celui qui sauva la vie aux ôtages. L'arrêt de mort rendu contre eux, et la détention du premier président du parlement exposé au ressentiment des Suisses, jetèrent la province de Bourgogne dans une grande consternation. On jugea que le parti le plus prompt et le plus sûr était de tenter les Suisses par des offres considérables d'argent; les états de la province s'empressèrent de fournir les sommes nécessaires : des agens affidés négocièrent secrètement la rançon des ôtages et du premier président du parlement (1). Les sommes convenues ayant été comptées, on procura aux ôtages le moyen de

(1) La rançon de Maiziere fut fixée à dix mille écus-soleil, celle de Rochefort à six mille écus, celle du premier président à deux mille, et celle des quatre ôtages bourgeois à mille écus-soleils chacun.

s'évader en passant par les cheminées des chambres où ils étaient enfermés; leur détention avait duré seize mois.

Leur retour à Dijon causa une joie universelle ; le roi, pour reconnaître leur zèle et les peines qu'ils avaient essuyées pendant leur prison, les gratifia de plusieurs récompenses considérables, et accorda aux bourgeois de Dijon le droit de posséder des fiefs nobles.

Enfin, François Ier, en 1516, après avoir entièrement défait les Suisses à la bataille de Marignan, usant noblement de sa victoire, et voulant s'attacher des ennemis aussi vaillans et aussi dangereux, conclut un traité d'alliance avec huit de leurs cantons, et non-seulement leur paya les quatre cents mille écus restant du traité de Dijon, mais leur donna encore trois cents mille écus pour la cession des vallées voisines du duché de Milan. Les autres cantons accédèrent peu de temps après à ce traité d'alliance, qui a toujours été renouvelé depuis entre la France et cette république, avec la plus grande franchise et la plus grande fidélité.

Fin des Mémoires sur l'Histoire moderne.

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Généalogie d'Anne de Russie, reine de France, par Benzelstierna. *Trad.* Page 1

Sur l'origine de la famille Pyreria, et particulièrement sur la vie et les hauts faits d'armes de Nonnus. *Trad.* 6

Mémoire sur une expédition faite par les troupes de l'empereur Othon-le-Grand, *devant la ville de Troyes en Champagne; par* Francheville. 14

Sur la naissance de Clovis I, par le même. 59

Conformité des coutumes des Nègres de la Guinée avec celles des Juifs, par le même. 109

Sur Éléonor d'Aquitaine, par Bourgeois. 179

Mémoire sur l'époque de l'établissement, sur

les fonctions et l'origine du Ministère public en France, par M. Gez. 199

Sur Raoul, premier duc de Normandie, par Durville. 217

Sur les Tournois, la Table ronde, et le Vœu du Paon, par Foncemagne *et* Lacurne-de-Sainte Palaye. 250

Sur l'usage des Anciens et des Modernes, de proposer des Énigmes à deviner ou à résoudre. par Dom Pernetty. 266

Mémoire sur l'Origine de la dynastie des Sophis en Perse, du nom de Kizilbasch, *ou Tête rouge, que les Turcs donnent aux Persans, et de l'inimitié qui règne entre ces deux nations, par* M. Tercier. 303

Sur le siége de Dijon, par les Suisses, en 1513, *par* De Ruffey. 334

Fin de la Table des Mémoires sur l'Histoire moderne.

BIBLIOTHÈQUE
ACADÉMIQUE.

TOME VIIIe DE LA COLLECTION.

BIBLIOTHÈQUE
ACADÉMIQUE,

OU

Choix fait par une Société de Gens-de-Lettres, de différens Mémoires des Académies françaises et étrangères, la plupart traduits, pour la première fois, du Latin, de l'Italien, de l'Anglais, etc.

Mis en ordre par A. SÉRIEYS, Censeur au Lycée impérial de Douai, Professeur d'Histoire, et Secrétaire de la Faculté des lettres, à l'Académie de cette ville.

Dédié à S. M. JOACHIM NAPOLÉON,
Roi des deux-Siciles.

TOME I.er,

Contenant les Mémoires sur la Littérature.

A PARIS,
Chez DELACOUR, Imprimeur-Libraire, rue J.-J. Rousseau, n°. 14, vis-à-vis la Poste aux Lettres.

1811.

LITTÉRATURE.

ORIGINES

DE QUELQUES MOTS DE LA LANGUE FRANÇAISE;

ET

Observations et supplémens aux Origines de cette langue, par Ménage.

PAR LÉON. FRISCH. (1)

A à vient du latin *ad*, qui signifie toujours la proximité ou l'action de se rapprocher. Les anciens Francs s'en servaient dans les Gaules, en place d'*an*, de *tzu*. C'est pourquoi on le place devant le datif, qui est un cas marquant l'acquisition. La lettre *d*, du mot latin *ad*; les Français la rejettent constamment et la compensent par un accent.

Abaisser, du nom adjectif bas, en italien, basso; l'un et l'autre du latin *basis*.

(1) Misc. Berol, tom. V. Trad. du latin pour la première fois. 1737.

Abandon paraît composé de *a*, et *bandon*, du latin corrompu *bandum*; comme de *medium*, on a fait *medion*; de *sedum*, on a fait *cedon*. Bandon est synonyme de l'allemand *pand* ou *pfand*, gage. Les anciens Francs, comme ceux de nos jours, changent le p en b. La construction s'accorde aussi avec la préposition ad, *tzu*, adoptée par les anciens germanismes des Français :

Tos mes trésors vos est à bandon mis; en allem. *all meine schætze sind euch tzu pfand gesetzt*. Item, prenez ma terre tot à votre bandon. En allem., *Nehmet mein land gantz tzu curem pfand*. C'est vraisemblablement pourquoi l'on ne trouve point en français le mot *pignus*, que l'italien a conservé dans le mot *pegno*. La préposition *a* s'est confondue avec le mot bandon, d'où il a résulté abandon; comme de l'en demain on a fait lendemain, et en répétant l'article, le lendemain; c'est ainsi qu'on dit l'abandon. Du mot abandon, s'est formé le latin corrompu abandonum (1), et

(1) Ne pourrait-on pas dire l'inverse? est-il vraisemblable que ce soit le latin même corrompu qui ait

le verbe abandonner, qui a conservé la signification de laisser, non pas tant sous le rapport de ce qu'on laisse en gage pour ce qu'on doit, que de ce qu'on donne comme un gage d'amour, qu'on laisse à la disposition d'autrui, et qu'on ne redemande point; delà vient que Nicod explique donner bandon à quelqu'un, par le verbe *indulgere*. Enfin l'on entend par ces mots, laisser en entier, délaisser et quitter en général; c'est ainsi que dans le dialecte saxon, ces mots *pande laten* veulent dire abandonner, comme on le voit dans les écrivains de Brunsvick de Leibnitz, tom. III, pag. 67, vers. 40.

Abbois, ou Abbai, est composé de la préposition *ad* et du verbe bayer; ce verbe signifie *desirer quelque chose, la bouche béante*, comme bayer à la mamelle, chercher la mamelle. Ce mot dérive d'un mot latin corrompu, et de l'italien *badare*, venant lui-même de l'allemand *badeen*, attendre, parce qu'on a communément la bouche ouverte, lorsqu'on attend et qu'on desire quelque chose.

emprunté des mots de la langue française, et sur-tout un mot qui n'a eu de consistance que depuis quelques siècles ?

Abbreuver, les Latins ont fait du latin *bibere*, abbeverare ; delà est venu le mot français abbeuvrer, comme l'atteste un passage d'une vieille chartre, que Ménage cite à ce mot : « De l'éponge dont il fut » abbeuvré en la croix. » Dans la suite, par la transposition de la lettre r, d'abbeuvrer, on a fait abbreuver. Cette étymologie, qui est très-simple, me paraît la plus vraisemblable.

Accointer, du latin corrompu accognitare. Les hommes les plus distingués en Europe et dans la plupart des royaumes, se distinguaient autrefois par des couleurs et des figures gravées sur leurs boucliers, sur leurs étendards, sur les vêtemens de leurs domestiques. C'est à ces marques de distinction qu'ils se reconnaissaient entre eux ; ils appelèrent tout cela *connaissances*. Voy. le gloss. de Dufrêne, au mot cognitiones. S'accointer de quelqu'un, signifie lui montrer ses *connaissances*, ou ses marques de noblesse, comme une base d'amitié. Mon accoint, *familiaris meus* ; accointance, *familiaritas*, etc. Comme on fait de l'italien *bisogne*, besoin ; de *cogno*,

coin ; de *pugno*, poing ; de même d'*accognito*, on fait accoint.

Achesmes, *achemes* ; ce mot signifiait autrefois ornement de femme ; il vient de l'espagnol et de l'italien *accasare*, donner en mariage ; comme on dit en allemand *heimfichren*, prendre une épouse. Accasament et accasamiento répondent aux mots allemands *heimfleur*, *mitgah*, *mitgifft*, dot. Le trousseau d'une femme formait autrefois, chez plusieurs, une grande partie de la dot. C'est d'*accusamento* que dérive le mot français achesmes ; car de *casa* l'on a fait chez.

Affaisser ; Ménage renvoie le lecteur au mot *fais*, qui vient de l'italien *fascir* et du latin *facis*. Affaisser signifie donc dans son sens propre, comprimer quelque chose, qui par cela même se réduit à un moindre volume, et occupe moins d'espace ; c'est ainsi qu'on peut comprimer un faisceau de verges, et de tout autre chose qu'on peut lier ensemble.

Affoler ; ce mot, suivant les exemples que cite Ménage, signifie séparer la peau de la chair, d'une manière quelconque ; il répond au mot allemand *fillen*, ou villen,

ôter la peau, la déchirer. Ecorcher se rend par abfillen; en belge, afpellen.

Affouage; de l'italien *foco*, feu, s'est formé le mot latin corrompu affocare, d'où dérive *affocagium*, ou *affuiagium*, d'où est venu le mot français affouage, droit de couper quelques arbres des forêts pour son usage, et particulièrement pour se chauffer. Voyez du Cange, gloss. *affocare*.

Agace, en italien gazza, en allemand hetze, pie.

Agacer, de l'italien aguzare i denti, en espagnol acuciar, agacer les dents.

Age. Ce mot, suivant Ménage, dérive du latin *œtas*: je croirais plutôt que c'est du mot *ævum*; dans la dernière syllabe, le *v* se change souvent en *g*, comme on le voit dans cage, pour *cavo* ou *cavea*, neige pour nive, diluvio pour déluge, âge pour ævo. L'A qui est au commencement du mot âge est formé de aage, ou, comme l'on écrivait autrefois eage. C'est par la marque de contraction que cet â se distingue. A l'appui de ma conjecture se présente le genre du mot *ævum*; car les mots latins du genre neutre aiment l'article français *le*, comme le vice, vitium; le

service, servitium. Le Duchat, savant très-versé dans la connaissance des étymologies de la langue latine, m'a fait cette objection : si âge dérivait d'*ævum*, il en résulterait le mot ege, comme æquitus, æternitus, font équité, éternité : je lui ai répondu qu'âge venait par contraction du mot aage, et non d'*ætas ;* autrement l'on aurait écrit été, comme du mot æstas l'on a fait été, en confondant les mots qui ont une signification si différente.

Agios, affiquets. On dit à Paris, ajoute Ménage, agios de mariée de village ; il pense que ce mot ne peut venir du mot grec, composé des mêmes lettres, avec lequel il n'a aucun rapport, et qui signifie saint. Le Duchat, à la marge de mes notes, a ajouté : « Quoique Ménage n'ait pas vu le rapport qu'a ce mot avec l'*agios ô theos* du vendredi saint, il est pourtant certain qu'il vient de là : pour s'en convaincre, on n'aura qu'à voir la note 11e sur le chap. x du 5e. livre de Rabelais, édition de ce même Duchat. »

SUITE DE L'ORIGINE

DE QUELQUES MOTS DE LA LANGUE FRANÇAISE. (1)

Agraffe, en italien graffio, d'un vieux mot allemand krapf.

Aguilanleu, ou *aguilanneu*, dans la Franconie ou France orientale. A Nuremberg, aux calendes de janvier, avant le lever du soleil, les pauvres accourent des environs portant du fruit.

Ils en offrent à tous ceux qu'ils rencontrent; et, en leur souhaitant une bonne année, ils leur demandent l'aumône en ces termes :

Glücksœligs neves jahr! drey hiefen tzum neven jahr!

On appelle hiefen, dans la Franconie, le fruit de l'églantier. Ailleurs on dit wipen. Les Belges, à cause de la ressemblance avec le fruit de la cornouille, l'appellent wep, ou

(1) Misc. Berol, Tome VI. Frisch (Jonn-Léon) 1740. Trad. du lat. pour la première fois.

bien wlip. De ce mot wep dérive le mot français *guip*, et, en retranchant la dernière lettre, *gui*.

Aise. Quoique Ménage fasse dériver ce mot du mot latin *otium*, il est plus probable qu'il vient du mot allemand *hagen*, *behagen*, *commodité*, que les Italiens ont changé en *agio*, et dont les Français, par un doux sifflement, ont fait *aise*.

Alberge. Ce fruit fut premièrement apporté de la Perse. Les Espagnols ont préféré l'article sarazin ou arabe *al* au persan, et disent, par corruption, alverchigo, d'où les Français ont pris leur mot alberge, dont ils ont fait auberge, en changeant l en u. Quand Le Duchat eut lu ma conjecture, il ajouta : « Auberge, comme les médecins de Lyon appellent ce fruit, est une prononciation des gens de delà la Loire ». Le mot français, c'est alberge, et nous ne nommons *auberge*, qu'une maison où l'on va manger, prendre ses repas en payant. Ce mot vient de l'allemand *herberg*.

Albert, nom propre d'homme en Allemagne. La première syllabe al ne dérive point d'*all*, tout, mais d'al, syllabe tirée par contraction d'*adel*; sans contraction, c'est *Adel-*

bert, qui signifie illustre par sa noblesse, et non, comme le dit Ménage, noble sous tous les rapports.

Albour, du latin *alburnum*, la partie la plus blanche du bois dans un arbre, près de l'écorce.

Alesne, ou *alene*, de l'allemand *ahl*, ou bien *aal*; en anglais *awl*, mot qui vient par contraction d'*agel*, synonyme du latin *aculeus*; mais comme autrefois on appela les *stipulæ ageln*, et les *fistucæ* de l'écorce du lin *agen*, au nom *ahl*, parce que c'est un instrument de fer, on ajouta *eisen* (fer), et l'on dit *ahleisen*, d'où vient chez les Belges (1) *aelsene*; en Espagne, *alezna*, en Italie, *lesina*.

Allemand. Les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'origine de ce mot. Aux conjectures de plusieurs autres, je vais ajouter la mienne. Les Germains laissaient autrefois de grands espaces de terres incultes entre leur pays et celui de leurs ennemis, comme le dit César dans ses Commentaires III, 6, 23 *de Bell. Gall.* : « Hoc proprium

(1) Ce mot s'est aussi conservé dans le patois des pays méridionaux de la France.

virtutis existimant, expulsos agris suis finitimos cedere, nequè quemquam propè se audere consistere; et IV, 3, publice maximam putant esse laudem quæm latissime a suis finibus vacare agros. Itaque unâ ex parte à suevis circiter millia passuum DC agri vacare dicuntur. » Tacite, *de Morib. German.* XXIX, 5, appelle ces espaces les champs *decumates*, et d'une possession douteuse. C'est sur ces frontières que les Français les plus obscurs, et dont la pauvreté était la plus audacieuse, allèrent chercher un asile, et occupèrent la partie du territoire qui n'avait point de maître. Cet espace commun à tous et vacant, plus ou moins étendu dans l'intérieur des bourgs, ou au-delà des bourgs, les Germains, dans les parties méridionales de leurs pays, celles dont sur-tout il s'agit ici, l'appelèrent et l'appellent encore en beaucoup d'endroits, *die Allmœnde* (communitas). La première partie de ce mot composé all, ou al, est sans doute l'adjectif allemand (*omnis*). Quant à la dernière partie, on peut demander si elle dérive du mot allemand *mann* (homme), comme plusieurs le soutiennent, ou si, comme je le conjecture, elle vient du mot allemand *mainde* (com-

munauté). A ce mot on ajouta jadis la syllabe des collectifs ge, ou ga, tant à l'adjectif *main* (commun) qu'au substantif *mainde* (communauté), qui en était formé. D'où vient en anglo-saxon *gemen;* en belge, *gemente;* en allemand, encore *gemeinde.* Rudbeck montre l'analogie de la composition de ces mots *all* et *main* dans la langue suédoise, t. II, c. 6, p. 539. Par exemple, allmanne flod (en allemand, die allgemeine flut), déluge universel.

Almenning, pâturages publics. Loccenius, dans son *Lex. Jurid.*, rend ces mots almanna ledh, par passage public. De nos jours, les paysans distinguent plusieurs sortes de ces communautés, en raison des pâturages. La plus petite est celle qui contient le moins d'espace entre la série des maisons, où la volaille et les pourceaux trouvent du gazon vert; une plus grande est un lieu de pâturage, hors des bourgs, pour les brebis et les troupeaux, pendant tout le temps où les bergers ne peuvent faire paître dans les champs et dans les prés; une troisième, enfin, plus vaste que les deux autres, ne se borne point aux limites d'un ou de deux villages; mais elle s'étend sur tout le pays. Le pre-

mier venu, dès qu'il l'osa et qu'il le pût, occupa quelque partie de ces champs *decumates*, sitôt qu'ils furent vacans. La lettre finale du mot allemand que les Français ont retenue, n'est point, suivant ma conjecture, une lettre qui suive la lettre liquide (n) comme dans le mot normand, pour nordman, ou jemand pour jemann, niemand pour niemann; mais elle appartient au sens du nom collectif allmænde. Ainsi, le pluriel de normand étant nordmænner; celui des hommes, dont le nom a sa racine dans allmænde, doit être allmænder. A l'appui de l'étymologie que je propose, vient le mot français Allemagne. S'il était formé du mot *mann*, il faudrait dire Allemandie, comme on dit du mot normand Normandie. La prononciation du mot Allemagne exprime à la fois la prononciation tant ancienne qu'actuelle des Allemands, qui, dans leur dialecte, prononcent dans *gemain* la lettre n comme une nasale. C'est une prononciation commune à toute la France, qui vient peut-être de son voisinage avec les Allemands. C'est le dialecte allemand qui est encore en usage dans la Suède, en Suisse, en Alsace et dans les contrées voisines.

Aloy, du mot italien *lega*, et non de l'ablatif latin *lege*. Lega vient du latin *ligare*, en français lier, allier, d'où est venu le mot alliage, mélange, et la modification de certains métaux.

Amadouer vient peut-être du mot matou, chat, pour signifier flatter, à la manière du chat qui, dans ses adulations, fait la patte de velours. C'est une comparaison usitée en Allemagne : dans ce sens, *streicheln*, signifie quelquefois *schmeicheln*, flatter.

Amarrer, du latin *marra*, que Columelle et Juvénal emploient. Dans la Belgique, du mot amarrer, on a fait *marren*, ou *merren*, arrêter.

Anuit, selon Ménage, vient du latin *in hodie*, comme si c'était *an huy;* mais je partage le sentiment de ceux qui le font dériver de *hac nocte*. On a retranché c du pronom hac, comme on dit en latin *hodie* pour *hoc die*. Les Espagnols emploient *anoche*, pour signifier hier au soir. En Dauphiné, suivant le témoignage de Ménage même, on dit anuit pour *hier au soir*.

Anordie, tempête qui vient du septentrion dans les lieux maritimes de la Nouvelle-Espagne, dérive de l'allemand *Nord*.

Apanage. Les anciens ayant écrit appennage, il faut examiner si ce mot ne dérive point de *pennon*, étendard pointu. *Voyez* Nicod au mot pennon. « C'est, dit-il, l'enseigne et l'étendard d'un gentilhomme bachelier, et à la queue longue; en quoi gît la différence entre pennon et bannière, d'autant qu'en la création d'un banneret ou baron, on lui coupe la queue de son pennon pour lui donner bannière. » Et au mot bannière, il dit : « Nul ne portait bannière anciennement, sinon les bannerets, barons, comtes, marquis, ducs, princes, jaçoit qu'ils ne fussent barons ou bannerets, et ce, par dignité de leurs offices, et ne portaient que pennons, comme si nul gentilhomme sans fief de titre, n'eût anciennement droit d'avoir bannières. » Les nobles, d'un ordre supérieur, qui comptaient un certain nombre de vassaux, avaient des étendards carrés; ceux d'un ordre inférieur n'avaient que des étendards pointus. Le noble qui n'avait point de fiefs, et dont l'étendard était à queue, cette queue une fois coupée, dès qu'il avait un fief, devenait baron. Ainsi, le fils d'un baron ou de tout autre noble d'un ordre supérieur, qui n'héritait point du fief de son

père, était forcé de renoncer à l'étendard carré, pour se borner à l'étendard à queue. Ceux qui revenaient de cette manière au pennon ou étendard pointu, s'appelaient *appennagiati;* et ce que l'aîné ou le frère le plus âgé de la famille leur donnait pour vivre, se nommait *apennagium,* d'où sont venus les mots apanage, apanagé.

Arri, dans quelques endroits de l'Allemagne. Les cochers se servent de cette interjection, en ajoutant l'h aspirée, har! c'est-à-dire, ici! à moi! (1)

Atitrer, donner à quelqu'un un titre et le pouvoir de faire quelque chose. Atitrer de faux témoins, présenter sous le titre de témoins ceux qui doivent donner un faux témoignage, ou attaquer un innocent. Les chasseurs disent atitrer des chiens frais, c'est les faire succéder à d'autres qui, avant eux, avaient été atitrés pour chasser le cerf; c'est placer des chiens qui n'ont pas encore couru dans un lieu où ils puissent de nouveau poursuivre le cerf en sortant de leurs embuscades.

(1) Arri est un mot fort usité dans le midi de la France, pour presser les bœufs et autres animaux naturellement lents.

SUR LA CONVENANCE

DE LA LANGUE CELTIQUE,

Et en particulier de la teutonique avec celles de l'Orient, pour prouver que la langue teutonique est contenue dans les langues orientales, et qu'elle en descend. (1)

PAR SUSMILCH.

Ce n'est pas une proposition nouvelle et inouie que celle qui affirme que la langue celtique a non-seulement une liaison intime avec les langues orientales, mais qu'elles découlent même d'une source commune. Si c'en était ici le lieu, et que cela fût nécessaire à mon but, je pourrais faire une longue énumération de savans du premier ordre qui tiennent la chose, sinon pour incontestable, du moins pour très-vraisemblable. La multitude de mots des langues orientales ou celtiques, dont le son et la signification s'accordent avec les langues

(1) Acad. de Berl. 1745. trad. de l'allem.

orientales, est si grande, qu'elle conduit ceux qui n'y penseraient pas d'eux-mêmes, à former sur ce sujet des conjectures très-probables; ceux même qui estiment qu'il y a autant de distances entre la langue celtique et les langues orientales, qu'entre l'Occident et l'Orient, n'ont su quelle raison alléguer de ce que dans la langue persienne, et dans la langue allemande, il y a un si grand nombre de mots, dont il faut convenir qu'ils sont absolument les mêmes. Il y a déjà long-temps que Lipsius en a donné un échantillon dans ses lettres. M. Wachter l'a aussi fait voir dans les prolegomenes de son beau glossaire celtique, revu et augmenté; par exemple, dans les mots bend, band; berber, barbier; brader, bruder; dochter, tochter; pader, vater, etc. Je m'étonne seulement qu'après des preuves de convenances aussi claires, la chose n'ait pas été conduite depuis long-temps au plus haut degré de lumière et de certitude, et que la matière ne soit pas entièrement épuisée. Le savant Thomassin s'était à la vérité proposé ce dessein dans son glossaire universel; mais j'avoue que sa manière *d'étymologiser* n'est propre qu'à

répandre du ridicule sur les étymologies, et de l'incertitude sur la matière même. Dès qu'on veut faire de semblables violences aux mots, il est aisé d'y trouver tout ce dont on s'avise. L'utilité de son ouvrage aurait été beaucoup plus grande, s'il n'avait employé que ce qui était certain, ou du moins très-vraisemblable. Mais dès que de tous les mots hébreux, chaldaïque et syriaques, il a voulu faire autant de sources fécondes, il en a dû nécessairement résulter bien des étymologies forcées et risibles. Il ne lui était pas même possible de tout tirer des sources où il puisait. D'un côté, il lui manquait la connaissance de la langue allemande, et il n'y avait de son temps aucun glossaire celtique, présent dont nous sommes redevables aux soins infatigables de M. Wachter, et à ceux de M. Frisch, ci-devant digne membre de cette académie; d'un autre côté, Thomassin se bornait dans ses recherches aux trois langues que j'ai indiquées, et laissait à l'écart les autres langues orientales, en particulier l'arabe et le persan. Cependant mon essai prouvera que ce sont celles qui fournissent le plus.

Tel étant l'état des choses à cet égard,

l'ouvrage n'a été que retardé, et je suis encore à temps de donner, comme je me le propose, une démonstration convaincante, que la langue celtique, ou du moins la teutonique, une de ses filles, est entièrement contenue dans les langues orientales; que par conséquent elles ne procèdent, ou ne viennent toutes que d'une source commune. Et, puisque j'entreprends cette démonstration, je ne puis me dispenser d'exposer ce qui m'a conduit à cet examen, pour montrer qu'aucune sorte de préjugé, ou de prédilection ne me guide, mais plutôt que j'ai été entraîné et comme forcé à cette découverte imprévue de la convenance des langues en question, ayant été autrefois sinon ennemi, du moins fort peu ami des recherches étymologiques. La classe philologique de l'académie royale des sciences de Berlin, m'ayant fait l'honneur, depuis le renouvellement de cette académie, de m'appeler en qualité de membre de cette classe, je formai la résolution, en l'acceptant, de consacrer mes heures de loisirs à l'examen des antiquités d'Allemagne, pour répondre à cette vocation aussi dignement que mon temps et mes forces me le permettaient.

Une dissertation que je lus à l'académie, sur le Dieu celtique Belenus, ou Balsamen, me conduisit à examiner plus attentivement l'origine de quelques anciens mots : je la trouvai en Orient. Cela me mena plus loin, et je déduisis encore des langues orientales, les noms de fleuves, de montagnes, des bois et des peuples de l'Allemagne. Ce travail me réussit assez bien, et je trouvai des causes fort naturelles de ces dénominations. Cela me confirma dans le soupçon singulier que j'avais conçu, que les anciens Celtes, et en particulier les Teutons, parlaient autrefois les langues orientales. Cette conséquence, également heureuse et imprévue, me conduisit enfin jusqu'à l'examen de ces langues mêmes. Je cherchai des mots qui fussent propres à notre langue, et que la navigation ou le commerce n'y eussent pas introduits. Les épreuves que je fis sur ces mots ne manquèrent jamais, et mon opinion se fortifia de plus en plus. Pour me procurer néanmoins une conviction ultérieure, je choisis une longue suite de mots qui commençassent tous par sch, ou le schin des Orientaux : tout alla de même à souhait. Je trouvai que la matière et la signification de ces

mots étaient parfaitement les mêmes dans les deux langues, et je me crus en droit d'en conclure la certitude et l'évidence de mon opinion ; mais pour mettre pleinement ma démonstration à l'abri de toute contradiction, je formai le dessein de travailler la lettre R toute entière. Voici mon raisonnement : Si je puis prouver de tous, ou du moins de la plupart des mots d'une lettre de l'alphabet, qu'ils s'accordent avec les langues orientales, il résulte que l'on peut trouver la même chose à l'égard de toutes les autres lettres de l'alphabet. La vérité de ma conséquence est fondée sur ce principe incontestable : ce qui peut être affirmé sous certaines conditions d'une partie de quelque tout, peut être affirmé sous les mêmes conditions des autres parties, et par conséquent être attribué au tout entier. Quand, par exemple, d'un gros morceau on éprouve une partie, et l'on fait voir combien de métal cette partie contient, on conclut de cette épreuve que le morceau et la masse toute entière sont précisément dans la même proportion. Puisque donc la lettre R fournit une semblable preuve, il n'y a aucune raison légitime de soupçonner que les autres

ne soient pas dans le même cas. Il est par conséquent vrai que la langue allemande se trouve contenue dans les langues orientales, qu'elle en dérive, ou du moins que les unes et les autres découlent d'une source commune. Or, je puis affirmer des mots de la lettre R avec une pleine certitude :

1°. Que les six ou sept dixièmes, ou même les trois quarts, sont parfaitement orientaux. Non-seulement les mots en eux-mêmes, et les lettres dont ils sont composés, ce qui fait, suivant le langage de l'école, la matière, mais encore la forme ; c'est-à-dire, leur signification est parfaitement la même dans la langue celtique ou allemande, et dans les langues orientales. L'échantillon qui suit en fait foi : il contient environ soixante-dix mots, que je regarde comme certains. Or, la lettre R renferme autour de cent racines. Ainsi la proposition est comme soixante-dix à cent, ou sept à dix, c'est-à-dire, près des trois quarts ; la légère différence qui se trouve souvent entre un mot dans une langue et ce même mot dans l'autre, ne peut faire aucune peine à ceux qui sont versés dans les langues ; elle se remarque même entre les différentes filles de la langue celtique ; bien

plus, qu'on pense seulement combien diffèrent pour l'ordinaire le haut et le plat allemand, ou l'ancien saxon et le franconien. Par exemple, un paysan de la Marche dit: Wat hebb ick met guw tu duhn; tandis qu'un Berlinois s'exprime ainsi : Was habe ich mit euch zu thun; et, malgré ces variétés, c'est la même langue. La différence des voyelles ne doit pas faire naître plus de difficulté. Les Orientaux, eux-mêmes, ont à cet égard de grandes diversités. Il en est de même dans la langue celtique. Par exemple, le mot rasten, c'est-à-dire se reposer, se dit en hollandais *rust*, en anglais *rest*, et a par conséquent trois voyelles différentes dans trois dialectes celtiques.

2°. Les autres mots, je puis les donner au moins pour la plupart très-vraisemblables. J'entends par là ceux à l'égard desquels on ne trouve pas dans la matière et dans la forme cette convenance qui a lieu dans les précédens, mais dont on peut pourtant découvrir la dénomination, sans l'aller chercher trop loin, ni faire aucune violence. Il n'y a qu'à jeter les yeux sur les mots de Rabe, ratze, Ross, rende, etc., pour s'éclaircir au sujet de ce que nous disons.

Jaloux d'être précis, nous n'avons pas donné ici les autres mots vraisemblables.

3°. Il y a peut-être quatre ou cinq mots, suivant le glossaire de M. Wachter, qui sont restés en arrière, et que je n'ai pu faire venir d'Orient d'une manière vraisemblable. Tels sont, autant que je me les rappelle à présent, les mots *rind, rund, roggen*, et encore une couple d'autres. Quiconque est au fait des grands changemens qu'éprouvent les langues, ne se laissera point arrêter pour si peu de chose. Combien de mots ne sont point perdus dans la langue allemande depuis deux cents ans? Qu'on feuillette les anciens glossaires et vocabulaires imprimés avant l'an 1500. Combien de mots ne sont pas en usage dans la Poméranie, dans les Holstein, dans la Westphalie, etc., qu'on ne connaît point dans la Haute-Saxe? Combien ne doit-il pas rester de mots dans l'arabe, dans le persan et dans les autres langues orientales, qui n'ont jamais été mis dans aucun dictionnaire? S'il reste donc quelques mots celtiques dont je ne puis montrer les traces que dans les langues orientales, on n'est pas en droit de conclure qu'ils n'en viennent pas. Ma preuve se réduit donc en abrégé à ceci. Je

suppose qu'une langue soit composée de cent mots : si je démontre que de ces cent mots, soixante-dix sont certainement, et vingt-cinq vraisemblablement, en tout quatre-vingt-quinze, contenus dans une autre langue, de sorte qu'il n'en manque qu'environ cinq, personne ne saurait contester que la différence qui consiste dans ces cents mots, ne soit contenue dans l'autre, et qu'ainsi elle n'en procède, ou bien qu'elles sont toutes deux filles d'une même mère. Or, c'est ce que j'ai démontré de la langue celtique, quant à la lettre R, et j'ai prouvé ci-dessus que, dans ce cas, on est autorisé à conclure d'une partie au tout; donc la langue celtique ou teutonique est contenue dans les langues orientales.

Je me borne, pour le présent, à cette conclusion, et je crois que les autres propositions pourront aisément en être déduites comme des conséquences; savoir, que la langue celtique vient de celles dans lesquelles elle est contenue, et que les peuples celtes eux-mêmes, et aussi bien que leur langue, sont originaires de l'Orient.

COMMENT LES SCIENCES

INFLUENT SUR LA POÉSIE. (1)

PAR M. MÉRIAN.

La question que j'entreprends de traiter, pouvait s'étendre fort au-delà des limites que je lui donne, et embrasser toute la sphère des lettres et des beaux-arts; mais je me borne à la partie que je crois le mieux connaître, et je n'ai déjà qu'un champ trop vaste à parcourir.

Je demande si la science, soit qu'elle ait pour objet les phénomènes et leurs causes, ou les vérités abstraites et leurs principes, influe d'une manière sensible dans la poésie, et quels sont les effets de son influence?

On peut chercher la solution de ce problême, et dans l'histoire et dans la philosophie. La première nous met à portée de le résoudre par les faits; la seconde, par la na-

(1) Mém. de l'Acad. de Berlin, lu en 1773, vol. 17, année 1774.

ture même des choses. Nous essayerons l'une et l'autre de ces méthodes.

PREMIÈRE PARTIE.

PREMIER MÉMOIRE.

Origine de la Poésie.

§. Ier.

L'origine de la poésie, soit que nous la fassions descendre du ciel, soit que nous la fassions naître sur la terre, ne nous offre pas le plus léger indice qu'elle soit née de la science.

Si elle est un présent des dieux, elle n'est point l'ouvrage de l'homme; si, comme le Corybante, le poète est inspiré, il n'est rien par lui-même. Il attend son souffle céleste, et se livre à son impulsion; c'est un être passif, un instrument qui résonne sous l'archet; et quand même dans ce premier âge du monde, où la poésie naquit, on supposerait l'homme déjà capable de s'élever aux sciences, ou seulement d'en concevoir l'idée, qu'avait-elle à faire là où la divinité faisait tout? et comment faire entendre leurs voix à des esprits plongés dans le délire?

Cette opinion sur l'origine de la poésie, quoiqu'elle ait le sceau de l'antiquité, n'est pas sans doute la plus raisonnable. Mais si Platon a pu sérieusement la soutenir, serait-il si étonnant que les poètes eux-mêmes se crussent, de bonne foi, les favoris, les interprètes, les organes des dieux? Et, dans un genre où tout roule sur l'illusion, une illusion qui trompe jusqu'à celui qui doit la communiquer aux autres, peut-elle manquer de succès? Au fond, cette fureur poétique, cette ivresse n'est pas une chimère; c'est l'ivresse du génie : rien de grand ne se fait sans elle, et la triste médiocrité demeure à jamais le partage de quiconque ne la ressent point. Que la philosophie en retranche l'intervention immédiate des dieux; qu'elle découvre dans l'esprit humain le foyer de cette flamme que l'on a crue émaner du ciel, la philosophie fait son devoir; elle voit les choses comme elles sont. Mais le devoir du poète est de s'abandonner à l'enthousiasme; et il ne s'inspirera que mieux lui-même, quand il croira être divinement inspiré.

Ceux qui donnent à la poésie une origine humaine, ne vont point la chercher dans l'entendement, mais dans le cœur de l'homme.

C'est de là que partent ces expressions énergiques, ces figures hardies, ces sons imitatifs dont les langues abondent d'autant plus, qu'elles sont plus près de leur berceau; expressions, figures, sons, qui naissent de l'indigence même du langage primitif, jointe à la force des passions dans des esprits novices, qui ne connaissent encore ni l'art ni le besoin de les cacher.

Dans ces temps, le merveilleux poétique devait s'enfanter de lui-même et s'offrir de toutes parts à l'imagination frappée. Il sortait des antres, des forêts, des ombres de la nuit; il brillait sur la voûte céleste, murmurait dans les ruisseaux, tombait avec les torrens, volait sur les ailes de la tempête. Tout est merveilleux aux regards de l'homme ignorant et timide; la nature entière est pour lui un palais magique.

Les divers mouvemens de notre ame, les passions gaies et tristes dont elle est le théâtre, se manifestent par des accens que la nature y a appropriés. Les cris inarticulés qui annoncent nos premiers besoins, sont déjà une espèce de chant. Toutes les langues barbares, toutes celles où la lime de l'art n'a pas encore passé, sont chantantes et fortement accen-

tuées. Un goût naturel pour la musique et pour l'harmonie engendra la poésie et la musique, qui furent d'abord inséparables. La nécessité d'assortir des suites de sons articulés au chant et aux instrumens, obligea d'y ménager des intervalles et de certaines proportions de durée, dont la nature d'ailleurs offrait des modèles dans les mouvemens réglés, les chutes cadencées et les retours mesurés qu'elle affecte en plusieurs occasions.

Ce fut la première ébauche du rhythme. Dans la suite du temps, la quantité périodique des syllabes fut inventée : on apprit à rassembler ces syllabes en mètres, et à mélanger ces mètres de mille façons, pour en produire des vers de différentes mesures, et pour en varier les cadences. En un mot, cet ouvrage, grossier dans les commencemens, reçut peu à peu sa perfection des mains de l'expérience. (*Quintil.* 10, *lib.* 9, *cap.* 4).

Ainsi, la poésie du style et la versification dérivent du même principe. Les passions, l'instinct, la nature, l'expérience, qui enseignent l'une, enseignent aussi l'autre, et enseignent à les combiner.

Que ce soit donc la tristesse ou la joie, l'espérance ou le désespoir, l'amour ou la

haine, la crainte ou la reconnaissance, l'admiration ou le mépris qui aient dicté les premiers vers (car tous ces motifs ont pu agir), ce n'est pas assurément à un effort de nos facultés intellectuelles que nous en sommes redevables.

Placez la naissance de la poésie où vous voulez, dans la guerre ou dans la paix, dans le doux loisir de la vie pastorale ou dans la vie laborieuse de l'agriculture; faites retentir ses premiers accens pendant la moisson ou pendant les vendanges, ou dans les sacrifices et les fêtes qui couronnent les travaux de la campagne; il suffit que son origine se confonde avec celle des nations, et peut-être avec celle du genre humain; qu'on en trouve des vestiges dans les siècles les plus reculés; qu'elle soit la langue des plus anciennes annales et de tous les plus vieux monumens dont la mémoire nous est parvenue; qu'elle ait été le plus ancien organe de la législation et du culte religieux; que nous la trouvions en vogue, et chez nos sauvages ancêtres, et chez tous les sauvages de nos jours, dans les glaces de la Laponie, sous le climat brûlant de la Nigritie, dans les profondes forêts de l'Amérique et dans les îles

du vaste Océan qui la sépare de l'Asie (1), partout, en un mot, où il y a des hommes. Il n'en faut pas davantage pour nous convaincre que les sciences n'ont point concouru à cette origine.

Que dis-je? non-seulement nous avons vu sortir la poésie du sein même de l'ignorance; ce fut encore l'ignorance qui la rendit nécessaire aux sociétés naissantes, où, faute de connaître l'écriture, il fallut, pour soulager la mémoire, renfermer dans des vers toutes les choses dont il importait de conserver et de transmettre le souvenir.

§. II.

Premiers poètes.

Les premiers poètes, dont il soit parlé dans l'histoire des nations, nous ouvrent un point de vue que nous tâcherons de resserrer, en nous arrêtant à trois peuples célèbres dans l'antiquité poétique, aux Hébreux, aux Celtes et aux Grecs.

Une réflexion, qui les concerne tous, c'est

(1) Dans l'île d'Otaïti, les Anglais ont trouvé des bardes, des ménestrels, ou des poètes ambulans. (*Voyag. de Cook, liv. 1, ch. 15.*)

que dans ces premières époques de leur poésie, les sciences n'étaient pas même à leur aurore, et que les opinions qui en tenaient lieu se perdent pour la plupart et dans la nuit des temps, et dans leurs propres ténèbres.

Une autre observation, qui regarde plus particulièrement les Grecs, c'est que ces anciens poëmes qu'on leur attribue, ou n'ont jamais été mis par écrit, ou enfin n'ont jamais existé, tout ce qu'on en rapporte, aussi bien que de leurs auteurs, n'ayant qu'une tradition fabuleuse pour appui.

Ce sont les points que nous allons brièvement développer, à mesure que notre sujet le demandera.

§. III.

Poésie des Hébreux.

Les livres sacrés des Hébreux nous offrent des poésies de plusieurs espèces, des hymnes, des odes dans tous les genres, des idylles, des élégies, des chants amébées, ou des dialogues en vers, des poëmes moraux ou didactiques, des drames peut-être et des épithalames.

Quoiqu'on n'ait pas réussi à réduire la versification de ces poëmes à une prosodie régu-

lière, et qu'on n'y aperçoive qu'un rhythme libre, on ne saurait cependant méconnaître le style et l'esprit poétique dont ils sont animés.

On ne les méconnaîtra point dans les deux odes de Moïse, l'une chantée sur les bords du golfe arabique, après sa fuite triomphante à travers la mer; l'autre sur les frontières de la Palestine, où lui-même ne doit point entrer, et qu'il ne verra que des sommets du Nébo.

La harpe de David se prête à tous les tours; elle pousse les accens de la plaintive élégie, lorsqu'il pleure ses fautes et ses malheurs; des accens affectueux et tendres, lorsque la reconnaissance et la joie viennent remplir son ame; des accens graves et sonores, lorsqu'il décrit les destinées, les revers et la gloire de sa nation. Il peint des plus vives couleurs les merveilles du ciel et de la terre, le globe sortant de dessous les eaux qui le couvraient, le monde naissant et le printemps de la nature. Avec des modulations plus douces, il chante les bienfaits de la Providence, qui ouvre son sein nourricier à tout ce qui respire, et que, par une figure prise de son premier genre de vie, il se plaît à montrer sous

l'image d'un bon berger, conduisant ses brebis dans de fertiles pâturages, le long d'une onde pure, et veillant à leur sûreté dans les vallées ténébreuses. Il est vraiment sublime, quand il s'élève au Grand-Être, première source du sublime; il est vraiment sombre et terrible, quand il représente Dieu enveloppé d'un noir tourbillon, d'où partent les éclairs et la foudre, ou son char traîné par les chérubins, qui tonne dans les airs, et fait trembler la terre sur son axe. *Jehova sedet in cherubis.... nutat terra.*

Sur tout le Parnasse des Hébreux, mais particulièrement chez les prophètes, la poésie est, pour ainsi parler, toute entière à elle-même, et respire son élément propre. Là, point de plan médité, point d'ornement apprêté; le sujet enfante l'expression, l'émotion du cœur dicte les accens. Semblable à une eau qui, dans son cours, suit la pente du terrain, tantôt c'est un grand torrent qui, à grand bruit, rejaillit de rocher en rocher, tantôt un fleuve débordé, qui ravage les campagnes, quelquefois un ruisseau du désert, qui creuse son lit par des routes tortueuses; mais jamais ce n'est un canal régulièrement percé et artistement arrangé.

Le livre de Job, cet écrit si ancien, né dans les sables de l'Idumée ou sur les rivages du Nil, se distingue par le sublime des sentimens et de la diction. Des savans célèbres lui ont assigné la première place dans la poésie sacrée.

Les proverbes et l'ecclésiaste de Salomon approchent davantage de la prose, parce que la matière ne comportait pas un ton plus élevé: ce sont les sentences de Pythagore, de Théognès, de Caton, dans le goût oriental. On doit cependant excepter la première partie des proverbes, qui est très-poétique.

Maintenant, je demande quelle est la nation qui a produit de si belles choses? Est-ce une nation éclairée du plein jour de la science? Est-ce au moins dans des siècles où quelque rayon de lumière y avait pénétré? Ni l'un ni l'autre : c'est un peuple qui ignorait jusqu'au nom des sciences; c'est dans des temps où les autres peuples n'y avaient guère fait plus de progrès. S'ils se faisaient de la divinité des idées infiniment plus justes que les Grecs et les Romains, nations superbes, qui les méprisaient et les foulaient, ce n'est pas à leurs découvertes dans la philosophie qu'appartient l'honneur de ces

idées ; ils les tenaient de leurs ancêtres, qui ne se vantaient point de les tenir d'eux-mêmes.

La langue des Hébreux atteste l'ignorance et la rudesse du peuple qui la parlait. Si elle n'est point une langue primitive, elle en est au moins un dialecte, qui conserve plus que tout autre les débris de l'enfance de l'esprit humain; mais il est bon d'observer que cette imperfection même donne de la force à la poésie du style, que trop de perfectionnement fait languir et traîner. Dans cette poésie hébraïque, tout est plein d'action et de vie; tout est en caractères sensibles, en traits individuels qui peignent avec énergie, et sans fatiguer l'esprit par des abstractions. Les ressorts du langage y sont plus serrés; il en résulte plus de nerf.

La disette des langues, en général, pourvu qu'elle n'aille pas à un certain excès, n'est pas si défavorable aux poètes qu'on le croirait. Elle irrite le génie par la résistance qu'elle lui oppose; elle fait fermenter l'imagination. De l'effort qu'on emploie pour la vaincre, jaillissent des tours hardis et nouveaux, des expressions pittoresques et origi-

nales; ce que la philosophie perd, tourne au profit de la poésie.

Nous ne perdrons pas notre temps à réfuter les rêveries des docteurs juifs ou chrétiens sur la science de Moïse ; nous conviendrons avec Longin, que le législateur d'Israël ne fut pas un homme ordinaire ; mais nous nous garderons bien du travers de ce savant, qui fait de lui un encyclopédiste profond dans toutes les connaissances, depuis la grammaire jusqu'à la haute géométrie. Et nous doutons fort que cette sagesse égyptienne, dans laquelle la fille de Pharaon le fit élever, ait eu ces connaissances pour objet, dans des temps où les Égyptiens n'y comprenaient rien eux-mêmes, ou n'y étaient que des enfans.

La sagesse de Salomon n'est pas plus scientifique, et se borne tout au plus aux mœurs, à la religion, à la prudence civile, à l'art de régner. Sa connaissance des plantes et des animaux n'était assurément ni de la botanique ni de l'anatomie. Quel usage en fait-il? Elle lui sert à relever ses maximes de morale, à orner son style de comparaisons, d'allégories, de paraboles, d'emblêmes, et à imaginer des énigmes.

Son père David n'avait pas reçu une éducation savante, et nous ne voyons pas qu'il se soit donné à l'étude des sciences, après avoir changé sa houlette en sceptre; mais on lui voit constamment un goût décidé pour la poésie et pour la musique, et on lui trouve, avec surprise, un orchestre de plus de quatre mille musiciens.

Je ne parle point de la science des prophètes; il n'en existe point de vestiges dans leurs écrits, ni de preuve dans l'histoire.

Je ne parle pas non plus des prétendues universités qu'on a cru apercevoir dans ces écoles des prophètes, dont l'Écriture fait mention, et qui n'était encore que des sociétés où l'on cultivait la poésie et la musique; car, quoique la prophétie ne s'enseigne point comme les arts libéraux, et ne s'apprenne point par l'exercice, ces lieux cependant devenaient des pépinières de prophètes, par-là même qu'on y exerçait des arts spécialement consacrés à la religion. Les prophètes même rendaient souvent leurs oracles en vers, accompagnés du chant et du son des instrumens : *Adducite mihi spalten*, s'écrie Elisée dans une semblable occasion; et c'est-là que l'illustre Racine a pris l'idée de cette ode

prophétique, qu'il met dans la bouche du pontife Joad, morceau auquel la poésie française n'a rien de comparable.

On a étrangement déraisonné sur le livre de Job, en voulant le faire passer pour un ouvrage de philosophie. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que nous ne connaissons point cet auteur; que nous ignorons et le lieu et le temps où il a vécu; si son histoire est vraie pour le fond, ou si ce n'est qu'une fiction allégorique, et en ce dernier cas, quelle est l'application précise de cette allégorie.

La beauté poétique de cet ouvrage consiste en partie dans le sujet même, qui offre un grand spectacle, l'homme juste, aux prises avec l'adversité; la fluctuation de cet homme entre le désespoir et la confiance; sa contestation avec ses amis, avec Dieu même, puis son entière soumission; enfin, l'intervention de Dieu, qui amène la péripétie. Cette beaute consiste ensuite dans l'élévation du style, dans les peintures nobles et sublimes, dans les sentimens pleins de force, et dans la chaleur du dialogue. Je laisse à penser ce que devenait la question qui fait l'objet de ce livre (pourquoi les gens de bien sont-ils malheureux sous une

providence bonne et juste?) si elle eût été conduite avec une méthode sévère, et reprise depuis les premiers principes de la connologie et de l'ontologie.

§. IV.

Poésie des Celtes.

Je réunis les Celtes, proprement dits, les Germains et ces peuples du Nord que l'on fait sortir de la Scythie. Quelle science trouver chez des peuples barbares, dont la guerre faisait l'unique métier, où l'ignorance était consacrée par la religion, regardée même comme un titre de noblesse, et qui, tels que les druides, tenaient à déshonneur d'avoir des livres? Mais chez ces mêmes peuples tout est vers et musique : l'histoire, les lois, la religion, la doctrine secrette, sont enseignés dans ce langage. On croirait voir une nation de poètes, où l'on vit et l'on meurt en chantant. Nous savons par Jules César, que la jeunesse gauloise, confiée aux druides, mettait jusqu'à vingt années à apprendre l'immense recueil de leurs poëmes, dont il ne s'est rien conservé, non plus que des Bardes-Germains. Cependant les pro-

ductions des scaldes, ou des poètes septentrionaux, nous donneraient déjà l'idée générale de la poésie celtique.

Ces scaldes vous les trouvez partout, à la cour des rois, où ils jouissent des plus grands honneurs, dans les assemblées publiques, dans les fêtes, mais sur-tout dans les batailles, au fort de la mêlée, où ils soufflent la fureur guerrière dans l'ame des combattans. Le combat fini, vous leur entendez chanter les louanges des vainqueurs et de ceux qui ont péri dans le champ de la gloire. Ces héros, scaldes eux-mêmes, célèbrent leurs propres exploits dans des chansons où l'esprit de cette nation brave et belliqueuse paraît en trait de feu. Là, ils vous disent que briser des boucliers, enfoncer des cuirasses, nager dans des flots de sang, est pour eux un plaisir plus vif que de serrer dans leurs bras une tendre vierge, d'imprimer des baisers ardens à une jeune veuve, ou de se faire verser à boire par une belle fille.

Le dogme de l'immortalité des ames, connu de ces peuples, s'il était propre à échauffer le courage et à inspirer ce mépris de la mort, dont aucun peuple de la

terre n'a donné des preuves si éclatantes, ne l'était pas moins pour embellir et ennoblir la poésie des scaldes. Un homme courageux meurt les armes à la main : aussitôt il monte, au son de leur lyre, dans le valhalla, l'Elysée des guerriers, et les portes en seront ouvertes pour quiconque osera marcher sur ses traces.

Brage était leur Apollon, dont la santé se buvait à grandes rasades dans leurs festins.

Nous voyons dans les deux Edda la doctrine religieuse d'Odin, ou la mythologie de ces descendans Scythes. C'est un répertoire poétique ; ce sont des poëmes où respirent, à côté de l'ardeur militaire dont ils sont remplis, des sentimens plus humains et plus doux, sur-tout ces égards respectueux pour le beau sexe, et cette galanterie martiale que nous nommons esprit de chevalerie. « Voulez-vous vous faire aimer de votre maîtresse, dit le roi Lodbrog dans son chant mortuaire ? soyez intrépide dans le choix des armes. » Il est assez singulier de trouver de telles mœurs et de telles productions chez ces mêmes peuples qui, après avoir fait tant de fois trembler l'empire romain, ont fini

par le détruire, et par replonger l'Europe dans la barbarie.

Mais oublierons-nous le plus beau monument de la poésie celtique, découvert au dix-huitième siècle, dans les montagnes d'Ecosse, où la tradition orale l'avait transmis, à travers une longue suite de siècles, chez une nation qui, ayant conservé son sang et ses mœurs sans alliage, pouvait, il n'y a pas long-temps, passer pour une nation ancienne? Je parle des poëmes d'Ossian, qui fournissent à notre examen historique un article trop essentiel pour le laisser échapper. Remarquons d'abord l'aspect où se trouvait le poète.

L'aspect que la nature présentait à ses pinceaux, n'était certainement ni fort varié, ni fort étendu, et n'abondait pas en images gracieuses. Ce sont de vastes bruyères, des montagnes, des rochers arides, enveloppés de brouillards épais; des vallons solitaires qui ne retentissent que de la chute des torrens et du cri des oiseaux funèbres; des pins, des chênes surannés; les tombes des guerriers, couvertes de mousses; des tourbillons, des tempêtes, la mer orageuse, des arcades, l'aquilon qui siffle dans les forêts calédonyennes.

La société, à peine ébauchée, n'offrait pas un plus riche tableau. C'était un peuple de chasseurs et de navigateurs, sans culture, sans lois, sans arts, sans terres labourées, presque sans pâturage et sans villes.

Trouvait-il plus de ressource dans la religion du pays? elle n'y existait point ; au moins n'existe-t-elle pas dans le poëme d'Ossian : la divinité n'y a point de nom; des revenans, des ombres, les mânes des ancêtres, en composent tout le merveilleux. Tantôt, monté sur les vagues de la mer, ils soulèvent les ouragans ; tantôt ils apparaissent à leurs proches dans les grandes crises, et à l'heure de la mort leur parlent d'une voix grêle et lugubre, et puis se dissolvent dans l'air, comme une vapeur légère. Tantôt, portés sur un nuage, ils viennent contempler dans un auguste silence les exploits de leurs enfans, et être témoins des journées qui décideront du sort de leur race.

Mais que de merveilles ce barde fameux tire d'une sphère aussi étroite ! combien il s'élève au-dessus ! Il puisa dans son génie et dans la sensibilité de son cœur, les ressources qu'elle lui refusait. Delà, cette mélancolie si douce, ce coloris sombre, ces traits tou-

chans répandus dans ses poëmes. On n'y voit partout que le triomphe de la valeur et de la vertu ; que des guerriers humains, que de chastes amantes qui les suivent dans les combats et chez les morts. Les sentimens les plus nobles et les plus magnanimes, cette hospitalité des premiers âges, l'amour, l'amitié, le patriotisme, toutes les plus belles passions de l'ame se montrent ici dans cette aimable simplicité qui est celle de la nature et que l'art ne saurait atteindre. C'est un vieillard vénérable qui, privé de la vue, privé de tous ses amis, demeure seul sur les trophées de sa famille, au milieu d'une génération de *petits hommes* (c'est le nom qu'il leur donne), rappelle, pour charmer ses ennuis, les héros et les faits glorieux des temps passés, et les consigne à la postérité.

Le traducteur de ces beaux morceaux, M. Macpherson, ne peut assez se récrier sur l'harmonie divine des vers d'Ossian, dans l'original celte, ni assez déplorer son insuffisance et celle de la langue anglaise, à en retracer seulement un faible crayon.

Voilà donc un phénomène étonnant, un phénomène unique dans les annales de la

poésie, qui montre jusqu'où le vrai génie peut s'élever sans le secours de la science; car il n'y a pas même ici de quoi en soupçonner : point de personnages allégoriques, point de termes abstraits, rien qui sente la doctrine ou l'étude. Quand ces chants furent composés, il n'y avait plus de druides; ils étaient chassés de la société, et le peu qui en restait, vivait retiré dans les lieux solitaires. Leur religion, leurs mystères, leur vraie ou leur fausse science, étaient abolis, éclipsés avec eux. Enfin il est à remarquer que les bardes qui parurent après Ossian, sont si fort au-dessous de lui, qu'on n'oserait pas même les mettre en comparaison, quoiqu'ils aient vécu dans des époques ou dans des régions déjà plus civilisées.

§. V.

Première poésie des Grecs.

Les vers des sibylles et ceux des oracles sont la plus ancienne poésie dont se vantent les Grecs. Nous pouvons d'abord renvoyer les sibylles dans leurs antres fanatiques : il est prouvé que le recueil des prophéties qui courent sous leur nom, n'est qu'une grossière

contrefaction fabriquée par les juifs hellénistes et par les chrétiens des premiers siècles.

Les autres oracles ne doivent pas nous occuper davantage. Quelques vers hurlés par la Pythie, ne sauraient figurer dans l'histoire poétique de la Grèce. Et quand ces vers seraient admirables, comment la science peut-elle influer? et quelle science? La prévision de l'avenir en serait sans doute une bien grande, si elle se fondait sur les opérations de l'entendement humain. Mais ni les payens, ni les chrétiens n'ont cette idée des oracles : les uns les attribuent à l'inspiration des dieux, les autres à l'artifice des démons, ou à la superstition des prêtres.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier que ces vers ne fussent très-mauvais. Les plaisans reprochaient au dieu de Delphes de faire mal le vers hexamètre, dont il se disait l'inventeur.

De plus graves personnages vont paraître sur la scène : ce sont les poètes théologues, tels que Linus, Orphée, Musée, Thamiris, Amphion, etc. L'histoire de ces bardes grecs est remplie d'incertitudes et de contradictions. Leurs ouvrages, le temps où ils

ont vécu, les événemens de leur vie, tout est problématique : leur existence même n'est pas bien avérée.

On ne connaît rien de Linus; ce qu'on attribue à Musée ne lui appartient pas : le charmant poëme des amours de Héro et de Léandre, est d'un grammairien du cinquième siècle.

Aristote niait qu'il y eût jamais eu d'Orphée; cependant, voyez le rôle que les Grecs lui font jouer : les rochers, les bois, les bêtes féroces accourent pour écouter ses chants; il fléchit le dieu inexorable des enfers; il ramène et reperd la belle Eurydice. Après sa mort, sa tête va rendre des oracles dans l'île de Lesbos, etc.

Tout ce qu'il est permis de conjecturer, c'est qu'un homme quelconque, que les Grecs auront nommé Orphée, et dont ils auront chargé l'histoire de fictions, leur aura apporté de l'Egypte ou de l'Orient, ou plutôt de la Thrace, son pays natal, le corps de leur théogonie et de leur cosmogonie fabuleuses, de même que les mystères, dont la célébration est d'une fort haute antiquité. Selon Diodore de Sicile, Orphée avait appris les orgies de son père Œagre, à qui Bac-

chus les avait enseignées. Si les poëmes qu'on dit être d'Orphée étaient authentiques, il faudrait croire, contre l'opinion commune, qu'il a porté les mystères en Egypte, au lieu de les en rapporter.

Il y a deux sentimens sur cette poésie orphique, dont nous avons trois poëmes entiers et plusieurs fragmens. Les uns la rejettent, comme manifestement forgée, en partie, par Pythagore et ses premiers disciples, en partie, beaucoup plus tard, par les nouveaux Platoniciens, par des chrétiens et par des juifs. On a cru aussi les *Argonautiques*, d'un autre Orphée, natif de Crotone. On a encore attribué les trois poëmes à Onomacrite d'Athènes, ce fameux falsificateur des oracles, contemporain de Xerxès et des Pisistratides.

Mais M. Gessner, le dernier éditeur des *Orphiques*, a tâché de les réhabiliter. Il croit n'y avoir rien aperçu qui répugne à l'époque où il faudrait placer Orphée, c'est-à-dire immédiatement avant et après la prise de Troye. Je n'ai garde de contredire là-dessus un homme qui avait si fort le goût de l'antiquité. Cependant il ne nie pas qu'Onomacrite n'ait probablement beaucoup re-

touché à ces poëmes, et jusqu'à changer le dialecte dorien, dans lequel ils étaient originairement conçus, en dialecte attique; ce qui devait entraîner des changemens plus considérables.

Quoi qu'il en soit, il paraît impossible que les *Argonautiques* soient écrites par un Argonaute, compagnon du voyage et de l'expédition à Colchos. Quand on lui passerait tous les autres récits miraculeux et incroyables, comment se persuader qu'un homme qui eût été sur les lieux, eût voulu, à dessein, confondre les mers, les fleuves, les peuples, les pays, et brouiller toute la géographie? De quel front eût-il osé faire remonter le navire d'Argo, avec les chevaliers de la Toison d'Or, par les Palus-Méotides et le Tanaïs, jusque dans l'Océan septentrional, de là, lui faire faire le tour de l'Irlande, et le ramener par le détroit d'Hercule? On reconnait ici un écrivain fort éloigné de cette époque, qui se donne carrière sur un événement dont la mémoire s'est obscurcie.

Dans un autre de ces poëmes, il est parlé d'Orphée comme déjà mort; et cependant, le poète est plein de vie, et il parle dans la première personne. Il faut donc absolument,

ou que ce poëme ne soit pas du vieux Orphée, ou bien qu'il ait subi d'étranges altérations.

Enfin, quel critique judicieux ne verrait la fraude pieuse dans les fragmens cités par les Pères? Qui croirait que le patriarche du paganisme eût fait mention d'Abraham, d'Adam, de Moïse, de la Trinité même et du *Logos*, ou du Fils de Dieu?

Hérodote dit, dans son deuxième livre, qu'Hésiode et Homère, qu'il met à quatre siècles avant lui, sont les premiers auteurs de la théogonie et les premiers poètes grecs. Il ajoute que tous ceux qu'on dit les avoir précédés, les ont en effet suivis. Cela porte directement contre les poètes théologues; et, quoiqu'il y ait d'autres endroits dans Hérodote qui sembleraient indiquer le contraire, ils ne sont pas de nature à contrebalancer un passage aussi clair et aussi formel.

En reconnaissant Orphée pour poète, pour théologien, pour tout ce qu'on voudra, on a douté avec raison qu'il ait jamais rien mis par écrit. La méthode usitée dans les mystères ne le souffrait point, comme nous l'avons observé plus haut au sujet des druides. Androtion soutenait que dans l'ancienne Thrace personne ne savait écrire, et qu'en

général les barbares de l'Europe regardèrent cet art comme ignoble et indigne d'eux; et, sur ce seul fondement, il relègue Orphée dans la région de la fable. Ce serait bien pis si, dans les temps où Orphée doit avoir vécu, les Grecs même n'avaient pas connu l'écriture; et la chose n'est pas sans vraisemblance.

Pour prouver qu'Orphée a fait des livres, on allègue des vers de l'Alceste d'Euripide:

Thraciis in tabulis quas
Orphea conscripsit vox.

Mais ces vers, selon moi, ne le prouvent point. D'abord il n'y est pas dit positivement qu'Orphée lui-même ait écrit ces livres; ensuite, pour peu que l'on soit versé dans les tragiques grecs, on sait combien de fois il leur arrive de transporter les usages et les inventions de leur temps dans les temps héroïques d'où les sujets de leurs drames sont tirés. Rien ne leur est plus familier que ces sortes d'anticipations.

Pausanias dit que les chants d'Orphée étaient très-courts et en petit nombre, et que les lycomèdes, ou les prêtres des grandes déesses, les récitaient par cœur. Ailleurs il

refuse l'authenticité aux ouvrages qui portaient le nom d'Orphée. Mais je trouve encore le même Pausanias qui assure avoir lu l'hymne mystique à *Eros*, ou à l'Amour, qui lui fut montré par un porteur de flambeaux, officiant dans le culte mystérieux, mais dont sa religion lui défend de révéler le contenu. Or, il existe un pareil hymne parmi les hymnes orphiques : c'est le cinquante-septième de la collection.

Silvestres homines sacer, interpresque Deorum,
Cædibus et victu fœdo deterruit Orpheus;
Dictus ob hoc lenire tigres, rabidosque leones.
HOR. *Art. poet.*

Ce n'est pas à nous à démêler ces difficultés : Admettons Orphée et tous les autres théologues sous toutes les faces qu'il a plu à l'antiquité de nous les représenter ; que s'en suivra-t-il ? Que tous les prodiges que la fable raconte d'eux, ne tendent qu'à relever le pouvoir de la poésie, et prouvent au contraire qu'elle peut très-bien se passer de la science.

Si nous expliquons ces prodiges à la manière d'Horace, nous devons conclure qu'ils ont employé le talent des vers dans des vues

politiques, pour ramener les hommes de la vie brute aux douceurs de l'état social, et les soumettre au frein salutaire de la religion et des lois. N'était-ce pas leur donner un rang distingué parmi les bienfaiteurs du genre humain ?

Si nous reconnaissons Orphée pour le père de la mythologie ; c'est lui, sans doute, qui a fourni à la poésie son véritable aliment. C'est lui qui, vivifiant jusqu'aux parties inanimées de la nature, et peuplant les cieux, la terre, les eaux, d'intelligence actives, a créé le monde poétique ; mais la mythologie, loin d'être une science, est la mort de toute science ; et c'est précisément ce qui a porté Diogène Laërce à exclure Orphée du nombre des philosophes.

Il reste donc à savoir si ses prétentions à la science peuvent se légitimer par la doctrine ésotérique ou secrette, qui ne s'enseignait qu'aux initiés, sous le sceau sacré du silence, après les avoir fait passer par le purgatoire mystique.

Les défenseurs de ces prétendus poëmes d'Orphée affirment qu'ils roulent en effet sur les mystères, et que par cette raison même ils n'ont pu être généralement connus avant

que les mystères commençassent à perdre leur crédit, et le secret à transpirer.

Si cela est, nous savons désormais à quoi nous en tenir par rapport à cette science mystérieuse. Elle se résout dans des fables, dans de vaines formalités, dans des superstitions de vieilles femmes.

Dans le poëme sur les Argonautes, Orphée fait d'abord l'énumération de ses ouvrages. Il a chanté la gigantomachie, la cosmogonie, les mystères du mont Ida, de Lemnos, de Samothrace, de Cypre; l'art des devins, des augures, des aruspices; celui d'interpréter les songes, et celui d'expier les mauvais présages; enfin sa descente aux enfers, et son voyage sur les bords du Nil. Voilà bien des sujets où sans doute l'on peut soupçonner les plus belles allégories. On peut de même faire une allégorie de la conquête de la toison d'or, et avoir la satisfaction d'y découvrir la pierre philosophale. Il est aussi parlé dans ce poëme, d'oblations, d'expiations, de sacrifices qui pourraient appartenir au culte mystérieux, et on peut le croire ou le nier sans conséquence.

Le second poëme, qui appartiendrait certainement aux mystères, ce sont les *hymnes,*

ou les *initiations*, ou les *suffimigations*, espèce de prières aux dieux, aux déesses, aux êtres divinisés, en brûlant pour eux le parfum qui leur est destiné dans les cérémonies. J'abandonne aux amateurs les trésors de science enfouis sous cette nomenclature. J'avouerai cependant que ces poésies présentent quelques images susceptibles d'un sens très-philosophique. J'y vois, par exemple, la nature sous l'emblême d'une femme qui marche doucement sur les talons, sans bruit, et sans laisser de vestiges. Comment peindrait-on mieux ces opérations lentes et graduées, ces mouvemens insensibles, par où la nature exécute et finit ses productions, ou bien ces passages, ces nuances délicates, qui séparent tout à la fois et réunissent les différentes classes des êtres, en un mot ce que nous appelons aujourd'hui *principe de continuité?*

Le poëme sur les *pierres* est un recueil de recettes tirées des vertus surnaturelles de ces pierres. Vous y apprenez à conjurer les bêtes venimeuses, à détourner les sortilèges de vos enfans, de vos troupeaux, à éprouver la fidélité de votre femme, à guérir l'épilepsie, la stérilité, etc. Cette sagesse mys-

térieuse n'est point perdue : elle se retrouve dans nos vendeurs d'orviétan.

Enfin les fragmens orphiques, conservés par Justin, Clément d'Alexandrie, Eusèbe, Macrobe, Proclus, etc., sont de deux espèces. Il y en a qui semblent clairement enseigner l'unité d'un premier être, auteur de toute chose ; mais ils sont plus que suspects d'avoir été au moins interpolés ou falsifiés. Les autres prêchent une doctrine toute différente, le panthéisme, ce système de l'élévation, si fort goûté des anciens, et qui de l'Orient s'était répandu si loin sur la terre. « Jupiter est tout, tout est dans » Jupiter. Le ciel forme sa tête auguste, les » astres brillans sa chevelure immortelle ; » le soleil et la lune sont ses yeux ; l'orient » et le couchant ses deux cornes ; l'éther est » son ame ; l'air ses épaules ; son dos et sa » poitrine la mer ; son ventre et ses pieds » s'appuyent dans le Tartare. » (*Proclus dans le Timée.*) Ailleurs il n'est autre chose que l'éther, sentiment que Suidas attribue aussi à Orphée, après lui avoir supposé la connaissance de la trinité. Dieu est l'air, dans un morceau cité par Stobée, et sa toute présence celle de cet élément.

C'est à de pareilles opinions que se bornait la théologie des mystères. Or, quand elles seraient annoncées avec tout l'apparat de la science, de quel usage pouvaient-elles être en poésie? Quel poète s'est jamais formé dans la lecture de Spinosa? ce serait abuser étrangement du nom de science, que de l'appliquer à des traditions déguisées sous des allégories et des hiéroglyphes. Les idées saines et grandes de la divinité, contenues dans quelques-uns de ces fragmens, ne seraient même encore que traditionnelles, comme cela se voit dans le fragment rapporté par Eusèbe.

Tel fut alors l'état de ce que nous appelons science, des traditions défigurées, ou de la physique en fables. Dans cette physique on expliquait sans difficulté les plus hautes questions; on commençait même par elles, sans s'inquiéter des détails. La nature de Dieu, l'origine du monde, pourquoi il y a des êtres; on avait les plus beaux contes sur tout cela. Depuis que la physique est véritablement une science, les choses ont véritablement changé de face, et l'on marche à pas plus mesurés. On observe, on compare des faits; on remonte des individus

aux espèces, des espèces aux genres; on suit le fil de l'expérience et de l'analogie. S'il reparait de temps en temps des faiseurs de monde, leur crédit n'est pas de durée.

Pourquoi sommes-nous si circonspects, ou si timides? C'est que nous sommes plus instruits, et que nous connaissons mieux la portée de notre sonde dans l'Océan des choses.

Les plus anciens monumens des peuples sont des théogonies et des cosmogonies, qui, nées au sein d'une ignorance barbare, étaient pourtant le premier pas vers la civilisation. Les législateurs, les pontifes, les poètes, se voyaient dans l'obligation de créer un monde et de fabriquer des dieux qui fussent du goût de leurs peuplades. Ce n'était pas là une tâche extrêmement laborieuse; la crédulité, d'autant plus avide de fables qu'elles étaient plus absurdes, allait au-devant de leurs théogoles.

Dans la cosmogonie des scandinaves, la terre, les eaux et les cieux sont extraits du cadavre d'un géant, la terre de ses chairs, la mer de son sang, les montagnes de ses os, les pierres de ses dents, les nuages de sa cervelle; son crâne fait la voûte céleste,

et les astres qui l'illuminent sont pris dans les feux du monde enflammé et attachés à ce crâne en guise de lampions. Voy. *l'Edda des Islandais, trad. par M. Mallet, fab.* 4.

Le Chaos, le Tartare, l'Amour, l'Erèbe, la Nuit, font tous les frais de la cosmogonie grecque, comme on peut le voir dans Hésiode, le compilateur de ces anciens délires sur le monde et les dieux, qui, le premier, exposa publiquement à ses concitoyens la généalogie céleste et le code de leur religion. C'est de ces seuls principes, si peu lumineux, qu'il fait sortir fort à son aise l'univers entier, avec tous les êtres dont il est peuplé, les animaux, les hommes, et trente mille divinités de l'un et de l'autre sexe. Voilà la science, voilà celle de son siècle! Son poëme, intitulé les *OEuvres et les Jours*, quoique élégant et mêlé de beaux épisodes, ne renferme, au fond, que des leçons d'agriculture, suivies d'une espèce d'almanach rustique.

Nous n'avons pas encore trouvé chez les Grecs de quoi jeter beaucoup de jour sur notre question; mais ici nous touchons à la grande époque de leur poésie, et un seul homme fait cette époque, mais un tout autre

homme que les Orphée, les Linus, les Amphion.

Non te carminibus vincet nec Thracius Orpheus,
Nec Linus; huic mater quamvis, atque huic pater adsit
Orphei Calliopea, Lino formosus Apollo.

On sent que je veux parler d'Homère.

§. Ier.

La science d'Homère.

Quelque plaisir que je prenne à parler d'Homère, je ne m'écarterai pas de mon sujet; mais comme la matière est abondante et offre des points de vue que l'on n'a pas encore envisagés dans le but que je me propose, je ne traiterai dans ce moment que de la science d'Homère.

Pour en avoir une idée au moins approchante, je me transporte d'abord, et dans son siècle, et dans le temps dont il décrit les mœurs.

Figurons-nous la société à peine sortie de son enfance, des mœurs sauvages, mêlées avec un commencement de culture; la Grèce divisée en petites principautés, dont les rois ou les caciques sont aux prises les uns avec

les autres, tantôt réunis contre les ennemis communs, pour une fontaine, un pâturage, du bétail, ou des femmes enlevées. Point de législation stable, point d'autre morale ni d'autres lois que le sentiment naturel, ou l'intérêt présent, ou des pratiques transmises, des usages reçus. De là, les limites entre le juste et l'injuste, incertaines et flottantes, le brigandage et la piraterie en honneur, la force du corps et la ruse d'esprit mises au rang des vertus; enfin, une religion calquée sur ces sentimens, ces usages, ces mœurs. Homère, dans son Odyssée, nous représente Autolycus, aïeul maternel d'Ulysse, comme excellent dans l'art de voler, de jurer et de tromper par des sermens équivoques.

Ce tableau des siècles héroïques est à peu près celui que Thucydide nous a tracé dès l'entrée de son histoire, et qu'il étend beaucoup au-delà du siége de Troye. On peut, en effet, l'étendre fort loin, sans risque de se tromper; et c'est ce qui nous dispense de fixer l'époque précise de la vie d'Homère; il ne résulterait de cette discussion chronologique, que des différences que nous pouvons négliger. Après tout, nous ne connaissons guère ni cette époque ni la précédente,

que par Homère lui-même, je veux dire par ses descriptions, ses comparaisons, ses allusions, par où il ne paraît pas qu'il soit arrivé des changemens notables de l'une à l'autre. Tous ceux que l'on peut recueillir de l'Iliade et de l'Odyssée, se réduiront à l'usage des chevaux de monture, à l'invention de la trompette et peut-être à celle des lampes ; je dis peut-être, car la chose n'est pas avérée.

Dans ce période de la société, l'on est assurément bien en-deçà de la science, dont le besoin même est le dernier de nos besoins. Ainsi, outre les arts nécessaires à la vie, on connaît tous ceux qui naissent du local de chaque pays, de sa constitution interne et de ses collisions au-dehors. On bâtit, on fait le commerce, on navigue ; mais principalement on fait la guerre.

Le luxe, dont l'idée est relative, s'introduit avec la distinction des états. Il y a des cours, des chefs de tribus, des rois, des princes, des héros. Ils habitent des maisons plus hautes, plus spacieuses, mieux décorées ; ils possèdent des pâturages, des champs, des haras, des troupeaux plus nombreux. Le bœuf le plus gras est servi sur leur table ; ils boivent du meilleur vin et dans des coupes

d'or; ils ont des attelages plus lestes, des chars plus brillans, des armes d'une plus belle trempe, des bottines à agraffes d'argent, de riches baudriers, où leurs épées, dont la garde est ornée de clous d'or, pendent dans des fourreaux d'argent ou d'ivoire; leurs cuirasses sont semées d'étoiles, leurs boucliers chargés de ciselure: des panaches touffus flottent sur leurs casques.

La plus grande magnificence dont il soit fait mention dans Homère, régnait à la cour d'Alcinoüs, souverain d'un peuple efféminé, et à celle de Ménélas, qui, à son retour de Troye, semble avoir rapporté le goût du luxe oriental de ses courses en Egypte et en Phénicie. Dans ces deux palais, tout brille comme la lune et le soleil; et, en entrant de nuit dans celui de Lacédémone, Télémaque se croit dans la demeure céleste de Jupiter. Cependant cette magnificence ne se découvre qu'à la lumière de brandons ou de feux allumés.

Tous les arts de nécessité ou de luxe ne sont dans ces siècles que grossièrement cultivés; on n'en connaît que la mécanique et la routine; on n'a des principes sur rien. Une preuve infaillible qu'en toute chose on en

est encore aux rudimens, c'est que le commerce se fait par l'échange immédiat des productions, soit de la nature, soit de l'industrie. On ne sait point monnayer le métal, et les valeurs manquent de signes représentatifs, sans lesquels aucun peuple ne saurait être policé. Que dis-je? il est plus que probable que, dans ce temps-là, les Grecs n'eurent point d'alphabet, et qu'Homère lui-même ne savait ni lire ni écrire. C'est l'opinion de Joseph, dans son premier livre contre Appion; selon lui, les poëmes d'Homère n'avaient été que chantés par ce poète, et n'avaient été écrits dans la suite que de mémoire. C'est ce que M. Wood, dans son ouvrage sur le génie original d'Homère, a confirmé par les raisons les plus fortes.

Les sept sages ne parurent que long-temps après lui; et, si nous exceptons Thalès, à qui l'on attribue quelques notions d'astronomie, ces premiers sages n'étaient que des diseurs de proverbes, que le sens commun, exercé par le commerce des hommes, pouvait aisément leur suggérer. Voilà pourquoi plusieurs anciens leur refusent, et le titre de sages, et celui de philosophes.

Quand Homère chantait ses vers devant

ses compatriotes assemblés, ce qui devait sur-tout leur plaire, c'était d'y trouver leur pays, leur nation, les dieux et les hommes de leur temps; mais nous-mêmes, qu'y trouvons-nous autre chose, en n'apportant à leur lecture que notre bon sens, avec une connaissance suffisante de la langue? Ne doutons point que le nom immortel que ces vers lui ont mérité, ne soit principalement dû à cette facilité, ce naturel qui y règnent, et qui en font goûter le charme aux esprits les moins cultivés. Homère était un poète national pour les Grecs; et, dans tous les temps, c'est un poète à la portée de quiconque à une oreille pour entendre et une ame pour sentir.

Les sujets de l'Iliade et de l'Odyssée étaient pris dans des événemens récens et connus. Le plan, le style, le ton, la marche, tout y est de la plus belle simplicité; rien n'y décèle la moindre prétention à la science. Le poète décrit les phénomènes de la nature, comme ils tombent sous les sens; ou lorsqu'il leur assigne des causes, c'est précisément dans les sources les moins philosophiques qu'il va les chercher. Jupiter lance la foudre; Neptune soulève les flots et ébranle la terre

de son trident; Vénus inspire l'amour, Minerve la sagesse, Mars le courage. Point de causes secondes; les dieux font tout, et dans le monde moral, et dans le monde physique.

Quand il touche soit aux ouvrages, soit aux opérations des arts, on reconnaît le bon observateur qui, à la justesse du coup-d'œil, joint une imagination aisée et riante, mais qui décrit les choses comme elles s'offrent à ses regards, et par conséquent dans l'état d'imperfection où elles se trouvent. Maxime de Tyr, quoique d'ailleurs grand admirateur d'Homère, observe que, s'il revenait au monde, et qu'il voulût se mêler de tactique, de médecine, ou de conduire des chars, il se ferait huer des militaires, des médecins et des cochers. Je sais que les exemples cités par Maxime, en preuve de son assertion, portent à faux; mais, ce qu'il y a de très-vrai, c'est que du temps d'Homère les arts étaient au berceau; ce qu'il y a de plus vrai encore, c'est qu'il n'existait pas une ombre de ce que nous appelons sciences.

On aurait bien de la peine à indiquer dans Homère rien d'abstrait, de scientifique ou de recherché: sa versification, son langage,

sont toujours d'une vérité frappante, toujours au niveau des choses; ils suivent la nature, la copient, l'imitent, en colorent les traits. Si les philosophes ont depuis employé les mêmes termes, dans des spéculations dont il n'avait, ni ne pouvait avoir d'idée, c'est qu'Homère était le seul auteur classique d'une langue qu'il avait le premier tirée de son chaos.

Homère ne fait jamais parade d'un savoir acquis; il ne nomme point ses maîtres; il n'en connaît point d'autres que les filles de mémoire.

Lorsqu'il produit sur la scène les *Aoïdoï*, les chantres ses confrères, il les représente sous l'inspiration immédiate des dieux. Au 17e. livre de l'Odyssée, il est dit qu'on les fait venir de loin pour le plaisir de les entendre. Aussi ne les voit-on paraître qu'aux sacrifices, dans les festins, dans les réjouissances publiques. Quelle est la matière de leurs chants? ce sont les louanges des dieux et des héros; ce sont des histoires ou des fables communes: le cheval de bois, le sac de Troye, les filets de Vulcain; sujets semblables à ceux qu'Homère a chantés, et assortis à leur faculté ainsi qu'au goût de leur auditoire. Ces poètes

étaient bien moins savans que celui de la reine de Carthage; on ne leur entend point répéter les leçons sublimes du grand Atlas; on ne peut dire d'aucun d'eux :

Hic canit errantem lunam, solis que labores,
Unde hominum genus et pecudes, unde imber et ignes.

§. II.

Science attribuée à Homère.

Je viens d'exposer en peu de mots mon opinion sur la science d'Homère; mais je ne saurais me dissimuler ici que j'ai contre moi le plus grand nombre de ses interprètes, soit modernes, soit anciens, escortés de presque toute l'antiquité philosophique.

A les entendre, Homère est non-seulement un sage, mais le sage par excellence, le confident intime de la nature, le maître de Pythagore et de Platon, le père du Lycée et du Portique; toute la philosophie des Grecs est sortie de son cerveau, comme Minerve de celui de Jupiter.

C'est lui qui enseigna à Thalès que l'eau est le principe de toute chose; à Xénophon, que c'est l'eau et la terre; à Empédocle, que c'est la querelle et l'amitié; c'est de lui que

les stoïciens tiennent leur apathie, Démocrite ses images, Epicure sa volupté, Pythagore sa Monade et sa Dyade, la perfection des nombres impairs, sa métempsychose même, et le silence qu'il prescrit à ses disciples.

Ainsi, il n'y a point de secte dont Homère ne soit, et leurs doctrines les plus opposées entre elles se trouvent également dans ses ouvrages. On connaît là-dessus le mot de Sénèque: *Rien de tout cela n'y est, parce que tout y est.*

Quelles sont, après tout, ces connaissances que l'on veut tirer d'Homère? des erreurs, pour la plupart, des propositions contradictoires, des absurdités. Quels sont les moyens qu'on y emploie? des explications arbitraires, des allégories forcées, des raisonnemens d'une inconséquence palpable.

Une des maximes de ses commentateurs, et que de doctes théologiens ont appliquée depuis à l'interprétation de la bible, c'est que les expressions du poète souffrent une infinité de sens, et signifient tout ce qu'il est possible de leur faire signifier; puis, à l'aide de cette lanterne magique, ils vous font voir dans leur auteur tout ce qui fut pensé et rêvé je ne sais combien de siècles après lui.

C'est ainsi, sans doute, que s'y prenait Cratès, le Malléote, pour expliquer tous les phénomènes naturels par Homère, et avant lui Zénon et Antisthène, pour prouver qu'il possédait toutes les sciences et qu'il ne tombe jamais en contradiction; car, ce qui nous semblerait contradiction dans Homère, n'est, selon eux, qu'un effet de sa complaisance; c'est qu'il se prête obligeamment aux différentes sectes qui devaient naître dans les époques futures de la philosophie. Quoique Homère, dit Héraclide, soit bien convaincu qu'il n'y a que quatre élémens, il a voulu pourtant y en ajouter un cinquième, pour faire plaisir aux *Péripatéticiens.*

Cette manière d'interprêter s'appelait la *science subtile.* Combien la guerre des dieux sous les murs d'Ilion n'a-t-elle pas subi d'interprétations différentes? Tantôt c'est la guerre des élémens, tantôt ce sont les vices et les vertus qui s'escarmouchent; une autre fois c'est la réunion des sept planètes dans un même signe du zodiaque: réunion fatale à l'univers, dont elle causera la ruine.

Pourquoi Junon est-elle opposée à Diane? et pourquoi Diane est-elle si maltraitée par Junon? C'est qu'il y a inimitié entre l'air

et la lune, et que la lune fend l'air dans sa course; mais l'air qui n'aime pas à se laisser fendre, se venge en obscurcissant le visage de la lune par les nuages et les brouillards qu'il élève entre elle et la terre. Mais pourquoi Junon n'est-elle autre chose que l'air? On en donne une raison très-singulière : c'est parce que les femmes sont des substances humides.

La création du monde est partout; dans Homère elle est, dit-on, dans les métamorphoses de Protée, où vous voyez le débrouillement de la masse confuse et sa réduction aux formes qui différencient les corps; elle est dans Junon suspendue entre les nuages et l'éther, les pieds chargés de deux enclumes, par où vous entendrez la terre et l'eau, qui sont les bases de l'atmosphère. Vous la voyez sur-tout dans le bouclier d'Achille, où Vulcain est le feu créateur.

On vante aussi beaucoup les connaissances astronomiques d'Homère; il ne nomme dans l'hémisphère septentrional que les pléïades, les hyades et la grande-ourse, et dans l'hémisphère austral, que l'orion et l'étoile de Sirius.

On prétend qu'il était instruit de la cause

des éclipses; sur quel fondement? C'est qu'il a placé à la nouvelle lune cette fameuse éclipse de soleil qui annonça le retour d'Ulysse dans Ithaque ; mais cette fameuse éclipse n'est qu'une vision du devin Théoclimène.

On lui attribue une autre grande découverte sur le soleil : c'est qu'il se meut d'un mouvement spontané, et ne va de l'orient au couchant que parce qu'il le veut bien; parce que dans sa mauvaise humeur, le soleil menace de quitter le ciel et de luire aux enfers.

L'origine des vents, des éclairs, du tonnerre, de la foudre, des tremblemens de terre, etc., est aussi dans Homère comme tout le reste.

Je vous fais grace de sa théologie, de sa métaphysique, de sa philosophie en général. Ceux qui aiment ces sortes de curiosités, trouveront de quoi se satisfaire chez les interprêtes : il serait facile de grossir les exemples, en compilant toutes les visions creuses de la secte éclectique, les rêveries de Porphyre, de Macrobe et d'une foule d'autres.

Il ne faut pourtant pas croire que cette

folie ait été universelle, et que l'esprit ait tourné à ce point à toute l'antiquité.

D'abord, ces interprétations allégoriques heurtaient de front l'opinion populaire, la religion nationale.

Quoi! ces temples, ces autels, ces statues, tant de sacrifices, de libations, d'encens, tant de prières, de vœux, d'observances, de fêtes, tout ce culte si splendide et si somptueux se prodiguerait à des êtres inanimés, insensibles, ou à des êtres qui n'existent que dans l'entendement!

Et ces maisons illustrés de la Grèce, qui faisaient remonter leurs généalogies dans l'Olympe; les Héraclides, les Tantalides, les Eacides, voulaient-elles faire penser que leurs races et leurs ancêtres ne fussent que des figures de rhétoriques? Le père le Bossu eût-il été bien venu à la cour des rois d'Epire, avec son *Traité sur la poésie épique*, s'il leur eût dit que Thétis, mère d'Achille et l'ayeule de ces princes, n'était qu'une allégorie du sel marin?

Peut-on nier que ce ne fût au contraire la croyance générale, que les déesses se familiarisaient avec les beaux garçons, et les dieux avec les jolies filles? Dans des temps fort

postérieurs aux siècles héroïques, les filles grecques trouvaient la chose encore très-faisable, témoin l'aventure du faux Scamandre et de Callirrhoé.

Parmi les philosophes, Epicure se moquait hautement des allégories et de leurs partisans; Pythagore et Platon n'en faisaient guères plus de cas. Le premier fait fouetter Homère par les furies, à cause de son impiété; le second l'éconduit hors des frontières de sa république, où il ne veut de lui, ni avec les allégories, ni sans elles. La poésie, en général, est aux yeux de Platon, ou de Socrate, un art agréable, mais frivole, qui ne s'occupe que de fausses apparences; un art qui, de tout temps, est en guerre avec la philosophie; un art qui flatte le vice, amollit le courage et corrompt les mœurs. Il range les poètes dans la classe des fourbes, avec les prêtres et les devins, non-seulement Homère et Hésiode, mais encore Orphée, Musée et les autres théologues, ou plutôt les écrits qui portent leurs noms, et qu'il soupçonne avoir été fabriqués par les prêtres.

Quant à l'histoire poétique des dieux, il la traite de fable absurde et pernicieuse;

mais il ne paraît incliner nulle part pour la méthode des allégoristes. Il adopte plutôt la généalogie des dieux, quelque invraisemblable qu'elle soit, comme elle a été transmise par leurs descendans, qui devaient les connaître. Dans le *Phedre* de Platon, le métier d'allégoriste est dépeint comme un métier dur, ingrat, qui, après avoir flatté de quelque succès, vous laisse dans les épines. Vous avez, dit-il, des hyppo-centaures, des gorgones, des pégases, et sur-tout la CHIMÈRE à combattre. Aussi Socrate aime-t-il mieux s'en rapporter là-dessus aux traditions autorisées par les lois.

Mais pour ne pas uniquement nous en rapporter aux philosophes, ajoutons que le plus célèbre des critiques anciens, le restaurateur d'Homère, le sage et le judicieux Aristarque, se déclarait expressément contre le sens allégorique.

Les grands poètes de Rome, qui marchèrent sur les traces des Grecs, et qui en sont les meilleurs interprètes, ne s'avisèrent jamais de chercher rien de pareil dans Homère. Ce n'est pas la faute de Virgile, si l'on a allégorisé l'Enéïde aussi ridiculement que l'Iliade et l'Odyssée. Enfin, les pères

de l'église suivaient, pour l'explication de la fable, non le systême des allégoristes, mais celui d'Homère, ou le systême historique, dans lequel les dieux ne sont que des hommes déifiés.

Qu'y a-t-il de mieux établi dans Homère que la personnalité de ses dieux? Non que je prétende qu'il n'y ait des allégories dans ses poëmes : l'allégorie n'est qu'une métaphore allongée. J'admets donc volontiers celles qui, n'ayant rien de forcé, s'annoncent d'elles-mêmes; j'admets sur-tout les applications morales, allégoriques ou non, qui sont d'une évidence et d'une vérité sensibles.

Ce que je nie, c'est que le sujet des poëmes d'Homère et sa mythologie soient des fictions imaginées dans des vues scientifiques; que les personnages humains ou divins qu'il y introduit, soient des ombres, des fantômes, dont l'existence et les actions se résolvent dans l'allégorie, et qu'il ait voulu nous les faire concevoir ainsi.

Je dis plus, et je me ferais fort de le prouver : il n'y a point de personnage purement allégorique dans Homère. Les songes, les prières, l'Até, la fuite et la terreur, ne sont point chez lui des êtres imaginaires et

abstraits; il les fait parler, mouvoir, agir. La discorde, le tumulte et la mort ont leurs figures agissantes sur le bouclier d'Achille, aussi bien que Mars et Pallas. Ce sont des dieux, des déesses, des démons subalternes, qui, dans le gouvernement du monde, dirigent les affaires de détail.

Les erreurs où l'on est tombé sur ces objets, sont causées par la distance d'où on les considère. On ne réfléchit pas assez à la révolution qui s'est faite dans l'esprit humain, dans la foi religieuse des peuples.

La religion d'Homère remplissait tout l'univers de divinités: point de corps, point de phénomène, point de partie ni de propriété connue de la nature, qui ne fût sous la présidence et sous la direction d'un surveillant céleste. Or, pour se former une idée de ces êtres, et pour les distinguer entre eux, il fallut leur donner à chacun leurs attributs particuliers; mais comme assurément on ne les connaissait pas *à priori*, où prendre ces attributs, si ce n'est dans les départemens respectifs qu'on leur avait assignés? et quoi de plus naturel que de leur supposer les qualités nécessaires pour le poste qu'on leur déléguait?

Voilà ce qui, par laps de temps, a fait confondre le domaine des dieux avec les dieux mêmes, ce qui les a fait dépouiller de leur substance, et dénaturer leurs attributs. Voilà, en un mot, l'origine de ce faux air d'allégorie que saisirent avec avidité, d'abord les philosophes dont les doctrines s'aheurtaient contre les doctrines reçues, et dans la suite les peuples théistes, qui ne pouvaient plus se servir du langage de la fable que figurément. Mais on aurait tort d'en conclure qu'il en ait été de même du temps d'Homère, dans ces âges reculés, où il n'existait d'autre religion que cette fable même, ni d'autre philosophie que cette religion.

Les philosophes furent donc les premiers à se disputer l'honneur de défigurer la poésie; vinrent à leur suite les commentateurs, les scholiastes, les grammairiens, que la contagion de cet esprit philosophique avait gagnés. Dès-lors tous les objets que le pinceau d'Homère avait revêtus de corps et de couleurs, furent volatilisés; on mit tout l'Olympe en cendre, et l'on recueillit précieusement la fumée qui s'exhalait de ses débris.

Homère dut cette disgrace à l'éclat même

de son nom: les philosophes, les gens à systême, pour se faire goûter, se virent obligés de recourir à son appui, et de se munir de son autorité; mais, pour le rapprocher d'eux il fallait lui faire dire des choses qui eussent également révolté sa muse et sa religion: de là cette manie se perpétua d'âge en âge, et finalement il en résulta cet assemblage monstrueux d'allégories et de science, qui fait gémir la poésie et le bon sens.

Ce mal parvint à son comble dans les temps où la philosophie payenne se trouva en conflit avec le christianisme. Pour couvrir le ridicule de la théologie fabuleuse, il ne s'offrit point de meilleur expédient que de la mettre sous l'abri de l'allégorie; c'est aussi ce que firent tous les controversistes de la nouvelle école platonicienne. Ce fut une maladie héréditaire qui se transmit d'interprète en interprète: c'est le fruit de cet esprit raisonneur et prétendu philosophique qui infecte la poésie de ses malignes influences; c'est le plus souvent même le funeste effet d'un amour mal entendu et peu éclairé pour Homère.

Cet amour les aveugle au point de leur faire digérer les plus étonnantes contradictions. Après s'être donné la torture pour tirer

du poète la théologie et la morale la plus saine, ils vont détruire leur propre ouvrage en vous prouvant, avec beaucoup d'emphase, qu'Homère a reconnu une intelligence suprême, dont la sagesse et le pouvoir n'ont point de bornes. S'agit-il ensuite de sauver des choses scandaleuses dans ses dieux? voilà tout-à-coup ces dieux, sans en excepter le grand Jupiter, qui deviennent des élémens, ou des parties, ou des qualités du monde matériel; mais si les dieux sont des élémens, des parties, ne voyez-vous pas qu'Homère est un athée, qu'il est le précurseur de Spinosa?

Ainsi, gardons-nous d'écouter ni Bacon, lorsqu'il nous débite les subtilités de son esprit pour *la sagesse des anciens*, ni Cudworth, lorsqu'il érige Homère en théologien orthodoxe, ni Duport, quand il met le partage de l'empire du monde entre les trois fils de Saturne, en parallèle avec ces paroles de St.-Jean: *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le père, le verbe et l'esprit.*

Selon le père Lebossu, non-seulement Homère est plein d'allégories, mais le sujet et la fable de ses poëmes ne sont qu'une allégorie continue. Cet habile jésuite veut

nous révéler tout le secret d'Homère pour faire des poëmes épiques : Choisissez, dit-il, une maxime abstraite de morale ; arrangez-y les circonstances les plus propres à la faire valoir ; créez dans votre intellect les êtres moraux qui doivent la mettre en action, puis, donnez à ces êtres les noms d'Achille, d'Agamemnon, etc. Jamais on ne déraisonna plus méthodiquement.

Après lui, je nomme à regret cette dame savante qui a si bien mérité des lettres et d'Homère en particulier (Mme. Dacier). Si elle se fût bornée à le défendre, à l'admirer comme poète, rien de plus aisé, rien de plus juste, la palme lui demeurait ; mais, éblouie par les allégoristes, elle se chargea de la théologie, de la physique, de la métaphysique, de la science universelle de l'auteur qui faisait l'objet de son culte.

Mais que dirons-nous d'un traducteur du premier ordre, qui a jouté avec le sublime de son original sans en avoir pu atteindre la simplicité antique, et d'un des meilleurs juges d'Homère, si c'est au génie à apprécier le génie ? je parle de l'illustre Pope. Quoique peu ami des allégoristes, il ne s'est pas entièrement garanti de la séduction de leur

méthode. Cette chaîne d'or où l'on a tant vu de choses, la durée du monde, la providence, la nécessité, la liaison universelle des êtres, la pierre philosophale, il y voit, en bon anglais, l'attraction newtonienne; Jupiter est le soleil qui, tenant la terre et les autres planètes comme à la chaîne, les force à fléchir leurs orbites, et à décrire une courbe rentrante autour de lui.

Il serait assez plaisant qu'Homère eût pressenti les découvertes de Kepler et de Newton. Ce n'est pourtant pas qu'il n'ait été mis au rang des prophètes, non-seulement par les anciens, mais encore dans le siècle passé, par un visionnaire échappé des Petites-Maisons, dont je ne mêlerai pas le nom à des noms respectables. Suivant cet homme, l'Iliade et l'Odyssée sont la première Apocalypse. Ce n'est point la guerre de Troye ni les erreurs d'Ulysse, c'est l'histoire du peuple de Dieu, les miracles et la passion de Jésus-Christ, la ruine de Jérusalem, les révolutions de l'Empire et de l'Eglise, que le poète a chantés. Sous les noms d'Evénide et d'Antinoüs, il désigne nos premiers réformateurs; sous celui des Harpies, les Hollandais, et les Luthériens, sous celui des Lotophages.

§. III.

Comment la prétendue science d'Homère pouvait influer sur sa poésie. (C'est à quoi se réduit notre question : il y a un moyen bien court de la terminer.)

L'on convient de toute part que cette immensité de savoir n'est point dans Homère d'une manière explicite, mais sous le voile de l'allégorie. Il la cachait, dit-on, sous des fables, des énigmes, pour la faire rechercher des hommes studieux, et pour ne pas rebuter le grand nombre qui s'arrête à l'écorce des choses. D'autres assurent que c'était la bonne méthode, et qu'il fallait la conserver. En rendant la philosophie trop commune, de matrone respectable, on en a fait une prostituée qui court les rues, et que chacun traite à sa fantaisie. (*Maxime de Tyr.*)

Mais si Homère cachait sa science pour ne pas rebuter son auditoire, il la jugeait donc peu propre à paraître dans la poésie. Ainsi, loin que cette science, dont on le surcharge, le favorisât en sa qualité de poète, il avait des efforts continuels à faire pour la masquer; mais s'il avait à lutter contre sa

science, il avait aussi à travailler en sa faveur, puisqu'il voulait la transmettre à la postérité; d'un côté, il lui fallait épaissir le voile pour cacher ces grandes vérités au vulgaire, et de l'autre, lui laisser assez de transparence, pour qu'elles pussent affecter les scrutateurs du sens mystérieux. Voilà donc la poésie bien gênante vis-à-vis la science!

Pour mieux connaître le degré d'harmonie, essayez, en lisant Homère, de substituer partout la chose à l'enveloppe, le sens mystique au sens littéral. Il n'en résultera qu'un amphigouri où la poésie gâte la science, qui écrase la poésie; enfin, si, à force de peine, vous dégagez la science de ces fictions qui la tiennent captive, qu'en résultera-t-il? Les dieux n'iront plus aux bornes de l'Océan, pour assister au repas des vertueux Ethiopiens; mais dans le sens philosophique, ce seront les astres qui descendront dans la mer pour se rafraîchir. Mars ne couchera plus avec Vénus; la Haine s'unira avec l'Amour; Mars ne combattra pas contre Minerve, ni Vulcain contre le Xanthe; la Raison combattra avec la Folie, et le sec avec l'humide. Ce n'est plus Junon qui, grace à la ceinture de Vénus, reçoit sur le

mont Ida les caresses de son auguste époux, tandis que la terre, pour les honorer, se couvre de gazon frais et se pare de fleurs : c'est le printemps, l'univers entier qui naît de la conjonction de l'éther avec l'air. Quand on aura travesti tout Homère dans le même goût, croyez-vous qu'il se reconnût sous ces emblêmes? Malheureux sophistes! s'écrierait-il, vous avez flétri tous mes lauriers; vous m'avez si bien barbouillé de votre absurde science, que les eaux de Castalie suffiraient à peine pour me purifier!

Mais que serait-ce, si elles se trouvaient dans Homère sans qu'il l'eût su lui-même? Plusieurs savans ont pensé, comme d'autres pensent, que Cadmus, Orphée, Mélampe ou quelques autres, ont apporté ces vérités emblématiques dans la Grèce, où elles se sont ensuite défigurées. C'est le sentiment d'un très-grand homme, celui du chancelier Bacon.

Dans sa préface de la *Sagesse des Anciens*, il dit qu'il ferait bien peu de cas de cette sagesse, si les fables où elle est incorporée étaient de l'invention d'Homère ou d'Hésiode, *gens dont il n'y a rien à attendre de grand ni de sublime.* Ces fables, qu'ils

n'ont fait qu'enchasser dans leurs poëmes, telles qu'ils les ont reçues, sans y entendre finesse, sont des reliques sacrées des premiers âges du monde.

Ce n'est pas le lieu d'examiner cette hypothèse. Il suffit que nous soyons d'accord sur le point qui nous concerne principalement; c'est que ni Homère ni Hésiode ne comprenaient un mot à la sagesse que notre illustre philosophe regarde comme un souffle subtil, émané d'un meilleur temps, que le seul hasard a porté dans la flûte et dans la trompette des Grecs.

Ils ignoraient sans doute que la nature fût une pyramide dont les individus forment la base, dont les espèces et les genres inférieurs forment le milieu, et le genre suprême le sommet; ils ignoraient que les pieds de chèvre de Pan signifiassent l'ascension des vapeurs dans l'atmosphère, parce que la chèvre est un animal grimpant; ils ne connaissaient ni l'inquiétude des élémens, ni les atomes qui s'accrochent et se décrochent, ni l'influence des corps qui s'attirent et se repoussent à des distances éloignées.

Et, pour continuer ces exemples pris au hasard dans ce livre de Bacon, sur la *Sa-*

gesse des Anciens, Hésiode et Homère n'apercevaient pas dans les enfans de Saturne des ébauches de monde, toujours détruites et toujours reprises par le temps, ni dans Proserpine l'esprit éthéré qui, pénétrant dans le sein de la terre, répand sa substance par des fermentations continuelles, sources de l'origine et de la dissolution des corps; encore moins le grand œuvre des chymistes, qui remplit nos coffres et éternise nos jours.

Ils ne cherchaient pas dans Protée la matière qui, sous la concavité de la voûte des cieux, se résout et s'épuise dans les trois règnes; ni dans Diomède blessant Vénus, le fanatisme persécuteur; ni dans la cruche dont Hercule se servit pour traverser la mer et délivrer Prométhée, l'Incarnation du Rédempteur, opérée pour délivrer le genre humain des griffes du vautour infernal.

§. IV.

Le véritable Homère.

Quand le chancelier Bacon dit qu'il n'y a rien à attendre d'Homère de grand, ni de sublime, il veut parler apparemment du sublime des sciences; mais n'y a-t-il point

d'autre sublime ? Rien n'est-il sublime, à moins qu'il n'y entre des attractions, des fermentations, des atomes crochus, des mondes, des pyramides? je ne réclame pour Homère que le mérite de la poésie. Homère n'était ni mathématicien, ni physicien, ni métaphysicien. Qu'avait-il besoin de l'être?

Sous le beau ciel d'Ionie, ou dans une des îles de l'Archipel, climats fortunés où la nature se sourit à elle-même, où dans tous les genres elle a répandu ses plus riches productions, ses formes les plus parfaites, paraît un homme heureusement organisé pour en recevoir des sensations fortes et vraies, doué d'une imagination vive pour se les imprimer, excité par un génie ardent à les reproduire.

Cet homme visite diverses contrées, dont la situation, le paysage, la culture, les arts, le gouvernement, la religion, avec les accidens inséparables des longues courses sur mer, se peignent dans son esprit sous leurs couleurs naturelles. Ce n'est pas dans les livres, qui probablement n'existaient pas; c'est sur les lieux mêmes, et dans le commerce de ses semblables, qu'il saisit les tableaux fixes et les tableaux mouvans de la

nature, de la vie humaine, de la société.

La langue de sa patrie, quoique encore peu cultivée, lui offre, dans ses élémens et dans leur composition, une variété de sons, de mesures, de cadences, d'expressions d'où il tire ce langage fécond, énergique et harmonieux, qui semble s'approprier à tous les objets et les peindre à l'ouie, plutôt que les caractériser en vertu d'une convention arbitraire.

Cet homme enfin rencontre, dans un événement célèbre dont toute la Grèce retentit, une matière préparée et un champ fertile pour déployer la fertilité de son génie; et sa religion fabuleuse, embellie sous ses pinceaux, y fournit ce merveilleux unique qui, depuis lui, ne s'est si bien retrouvé chez aucune nation, et qui intéressait d'autant plus les Grecs, que leurs familles les plus puissantes et les plus respectées faisaient gloire de descendre des guerriers qui avaient combattu sous Troye, qui se prétendaient issus de ces dieux même que la Grèce adorait.

Voilà Homère tel que je me le représente; que d'autres se morfondent à faire de lui un grand philosophe, je ne vois, je ne reconnais en lui que le grand poète.

§. V.

Homère considéré comme Poète original.

Il me reste à considérer Homère sous deux points de vue, qui tiennent très-essentiellement à notre question, comme poète original et comme le père de la poésie. Car, si les sciences y influent, c'est ici sur-tout que leur influence doit se faire sentir; ici, dis-je, où elle paraîtrait sans équivoque et dans toute sa force.

Où verrait-on mieux les moyens qui concourent à la perfection des arts, que là où cette perfection touche à l'époque même de leur naissance, là où les premiers essais sont des chefs-d'œuvres? A mesure que nous nous éloignons de cette époque, ces moyens vont se perdre dans une complication de causes et de circonstances accessoires, qui ne nous permet plus de les bien démêler, et qui, tout au moins, rend leur influence suspecte. Les poètes imitateurs ont eu devant eux de grand modèles, auxquels ils doivent leur inspiration et leurs succès. On sera toujours enclin à regarder leurs productions,

comme des copies tirées d'après d'excellens originaux.

Ainsi l'influence dont nous parlons, devrait se manifester en tout son jour dans Homère; et si au contraire nous n'en découvrons aucune trace, ni dans sa vie, ni dans ses poëmes, ni dans son siècle, ni chez sa nation; si nous avons parfaitement conçu comment il est devenu ce qu'il est, sans un pareil secours; si nous ne comprenons pas même qu'il eût pu avoir ce secours, ni à quoi il eût pu lui servir, on prévoit la conséquence où cela mène.

J'ai dit qu'Homère est un génie original: il se rend ce témoignage à lui-même dans le personnage de Demodocus, sous lequel il y a apparence qu'il a voulu se caractériser. « *Je n'ai de maître que moi-même*, dit-il, *et ma voix est un présent des dieux.* »

Ipse mihi doctor, tribuerunt numina vocem.

C'est-à-dire, que le poète ne reconnait point de maître humain; mais, conformément à une religion, suivant laquelle il y a des dieux partout et pour tout, il rapporte ses talens naturels à ces dieux, les dispensateurs

souverains de toutes les bonnes choses qui nous arrivent ou qui sont en nous.

La meilleure preuve de l'originalité du génie d'Homère est dans ses ouvrages, je dis, et dans l'ensemble et dans toutes les parties, je dirais presque dans chaque vers. Le sujet, le plan, la conduite, les machines, le style, le rhythme, l'harmonie, on sent que tout cela est un, que tout cela est à lui, qu'un même esprit organise et vivifie la masse entière. On sent que ce n'est point un de ces poètes qui vivent d'emprunt et ne savent que coudre l'un à l'autre des lambeaux pris çà et là. En suivant les coups de pinceau de ce grand maître, on voit comment les objets affectèrent ses sens, comment ils se sont groupés et coloriés dans son imagination, et comment il a su les rendre avec mille qualités, mille nuances qui ne sauraient s'exprimer sur la toile muette.

Je prouverais, s'il le fallait, ce caractère distinctif d'Homère par bien d'autres argumens, et par ses répétitions mêmes. Mais cette tâche, pour laquelle j'avais autrefois rassemblé des matériaux, vient d'être exécutée en partie par Robert-Wood Esquire,

le même à qui nous devons la description de Palmyre et de Balbec, et dont l'érudition et le savant pélerinage en Grèce, en Egypte, sur le mont Ida, et aux champs où fut Troye, le mettaient en état de la remplir bien autrement que je n'eusse pu le faire.

On produit une liste obscure de poètes qui doivent avoir précédé Homère. Je veux que cela soit : les a-t-il copiés? les a-t-il servilement imités? C'est ce qu'il faudrait prouver, avant d'en rien conclure à son désavantage; mais, tout au contraire, les ouvrages de ces poètes ont fait peu de sensation et ont péri. Homère les a tous offusqués; ils se sont, comme l'a dit un ancien, perdus dans les rayons de sa gloire.

Pour nous, il nous suffit, à la rigueur, que l'Iliade soit le premier monument de poésie dont nous ayons connaissance et que nous puissions apprécier; car, s'il y a eu des poètes avant Homère, ils devaient naturellement être encore moins habiles, moins versés dans les sciences.

Quant à l'existence de ces poètes, il s'agirait de peser les témoignages qui déposent pour elle, contre celui d'Hérodote, qui la leur refuse; et contre celui de l'historien

Joseph, lequel assure que les Grecs n'ont point de livre d'une authenticité avérée, qui remonte au-delà d'Homère.

Aristote, après avoir dit qu'à l'exception de la mélopée et du spectacle, les parties du poëme épique et de la tragédie sont les mêmes, ajoute qu'Homère est le premier qui les ait employées toutes, ou qui les ait rassemblées en un tout, et qu'il s'en est acquitté d'une manière très-satisfaisante; ce qui lui revendiquerait au moins l'invention de l'épopée.

Cette invention est un honneur que toute la saine antiquité lui défère d'une voix unanime. Lucrèce ne connaît pas de plus anciens sujets de poésies que les guerres de Thèbes et de Troye; mais celle de Troye fut chantée avant l'autre, à moins que nous ne comptions l'*Epigoniade* attribuée à Homère lui-même. Horace ne parle-t-il pas de lui comme du premier chantre de l'épopée, quand il dit qu'il y eut des femmes perfides avant Hélène, de vaillans guerriers avant Agamemnon, Teucer, Idoménée, Hector, etc., mais qu'ils sont ignorés, parce qu'il ne s'est trouvé aucun poète qui les arrachât aux ténèbres de l'oubli?

Vixere fortes ante Agamemnona
Multi : sed omnes illacrimabiles
Urgentur, ignotique longâ
Nocte, carent quia vate sacro.

§. VI.

Homère considéré comme le père de la poésie.

Homère fut si bien un génie original, qu'il a enlevé cette gloire à la plupart des poètes qui l'ont suivi.

D'abord tous les poètes de l'Occident qui ont travaillé dans le genre épique, sont ses imitateurs, ou ceux de ses imitateurs qui ont étudié chez lui les lois de l'épopée; ils ont réglé sur ses poëmes le plan et la marche des leurs; ils y ont pris la proportion des parties, comme les anciens statuaires les prenaient sur le Doryphore de Polyclète. Un œil éclairé par Apollon n'aura point de peine à le retrouver à travers les changemens que l'esprit des temps, des langues et des peuples ont occasionnés; il le retrouvera sur-tout dans les meilleurs de ces poètes; car ce sont incontestablement ceux qui l'ont suivi de plus près. C'est une espèce de métempsychose, où

la même ame, différemment modifiée, vient tour-à-tour animer le chantre d'Enée, ceux de la Lusiade et de la Jérusalem, celui de nos premiers parens, celui de Henri et celui du Messie.

Il y a plus : les anciens ont déjà aperçu dans Homère la source de tous les genres de poésie sans exception. En effet, l'épopée semble les contenir tous. Le drame, ainsi que le dit son nom, n'est qu'une action épique transportée sur la scène, et circonscrite dans les bornes de la représentation. Voilà pourquoi Aristote et Platon s'accordent à regarder Homère comme l'inventeur de la poésie théâtrale.

Quel est le sujet lyrique qu'il n'ait point embrassé? N'est-ce pas lui qui, le premier, chanta les dieux et les enfans des dieux, les jeux, les festins, les amours? et qui, selon la variété de ces sujets, a su mieux que lui rehausser les sons de la trompette, ou les abaisser jusqu'aux sons les plus doux de la lyre? C'est cette lyre qu'Anacréon se souhaitait, après qu'on en aurait démonté la corde qui résonne les combats.

Voici donc les trois grands genres, ou plutôt les seuls vrais genres de poésie, parce que

les autres n'en sont que des dépendances, des altérations ou des corruptions; les voici, dis-je, qui appartiennent à Homère, l'un directement, les deux autres par une espèce de filiation.

Mais de quoi tous les poètes postérieurs sont principalement redevables à Homère: c'est le langage poétique, je veux dire le style et l'harmonie du vers, dont il est le plus ancien et le plus parfait modèle.

Nous n'examinerons point si des différens idiomes grecs, fondus ensemble, il s'est fait cette langue *ionico-poétique*, dont le dialecte le plus mélodieux de tous fait la base, et où se mêlent ensuite, selon les besoins, et le dialecte élégant d'Athènes, et le dorien, qui fournit les sons rudes et ronflans (car il en faut dans une poésie vraiment pittoresque), et l'éolien, qui les tempère par sa résonnance grave et majestueuse. Cette opinion souffre des difficultés; mais ce qui n'en souffre point chez les connaisseurs, c'est que la poésie d'Homère est une véritable musique; c'est qu'elle a charmé les Grecs de tous les âges; c'est qu'elle retentit encore dans nos prononciations modernes, quelque vicieuses qu'on veuille les supposer.

Qui pourrait s'y méprendre ? Quelle oreille assez disgraciée des muses ne sentirait le pittoresque varié de l'expression, des mesures du rhythme et de l'harmonie syllabique ? Tantôt le vers répète les longs roulemens du tonnerre ; tantôt il imite deux cascades bruyantes, qui se précipitent de deux rochers opposés, confondent dans la vallée leurs flots écumeux ; tantôt c'est la mer en tourmente : vous entendez la tempête qui gronde, le frémissement des vents, le hurlement des vagues, le cri des cordages, des antennes et des voiles. Les armées marchent au combat : vous sentez la terre trembler sous les pas des hommes et des coursiers, et sous les roues des chars. L'armure des guerriers resplendit jusqu'au ciel, et le vers resplendit comme elle. Quels mots sonores pour peindre le fracas de la mêlée, le choc des boucliers, le retentissement de l'airain, que l'*arabos*, le *patabos*, le *conabos*, le *roïtzos* des flèches, le *doupos* des javelots !

Toute l'antiquité s'est récriée sur ce Sisyphe qui, haletant, essoufflé, travaille des pieds et des mains pour pousser sa pierre au haut de la colline : comme la résistance de la masse, les efforts qu'il fait pour la vaincre,

la tension de ses muscles et sa respiration pénible, comme tout cela, dis-je, est marqué par la pesanteur des syllabes, par la fréquence des points d'appui, des pauses, des baillemens! Voyez ensuite avec quelle rapidité la pierre redescend du sommet au pied de la colline; elle est montée en longs spondées, elle roule en bas sur de légers dactyles, qui effacent la césure et semblent imprimer le mouvement rotatoire à l'hexamètre même.

On n'admire pas moins la suavité de son coloris dans les peintures gracieuses, en observant avec quel art il y ménage les consonnes, sur-tout les consonnes dures, et prodigue les diphtongues, les longues voyelles et les demi-voyelles les plus molles. Soit qu'il imite le souffle du zéphyr, le chant de Philomèle, les accens du chalumeau et de la guitare, soit qu'il représente la tendre Andromaque, la belle Hélène, la sage Pénélope, que son rhythme est doux et moëlleux, et qu'il coule mélodieusement! (Voyez toutes ces choses plus au long dans Denys d'Halycarnasse.)

En un mot, non-seulement tout ce qui résonne dans la nature, résonne dans ses vers; mais les objets mêmes qui ne rendent

point de sons, il sait les peindre par des sons.

Je l'ai déjà dit, les Grecs de tous les siècles ont été subjugués par le charme puissant de cette harmonie, malgré les vicissitudes que la prononciation de leur langue a éprouvées; car assurément elle n'était pas la même au siècle d'Homère et à celui de Périclès, ni la même depuis Périclès jusqu'à Denys d'Halycarnasse, Dion, Chrysostôme, Plutarque, Longin, Eustache; et la prononciation moderne ne nous a point rendu insensibles à ses beautés, quelque diverse qu'elle soit chez les différentes nations de l'Europe. Ce n'est pas ici un paradoxe, c'est une chose de fait; ceux qui la nient, ou ne connaissent pas la poésie d'Homère, ou il leur manque le sens nécessaire pour en être affectés.

Si je me suis un peu arrêté sur cette matière, c'est à cause d'un jugement peu réfléchi sur la poésie et la langue grecques, que, depuis quelque temps, on se plaît fort à rebattre : on prétend qu'il nous est impossible aujourd'hui de rien connaître à l'harmonie de cette langue et aux effets qu'elle produisait. Il serait fort aisé de faire voir combien ce jugement est louche et faux dans l'extension qu'on lui donne; mais cela

m'écarterait trop de mon sujet principal.

On peut demander avec plus de raison si l'invention de la prosodie des Grecs ne remonte pas au-delà d'Homère ?

Je réponds en peu de mots:

1°. Que l'hexamètre est le plus ancien de leurs vers métriques connus.

2°. Que ce vers, selon Hermogène, reçoit trente formes différentes, et par-là répond si bien à tous les besoins de l'épopée, qu'il semble être fait pour elle, et n'être fait que pour elle.

3°. Qu'Homère paraît être le premier qui l'ait employé en grand et selon sa vraie destination.

4°. Enfin, qu'il le manie si supérieurement, que loin de le vouloir surpasser à cet égard, on n'a jamais cru qu'il fût possible de l'égaler. De sorte que, s'il n'en est pas le premier inventeur, il est au moins le premier et le seul qui ait su en faire jouer tous les ressorts, et qui ait bien senti tous les avantages de son mécanisme.

Or, les deux mètres qui entrent dans ce vers renferment virtuellement tous les mètres imaginables: le chorée, l'iambe, le pyrrhique, le trybraque, l'amphibraque, l'anapeste, le

choriambe, le dirambe, le ditrochée, l'antispaste, le procéleusmatique; les péons, les joniques, les épitrites, ne sont que le spondée et le dactyle redoublés, combinés, mêlés, renversés, tronqués. Ainsi, toutes les formes prosodiques ont pu aisément être tirées de celles dont Homère fait usage, comme nous savons qu'elles l'ont été par les poètes suivans, soit qu'ils composassent pour la lyre, soit pour le théâtre, soit pour d'autres genres.

Et de plus, ces poètes trouvaient dans Homère des modèles de tous les mélanges de syllabes, de mètres, de césures, et de leur application à chaque genre, à chaque sujet, au sens particulier de chaque vers, selon qu'il demandait des cadences graves ou aigües, sourdes ou sonores, soutenues ou molles, lentes ou pressées.

Mais ce n'est pas cela seul que j'entends lorsque je le nomme le père de la poésie; j'entends que c'est lui qui a épuré, ennobli sa langue nationale, et lui a fait prendre un vol si élevé; que c'est lui qui l'a enrichie de figures poétiques de toute espèce, de ces mots si heureusement combinés pour faire un tableau, de ces expressions uniques qui por-

tent, pour ainsi dire, la couleur des objets, de ces mots qui peignent l'action et le mouvement des corps, aussi bien que les sentimens, les mœurs et le caractère de l'ame.

Comment refuser à Homère cette influence sur la poésie des Grecs? elle s'étend jusqu'à leur prose. Les orateurs, les historiens, les philosophes, se sont formé le style dans son école. Quiconque a lu avec intelligence Hérodote, Thucydide, Xénophon, Démosthène, Eschine, Platon, en est pleinement convaincu, et vouloir le démontrer aux autres, ce serait parler à des sourds : il suffit que la Grèce entière le reconnaisse pour le créateur de sa langue et pour la source de toutes les belles choses qui y sont exécutées.

Les Latins ne furent en tout que les copistes des Grecs; ils tiennent d'eux jusqu'à leur grammaire, dont les conjugaisons et les déclinaisons sont modelées sur le grec éolique ; ils tiennent d'eux jusqu'aux figures de leur alphabet. La mesure, la modulation, toutes les parties constituantes du vers, sont les mêmes chez les deux peuples ; la poésie latine n'est que le reflet de la poésie grecque.

Aussi voyons-nous tous les poètes latins

se joindre aux Grecs pour placer Homère à leur tête, et toute l'antiquité reconnaître en lui le roi du Parnasse, le père, le maître, et, pour parler avec Quintilien, le Jupiter de la poésie.

Enfin, et ceci n'a pas besoin de preuve, c'est en partie par le canal de la langue latine, en partie par le second passage de la Grèce en Italie, après la prise de Constantinople, que la langue poétique des Grecs, et celle d'Homère en particulier, coula dans les idiomes nés du latin, et de là dans les idiomes celtiques, ou gothiques, ou sarmatiques du Nord.

Il est donc incontestable que depuis trois mille ans jusqu'à nous, des bords de l'Hellespont jusqu'aux rives atlantiques, de la Méditerranée aux mers septentrionales, Homère a donné le ton à nos poètes, et continuera probablement son empire sur ceux de la postérité. Tant de siècles et tant d'espaces parcourus n'ont fait que mieux confirmer cette pensée de Denys d'Halycarnasse, dans laquelle, appliquant à Homère ses propres vers, il le compare à l'Océan, d'où sortent les mers, les fleuves, les ruisseaux, les fontaines et jusqu'aux plus petits

filets d'eau, qui souvent ignorent ou méconnaissent leur source, au point de se croire des sources eux-mêmes.

§. VII.

Conséquences.

Nous venons de voir un grand poète enfanter des chefs-d'œuvres dans un temps, chez une nation, où la science n'a pas encore dardé ses premiers rayons. La conséquence qui résulte de là est si frappante, que ce serait un hors-d'œuvre de vouloir y insister.

Ensuite le feu poétique dont Homère échauffa sa nation, va successivement se répandre au couchant, au midi, au nord de l'Europe. Voici une cause manifeste de la naissance et du progrès de la poésie chez les peuples occidentaux, et qui nous dispense de recourir à des causes étrangères.

Ainsi, quand même chez tous ces peuples, les beaux jours de la poésie seraient constamment réunis aux beaux jours de la science, et que, de part et d'autre, les progrès fussent parallèles, on ne saurait pourtant conclure de là que les sciences ayent in-

flué sur la poésie. Nous savons déjà par d'illustres exemples qu'elle peut s'élever bien près de son apogée, sans l'aide d'une pareille influence. D'un autre côté, nous découvrons dans les transmigrations de la poésie, et dans l'imitation des anciens, une cause indubitable de l'origine et du succès de cet art, dans les contrées dont nous avons parlé. Si donc la science a des prétentions, c'est à elle à les justifier, en faisant voir ce qu'elle a fait pour la poésie; car leur simple co-existence ne sera regardée tout au plus que comme accidentelle, comme un effet du hasard.

A plus forte raison sera-t-il vrai, si entre les pays où la poésie s'est peu-à-peu transférée, il n'en est qu'un ou deux qui l'ayent vu germer et fleurir en même temps que la science. En ce cas, nous pouvons nous assurer que ces deux branches ont poussé de deux tiges différentes, et qu'il n'existe point de tuyau de communication par où la sève eût pu monter de l'une dans l'autre.

Ce n'est pas à dire qu'il ne puisse y avoir des causes générales également favorables à la culture des sciences et de la poésie. Mais, comme ce sont des causes externes,

leur action commune sur toutes deux ne prouve nullement une action réciproque entre les deux. C'est ainsi que le soleil, les saisons, la température de l'air, les vents, les pluies, les soins des hommes, influent sur les productions des trois règnes de la nature, et contribuent à la génération des animaux, à la végétation des plantes, à la coction des minéraux au sein de la terre.

Lorsque dans un pays l'agriculture, les arts utiles et agréables, les lettres et les sciences sublimes sont honorés et encouragés également, on peut sans doute s'attendre à les y voir prospérer tous. Mais cela n'empêche pas que chacune de ces plantes ne sorte de sa propre racine, quoiqu'elles soient toutes nourries dans le même sol, et abreuvées des eaux bienfaisantes du même ciel.

Je conçois une autre sorte d'influence, mais très-indirecte. Dans une nation encore barbare, se montre un jet de lumière, une étincelle de génie, n'importe en quel genre. Souvent il n'en faudra pas davantage pour embrâser l'esprit national et pour lui tracer un sillon lumineux vers tous les genres de gloire; peu à peu on y verra paraître des grands hommes de toute espèce : la nation

sera éclairée, polie, illustrée. Il est évident que ce n'est pas ici l'influence dont il s'agit dans notre question; mais si on voulait la mettre en ligne de compte, il ne s'ensuivrait point que la science influe sur la poésie, il s'ensuivrait au contraire que la poésie influe sur la science.

En effet, elle a préexisté à la science dans toutes les régions du monde; elle s'y est perfectionnée avant la science, et il n'est pas rare de la voir monter à son faîte dès ses premiers essais.

La nature des choses exigeait que cela fût ainsi. Le germe de la science est lent à éclore, lent à se développer, lent à donner des fruits. La marche de la science est pesante, et sa route embarrassée de ronces et d'épines. Elle n'avance qu'à force d'observations, de raisonnemens, de principes. Il faut accumuler les expériences, il faut inventer des instrumens, il faut toutes sortes de machines pour la traîner de découvertes en découvertes à travers le cours des siècles, et le bout de sa carrière est dans l'infini.

L'homme seul, imagine, parle même avant de penser. Sa première langue est en images sensibles; ses premiers besoins, ses

passions s'expriment par le rhythme et par le chant ; la poésie est le jeu de l'enfance du genre humain.

Et lorsqu'une fois elle a pris son essor, portée sur des ailes de feu, elle s'élance rapidement dans son vol, et ne tarde point à s'approcher d'un terme, qu'elle ne passera jamais sans décliner.

Par où nous comprenons en même temps que depuis l'époque de sa décadence, elle doit décliner à mesure que la science va en croissant.

Je le répète donc : si cette influence doit être comptée, elle est toute à l'avantage de la poésie, qui est ici la première en date, et par conséquent à portée d'éveiller le goût de la science, peut-être même de lui servir de véhicule.

Revenons à notre examen historique ; nous y verrons d'abord, par surabondance, si après Homère, les époques brillantes de la poésie coïncident avec celles de la science, et comment les progrès se répondent de côté et d'autre ; ensuite ce que leurs points de rencontre, passagers ou constans, nous autorisent à conclure touchant l'influence qui fait le sujet de notre question.

INFLUENCE DES SCIENCES

SUR LA POÉSIE. (1)

PAR M. MÉRIAN.

PREMIÈRE PARTIE.

QUATRIÈME MÉMOIRE.

§. Ier.

Tableau de la poésie romaine, depuis son origine jusqu'au règne d'Auguste.

Les plus anciens habitans de l'Italie sont ordinairement connus sous le nom d'Aborigènes, quoique des recherches plus exactes tendent à les faire précéder par les *Sicules* et les *Ombriens :* si ces Aborigènes sont des Germains ou des Celto-Scythes; si ce sont des Grecs, c'est-à-dire des Pélasgues, comme dit Denys d'Halicarnasse; si ce sont des Ausoniens, si ces Pélasgues ou ces Ausoniens mêmes sortent encore de race celtique; si,

(1) Acad. de Berl. année 1778.

enfin, les Aborigènes sont des colonies phéniciennes dont les transmigrations se perdent dans les ténèbres de l'antiquité, c'est ce que nous laisserons discuter aux savans capables de percer la nuit obscure qui couvre le berceau des nations.

A ne consulter que le local sur la carte, il paraîtrait assez probable que la population d'Italie est venue d'au-delà des Alpes, et que diverses nations ou tribus se succédant et se poussant les unes les autres, se sont de proche en proche répandues dans cette belle partie de notre Continent; mais, d'un autre côté, les forêts immenses, les neiges, les glaces éternelles, les rochers escarpés des Alpes, semblent avoir dû long-temps opposer à leurs passages des barrières presque invincibles; au moins est-il bien plus aisé de concevoir des vaisseaux de Tyr et de Sidon cinglant vers les côtes d'Italie.

Ce n'est pas que les Liguriens et les Gaulois n'y aient également pénétré, puisqu'ils ont donné leur nom les premiers à la partie occidentale, les autres à la partie orientale de l'Italie supérieure.

Il n'est pas moins certain que la Grèce et l'Asie mineure y ont envoyé des colons. Les

Thessaliens y abordèrent du temps de Deucalion, et les Arcades, en deux émigrations, sous Œnotrus et sous Evandre. Des Lydiens et des Tyrrhéniens vinrent s'établir dans l'Etrurie vers le temps de la guerre de Troye; et, après cette guerre, Anténor, Enée, Diomède, passent pour avoir transporté en Italie des débris d'Ilion et de la flotte grecque; enfin, de la Sicile et de la Grèce proprement dite, il a passé un si grand nombre d'habitans dans les contrées méridionales d'Italie, que la langue grecque s'y est naturalisée, et que le nom de grande Grèce leur est demeuré.

De ces peuplades, tantôt mêlées, tantôt divisées, sont originaires tous les autres peuples, de différens noms, qui ont habité les deux rivages du Tibre, l'Ombrie, le Latium, toute l'Italie supérieure et l'Italie inférieure, depuis le promontoire de Circeji ou depuis le fleuve Liris.

Les Romains, colonie d'Albe, sont de race aborigène, mais mélangée de Grecs, d'Asiatiques, de tous ces vagabonds à qui Romulus ouvrit son asile.

Il résulte de là, que la langue des Aborigènes, soit que ce fût le celtique, le phénicien ou le pélasgue, fait le fond de la langue

latine, et que les autres langues, idiomes ou dialectes qui s'y joignent successivement, n'en font que l'accessoire.

On comprend que ce que nous appelons ici langue latine, n'était qu'un jargon barbare, qui ne pouvait prendre de la régularité, ou devenir langue, que par le laps de temps; et c'est de quoi il a l'obligation à la langue grecque. Il reçut d'elle son alphabet, l'inflexion des noms et des verbes, sa syntaxe; c'est le moule où il prit sa forme.

La langue grecque lui rendit des services bien plus considérables. Elle travailla insensiblement à le limer, à le polir, à le perfectionner, émoussant, pour ainsi dire, ses pointes et ses angles, arrondissant ses phrases et ses périodes, le refondant et l'amolissant, jusqu'à ce que de sa dureté primitive, il ne lui restât plus que cet air mâle et robuste qui tient à son essence et fait son caractère distinctif.

Mais ce fut l'ouvrage de six siècles au moins, et l'on ne s'en étonnera pas, si l'on songe aux guerres continuelles du dehors, aux divisions intestines, aux orages au milieu desquels Rome jetait les fondemens de sa grandeur future. Tout cela la retenait

dans la barbarie et ralentissait la culture de l'esprit, d'où dépendent les progrès des langues. Aussi, quelle énorme distance, je ne dis point du langage des chants saliens, ni de celui des douze tables, mais de l'inscription de la colonne rostrale de Duillius, érigée à la fin du cinquième siècle, au langage épuré de Cicéron et de Tite-Live !

Horace dit que si, parmi les Grecs, les auteurs les plus anciens sont les plus parfaits, il serait très-absurde de conclure de là qu'il en doive être de même parmi les Latins. Il n'en détaille pas la raison; mais elle saute aux yeux. C'est le cas de deux artistes, dont l'un trouve son instrument préparé, au lieu que l'autre doit fabriquer le sien d'une matière roide et peu flexible, et puis le perfectionner à force d'essais.

Chez les Romains, comme partout ailleurs, la poésie fut le premier véhicule de la langue. Elle existait déjà, mais grossière et inculte, dans les temps les plus reculés, et même avant la fondation de Rome, chez les Aborigènes et chez les Pélasgues, incorporés et confondus avec eux. C'est eux qu'il faut entendre par les Faunes, qui braillaient des chansons en nombre saturnien (*quos*

olim Faunei, vateisque canebant, Ennius.) La nymphe *Carmenta*, mère d'Evandre, prophétisait dans ces mêmes nombres, et sur les mêmes airs. Ces barbares, comme tous les autres barbares, chantaient dans leurs festins, à leurs funérailles, dans leurs combats, dans leurs cérémonies de religion. Nous voyons dans l'Enéide les troupes de Messapus marcher en cadence guerrière et chanter leur roi. Nous y voyons des prêtres saliens entonner les louanges d'Hercule et gambader autour de son autel. Le roi Numa institua, dans la suite, d'autres saliens, prêtres de Mars, et leur dicta des cantiques si obscurs en l'honneur de Mamurius, fabricateur des ancyles, qu'eux-mêmes ne les comprenaient point.

Carmina vix sacerdotibus suis intellecta.

QUINTIL.

Les Osques eurent leurs fables attellanes; l'Etrurie, ses vers fescennins, que Rome adopta les uns et les autres. Elle connut aussi de bonne heure les vers injurieux ou de satire personnelle, puisqu'il existe une loi décemvirale contre eux; enfin, elle conserva long-temps cet usage, qui lui avait été

transmis par les barbares, de célébrer dans les repas, au son de la flûte lydienne, ses ancêtres et ses guerriers qui s'étaient signalés par leur valeur et par une mort glorieuse. (*Hor. lib.* IV, *ode* 15.)

Mais la poésie en forme s'introduisit par le théâtre, l'an 390. Rome étant ravagée par la peste, on conclut que les dieux étaient irrités, et l'on fit venir des baladins d'Etrurie pour les appaiser par leurs cabrioles. Ce spectacle ayant pris faveur, les jeunes gens commencèrent à le contrefaire entre eux; et, tout en cabriolant, ils se lâchaient des brocards ou des plaisanteries extemporanées, en les accompagnant des gestes et des grimaces qui y convenaient; ce qui composa déjà une espèce de dialogue; peu à peu il en résulta des rhythmes grossiers, chantés en musique.

De là, il s'écoule encore plus d'un siècle jusqu'à Livius-Andronic, le Thespis du théâtre romain, qu'il ouvrit l'an 514. Rome venait de terminer sa première guerre avec Carthage, sa superbe rivale, lorsque l'esclave de Sahnator hasarda cette nouveauté. Il composa et joua lui-même, et d'abord lui seul, des satires dramatiques, des tragédies

et des comédies, dont le succès éclatant lui mérita sa liberté, avec une place sur le mont Aventin, pour y exécuter ses représentations.

Ce fut comme un signal donné du haut du Parnasse: les esprits se tournèrent vers la poésie, qui dès-lors se dégrossit, et, ne se bornant plus au rhythme, devint métrique, à l'imitation de la poésie grecque. Dans le même siècle, parurent Ennius et Nevius, qui s'essayèrent sur la trompette héroïque; Cecile, Accius, Lucile qui inventa ou perfectionna la satire romaine; et pour ne point nous égarer dans une longue liste d'écrivains, dont il ne reste rien de complet, Plaute et Térence. Ainsi, l'aurore de la poésie latine tombe dans l'intervalle entre la première et la seconde guerre punique, et durant le cours de la seconde. C'est dans ce sens qu'il faux expliquer le fragment de Licinius, rapporté par Aulu-Gèle:

Punico bello secundo musa pinnoto gradu
Intulit se bellicosam Romuli in gentem ferant.
Noc. att. lib. XIX, cap. 9.

Si nous considérons que la plupart de ces poètes furent des esclaves ou des affranchis,

ou des étrangers, et principalement des Grecs, l'origine de la poésie des Latins ne souffre plus de difficulté; nous sommes convaincus que ce n'est pas une plante indigène, mais transportée d'un autre terroir; en un mot, qu'elle a été introduite par des Grecs, et façonnée sur des modèles grecs.

Je dis qu'elle fut introduite par des Grecs: les deux patriarches de cette poésie, Livius et Ennius, étaient l'un et l'autre de cette nation, le second natif de Rudies, ville de l'ancienne Calabre, dans la grande Grèce; ils enseignèrent tous deux le grec à Rome. Nevius fut originaire de la Campanie; Pacuvius, de Brindes; Plaute, de Sarsines; Accius fut l'élève de Pacuvius, et Cecile, celui d'Ennius; Térence sortait de Carthage, mais il avait été, dès sa jeunesse, initié dans la littérature grecque.

Je dis que la poésie latine se façonna sur des modèles grecs; c'est trop peu dire: les drames de ces anciens poètes sont moins des imitations que des traductions littérales de grec; cela paraît déjà assez et par leurs noms et par leurs sujets, et par leurs fragmens; mais infiniment mieux par les pièces qui nous sont parvenues en entier.

Térence est le Ménandre latinisé; il convient sans détour d'avoir cousu ensemble plusieurs comédies grecques, pour en composer un petit nombre de latines: il l'a fait, dit-il, et continuera de le faire, autorisé par d'illustres exemples, par où il entend ses prédécesseurs. Il convient que ses *Adelphes* sont pris mot à mot dans une comédie de *Diphile*, qui porte le même nom.

On n'ignore pas que Plaute a pillé tous les comiques grecs, sans exception, Diphile, Philémon, Démophile, Ménandre, Epicharme, Posidippe, Apollodore, Alexis. On sait qu'il copia le ton cinique d'Aristophane, autant que le permettaient les lois de Rome, qui ne permettaient point que l'on traduisît les citoyens sur le théâtre sous leur propre nom.

Toutes ces comédies sont à manteau (palliata), c'est-à-dire que les personnes, l'action et la scène sont grecques. Dans le prologue des *Aruculenties*, il demande à ses spectateurs romains un petit espace de leur belle et grande ville, pour y bâtir une nouvelle Athènes.

De là ce mélange bizarre des mœurs si opposées des deux nations. Dans le *Curcullio*, dont la scène est à Epidaure, vous trouvez

l'énumération des principaux quartiers de Rome, avec la satire de leurs habitans. Térence même, quoique plus circonspect, n'a pas toujours évité ce manque de costume.

Ce n'est pourtant pas que les Romains n'eussent aussi, quoique plus tard, leur comédie nationale, qu'ils nommaient comédie à toge (*togata*). Afranius, contemporain de Térence, et qui lui survécut, se distingua dans ce genre; mais ce n'était encore que la comédie grecque en habits latins: voilà pourquoi Horace dit que la toge d'Afranius allait très-bien à la taille de Ménandre. Afranius, lui-même, convient et s'applaudit d'avoir emprunté, non-seulement de Ménandre, mais partout; et il ajoute qu'il pensait ne pouvoir mieux faire.

Voici donc cet alliage de mœurs hétérogènes qui a également lieu dans les comédies à toge et dans celles à manteau: ce sont des Grecs travestis en Romains, ou des Romains métamorphosés en Grecs.

Cette foule de poètes ne pouvait manquer d'enrichir la langue et de lui faire faire quelques progrès, qui cependant s'arrêtèrent à moitié chemin. Ce qui contribua beaucoup à les retarder, ce fut le crédit et l'autorité

même de ces premiers écrivains. Il s'établit, en leur faveur, un préjugé qui dura long-temps, et contre lequel Virgile et Horace eurent encore à lutter.

Ennius sur-tout jouit d'une admiration exclusive, dont il faut avouer qu'il n'était pas indigne. Ce fut, en effet, un grand homme. Soldat aussi brave qu'Eschyle, il avait servi sous Scipion dans la seconde guerre punique; et dans l'expédition d'Etolie, il avait suivi ce Fulvius-Nobilior qui, à son retour, érigea le temple de Mercure-Misagète. Il employa le premier l'hexamètre. Dans ses vers pleins d'énergie respire une ame forte, un génie élevé. Il se vantait que l'esprit d'Homère avait passé en lui par métempsychose. Il écrivit les annales de Rome dans le style de l'épopée, et ne quitta ses travaux poétiques que dans sa soixante-septième année, tel qu'un coursier vigoureux, dit-il, qui, long-temps vainqueur dans la carrière d'olympie, cède à la fin au poids de l'âge, et va vieillir dans un heureux repos. On ne saurait disconvenir que Virgile ne l'ait mis fortement à contribution et ne se soit paré de ses dépouilles, en rajeunissant son vieux langage et en rafraîchissant son

coloris un peu terne. Mais ce vieux langage même était un objet de vénération pour les Romains; ils regardèrent Ennius comme un objet sacré, comme le créateur, le père de leur poésie, qui leur avait apporté la première couronne de laurier cueillie sur l'Hélicon.

Qui primus amene
Detulit ex Helicone perenni fronde coronam Lucret.

Cependant, vers la fin du même siècle, la langue latine acheva de se dérouiller, et s'éleva jusqu'à ce degré de pureté où nous la voyons dans Térence, qui eut le courage de secouer le joug, et à qui il ne reste qu'un petit nombre d'achaïsmes, sur-tout si on le compare avec Plaute, qui en est tout farci. Les comédies de Térence furent le prélude des beaux jours de la langue et de la poésie.

Nous venons de conduire l'histoire de cette poésie jusqu'à la fin du sixième siècle de Rome. Les causes de sa naissance et de ses progrès sont sous nos yeux, et ce sont les mêmes. Personne assurément n'y comprendra les sciences, et une pareille opinion mériterait à peine d'être réfutée.

Pendant les cinq premiers siècles, l'agriculture et le métier des armes faisaient toute l'occupation des Romains. Ce desir insatiable de gloire et de conquêtes, qui dominait leurs esprits, en bannissait bien loin le desir de s'instruire et de s'éclairer sur d'autres objets.

Tu regere imperio populos, romane, memento.
Hæ tibi erunt artes.

Les prétendues conférences de Numa avec Pythagore sont une fable que la chronologie détruit ; la découverte des livres philosophiques de Numa, au pied du Janicule, faite plus de cinq cents ans après sa mort, en est peut-être une autre : au moins était-ce une imposture de prétendre que ces livres continssent les doctrines de Pythagore, qui ne se montra en Italie que sous le règne de Servius-Tullius ; mais en supposant le fait vrai, il ne s'ensuivrait autre chose, sinon que Numa, instituteur du culte religieux, ne croyait point à ce culte, ce qui est possible, et qu'on avait voulu enterrer avec lui le secret de l'état, consigné dans ces volumes. Aussi, sur la simple parole de Pétilius, qu'ils tendaient à la ruine de la religion,

ils furent condamnés au feu, et brûlés en pleins comices.

Esse libros dissolvendarum religionum.
TIT. LIV. lib. XLIV, cap. 12.

Je n'examinerai point s'il y a des traces de pythagorisme dans les lois et dans le culte de Rome, comme Cicéron le conjecture. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que dans la compilation des douze tables, les décemvirs se servirent d'un interprète grec, d'Hermodore, ami du philosophe Héraclite; mais quand il eût été lui-même philosophe, sa science ne pouvait alors faire sensation à Rome, bien loin d'y laisser une impression durable; et ce qui prouve qu'il n'y prêcha point la philosophie, ce sont les honneurs extraordinaires qui lui furent décernés, au lieu qu'en philosophant il eût passé pour un esprit dangereux, pour séducteur de la jeunesse, et se fut attiré la haine publique.

Dans les fragmens des premiers poètes latins, on rencontre quelques idées philosophiques et jusqu'à des traits d'esprit fort contre les prêtres, contre les augures, contre la providence même, témoin ce que dit Ennius dans Cicéron:

Ego deûm genus esse semper dixi et dicam Cœlitum.
Sed eos non curare opinor, quid agat hominum genus.

Ces derniers traits, sans aller plus loin, pouvaient être pris des poètes grecs dont ils s'appropriaient les pensées; mais ils peuvent aussi avoir puisé des idées philosophiques, soit dans les livres, soit dans le commerce des philosophes grecs déjà fort répandus en Italie, et dont quelques-uns avaient percé jusques dans Rome, comme par exemple le célèbre Panetius, précepteur de Scipion. Il serait bien surprenant qu'il ne se fût point trouvé de philosophes entre ces mille Achéens que le sénat, après la défaite de Persée, garda si long-temps à Rome et dans les régions voisines. Nous savons, au contraire, qu'il se trouva dans leur nombre un très-excellent esprit, l'historien Polybe.

Il faut bien que les philosophes aient fait du bruit, puisqu'ils réveillèrent l'attention de la police, et qu'en l'année 592 il fut donné un édit qui les bannissait conjointement avec les rhéteurs.

Cependant, bientôt après, la philosophie fit parmi eux une apparition plus solennelle. C'était la fameuse ambassade des Athéniens,

qui consistait en trois philosophes, choisis dans les trois sectes prédominantes, dans le portique, dans le lycée et dans l'académie. La dernière l'emporta sur les deux autres, et parce qu'elle favorise davantage l'éloquence, et à cause de celle de Carnéade qui attira vers lui la foule des auditeurs. Alors le germe de la science se répandit; mais Caton l'ancien se hâta de l'étouffer, en précipitant l'audience de congé des ambassadeurs. Mais nos poètes avaient déjà tous paru avant cette ambassade, et la dernière pièce de Térence, les *Adelphes*, avait été représentée, quelques années auparavant, aux jeux funèbres en l'honneur de Paul-Emile.

Depuis lors, la philosophie, s'il en était demeuré dans les esprits, n'osa plus se remontrer jusqu'au temps de Luculle et de Cicéron. Ce dernier prétend même qu'elle n'exista pas avant lui. (*Philosophia jacuit usque ad hanc ætatem, nec ullum habuit lumen litterarum latinarum.*) S'il ne parle point de Lucrèce, qui avait traité en latin la philosophie d'Epicure, c'est que Lucrèce était son contemporain.

Sylla, vers le même temps, rapporta du

sac d'Athènes les œuvres d'Aristote, que Tyrannion mit en ordre, et qui furent publiées, d'après sa copie, par Andronic de Rhodes.

Les rhéteurs essuyèrent encore, dans ce siècle, un édit de proscription (*Claudere ludum impudentiæ jussi sunt.*) Mais pour cette fois, cet édit ne regarda pas les philosophes, ou ce ne fut qu'une bourrasque passagère ; car, dans cette même époque, nous voyons la philosophie prospérer et fleurir ; cependant les Romains n'y font aucune découverte, et St.-Augustin, dans son indignation, dit que Cicéron n'était qu'un philosophastre.

Vers la fin de la république, au fort des guerres civiles, nous voyons tous les principaux personnages de Rome se piquer de science et faire parade de philosophie ; ils s'instruisent dans le commerce des sophistes grecs, à leurs repas, dans leurs promenades sous les portiques, dans leurs voyages, dans leurs maisons de plaisance, au milieu des camps et des alarmes. Caton ne soupait guères sans une demi-douzaine de philosophes, avec lesquels il dissertait jusques fort avant dans la nuit ; mais si l'on voulait s'en

rapporter à César et à d'autres médisans, on y buvait encore davantage, et l'on vidait plus d'amphores que de vérités. Cependant on raisonnait à perte de vue sur l'origine et la fin des choses, sur la destinée et le libre arbitre, sur l'honnête, sur l'utile, sur l'impertubabilité du sage, sur la certitude ou l'incertitude des connaissances humains, sur tout ce que la philosophie a de plus abstrait.

Dans la pratique, ces grands hommes s'affectionnaient à telle ou telle secte, sans précisément en arborer l'enseigne dans ce bouleversement universel de l'état; les uns s'arment de la vertu stoïque : c'est ce que firent Caton et Brutus; d'autres se retranchent dans l'indifférence académicienne : c'est ce que fit Cicéron, ou ce qu'il tâcha de faire; d'autres encore se retirent du tumulte dans le jardin d'Epicure, et de ce port assuré, ils regardent de loin le vaisseau de la république battu par les ouragans et près de couler à fond : c'est le parti que prit Atticus.

Mais malgré la vogue où était la philosophie, elle ne fut pourtant jamais la grande affaire dans le plan de l'éducation; elle n'y entra jamais comme fin, mais comme moyen.

La grande affaire était l'éloquence, parce qu'elle seule frayait la route aux dignités, aux honneurs, à la fortune. (*Quin imò sibi ipsi persuaserunt, neminem sine eloquentiâ, aut assequi posse in civitate, aut tueri conspicuum et eminentem locum.*) Toutes les autres études étaient subordonnées à cette éloquence, comme subsidiaires et instrumentales; par cette raison la dialectique fut principalement cultivée. Et pourquoi la philosophie académique fut-elle préférée à celle des autres sectes? C'est qu'elle est un arsenal rempli d'armes offensives et défensives, et qu'elle fournit des argumens pour et contre en toute sorte de causes. Le plus grand orateur et le meilleur philosophe la regardaient sous ce point de vue, et la rapportaient à cet usage: il la nomme la source d'où son éloquence est émanée; il ne s'est point, dit-il, formé à l'art oratoire dans les ateliers de la rhétorique, mais dans les promenoirs de l'académie.

Il ne sera pas mal de nous retracer ici l'éducation littéraire des Romains. La poésie y marchait la première, et la poésie grecque, et avant tout celle d'Homère, que l'on considérait comme le père de la vraie éloquence.

A cette étude succédait celle de la philosophie; enfin, préparés par cette heureuse température, on appliquait les jeunes gens à l'art oratoire, qui était le terme où toute leur éducation devait aboutir; mais ici encore les orateurs grecs précédaient les Latins; et, en général, le grec faisait la base de tout.

On voit par-là que c'est l'étude du grec qui leur apprit à se bien expliquer dans leur propre langue et à s'y élever au rang des écrivains illustres; et, quelque singulière que nous devions trouver cette méthode, elle fut enseignée par les grands maîtres et pratiquée par les grands hommes. Dans elle, se sont formés les Virgile, les Horace, les César, les Cicéron.

Il est curieux d'observer qu'elle subsista autant que Rome, et que sous les empereurs, et que jusqu'à la décadence de l'Empire, nous la retrouvons la même, malgré le prodigieux changement des circonstances. Du temps de Juvénal, il n'y avait point de petit écolier de collége qui ne projetât un jour d'être un Cicéron, un Démosthène, et cela, dans un temps où les Démosthène et les Cicéron eussent été fort déplacés, où leur existence même était politiquement impos-

sible; mais la jeunesse recevait la même éducation, et, par conséquent, formait les mêmes souhaits.

D'après ce systême d'éducation, la philosophie et la poésie pouvaient fleurir à la fois, sans rien se devoir l'une à l'autre, quoiqu'elles entrassent toutes deux et se succédassent dans le même systême : c'est qu'elles n'avaient point de tendance l'une vers l'autre, mais une tendance commune vers un troisième objet, et les concouraient toutes deux, chacune par les moyens qui lui sont propres à la formation de l'orateur.

Or, tel jeune homme né avec des dispositions heureuses pour la poésie, y reviendra de lui-même après le cours de ses études, ou y sera rejeté par les conjectures; c'est ainsi que, durant les troubles de la république, déchirée entre César et Pompée, Cicéron rentre dans le sein de la philosophie et compose ces traités immortels qui font nos délices et notre admiration. Combien de Romains ne voit-on pas abandonner le fracas du barreau pour se vouer aux muses? Le même Cicéron, aussi bien que César, Calvus, Brutus, Pollion, donnent leurs heures de loisir à la poésie, qui sert à les délasser.

Varron, l'auteur de la *Satire Ménippée*, fut poète et philosophe. Cicéron dit qu'il y avait dans son livre des choses tirées de la plus profonde philosophie ; mais peu après, il ajoute que ce n'était qu'une philosophie ébauchée, plus agréable qu'instructive. Comme d'ailleurs c'était un mélange de prose et de vers, il est vraisemblable que la philosophie occupait la prose. Je soupçonnerais même qu'elle était écrite contre les philosophes; car c'est là qu'on voit le trait le plus amer qui ait jamais été lancé contre eux. Il n'y a point de rêve, dit-il, qu'un philosophe n'ait réellement soutenu.

Postremò nemo ægrotus quicquam somniat
Tam insanum, quod non aliquis dicat philosophus.

§. II.

Le siècle d'Auguste.

Les beaux jours de la poésie, sous Auguste, avaient été préparés de loin. La Grèce et l'Asie subjuguées avaient versé dans Rome les richesses, le luxe et les arts. La langue s'était épurée depuis Sylla, et la prose latine atteignait sa plus haute perfection.

Mais depuis ces mêmes temps, les guerres civiles troublèrent la république, partagèrent tous les esprits et donnèrent une impulsion extraordinaire au génie national. Il se déploya dans l'art de la guerre, dans la politique, dans l'éloquence : des généraux, des hommes d'état, des démagogues du premier ordre, parurent sur cette scène illustre et sanglante.

Ce génie une fois excité, ne retombe point soudainement dans l'inertie, et quand ses premiers alimens viennent à lui manquer, il porte son feu sur de nouveaux objets que les circonstances lui offrent. A mesure que la liberté romaine penchait vers son déclin, il se tourna vers ces arts paisibles qui peuvent fleurir en toute saison et sous toutes les formes de gouvernement. Auguste les accueillit : son palais fut pour eux le temple de l'honneur et de la fortune.

Car ce n'est plus ici cet Octave, ce sévère triumvir qui se baigne sans remords dans le sang le plus pur de sa patrie. Par un changement à peine croyable, le tyran de Rome en est devenu le père. Affermi au faîte du pouvoir, il fait oublier, à force de vertus, les routes criminelles qui l'y ont conduit. Le

citoyen injuste, impie, barbare, est un prince sage, humain, généreux, le modèle des princes.

Mais le spectacle le plus intéressant pour nous, c'est ce prince environné des lettres et des arts, qui ont éternisé son règne en lui méritant le nom de *siècle;* c'est cette affluence autour de lui d'hommes illustres, plus distingués encore par leur génie et leur goût, que par l'éclat de leurs emplois ou par les images de leurs ancêtres; tous connaisseurs, tous juges et protecteurs éclairés des talens. Là, on voit ces guerriers, les instrumens de ses victoires, ces sénateurs, ces hommes consulaires, ces chevaliers, les soutiens de sa puissance; et, dans leur nombre et à leur suite, et confondus avec eux, les esprits les plus excellens de l'Italie et de l'Empire.

Là, paraît Agrippa, le Thémistocle et le Périclès de Rome. Les journées de Myles et d'Actium ont ombragé son front de la couronne rostrale. Le port Jule, les thermes, les aqueducs, les cirques, le temple de Neptune, tant d'ouvrages étonnans, dont les décombres attestent encore la splendeur de la maîtresse du monde, sont les fruits de ses

travaux pacifiques, et le frontispice du Panthéon s'énorgueillit jusqu'à ce jour du nom de ce grand homme.

Là est Mécène, l'honneur de la chevalerie de Rome et du sang des rois étrusques dont il sort, l'ami de son maître, l'ami des muses et leurs éternelles délices. Sans lui, nous n'aurions ni Virgile, ni Horace; sans lui, le siècle d'Auguste n'existerait point.

Là sont Lothus, Munatius Plancus, Fuscus Aristius, Octavius, Servius Sulpice, fils du fameux jurisconsulte Furnius, Bibulus, les frères Pison, descendus de Numa, les frères Messala et Publicola, les deux Viscus, Héliodore; le plus savant des Grecs, les poëtes Fundanius, Plotius Tuna, Domitius Marsus, Valgius et Varius, les émules d'Homère, Pollion, le triomphateur des Dalmates, et l'émule de Sophocle.

Le dieu des vers semble avoir quitté le Parnasse pour le mont Palatin. Anacréon, Sapho, Callimaque, Philétas, revivent dans Tibulle, Gallus, Properce, Ovide. Le cygne de Vénus suit le cygne de Dircé dans les nues; le berger d'Audès dispute le prix au berger de Sicile; les Géorgiques grecques le cèdent aux Géorgiques romaines, et la trom-

pette du chantre d'Enée retentit à l'égal de celle du chantre d'Achille et d'Ulysse. Muses, voici vos jours de gloire revenus sous un nouveau ciel ! Venez charmer de vos concerts la superbe reine des nations ! faites répéter vos accens aux sept collines et aux rivages du Tibre !

Le règne d'Auguste fut en effet celui de la poésie : aucun genre de talens, aucun art ne s'y montra dans le même lustre, ni n'en répandit autant sur ce règne.

Le période de la grande éloquence était passé sans retour. Les états libres sont le champ propre à l'exercer ; elle atteint son plus haut degré de force et de vigueur pendant les convulsions qui ébranlent ces états ; il lui faut un horizon sombre, un ciel orageux pour faire briller ses foudres. Au lieu que la poésie est de tous les tems, et qu'ici nous voyons tout concourir à son triomphe.

Elle respire l'air d'une cour éclairée et polie, et en ressent les bénignes influences. Les graces, les bienfaits, les honneurs, tout ce qui peut flatter l'amour propre dont les nourrissons des Muses sont si amplement partagés, s'accumule sur eux. L'Empereur les aime et leurs ouvrages : ce sont les amis

les plus chers de Mécène, et ils osent lui donner ce nom :

Te, dulcis amice, reviscam. HORAT.

Tous les grands leur marquent des égards, tous les ordres de l'état leur prodiguent les applaudissemens.

Le peuple, en plein théâtre, se lève devant Virgile comme devant son prince ; Octavie lui paye en sesterces d'or ces vers célestes où l'ombre de Marcellus évoquée l'a fait évanouir de tendresse et de douleur. Les ides d'octobre, qui virent naître ce poète immortel, sont dans le palais une fête aussi religieusement célébrée que celle d'Auguste même. L'Empereur parle et écrit à Horace comme à un de ses meilleurs amis, se plaint de ce qu'il ne lui adresse aucun de ses poëmes, lui destine une place de confiance auprès de sa personne, que le poète refuse sans l'offenser. Mécène fait profession de chérir Horace comme ses entrailles, et dans son testament il le recommande à Auguste comme un autre lui-même.

Properce, Gallus, Ovide, et presque tous les poètes qui vécurent durant ce long règne,

eurent accès à la cour et y jouirent d'une grande considération aussi long-tems que leur conduite les en rendait dignes. Et quoique Virgile et Horace y tinssent avec raison ce premier rang qu'ils occupent sur le Pinde, quoique les honneurs et les bienfaits tombassent préférablement sur eux, tous cependant y participèrent à proportion de leur mérite.

Rien ne distingue plus ce siècle glorieux et ne contribua davantage à le rendre si fertile en beaux génies, que cette justice exacte, ce goût sûr, qui réglaient l'appréciation des écrits et la répartition de l'estime. Voilà pourquoi j'aurais de la peine à me persuader que les faveurs dont la poésie fut comblée ne fussent parties que d'un principe de politique. Le goût naturel d'Auguste et de ses ministres se rencontra avec leur intérêt et avec les maximes d'une saine politique. Le pouvoir d'Auguste n'était pas assez affermi pour le mettre à l'abri des conspirations ; la fin tragique de César était une grande leçon pour son successeur.

Un des moyens qu'on employa pour apprivoiser les esprits, ce fut de les détourner des pensées et des occupations sérieuses.

Quel art pouvait mieux coopérer à ce dessein, que la poésie? Elle se prêtait merveilleusement, soit à accréditer les préjugés utiles à Auguste, soit à détruire ceux qui pouvaient traverser le plan de sa politique. Une comète paraît-elle pendant les jeux célébrés pour la consécration du temple de Vénus que César avait bâti? C'est l'astre de Jules, répond la poésie; c'est l'ame de ce grand homme qui, du haut de l'empyrée, demande vengeance. Ce vengeur sera son fils, ou Mercure lui-même descendu des cieux sous les traits d'Auguste.

On n'accusera point les poètes d'avoir manqué de reconnaissance, mais plutôt de l'avoir portée à l'excès. Voyez comme ils épuisent à l'envi la magie de leur art, pour enfler les éloges d'Auguste. «C'est cet homme » annoncé par les oracles, à qui les dieux » ont promis l'empire de l'univers. Il recu- » lera les frontières romaines au-delà des » Garamanthes et des Indes, jusqu'aux » bornes de l'Océan, au-delà des régions » que le soleil mesure dans sa course. Les » sept bouches du Nil se troubleront à son » approche; les Scythes fléchiront le genou » devant lui: le Parthe reportera à ses pieds

» les aigles enlevées à Crassus; il écrasera
» les serpens de la discorde, fermera le
» temple de la guerre, ramènera l'âge d'or
» dans le Latium. C'est le second fondateur,
» le père, le génie tutélaire de Rome. Lors-
» qu'il remontera dans l'Olympe, il boira
» le nectar, assis entre Pollux et Hercule.
» Veut-il occuper le trône du ciel? Jupiter
» lui remettra son sceptre. Veut-il régner
» sur les mers? Thétis l'adoptera pour son
» gendre. Mais dès à présent, ce n'est plus un
» homme; c'est un dieu présent et visible:
» qu'on lui dresse des autels et qu'on jure
» par son nom. »

Ceci sans doute n'est pas de l'esprit philosophique; mais niera-t-on que ce ne soit de la poésie, et de la poésie conforme à l'esprit du temps? L'enthousiasme qu'elle donne aux peuples pour leur maître, fait regarder sa personne comme sainte et inviolable, et comme sacrilèges toutes les entreprises qui se trameraient contre elle.

Les causes dont le concours créa le siècle poétique d'Auguste, la perfection où la langue était parvenue, les conjonctures du temps, l'étude des modèles grecs, le goût

de la cour, les rosées bienfaisantes qui rafraîchirent la veine des poètes et fécondèrent leur génie; toutes ces causes, dis-je, sont manifestes: voyons ce que la science pourrait y avoir mis du sien, et tâchons de découvrir quelque vestige de son influence.

Vouloir l'ériger en cause principale, serait le comble de la déraison: il faudrait lui supposer des progrès analogues à ceux de la poésie, ce qui est très-faux; il faudrait au moins lui en supposer de considérables, puisqu'enfin chaque cause doit être proportionnée à son effet. Mais ici il n'y a pas l'ombre de proportion: pendant que la poésie prend l'essor le plus sublime, la science ne fait aucun pas en avant, ni le moindre effort pour se débarrasser des langes où les Grecs la livrèrent emmaillottée aux Romains. Elle ne produit rien de nouveau, pas même de nouvelles erreurs.

Otez la réforme du calendrier par Jules-César et l'ouvrage de Vitruve, qui sont des applications sensées des mathématiques, on n'employa le peu que l'on savait de cette science, qu'à des usages absurdes. Astrologue et mathématicien étaient des termes synonymes. On ne croyait la connaissance des

astres utile que pour tirer l'horoscope et dire la bonne aventure. Manile, le poète astronomique de ce siècle, parle de cette misérable charlatanerie comme d'un art céleste.

La physique la plus généralement suivie dans ce siècle était celle d'Epicure; mais on y trouvait très-ridicule qu'il y eut des antipodes et un centre de gravité. Lucrèce dit qu'il n'y a que des fous qui puissent le croire. On prétendait que la grandeur apparente du soleil est sa vraie grandeur, qu'il pourrait être même plus petit que nous ne le croyons; qu'il était probable qu'il s'éteignait à son couchant, et que des matières ignées qui se rassemblaient à l'horizon, il s'en formait un nouveau le lendemain matin. On ne raisonnait pas mieux sur les autres phénomènes du ciel et de la terre. Nos poètes mêmes nous font voir où en était la physique au siècle d'Auguste; ils regardent comme un prodige de science, de savoir rendre raison des phases de la lune, des éclipses, de la brièveté des jours d'hiver, et il n'était pas encore décidé chez eux si le mouvement propre des planètes est assujéti à des lois, ou si elles sont errantes en effet, et se promènent

au gré de leur caprice par la voûte du firmament :

Stellâ sponte suâ jussâ ne vagentur et errent.
HORAT.

La philosophie n'eut pas plus d'éclat sous ce règne. On n'y remarque aucun philosophe latin qui approche seulement de Cicéron, qui cependant n'avait fait que transcrire la philosophie des Grecs. Les poètes latins, dira-t-on, n'ont fait qu'imiter ceux de la Grèce. Quelle différence entre imiter et traduire! entre les matières de spéculation et les beautés de la poésie! Une bonne traduction d'Homère ou de Pindare, en prose, est déjà infiniment plus difficile qu'un exposé fidèle de la doctrine de Platon ou d'Aristote. Les poètes du siècle d'Auguste ne sont point de simples copistes ou des traducteurs serviles ; s'il est vrai qu'ils ont étudié le dessin et le coloris de la poésie grecque; ils les ont naturalisés chez eux, en les appliquant à des sujets domestiques, en tirant du fond de leur propre langue les couleurs du style, un mélange de sons et une harmonie capable de plaire aux oreilles romaines.

Comment ne pas admirer le jugement de

ces poètes et la finesse de leur tact, d'avoir si bien vu qu'il ne fallait pas mêler mal-à-propos la science et la philosophie dans des ouvrages d'une nature si différente! Les connaissances des Grecs étaient alors fort répandues; elles faisaient à Rome la matière des conversations; mais le même peuple qui leur présentait l'amorce, leur offrait aussi le préservatif. Comme la poésie des Latins est imitative de celle des Grecs, on avait sous les yeux cette image de la perfection de l'art; les limites qui le séparent de la science, fixées par des exemples beaucoup mieux qu'elles ne pourraient l'être par des préceptes. Ainsi, on ne risquait pas de confondre les genres, tant qu'on puisait le goût dans ses vraies sources. Pour former celui des poètes, la grande règle était l'étude des modèles.

Vox exemplaria Græca
Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.

Ce goût exquis, ce sentiment du vrai et du beau, cet éloignement de toute affectation, cette justesse d'esprit qui sait rejeter les ornemens étrangers; voilà ce qui caractérise la poésie du siècle d'Auguste, et lui imprime le sceau de l'immortalité.

Ce qu'on peut nommer chez les poètes de ce grand siècle un discernement supérieur, c'est de n'avoir sauvé que de loin en loin, et avec une épargne judicieuse, des traits de science ; encore sont-ce des traits purement historiques, ou des allusions sans recherche, sans termes scientifiques, qui sont le poison de la poésie ; des traits toujours rapprochés de la portée commune, toujours courts et rapidement énoncés.

Un poète ne doit pas enseigner les sciences, mais il peut les célébrer. Ainsi il est très-permis à Ovide de faire l'éloge de la science de Pythagore, lorsqu'il va faire haranguer ce philosophe, et l'éloge de l'astronomie, dans un livre où il indiquera par chaque mois le lever et le coucher héliaque des constellations.

Ces poètes pouvaient encore faire entendre, d'une manière indirecte, qu'ils étaient instruits des questions qui exerçaient les philosophes; c'est ce que fait Tibulle dans son épître à Messala et Properce, en donnant l'énumération des études qu'il réserve pour sa vieillesse, et lorsqu'il ne sera plus bon à autre chose.

Tel est encore ce merveilleux morceau

qui termine le second livre des Géorgiques : la vie de l'homme ambitieux, celle des philosophes et la vie champêtre y forment autant de tableaux qui, tour-à-tour repris et abandonnés, font un contraste admirable, jusqu'à ce que l'œil et l'esprit se reposent délicieusement dans le dernier, dont la peinture est ravissante. Le philosophe est peint par les objets dont il s'occupe et par la fin morale où il tend ; mais ces deux parties sont entrecoupées par un intervalle, amené à dessein, pour ne pas s'arrêter sur la même chose trop long-temps de suite. Son premier desir, dit le poète, serait l'étude de la nature ; mais, si la faiblesse de son esprit l'empêche d'y aspirer, il passera ses jours tranquilles dans une heureuse obscurité, sur les bords des ruisseaux, dans le creux des vallées, sous les ombrages frais. Ensuite, il se sent un retour vers la philosophie, et regrette le bonheur du sage Epicure, qui foule aux pieds les vaines craintes, et le destin inexorable, et le bruit de l'avare Achéron ; mais un moment de réflexion lui fait voir que l'habitant de la campagne trouve ce même bonheur, sans recherche, sans apprêts, quand, libre d'inquiétude et de soucis, il jouit des biens

dont la terre qu'il cultive paye ses travaux, et des plaisirs simples et purs de la vie rustique :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas !....
Fortunatus et ille, deos qui novit agrestes !

Tous ces poètes font mention des quatre élémens, des cinq zônes, des douze signes, de la création du monde, ou débrouillement du chaos, même de la métempsychose ; mais ces objets n'exigeaient point de science, ils étaient familiers et rebattus souvent dans les conversations.

Virgile a jeté, dans son églogue de Sylène, une idée fugitive de la formation du monde par les atomes errans dans le vide ; mais il ne fait que glisser sur cette matière, et rentre au plus vîte dans les régions de la fable, vraie sphère de la poésie, où il s'étend avec complaisance.

L'ame du monde, cette doctrine ancienne, adoptée par tous les philosophes, hormis les atomistes, paraît deux fois dans ses poëmes : la première, au sujet de l'industrie des abeilles, attribuée à une émanation de cet esprit universel qui pénètre les terres, les mers et le vaste abîme des cieux :

Deum namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum.

L'ame du monde revient, avec un appareil plus pompeux, au 6e. livre de l'Enéïde, à la tête de ce brillant épisode de la postérité d'Enée, où toutes les grandeurs et toute la gloire de Rome sont mises en perspective. cet esprit moteur, infusé dans la grande masse, il le décrit sous une image très-sensible: c'est une substance ignée dont nos ames jaillissent comme les étincelles sous le marteau du forgeron. En sortant des corps qu'elles habitaient, on leur fait subir la lustration par l'eau, par l'air et par la flamme; ces ames, après mille ans de séjour dans l'Elysée, boivent dans le Léthé l'oubli de leur vie précédente, et puis remontent sur la terre pour animer de nouveaux corps: systême poétique facile à saisir, et qui parle aux yeux et à l'imagination. Ces traditions étaient de la poésie.

On ne trouve dans tout Virgile que ces quatre traits de science, si toutefois on peut les regarder comme tels, après avoir vu à quoi ils se réduisent. Il n'eût tenu qu'à lui d'en remplir ses ouvrages: il entendait trop son art pour le faire.

Ovide ne fut rien moins que philosophe; nous savons de lui et de Sénèque le rhéteur, que ses plaidoyers et ses exercices de rhétorique n'étaient déjà que de la poésie en prose; qu'il mettait en vers les préceptes oratoires de son maître ; que le vers se plaçait de lui-même au bout de tout ce qu'il entreprenait d'écrire, et qu'il haïssait cordialement tout ce qui s'appelle argumentation.

Quand on parle de la philosophie d'Horace, on ne peut avoir en vue que la morale éparse dans ses satires et ses épîtres; mais cette morale n'est point systématique; elle n'est point soutenue sur une base solide; elle n'est rien moins que sévère; ce sont des conseils de prudence plutôt que des leçons de vertu; c'est le miroir de sa propre conduite: il vivait à-peu-près comme il écrivait; mais ce n'est point là de la science.

En général, la science n'est jamais pour lui qu'un sujet d'enjouement ou de satire, et, sous cette forme, la poésie souffre tout. Vous ne le verrez point dogmatiser, à moins que ce ne soit pour tourner les dogmatiseurs en ridicule, avec cette ironie délicate qui lui est propre. Il se peint lui-même errant de secte en secte, selon l'humeur du jour, et

se laissant jeter, au gré de la tempête, tantôt sous le portique de Zénon, tantôt dans l'école de Cyrène.

Je crois avoir exposé toute la science, ou toute la prétendue science, dispersée dans les poëmes du siècle d'Auguste, et je ne pense pas, à cet égard, avoir rien omis d'essentiel. A présent je demande si c'est par-là que la poésie de ce siècle est montée à ce haut degré de gloire, est devenue classique pour tous les siècles qui se sont écoulés depuis, et va faire le charme et l'admiration des siècles à naître? Personne n'osera l'affirmer. La sobriété même de ces poètes à répandre la science, et les ménagemens avec lesquels ils la répandent, prouveraient trop le contraire, sur-tout si l'on en considère les motifs, qui sont la perfection de leur goût et l'intelligence consommée de leur art; car, si, dans les poètes originaux, la qualité dominante est le génie qui crée, dans les poètes imitateurs, elle est le goût qui choisit. C'est lui seul qui leur a fait écarter le scientifique, ou qui leur en a fait modérer l'usage; ce n'est point l'ignorance de choses que tout le monde savait, ou pouvait aisément savoir; ils étaient instruits autant

et plus que leurs concitoyens ; ils étaient même philosophes à leur manière.

Pour mettre ceci dans tout son jour, et pour ne rien laisser à desirer, il nous reste à contempler l'état de la philosophie à la cour d'Auguste, et plus particulièrement la philosophie des poètes.

La politique du nouveau gouvernement devait exclure la philosophie sombre et sévère qui, loin d'y servir de machine, n'était propre qu'à tout gâter. Ce coup-d'œil libre et hardi qu'elle porte sur la nature et sur l'homme, il était à craindre qu'elle ne le portât sur l'administration publique. Ses recherches exactes, en ramenant les choses sous leur vrai point de vue, eussent déchiré le voile à travers lequel on tâchait de les faire envisager, et dissipé le nuant brillant dont la poésie et l'adulation les couvraient. La vertu austère, le patriotisme roide et inflexible qu'elle professe, ne se comportait nullement avec le ton où il convenait de monter l'esprit et les mœurs de la nation.

Auguste ne pouvait aimer cette philosophie : il devait la contrarier par raison d'état ; il avait des raisons personnelles de

la haïr. C'était celle de ses plus grands ennemis, des assassins de César ; elle réglait du moins toutes leurs démarches, et avait aiguisé les poignards qui percèrent le dictateur.

Dans cette fameuse harangue où Mécène conseille à son maître de retenir l'empire, il l'avertit expressément de se défier des philosophes autant que des mages et des astrologues ; il les dépeint comme des esprits brouillons, ennemis du repos des familles et du repos public. En inspirant cette défiance contre les philosophes, Mécène n'en excepte que deux, Aréius, Athénodore, dont le dernier avait été chargé d'instruire le jeune Octave, par Jules César, son grand-oncle. Ces philosophes grecs demeurèrent constamment ses amis et ses conseillers affidés dans les matières les plus graves. La plus forte épreuve où leur philosophie put être exposée, c'était de se trouver compromis avec ces idées superstitieuses concernant l'origine et la personne de l'Empereur, que la flatterie et la politique fomentaient, telle que sa conception miraculeuse opérée par le serpent Apollon, la comète julienne, les autres prodiges dont on étayait sa divinité,

et enfin cette divinité même. Ils se gardaient bien de contredire le catéchisme de la cour. Le seul parti qui leur restât était de se taire, et de rire entre eux de la comète et du serpent, comme, selon toute apparence, Auguste, Mécène et les poètes, et les prêtres promoteurs et trompettes de ces superstitions, le faisaient eux-mêmes. La philosophie des Caton et des Brutus, qui fut la leur, était odieuse et devait l'être; on n'oubliait rien pour la décrier; Horace la persiffla dans ses satires; je soupçonne même qu'on avait des gens pour la représenter en grotesque.

La philosophie à la mode, celle de la cour, des honnêtes gens et des poètes, c'était l'épicurisme; il avait pris vogue vers la fin de la république; César et ses amis les plus intimes avaient tous adhéré à cette secte; Auguste, Mécène suivirent leur exemple, et tous les courtisans se réglèrent sur eux. La doctrine d'Epicure s'était modifiée et assortie aux circonstances; elle bannissait la mélancolie, les pensées sinistres, défendait de se mêler des affaires d'état; ordonnait de se soumettre à la constitution actuelle; et par conséquent la seule philosophie qui convenait à cour d'Auguste. Cependant, la religion

de l'État ne souffrit rien d'une secte dont les principes détruisent toute religion. Ces Epicuriens eux-mêmes sacrifiaient aux dieux; tous les hommes sages se conformaient, du moins extérieurement, au culte qui avait toujours dominé dans Rome; car la religion y fut, de tout temps, un point de la plus haute importance, et essentiellement liée avec le gouvernement. Mécène avait exhorté Auguste à la maintenir avec tous ses rites. Cette exhortation d'Epicurien à Epicurien se conçoit sans difficulté: Auguste en avait besoin.

La profondeur de cette philosophie ne sera pas difficile à sonder, si l'on considère que les poètes en sont les docteurs, et qu'ils ont des courtisans voluptueux pour disciples. Il faut donc concevoir ici une philosophie de la plus légère espèce. C'était la morale d'Epicure, mais relâchée et entièrement dégénérée. On n'y exigeait plus cette simplicité de mœurs, cette sage modération dans le plaisir qu'il avait enseignées; on ne conservait de ses maximes que celles qui écartent la peur de la mort et de l'avenir; d'où l'on concluait agréablement qu'il faut jouir de la vie, ne rien refuser à ses penchans, noyer

les soucis, étouffer les remords, et couler ses jours dans le sein de la volupté, qui est le souverain bien.

Ces philosophes du troupeau d'Epicure étaient d'aimables libertins, dont l'amour, les plaisirs de la table, celui des arts et de l'esprit partageaient tour-à-tour les momens. Il y eut alors des professeurs de gourmandise; l'épicurien Catius est le grand homme, dit Horace, à qui l'empire romain doit la sauce au verjus et à la saumure; c'est lui qui, le premier, couronna les plats d'un sel noir mastiqué avec du poivre blanc; il distinguait au goût l'âge des volailles et des poissons. Combien tous ces voluptueux courtisans et beaux-esprits différaient d'Epicure, qui disait qu'avec une croûte de pain et de l'eau claire, il disputerait de bonheur avec Jupiter même!

La philosophie épicurienne semblerait cependant ne pas devoir accommoder les poètes. Epicure avait méprisé leur art : sa doctrine leur enlève la fable et le grand ressort du merveilleux ; c'est tarir la source d'Hypocrène, mais tout cela se conciliait dans leurs vers, comme dans leur conduite; tantôt profanes, tantôt religieux, selon l'exigence des cas, ils s'adaptaient au costume, à la scène,

au rôle qu'ils jouaient. D'ailleurs la partie dogmatique de cette philosophie les embarrassait fort peu : ce qu'ils en aimaient, c'était sa morale pervertie et défigurée. Cette morale lubrique respire en plein dans les poëmes de Properce, d'Ovide, Tibulle, Gallus et Catulle. Horace pensait et vivait tout comme eux ; chez lui les mots de *sage* et de *sagesse* signifient communément cet épicurien, cet épicuréïsme. *Soyez sage*, dit-il à Leuconoé, filtrez vos vins, etc. Le sage Virgile tient le même langage dans les Catalectes, si ces pièces sont de lui.

Cet esprit d'incrédulité irait certainement très-mal à la haute poésie lyrique, parce qu'elle parle aux dieux et les fait parler ; il irait très-mal à l'épopée, qui ne peut se passer du ministère des agens surnaturels. Aussi ne se trouve-t-il ni dans les grandes odes d'Horace, ni à plus forte raison dans l'Enéïde de Virgile, à moins que ce ne soit d'une manière indirecte, conformément aux personnages que l'on introduit. Ainsi l'impie Mezence dit : *Je ne connais de dieu que mon bras droit et le javelot qu'il lance.* C'est ainsi que chez Ovide Pythagore s'écrie conséquemment à sa doctrine : *O race stupide,*

glacée par la peur de la mort! pourquoi craindre le Styx, les ténèbres infernales, ces vains noms, ces fictions de poètes, ces expiations imaginaires dans un monde qui n'existe point?

Ovide a très-bien observé cette différence de langage que la nature diverse de ses écrits demandait ou permettait dans ses élégies amoureuses : dans ses Tristes, dans ses épîtres du Pont, il en use assez librement avec les dieux; mais dans les métamorphoses, tout change avec le sujet. Là, les fables sont des vérités sacrées; les dieux existent et interviennent dans les affaires humaines; l'ame est immortelle. C'est que les métamorphoses sont un tissu de miracles entrelacés les uns dans les autres, tous opérés par le pouvoir des dieux, et qui ne s'expliquent point par les forces de la nature; c'est que ces transformations supposent nécessairement que l'ame est distincte du corps, qu'elle peut en changer, et qu'elle survit à sa destruction.

Il n'est pas moins religieux dans les *Fastes*. Là, l'antiquité seule lui paraît une preuve suffisante des faits qu'elle atteste; il défend jusqu'au moindre doute sur les traditions que la foi de ses ancêtres a consacrées. C'est

que les fastes sont le dénombrement des fêtes instituées en l'honneur des dieux, à l'occasion des prodiges qu'ils ont déployés en faveur des Romains. Il sierait peu de renier les saints, dans le temps même qu'on chôme leurs fêtes.

L'ensemble des détails dans lesquels je viens d'entrer forme le tableau de l'état des sciences et de la poésie sous le règne d'Auguste, et sert à fixer nos idées sur la partie historique de notre question qu'il importe le plus de développer.

La poésie n'a point de période plus brillant que ce règne; c'est un siècle pour elle; pour les sciences, ce n'est pas seulement une époque : loin de pouvoir se mesurer avec ceux de la poésie, leurs progrès sont nuls. Quelle influence pourrait donc avoir lieu ici? Ce serait dire que le repos absolu produit le mouvement le plus accéléré.

La poésie du siècle d'Auguste est imitative; mais son modèle n'est point la science des Grecs; c'est leur poésie même.

Les poètes de ce siècle sont plus ou moins versés dans les sciences; mais ils n'en font que rarement usage, ne leur donnent que

la place qu'ils ne sauraient refuser à l'esprit du temps, n'y touchent qu'avec précaution, n'en prennent que ce qui peut se transformer en images et se convertir en sève poétique.

Ce n'est donc point ici la science qui fertilise le champ de la poésie, ce n'est au contraire qu'à force d'art qu'elle y est rendue supportable.

Aussi les traits de science, répandus çà et là dans ces poètes, ne sont-ils pas ce qui fonde leur réputation; ils n'y contribuent en rien, et y nuiraient sans leur adresse à les manier.

Si ensuite l'on considère ces poètes relativement à la cour, aspirant à la faveur et aux récompenses, la philosophie exacte répugnait aux idées qu'ils avaient à présenter et au rôle qu'ils avaient à faire. Cette philosophie n'était point aimée; elle était tolérée tout au plus dans quelques individus dont on ne craignait point d'abus; on était persuadé qu'ils seraient toujours prêts à la sacrifier aux intérêts du gouvernement.

La seule philosophie de la cour d'Auguste était un épicurisme corrompu, que les poètes suivirent dans leur conduite, et dont les maximes licencieuses paraissent dans leurs

pièces légères, mais sont soigneusement exclues de la grande poésie.

Voilà la substance, et le résumé du paragraphe que nous venons de lire.

§. III.

Epoque de la poésie latine sous le règne de Néron.

Nous avons suivi la poésie latine jusques dans son plus haut degré d'élévation, nous allons la suivre dans les périodes de sa décadence, qui ne nous intéressent pas moins que ses jours de triomphe et de gloire. Nous la verrons paraître avec un certain éclat, dans deux époques peu éloignées du siècle d'Auguste. Ensuite, dans un long espace de temps, elle n'aura que des intervalles lumineux. Enfin elle ira s'ensevelir dans la nuit de la barbarie, le tombeau commun des lettres et des arts.

La première époque dont j'ai à parler, est le règne de Néron. Elle aurait dû être brillante, si le progrès des arts se mesurait sur le goût des princes, ou si ce goût même ne

leur était préjudiciable, lorsqu'il est tout ensemble faux et extravagant.

Néron aimait éperdument la poésie et la musique, et se piquait d'y exceller. Il récita d'abord ses compositions lyriques et dramatiques, ou les chanta sur la guitare, soit dans l'intérieur du palais, soit dans un enclos qu'on lui avait pratiqué sur le mont Janicule. Mais bientôt cette sphère lui parut trop étroite pour les vastes talens qu'il se supposait : il voulut que tout l'empire en fût instruit, et ne tarda point à les déployer sur les théâtres de Rome et de Naples et dans les jeux de la Grèce. Cette passion dégénéra, comme toutes ses autres passions, en un vrai délire, qui ne l'abandonna plus durant sa vie, ni à l'heure de sa mort.

C'était une belle chose que de voir le maître du monde, affublé en histrion, contrefaire les Ménades, Oreste furieux et Canacé en mal d'enfant. Mais cette folie ne fut pas long-temps un sujet de risée pour les Romains ; elle devint une calamité publique. Rien ne coûtait à ce tyran écervelé pour satisfaire sa fantaisie dominante ; et s'il est vrai que pendant l'incendie de Rome il ait chanté son poème sur la prise d'Ilion,

je ne garantirais point que cet incendie ne fût suscité pour embellir la scène. La nouvelle Troye en flammes devait lui paraître une décoration superbe assortie à la pièce qu'il jouait. Il vit donc sans regret les plus beaux quartiers de la ville, et son propre palais tomber en cendres, parce que cela le faisait entrer dans l'esprit de son rôle, rendait l'action plus touchante, et peignait le malheur arrivé à la ville et au palais de Priam.

Toute la vie de Néron est pleine de ces preuves désolantes de son amour pour la musique et pour les vers. Afin que personne n'ignorât qu'il en faisait, des ménétriers, envoyés de maison en maison, en affligeaient du matin au soir les oreilles des citoyens, et montraient aussi aux curieux les cordes usées de sa guitare. C'était de plus un devoir essentiel de sacrifier pour *la voix céleste*, comme on l'appelait, et un crime de haute trahison que d'y manquer. (« Vous ne l'avez pas écouté, vous l'avez » écouté avec nonchalance ; vous avez ri, » vous n'avez pas battu des mains, vous » n'avez pas sacrifié pour sa voix sacrée. » Philostr.) » Cette voix céleste avait grand

besoin d'être recommandée à la miséricorde des dieux, parce qu'elle était naturellement ingrate et sourde, et que les clystères, les vomitifs et les masses de plomb dont il se chargeait la poitrine, ne purent venir à bout de la corriger. Dion dit qu'elle faisait tout à la fois rire et pleurer.

Le mal montait à son comble, toutes les fois qu'il se donnait lui-même en spectacle. Alors on n'admettait point d'excuse pour les absens, et les portes des villes se fermaient pour les connaître. Tandis qu'une partie des habitans sautaient par dessus les murs pour se dérober, à quelque prix que ce fût, aux persécutions de la muse impériale, les autres accouraient en foule à l'amphithéâtre pour y gagner une place qui les fit remarquer. On s'étouffait dans les entrées, et l'on rapporte qu'à une de ces représentations, plusieurs chevaliers romains périrent dans la presse. Le spectacle ouvert, il fallait y passer la journée; les besoins les plus urgens ne donnaient pas le privilège de sortir; des femmes enceintes y avortèrent; Vespasien évita avec peine le dernier supplice, pour s'y être endormi. Le seul moyen

de se sauver était de feindre une apoplexie, et de se faire emporter comme mort.

S'il pouvait y avoir quelque chose de plus cruel, c'est ce concert non interrompu de battemens de mains et d'acclamations, que l'on exigeait aussitôt que Sénèque et Burrhus, qui faisaient la fonction de souffleurs du prince, en avaient donné le signal. Il y avait un chœur de cinq mille hommes, dressé à applaudir en cadence, et le reste des spectateurs étaient impitoyablement fustigés, pour peu qu'ils se relâchassent: de sorte que les uns, pour prévenir cette accolade, les autres tout en la recevant, criaient tous à pleine voix : *le beau César! notre Auguste! le deuxième Apollon.*

Quelle idée concevoir d'une poésie qui a besoin de tels moyens pour se faire admirer? à l'apprécier d'après les quatre vers sifflés; d'après la première satire de Perse, elle devait être exécrable. Quoi qu'il en soit, ses flatteurs le mettaient au-dessus d'Apollon et des Muses, et il condescendit à les croire, en conservant toutefois une jalousie extrême et terrible dans ses effets, contre ceux qu'il soupçonnait vouloir porter atteinte à ses lauriers, ou seulement à les partager.

Ce goût frénétique de Néron pour la poésie n'était pas fort propre à la faire fleurir. Cependant son règne fait époque dans les annales de la poésie romaine, et cette époque nous concerne très-particulièrement, puisque nulle part on ne voit plus à découvert comment les sciences et la philosophie influent dans l'art poétique.

Perse, élevé dès l'âge de seize ans dans les brouillards du Portique, y contracta cette obscurité de style qui l'a fait nommer le Lycophron des Latins, aussi bien que ce front austère qui ne se déride point, ou le fait de si mauvaise grace.

Une famille pleine d'esprit et de talens, s'était transportée des rivages du Bétis sur les bords du Tibre. Sénèque le père, ou le rhéteur, avait trois fils: Novatus, mieux connu sous le nom de Gallion, et par son éloquence doucereuse et tintante; Méla, père du poète Lucain; et Sénèque, communément appelé le philosophe, et l'auteur, en tout ou en partie, des tragédies qui portent son nom. Sa philosophie a un grand air d'étalage, qui n'est que pour la représentation. Il prêche la morale outrée des Stoïciens d'un ton hypocrite. Son éloquence n'est assurément pas celle de Ci-

céron; le style de Sénèque lui appartient en propre, et c'est moins un style qu'une manière qui sort de la nature et du vrai. Les objets y paraissent dans un faux jour et sous des couleurs factices; ce sont des bluettes, des éclairs, des tours de forces: là, des hyperboles qui s'entrechoquent dans les nues; ici, de petites pensées qui tournent sur une pointe; partout un échafaudage de propos sentencieux, qui peuvent éblouir les jeunes gens et les lecteurs superficiels, mais qui déplaisent à quiconque a le goût formé sur des principes solides. Ce style peiné fatigue, et les traits d'esprit dont il pétille ne sauvent point l'ennui de la monotonie. Ces traits, d'ailleurs, naissent rarement du sujet, mais au contraire on tourmente le sujet pour les y faire entrer. On voit un écrivain qui s'arrange pour être saillant, qui régulièrement s'élance par jets et retombe en cascades, qui alligne toutes ses périodes pour l'amour de la chute qui doit les terminer, comme il le reproche à Pollion, et comme il devrait se le reprocher.

C'est un vrai malheur lorsqu'un tel homme parvient à s'emparer du sceptre de la littérature. Sénèque en fut le despote et le tyran;

il revendiqua le monopole du génie et de l'esprit, voulut être à la tête de tout et créer un siècle nouveau, ou refondre le beau siècle de l'éloquence et de la poésie dans un nouveau moule, pour jouir exclusivement de cette admiration dont il s'honorait. Il mit tous ses soins à décrier les écrivains du bon âge, les ôta des mains de Néron et de la jeunesse de Rome, et abusa de son crédit pour ruiner le leur.

J'ignore s'il tenta de faire oublier Virgile; mais il y était fortement intéressé, parce que, dans ses vers, il le pille sans cesse, et défigure, dans ses mètres dramatiques, les grandes images et les vers sublimes de ce roi des poètes, tantôt en les délayant dans un verbiage stérile, tantôt en les boursoufflant, tantôt en les travestissant en épigrammes.

Sénèque porta tous les défauts de sa prose dans la poésie, où ils sont doublement défauts. On retrouve dans ses tragédies les doctrines et les maximes les plus saillantes qu'il a répandues dans ses œuvres philosophiques; souvent ce n'est que sa prose versifiée. Cet esprit de famille et de secte, ce même goût, ce même style, se manifestent encore en traits frappans dans la *Pharsale* de *Lucain*,

de sorte que nous pouvons ranger l'oncle et le neveu sur deux lignes parallèles. Ce que l'un a été dans la tragédie, l'autre l'a été dans l'épopée.

Sénèque et Lucain se ressemblent dans leurs défauts comme dans leurs beautés ; car je ne nierai pas que dans l'un et dans l'autre il n'y ait de grandes beautés de détail, des pensées brillantes, des pensées spirituelles, des pensées fortes, et fortement exprimées ; j'observerai seulement que, pour la plupart, elles sont hors de leur place et dissonnantes. Elles plairaient ailleurs : elles plairont détachées, mais elles ne tiennent pas au genre où on les emploie ; ce sont des plantes parasites, qui ne sortent point de la racine de l'arbre, et qui lui dérobent la sève.

La conformité sur-tout qui règne entre leurs défauts est si bien soutenue, qu'on n'en produirait guères d'exemple tiré de l'un qu'on n'en pût indiquer un exemple analogue dans l'autre. Sur un nombre de vers donné, j'opposerais surcharge à surcharge, enflure à enflure, antithèse à antithèse, et jusqu'à des vers rimés qui se trouvent dans tous les deux, probablement parce que Néron les aimait.

Mais leur défaut fondamental, la source

de presque tous les autres, c'est l'envie immodérée de philosopher et de faire parade de leurs connaissances. De là vient d'abord qu'on les voit toujours moins occupés de leur sujet que d'eux-mêmes. Sénèque remplit la scène plus que ne font ses personnages ; Lucain est le héros de sa Pharsale autant que Pompée et César. Quand je lis ces écrivains, il me semble être vis-à-vis d'une femme coquette, qui se pavanne devant son miroir.

De là ces longues réflexions farcies de physique, de morale, de philosophie, de politique, ces harangues multipliées et interminables, qui retardent l'action au lieu de l'accélérer, enfin, cette superfétation de sentences, de maximes, de hors-d'œuvres de toute espèce, qui ne sont bons qu'à trahir leur impuissance et l'excès de leur amour-propre.

Tous les héros de la Pharsale sont de grands discoureurs, et Lucain appréhende si fort de perdre quelque occasion de disserter et de discourir, qu'il crée des personnages imaginaires, pour mettre en leur bouche ses exercices de philosophie et d'éloquence. Il fait haranguer jusqu'aux cadavres romains étendus sur le champ de bataille.

Nous nous sommes particulièrement arrêtés à cette époque de la poésie, parce qu'il n'en est point où l'influence contagieuse de l'esprit scientifique et philosophique soit plus manifeste.

Un seul des poètes qui nous restent de ces temps-là s'est garanti de la contagion. Je parle de Pétrone, qui fut témoin de cette corruption de goût, et qui la condamna. La poésie entremêlée dans sa satire Ménippée a la mollesse et l'élégance de sa prose; l'une et l'autre incline bien davantage vers le siècle d'Auguste que vers celui de Néron. L'essai sur la guerre civile qui s'y trouve, si on en excepte un peu d'esprit déclamateur, est beaucoup plus poëme que celui de Lucain sur le même sujet. Cet écrit de Pétrone serait un des plus précieux monumens de l'antiquité, si les mœurs y étaient respectées.

§. IV.

Epoque de la poésie latine sous Domitien.

Pétrone ne fut pas le seul à réclamer contre le goût et le style de Sénèque. Quintilien lutta contre la même corruption, et fit

son possible pour ramener aux bons principes la jeunesse qu'il instruisait; car, quoique ses *institutions* ne parussent que dans les dernières années de Domitien, il avait déjà ouvert son école sous Galba, et les y avait enseignées durant vingt années consécutives. Ses élèves en avaient même publié deux livres d'après leurs cahiers. La bonne semence qu'il avait jetée dans les esprits germa et fructifia: il réussit à la répandre jusques dans le palais impérial, où l'éducation de deux jeunes princes, héritiers du trône, lui était confiée. Il bannit du style le clinquant, la recherche, la pédanterie scientifique, r'ouvrit à l'art oratoire ses mines d'or, débarrassa les eaux de l'Hypocrène du limon et de la fange qui les troublaient. Il fut le restaurateur des lettres, autant que les temps et les circonstances le comportaient; mais dans tous les temps, son ouvrage sera le code du goût et de la vraie éloquence, en prose aussi bien qu'en vers.

Je n'hésite point de faire honneur au même Quintilien de ce reflet de la belle poésie du siècle d'Auguste, qui brilla sous les empereurs de la famille Flavienne. J'en ai rapporté l'époque au troisième de ces princes,

s dont nous allons parler
rit, ou du moins publié
sous lui. Ils chantent ses
ettent au rang des dieux :
ainsi prostitué leur encens,
urant sa vie et son empire.
l, loin de l'encenser, lui
e complète, en le peignant
difformité. Martial ne parle
ien après sa mort; mais il ne
ancer des traits obliques contre
oyant aux Parthes ces titres de
de *dieu* que Domitien s'arrogea,
artial lui-même lui avait lâche-
ligués.

oisissant Domitien pour cette troi-
poque de la poésie latine, je dirai
tour que Sénèque et Lucain, en qua-
e poètes, sont inférieurs à Valérius
cus, à Stace, à Silius. Si ces derniers
moins de force, ils ont plus de finesse;
s sont moins penseurs, moins philosophes,
sont plus à l'abri des vices que ces qua-
tés entraînent; ils sont moins guindés,
moins recherchés, moins remplis de dispa-
rates; avec une moindre dose de bel-esprit,
ils ont plus l'esprit de leur genre et de leurs

sujets ; on respire avec eux plus à son aise.

Stace pourrait ici former une exception, parce qu'il ambitionnait d'imiter Lucain. Heureusement pour lui qu'il avait l'imagination moins brûlante, ou qu'il savait mieux en réprimer les effervescences. Le style et les vers de son grand poëme, avec beaucoup d'énergie, ont quelque chose de dur et de peiné, et cela pour être trop travaillés. Son *Achilléide* se lit avec plaisir, quoique l'ordonnance en soit défectueuse, et que ce ne soit qu'une biographie versifiée. Ses *Silves*, ou ses pièces fugitives, sont extrêmement agréables, et par la variété des matières et par les beaux traits dont elles abondent.

Deux de ces poètes ont moulé leur langage sur l'élégante pureté de Virgile. S'ils demeurent au-dessous de ses beautés sublimes, si la flamme du génie ne luit point au même degré dans leurs écrits, on doit pourtant leur tenir compte des efforts qu'ils font pour s'approcher de lui par la facilité de la diction, par le naturel et par la cadence aisée de leurs vers.

Tous ces poètes, quoique du second ordre, n'ont pas laissé d'enrichir leur art de beautés de leur invention, et ce ne sont point de

ces fleurs laborieusement transplantées du champ de la science ; elles sont écloses dans le terroir même de la poésie, cultivé par leurs mains industrieuses.

Telle est l'image allégorique de la Gloire dans son éternelle jeunesse, qui, des rives du Phase, appelle Jason et les héros grecs à la conquête de la Toison d'or. Telle est, dans Flaccus et dans Stace, cette Vénus furie qui souffle la rage au sein des femmes de Lemnos ; fiction que Virgile n'aurait point désavouée ; le palais de Mars et son cortége, et l'autel de la Clémence, déesse qui refuse les statues, et ne veut habiter que dans les cœurs ; sont des morceaux traités de la grande manière par l'auteur de la Thébaïde. Dans Silius, nous avons la Renommée trempant ses ailes dans le Thrasimène ensanglanté, pour porter aux Romains l'effrayante nouvelle de la défaite de leur armée.

Silius suit le fil de l'histoire, comme Lucain, mais il ne déclame pas ; il n'a point ses grands éclats, mais il n'a pas son enflure, ses excroissances, son affectation, ses faux brillans. On lui reproche, avec peu de justice, d'avoir mêlé le merveilleux à un sujet

historique : ce merveilleux se lie à celui de l'Énéide. L'empire du monde promis à la postérité d'Enée ; la haîne de Junon, protectrice de Carthage ; le vengeur qu'elle suscite à Didon, et que cette malheureuse avait réclamé en mourant ; les inquiétudes et les intercessions de Vénus pour sa nation chérie ; le bouclier de Mars remis au jeune Scipion pour couvrir son père et le sauver de la mêlée ; l'oracle d'Ammon, consulté par Bostar ; le songe d'Annibal, envoyé par Jupiter ; les tourbillons et les tempêtes qui empêchent ce général de s'emparer de Rome, et Junon qui, lui dessillant les yeux, lui montre, sur les sept collines, les dieux à qui elles sont consacrées, armés pour leur défense : tout cela, dis-je, me paraît autorisé par la tradition et par les idées religieuses du peuple romain.

La seconde guerre punique est certainement un des plus beaux périodes de l'histoire de ce peuple, et l'on ne saurait dire que Silius dégrade les événemens célèbres, les grandes actions et les grands capitaines par qui ce période fut illustré. Les Annibal, les Scipions, les Fabius, les Paul-Emile paraissent dans tout leur éclat, sans étalage, sans fard, sans caricature.

Silius n'a sans doute point la verve du chantre d'Enée; on blâme à juste titre ses longueurs et ses langueurs; mais sur le tout, son ton est assez soutenu : il ne vole pas trop haut, il ne tombe guères au-dessous de lui-même. Son style est celui de Tite-Live, élevé dans la sphère de la poésie. Sa versification n'est ni ronflante ni raboteuse, comme celle de Lucain; elle flatte l'oreille, ainsi que le murmure d'un ruisseau. Toute sa poésie a de la grace et de la dignité; elle sent l'homme de condition, l'homme de cour, le poète consulaire; elle est, comme le dit un de ses contemporains, digne de la toge romaine.

Voilà donc trois poètes de cette époque qui ne craindront pas d'être comparés avec ceux de l'époque précédente; et s'ils perdaient leur cause devant le tribunal de la philosophie, ils la gagneraient devant les muses.

Je doute qu'on préfère Perse à Juvénal; mais n'oublions point l'épigrammatiste de la même époque, Martial, si original dans son genre, et qui, pour l'aménité, la légèreté enjouée et son sel pétillant, n'a guères été surpassé, et peut-être cherche encore

son semblable, non-seulement parmi les Latins, mais parmi les modernes.

Aucun de ces poètes ne s'est piqué de philosophie; ils sont encore plus sobres de science que ne l'étaient ceux du siècle d'Auguste.

Outre les institutions de Quintilien, ce qui y contribua, c'est que sous Domitien les poètes étaient autant aimés et caressés que les philosophes étaient haïs.

§. V.

Poésie latine depuis Trajan.

Depuis Trajan, la poésie latine cesse de faire époque; les poètes dignes encore de ce noms restent isolés et dispersés sur un espace de trois ou quatre siècles. Ce dépérissement ne saurait venir de celui des sciences, qui n'avaient jamais fait plus de progrès chez les Romains. Les ouvrages de Cicéron, de Sénèque, de Pline le naturaliste, qui sont, en fait de science, les monumens les plus illustres dont ils puissent se glorifier, avaient paru; toute la philosophie grecque était, pour ainsi dire, domiciliée chez eux; et, au commencement du troisième siècle,

cette philosophie leur communiqua la nouvelle secte qu'elle fit éclore, celle des éclectiques.

L'esprit de persécution avait cessé avec Domitien; elle ne fut que passagère sous Caracalla : à cela près, la philosophie jouit d'une liberté entière, tant sous les empereurs payens que sous les empereurs chrétiens. Beaucoup de priviléges et d'avantages furent accordés aux philosophes et aux gens de lettres, et ces établissemens d'instruction, ces priviléges furent respectés même des empereurs les plus méchans. Trajan conféra la dignité consulaire à Plutarque; Adrien, Antonin-le-Pieux, portèrent pour ainsi dire les livrées de la philosophie; Marc-Aurèle la fit monter sur le trône avec lui. Il paraît que l'on faisait alors très-peu de cas de la poésie, si tant est qu'elle ne fut pas méprisée. Nouvelle preuve du peu d'influence qu'ont sur elle les sciences et la philosophie, ou plutôt de leur influence fâcheuse.

Ce qui le prouve encore mieux, c'est l'histoire même de la poésie dans les périodes que nous parcourons. Rien de plus stérile que cette histoire jusques dans la seconde moitié du quatrième siècle. Les vers d'Apu-

lée, qui vécut sous les Antonius, sont aussi barbares et aussi durs que sa prose. Le poëme des Recettes, par Sammonicus-Serenus, et celui du faux Emile-Macer sur les plantes, sont dignes de leurs sujets. Sous Carus et ses fils parurent avec honneur les deux poètes Nemésien et Calpurnius. Ils se distinguèrent dans le genre bucolique. Des jours plus heureux avaient commencé à luire sur la poésie sous Carus. Numérien, son fils, était passionné pour elle; il surpassait tous les poètes de son temps; la gloire d'Aurèle Apolinaire s'éclipsa devant la sienne.

Le quatrième siècle nous a laissé deux ou trois poètes qui jouissent d'une juste réputation. Parmi eux Ausone se présente le premier. Jamais élève d'Apollon n'eût une destinée plus brillante. Il voit le sceptre impérial trembler sous sa férule. Il fut questeur, préfet du prétoire, consul et proconsul. Si son bonheur fut troublé, ce fut sans doute par la fin tragique du prince dont il avait formé la jeunesse.

Ausone avait les plus beaux talens pour la poésie. Ses *Roses*, son *Cupidon attaché à la croix*, et principalement son poëme sur la *Moselle*, montrent de quoi il était ca-

pable s'il eût voulu se tenir à des sujets de littérature.

Claudien, qui fleurit sous l'empereur Honorius, à la fin du quatrième siècle, remporte, selon moi, la palme sur Ausone et sur tous les autres. Il n'a traité que des sujets nobles, et y a proportionné son style. Dans ses panégyriques, dans ses épithalames, dans ses poëmes épiques, dans ses satires, dans tous les genres qu'il a embrassés, Claudien est véritablement un phénomène pour les temps où il vécut.

Nous donnerons encore ici une place à Rutile, quoiqu'il appartienne au siècle suivant, n'ayant paru qu'en 410, après la prise de Rome par Alaric. Il est l'auteur d'un *itinéraire* en vers élégiaques, ouvrage bien écrit, plein d'agrémens, et qui nous laisse des regrets de ne l'avoir pas en entier.

Voilà donc le peu de bons poètes latins qu'il y a eu depuis Trajan jusqu'au cinquième siècle.

Ainsi expire la poésie romaine, dans ce cinquième siècle où la barbarie s'étendit sur toute la surface de l'Europe.

SUR

LES TROIS POÈTES TRAGIQUES DE LA GRÈCE.

Par PIERRE-CHARLES LÉVESQUE. (1)

AVANT de parler des poètes qui se sont illustrés dans l'art de la tragédie, il faut remonter à l'origine de ce poëme, parce que, chez les Grecs, il conserva toujours de cette origine un caractère remarquable: celui des chœurs, qui assistent à toute l'action, s'y intéressent, prennent souvent, avec les principaux personnages, le rôle d'interlocuteurs, et, par des hymnes dans lesquels le poète déploie toute la magnificence de la poésie lyrique, occupent les instans où le théâtre resterait vide.

Le temps où les Grecs recueillaient le fruit de la vigne, pour en extraire une

(1) Inst. tom. I.

liqueur que leurs soins industrieux et la beauté de leur climat rendaient délicieuse, n'était pas, comme chez nous, consacré seulement à la gaîté; il l'était encore au culte du dieu dont on croyait recevoir le bienfait des vendanges. Des autels étaient dressés en l'honneur de Bacchus (1); on chantait des hymnes en tournant deux fois en sens contraire autour de ces autels; on chantait encore après être revenu à sa place et s'y être arrêté. C'est de ces tours et de ces repos que les hymnes lyriques ou odes ont reçu la forme qu'ils avaient chez les Grecs, et ont été divisés en trois parties ordinairement plusieurs fois répétées : la strophe, ou tour; l'antistrophe, ou tour en sens contraire; et l'épode, qui succédait à ces deux tours, et que l'on faisait entendre dans le temps du repos (2).

Voilà ce qui tenait à la religion; voici ce qui fut inspiré par la gaîté de la circonstance. Les vendangeurs, pour se récréer de leurs travaux, et encore tout barbouillés du marc de la vendange, se promenaient sur les charrettes qui en avaient porté le

(1) Plut. *de Cupiditate divitiarum.*

(2) Scholiaste de Pindare.

fruit : ils formaient des danses, ils chantaient des hymnes rustiques. Pour varier ce plaisir, ou plutôt sans dessein, mais inspiré par la circonstance, l'un d'eux profitait des intervalles du chant pour faire quelque récit, ou pour lancer aux spectateurs des sarcasmes conformes à la gaîté de la fête (1) : ainsi la tragédie et la comédie prirent naissance dans le même berceau, ou plutôt elles ne furent pas distinguées l'une de l'autre (2). On fut même étonné la première fois que dans ces fêtes on entendit un récit héroïque, et les spectateurs s'écrièrent : « Mais il n'y a rien là qui regarde Bacchus ! »

Une grande querelle s'est élevée entre Bentley et Charles Boyle, depuis comte d'Orrery, sur l'origine de la tragédie. (3) Bentley, l'un des hommes les plus savans de notre siècle, et l'un des savans de tous les siècles le plus impatient de la plus faible offense (4),

(1) *Schol. Aristoph. in* Nubes, v. 295.

(2) Athenæus, lib. II, p. 40.

(3) *Bentleii Dissertatio de Epist. Phalaridis : responsio ad censuram Car. Boyle.*

(4) On a la preuve de son caractère peu endurant dans la querelle qu'il fit à Charles Boyle pour quel-

a prodigué toutes les ressources d'une effrayante érudition pour accabler son adversaire; mais je crois qu'il a fait dégénérer le combat en une dispute de mots, et que la question n'a pas été décidée. Comme on rendait à Bacchus à peu près les mêmes honneurs en plusieurs endroits de la Grèce, c'est aussi dans plusieurs endroits de la Grèce que la tragédie a dû prendre naissance. Mais les Athéniens, qui perfectionnaient tout, et qui ne laissaient pas volontiers aux autres les honneurs de l'invention, s'attribuèrent celle de la tragédie. Ils doivent nous sembler avoir gagné leur cause, parce que, de ce procès, il ne nous est guères parvenu de témoignages que les leurs, ou du moins, que la plupart des témoignages qui nous ont été transmis ne sont que des échos de ceux des Athéniens. Mais quelle raison solide avons-nous de nier que, longtemps avant Thespis, un poète nommé Epi-

ques mots d'une préface, et dans la manière extrêmement dure dont il traita le savant Le Clerc dans ses *Notes sur les Fragmens de Ménandre*. Des ouvrages remplis de la critique la plus saine et de la plus vaste érudition furent le produit de son ressentiment, et l'on put dire alors : *Ex privatis odiis respublica crescit.*

gène ait inventé la tragédie à Sicyone? Dirons-nous que nous n'avons ici que le témoignage de Suidas, et que ce témoignage est celui d'un auteur futile? Mais il ne faut pas considérer Suidas comme un auteur; il n'a fait que compiler des milliers d'auteurs ou de commentateurs plus ou moins importans; et d'ailleurs, son témoignage est ici soutenu de celui d'Hérodote, qui dit que les Sicyoniens célébraient, par des chœurs tragiques, la mort d'Adraste (1).

Si l'on veut soutenir avec Bentley que, même à Athènes, il n'y eut point de tragédie avant Thespis, il faudra seulement entendre que Thespis, le premier, lia les chantres du chœur avec le personnage récitant, et les fit dialoguer entre eux; ce qui peut avoir été imaginé de même, hors d'Athènes, par quelque autre poète, et à quelque autre époque plus reculée (2). On n'avait eu jus-

(1) Herod. lib. V. cap. 67.

(2) Pourquoi la tragédie ne serait-elle pas née, à différentes époques, dans différentes républiques de la Grèce qui avaient à peu près la même religion et les mêmes mœurs, puisqu'elle est bien née à la Chine, où la religion et les mœurs sont si différentes de celles de la Grèce?

ques-là qu'une sorte d'épopée rustique, de temps en temps interrompue par le chant: on vit alors une action représentée par des interlocuteurs.

Les pièces ne se jouaient plus sur des charrettes, mais sur des planches soutenues par des tréteaux. Les acteurs se peignaient le visage, et étaient encore misérablement vêtus (1). Ce fut avec ce pauvre appareil que, cinq cent trente-six ans avant notre ère, Thespis remporta le prix de son art. Ce prix fut un bouc, qui se nomme en grec *tragos*, d'où cette sorte de composition prit le nom de tragédie, *chant du bouc* (2).

Comme il paraît, par les *Marbres d'Oxford*, que ce prix fut alors décerné pour la première fois, et que, par conséquent, alors pour la première fois la composition qui l'obtint reçut le nom de tragédie, il est vrai en ce sens que Thespis fut le premier auteur de la tragédie; mais cela ne prouve pas qu'à Athènes, à Sicyone et ailleurs, on n'eût pas donné des spectacles à peu près semblables, quoiqu'ils ne portassent pas encore ce nom. J'ai donc eu raison de dire que Bentley,

(1) Suidas.

(2) *Marm. Oxon.*

pour embarrasser son adversaire, avait fait de cette question une dispute de mots.

Il n'est pas vrai qu'on lise sur les *Marbres d'Oxford* qu'Alceste fut le sujet de cette première tragédie qui remporta le prix. Le nom d'Alceste a été substitué, par Selden, à des mots effacés, et le marbre n'offrait aucune indication de ce nom (1). Phrynicus, disciple de Thespis, fut le premier qui prit des femmes pour sujet de ses pièces.

L'auteur du drame devait être lui-même l'acteur du récit et le premier chantre du chœur; car les pièces furent d'abord improvisées. Il est même fort douteux, comme l'observe Bentley, que Thespis ait écrit les siennes (2). Les prétendus fragmens de ce poète, que l'on trouve cités chez les anciens, peuvent bien n'être que des fragmens d'Héraclide de Pont, disciple d'Aristote, qui donna des tragédies de sa composition pour des ouvrages de Thespis (3).

La tragédie était encore peu distincte de la comédie. Les sujets en étaient d'ordinaire

(1) Cette fausse leçon ne se trouve plus dans la magnifique édition des *Marbres d'Oxfort*, par Chandler.

(2) *Bentleii Responsio ad cens. C. Boyle.*

(3) Diog. Laërt. *in Vita Heracl. Pontici.*

plaisans; des satires en formaient les chœurs. Phrynicus et Eschyle, si l'on en croit Plutarque, furent les premiers qui choisirent des événemens malheureux pour sujets de leurs drames (1). Il se trompe peut-être; mais du moins, sur cinquante tragédies de Pratinas, le premier successeur de Thespis, trente-deux étaient satiriques.

Il y avait alors dans la tragédie bien plus de chœurs que de dialogues. On y dansait, on y dansa même toujours comme dans nos opéra: car Aristote dit que la poésie scénique fut d'abord plus dansante que dans les âges suivans; ce qui prouve que dans les âges suivans elle continua d'être dansante, mais que la danse y fut moins prodiguée. Thespis, Pratinas, Carcinus et Phrynicus, furent traités de danseurs, parce qu'ils se plaisaient à mêler beaucoup de danses dans les chœurs (2). Cette danse même était très-vive et très-haute, comme le prouvent les mouvemens indécens de Philocléon, qui, dans la comédie des *Guêpes*, veut imiter la danse des pièces de Phrynicus (3).

(1) Plut. *Symp.* lib. I, cap. 1.
(2) Athen. lib. I, p. 22.
(3) Aristoph. *Vespae.* v. 1483; Ed. Brunck. v. 1492.

Mais quittons le berceau de l'art; il est temps de le suivre dans ses progrès.

ESCHYLE.

Eschyle naquit la troisième année de la soixante-troisième olympiade, cinq cent vingt-cinq ans avant l'ère vulgaire, onze ans après que Thespis eut, pour la première fois, remporté le prix. Il était fils d'Euphorion, et frère de ce Cynégire qui, poursuivant les Perses après la bataille de Marathon, arrêta de sa main droite un vaisseau sur lequel ils se réfugiaient. Les Perses la lui coupèrent : il saisit le vaisseau de la main gauche, et après l'avoir perdue, il s'efforça de le retenir avec ses dents (1).

Eschyle combattit à cette bataille avec son père et son valeureux frère. Il donna de

(1) Justin, liv. 2, chap. 9. Hérodote dit seulement que Cynégire, saisissant un vaisseau, eut la main coupée et reçut la mort. (Liv. 6, chap. 94.) L'histoire de notre siècle offre l'exemple d'un courage semblable à celui de Cynégire. Le chevalier de Belle-Isle, au combat d'Exiles, privé de l'usage de ses mains, dont il voulait arracher les palissades, fut tué s'efforçant encore de les arracher avec les dents. (Voltaire, *Siècle de Louis XV.*)

nouvelles preuves de son courage à Salamine et à Platée (1). Ce fut à l'école de l'héroïsme qu'il apprit à faire parler des héros; il leur prêta toute l'élévation de son ame, et cette élévation semble gigantesque.

Il entra de bonne heure dans la carrière du théâtre. Ce ne fut pas, comme Thespis, sur d'humbles tréteaux qu'il fit représenter ses tragédies; il obtint de la république un théâtre orné de décorations somptueuses, et peintes suivant les lois de la perspective : on le regarde même comme l'inventeur de cette science (2); ce qui suppose des études de géométrie et de mathématiques, et ce qui doit faire soupçonner qu'il avait fréquenté les écoles des philosophes. Des machines permirent d'exécuter à ce théâtre ce que nous appelons des vols, et de montrer des personnages sortant des entrailles de la terre (3). Les traits souvent ignobles et peu expressifs des comédiens furent ennoblis par des mas-

(1) *Vita Æschyli.*

(2) Vitruve dit qu'Agatharcus apprit d'Eschyle à mettre en perspective les décorations de tragédies. (*Préf. du livre VII.*)

(3) On n'aurait pu, sans de telles machines, exécuter la tragédie de *Prométhée.*

ques imposans; leur taille fut relevée par de hautes chaussures. Il revêtit ses principaux personnages de robes longues et flottantes, dont la magnificence fut imitée par les prêtres de Cérès (1).

Encore trop voisin de la tragédie naissante, pour lui ôter son caractère original, souvent il laissait un trop grand rôle au chœur; ce chœur occupait trop la scène, et semblait trop être le principal objet de la pièce, tandis que les autres personnages n'en étaient en quelque sorte que les accessoires. Dans sa *Niobé*, cette malheureuse mère ne faisait presque qu'un personnage muet. Achille lui-même, l'impétueux Achille, dans la tragédie intitulée *la Rançon d'Hector*, avait la tête couverte d'un voile, et gardait le silence pendant plusieurs scènes (2).

Ces pièces sont perdues. Dans celles qui nous restent, les chœurs ont plus d'étendue que chez les poètes postérieurs; mais cependant les scènes ont les développemens convenables à la circonstance. On sait qu'après la mort d'Eschyle des prix furent proposés

(1) Athen. lib. I, p. 21.
(2) Aristoph. *Ranæ*, v. 943.

à ceux qui remettraient ses pièces au théâtre (1), c'est-à-dire, je crois, à ceux qui les remettraient avec les changemens qu'exigeaient les progrès de l'art. Ne pourrait-on pas soupçonner que les sept pièces que nous possédons nous sont parvenues avec de semblables changemens? C'est un doute que j'ose proposer; mais je suis loin de prononcer l'affirmative.

C'était à Bacchus qu'était consacré le dithyrambe, sorte de poëme dont l'enthousiasme tenait de la fureur, et même de la démence; où les images les plus gigantesques étaient prodiguées, où l'auteur affectait de créer de grands mots composés de plusieurs mots, et dont l'harmonie ronflante flattait plus l'auditeur que le sens, qui souvent lui échappait. Eschyle crut que la tragédie, qui ne se jouait que dans les fêtes de Bacchus, et dont l'origine remontait à des chœurs dithyrambiques, devait adopter le faste du dithyrambe. Il en chargea ses chœurs, il le hasarda même dans le dialogue. Souvent, comme le dit Aristophane, qui connaissait toutes les pièces de ce poète, le principal

(1) *Vita Æschyli.*

acteur n'avait à déclamer que quelques vers *dont les mots sourcilleux et armés de panaches menaçans avaient une harmonie bruyante ; mots jusqu'alors inconnus aux spectateurs, et qui étaient pour eux des espèces d'épouvantails* (1). Le même poète dit aussi qu'Eschyle, le premier, *éleva, comme des tours, des expressions imposantes* (2).

Cette recherche de mots inventés, ou seulement usités dans la plus haute poésie; l'affectation d'une sublimité de style que le poète peut se permettre quand il parle lui-même, et non quand il introduit des personnages qui doivent exprimer avec l'accent de la nature les affections qu'ils éprouvent; l'entassement des figures les plus hardies, réservées à la poésie lyrique; ne pouvaient manquer de répandre sur ses pièces une grande obscurité. Sa tragédie d'*Agamemnon* fait le tourment des interprètes : dans toute sa pièce règne l'emphase et l'obscurité prophétique, qui semblerait ne devoir se trouver que dans le rôle de Cassandre; faute grave, si ce n'est pas, au contraire, chez ce poète, un coup de l'art, d'avoir fait

(1) Aristoph. *Ranae*, v. 955.
(2) *Ibid.* v. 1036.

dominer un ton général dans tout le drame, comme un peintre savant fait régner une teinte principale dans tout son tableau.

Il est presque inutile d'ajouter qu'Eschyle ne sut pas exciter la pitié, ce sentiment si doux, qui fait le charme de la tragédie. Il ne voulait qu'étonner le spectateur; il ne savait pas lui faire verser des larmes.

On a écrit que, content d'inspirer la terreur, il évita de porter la tragédie jusqu'à l'horreur; et on l'a dit, parce qu'il ne s'est pas permis d'ensanglanter la scène, usage qu'ont généralement suivi les anciens, et dont on a fait une règle, qui peut avoir ses exceptions. Mais n'était-ce pas une horreur plus révoltante d'offrir sur la scène le personnage de Vulcain clouant Prométhée sur le Caucase avec des clous d'airain, et, d'un de ces clous, lui perçant la poitrine? N'était-ce pas imprimer l'horreur, que de montrer fondant sur la scène un chœur de cinquante furies, dont l'aspect, les torches, les serpens, les poignards, l'horrible sommeil, les sons inarticulés et les chants féroces, firent mourir des enfans et avorter des mères? N'était-ce pas se permettre l'horreur, que de représenter Clytemnestre encore dégouttante du

sang de son époux qu'elle vient de répandre, se faisant gloire de son crime, et récitant les vers dont je vais rapporter la traduction faite par notre confrère Du Theil : « Ce n'est » pas d'aujourd'hui que mon antique haîne » méditait ce combat. Enfin le jour est venu ; » l'ennemi est arrivé où je l'attendais : tout » était prêt. Je ne le nie point ; il n'a pu ni » fuir ni se défendre : je l'ai enveloppé dans » un superbe voile, comme le poisson dans » un filet sans issue. Deux fois je l'ai frappé, » deux fois il a gémi ; ses genoux ont plié ; il » est tombé : un troisième coup, offrande au » dieu souterrain, conservateur des morts, » a précipité son ame dans les enfers. Son » sang a jailli sur moi : douce rosée de mort, » dont les gouttes m'ont réjouie comme la » pluie du ciel réjouit la terre quand les » germes de son sein vont éclore. Voilà ce » que j'ai fait, vieillards : soyez-en satis- » fais, ou non ; je m'en glorifie. »

Après avoir remporté vingt-huit fois le prix de l'art, d'autres disent seulement treize fois, Eschyle, vaincu par Sophocle, qu'il avait vu, du milieu de sa gloire, entrer dans la carrière, ne put supporter cette humiliation : il abandonna ses concitoyens,

qu'il accusait d'injustice, et qui peut-être avaient été justes en couronnant son jeune rival. Il chercha une retraite en Sicile, auprès d'Hiéron, qui le combla de bienfaits, auprès d'un peuple sensible aux charmes de la poésie. Il mourut bientôt après, et fut inhumé dans la ville antique de Géla (1).

Nous n'avons pas dissimulé ses défauts: ils sont grands, sans doute; mais ils font naître des beautés sublimes qui les couvrent peut-être, qui les excusent du moins, et qui mettent ses ouvrages au nombre des monumens les plus précieux de l'antiquité. On peut les comparer à ces statues colossales dont les traits exagérés causent d'abord une sorte d'effroi, mais qui rendent témoignage à la grande conception de l'artiste qui a pu les exécuter.

SOPHOCLE.

Au nom de Sophocle se réveille l'idée de la perfection de l'art. Il naquit à Colonne, bourg d'Athènes, la seconde année de la soixante-onzième olympiade, quatre cent quatre-vingt-quinze ans avant notre ère. Il

(1) *Vita Æschyli.*

avait reçu, comme parmi nous Racine, le don de la beauté, qui lui conciliait les cœurs au premier aspect. Quand on avait eu le temps de le pratiquer, la douceur de son caractère le faisait aimer encore davantage. Il fut employé avec honneur dans l'administration de la république et dans les ambassades, et fut revêtu, en même temps que Périclès, du commandement des armées (1). Des rois envièrent au bourg de Colonne l'honneur de posséder Sophocle; ils voulurent l'attirer à leurs cours : mais il se refusa constamment aux vains honneurs qu'ils lui auraient prodigués (2). Et pouvaient-ils lui en offrir qui valussent les applaudissemens immédiats du peuple le plus ingénieux de la terre? Chéri, révéré de ses concitoyens, il franchit une longue carrière, où le bonheur l'aurait constamment accompagné, si, dans sa vieillesse, l'ingratitude de ses fils ne lui avait pas fait connaître le chagrin. L'un d'eux, nommé Iophon, qui fut aussi poète tragique, et qui eut des succès dans son art, joignait aux talens de l'esprit un mauvais cœur : il voulut faire interdire son père, sous

(1) *Vita Sophoclis.*
(2) *Ibid.*

prétexte qu'il était tombé dans un état de démence. Sophocle, pour réponse, lut sa tragédie d'*OEdipe à Colonne*. Malheureux père, il peignait dans cette tragédie sa triste situation; un vieillard n'ayant d'autre appui que la tendresse de ses filles, chassé par des fils dénaturés, et forcé, dans la décrépitude de l'âge, de mendier des secours humilians dans une terre étrangère. Les juges et le peuple le reconduisirent jusqu'à sa maison, en lui prodiguant des applaudissemens aussi vifs que bien mérités (1).

Il remporta vingt fois le prix de la tragédie; et lorsqu'il n'obtint pas cet honneur, il eut du moins celui d'être nommé le second entre les concurrens; jamais il ne descendit à la troisième place. Ce n'est pas cependant qu'il n'ait eu quelquefois à se plaindre de graves injustices. Entre celles de ses pièces qui sont parvenues à la postérité, elle met au premier rang l'*OEdipe roi*, tragédie bien supérieure, pour la conduite et le choix du sujet, à l'*Antigone*, que les Athéniens couronnèrent avec enthousiasme. Cependant l'*OEdipe* n'eut point les honneurs du prix : ils furent décernés à un certain

(1) Cic. *de Senectute*, cap. 7.

blique nommai
de théâtre, et
saient corromp
peut-être calom
ment d'être ju
goût; on ne p
cette qualité, pu
comme les autr
leurs, quand le
le nombre des n
être été presque
il est difficile qu
pas séduire par
par le jeu des act
titude prononçait
ment, tantôt el
juges. Si la décis

Sophocle survécut à Euripide, qui était plus jeune que lui ; il porta le deuil de son rival, et ne permit pas que les acteurs qui jouaient dans une de ses pièces missent sur leur tête la couronne qui faisait partie de leur costume (1).

Des savans, hommes de goût, ont remarqué que souvent, dans les pièces d'Eschyle, l'exposition était longue et embarrassée, le plan vicieux (2). L'exposition est courte dans celles de Sophocle ; souvent l'action commence avec elle. Cette action est toujours simple ; elle se passe sur le théâtre comme elle aurait pu se passer dans la nature. Il ne cherche pas à exciter dans l'esprit des spectateurs de ces surprises que fait naître la complication d'un roman mis en scène : roman que nous appelons vraisemblable, quand il ne choque pas toute vraisemblance ; comme s'il était naturel qu'une seule personne, dans le cours de quelques heures, éprouvât une foule d'événemens qui lui causent toujours des embarras nouveaux, et l'exposent à de nouveaux dangers, jusqu'à

(1) Thomas Magister, *in Vita Euripidis.*

(2) *Voyages du jeune Anacharsis,* par l'abbé Barthélemy.

ce qu'ils cessent par une catastrophe aussi peu naturelle que les périls qui l'ont précédée.

Cet art, que l'on nomme intrigue, mis en honneur chez les Espagnols avant la renaissance des bonnes études, a été accueilli et applaudi sur tous les théâtres de l'Europe. Il devait être abandonné à la comédie du second ordre ; car celle qui peint les mœurs et les caractères, bien supérieure à la comédie d'intrigue, doit conserver le premier rang (1). Cet art secondaire n'a pas été connu des Grecs ; et, s'ils l'avaient connu, je suis persuadé qu'ils l'auraient banni du théâtre. En effet, il est contraire à l'unité d'intérêt et à la force de cet intérêt qui résulte de l'unité. Si, pendant que mon ame est affectée des sentimens que le poète y veut faire

(1) Molière a commencé par faire des pièces d'intrigue, et personne n'en a fait mieux que lui ; mais, négligeant bientôt ce talent, il devint grand maître dans les pièces de caractère : il ne cherchait point à les intriguer et les dénouait brusquement. Son objet était de placer son personnage dans les situations qui devaient faire le mieux ressortir le caractère qu'il voulait peindre : il regardait le jeu d'une intrigue comme au-dessous de son art, et même comme nuisible à cet art.

naître, mon attention est partagée par la complication de la fable, le travail de mon esprit distrait mon ame de ses sensations; j'éprouve à la fois deux intérêts, celui de la curiosité et celui du sentiment, et ce dernier perd tout ce que l'autre peut gagner. Je dois avoir sur le sort du héros toute l'anxiété nécessaire pour me faire partager son malheur; et, pour l'avoir dans toute sa force, je ne dois pas en avoir d'autre. Pour éprouver cette anxiété, il me suffit de voir qu'il est malheureux, et de l'entendre exhaler les expressions convenables à son infortune. L'éloquence des passions est la principale partie de l'art; et c'était, dans tous les arts, à la principale partie, qui est toujours la plus difficile, que les anciens s'attachaient.

De toutes les tragédies qui nous restent de Sophocle, l'*OEdipe roi* est la seule où les révolutions qu'éprouve le héros puissent causer quelque surprise au spectateur; mais ces révolutions appartiennent au fond du sujet. Cette tragédie, la seule du théâtre des Grecs qui offre une sorte d'intrigue, était cependant trop simple, vers le commencement de ce siècle, pour être mise sur notre théâtre. Voltaire, jeune encore, sentit tout

le mérite de cette simplicité ; mais, pour obtenir à sa pièce les honneurs de la représentation, il fut contraint par les acteurs à plier sous la tyrannie de l'usage, et à compliquer sa fable d'un rôle déplacé de Philoctète, dont il supposa que Jocaste avait été amoureuse avant de connaître Œdipe.

Il n'est pas vrai que Sophocle cherche à montrer les hommes plus grands qu'ils ne sont : ce serait les dénaturer et les priver de l'intérêt que nous leur accordons, parce qu'ils nous ressemblent ; ce serait faire un roman peu vraisemblable, et montrer des héros qui ne seraient plus des hommes. Il nous les montre tels qu'ils sont, quand ils sont tels que peut-être il était lui-même, quand ils ont un grand courage, une ame ferme, capable de résister aux revers ; non pas exempte de toute faiblesse, mais libre de tous les sentimens qui dégradent l'humanité. Comme ils nous ressemblent, quoique supérieurs à la plupart d'entre nous, notre ame partage les sentimens qu'ils éprouvent, et compatit à leurs malheurs.

En introduisant des hommes véritables, Sophocle dut leur faire parler le langage des hommes. Il rejeta les expressions gigantesques

d'Eschyle : il fut, dans son style, magnifique, mais simple ; noble, mais doux ; et, dans cette partie, il se montra digne imitateur d'Homère. Les Grecs le surnommèrent l'*Abeille*. Il prenait souvent dans les poètes cycliques les sujets de ses pièces (1) ; mais c'était du génie d'Homère qu'il nourrissait son génie.

Le grand objet du théâtre tragique des Grecs, objet qu'il est aisé de reconnaître dans les pièces de Sophocle, était d'inspirer aux hommes des sentimens de force contre les revers de la fortune, de résignation aux décrets du destin. On a dit que les Athéniens, vivant sous le régime démocratique, aimaient à voir représenter sur leur théâtre les fautes et les malheurs des rois ; il faudrait dire plutôt que leurs poètes leur présentaient dans le malheur des hommes naguère élevés au plus haut degré de la fortune, pour leur montrer combien est variable le souffle de la prospérité, et que souvent la destinée

(1) Athénée, lib. VII, cap. 5, où on lit que Sophocle aimait le *Cycle épique* au point d'avoir fait des tragédies entières d'après la mythologie de ces poètes. Athénée compte entre eux Eumélus de Corinthe et Arctinus, et ne sait si c'est à l'un d'eux qu'il faut attribuer la *Titanomachie*.

semble n'avoir élevé les humains que pour les faire tomber de plus haut. Eschyle avait tiré la tragédie de son berceau dans le temps où la Grèce était menacée par les forces de la Perse. Sophocle, Euripide, florissaient dans le temps de la guerre du Péloponnèse: ils avaient été témoins de la fameuse peste qui dévasta l'Attique; ils voyaient des républiques entières détruites par le fer et le feu, les citoyens déportés, chargés de fers, vendus comme esclaves, égorgés, noyés, brûlés, et il n'était aucun homme dans la Grèce qui n'eût à redouter un pareil sort. Celui qui, dans l'abondance, jouissait des faveurs de la fortune et du charme des arts, pouvait, le lendemain, recevoir des chaînes et se voir soumis aux caprices d'un maître altier. La Grèce était devenue un théâtre de révolutions: tout citoyen pouvait en être la victime, et la tragédie lui inspirait du courage contre les malheurs dont il était menacé (1). La terreur qu'inspire le spectacle des grands revers, la pitié qu'on accorde à ceux qui en sont frappés, voilà les sentimens que réveillait la tragédie, pour les émousser par l'habitude,

(1) Rochefort, traducteur de Sophocle, a reconnu cet objet de la tragédie chez les Grecs.

parce que, dans les temps malheureux, ces deux sentimens, éprouvés dans toute leur force, sont des malheurs de plus. Aristote a donc eu raison de dire que la tragédie des Grecs, par le moyen de la terreur et de la pitié, purgeait ces deux sentimens (1), c'est-à-dire qu'elle leur ôtait l'excès, avec lequel ils ne font qu'aggraver les maux de l'humanité.

EURIPIDE.

Euripide, par les monumens qu'il nous a laissés de son génie, tient un rang distingué entre les hommes les plus illustres d'Athènes: il était fils d'un cabaretier et d'une marchande d'herbes. Il naquit la troisième année de la soixante-troisième olympiade, quatre cent trente-six ans avant notre ère.

Son humble naissance ne nuisit point à son éducation. Il est assez indifférent de savoir que, placé d'abord dans une palestre, il fut instruit dans les exercices du ceste et du pancrace, et qu'il remporta un prix sur les jeunes athlètes ses rivaux. La nature

(1) On a beaucoup écrit sur ce peu de mots d'Aristote; je crois que je viens d'en donner la véritable explication.

avait trop bien organisé son esprit pour ne lui laisser acquérir que la gloire de l'adresse et de la force corporelle. Des écoles de gymnastique il passa dans d'autres plus dignes de son génie : il prit des leçons de philosophie dans celle d'Anaxagoras, des leçons de rhétorique dans celle de Prodicus, et des leçons peut-être encore plus utiles dans le commerce de Socrate. On prétend qu'épris des charmes du beau dans tous les genres, il ne négligea pas non plus la peinture, et qu'on voyait à Mégare des tableaux qui étaient son ouvrage (1) ; mais on a peut-être confondu avec le poète tragique quelque peintre qui portait le même nom.

Il entra dans la carrière du théâtre à l'âge de vingt-cinq ans (2), et même de dix-huit, si l'on en croit Aulu-Gelle (3). Il remporta quinze fois le prix de son art (4), et il avait quarante-trois ans la première fois qu'il fut couronné (5). Cette époque connue me rend douteuse celle de ses premiers essais drama-

(1) Thomas Magister, *in Vita Euripidis.*
(2) Idem, *in Vita Euripidis.*
(3) A. Gellius, lib. XV, cap. 20.
(4) Thomas Magister.
(5) *Marmora Oxoniensia.*

tiques. J'ai peine à croire qu'Euripide, s'il eût donné sa première pièce à dix-huit, ou même à vingt-cinq ans, se fût traîné si long-temps sans gloire dans la carrière du théâtre. Les études des Grecs étaient longues : les citoyens étaient retenus long-temps dans la classe de la jeunesse, et ils n'en valaient que mieux quand ils étaient admis dans celle des hommes.

Honoré des personnes qui savaient rendre justice aux talens, livré aux sarcasmes des poètes comiques et de tous les gens qui se plaisaient à jeter le ridicule sur le mérite qui les humilie, Euripide, comme tous ceux qui se font un grand nom dans les lettres et dans les arts, eut une vie mélangée de douceur et d'amertume ; mais, ami de la retraite, il jouissait en secret de sa gloire, et n'entendait pas les sifflemens de l'envie. Un chagrin domestique l'attendait : il surprit sa femme en adultère avec un comédien. Trop sensible à cet affront, il quitta sa patrie et se retira près d'Archélaüs, roi de Macédoine (1). Ce monarque, qui prépara la splendeur de sa patrie, aimait les lettres et les arts, et dans le commerce des gens de lettres et des artistes,

(1) Thomas Magister.

il se consolait du malheur de régner. Euripide mourut à la cour de ce prince, vers l'âge de soixante-dix-sept ans. Les Athéniens donnèrent des larmes à sa mort, et Archélaüs lui fit élever un magnifique tombeau.

Né sérieux, Euripide conserva toute sa vie l'extérieur de gravité qu'Anaxagoras aimait à donner à ses disciples. Il ne riait pas, et méprisait sur-tout cette gaîté coupable qui prend pour aliment le côté ridicule que peuvent offrir le mérite et la vertu (1). Il entretenait, par sa manière de vivre, sa mélancolie naturelle, qui était utile à son art. On montrait long-temps après sa mort, dans l'île de Salamine, une caverne affreuse où l'on disait qu'il avait composé une partie de ses tragédies (2). Il savait que l'homme, élevé au-dessus de la matière comme être intelligent, est machine comme être sensible, et il faisait servir à ses succès tout le mécanisme auquel est soumise l'humanité.

Son style est comme imprégné de la disposition mélancolique de son ame; on éprouve une douce tristesse dès la lecture des premiers vers de ses pièces. Cette tristesse, qui plaît

(1) Athen. lib. XIV, p. 613.
(2) A. Gellius, lib. XV, cap. 20.

parce qu'elle produit une dilatation intérieure, et qu'il ne faut pas que le poète confonde avec l'horreur, qui fatigue parce qu'elle produit un serrement douloureux; cette tristesse s'accroît à mesure que la lecture se prolonge; elle est produite par l'harmonie des vers, qui remue les fibres nerveuses, éveille leur sensibilité, fait éprouver à l'ame des sensations confuses dont elle ne connaît pas l'objet, et qui deviennent des sentimens vifs et profonds quand se présente un objet capable de les seconder. Cet objet, chez le poète tragique, est l'action du drame; action qui, par elle-même, est capable d'exciter une affection triste, mais que l'harmonie qui l'a préparée et qui l'accompagne, porte jusqu'au comble de l'attendrissement. Cette qualité d'Euripide, qui l'a rendu le plus tragique des Grecs, aucun poète ne peut l'acquérir par le travail; il faut l'avoir reçue de la nature. Deux autres poètes l'ont possédée au degré le plus éminent, Virgile et Racine.

Euripide sentit que les personnages de la tragédie sont des hommes passionnés et non des poètes, et que le poète doit se cacher en leur prêtant le langage que, dans la situa-

tion où il les place, ils ont dû vraisemblablement tenir. Il rejeta donc du style de la tragédie toutes les expressions réservées à la haute poésie. C'était corriger ce style, et le rendre ce qu'il devait être. Cette réforme nécessaire avait été commencée par Sophocle : mais Euripide la porta plus loin, n'employant que des termes usités dans le langage ordinaire (1); et il posséda si bien dans toute son excellence l'art si difficile de la versification, cet art dont Racine nous a donné de si beaux exemples, que, par la manière dont il combinait les mots entre eux, dont il les soutenait l'un par l'autre, dont il relevait par la dignité de l'un celle dont l'autre était privé, il prêtait de la noblesse aux expressions qui en avaient le moins. Son style est toujours clair, toujours harmonieux. Il donnait à ses vers l'apparence de la facilité, et c'était à force de travail qu'il les rendait si faciles (2).

(1) Aristophane s'est moqué de cette simplicité d'expressions d'Euripide ; mais c'est une de ces injustices que se sont trop souvent permises les poètes comiques et satiriques.

(2) Il disait une fois que trois de ses vers lui avaient coûté trois jours de travail.

Habile à traiter toutes les affections, à les faire entrer dans l'ame des spectateurs, à toucher en quelque sorte celle qu'il lui plaisait de leurs fibres, comme le musicien touche les cordes d'un instrument, il était sur-tout savant dans l'art d'exprimer les fureurs de l'amour et d'exciter les douces émotions de la pitié.

Des contemporains l'ont blâmé d'avoir introduit sur la scène des rois tombés dans la misère, couverts de haillons, réduits à mendier, dans des terres étrangères, des secours nécessaires à soutenir leur vie (1). On reconnaît ici la critique injuste et jalouse, trop familière aux contemporains. Puisque c'était un nouveau moyen d'affecter tristement les ames, et de les exciter à la compassion, ce moyen appartenait à son art, et il devait le saisir. On se ressouvient de l'effet que produisit Ducis sur les spectateurs étonnés, quand, dans la tragédie de *Roméo et Juliette*, il montra Montaigu affreux, les cheveux hérissés, pâle, et couvert des lam-

(1) Je me contenterai de citer la scène des *Acharniens* d'Aristophane, entre Dicæopolis et Euripide, qui commence au vers 406.

beaux qu'il avait sauvés de l'horrible prison où l'avait retenu Montuley.

On voit que le naturel d'Euripide le portait à la tendresse ; mais comme il avait offert sur la scène des femmes criminelles ; comme il avait, plus d'une fois, maltraité dans ses vers un sexe que sa faiblesse même et la mobilité de ses nerfs peuvent faire tomber quelquefois dans les plus coupables excès, on crut, ou l'on feignit de croire, qu'il haïssait les femmes. Cette imputation était une manœuvre de l'envie, qui voulait lui enlever une moitié de ses admirateurs, et, par elle, imposer silence à l'autre. « Euripide hait les femmes, disait Sopho-» cle, mais ce n'est que dans ses tragé-» dies (1). »

Mélancolique et tendre, son caractère dominant devait être la douceur ; mais il s'élève quelquefois jusqu'au sublime.

Nous venons d'entrer dans le détail de ses qualités louables ; il eut aussi ses défauts : d'un côté, il enrichit l'art de nouvelles beautés ; de l'autre, il tendit à le corrompre. Passons rapidement sur les vices

(1) Athénée, lib. XIII, p. 557.

d'un poète qui sait inspirer un intérêt si tendre.

Malheureux dans ses plans, il choqua souvent la vraisemblance. On reconnaît qu'il amène souvent par force les incidens, qui doivent sortir du fond du sujet et se développer d'eux-mêmes. Toutes les fois que les événemens naissent et marchent avec peine, le spectateur est forcé de s'apercevoir qu'il n'assiste pas à une action véritable; et son plaisir cesse, parce qu'on lui ravit l'illusion qui le cause.

Une tragédie doit s'exposer d'elle-même. Euripide détacha de la pièce l'exposition, et en fit un ouvrage séparé. Tantôt c'est un dieu qui fait le prologue, tantôt c'est un personnage de la pièce; et ce personnage se nomme, il récite sa généalogie, il apprend aux spectateurs le sujet du drame, et quelquefois les prévient sur la suite des événemens qui vont s'opérer sous leurs yeux. Ce qui a lieu d'étonner, c'est que ce défaut, qui nous paraît si grave, eut des charmes pour l'impatience des Athéniens, et fit fortune au théâtre (1). Il est vraisemblable qu'il

(1) Puisque les Athéniens approuvèrent que la tragédie fut précédée d'un petit poëme séparé qui leur

fut adopté généralement par les successeurs d'Euripide, puisque les poètes de la comédie nouvelle s'en emparèrent comme d'une heureuse invention. Presque toutes les comédies latines eurent leur prologue, parce que, dans la comédie, les Latins ne furent que les imitateurs, on pourrait dire les copistes des Grecs.

Euripide se ressentit toujours des écoles de philosophie et de rhétorique qu'il avait fréquentées. Il ne devrait être que poète sensible, et trop souvent il est philosophe et rhéteur : il rompt un dialogue passionné par de longues maximes de morale, par des discussions philosophiques; il met des discours oratoires et politiques dans la bouche de personnages qui, par état, ne peuvent être politiques ni rhéteurs. Ces défauts l'ont rendu plus estimable aux yeux des orateurs et des philosophes; mais ils n'en sont pas

en apprenait le sujet, et souvent même la catastrophe, il est prouvé qu'ils ne mettaient aucun prix à ce que les modernes appellent intérêt de curiosité, et que le seul intérêt qu'ils voulaient que le poète leur fît éprouver, était celui du sentiment. On reconnaît toujours dans les principes des anciens une grande supériorité sur ceux des modernes.

moins des défauts aux yeux des gens de goût. La vraie philosophie ne consiste pas à prodiguer les raisonnemens philosophiques; elle doit donner la théorie des convenances, en fortifier le sentiment, et apprendre que les beautés mêmes cessent d'être belles quand elles sont déplacées. La philosophie n'est que la raison, qui juge tout, règle tout, et met tout à sa place.

Euripide fut moins sage, moins parfait que Sophocle, mais sans avoir moins de talens; et il posséda même à un plus haut degré celui de toucher et de plaire. Il avait reçu de la nature, avec profusion, les qualités qui constituent le poète tragique; heureux s'il ne les eût pas altérées trop souvent par l'envie de faire un étalage ambitieux de son éloquence et de ses méditations philosophiques!

Eschyle, Sophocle, Euripide, distingués entre eux par des qualités diverses, méritent également nos hommages à des titres différens. Le caractère d'Eschyle fut l'élévation; celui de Sophocle, la perfection; celui d'Euripide, la sensibilité. Le premier étonne, je dirais presque que sa hauteur gigantesque épouvante: le second commande

l'estime : le troisième s'expose à de fréquens reproches ; mais on lui pardonne tout, parce qu'il touche et se fait aimer.

DES CHŒURS TRAGIQUES.

Après avoir parlé des plus célèbres tragiques de la Grèce, des seuls dont quelques ouvrages nous soient restés, je ne crois pas devoir garder le silence sur le reproche qu'on leur a fait d'avoir conservé l'antique usage des chœurs. J'admets comme très-justes les raisons qu'on leur oppose : je conviens qu'il est contraire à la vraisemblance que les personnages de la tragédie dévoilent les secrets de leurs intérêts et de leurs passions devant des personnages chantans qui représentent une assemblée nombreuse, souvent composée de personnes du sexe qui passe pour le plus indiscret. Mais les poètes étaient-ils maîtres de retrancher cette partie, alors regardée comme constituante de la tragédie ? N'aurait-on pas crié que la tragédie avait commencé par le chœur, et que le supprimer c'était détruire la tragédie elle-même ? N'était-ce pas beaucoup d'être parvenu à en faire une partie

accessoire, lorsqu'il avait été d'abord l'objet principal? Les chorèges, commissaires nommés par l'état pour avoir l'inspection des chœurs, veiller à ce qu'ils fussent suffisamment exercés, et en faire les frais, auraient-ils permis de représenter des tragédies qui en auraient été dénuées? N'auraient-ils pas même été coupables de ne pas remplir les fonctions qui leur étaient imposées par la loi? Les spectateurs auraient-ils laissé jouer ces tragédies jusqu'à la fin? Ils étaient accoutumés au plaisir que leur causait le chant des chœurs; le poète aurait-il été bien reçu à les priver de ce plaisir? Enfin la représentation des tragédies était un acte de religion, et le chœur était la plus ancienne et par conséquent la plus respectable partie du rite consacré. Il n'a donc pas été au pouvoir des poètes de le supprimer; et nous leur devons des éloges, quand ils ont fait de cet accessoire, si souvent incommode, le meilleur ou le moins mauvais usage qu'ils ont pu. Un poète qui compose dans son cabinet, et fait ensuite passer sa composition dans les cabinets des lecteurs, est responsable de toutes les parties de son ouvrage. On ne lui a rien prescrit, et il aura des juges trau-

quilles et isolés ; encore est-il quelquefois plus ou moins esclave du goût dominant. Mais les poètes dramatiques d'Athènes, qui travaillaient sous l'inspection des magistrats, qui étaient asservis au goût du public, et soumis aux formes que ce public, l'usage et la religion, leur imposaient, ne doivent pas être comptables devant nous des fautes de convenance qu'on les obligeait de commettre, et qui étaient devenues des lois de l'art.

Comme il est bien difficile qu'un homme s'élève, à tous égards, au-dessus des idées généralement reçues de son temps, je ne serais pas étonné que les poètes athéniens eussent partagé le goût que le public avait conçu pour les chœurs. Leur amour propre devait, même à leur insu, les exciter à chérir un usage qui leur donnait l'occasion d'exercer une grande variété de talens: celui du dialogue naturel et passionné, et celui de la plus haute poésie lyrique (1). Dans cette

(1) Peut-être encore celui de la musique. Je crois très-probable que les poètes tragiques et lyriques composaient eux mêmes la musique de leur ouvrages. La musique entrait dans l'éducation des Grecs bien élevés. Je vois bien que les anciens font mention de chanteurs célèbres, de célèbres joueurs d'instrumens;

supposition, je les crois encore excusables : car comment lutter victorieusement contre les erreurs de l'usage et contre celles de son amour propre? Peut-être ne devons-nous la suppression des chœurs, dans nos tragédies, qu'à la misère de notre scène naissante, dont les entrepreneurs n'avaient pas le moyen d'en faire les frais. Garnier en mit dans ses tragédies; mais barbares de style et pauvrement exécutés, ils ne purent inspirer d'enthousiasme. Peut-être que si, dès l'origine de nos spectacles, on eût donné des chœurs avec toute la magnificence dont ils sont susceptibles, le plaisir qu'ils eussent fait au public n'aurait pas permis jusqu'à présent de les supprimer, et que le poète qui en tenterait aujourd'hui la suppression, aurait à se repentir de sa témérité.

Les Athéniens rendirent un singulier hommage aux trois plus illustres de leurs poètes tragiques. Après leur avoir décerné des statues, ils ordonnèrent que leurs pièces ne seraient plus jouées par les acteurs, mais que chaque année l'une d'elles serait lue publi-

mais ils ne nous offrent jamais l'idée d'une classe distincte de musiciens compositeurs.

quement par le secrétaire de la république (1). Cette loi fut portée à la réquisition de l'orateur Lycurgue, contemporain de Démosthène, et, par conséquent, de Philippe et d'Alexandre. La chute du théâtre d'Athènes coïncide avec cette époque, et fut peut-être causée, ou du moins accélérée, par la loi de Lycurgue. Les artistes s'affaiblissent quand ils cessent de se proposer pour émules les plus grands maîtres; et comme les chefs-d'œuvres des grands maîtres furent dès-lors exclus du théâtre, les poètes qui entrèrent dans la carrière n'eurent plus à lutter contre eux; ils devinrent faibles, parce qu'ils n'eurent plus à se comparer qu'à de faibles rivaux.

(1) Plut. *in Vita Lycurgi Rethoris.*

SUR ARISTOPHANE.

Par PIERRE-CHARLES LÉVESQUE. (1)

DE LA COMÉDIE CHEZ LES GRECS.

DES hommes graves mêlèrent aux chœurs consacrés à Bacchus des récits sérieux et même héroïques; telle fut l'origine de la tragédie: des hommes folâtres y mêlèrent des récits badins; telle fut l'origine de la comédie. Ils attaquaient les passans par des sarcasmes, et les passans y répondaient par d'autres sarcasmes, qu'ils tâchaient de rendre plus piquans encore: ainsi naquit le dialogue comique. Nous venons de dire que la comédie devait son origine à un récit badin: ce récit fut conservé dans une partie de la comédie ancienne que l'on nommait *parabase*.

La comédie se perfectionna à peu près en même temps que la tragédie. Comme elle

(1) Inst. tom. I.

n'avait fait d'abord que se mêler à des chœurs de vendangeurs qui célébraient les louanges de Bacchus, elle conserva les chœurs de même que la tragédie. Née des sarcasmes que les vendangeurs adressaient sans distinction à tous les passans, elle se permit aussi de tout attaquer. Des hommes d'Etat, tels que Thémistocle; des favoris du peuple, tels que Cléon; des philosophes estimés tels que Socrate, des poètes applaudis, tels qu'Euripide, étaient travestis en ridicule sur la scène par un acteur qui prenait leur nom et mettait un masque ressemblant à leurs traits. La république n'était pas plus épargnée que les particuliers, et les dieux eux-mêmes étaient tournés en ridicule : Jupiter était un usurpateur et un tyran (1); Hercule un glouton; Bacchus, un poltron, qui recevait des coups de bâton sur le théâtre.

L'action des pièces était très-simple et peu liée. Dans les *Nuées*, un vieillard rustique,

(1) C'est dans la tragédie de *Prométhée*, par Eschyle, que Jupiter est traité avec si peu de ménagement : il pouvait bien l'être de même dans la comédie. La gloutonnerie d'Hercule, qui est jouée dans les *Oiseaux* d'Aristophane, l'est aussi dans l'*Alceste* d'Euripide.

ruiné par sa femme et poursuivi par ses créanciers, croit qu'il pourra se mettre à l'abri de leurs poursuites, s'il apprend à défendre également la bonne et la mauvaise cause. Socrate passe pour donner d'excellentes leçons de cette science; le vieillard entre dans l'école de Socrate. Mais trop grossier pour mettre à profit les leçons du philosophe, il se fait suppléer par son fils, qui deviendra son défenseur. Le jeune homme fait des progrès rapides, bat son père, et, savant dans l'art de soutenir la mauvaise cause, il prouve qu'il a eu raison de le battre. Le vieillard, au désespoir, met le feu à la maison de Socrate, et la pièce est finie. Le fond des autres comédies n'était pas plus compliqué.

L'audace de la comédie ancienne pouvait convenir au gouvernement démocratique d'Athènes. Comme tous les citoyens avaient acquis le droit de parvenir à tous les honneurs, d'être élevés à tous les emplois de l'administration; comme des hommes qui n'avaient d'autre mérite que leur effronterie, et le talent de parler d'une manière agréable au peuple, pouvaient prendre sur lui le plus grand empire, et devenir de dangereux dé-

magogues, il était bon qu'il restât encore une arme que l'on pût employer contre eux : c'était la comédie. Elle était pour la république d'Athènes ce que sont, pour les Français, les journaux et les pamphlets : elle livrait au ridicule, quelquefois même à l'opprobre, des hommes qui pouvaient devenir dangereux.

Malheureusement l'expérience montra que cette arme était impuissante : le peuple riait et applaudissait quand, sur la scène, Aristophane livrait au ridicule, et même à l'horreur publique, ce Cléon, dont la multitude avait fait son idole; et, après l'avoir bafoué au théâtre, il courait l'entendre sur la place, se livrait en aveugle à sa conduite, et lui remettait toute l'autorité.

Malheureusement encore cette arme était souvent empoisonnée. Souvent les poètes comiques, comme nos fabricateurs de pamphlets, abusaient de la liberté qui leur était accordée, pour lancer de coupables traits sur le talent, le mérite et la vertu. Il est triste qu'Aristophane ait mérité ce reproche, et qu'on ne puisse pas accorder à son génie une estime sans mélange.

Quand enfin, punie de s'être livrée à ses

agitateurs, Athènes, après la malheureuse guerre du Péloponnèse, fut soumise à la puissance de Sparte; quand elle fut obligée de recevoir, au moins pour quelque temps, le gouvernement aristocratique, ou plutôt de s'incliner sous la plus tyrannique olygarchie, les magistrats en imposèrent aux poètes comiques; il leur fut d'abord interdit de nommer les archontes, ensuite de nommer aucun citoyen, d'en représenter aucun spécialement sur la scène, de donner aux acteurs des masques ressemblans (1). Avec le temps, les comédiens intimidés, dans

(1) La loi qui défendait de jouer les archontes fut portée dès l'an 412 avant l'ère vulgaire, la première année de la quatre-vingt-douzième olympiade, sous l'archontat de Callias, pendant la guerre de Sicile. C'était le temps où la mutilation des Hermès, et une folie de jeunes gens, qu'on regarda comme une insulte faite aux mystères, inspiraient des craintes pour la constitution, et mettaient le trouble et la défiance dans le sein de la république.

Sans doute l'oligarchie des trente tyrans entrava la liberté des poètes comiques. Cependant la loi qui leur défendit de nommer personne, ne fut portée que dans la quatre-vingt-dix-septième olympiade, dont la première année répond à l'an 396 avant l'ère vulgaire. Voyez Sam. Petit, *Leges Atticae*, sur les lois 35 et 36 du liv. I, tit. 1.

la crainte que le hasard ne fît trouver de la ressemblance entre les traits de leurs masques et ceux de quelques personnes connues, adoptèrent des masques chargés et grotesques, qui ne pouvaient ressembler à personne. Les poètes choisirent, dans les poëmes épiques, dans les anciennes histoires, dans la mythologie, des traits qu'ils égayèrent, en les montrant sous un aspect ridicule. Telle fut l'origine de la comédie moyenne, et le *Plutus* d'Aristophane est un exemple de la manière dont fut traitée cette comédie.

La comédie nouvelle représenta les amours d'un jeune homme ; amours contrariés par quelques incidens, et couronnés enfin par le mariage. Il ne nous reste aucun ouvrage de cette époque : les pièces de Plaute et de Térence peuvent nous en donner une idée. Mais les Grecs étaient plus simples dans leurs plans que Térence ne le fut dans les siens : il nous apprend lui-même qu'il prenait l'intrigue de deux pièces pour en composer une seule. De la comédie nouvelle des Grecs est née notre comédie moderne, dont seulement l'intrigue est beaucoup plus compliquée.

La comédie nouvelle et même la moyenne

fut dépouillée des chœurs, qui avaient fait un ornement, ou plutôt une partie constituante de la comédie ancienne. Le *Plutus* d'Aristophane fut donné sans chœur la seconde fois qu'il fut mis au théâtre (1). Comme les chorèges étaient des citoyens distingués par leur fortune, classe d'hommes qui n'aime à courir aucun danger, ils ne voulurent pas s'exposer aux désagrémens que des poètes téméraires, qui avaient peu de chose à perdre, pouvaient leur occasionner, en hasardant d'enfreindre ou d'éluder la loi : ils refusèrent de fournir des chœurs à la comédie. Ce fut donc la timidité des chorèges, et non le goût du public, ou le raisonnement des poètes, qui débarrassa la comédie de cet accessoire. Il y était cependant moins incommode que dans la tragédie, parce qu'il n'y jouait pas un rôle continu, qu'il n'y paraissait que quand le poète jugeait son intervention convenable, et que souvent il le réservait à remplir seulement le vide de la scène dans ce que nous appelons les entr'actes.

De tous les auteurs qui, dans les trois âges de la comédie, occupèrent le théâtre comique des Grecs, il ne nous reste que des ouvrages

(1) Plato.

d'Aristophane, poète de la comédie ancienne et de la comédie moyenne. C'est d'Aristophane que nous allons parler.

MÉMOIRE SUR ARISTOPHANE.

On peut dire, en général, que les critiques hasardées contre Homère par les modernes se sont réduites à le blâmer d'avoir peint les mœurs de son siècle, et non celles des cours modernes de l'Europe. Ceux de nos beaux-esprits qui ont voulu censurer Aristophane n'ont pas été plus heureux : ils lui ont reproché d'avoir voulu plaire aux Athéniens de son temps, et non aux Français du temps de Louis XIV et de Louis XV. C'était avec cette étrange absence de raison que des hommes, d'ailleurs très-estimables par leur esprit et leurs talens, exerçaient leur censure contre les ouvrages des anciens.

Il le faut avouer, Plutarque ne fut pas moins injuste, quand il composa son parallèle d'Aristophane et de Ménandre, pour sacrifier entièrement le premier et le livrer au mépris. Les circonstances dans lesquelles vivaient ces deux poètes n'étaient pas les mêmes, et les Athéniens du temps d'A-

lexandre et de ses successeurs étaient bien différens des contemporains de Périclès. Les usages, les mœurs, le tour d'esprit étaient changés avec le gouvernement, et il avait été prescrit à la comédie de changer elle-même. Je n'ajouterai pas d'autres réponses à toutes celles que Frischlinus a rassemblées pour combattre la censure de Plutarque. On n'ignore pas que le polygraphe de Chéronée était sujet à haïr des écrivains qui l'avaient précédé de plusieurs siècles; l'ardent et injuste ennemi d'Hérodote pouvait bien l'être d'Aristophane.

Elien montre encore plus de passion contre ce poète. Ce compilateur de lambeaux historiques et philosophiques le traite de bouffon, d'infame (1); il le représente comme un scélérat qui vendait la calomnie à deniers comptans. La haine qu'il porte à l'auteur lui fait haïr le genre dans lequel il écrit. Il avance que Socrate méprisait la comédie; et ce mépris, il affecte de le partager. Elien, compilateur du troisième siècle, croyait-il avoir un goût plus sûr et plus délicat que Scipion et Lélius? Croirons-nous que Socrate, plaisant et railleur, méprisât généralement le sel de la

(1) Var. hist. lib. II, cap. 13.

comédie, que lui-même versait à pleines mains ?

On sait comment Voltaire a parlé d'Aristophane. Il ne le connaissait que par des traductions; et c'est dire qu'il ne le connaissait pas, car Aristophane ne peut se traduire. « Ce poète comique, dit-il, qui n'est » ni comique ni poète, n'aurait pas été » admis parmi nous à donner ses farces à » la foire Saint-Laurent ». Il est bien vrai que ses pièces n'auraient point été reçues aux théâtres de nos foires, parce qu'elles n'ont aucune convenance avec nos mœurs : mais il n'en est pas moins vrai qu'il est très-comique et très-poète. Comme Boileau s'élève quelquefois à la hauteur de l'épopée dans son poëme comique du *Lutrin*, Aristophane s'élève à la sublimité de la poésie lyrique, et même dithyrambique dans quelques endroits de ses pièces; et ce mélange rend plus plaisans encore les ouvrages d'Aristophane et de Boileau. Les Athéniens riaient, quand, à l'ouverture des *Ecclesiazusœ*, ils entendaient une invocation à une lampe, écrite du style dont quelque poète tragique avait fait usage dans une invocation au soleil.

Les chœurs étaient en usage dans la co-

médie ancienne : elle tient à cet égard de nos opéra comiques. On y trouve des vers destinés au chant, dont la coupe est très-favorable à la musique, et dont un habile compositeur tirerait un grand parti.

Les chœurs d'Aristophane sont quelquefois du comique le plus plaisant, et quelquefois d'une très-grande élévation. C'est pour cela que Plutarque, non moins injuste que Voltaire, mais autrement injuste, lui reproche de mêler ensemble le style tragique, comique, bas, simple, fastueux, élevé.

Plutarque et Voltaire étaient passionnés dans le jugement qu'ils portaient d'Aristophane : Voltaire punissait le poète grec d'une comédie qu'un jeune poète français venait de faire contre les philosophes; Plutarque croyait vraisemblablement, comme Elien, que la comédie des *Nuées* avait contribué à la condamnation de Socrate, et il cherchait à se nier à lui-même l'existence du talent dans l'auteur qui en avait fait un si coupable usage. Mais est-il vrai que le poète ait causé, même indirectement, la mort du philosophe ?

Le poète comique fera peu d'impression,

de se séparer de la sot
en elles-mêmes, ou p
communes dont on ch
s'accordent point avec
bre, par une conduit
offrent un côté ridicul
prétations malignes, i
mettre un grand succè

Aussi, dès le pren
philosophes se firent
proie dont s'emparèren
comiques (1). Cratès,
avait joué le philosopl
avait fait une comédie
losophe Bædas; Eupoli
crate qu'en passant, m
plus mordante, puisq

par Diogène - Laërce (1). Aristophane vit dans la dialectique de Socrate, dans quelques-uns de ses principes, dans quelques expériences qui se faisaient à son école, dans le régime de cette école, dans l'austérité affectée de ses disciples, le sujet d'une pièce très-plaisante; il le saisit, et fit la comédie des *Nuées*.

Elle a été regardée comme son chef-d'œuvre par d'habiles critiques, et cependant elle ne réussit pas : les juges donnèrent le prix à une pièce de Cratinus, intitulée *le Flacon*, et à celle d'Amipsias, intitulée *Connus*.

On a cru, d'après Diogène-Laërce, peut-être mal entendu, que la pièce dans laquelle Amipsias avait joué Socrate, se nommait *le Manteau*; mais Ménage incline pour la version d'Ambrosius, qui traduit *palliatum inducens* (l'introduisant en manteau). En effet, c'est sur le manteau de Socrate que roulent les vers conservés par Diogène-Laërce. Le même savant pense que le titre de la comédie était *Connus*, parce que Cicéron et Suidas nous apprennent que Connus, célèbre

(1) Diog. Laert. *in Socrate*, t. 2.

joueur de lyre, avait donné des leçons à Socrate. Si la conjecture de Ménage est vraie, Socrate, comme l'observe le savant Brunck, fut joué deux fois en un jour sur le théâtre d'Athènes.

Aristophane ne désespéra point du succès de son ouvrage (1) : il le retoucha, le remit au théâtre l'année suivante, et la pièce réussit plus mal encore. Il y fit de nouvelles corrections, changea la scène de la bonne et de la mauvaise cause, et supprima l'incendie de la maison de Socrate : mais la pièce ne fut pas redonnée.

Elien a donc été trompé, quand il a écrit que jamais les Athéniens n'avaient applaudi avec tant de vivacité ; qu'ils déclarèrent Aristophane vainqueur par acclamation, et qu'ils ordonnèrent aux juges d'inscrire son nom le premier sur la liste des poètes qui méritaient la couronne.

Ce fut vingt-quatre ans après la chute des *Nuées* que Socrate fut jugé et condamné. Croira-t-on qu'après un terme si long, une pièce tombée ait pu avoir quelque influence sur l'esprit du peuple et des juges? Elle devait

(1) Schol. *in Protheoria.*

être généralement oubliée, si ce n'est du petit nombre des curieux qui en conservaient des copies. Veut-on absolument qu'une comédie ait influé sur la condamnation de Socrate? ce dut être la pièce couronnée d'Amipsias.

Si l'on voulait en croire quelques écrivains, Aristophane aurait été payé chèrement par Anytus et Melitus pour mettre Socrate sur la scène. Elien ne nomme qu'Anytus, et c'est une faute de moins. En effet, Melitus n'était encore qu'un jeune homme quand il porta son accusation contre Socrate : il était enfant quand *les Nuées* furent mises au théâtre; et il est fort vraisemblable qu'alors Anytus ne méditait pas encore la perte de Socrate.

Si l'on était mieux instruit de la vie d'Anytus, de cet orateur dont le nom nous serait inconnu s'il ne l'avait pas immortalisé par une odieuse délation, on saurait peut-être que, vingt-quatre ans avant la mort de Socrate, il n'avait encore aucune réputation, qu'il ne pouvait encore regarder le philosophe comme un obstacle à ses succès, et que peut-être il était bien loin d'avoir le moyen d'enrichir un poète pour satisfaire sa vengeance.

Si Aristophane eût passé dans son temps pour avoir fait une telle prostitution de son talent, Socrate n'aurait-il pas soigneusement évité d'être souillé par sa rencontre ? Leurs amis communs, et sur-tout un aussi tendre ami qu'Agathon, les aurait-il invités à un même repas? Platon, le disciple de Socrate, et disciple respectueux, aurait-il immortalisé par ses écrits le souvenir de ce repas, ou du moins n'aurait-il pas consigné dans son récit sa juste haine pour l'infame poète? Et cependant ce même Platon, dans son dialogue intitulé *le Banquet*, les introduit tous deux dînant ensemble chez Agathon. L'entretien se porte sur l'amour : chacun des convives en parle suivant son caractère, et Aristophane comme un homme plein d'esprit et de gaîté, mais peu retenu par la pudeur; il établit le systême des androgynes, unis d'abord, ensuite séparés, et cherchant à recouvrer leur première existence. Socrate parle le dernier : il parle suivant les maximes de cet amour qu'on a depuis appelé platonique; amour pur, qui unit les ames sans l'intervention des sens. Tout le monde applaudit : Aristophane seul allait lui faire quelque objection; il n'avait pas

oublié que Socrate lui avait lancé des traits malins : mais on fut interrompu par des jeunes gens et des joueuses de flûtes qui arrivaient à grand bruit. Ce récit nous montre deux hommes qui s'attaquent et se piquent volontiers, mais non deux ennemis profondément ulcérés, comme ils auraient dû l'être, si Aristophane avait fait l'infâme marché qu'on lui impute.

Dans la supposition de ce marché, Platon, qui a montré toute sa vie, pour son maître, l'amour le plus tendre et la plus vive reconnaissance; Platon, qui lui a cédé une partie de sa gloire, en lui attribuant ses propres idées, et ne se réservant que l'honneur de les avoir rédigées; Platon aurait dû ne prononcer le nom d'Aristophane qu'avec horreur; et cependant, lorsque Denys de Syracuse (1) lui eut témoigné qu'il desirait connaître le gouvernement d'Athènes, il lui envoya les comédies d'Aristophane, sans oublier celle des *Nuées*, et lui manda que la lecture assidue de ces pièces était le meilleur moyen d'acquérir les connaissances qu'il desirait se procurer.

(1) Plato. *in Vita Aristoph.*

On pourrait objecter que Platon, satisfaisant la curiosité du souverain de Syracuse, ne prouvait rien sur ses sentimens à l'égard d'Aristophane. Mais qui l'obligeait à louer ce poète dans le distique plein de charmes qui est parvenu jusqu'à nous? « Les Graces » cherchaient un temple qui ne pût jamais » s'écrouler : elles trouvèrent l'ame d'Aris- » tophane. »

Olympiodore, qui cite ces vers, rapporte que Platon aimait singulièrement Aristophane et Sophron (1); qu'il puisa dans leurs écrits l'art du dialogue, et qu'à sa mort on trouva leurs ouvrages sur son lit.

Je ne veux point dissimuler ici un passage de Platon, qui m'est, en apparence, moins favorable. Socrate, dans son apologie, met au nombre de ses anciens accusateurs un certain poète comique : il regarde cette vieille accusation comme plus dangereuse que celle d'Anytus et de Melitus, parce qu'elle s'est gravée dans les esprits, jeunes encore, de ceux qui vont être ses juges.

(1) *Olympiodori Vita Platonis*, tirée des papiers d'Isaac Casaubon, et publiée par Méric Casaubon, son fils, à la suite de ses notes sur Diogène Laërce.

Mais pourquoi faut-il qu'il soit ici question d'Aristophane, lorsque plusieurs poètes comiques avaient joué Socrate? Pourquoi le philosophe, n'en indiquant qu'un seul, parlerait-il plutôt de celui dont la pièce était tombée, que de ceux dont les ouvrages avaient réussi? Pourquoi ne penserions-nous pas qu'il parle d'Amipsias, s'il est vrai, comme le conjecture Ménage, que sa pièce avait été couronnée? Nous ne connaissons plus qu'Aristophane; lui seul, entre les poètes comiques de ce temps, a pour nous de la célébrité, et nous tournons contre lui cette célébrité même.

Au reste, les Athéniens aimaient beaucoup à se lancer les uns contre les autres des traits mordans. Platon en est rempli : il en lance contre Xénophon, son compagnon dans l'école de Socrate. Le doux et sage Xénophon en lance contre Aristippe, disciple de la même école, et même contre Platon. Il se pourrait bien que celui-ci, qui, dans son *Banquet*, avait piqué Aristophane sur son amour pour le vin, eût été bien aise de le piquer dans son *Apologie de Socrate*, sur son audace satirique; et, suivant le caractère de sa nation, il en aura ri avec lui le lendemain.

Le caractère railleur des Athéniens nous donne des lumières sur celui de la comédie ancienne. Athènes n'était pas une ville d'une fort grande étendue : dans un circuit de soixante stades, un peu plus de deux lieues, elle renfermait des places, des promenades, des jardins et un grand nombre de temples. Comme les gens aisés avaient des esclaves, la population des citoyens ne pouvait être très-nombreuse. Ils se rencontraient partout, aux marchés, aux tribunaux, dans les assemblées du peuple, dans les promenades, dans les palestres, chez les barbiers.

Nos salles de spectacle sont remplies de spectateurs qui sont presque étrangers les uns aux autres, qui ne se sont jamais vus, qui, la plupart, ne se voient pas encore, et qui peut-être ne se verront jamais. Les spectacles d'Athènes étaient fréquentés par des gens qui se connaissaient tous, et qui, par caractère, étaient portés à se railler mutuellement. Ils ne peuvent donc pas être comparés à nos grands spectacles, mais à ceux dont les sociétés s'amusent quelquefois, et dont les pièces sont composées pour la société même qui remplit la salle. Les scènes n'y sont jamais plus piquantes, que lorsqu'elles offrent des

traits relatifs à quelques-uns des spectateurs et au maître de la maison lui-même. Il n'est pas nécessaire que ces traits soient très-fins, très-ingénieux : tout le monde rit; celui qui se reconnaît ou qui est nommé est obligé de rire plus fort que les autres, et le but de l'auteur est rempli.

Qu'il faille regarder les comédies d'Aristophane comme des pièces de société, comme des représentations dont tous les spectateurs, se connaissant les uns les autres, se prêtaient à des railleries dont ils étaient l'objet tour-à-tour, c'est ce que confirme un mot de Socrate. On lui demandait, à la représentation des *Nuées*, s'il n'était pas indigné. « Point » du tout, répondit-il; car je suis raillé au » théâtre, comme je le serais dans un grand » festin (1). »

Dans la scène de la comédie de *Plutus*, entre Carion et le chœur des vieillards, Carion et ces vieillards de la campagne n'étaient point ennemis : cependant ils se raillent, se picotent, se menacent; et ces attaques de paroles, ces menaces, ne sont qu'un jeu. Le jeu de cette scène était celui

(1) Plat. *de Liberis educandis.*

de la société: on s'y permettait une raillerie piquante, que la gaîté assaisonnait, et il était convenu de ne s'en point offenser. Tel était l'esprit attique, tel a été l'esprit français. S'offenser d'une raillerie, c'était manquer d'urbanité. Cet esprit autorisait le poète comique à railler les spectateurs en général, et chacun d'eux en particulier. Et quel citoyen aurait osé s'offenser des traits qu'on lui lançait sur le théâtre, lorsque la nation elle-même, qui jouissait de la souveraineté, souffrait sans se plaindre des railleries non moins piquantes dont elle était l'objet? Il fallait bien qu'à cet exemple le démagogue Cléon, malgré son arrogance, se soumît à la commune loi. Aristophane, dans la comédie des *Chevaliers*, ne craignit pas d'introduire sur la scène le peuple d'Athènes sous le personnage d'un vieillard nommé *Démos* (le peuple): homme bilieux, colère, grand mangeur de féves, grand jugeur de procès, chagrin de caractère, et d'ailleurs un peu sourd; au surplus, gourmand, avare, dupe de ses flatteurs, et presque imbécille. Deux de ses valets, Nicias et Démosthène, ne peuvent plus supporter la dureté de son service, depuis qu'il se laisse mener par

Cléon. Ils ont envie de prendre la fuite ; ils s'arrêtent à un autre parti, celui de supplanter Cléon par le moyen d'un certain Agoracrite, marchand d'andouilles, élevé dans les querelles du marché, insolent, fripon, plongé dès sa jeunesse dans la plus infame débauche : c'est précisément l'homme qu'il faut pour mener le vieux Démos.

Les efforts de Cléon et d'Agoracrite pour l'emporter l'un sur l'autre par les plus lâches flatteries, par les services les plus bas, par l'empressement de satisfaire et prévenir la gourmandise du vieillard, font l'action de la pièce. Agoracrite a le dessus, et c'est par lui que Démos promet de se laisser conduire. C'était ainsi que le peuple entendait raillerie. Quand le souverain se montrait de si bonne composition, les particuliers auraient eu mauvaise grace de se rendre plus difficiles, et l'on ne doit plus être étonné que Socrate se trouvât quelquefois en société avec Aristophane sans lui témoigner le moindre ressentiment.

La comédie n'était pas encore fort loin de son berceau, et devait se ressentir de sa première origine. Née dans les campagnes sous le nom de *trygédie* (*le chant de la lie*),

injures à ceux qui ét
en recevaient à leur
soir, dans la Rome m
couverts d'un masqu
cellent, et se séparent
auparavant, indifféré
saient pas. La coméd
fut long-temps que la

Elle continua d'êtr
de Bacchus; elle ne
temps de ces fêtes : ell
que chose de la liber
fêtes autorisaient : on
carnaval de la Grèce.
prend le masque ; et,
tourmente, on harce
connaît et ceux qu'on

reçu toutes les railleries qu'on veut leur lancer. C'est l'esprit de l'ancienne comédie grecque. Les comédiens n'exerçaient leur art que dans les fêtes consacrées à la gaîté : ils ne l'exerçaient que sous le masque ; ils avaient la double liberté que leur donnaient et la fête et le déguisement. La saison et le masque autorisaient encore une licence d'expressions qu'on ne se serait pas permise en d'autres temps et à visage découvert (1).

On ne doit donc pas être surpris de trouver dans les comédies d'Aristophane une satire très-vive et des expressions très-libres ; le temps, les circonstances où il écrivait peuvent être son excuse. Si on le blâme, la censure portera sur les mœurs et non sur le talent (2).

(1) Nos comédiens ne sont pas masqués, et cependant, en carnaval, ils jouent *don Japhet d'Arménie*, et d'autres pièces où l'on récite avec applaudissement des vers qu'on n'oserait répéter dans des sociétés pour lesquelles on aurait du respect.

(2) Partout la comédie naissante s'est permis la satire la plus hardie. Sous le règne de Louis XII, elle était encore en France dans son berceau, et elle n'épargna pas ce monarque lui-même, qui avait reçu de la nation assemblée le beau titre de père du peuple. Il eut une maladie dangereuse ; à sa convalescence,

mais dans l'ivresse de l
qu'anime une joie vive
gression de cette loi ex
un rire général. La c
pour but d'exciter le ri
moyen, tant que les m
d'en faire usage, et c
mettaient à Aristophai
gouvernement était d
toyens les plus riches,
curieux de faire remor
qu'aux dieux, ou aux

les mécontens firent compos
dans laquelle il était représe
de linges. Les médecins con
ne trouvent d'autre remède à

obligés d'affecter avec les autres une sorte d'égalité, et de se rendre même quelquefois leurs flatteurs; par conséquent, aucun d'eux n'imprimait ce respect que, dans les états monarchiques, on rend au prince, à sa cour, aux gens en place, aux hommes en crédit. Les citoyens se connaissaient entre eux, et rien n'obligeait le poète à cette gêne qu'on éprouve avec des inconnus.

D'ailleurs, ce n'est qu'avec le temps, et par les progrès d'une politesse hypocrite, que les peuples se soumettent aux lois d'une sévère décence. Remontons seulement parmi nous jusqu'au temps de François Ier. et de son fils; nous verrons les hommes et les femmes de la cour lire le fameux ouvrage de Rabelais, cet auteur si comique et en même temps si fameux par tous les genres de saleté qu'il s'est permis pour exciter le rire. Aristophane pouvait donc se les permettre avec encore moins de retenue au milieu d'un peuple qui vivait dans la démocratie, et pendant les fêtes de Bacchus, qui inspiraient la gaîté la plus libre. La comédie fut licencieuse en France jusqu'au règne de Louis XIII; elle le fut dans la Rome moderne, quoiqu'elle eût pour spectateurs

le pape et les cardinaux; elle le fut en Espagne, malgré les rigueurs de l'inquisition. Enfin, sous le règne même de Louis XIV, elle ne s'interdit que l'obscénité des expressions, et se permit celle des idées; d'autant plus dangereuse alors, que, pour écarter le voile qui couvre une pensée licencieuse, il faut faire un certain effort d'esprit par lequel on s'arrête davantage à cette pensée. Montfleury, Poisson, et d'autres, offensent aujourd'hui l'oreille des Français, qui ont changé la surface de leurs mœurs sans les épurer, et la pudeur ne se trouve pas même assez ménagée dans Molière.

Si donc Aristophane s'est permis des expressions sales ou obscènes, il ne nous a pas donné pour cela le droit de rejeter ses ouvrages avec ceux que l'on représente aujourd'hui sur les tréteaux : il faut seulement reconnaître qu'il a composé pour son temps, pour un pays démocratique, pour les circonstances des fêtes de Bacchus, pour des spectateurs de toutes les conditions, et qu'il devait se proposer de plaire à toutes.

Pouvons-nous être étonnés qu'Aristophane se permit l'obscénité des expressions, lorsque nous savons qu'avant lui, et encore de son

emps, les personnages comiques portaient dans leur ajustement une représentation très-obscène ; représentation qui faisait rire au théâtre, et qui, sous le nom de *phalus*, inspirait le respect dans les cérémonies sacrées? Nous la retrouvons peinte sur un vase campanien, dont le sujet est une scène de la comédie d'*Amphitryon*.

Nous ne pouvons à cet égard condamner Aristophane que comme moralistes et religieux; mais ce n'est point en cette qualité que se sont élevés contre lui ses accusateurs modernes. N'oublions pas que les Athéniens qualifiaient une équivoque obscène de mot dit avec urbanité.

Quant aux plaisanteries physiquement sales qu'il s'est permises, elles sont étrangères à tout principe de morale; elles ne tiennent qu'aux convenances; et on ne peut le condamner d'en avoir fait usage, puisqu'elles ne choquaient pas les convenances du siècle et des circonstances où il écrivait : il en avait besoin pour faire rire les spectateurs de basse condition, et l'on peut croire qu'elles produisaient souvent le même effet sur les spectateurs des classes plus élevées.

Aristophane, pour exciter le rire, se joue

même des règles de son art. Quelquefois il feint d'oublier que les personnages d'un drame sont censés n'avoir de témoins que les autres personnages qui sont en scène avec eux; il leur fait adresser la parole aux spectateurs. Ainsi dans la comédie des *Chevaliers*, au moment où l'entrée de Cléon sur la scène est annoncée, il suppose que les spectateurs sont déjà saisis de cet effroi qu'a coutume de leur inspirer l'aspect de ce démagogue. « N'ayez pas peur, leur fait-il dire » par un des acteurs, car son masque n'est » pas ressemblant. »

Ce vers est plein de force comique. On y suppose qu'il ne faut qu'un masque ressemblant à Cléon pour effrayer les Athéniens. J'ai vu, dans des pièces improvisées et jouées en société, ces apostrophes aux spectateurs ne manquer jamais leur effet, quoiqu'employées avec peu d'art. Dans nos spectacles, où le public exige beaucoup de respect, on ne pourrait employer ce jeu que dans des situations très-vives. Molière en a fait usage une fois dans sa comédie de *l'Avare*, et c'est l'endroit de cette pièce qui excite le rire le plus général.

Aristophane, pour amuser le peuple, em-

ploie des machines; et en même temps, pour lui causer une autre sorte d'amusement, il en détruit lui-même l'illusion. Au lieu de faire oublier que c'est un machiniste qui exécute ce qu'on appelle les vols, il en avertit. Par cette faute commise à dessein, il fait rire, et c'est tout ce qu'il veut. Dans la scène de la comédie de *la Paix*, où Trigée monte au ciel, à cheval sur son escarbot, et est supposé trembler dans la crainte de tomber à terre, il lui fait adresser la parole au machiniste. « O machiniste, lui fait-il dire, » prends bien garde à moi! »

Molière faisait des scènes et quelquefois des pièces entières pour le peuple du parterre. Aristophane n'était pas obligé à moins de complaisance pour la populace d'Athènes. Il était dans l'obligation d'amuser en même temps et les citoyens les plus distingués, et les barbiers et les foulons.

Savant dans tous les moyens de plaire aux Athéniens, et même à la classe du peuple la plus mal élevée, quelquefois Aristophane l'amusait par de très-mauvaises plaisanteries; mais alors il se ménageait l'indulgence des spectateurs plus délicats, en les mettant adroitement dans sa confidence, et en les

avertissant que, s'il se permettait de basses bouffonneries, il était le premier à les mépriser (1).

Les prédécesseurs d'Aristophane avaient imaginé un certain nombre de bouffonneries qui réussissaient toujours. C'est ainsi que les coups de bâton prodigués sur l'ancien théâtre italien avaient toujours un grand succès, quoique ce moyen fût répété presque à chaque pièce. Molière, l'Aristophane du siècle de Louis XIV, ne crut pas devoir dédaigner ce genre de succès : le Lélie de *l'Etourdi*, le Sganarelle du *Mariage forcé*, celui du *Médecin malgré lui*, le *Bourgeois gentilhomme*, reçurent des coups de bâton, et les ris du parterre récompensèrent le poète de sa complaisance.

Aristophane eut des complaisances semblables; mais il commençait par se moquer des moyens usés qu'il employait, et il faisait rire à la fois par ces moyens mêmes, et par la critique qu'il faisait de ses prédécesseurs.

L'homme est porté naturellement à la ma-

(1) Les Mégariens avaient la réputation de fort mauvais plaisans; leurs plaisanteries étaient grossières et dignes de porte-faix.

lignité : l'admiration lui coûte ; il aime ceux qui l'en délivrent. On est donc sûr de lui plaire quand on lui montre sous une face ridicule ce qu'il s'est cru forcé d'admirer, quand on le fait rire à la comédie de ce qu'il a le plus applaudi à la tragédie. Aristophane n'était pas homme à négliger cette source de comique ; il en a tiré un grand parti. Souvent il emprunte des vers aux poètes tragiques, et les rend comiques par le changement de quelques mots ; souvent aussi il emprunte à la tragédie de ces situations que nous appelons des coups de théâtre, et, par quelques changemens qu'il y fait, elles deviennent ridicules. On riait alors, et de la situation elle-même qui était en effet plaisante, et du souvenir d'avoir applaudi dans la tragédie cette même situation dont le pathétique tenait à si peu de chose (1).

(1) Dans la comédie des *Acharnes*, Aristophane fait rire les Athéniens d'un coup de théâtre qui les avait fortement émus dans Euripide. La principale industrie des Acharnes consistait dans le commerce du charbon. Aristophane les introduit irrités contre Dicæopolis, qui a fait sa paix particulière avec les Lacédémoniens, et prêts à le lapider : « Arrêtez, » leur dit-il ; je vous ferai repentir de votre dessein.

Je ne nierai pas qu'Aristophane n'ait quelquefois hasardé, sans les préparer, sans les accompagner de rien qui disposât le spectateur à les excuser, de ces plaisanteries que

» J'ai de vous des ôtages; je vais les saisir et les » égorger. » Il s'agit d'un sac de charbon que Dicæopolis saisit en effet. « Nous sommes perdus, s'écrie le » chœur; ce sac et notre concitoyen. »

Cette plaisanterie nous paraît froide; elle était très-vive et fort comique pour les Athéniens, qui, par mépris, appelaient les Acharnes des charbonniers. Croit-on que la scène n'ait pas retenti d'éclats de rire, quand Dicæopolis crie au chœur qui s'avance contre lui : « Frappez, si vous l'osez; je vais le faire » périr : nous saurons bientôt qui de vous aime... » les charbons »; au lieu de dire, « qui de vous aime » ses concitoyens. »

Ce qui ajoutait au comique de ce coup de théâtre, c'est qu'il était parodié du *Télèphe* d'Euripide : ainsi le peuple riait et de la situation qui était devenu ridicule, et du *Télèphe*, dans lequel elle avait été touchante, et des Acharnes, dont on lui offrait le plaisir de se moquer.

Un coup de théâtre du même genre se trouve dans les *Thesmophoriazusae*. Mnésiloque, déguisé, s'est introduit parmi les femmes qui célèbrent les mystères de Cérès : il est découvert; son crime est digne de mort, et les femmes ne respirent que la vengeance. Pour sauver sa vie, il saisit l'enfant de l'une d'elles,

nous abandonnerions à nos spectacles les plus bas, et que cependant on se permet dans la gaîté vive et folle des sociétés. Mais ces plaisanteries ne sont pas fréquentes dans Aristophane; mais il connaissait l'esprit de ses spectateurs; mais il savait qu'animés par la gaîté des fêtes de Bacchus, ils trouveraient bon tout ce qui aurait de la gaîté, sur-tout quand elle serait accompagnée d'imagination. Un peuple spirituel pardonne volontiers l'imagination la plus burlesque; c'est le défaut d'imagination qu'il ne pardonne jamais. Il est, je crois, inutile de rapporter aucun exemple des plaisanteries que je viens d'indiquer; je craindrais de trouver pour Aristophane, chez mes lecteurs, moins d'indulgence que n'en avaient les Athéniens.

Des traits de force comique abondent dans ce poète : j'entends parler de ces traits qui font rire, sans avoir aucune prétention à la gaîté, qui ne semblent point être l'ouvrage du poète, et qui sont inspirés par le caractère

et, si elles approchent, il menace de lui ôter la vie. Il va frapper : quelle est sa surprise, quand il reconnaît qu'il n'a saisi qu'une outre de vin emmaillotée comme un enfant! satire mordante de l'ivrognerie des Athéniennes.

du personnage et par la situation dans laquelle il se trouve (1).

Molière dont le génie ressemblait beaucoup à celui d'Aristophane, quoique le temps où chacun d'eux a vécu les rende, à d'autres égards, si différens l'un de l'autre, Molière est plein de ces traits; il tire principalement son comique des situations où il met ses principaux personnages, et de la mauvaise humeur que leur donnent ces situations. Tel est le genre de comique qui domine dans *l'Avare*, *le Misantrope*, *l'Ecole des femmes*, *l'Ecole des maris*, *George-Dandin*, *le Mariage forcé*.

Je crois que Molière savait fort peu de grec; mais il avait cependant pris quelque connaissance d'Aristophane. La comédie des *Guêpes*, qui a donné, comme l'on sait, à Racine, l'idée de ses *Plaideurs*, semble avoir inspiré à Molière son *Bourgeois gen-*

(1) Dans les *Ecclesiazusae*, Praxagora fait à son mari le détail des lois que les femmes vont promulguer pour le gouvernement de la république. « Il ne » sera plus permis aux hommes, dit-elle, de porter » de faux témoignages, ni de faire de fausses accu- » sations. — Ah! s'écrie vivement Blepyrus, au nom » des dieux, ne me fais pas ce tort et ne m'ôte pas la » vie. » (*Vers 556 et suivans.*)

tilhomme. Térence faisait une seule comédie de deux pièces de Ménandre : Aristophane, par une seule comédie, a fourni deux pièces à la France. Une scène du *Bourgeois gentilhomme* est imitée d'une scène des *Nuées.* Le Strepsiade des *Nuées,* le rustique et malheureux époux de la noble fille de Mégaclès, semble être l'original de *George-Dandin.*

Une conformité que je trouve entre Aristophane et notre La Fontaine, c'est de s'élever du genre le plus simple à l'imagination la plus hardie, la plus poétique, sans changer brusquement de ton, sans sortir des convenances du genre qu'il traite, sans rompre brusquement le style qu'il a cru devoir adopter. C'est ainsi que, dans la comédie de *la Paix*, il représente le dieu de la guerre jetant les villes de la Grèce dans un mortier, et prêt à les broyer. Il n'y a rien de plus grand dans Homère ; mais ses idées de pilon et de mortier rendent cette pensée, toute grande qu'elle est, convenable à la comédie (1).

(1) Un scholiaste d'Homère nous apprend que le mot grec qui signifie *mortier* était bas. Voyez l'*Homère* de Villoison, scholie sur le v. 147 du liv. XI.

d'analyser tous les t
Aristophane ; ce proj
ce livre instruirait
d'une seule de ses p

ESPRIT IMITATIF

DE LA POÉSIE LATINE.

PAR MÉRIAN. (1)

La langue latine a pris dans la langue grecque, et sur-tout dans les dialectes éolien et dorique, son alphabet, ses règles, sa grammaire. Elle y a pris la valeur prosodique des syllabes, le rhythme, les désinences, les différens mètres, et les formes métriques. Elle y a pris, en un mot, tout ce qui peut rendre une langue propre, soit pour la prose, soit pour la poésie.

Nous avons vu la poésie latine dans une dépendance continuelle de la poésie grecque, les premiers poètes latins Grecs de naissance, les pères du théâtre de Rome, traduisant à la lettre des comédies et des tragédies grecques.

Dans l'âge d'or de la langue latine, les poètes grecs furent imités moins servilement et avec plus de goût: chacun se choisit les

(1) Acad. de Berlin, tom. XVII, 1781.

modèles les plus conformes à son génie et au genre où ce génie le portait.

Properce s'attacha à Callimaque et à Philétas : il se dit leur premier pontife parmi sa nation : il félicite l'Ombrie, sa terre natale, d'avoir donné le jour au Callimaque romain. Mais Catulle, venu avant lui, avait déjà mis en latin le *poëme de la chevelure de Bérénice*, et avait traduit encore la belle ode de Sapho, conservée dans le Traité *du sublime* de Longin.

Gallus, le traducteur ou l'imitateur d'Euphorion de Chalcis (1), avait encore pour ami Parthénius, natif de Myrlée, qui lui enseigna le beau tour de l'élégie, et lui communiqua la suavité moelleuse de sa versification. Virgile même ne dédaigna point de s'instruire avec ce Parthénius, ni de s'approprier ses vers.

Virgile, élevé à Crémone et à Naples, y avait de bonne heure sucé le miel du Parnasse grec. Il imita Théocrite dans ses Pastorales, Hésiode, Aratus, Nicandre, dans ses Géorgiques, Homère, les tragiques d'Athènes,

(1) *Ibo, et Chalcidico quæ sunt mihi condita versu*
Carmina, pastoris Siculi modulabor avenâ.
VIRG. Ecl. X.

Apollonius de Rhodes, et d'autres poètes alexandrins, dans son Enéide. C'est d'eux qu'il apprit à briser la dureté de sa langue, et à la façonner à l'harmonie grecque. Il transféra dans ses Eglogues ces noms de bergers et bergères : Tityre, Corydon, Ménalque, Phyllis, Amaryllis, Galatée, qui rendent des sons si coulans et si doux sous la flûte du pasteur de Syracuse.

Il puisa à pleines mains dans les trésors de la Grèce. Il déclare lui-même qu'il reviendra des monts d'Aonie, escorté du brillant cortège des muses grecques.

Macrobe se fait fort de remplir de gros volumes des larcins de Virgile. Il observe que ce poète empruntait souvent à la dérobée, et savait alors si bien déguiser ses emprunts, qu'il est très-difficile de les découvrir. Le même auteur fait sur Virgile une remarque applicable à tous les poètes, sinon à tous les écrivains du siècle d'Auguste : c'est qu'on ne doit point se flatter de les bien comprendre sans une parfaite intelligence du grec. Si cela était vrai du temps de Macrobe, à plus forte raison l'est-il de nos jours.

Horace dit modestement n'avoir reçu en partage qu'un léger souffle de la muse grec-

que; mais cette muse l'inspira tout entier: j'en atteste ses plus chers favoris, qu'Horace a imités, Pindare, Anacréon, tous ces anciens maîtres dela lyre, dont le naufrage des temps a porté quelques débris jusqu'à nous.

Les poètes latins ne se sont pas contentés de l'imitation directe, ils ont encore imité les premiers imitateurs des Grecs. Virgile a su extraire de l'or du fumier d'Ennius. Il enleva des vers à Furius, Antius, Névius; et, sans remonter si haut, à Varron Atacin, à Lucrèce, à Varius. Horace en usa de même avec Pacuve et Lucile, tout en les critiquant.

Dans les époques suivantes, les poètes sont encore plus imitateurs de seconde main; ils se forment sur les grands modèles qui ont déjà paru, et s'abreuvent dans les sources pures que le siècle d'Auguste a fait jaillir. Lucain imite Virgile plus rarement, parce qu'il a la présomption de lui disputer la palme. Les auteurs des tragédies latines le pillent et le gâtent. Flaccus et Silius copient ses fictions et son style. Stace fait profession de le suivre de loin et de baiser les traces de ses pas. Stace est le poète que Claudien affectionne par préférence; je ferais une liste nombreuse des choses qu'il lui a dérobées.

Ausone et Prudence ont fouragé dans tous les champs. Ce dernier applique les vers de Virgile à des sujets sacrés.

Ce serait faire trop d'honneur aux Centons du bas âge, à la *Médée* d'Hosidius Géta, aux *Mars et Vénus* du scholastique Réposien, au poëme de *Aléa*, à l'*Hippodamie*, à l'*Alceste*, etc., que de les compter parmi les imitations. Les auteurs de ces productions barbares sont des poètes chiffonniers, qui ne savent que recoudre mal-adroitement des lambeaux arrachés à Virgile.

Chez les Grecs la poésie s'appelait *Sagesse*; et les poètes s'appelaient *Sages*. Les poètes latins se surnomment les *Doctes*. La raison en est qu'ils ne pouvaient se distinguer dans leur art, sans un fonds d'érudition grecque, sans une étude assidue de leurs modèles, tout comme nos jeunes peintres se forment en étudiant le faire des écoles italiennes ou de l'école flamande.

Et que l'on ne s'imagine pas que ce surnom de *docte* ne se réfère qu'à la haute poésie; il est donné le plus souvent aux poètes les plus légers et les plus frivoles, à ceux-là précisément qui ont chanté l'amour et le dieu de la treille; et ils se le renvoyent l'un à

l'autre en guise de compliment. Par où il est clair qu'il n'a pas le moindre rapport à la science. Ainsi, Scaliger s'étonne mal à propos de voir Catulle, qui n'a écrit que sur des choses très-communes, décoré de cette épithète. Catulle ne la reçoit qu'en qualité d'imitateur et de traducteur des Grecs.

Stace parle des *doctes poésies* de Stella, que la jeunesse romaine de l'un et de l'autre sexe savait par cœur; il en parle dans son poëme sur la fête nuptiale de Stella et de Violantille. Mais ces doctes poëmes n'étaient que des vers d'amour, composés pour cette même Violantille, que Stella avait chantée sous le nom d'Astéris (1).

Le goût du grec avait pris très-anciennement à Rome; mais il s'accrut prodigieusement, lorsque la Grèce conquise eut donné des lois à ses sauvages vainqueurs, et introduit les arts dans le Latium agreste.

Lors même que la langue latine fut toute formée, ce goût ne se perdit point. Les écrivains du bon âge, non-seulement les poètes, mais encore les historiens, les orateurs, les philosophes, exploitèrent les riches mines

(1) *Asteris et vatis totam cantata per urbem.*
Silv. v. 197.

de la littérature grecque au profit de leur littérature nationale.

Après eux ce goût, loin de diminuer, devint un engouement, une passion, et enfin une fureur.

Néron jugeait que les Grecs seuls avaient des organes et du tact pour les belles choses; qu'eux seuls méritaient qu'il s'occupât d'eux et s'étudiât à leur plaire.

Du temps de Juvénal, nous voyons toute la Grèce débordée dans Rome: des artistes, des virtuoses, des aventuriers de toute espèce; grammairiens, rhéteurs, géomètres, peintres, baigneurs, augures, danseurs de corde, médecins, magiciens, passer en foule la mer pour y chercher fortune, et par leurs manières souples et insinuantes s'établir dans toutes les bonnes maisons, et les enfans mêmes, à peine nés, remis entre les mains d'une gouvernante grecque.

C'est ce qui échauffe si fort la bile du trop caustique Juvénal contre ce peuple comédien, comme il appelle les Grecs, et plus encore contre les femmes romaines, si affollées d'eux et de leurs modes. Elles ne se croient belles, dit-il, que métamorphosées en Athéniennes: elles oublient honteusement la

était enrichie, e
de la trouver régn
elle est infiniment
dire dans les ouvra
vrages de l'art, da
dans lesquels on r
le moule grec.

Cependant peut
que les poètes latin
second rôle d'imita
doit-elle leur être

Horace ne se gl
frayé des routes n
marché sur les pas d
vers qui suivent im
sa prétention : c'es
tières différentes d
prit d'Archiloque

testée qu'à Virgile celle d'avoir été le premier chantre latin des bucoliques et des géorgiques. Nous révérons en eux non-seulement les imitateurs, mais les rivaux de Pindare, d'Alcée, d'Archiloque, de Théocrite, d'Hésiode, d'Homère; et nous les couronnons des mêmes lauriers.

Horace dit ailleurs que ceux d'entre les poètes romains qui ont osé, en abandonnant les vestiges des Grecs, faire des tragédies et des comédies nationales, ont acquis une belle réputation : j'en suis persuadé; mais ces tragédies et ces comédies étaient au moins calquées sur les règles, la forme et le style du théâtre grec. Nous l'avons prouvé plus haut à l'égard des comédies.

Deux genres semblent appartenir en propre aux Romains : l'héroïde et la satire.

Ovide s'annonce pour l'inventeur des héroïdes : mais nous avons, au quatrième livre de Properce, l'épître d'Aréthuse à Lycotas, qui a tout l'air d'une héroïde; et la dernière élégie du même livre, où l'ombre d'une matrone romaine apparait à son époux, y a aussi beaucoup de ressemblance : de sorte qu'il faudrait borner ce genre aux héros et aux héroïnes de la fable, pour assurer à

Ovide ses droits de primauté, et ceux qu'il a sur notre reconnaissance pour avoir enrichi l'art poétique de cette belle invention.

Je définirais l'héroïde, une épître, où une élégie dramatique, dans laquelle un personnage célèbre par une passion malheureuse, ou par un grand revers de fortune, donne essor aux mouvemens dont son ame est agitée. Mais quoique les Grecs ne nous aient rien laissé dans ce genre, et que les Romains en réclament à juste titre la propriété, il n'en est pas moins certain qu'Ovide doit à la tragédie et à l'épopée grecque, et son fonds, et ses matériaux, et ses acteurs, et jusques aux couleurs de son style. J'en prends à témoins Pénélope, Oenone, Hélène, Hypsipyle, Médée, Ariane, Phèdre, toutes ses héroïnes, sans excepter Didon, quoique le quatrième chant de l'Enéide ait fourni les principaux traits de cette héroïde; mais les Argonautiques d'Apollonius les avaient en grande partie fournis à Virgile.

L'invention d'Ovide consiste à resserrer l'intérêt, soit d'un récit épique, soit d'une tragédie, dans un monologue passionné, lequel encore n'est pas tellement monologue, qu'il ne suggère à l'imagination la personne

absente et muette à qui le discours est adressé, et ne nous fasse anticiper les impressions que le mouvement dramatique dont ce discours épistolaire est animé lui feront ressentir.

Ainsi il ne manque à ce genre aucune des qualités caractéristiques de la vraie poésie. Les Allemands l'ont depuis quelques années transporté sur leur théâtre sous le nom de *Monodrame*, et accompagné de musique. Nous y avons vu l'Ariane même d'Ovide, dans toutes ces cruelles agitations par où il la fait passer, suivre d'un œil égaré les voiles fugitives qui emportent son perfide amant, faire retentir du nom de Thésée les bois et les rochers, et remplir de ses cris de douleur et de désespoir les rives désertes de Naxos.

Tout ce que nous venons de dire des héroïdes, nous pouvons l'affirmer de la satire latine. Elle n'est point imitée des Grecs; mais elle a de grandes obligations à la poésie grecque.

On sait que la satire des Grecs était toute autre chose, un drame badin, une tragédie enjouée, comme Démétrius la nomme, avec un chœur des satires. Elle approchait un peu de nos parodies modernes, mais n'a rien

de commun avec la satire romaine dont nous parlons. Le Cyclope d'Euripide est la seule pièce qui nous reste de ce genre. Livius Andronic avait débuté par des drames de cette nature, renouvelés des Grecs, avant qu'il reproduisît leurs tragédies.

Autant que nous pouvons remonter à l'origine des arts, la satire latine fut inventée par Ennius, que suivirent Pacuve, et puis Lucile, qui l'étendit et la perfectionna.

Elle a pour objet la censure des mœurs; en quoi elle s'accorde avec l'ancienne comédie grecque, aussi bien que dans les licences qu'elle se permet, dans celle principalement de nommer les personnages sur qui tombent ses coups de fouet. Lucile, nourri des saillies d'Eupolis, de Cratinus, d'Aristophane, les ajustait seulement aux besoins de son siècle et de sa nation.

Mais il y a entre la satire et cette comédie ancienne une différence générique, et je ne comprends pas pourquoi Horace la restreint au nombre et à la forme du vers. La satire n'est point un drame, quoiqu'elle tienne de la comédie un certain mouvement dramatique, ainsi que les héroïdes tiennent le leur de la tragédie. Elle est plus voisine

du drame, lorsqu'elle est dialoguée que lorsqu'elle est simplement narrative, quoiqu'alors même, n'ayant ni intrigue ni péripétie, et ses interlocuteurs ne faisant que discourir sur un sujet donné, elle ne soit point propre pour la représentation, mais uniquement pour la récitation et pour la lecture. Horace appelle ses satires *des discours*. C'est encore, si vous voulez, le drame comique changé en monologue, comme l'héroïde est le drame tragique avec le même changement : ou bien la satire est à la comédie ce que les pièces de Thespis furent à la tragédie, à cela près que ces dernières engendrèrent la tragédie, au lieu que la comédie enfanta la satire.

Quelques savans y croient apercevoir de la ressemblance avec les *silles* des Grecs. Elle peut aussi s'être prévalue des traits plaisans des Fescennines et des Atellanes; et il n'est pas douteux que les premiers auteurs de la satire n'y aient fondu tout ce qui leur convenait, quelque part qu'ils le rencontrassent.

Voilà donc jusqu'où l'originalité de la satire latine est justifiée, et comment il faut entendre Quintilien, lorsqu'il dit que la sa-

avoir motivé son
pas encore cette d
réserve de la repr
casion. Si je ne m
n'est que de la pl
d'une fois le nom d
satires de Lucile e
de cette même sati
dans la confrérie d
solennellement exc

Casaubon veut
soient comptées pa
qu'elles ont un mè
Horace même que c
rendrait encore que
autre côté, les raiso
timent contraire ne

esprit, comme on sait, peut varier en degrés sans perdre sa nature. Il n'est point à la même hauteur dans l'élégie, dans l'épigramme, dans l'idylle, dans le drame, dans l'ode, dans l'épopée. Il monte et descend sur l'échelle qu'il parcourt, pour se mettre chaque fois au niveau du genre, du sujet, des diverses parties du sujet, suivant qu'elles demandent plus ou moins d'élévation. Enfin il est encore modifié par le tour d'esprit particulier des poètes, qui leur fait saisir le même sujet sous différentes faces : mais dans chacune de ces gradations, il doit toujours se faire sentir d'une manière proportionnée, et ne jamais s'éteindre.

Je sens en effet cet esprit sortir de toute part des satires d'Horace, non comme un feu brûlant, mais comme une douce lumière ; non comme un vent impétueux, mais comme le souffle caressant du zéphyr.

Quelque familier que son langage paraisse, je demande aux connaisseurs si, en rompant la mesure et la structure de ses périodes, ils y trouveraient le même charme ; je demanderais volontiers à Horace lui-même : Si vous vous croyiez sérieusement hors d'état d'y infuser l'esprit poétique, pourquoi les écriviez-

dant le génie des
que le temps a épar
des nuances de ton e
c'est l'ironie fine d'u
et les ridicules ne s
d'amusement ; dans I
et sévère ; dans Juvé
et amer, qui tranche
le trait jusqu'à l'ensa
empêcherait que la p
ces nuances?

Voici une dernière
proche tout d'un co
mine.

La satire romaine
ses succès à la scien
secours? quel secours

ce qu'ils font ; leurs vœux, leurs craintes, leur colère, leurs plaisirs, leurs allées et venues : voilà les matériaux de son livre (1). Or sous laquelle de ces catégories rangerons-nous la science ?

La vraie science ne prête point à la censure, et n'a rien de ridicule ; il n'y a que la fausse science ou l'ignorance présomptueuse qui lui donnent prise : mais encore faut-il, pour exciter les sifflets de la satire, qu'elle se manifeste au dehors, dans les mœurs, dans la conduite, dans le caractère ; et en ce sens elle a été turlupinée et flagellée par les satiriques romains : mais dans aucun autre sens je ne vois de quel secours leur ont été ou pouvaient leur être, pour l'exercice de leur ministère, la géométrie, la physique, la métaphysique, ni aucune branche des sciences exactes. Juvénal, qui ne lisait pas même les philosophes, n'est certaine-

(1) *Quicquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas, Gaudia, discursus, nostri est farrago libelli.*
Sat. I. 85.

Le mot latin *farrago*, qui signifie un *ramas*, reviendrait assez à cette *lanx fatura*, ce bassin rempli d'un mélange de fruits de toute espèce, d'où l'on veut que la satire ait pris sa dénomination.

ment pas inférieur à Perse, qui en faisait une étude approfondie, et qui était un des plus zélés stoïciens.

Le talent de la satire, comme celui de la comédie, suppose de l'expérience, la connaissance des caractères, des vices et des travers qui dominent dans tous les étages de la société. Despréaux disait :

Comme on voit, dans nos champs, la diligente abeille,
Qui du butin des fleurs va composer son miel ;
Des sottises du temps je compose mon fiel.

Et du temps des Horace et des Juvénal, la capitale du monde était bien un aussi vaste théâtre de vices et de sottises que la capitale de la France du temps de Despréaux.

Mais, me direz-vous, cela ne suppose-t-il pas un esprit philosophique? et cet esprit n'est-il pas empreint dans les satires romaines ?

Ici j'avoue mon embarras à répondre. *Esprit philosophique* est un de ces mots sonores, de ces grands mots, auquel on soupçonne peut-être une signification d'autant plus relevée, qu'on n'y en a point attaché de précise, et qu'on ne s'en est formé que des idées vagues.

Entendez-vous par là un esprit juste, le bon sens, le jugement sain, la droite raison? Qualités essentielles dans toutes nos entreprises, nécessaires à l'homme, utiles à tout écrivain prosateur ou poète, mais qui seules ne suffisent point pour bien écrire en prose ni en vers, ni pour faire de bonnes satires.

Voulez-vous dire ce coup-d'œil observateur, cette sagacité à apprécier les hommes, à pénétrer les replis du cœur, à démêler les ressorts secrets des actions, à démasquer le vice sous les apparences de la vertu, la petitesse sous les dehors de la grandeur, le ridicule à travers le faste qui le couvre? Il faut assurément au satirique de cet esprit-là : et il ne manquait point à ceux de Rome; mais il n'est pas un don de la philosophie; il est un don de la nature, cultivé dans l'usage du monde, et dans le fréquent commerce avec des hommes de tout état et de toute espèce.

Est-ce un esprit de logique, un esprit argumentateur dont vous parlez? cet esprit qui réduit tout en syllogismes, et procède toujours, avec méthode, des prémisses à la conclusion? Nos poètes ne l'ont point eu;

ils ont très-bien fait de ne pas l'avoir, et encore mieux de s'en moquer.

Entendez-vous l'habitude de généraliser nos idées, d'enchaîner des vérités abstraites, de les subordonner les unes aux autres dans une liaison systématique, de voir la nature en grand? Je soutiendrai hardiment que cet esprit n'est pas celui de la poésie, qu'il en est à mille lieues, plus loin encore de celui de la satire, et plus propre à les faire perdre l'un et l'autre qu'à les faire acquérir.

Le satirique n'a que faire de ces sublimes notions. Ce n'est point du monde intellectuel, ni de l'homme en général qu'il s'occupe, mais des individus de notre race bien particularisés. On embrasserait tout le système des êtres, depuis Dieu jusqu'à l'atome; on apercevrait les liens imperceptibles qui réunissent les unes aux autres les parties de ce grand tout; on serait un aigle en ontologie, en cosmologie, en pneumatologie, en morale scientifique, en encyclopédie, sans en avoir plus de vocation pour la satire.

C'est plutôt le contraire. Dans le plan universel, il n'y a rien à reprendre, tout est au mieux. C'est dans les détails de la vie humaine et de la société que sont les

vices et les défauts, et que circulent ces humeurs peccantes qui demandent la cautérisation.

Or, de la hauteur d'où le philosophe les contemple, ces détails, se confondant et rentrant les uns dans les autres, échappent à ses regards. Aussi n'y a-t-il personne de plus sujet à mal voir, à être dupe des apparences, à juger de travers de tout ce qui est hors de sa sphère; et lorsque descendu de cette sphère, il vient à considérer de plus près les choses de la vie, personne qui soit plus dans le cas de redresser et de rectifier ses jugemens. Ce qu'on appelle un homme du monde, en sait plus par la simple routine, et fera une estimation plus juste des affaires humaines, que le spéculateur le plus consommé dans les hautes sciences.

Horace et Juvénal étaient de ces hommes-là: ils connaissaient à fond la cour et la ville, et ils étaient poètes. Que leur fallait-il davantage pour remplir leur tâche? S'il s'agissait cependant de cette philosophie pratique, de cette heureuse indifférence qui ne s'échauffe de rien, et rit de tout avec le sang-froid de Démocrite, le flegme d'Horace me paraîtrait plus philosophe que la bile de

Juvénal; à moins que l'esprit philosophique ne fût un esprit irascible, comme on serait quelquefois tenté de le croire.

En revendiquant l'invention de la satire proprement dite aux Romains, je n'y ai point compris la *Satire Ménippée*, dont le seul nom décèle une origine grecque.

Poésie didactique des Romains.

Parmi les poëmes latins, il en est un bon nombre du genre didactique; et ce genre a un rapport trop marqué à notre question pour le passer sous silence. Mais dans la partie historique de mes mémoires, je dois me borner à l'effet que ces poëmes produisent. Je ne remonte pas aux causes. Ce n'est point ici une théorie, mais une suite d'observations et d'expériences.

Les poètes didactiques enseignent des sciences, ou des arts. Dans la première classe, qui nous concerne plus directement, nous n'en avons que deux à citer. Lucrèce a exposé les doctrines d'Epicure; Manile a appliqué les doctrines astronomiques à l'astrologie judiciaire.

Or, voici d'abord une expérience aussi

simple que décisive; c'est le sentiment même dont je suis affecté en lisant Lucrèce et Manile. Je leur vois faire un double personnage; je leur vois jouer deux rôles si différens, séparés par des limites si précises, que je tire ma ligne entre deux, et me dis: de ce côté-là est le poète; de celui-ci l'astrologue, ou le philosophe.

Les matières qu'ils traitent fournissent en effet si peu à la poésie, qu'ils ne sauraient entrer en verve sans faire des écarts, écarts ou épisodes qui sont, je l'avoue, d'une grande beauté : Lucrèce en a de ravissans; et leur contraste avec la partie dogmatique de son ouvrage ne les fait que mieux sortir. Cette partie n'est qu'un squelette décharné, de la prose en dimensions métriques, une lourde enfilade de spondées et de dactyles sans ame et sans vie.

C'est ce qui rend le style de ces auteurs si inégal et si disparate. Il faut bien que le langage de la science ne compatisse guères avec la langue des dieux, puisque de tels écrivains n'ont pas réussi à les concilier. A l'abondance, à l'élégance, à la force, à l'harmonie, succèdent chez eux la stérilité la plus désolante, et les sons les plus rudes,

sans que rien prépare ou adoucisse le passage. Il vous semble, des bords fleuris du Permesse, être brusquement transporté dans les sables de l'Arabie.

Te, Dea, te fugiunt venti, te nubila cœli,
Adventumque tuum. Tibi suaveis dœdala tellus
Submittit flores, tibi rident æquora ponti :
Placatumque nitet diffuso lumine cœlum. (1)

Quel coloris admirable dans ces vers! quelle harmonie pittoresque dans le dernier! La déesse les a dictés elle-même. Mais où était-elle quand Lucrèce fit les suivans? et diriez-vous qu'ils sont du même homme, du même poëme, du même chant de ce poëme, où je les prends au hasard?

Præterea nihil est, quod possis dicere ab omni
CORPORE sejunctum, secretumque esse ab INANI;
Quod quasi tertia sit numero natura reperta.
Nam, quodcunque erit, esse aliquid debebit id ipsum,
Augmine vel grandi, vel parvo denique, dum sit.
Quod si Tractus erit quamvis levis, exiguusque,
Corporeum augebit numerum, summamque sequetur.
Sin intactile erit, nulla de parte quod ullam
Rem prohibere queat per se transire meantem;
Scilicet hoc id erit Vacuum, quod INANE vocamus. (2)

(1) Lib. I. 6.
(2) Lib. II. v. 279. suiv.

Où sont les muses, quand Manile versifie des opérations d'arithmétique (1); quand il divise les astres en hommes et bêtes, mâles et femelles, doubles et simples, ou qu'il en décrit les aspects triangulaires, quarrés, hexagones, ou la conjonction et l'opposition des signes célestes, distinguant ceux qui se regardent de ceux qui s'écoutent, ceux qui s'aiment de ceux qui se haïssent; ou quand il dénombre les athles, les dodécatomories, les décanies, les points cardinaux, les douze maisons?

Ce n'est point parce que ces choses sont un fatras d'erreurs et d'illusions, que la poésie les rebute; c'est à cause de leur horrible sécheresse, qui augmente encore par leur apprêt scientifique. Car l'astrologie, sans être une science, en porte la livrée: c'est une superstition futile, masquée en science, un délire systématique.

Que j'aime bien mieux Manile dans les prologues de ses quatre premiers livres, dans son beau récit de la fable d'Andromède (2); et que je me plais dans sa voie lactée, au milieu des sages et des héros de la Grèce et

(1) Lib. II. v. 297. suiv.
(2) Lib. V. 540.

pinceau. Son invoca
ses éloges d'Epicur
miers âges du mo
d'Athènes, tant d
bleaux, où il pei
et si vraies la nat
analyser jusques
mens, m'enchant
meurent gravés d
traits ineffaçables.

Ce qui rend la le
mement piquante,
fonds, ou du moi
ce talent supérie
déploie dans tout
dérision la plus
plus délicate.

les maximes morales d'Epicure, qui, telles que Diogène Laërce nous les a transmises, ne feraient en poésie que languir et traîner; au lieu qu'on les savoure avec délice assaisonnées de ce sel que Lucrèce y a versé à pleines mains? On se rassasie difficilement des peintures qu'il fait des inquiétudes vaines, des projets et des vœux insensés, des espérances et des craintes chimériques de l'homme, créature frêle et périssable, ballotée entre l'être et le néant, qu'un souffle élève, et qu'un souffle détruit, de ses desirs frivoles, de ses passions fougueuses, de son ardeur à courir après des biens imaginaires, dont l'ennui, le dégoût, le repentir et les remords suivent la jouissance. Ce sont ces images, variées sous tant d'aspects, qui répandent des charmes si vifs sur sa théorie de l'amour, et sur celle de la mort, à la fin du troisième et du quatrième livre.

Lorsqu'il tourne cette arme dangereuse de la satire contre des objets respectables, contre la religion, la providence, la vie future, on doit condamner, sans doute, le philosophe; mais il est permis d'admirer le poète. Car c'est là précisément qu'il rassemble toute la force de son génie, et qu'il

décoche ses traits les plus acérés. Mais comme ils frappent aussi des superstitions absurdes, et dignes d'être dévouées au ridicule, telles que l'histoire des dieux et des déesses, l'enfer poétique, les supplices du Tartare, qu'il allégorise avec tant d'esprit, on peut souvent rire avec lui en toute conscience. Sa plaisanterie sur les dieux foudroyans ne scandalisera point les physiciens. Pourquoi ces dieux, au lieu d'écraser de leurs carreaux les têtes coupables, les lancent-ils à pure perte dans la mer, dans les déserts, dans les lieux inhabités? ce n'est alors, dit-il, qu'un exercice pour se dégourdir les bras, et pour apprendre à tirer juste.

Dans tous ces morceaux Lucrèce est incomparable. Mais hors de là sa veine tarit, non assurément par sa faute, mais par celle du sujet. L'espace, les corpuscules qui y nagent, leurs propriétés, leurs configurations, leur mouvement vertical et de déclinaison, leurs chocs, leurs cohésions, les qualités des corps qui en résultent, que faire de tout cela? Ni le sublime, ni le touchant, ni le gracieux, ni le plaisant, aucune couleur poétique ne prend à cette toile. L'imagination de Lucrèce est alors vide comme son

espace, et ses vers tombent aussi maigres, aussi peu sonores, aussi destitués de suc et de saveur que ses atomes.

Manile reconnaît que la doctrine qu'il enseigne n'est bonne qu'à être enseignée, et refuse tout ornement. Et avant son énumération des dégrés bienfaisans et malfaisans de chaque signe, il avertit que ses vers, dénués de graces et d'harmonie, vont révolter les oreilles sensibles. Jamais prédiction ne fut si bien accomplie.

Lucrèce avoue que sa philosophie a un air rebutant et triste : il appelle Vénus et les Muses à son secours pour l'égayer. Il la compare à une décoction d'absinthe, qu'il ne pourra faire avaler à ses grands enfans, à moins de leur emmieller les bords du vase. Mais ce miel, malgré sa douceur, n'ôte pas le goût de l'absinthe.

Ainsi, de leur propre aveu, ces deux poètes avaient à lutter contre leurs sujets, et labouraient une terre ingrate. Le genre et le ton didactiques ont déjà en eux je ne sais quoi de réfractaire à la poésie, un certain air compassé, qui tient de la méthode employée dans les sciences, et qui en réveille l'idée.

Les Latins ont deux poëmes *sur la chasse*, celui de Gratius, et celui de Némésien, qui tous deux nous sont parvenus mutilés, et un *sur la pêche*, le Halieuticon d'Ovide, si fort lacéré dans toutes ses parties, que ce n'est pas la peine d'en parler.

La versification de Gratius est du siècle d'Auguste; celle de Némésien, quoique fort postérieure, est encore très-bonne. Mais la chasse est un exercice fatigant jusques dans la poésie qui en décrit les préparatifs, l'attirail et la pratique.

J'en dis autant du douzième livre de Columella, qui traite de la culture des jardins, sujet fleuri et versifié au mieux, mais qui ne contient que des détails utiles aux planteurs, et de la poésie descriptive. L'empereur Claude, encore jeune prince, pour qui Columella avait écrit, regrettait avec raison que ce douzième livre ne fût pas en prose comme les autres.

Quand le poëme de Palladius *sur la greffe*, qui fait aussi son dix-huitième et dernier livre, ne céderait pas à celui de Columella du côté du style, il n'en serait pas moins radicalement vicieux, et pêcherait encore davantage du côté du sujet. En le lisant, on

n'a que trop lieu de se convaincre qu'ici la poésie ne porte point ses propres fruits, et que sa sève coule mal dans ce scion étranger.

Il n'y a point de poëme aussi parfait en son genre que les Géorgiques de Virgile; elles surpassent l'Enéide même en qualité d'ouvrage fini, et qui a reçu les derniers coups de la lime. J'ose dire cependant que toute compensation faite, elles ne sont rien en comparaison de l'Enéide, et seulement un ouvrage parfait dans un genre imparfait.

Virgile ne se dissimula point combien ce genre répugnait à la poésie, et il ne dissimule point à Mécène combien est peu douce la tâche qu'il lui a imposée.

Aussi paraît-il mettre toute sa gloire dans la difficulté surmontée. « C'est une grande » affaire que d'exprimer noblement de si » petits objets, et de leur prêter un éclat » qu'ils n'ont point par eux-mêmes. Mais » une douce ivresse l'emporte dans les » déserts montueux du Parnasse. Il se plaît » à franchir ces lieux escarpés où aucun » chantre romain ne lui a applani la route, » et à s'y ouvrir un sentier nouveau vers » la fontaine de Castalie. »

Son entreprise était d'autant plus difficile,

détails d'économie

L'agriculture es
Il me reste à parle
dangereux même,
que mieux avec la p
prêcha à la race d
règne d'Auguste.

La chasse, la p
dins ou des champ
blement quiconqu
sa naissance, par
ou par un goût pa
vont pas faire leu
poètes, et ne les
guides.

Mais l'amour in
C'est le grand res

poètes, et plus inspiré de vers que le dieu de Délos et les savantes Immortelles.

Quelle doctrine plus propre à être enseignée en vers que celle de l'amour? Elle ne demande aucun terme technique, abstrait, recherché. Son langage se fait généralement sentir et comprendre. Ses principes ne sont qu'un recueil d'expériences faites sur le cœur humain et sur le jeu des passions, verifiées par la routine journalière. Aussi Ovide ne les a-t-il puisés que dans cette source. Pour prouver ses thèses lubriques, il se cite lui-même en exemple, ses bonnes fortunes, ses mauvais succès, ses procédés dans les cas semblables, et il répète la plupart des traits déjà consignés dans ses élégies amoureuses. C'est un maître consommé dans la science qu'il professe, et ce n'est pas à tort qu'il se dit l'artiste, le Tiphys et l'Automédon de l'amour.

D'un autre côté, quel sujet attrayant et fertile que cet art ! Les tableaux les plus gracieux, les descriptions, les images les plus riantes, les aventures amoureuses et les exploits gaillards de l'histoire et de la fable, s'y viennent placer comme d'eux-mêmes. La peinture des mœurs, de la vie domes-

tique et de la galanterie romaine y jette un nouvel intérêt, d'autant plus vif pour nous, que nous trouvons les formes de ces mœurs et de cette galanterie à peu près les mêmes que dans notre Europe moderne, corrompue et civilisée.

Quoi de plus charmant et de plus gai que les scènes si variées, et si bien décorées, où le précepteur de l'amour conduit la troupe joyeuse de ses disciples, le champ de Mars, les portiques de Pompée, d'Octavie, de Livie, les promenades de la ville et des faubourgs, les parties de plaisir aux environs de Rome, à Aricie, et jusqu'à Baies; les temples, les théâtres, les amphithéâtres, les cirques, les Naumachies, les pompes triomphales, les fêtes publiques, les assemblées, les festins, les toilettes, les rendez-vous nocturnes! Tout cela forme un cercle brillant, où les nymphes de l'Hélicon se plaisent à folâtrer sur les traces du dieu de Cythère.

Ovide aurait fort goûté cet apophthegme d'un de nos grands naturalistes, qu'en amour il n'y a de bon que le physique. Il n'est point question chez lui de sentimens tendres, ni de belles passions. Son art d'ai-

mer est celui de découvrir les jolies femmes, de les séduire, de se les conserver. Et il croit sa doctrine fort innocente, parce qu'il n'en veut ni aux prêtresses de Vesta, ni aux filles vierges, ni aux matrones nobles, mais seulement aux citoyennes mariées. Tout y respire le plaisir, la volupté, la gaîté, les jeux, les ris, le libertinage. Et le ton enjoué dont il débite ses maximes, contraste fort plaisamment avec la sévérité de la méthode didactique. Disons mieux, ce n'est proprement ici que le persifflage de cette méthode. Qui ne rirait de voir notre libertin, affichant la gravité doctorale dans une matière si peu grave, proposer, argumenter, distinguer, prouver, réfuter, et dès le commencement diviser son texte en trois points? Vous remarquerez ce même persifflage dans son livre des *Remèdes contre l'amour*, où, travesti en médecin, il administre ses drogues, ordonne le régime à ses malades, et les traite selon les règles thérapeutiques.

On ne me soupçonnera pas d'approuver un ouvrage aussi licencieux que *l'Art d'aimer*. Je doute s'il en existe aucun dont la lecture soit plus pernicieuse à la jeunesse. Je dis seulement que de tous les sujets di-

dactiques, celui qu'Ovide a choisi quadre le mieux avec la poésie; je dis qu'à cet égard il a mieux rencontré que Virgile même, quoique pour le génie je me gardasse bien de le lui comparer.

Mais de plus, c'est de tous les sujets celui qui convenait davantage à Ovide. Il assure lui-même que son esprit n'a exactement que le poids de ce sujet, qu'il est léger et volage comme l'enfant ailé dont il dicte les leçons. Le poète français qui imita Ovide dans ces derniers temps, ne l'a certainement point surpassé, ne l'a pas même égalé. Aussi son *Art d'aimer,* que l'on prônait beaucoup, tant qu'il ne courait qu'en manuscrit, fut-il froidement accueilli du public. On y desire avec raison et la fécondité, et l'enjouement, et cette volatilité d'esprit qui distinguent son modèle.

Je n'ai point compris l'apologue sous le genre didactique; mais si on veut l'y comprendre, il y figurera peut-être très-avantageusement. Les fables d'Esope sont plus faites pour la poésie que les doctrines d'Epicure et de Zénon.

Ces courtes allégories à voile transparent, où l'action est simple (car elles seraient in-

supportables pour peu qu'elles fussent longues et compliquées), et qui portent sur une vérité morale, ou sur une leçon de conduite tout aussi simples, sont avoués d'Apollon et des Muses; et les Latins peuvent produire ici un auteur excellent, digne, pour l'élégance et la pureté de son langage, d'être associé à leurs meilleurs écrivains.

Le style de Phèdre ne sent point la Thrace, son pays natal, mais la Grèce voisine, et les temps fortunés d'Auguste dans lesquels il vécut; ses vers, pleins de graces et d'agrémens, répondent à la belle simplicité de ses récits; il a le double don d'instruire et de plaire; il a celui de la poésie. Si son compatriote Orphée a fait mouvoir les animaux, les arbres, les fleuves et les rochers, Phèdre leur donne le sentiment, l'action et la parole. Sa mère, dit-il, l'a enfanté sur le même mont où Mnémosyne enfanta les déesses des arts. Enfin il ne se flatte pas vainement que son livre obtiendra les suffrages de la postérité, et durera autant que les lettres latines seront en honneur.

Nous avons v
propager sur tou
et s'y répandre p
par le sujet et p
moins voisins de

Dans une des
Mémoire, nous a
vrais genres de po
précise où la scier

Toutes ces ob
main, et mènent
qu'une dernière c
être à fortifier, qu
blira pas.

Les philosophes l
qui se sont en mê
l'art poétique, san

ment au nombre des poètes passables, de ceux-là même dont il est dit :

Mediocribus esse poëtis
Non homines, non Dii, non concessere columnæ?

Le sévère Brutus fit des vers fort libres pour l'actrice Cythéris, coquette aimable, et plus volage encore, fameuse dans Rome par les plus illustres conquêtes, la Volumnie d'Antoine, la Lycoris de Gallus, cette Lycoris si vantée par les poètes du temps, et par Virgile même dans sa dixième églogue.

Mais ces petits poëmes de Brutus n'en valaient pas mieux pour être inspirés par l'amour. L'auteur du dialogue sur les causes de la corruption de l'éloquence, dit que Brutus était aussi mauvais poète qu'orateur; qu'il faut le renvoyer à sa philosophie, et qu'on est digne de lire ses harangues, si l'on a le courage d'admirer ses vers. César et lui, ajoute le même écrivain, n'en ont pas fait de meilleurs que Cicéron; mais, heureusement pour eux, les leurs sont moins connus.

Cicéron, le premier, le plus grand philosophe de Rome, fut en effet un versificateur si médiocre, que je fais scrupule de lui donner le nom de poète. Vous en trouverez la preuve

dans sa traduction des Phénomènes d'Aratus, qu'il composa à l'âge de dix-neuf ans, et où la matière étant toute préparée, il n'avait à mettre du sien que la poésie latine.

En voulez-vous une autre preuve? Il faisait cinq-cents vers en une nuit. Virgile en faisait moins dans l'espace d'un an (1).

Aussi ceux de Cicéron furent-ils généralement décriés et sifflés; on les regardait comme des modèles à fuir. Sénèque le rhéteur leur refuse jusqu'à l'éloquence du style, et il a raison. *Vous versifiez en dépit d'Apollon et des Muses*, dit Martial, *tant mieux; vous ressemblez à Cicéron.*

O fortunatam natam me consule Romam!

(1) Les *Bucoliques* lui coûtèrent trois ans : elles contiennent 830 vers; ce qui fait par an 276, avec fraction. Les *Géorgiques* lui prirent sept ans : les vers y sont au nombre de 2189, ce qui en donne annuellement 312 avec fr. L'*Enéide* fut achevée en douze ans; elle a 9896 vers, ce qui fait par an 824 avec fr. Mais on voit bien la raison de ce surplus; c'est que Virgile n'avait pas mis la dernière main à l'Enéide, et la trouva encore si imparfaite en mourant, qu'il voulut la livrer aux flammes. Les trois poëmes de Virgile ensemble, composés en vingt-deux ans, ont 12915 vers; ce qui ne ferait pourtant par an que 587, avec une petite fraction de 1/22.

Il n'est point de littérateur dont ce malheureux vers n'ait affligé les oreilles; et Juvénal observe que si la seconde Philippique eût été écrite dans ce gout-là, Cicéron n'avait rien à appréhender du glaive vengeur d'Antoine.

Cependant, Voltaire, dans la préface d'une tragédie dont Cicéron est le héros, non-seulement nie que le vers que nous venons de citer, soit de lui, mais soutient encore que Cicéron était un des premiers poètes d'un siècle où la belle poésie commençait à naître, et qu'il balançait la réputation de Lucrèce.

Le témoignage unanime de l'antiquité suffirait pour anéantir des assertions aussi précaires. Sénèque, Quintilien, Martial, Juvénal, étaient sans doute mieux au fait que nous des anecdotes de ces temps-là; ils se connaissaient en vers, et savaient le cas que l'on faisait de ceux de Cicéron. Enfin, celui que Voltaire ne reconnaît point comme appartenant à l'orateur philosophe, quoiqu'il lui soit attribué par Quintilien (1) et par Ju-

(1) *In carminibus utinam pepercisset, quæ non desierunt carpere maligni :*

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ,
O fortunatam natam me consule Romam !

Instit. Lib. XI. cap. 1.

vénal, ne laisse pas d'être très-digne de lui, et par la jactance qu'il contient, dont l'équivalent se retrouve dans cent endroits de la prose de Cicéron, et par la dureté de sa structure, dont ses autres poésies fournissent des exemples très-analogues.

Voltaire nous régale d'une tirade poétique de Cicéron, sur laquelle il se récrie comme sur la chose du monde la plus merveilleuse, et l'on peut se fier à lui pour avoir choisi ce qu'il y a de meilleur, ou de moins mauvais. Mais il a ignoré, ou dissimulé, que cette tirade n'est que l'imitation d'un endroit d'Homère, lequel a été également imité par Virgile. Or, qu'on se donne la peine de rapprocher ces deux imitations et entre elles, et de leur prototype commun: il ne faudra qu'un coup-d'œil pour sentir combien ce rapprochement est défavorable à Cicéron.

SUR RUTILIUS,

POÈTE GAULOIS.

SON VOYAGE,

Traduit par M. Le Franc de Pompignan. (1)

Rutilius était gaulois. Tillemont (2) et D. Vaissette (3) le croient natif de Toulouse. Les auteurs de l'Histoire littéraire de la France pensent qu'il était né à Poitiers. Ces deux sentimens peuvent être soutenus ; mais le dernier me paraît plus vraisemblable. Exupérance, père de Palladius, était de la ville de Poitiers : or Rutilius nomme ce jeune Palladius l'espérance et l'ornement de sa propre famille, *generis spemque decusque mei*, ce qui semble marquer que la même ville leur avait donné le jour (4).

(1) Extrait de l'Acad. de Montauban. 1747.
(2) Hist. des Empereurs, regn. d'Honor. art. 67.
(3) Hist. générale du Languedoc, t. 1. p. 710.
(4) Hist. littér. de la France, t. 11. p. 68.

Rutilius est digne à tous égards d'être mis au rang des écrivains gaulois qui ont illustré leur patrie. Le temps où il a vécu fait son éloge. C'était de plus un homme de grande considération. Il avait passé par les emplois les plus brillans ; maître des offices, gouverneur de Rome, consul, préfet du prétoire, toutes les dignités étaient réunies sur sa tête ; jamais poète ne fut plus décoré.

Son voyage est intéressant et curieux ; ce serait un ouvrage considérable par son étendue, s'il nous eût été conservé en entier, puisque la première partie, dont nous avons aussi perdu le commencement, est, malgré cette lacune, de six cent quarante vers ; il n'en reste que soixante-huit de la seconde.

C'est ainsi que l'a traduit M. Le Franc de Pompignan.

LIVRE PREMIER.

Vous êtes surpris que j'aie tant tardé à revenir dans ma patrie ! vous devriez l'être de ma promptitude à quitter Rome ? Eh ! qui peut se lasser d'un séjour si agréable et si séduisant ! qui peut s'arracher à des biens inaltérables, à des plaisirs que rien ne

trouble, et dont on ne voit jamais la fin! mille fois heureux ceux à qui cette ville a donné le jour! heureux les mortels qui joignent à une origine illustre l'avantage précieux d'être nés à Rome! les dieux se plaisent à y rassembler tous les talens et toutes les vertus; ils ne pouvaient les mieux placer. Heureux encore ceux qui, moins favorisés du ciel, ont cependant pris naissance dans des villes romaines! sont-ils dignes du sénat? il leur est ouvert. Il ne regarde point comme étrangers ceux qui sont faits pour lui. Admis aux charges et aux dignités, une partie des respects qu'ils rendent avec tout l'univers à cette ville leur maîtresse, rejaillit sur eux comme Romains. Tels les dieux du second ordre sont associés par Jupiter leur souverain au suprême gouvernement du monde.

Mais la fortune m'arrache enfin de ces climats chéris. Né Gaulois, les champs paternels me redemandent; pays autrefois si beau, si fertile, aujourd'hui défiguré par les ravages de la guerre, et par là plus digne de pitié. On peut se séparer de concitoyens heureux et tranquilles: c'est un crime de les abandonner dans le trouble et dans l'infortune. On appartient à sa patrie. Qu'importe

de la plaindre de loin! Nous devons l'aider de notre présence, de nos soins, de nos travaux. Il ne m'est pas permis d'ignorer des malheurs qui se sont multipliés, faute de secours. Il est temps de réparer les ruines de nos campagnes, et de rebâtir au moins les cabanes de nos bergers. Hélas! les fontaines, si elles pouvaient parler, les arbres même m'eussent reproché ma lenteur. Tout enfin m'appelait dans ma patrie ; elle a vaincu : je lui ai sacrifié les plaisirs de Rome, et je me suis répenti d'avoir tardé si long-temps.

J'ai préféré pour mon voyage la mer à la terre, parce que les plaines étaient inondées par le débordement des rivières, et que les chemins des montagnes sont hérissés de rochers. D'ailleurs la Toscane et la voie aurélienne sont impraticables depuis les courses des Goths, qui ont tout mis à feu et à sang. Plus de maisons sûres pour les voyageurs, plus de ponts pour traverser les fleuves. Une pareille route m'a plus effrayé que les inconvéniens de la navigation.

Je baisai mille fois les portes de Rome. J'offris mes regrets, mes pleurs et mes vœux à cette ville sacrée que je quittais malgré

moi ; et je lui adressai ce discours, qu'interrompirent souvent mes larmes :

Ecoute-moi, reine du monde, divinité assise sur les astres ; écoute-moi, mère des hommes et des dieux, toi qui nous rapproches du ciel par tes temples : je chante tes louanges, et je ne cesserai de les chanter tant que la parque filera pour moi. Il suffit de t'avoir vue, pour ne t'oublier jamais. Je refuserais au soleil le tribut de ma reconnaissance, plutôt que d'étouffer dans mon cœur les sentimens que je te dois. Les bienfaits du dieu du jour ne surpassent point les dons que tu répands sur toute la terre, jusqu'à ses dernières bornes, qui se perdent dans le vaste Océan. L'astre qui contient toutes choses, ne roule que pour toi : il se lève dans ton empire, il se couche dans tes mers. Les sables brûlans de la Lybie, les climats glacés de l'ourse, n'ont opposé à ta valeur que de vains obstacles; elle a pénétré jusqu'aux lieux inanimés où la nature même expire ; sous tes lois toutes les nations de l'univers n'ont qu'une même patrie. Les barbares s'estiment heureux d'avoir été soumis par tes armes. En communiquant aux vaincus les privilèges des vainqueurs, tu n'as fait qu'une seule ville du monde entier.

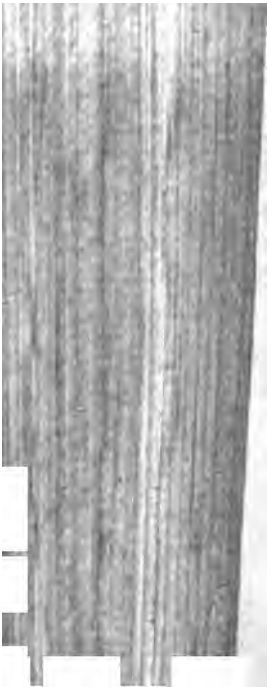

donner qu'à
qui t'ont fait
domptés, te d
rons Minerve
aux hommes l'
les honneurs di
premiers sillon
des autels. Al
vaux au rang
déesse adorable
de tes triomphe
qui l'habitent,
lois. Partout ils
jouissent, sous
liberté que tu l
jamais éclairé u
Les Assyriens, l
Macédoniens ont

états qui n'ont pas duré. Faible de soldats et de citoyens dans ta naissance, tu fus cependant redoutable dès-lors par ta prudence et par ta sagesse. C'est par des guerres justes, c'est par des traités de paix équitables, que tu es enfin parvenue à ce comble de puissance et d'honneur. Tu règnes; mais tu mérites de régner, et c'est en cela que consiste ta gloire. Tes exploits sont encore plus grands que ta fortune. Eh! qui pourrait les parcourir? ils surpassent en nombre les étoiles qui peuplent le ciel. Les yeux sont éblouis de l'éclat surprenant de tes temples : on croit être au milieu de l'Olympe. Que dirai-je de ces eaux que l'art entraîne dans des voûtes si élevées, qu'elles touchent presque aux lieux où se forme le trône éclatant d'Iris? Que la Grèce, à l'aspect de ces travaux, ne nous parle plus des monts entassés par les géans. Des fleuves, des lacs entiers, se perdent dans ton enceinte, ou sont consumés par tes bains. Tes jardins sont arrosés d'eaux vives qui leur appartiennent, et l'on entend partout le bruit des sources qui naissent dans tes murs. Les chaleurs de l'été y sont tempérées par des vents frais; on s'y désaltère

dans des fontaines toujours pures. Ce fut pour te sauver que la terre fit sortir brusquement de son sein ces torrens d'eaux brûlantes (1) qui rompirent les chemins du Capitole sous les pas de tes ennemis : si elles coulaient encore, je croirais que le hasard les eût fait naître ; mais elles rentrèrent dans leur gouffre, après t'avoir secourue. Oublierai-je ces bois immenses qui accompagnent tes palais, et qui retentissent du chant de mille oiseaux ? L'année n'est pour toi qu'un printemps continuel qui défend tes jardins des outrages de l'hiver. Lève ta tête triomphante, ô divine Rome ! Entrelace de lauriers tes cheveux blanchis par une vieillesse

(1) Ovide et Macrobe racontent cet événement. Durant la guerre des Sabins, qui se fit à l'occasion de l'enlèvement des Sabines par les Romains, ceux-ci, vivement pressés par leurs ennemis, fermèrent la porte qui était au pied de la colline Viminale. Mais on eut beau la fermer plusieurs fois, elle s'ouvrit toujours d'elle-même, jusqu'à ce que les soldats qui la gardaient, effrayés de ce prodige, eussent abandonné ce poste. Alors les assiégeans voulant s'en saisir, il sortit du temple de Janus, voisin de ce lieu, un torrent d'eaux soufrées et brûlantes, qui engloutit ou consuma un très-grand nombre de Sabins. (Ovide, I. liv. des Fastes. Macrobe, liv. I, des Saturnales, chap. 9.)

mâle et vigoureuse! Secoue fièrement les tours qui forment ton diadême; que ton bouclier d'or répande des feux étincelans. Etouffe le souvenir de tes dernières pertes; que tes plaies cicatrisées ne te causent plus de douleurs. Tu as perdu des batailles, mais jamais le courage ni l'espoir : tes défaites même t'enrichissent.

C'est ainsi que les astres ne disparaissent à nos yeux que pour rentrer plus brillans dans la carrière; que la lune ne finit son cours que pour le recommencer avec un nouvel éclat. Allia punit bientôt Brennus des incendies de Rome; les Samnites payèrent chèrement le joug sous lequel les légions avaient passé; Pyrrhus n'eut l'honneur de te vaincre, que pour fuir ensuite devant toi; Annibal pleura sur ses triomphes : semblable à ces corps qui remontent toujours sur l'eau, victorieux des efforts qu'on fait en vain pour les submerger, ou telle qu'un flambeau qui s'allume davantage à mesure qu'on l'incline, tu te relèves plus glorieuse que jamais de l'abaissement où l'on t'avait réduite. Tes lois régleront le sort de l'univers jusqu'aux derniers âges. Toi seule es à l'abri du ciseau des parques, quoique tu touches presque à

que leurs terr
dans tributs,
des richesses
main cultive
que le Nil in
pagnes de l'Eg
tous les peuple
enfans. Que l'A
moissons, qu'e
de son climat,
tu lui envoies.
et tes provinces
tous les pressoi
vin délicieux;
ses ondes d'obe
t'apporte d'un
pagne, et de l'a

les flots! Si je n'ai pas déplu aux Romains dans les emplois qui m'ont été confiés; si j'ai mérité l'estime des sénateurs, car je compte pour rien de n'avoir jamais trempé dans le sang le glaive de la justice, puisque c'est moins l'éloge de ma clémence, que du peuple dont je fus le magistrat; soit que je doive finir mes jours dans les pays qui m'ont vu naître, soit que je puisse espérer de revoir encore tes murs, ô Rome, ô ma divinité, je serai au comble de mes vœux, je serai le plus fortuné des hommes, si tu daignes te souvenir de moi!

A ces mots je partis. Mes amis m'accompagnèrent: je ne pouvais leur dire adieu sans verser des pleurs; ils retournèrent enfin à Rome, excepté Rufius, cet ami qui m'est si cher, ce digne héritier des vertus et de la gloire de son père Albinus, qui voit remonter ses ayeux jusqu'à Volusus et aux anciens rois des Rutules, et dont l'antique noblesse est consacrée par l'autorité de Virgile (1); son éloquence lui a mérité, dans un

(1) *Tu, Voluse, armari Volscorum edice maniplis. Duc, ait et Rutulos.* Æneid. lib. XI. v. 463.

Bartius remarque avec raison que Rutilius a donné

âge encore tendre, un des plus brillans emplois du palais de l'empereur : c'est lui qui parle et qui écrit au nom du prince ; il était à peine sorti de l'enfance, qu'il fut envoyé à Carthage en qualité de proconsul.

Les Africains l'aimaient et le craignaient également. Digne imitateur de son père, tant de vertus lui présagent sans doute le consulat.

Il voulait me suivre plus loin, je l'en empêchai ; nous nous séparâmes ; mais nos cœurs et nos esprits revolent toujours l'un vers l'autre. Je gagnais nos vaisseaux, qui étaient à l'embouchure droite du Tibre. Les sables qui embarrassent la gauche, l'ont rendue inaccessible : elle eut pourtant autrefois l'honneur de recevoir la flotte d'Enée, et d'introduire les Troyens dans le cœur de l'Italie.

Déjà le soleil s'approchait du scorpion ; les chaleurs diminuaient, et les nuits devenaient plus longues : nous fûmes contraints de différer notre départ, et de rentrer dans

un faux sens aux vers de Virgile. Turnus ordonne à un certain Volusus d'armer les Volsques et d'amener les Rutulus, ce qui ne signifie nullement que ce Volusus dont parle Virgile, fût issu de sang royal.

le port. Ce délai me fit plaisir. Pendant que nous laissions passer les tempêtes violentes, causées en automne par le coucher des pléiades, je tournais souvent mes regards du côté de Rome, dont je n'étais pas encore fort éloigné, et je m'efforçais de découvrir les montagnes renfermées dans son enceinte. Mes yeux, tout pleins de cette image, croient toujours voir ce qu'ils ne voudraient jamais perdre de vue, et ce n'est pas à des nuages de fumée que je reconnais l'emplacement de la capitale du monde, non qu'un pareil indice ait rien pour moi de méprisable : Homère a remarqué que l'amour de la patrie faisait revoir avec plaisir jusqu'à la fumée du pays natal; mais un horizon plus pur, un ciel plus serein, marque visiblement le lieu où sont les sept fameuses collines. Là, le soleil est toujours radieux; Rome semble briller d'un éclat qui lui est propre, et ne devoir qu'à elle-même les beaux jours. Je crois entendre le bruit du cirque, et les applaudissemens du théâtre. Des voix qui me sont connues frappent mon oreille, soit qu'elles y parviennent en effet, soit que l'amour me le persuade.

Nous attendîmes quinze jours pour nous

me serait cher con
comme mon fils.
goûter présenteme
les douceurs de l
lois, protecteur d
pas que ses domest
tent en esclaves le

Nous levâmes l'a
dans l'instant que
cent à se colorer.
nous étions, cotoya
dent vîte, en cas c
navires s'exposent l
pleine mer, en auto
de ne pas s'éloigner
sâmes assez près d'Al
bientôt derrière nous

ment Agylla, et nous rasâmes Castronovo, que les eaux et les temps ont détruit : il n'en reste qu'une vieille porte et quelques murailles délabrées; on y voit encore une petite statue du dieu tutélaire de l'endroit, avec son habit de berger et ses cornes ; on croit que ce lieu est l'antique bourg d'Inuus, quoiqu'il en ait perdu le nom depuis longtemps.

(1) (Au surplus, que cet Inuus soit le dieu Pan qui aurait quitté le Ménale pour les montagnes d'Etrurie, ou, si l'on veut, le dieu Faune, dont la lubricité n'est que trop connue, il n'est pas moins vrai que les habitans du lieu s'étaient mis sous la protection d'une divinité peu chaste.) Un furieux vent de midi nous obligea de relâcher à Centumcelles. Ce port est sûr ; nos vaisseaux y furent à l'abri de tout danger; son enceinte, formée par de grands moles, ressemble à un amphithéâtre. L'ouverture en est resserrée et défendue par une île faite de main d'homme.

(1) L'original est si corrompu en cet endroit, qu'on ne peut le traduire qu'à tâtons. Les scholiastes et les commentateurs, gens qui n'aiment pas à lâcher prise, et qui veulent, bon gré malgré, entendre ou restituer les textes les plus obscurs, ont désespéré de celui-ci,

On entre par deux passages étroits, qui se trouvent entre les côtes de l'île et les pointes des deux moles, et qui sont commandés par deux tours extrêmement hautes. Outre les magasins et les arsenaux, dont le port est environné, et qui ne permettent pas aux vents d'y donner la moindre secousse aux vaisseaux, on a pratiqué dans l'intérieur de ces vastes édifices d'immenses réservoirs, où l'eau n'est jamais agitée par aucun souffle. Tels sont ces bassins voluptueux de Naples, où l'on joint le plaisir de nager sans risque à l'agrément du bain.

J'eus la curiosité d'aller voir les thermes du Taureau. Il ne fallait faire pour cela que trois milles. Les eaux n'en sont point amères; des vapeurs de soufre n'en altèrent pas la couleur : elles flattent au contraire le goût et l'odorat de ceux qui s'y baignent. S'il faut croire ce qu'on en publie, ce fut un taureau qui, donnant des cornes contre un vieux tronc, et frappant la terre de ses pieds pour s'animer au combat, découvrit par hasard la fontaine dont on a formé ces bains chauds. Il se peut aussi que Jupiter, ne voulant pas qu'une source si précieuse fût ignorée, se revêtit, pour la faire jaillir,

de la figure d'un taureau; déguisement dont il s'était servi autrefois pour enlever à travers les flots le jeune fille d'Agenor. Messala (1), à qui ce lieu appartient, et qui l'a illustré par ses vers, le compare à l'Hypocrène. On a gravé sur la porte l'inscription suivante, qu'il a composée et qui fixe l'attention de tous ceux que ces bains attirent: *La Grèce n'est pas le seul pays des prodiges. Nous avons ici notre Hypocrène, sortie miraculeusement de la terre, comme la fontaine des Muses. Ce que Pégase fit pour elles, un taureau l'a fait pour nous.*

Il descend du fameux Valérius Publicola, qui fut honoré du consulat, quand on institua pour la première fois cette dignité (2). Il a été préfet du prétoire; mais il est moins respectable par le rang qu'il occupe, que

(1) J'ai suivi, pour la traduction de cet endroit, jusques et compris l'inscription, l'arrangement proposé par M. Burman dans une de ses notes. Cette restitution est heureuse, naturelle et nécessaire.

(2) Cela n'est pas exact. Les deux premiers consuls, après l'expulsion des rois, furent L. Junius Brutus et L. Tarquinius Collatin; mais celui-ci ayant été déposé, en haine du nom qu'il portait, Valérius Publicola fut élu à sa place.

la rosée tombait, (
la voile. Nous no
du rivage pour év
Minio. Le bouillon
des ondes nous ave
là des écueils et de
aperçûmes Gravisq
maisons et peu d'h
marais dont l'odeu
cette ville pendant
pagne des environs
couverte de bois épai
leurs ombres jusque

Nous vîmes les
masures désertes d
rapporter l'histoire
cette ville ; mais j

On gagna le port d'Hercule. Le vent nous était devenu très-favorable sur la fin du jour. Des vestiges de vieux camps nous rappelèrent dans la conversation les désordres des guerres civiles et la fuite précipitée du premier Lépidus (1) dans l'île de Corse, quand il fut chassé par Catulus du rivage de Cosa; moins coupable cependant que le Triumvir, cet indigne citoyen, qui s'associa avec les destructeurs de la république, et qui porta le dernier coup à la liberté de Rome, dont la bataille de Modène avait relevé l'espérance. Le troisième de ce nom essaya de troubler la paix de l'empire par une affreuse conspiration. Il reçut le salaire que méritait cet attentat. Le quatrième Lépidus voulait usurper le trône des

(1) Notre poète désigne ici en peu de mots l'histoire des quatre Lépidus. Le premier prit les armes après la mort de Sylla, et périt dans l'île de Sardaigne. Le second fut le triumvir : le troisième, fils de celui-ci, conspira contre Auguste. Le quatrième avait épousé Drusille, sœur de Caligula, contre lequel il forma une conjuration avec Gætulicus. On l'accusait aussi d'un commerce incestueux avec Agrippine et Julie, les deux autres sœurs de l'Empereur, que cet abominable prince avait lui-même autrefois corrompues.

est-ce le nom qui ı
crime qui suit le nı
c'est une chose étoı
parlent si souvent ı
des Lépidus.

Nous nous rembaı
avec un vent qui nı
voisines. Nous passio
qui s'avance au mil
de peninsule. Cette
milles de circuit. E
une branche étroite
milles de longueur.
ressemblance avec ı
sépare la mer Ægée
fûmes contraints de
détours pour éviter

oblique, nous changions sans cesse de vent, pour en profiter nous étions obligés à chaque instant d'orienter différemment nos voiles.

J'admirai de loin les montagnes d'Igilium (1) couvertes d'arbres épais. Ce serait un crime de ne pas parler ici de cette île précieuse qui a eu le bonheur de conserver ses forêts, grace aux avantages de sa situation, ou plutôt au génie du prince qui nous gouverne. Le petit espace d'eau qui la sépare de la terre, fut pour elle une barrière aussi sûre contre les armes du vainqueur, qu'aurait pu l'être un long trajet de mer. Elle reçut plusieurs citoyens de Rome, fugitifs de leur ville depuis qu'elle avait été prise et ravagée, leur fournit une retraite commode et inaccessible aux ennemis. Les Goths, qui jusques-là n'avaient combattu qu'à cheval et en pleine campagne, s'étaient rendus formidables sur la mer. Igilium seule leur a échappé. Chose étrange et remarquable, qu'à une égale distance, le même port se soit trouvé si près des Romains, et si loin des barbares!

Nous arrivâmes à l'embouchure de l'Um-

(1) Giglio, sur la côte de Toscane. Cette petite île est à dix milles ou environ de Monte-Argentaro.

bro, fleuve assez grand, qui sert d'asile aux navigateurs effrayés. L'entrée en est si sûre et si facile, que les vaisseaux menacés ou battus de la tempête, s'y réfugient sans peine et sans risque. J'eusse été fort aise de m'arrêter dans cet endroit; mais il fallut céder à nos matelots, qui voulaient aller plus loin. Cependant le jour et le vent nous manquèrent à la fois, en sorte qu'on ne pouvait avancer ni reculer. Nous descendîmes sur le rivage pour y passer la nuit. Un bois de myrte nous fournit de quoi nous chauffer, et nous construisîmes, comme nous pûmes, de petites cabanes avec nos rames et nos avirons.

Le jour parut. Nous reprîmes notre route, et l'on se mit à ramer. Il ne paraissait pas que nous changeassions de place; mais l'éloignement de la terre nous avertissait du chemin que nous faisions. Ilva (1) s'offrit à nos yeux. Cette île est célèbre par ses mines de fer. Elles sont aussi abondantes et aussi bonnes que celles de la Norique (2),

(1) Aujourd'hui Elva, sur la côte de Toscane.

(2) Le pays que les anciens appelaient du nom de Norique, comprend l'archiduché d'Autriche, la partie de la Hongrie en deçà du Danube, la Styrie,

du Berri (1) et de la Sardaigne. Ce métal est plus utile aux hommes que le gravier précieux du Tage. L'or est le père des vices et l'auteur de tous les forfaits. Il viole l'hymen, il corrompt la virginité. C'est lui qui prend les villes, et qui dispose des emplois. Mais c'est avec le fer qu'on embellit et qu'on fertilise les campagnes : l'homme lui doit sa meilleure nourriture. Dans le siècle des demi-dieux, temps où les armes meurtrières étaient encore inconnues, le fer servait de défense contre les bêtes féroces. Nos faibles mains ont nécessairement besoin de ce secours étranger.

Ces réflexions me faisaient oublier la lenteur ennuyeuse de notre course, pendant que nos rameurs s'excitaient entre eux par des cris indécens et des chansons très-discordantes. Enfin le calme nous força d'arrêter

la Carinthie, et quelques autres provinces jusqu'aux Alpes.

(1) César, dans la relation du siège de Bourges, livre VII de la guerre des Gaules, nombre 22, parle avantageusement des mines de fer qu'on trouvait dans le Berri, et qui rendaient les peuples de cette province fort adroits dans les ouvrages souterrains. *Aggerem cuniculis substrahebant, eò scientius quod apud eos magnæ sunt ferrariæ.*

à Faleria, quoique le soleil fût à peine au milieu de sa carrière. Les habitans de ce lieu maritime, répandus dans la campagne, se délassaient de leurs travaux champêtres par des jeux solennels. Ils célébraient l'anniversaire d'Osiris. C'était le jour où l'on offre à ce dieu des sacrifices pour le prier d'être favorable à la naissance des fruits.

Nous allâmes à une ferme voisine, ornée d'un joli bois, où nous nous promenâmes, et d'un bel étang entouré de murailles. Les eaux en étaient si claires, qu'on y voyait jouer les poissons. Mais nous fûmes bientôt relancés par le fermier de ce lieu charmant, homme plus intraitable que le roi des Læstrigons. C'était un Juif hargneux, une espèce de bête féroce, incapable de commercer avec les hommes. L'eau, la mousse que nous agitions, de petites branches d'arbrisseaux que nous avions coupées pour ce badinage, lui arrachèrent de grands cris sur les dégâts énormes que nous faisions. Je vous assure que nous prîmes bien notre revanche, et qu'à notre tour nous l'accablâmes d'injures. La circoncision ne fut pas oubliée, ni l'infamie de sa nation, de ces peuples insensés que leur religion entretient dans la haine du

travail, et qui passent dans l'oisiveté le septième jour de la semaine, en mémoire du repos que prit leur dieu après avoir achevé son ouvrage. Les autres rêveries de ces imposteurs trouveraient à peine créance chez des enfans. Plût au ciel que la Judée n'eût jamais été soumise par les armes de Pompée, ni par celles de Titus! Depuis la ruine de ces peuples, leurs superstitions contagieuses se sont répandues plus loin qu'elles ne faisaient auparavant. Cette nation vaincue a été funeste à ses vainqueurs.

Il se leva tout-à-coup un grand vent de nord; nous tâchâmes de le vaincre à force de rames. Les astres de la nuit commençaient alors à disparaître, et le soleil s'approchait. Le jour nous découvrit le rivage de Populonia, d'où nous n'étions pas fort éloignés. Nous entrâmes dans le port, qui a été fait par la nature au milieu des terres. On n'y voit point de phare qui, s'élevant jusqu'aux nues, éclaire pendant la nuit les abîmes de la mer. Au lieu de ce secours, il y avait autrefois, dans l'endroit où la montagne s'avançant en pointe dans les flots, les contraint et les resserre, un château très-fort, bâti sur des roches escarpées, qui ser-

vait de défense à la côte et de signal aux navigateurs. Cette ancienne forteresse ne subsiste plus; le temps, qui consume tout, en a ruiné les murs. Il n'en paraît que des vestiges d'espace en espace. Ces hautes tours sont ensevelies sous un amas confus de décombres et de débris. Ne murmurons plus de la dissolution du corps humain. Consolons-nous de cette disgrace à la vue de tant d'édifices détruits, de tant de villes renversées.

Une nouvelle bien intéressante nous attendait à Populonia. La joie que j'en ressentis, fut sur le point de me ramener à Rome. Nous apprîmes, mon cher ami, que l'empereur venait de vous nommer à la préfecture de cette capitale du monde. Vos talens et vos vertus méritaient cette récompense. Que ne puis-je faire entrer dans mes vers votre véritable nom! Mais les maudites règles dont nous sommes esclaves, ne sauraient se concilier avec certains mots. Le surnom que vous portez, quoiqu'il ressemble au nom de Vénus, est incompatible avec la mesure dont je me sers. Je renouvellerai pour vous la fête qui fut célébrée pour moi en pareille occasion. Ma maison sera ornée des mêmes

festons de verdure. Mes vœux sont exaucés, la moitié de moi-même est au comble des honneurs. Oui, je me crois continué dans la dignité de préfet, puisque j'y vois un homme à qui je l'aurais volontiers cédée, quand on me fit la grace de m'en revêtir.

Le vent du nord souffla de nouveau. Pour le coup nous dépliâmes toutes nos voiles, et nous partîmes au lever de l'aurore. La Corse nous montrait de loin ses montagnes obscures, dont les sommets se perdent dans les nuages qui les environnent. C'est ainsi que la clarté de la lune s'évanouit quand le jour renaît, et que les extrémités de son croissant se dérobent peu à peu à l'œil fatigué qui les suit. Le court trajet qui sépare la Corse de l'Italie, a donné lieu sans doute à l'histoire fabuleuse du troupeau de bœufs, qui passa, dit-on, à la nage dans cette île, appelée auparavant Cyrnus, mais dont on changea le nom depuis que la femme nommée Corsa y eût abordé à la suite de ses bœufs fugitifs.

Nous aperçûmes, en continuant notre route, l'île de Capraria (1) qui est peuplée

(1) Aujourd'hui Capraïa : les Génois en sont seigneurs. (*Note de M. Le Franc.*)

vreté ! Quelle folie
pouvoir supporter le
d'en redouter les ma
donc en eux-mêmes c
dans leurs cachots té
ordre du destin, soit
tempérament noir et a
qu'Homère (1) attribu
de Bellerophon la retr
colique de ce prince,
de ses injures passées re
humain.

Nous entrâmes dans
de Vadi (2), dont les ea

(1) Homère ne s'explique
que Rutilius sur le caractère
de Bellero

et dont nous tînmes toujours le milieu. Le pilote, qui était à la proue, eut besoin de toute son attention. Il regardait continuellement à droite et à gauche, conduisant le gouvernail, et avertissant de la voix ceux qui étaient à la poupe, de la manœuvre qu'il fallait faire. Le chemin que doivent tenir les vaisseaux et les barques, pour éviter des bancs de sable cachés aux yeux des pilotes, est marqué par deux gros arbres qu'on a plantés à l'entrée du courant qu'il faut suivre, et auxquels sont attachées des branches de laurier remarquables de loin par leur hauteur et par un feuillage touffu, afin que l'amas d'écume et de mousse qui se forme autour des deux arbres, ne dérobe pas aux mariniers la vue de ces signaux.

Un de ces ouragans terribles qui brisent jusqu'aux arbres des forêts, nous obligea d'aborder bien vîte. A peine eûmes-nous le temps de gagner les maisons voisines pour nous mettre à l'abri de la pluie violente qui survint. Je me réfugiai dans une ferme d'Albinus, de cet ami si cher qui m'a succédé (1) dans la charge que j'ai ci-devant

(1) On croirait d'abord que Rutilius parle d'Albinus père, dont il a déjà fait mention. Cependant

remplie, ou plutôt par qui j'en continue encore les fonctions. Il a suppléé par son mérite à ce qui lui manque du côté des années. Au printemps de son âge, il a la maturité de la vieillesse. La conformité de nos mœurs nous lia d'abord par des égards mutuels, et nous unit ensuite par les nœuds de la plus étroite amitié. Il pouvait obtenir la dignité de préfet, quand elle me fut accordée; mais il trouva moins glorieux pour lui d'en être revêtu, que de la céder à son ami.

Nous eûmes le temps de considérer les salines qui sont dominées par cette ferme, car c'est ainsi qu'on appelle les marais salans. On détourne l'eau de la mer dans des canaux que l'on a creusés exprès dans les terres, et on la conduit par de petites rigoles dans des réservoirs formés en compartimens.

il n'a ici, ni ne peut avoir en vue que son fils, qui s'appelait sans doute Venerius Rufius Albinus Volusianus, et dont il a parlé deux fois sous le nom de Rufius, en désignant son surnom de Venerius.

Rufius, Albini gloria viva patris. V. 168.
Cognomen versu Veneris carissime Rufi, etc. V. 421.

Il est certain qu'il y a de l'embarras et de l'équivoque dans cette confusion de noms.

Mais dès que la canicule fait sentir ses ardeurs brûlantes, que les herbes pâlissent, et que la terre altérée se fend de toutes parts, alors on ferme les écluses, afin que le fond échauffé durcisse l'eau, devenue fixe et immobile. Les rayons du soleil pénètrent les parties propres à se coaguler. Il s'en forme bientôt une croûte dure et raboteuse. Telle paraît à peu près la surface glacée du Danube, quand on voit les pesans chariots des Germains rouler tranquillement sur son onde enchaînée par les hivers. Que les physiciens s'exercent sur ces opérations de la nature, et qu'ils nous apprennent comment la même cause peut produire des effets si opposés. Ici les rayons du soleil fondent la glace, là ces mêmes rayons glacent (1) les eaux.

Souvent le malheur est utile. Le retardement causé par la tempête qui m'avait tant chagriné, me devint bien agréable. J'eus la consolation d'embrasser Victorin, que j'ai toujours regardé comme un autre

(1) Dans la formation du sel marin, l'eau ne se gèle point; au contraire, l'ardeur du soleil la fait évaporer, et il ne reste sur la terre que les parties crasses et grossières qui composent le sel.

l'Océan environne, le
etles Bretons féroces, s
de ses vertus. Le temp
trature qu'il a exercée
tains, comme vicaire
a suffi pour lui gagn
rendre son souvenir à
nations de ces contrées.
mités du monde; ma
comme si les yeux de t
éclairé de près. C'est u
de rechercher les suffi
à qui l'on pourrait d
Nommé depuis peu à
du palais, il a préfé
campagne aux honneur
voyant ce cher compat

serein, nous annonçait un beau jour. Nous hissâmes nos antennes à la faveur du vent qui nous venait du rivage. Les flammes, soutenues par un souffle égal et tranquille, fendaient l'air sans s'agiter. Nos voiles, mollement enflées, ne fatiguaient point les cordages. Nous vîmes, en passant, l'île Gorgone (1), qui est au milieu de la mer, entre la côte du Pisan et celle de Corse. A la vue des écueils dont elle est entourée, je me rappelai le citoyen infortuné qui venait de s'y enterrer tout vivant. Ce jeune homme, de nos amis, distingué par sa naissance, par sa fortune et par une alliance brillante, entraîné sans doute par les furies, avait abandonné les dieux et les hommes, et s'était lui-même exilé dans cette honteuse retraite. Malheureux qui croit que sa divinité se paye des austérités ridicules et de la malpropreté des moines, et qui se punit plus cruellement que ne feraient les dieux qu'il a offensés ! Sa secte n'est-elle pas mille fois plus dangereuse que les poisons de Ciroé ?

(1) Elle appartenait autrefois aux Pisans, et a passé, comme ces peuples, sous la domination des Florentins.

Ceux-ci ne changeaient que les corps; ceux-là changent les esprits.

Nous abordâmes à Triturrita. C'est ainsi qu'on appelle une maison de campagne située sur une peninsule artificielle ; car à force de rochers et de pierres, on a reculé au loin les flots; et celui qui a bâti la maison, en a construit auparavant le sol. J'admirai le port voisin (1). Il est célèbre par le grand commerce et par les richesses des Pisans; mais il est plus remarquable par sa singularité. Nu, découvert, et sans moles avancés qui le défendent, les flots le battent de tous côtés. Il n'en est garanti que par une sorte d'herbe qui, dans ce lieu, croît en grande quantité au fond de la mer, et s'élève si haut, sans nuire aux bâtimens dont le poids la fait plier, qu'elle enchaîne, pour ainsi dire, les ondes agitées, et qu'elle rompt ces prodigieuses lames d'eau que la tempête et la pleine mer poussent avec fureur contre le rivage.

Il soufflait un vent d'orient très-favorable, et qui nous dédommageait des commencemens fâcheux de notre navigation. Mais

(1) On ne sait pas bien quel est ce port. Quelques géographes croient que c'est celui de Livourne.

site à Protade. Si
à des signes cer-
ctable, je dirais :
même. Cette idée
s au naturel que le
nt. Ses traits, sa phy-
, annoncent d'abord
ité. Si l'on soupçonne
anges qu'un Gaulois
iote, le témoignage de
rempli une des premières
sera pas au moins suspect.
paternels, il vit dans un
re, qu'il possède en Umbrie.
voir du même œil la bonne
fortune. Supérieur aux ri-
pauvreté, il vécut dans l'opu-
me qui la méprise ; il est pau-
ne qui ne croit pas l'être. Autre-
t champ suffisait à des dictateurs
onsuls. Une métairie de peu d'ar-
luisait des Cincinnatus. Pour moi,
autant le courage et le désintéresse-
e Protade, que la charrue de Serranus
cabane de Fabricius.
laissai donc nos vaisseaux dans un lieu
, et j'allai par terre à Pise. Le tribun

Je vis donc cette
venus des bords de l'
bâtie, et que l'Arne
de leurs eaux (1). Ces
le long de ses murs
pyramide, dont la poi
confluent. Le côté lib
est fort étroit. L'Ause
les flots de l'Arne,
jusqu'à la mer. Long
destinée eût conduit

(1) Il y a peu de villes a
ait plus changé que celle d
temps de Rutilius, passait
sépare aujourd'hui en deux
Tout le monde sait que cett
puissante avant la révoluti

Latium, l'antique Etrurie avait reçu dans son sein les habitans de Pise en Elide. Le nom de la ville dont je fais ici la description, est une preuve incontestable de son origine.

Là, s'offrit à mes yeux la statue de mon père, que les Pisans ont érigée dans leur place publique. Les inscriptions flatteuses qui l'accompagnent, m'arrachèrent des larmes de joie. Mon père avait gouverné la Toscane en qualité de consul. Il nous disait souvent que de toutes les charges qu'il avait remplies, c'était celle qui l'avait le plus flatté. Il la préférait à la questure, à l'administration des finances de l'empire, et, si je l'ose ajouter, à la préfecture même; tant il avait d'estime et d'amitié pour les Toscans. Ceux-ci le payaient bien de retour. Leur vénération et leur attachement pour lui sont consacrés par le monument éternel qu'ils ont érigé à sa gloire. Les vieillards parlent tous les jours à leurs enfans de son égalité, de sa justice, de sa douceur. Ils voient avec plaisir que je marche sur ses pas dans la carrière des honneurs; ils respectent en moi ses vertus et mes dignités. J'ai trouvé dans toute la voie Flaminia les mêmes sentimens de la

que des magistrats c
Tel est aujourd'hui D
du fameux Lucilius,
gloire dans le plus illu
Les satires de cet écri
sont pas moins enjoué
le cèdent point à cell
Juvénal. Malgré l'effr
son utile censure a co
confusion ceux qui
décriant le vice, il ap
Jadis administrateur d
quel courage ne repou
qui assiégeaient nuit
ces harpies cruelles q
blement l'univers, q

qu'elles touchent, qui tromperaient la vigilance d'Argus et les regards perçans de Lincée! Gardiens aussi infidèles qu'exacteurs inhumains, ils volent le prince après avoir pillé les sujets. Mais ces enfans de Briarée n'ont pu résister à Lucilius, et leurs cent mains n'ont jamais vaincu la sienne.

De retour de Pise à Triturrita, je me disposais à partir, à la faveur d'un vent de midi, et par un jour fort serein, quand tout-à-coup le ciel se couvrit de nuages épais, d'où sortaient de fréquens éclairs. Nous suspendîmes notre départ. Qui serait assez fou pour s'embarquer au commencement d'une tempête? Nous employâmes ce temps à chasser. Notre hôte nous fournit pour cela tout l'attirail nécessaire et d'excellens chiens. Après plusieurs ruses, ils jetèrent dans nos toiles un sanglier terrible, que Méléagre n'eût osé attaquer, et qui se serait échappé des bras d'Hercule. Cette prise fut célébrée par le bruit des fanfares. Les coteaux voisins en retentirent, et nos gens portèrent à la maison cet effroyable animal, que les chansons et la joie leur firent trouver moins lourd.

Le vent qui nous avait amené la pluie,

pluvieuse. Il est voisi
d'Orion, et l'on dirait
lant de l'été.

La mer obscurcie p
lonnait avec ses ond
tourbillons jusqu'au
comme nous voyons
dans les campagnes,
soit que les flots s'éloi
nent pour inonder d'a
soient attirés par les
tiennent la matière et

(1) Cicéron s'exprime ai
des dieux : *Probabile est*
in sideribus esse, quæ et æt
colant, et marinis terrenisq
vallo extenuantis alantur. I

LIVRE SECOND.

Cet ouvrage n'est pas si étendu que je n'eusse pu le continuer sans l'interrompre; mais j'ai craint d'ennuyer mes lecteurs. Un repas trop long fatigue. On boit plus agréablement à petits coups; et les cippes milliaires, en marquant les intervalles et les distances, abrègent le chemin et délassent le voyageur. Je divise donc en deux parties un écrit qui ne méritait pas tant de précaution.

Enfin la mer n'étant plus assiégée par les tempêtes, nous sortîmes du port de Pise. L'onde tranquille réfléchissait les rayons tremblans du soleil, et s'ouvrait avec un léger murmure sous le tranchant de l'éperon. Nous commençâmes alors à voir le mont Apennin, dont la tête se perd dans les nues, et qui enchaîne à ses pieds l'impétuosité des flots.

Si l'on pouvait découvrir des yeux toute l'Italie, cette maîtresse du monde, ou si l'on voulait en représenter exactement la figure, il se trouverait qu'elle ressemble à une feuille de chêne (1) beaucoup plus longue

(1) Cette comparaison que Pline a employée le

que large. Sa longueur, depuis le pays des Liguriens jusqu'au détroit de Sicile, est de quatre cents lieues (1). Ses deux côtés sont bordés des mers Adriatique et Tyrrhène, qui pénètrent souvent dans ses campagnes par la sinuosité de ses rivages. Dans l'endroit où elle est le plus resserrée, sa largeur n'est que de cinquante-deux lieues (2).

L'Apennin s'étend obliquement entre les deux mers bornées par le levant et par le couchant. Un de ses sommets, tourné vers

premier, n'a point été adoptée par les géographes modernes. Ils comparent l'Italie à une botte.

(1) Rutilius dit un million de pas, et il se trouve d'accord avec Strabon. Pline, dont le calcul a paru très-exact à M. de l'Isle, donne à l'Italie vingt mille pas de plus. La différence n'est pas grande. Il ne s'agit donc que d'évaluer les milles italiques par les mesures gauloises et françaises, qui sont les mêmes quant au nom, puisque le mot de lieue vient de *leuca, leuga* ou *lega*. Ce dernier s'est conservé dans le languedocien et dans les autres patois de nos pays méridionaux, où *legue* signifie lieue. L'ancienne lieue gauloise était de quinze cents pas : la lieue commune de France est de deux mille cinq cents. Ainsi un million de pas produisent sept cent cinquante lieues gauloises, et quatre cents lieues communes de France.

(2) En suivant la même réduction des milles italiques aux lieues communes de France.

l'aurore, commande la Dalmatie (1), et l'autre domine vers l'occident sur la mer de Toscane. Si nous avouons qu'on a observé quelque ordre dans la construction du monde, et que ce vaste édifice est l'ouvrage d'une divinité sage et prudente, nous devons croire qu'elle a voulu que l'Apennin servît de garde à l'Italie, et que cette montagne fût en quelque sorte impraticable. La nature a craint de paraître imparfaite, et qu'on ne lui reprochât que les Alpes n'étaient pas une barrière suffisante contre les nations du nord. C'est ainsi que dans le corps humain elle environne de plusieurs membres les parties essentielles, et ne se contente pas d'une seule enveloppe pour assurer leur conservation. La capitale du monde méritait qu'on lui préparât d'avance de si redoutables boulevards, et Rome, avant sa fondation, occupait déjà les dieux.

Tout cela rend mille fois plus coupable ce malheureux Stilicon, qui a trahi la gloire et la majesté de l'empire. Lâche, qui, s'efforçant de survivre au peuple romain, a porté partout le trouble et la confusion.

(1) C'est la partie du golfe adriatique voisine de la Dalmatie.

l'effrayaient, et sa
était déjà captive.
contre elle les arm
les ouvrages précie
testons la mémoire
le tison (1) d'où dé
Les oiseaux même
que Sylla commit
Stilicon, plus coup
scélérats, a voulu
la durée glorieuse
Furies vengeresses,
Néron ! employez
menter une ombre p
frappé qu'une mort
mains sacrilèges sur
ôté la vie qu'à sa pr

Mais je m'emporte. Reprenons mon voyage interrompu. Nous arrivâmes dans cette ville à qui la sœur du soleil a donné son nom (1). Ses murs éblouissans par leur blancheur, sont bâtis de pierres polies et brillantes qui surpassent l'éclat des lys. On trouve dans cette contrée plusieurs carrières d'un marbre (2) précieux et plus blanc que la neige.....

Le reste est perdu.

(1) Luna, ville et port d'Etrurie. Il ne reste de cette ville que des ruines, qu'on appelle encore *Luna distrutta;* mais elle a laissé son nom à la Lunegiane, petit pays de l'état de Toscane.

(2) On l'appelle aujourd'hui marbre de Carare, du nom de *Carara,* petite ville de la Lunegiane.

RAPPORTS DE L'ÉNÉIDE

AVEC L'ILIADE ET L'ODYSSÉE.

PAR M. MONTIGNOT. (1)

AFIN de mieux sentir les rapports de l'Enéide avec les deux poëmes d'Homère, de mieux connaître l'uniformité des desseins et la contexture des parties, il est nécessaire de rappeler le plan de l'Iliade et de l'Odyssée. Ces deux premiers ne se ressemblent que par la simplicité.

Une querelle, qui s'élève dans l'armée des Grecs, et ses suites funestes, composent l'action de toute l'Iliade. Tandis que les Grecs assiégeaient la ville de Troye, sous le commandement d'Agamemnon, chef de l'armée, ce prince, abusant de son autorité, enlève à Achille Briséis, et fait au plus brave de ses généraux un affront en présence de l'armée. La colère, mais une colère impétueuse, s'empare du cœur d'Achille insulté; déjà il

(1) Extr. de l'Acad. de Nancy, t. 3.

voulait laver cet outrage dans le sang d'Agamemnon; Minerve l'en détourne, mais elle n'étouffe point son ressentiment; il le montre et se venge en se retirant dans sa tente, sans vouloir prendre aucune part au succès de l'armée. On s'aperçoit bientôt de sa retraite; les Troyens reprennent courage: ils repoussent les Grecs jusques dans leurs retranchemens. C'est-là le commencement de l'action.

Jupiter, sollicité par Thétis, mère d'Achille, inspire aux Troyens une ardeur nouvelle; l'effroi se répand dans l'armée ennemie. Achille ne paraissait plus; Hector, le brave Hector enfonce les phalanges, dissipe les escadrons, tue ce qui se présente à lui. A la vue d'un péril si éminent, Agamemnon se repent de sa fierté: il envoye des ambassadeurs à Achille; il le fait conjurer de se laisser toucher; il ajoute aux promesses les plus flatteuses ce que l'éloquence a de plus touchant pour fléchir un cœur ulcéré; mais l'ardent Achille est inflexible; il pousse la vengeance et le ressentiment jusqu'à devenir insensible aux larmes des ambassadeurs; il est sourd aux prières de l'armée. C'est le milieu de l'action.

Cependant Hector avait mis le feu à la

prend les arme
aux vœux des
une passion no
geance de la m
prodiges de val
Simoïs du sang
presque forcée,
qu'il cherche pa
un combat opini
celui qui était re
C'est la fin de l'ac
contenu dans ces

« Muses, chan
» de Pelée, cet
» causa tant de l
» cipita dans le s
» les ames de tan

» fatal où la discorde s'empara du cœur du
» fils d'Atrée, le chef de l'armée des Grecs,
» et du divin Achille. »

Le sujet du second poëme d'Homère est aussi simple, mais il est dans un genre tout différent du premier. Que présente-t-il? Les malheurs d'un prince devenu célèbre dans la guerre contre Troye, les périls qu'il a courus sur mer, les obstacles presque invincibles qu'une divinité avait mis à son retour en sa patrie, et la prudence qu'Ulysse employa pour les surmonter. Ce plan est exécuté par des récits, et il fournit peu d'action. Aussi Longin n'y sentait pas tant de feu que dans l'Iliade : il convient que l'Odyssée se ressent un peu de la vieillesse du poète ; cependant, dit-il, (1) c'est toujours la vieillesse d'Homère, semblable au soleil fatigué de sa course et prêt à se plonger dans l'Océan à la fin d'un beau jour. Son disque paraît à la vérité plus grand, mais il n'a plus le même éclat ni la même chaleur : il se laisse envisager.

L'unité d'action est observée aussi exactement dans l'Odyssée que dans l'Iliade. Calypso reçoit un ordre de Jupiter, qui lui

(1) Longinus de sublimitate.

commande de laisser partir Ulysse, que les tempêtes et mille autres infortunes éloignaient d'Ithaque sa patrie depuis plusieurs années. Voilà l'ouverture du poëme. Ulysse faisait voile, et Neptune l'aperçoit comme il approchait d'Ithaque; il commande aux vents, et d'un coup de trident, qui fait frémir les enfers, il ébranle les eaux, il élève les vagues jusqu'aux nues, et jette ce prince sur la côté des Phéaciens. La protection de Minerve le dérobe à ce danger; il est reçu par Antinoüs, à qui il fait un récit touchant de ses infortunes. Voilà le milieu de l'action. Enfin il arrive à Ithaque, il se fait reconnaître de Télémaque et de Pénélope, et, par une prudence consommée par sa valeur, et sur-tout par la protection de Minerve, il chasse de sa maison les amans de Pénélope, il les fait presque tomber sous ses coups. Voilà le dénouement de l'Odyssée. Dès les premiers vers, Homère trace en grand les mœurs de son héros :

« Muses, chantez ce héros adroit et pru-
» dent qui erra en divers pays, qui parcou-
» rut des nations éloignées pour s'instruire
» de leurs mœurs. Il souffrit des peines in-
» finies sur mer, occupé sans cesse à sauver

» sa vie et à procurer un retour heureux à
» ses compagnons ; mais les insensés ! ils
» rendirent ses soins inutiles. »

Voyons à présent de quelle manière Virgile a profité des poëmes grecs ; voyons sortir, pour ainsi parler, l'Enéide entière de l'un et de l'autre. Les six premiers livres sont une imitation si sensible de l'Odyssée, qu'on ne saurait s'y méprendre. Ulysse et Enée rencontrent sur mer les mêmes dangers : ce sont des tempêtes, des naufrages, des Cyclopes, Caribde et Sylla. Le premier en entretient un prince qui l'avait reçu chez lui ; l'autre charme, par les douceurs de sa narration, une princesse qui ne se lasse point d'un récit qui dure une nuit entière. Les six derniers livres de l'Enéide n'ont pas moins de rapport à l'Iliade, et la guerre qu'Enée fait contre Turnus est d'après celle des Grecs contre les Troyens. Les différens mouvemens des armées, les attaques, les sorties, les stratagêmes, et sur-tout les combats singuliers et la part que les dieux prennent au succès des batailles : ce sont là quelques-uns des points de ressemblance que je ne fais qu'indiquer, et que je développerai tout-à-l'heure. Les mœurs des héros ne sont pas

les mêmes, sans être pourtant trop différentes. Enée est brave comme Achille, mais il n'est point colère ; il est heureux comme Ulysse, mais il doit ses succès à sa piété et à la protection de Vénus sa mère ; au lieu que c'est une prudence portée jusqu'à la dissimulation qui tire Ulysse de tous les dangers ; en un mot, Virgile imite, mais c'est en maître, c'est en prenant l'essor, et en donnant à son poëme un je ne sais quoi qu'il ne doit point à Homère, et qu'on saisit en y faisant attention.

Après avoir réfléchi sur l'Iliade et sur l'Odyssée, vous n'y remarquerez aucuns vestiges qui vous conduisent à savoir en quel siècle ni même en quel pays ces poëmes ont été faits ; on n'y voit point d'application à faire à des actions remarquables ; et si Achille et Ulysse se sont acquis une gloire immortelle, c'est sans conséquence pour les contemporains d'Homère, qui a négligé cet avantage, parce qu'il se sentait assez de feu et de génie pour se soutenir par le sublime qu'il répand dans ses ouvrages. En effet, quelles recherches et quelle abondance d'expressions ! Quelle grandeur d'ame dans ses héros ! quelles attitudes ! quel feu dans les

batailles ! quel courage ! Vous diriez que ce sont des dieux qui se livrent des combats. Quelle naïveté et quelle douceur dans ses récits ! il se rend maître de l'imagination de ses lecteurs ; il leur élève l'esprit ; il les transporte, par la rapidité de sa narration, sur les rivages du Xante et du Simoïs.

Le génie de Virgile ne le portait pas peut-être à ce sublime et à cette force de sentimens et d'expressions qui fait la beauté de l'Iliade : la langue qu'il parlait n'en était pas également susceptible, et il s'en fallait bien qu'elle lui fournit l'abondance nécessaire pour nourrir et pour retenir cette chaleur de la poésie grecque ; mais il y a suppléé par la correction du dessein, et en achevant davantage le caractère de ses héros, il a remplacé cette force par où il ne pouvait atteindre Homère, et sur-tout il a compensé cette inégalité par un vif sentiment d'humanité et d'intérêt, qu'il a su donner à la personne d'Enée ; car il prépare de loin l'esprit de ses lecteurs, il les conduit insensiblement où il veut ; il les rend attentifs. Il attendrit, sans jamais perdre de vue l'idée qui l'occupait plus fortement en formant son poëme : c'est la gloire de sa nation et parti-

culièrement celle d'Auguste qui doit éclater sous la fiction de sa fable. Quelle est-elle ?

Enée fait naufrage sur les côtes d'Afrique. Il est reçu avec bonté par Didon, reine de Carthage. Il l'entretient, dans un repas, de ses aventures, de ses voyages et des dangers qu'il a courus : c'est le commencement de l'action. Jupiter lui ordonne de rompre avec cette princesse, dont la passion pouvait avoir des suites funestes pour lui et pour son fils. Il s'en sépare, et il s'embarque pour aller jeter en Italie les premiers fondemens d'un état : c'est le milieu de l'action. Mais cette monarchie qui devait étendre son pouvoir jusques aux extrémités du monde, est une entreprise qui coûtera bien du sang et des larmes. Une divinité ennemie veut l'étouffer dans le berceau, et Junon suscite une guerre sanglante qui se termine à l'avantage d'Enée, en exécution des destins et des volontés de Jupiter : c'est la fin de l'action. Les dix premiers vers annoncent tout ce plan et caractérisent déjà les mœurs du héros :

« Je chante des combats, et ce héros
» qui, s'étant sauvé des ruines de Troye par
» l'ordre des destins, aborda le premier au
» rivage de Lavinium. Il fut dans ses voyages

» sur terre et sur mer le jouet de la persé-
» cution des dieux et de l'immortel ressen-
» timent de l'implacable Junon. Il souffrit
» aussi beaucoup des fureurs de la guerre,
» lorsqu'il jetait les fondemens d'un Etat,
» qu'il transportait ses dieux dans le Latium,
» d'où sont sortis les Latins, les rois d'Albe
» et la grandeur de l'Empire romain. Ra-
» conte, muse, quelle divinité il avait irri-
» tée; d'où pouvait venir l'animosité de la
» reine des dieux, qui fit courir tant de
» périls à un prince si recommandable par
» sa piété, qui lui fait dévorer tant de peines.
» Eh! tant de fiel entre-t-il dans l'ame des
» dieux! »

Voilà le plan général du poëme, tracé d'après les poëmes grecs : imaginons à présent que Virgile travaille son Enéide de nouveau et à l'aide de cette fiction; examinons attentivement l'usage qu'il fera de l'Iliade et de l'Odyssée. Avec quelle délicatesse il va employer presque les mêmes situations, en leur communiquant un coloris nouveau qui vient de son pinceau! Prêtons-nous donc un moment à cette supposition; c'est le poète latin qui va nous entretenir, en se rendant raison à lui-même de son ouvrage.

Le héros de mon poëme est un prince troyen, le fondateur d'un nouvel état, qui fera un jour la loi à l'univers; et cet état, c'est l'Empire romain. Et pour assurer à ma nation cette suprême autorité, il faut remonter jusqu'aux dieux, jusqu'à Jupiter, jusqu'aux destins même, à qui je rapporterai l'établissement de cette monarchie. Ce prince fondateur sera donc honoré de la protection de Jupiter, et je le ferai descendre d'une déesse : il sera pieux, caractère qui n'a rien de faible ni rien d'incompatible avec la valeur et l'héroïsme, il devient même nécessaire dans mon poëme. Les grands obstacles que je ferai naître aux desseins d'Enée, rendront la protection des dieux plus sensible, et sur-tout si quelque divinité les suscite. Or Homère me fournit cette fable, car Enée est de la même maison que Pâris, à qui la mère des dieux portait une haine implacable; c'est un affront qu'elle a reçu de lui; c'est sa beauté méprisée qui fera poursuivre sa vengeance dans la personne d'Enée. La colère de Junon sera donc la cause des malheurs qui retarderont le dénouement de l'action, et qui donneront au poëme une juste étendue. J'imaginerai des voyages qui donneront

l'occasion à Junon d'exercer toute sa fureur. Neptune avait dissipé la flotte d'Ulysse, il l'avait jeté sur la côte de Calypso. Je feindrai pareillement qu'Enée fait naufrage, et qu'une tempête affreuse disperse ses vaisseaux. Le tableau d'Ulysse, en frappant Homère, fait entendre les cris des mâts qui se brisent et les sifflemens des vents qui déchirent les voiles. L'image de la mort est peinte sur le visage d'Ulysse (1) ; il semble qu'on voit les vagues se lancer jusqu'aux nues avec son radeau pour le précipiter ensuite jusqu'au fond de la mer. J'intéresse aussi les Romains, en choisissant la côte de Carthage, la rivale de Rome, où je fais échouer Enée ; la circonstance des guerres puniques excite la curiosité du lecteur, à qui je mets sous les yeux la rencontre de deux personnes célèbres qui ont fondé deux états jaloux et ennemis, et c'est par où je prépare l'épisode le plus touchant de mon poëme : c'est la passion de Didon pour Enée.

Ce nouvel hôte, à qui la reine avait fait un accueil plein d'humanité, est introduit dans un temple. Il y voit sur des tableaux les

(1) Enéide, liv. I. Odyssée, liv. V.

principaux événemens du siège de Troye (1), spectacle auquel il ne peut refuser des larmes, parce qu'il est lui-même le sujet de quelques-uns de ces tableaux, et qu'il voit que son nom a passé les mers : ses soupirs, qu'il laisse échapper, sont une occasion pour la reine de lui demander qui il est, et à l'engager à suivre l'histoire de sa vie. C'est là ce qui amène les récits du siège de Troye, de cette nuit fatale où l'ennemi s'empara d'Ilium et le réduisit en cendres; du massacre de la famille de Priam, de sa fuite précipitée, de ses voyages, des oracles de Jupiter, qui lui promet qu'il élèvera les murs d'un autre Ilium. (2)

Mes lecteurs s'apercevront que l'Odyssée m'a fourni le germe de ces idées et de la disposition de mon poëme, où je rends l'action plus vive et moins longue, en faisant paraître Enée à Carthage dès l'ouverture du premier chant, au lieu de l'amener d'abord des rivages d'Ilium. Ulysse a déja été le jouet des vents et de la colère de Neptune. Il était près d'arriver à Ithaque, quand Homère le met sur la scène. Nausicaa lui fait donner des habits et lui fait prendre quelque nour-

(1) Enéide, liv. I.

(2) Enéide, liv. II.

riture pour recouvrer des forces épuisées par les efforts qu'il avait faits sur son radeau. Elle lui enseigne la maison de son père (1). Ulysse paraît devant Antinoüs, qui lui rend les devoirs de l'hospitalité. Un musicien chante les principaux événemens du siège de Troye dans le repas qui lui était préparé, et Ulysse entend son nom mêlé avec celui des Hector et des Achille. Il s'attendrit. On s'aperçoit des larmes qu'il répand; on lui demande le sujet de ses inquiétudes; et c'est là où commence un récit qui paraîtrait trop long, si Homère n'avait pas le secret de charmer par la douceur de sa narration. Ulysse n'oublie pas ce qu'il a eu à souffrir de la barbarie des Lestrigons, de la cruauté de Poliphème, des enchantemens de Circé et de la colère de Neptune, épisodes qui trouvent place dans mon Enéide.

La voix séduisante des sirènes et le doux poison que Circé fait prendre aux compagnons d'Ulysse, sont un tableau des suites funestes de l'amour; elles apprennent à éviter les piéges qui sont tendus à la vertu par les malheurs que cette passion traîne après elle : il manque, ce semble, bien des traits

(1) Odyssée, liv. XIV. Enéide, liv. I.

n'aura point la
secrets des mâ
dont elle avai
ordres du gran
à Enée, qui ro
n'approuvaient
vera toutes les
est capable d'in
en un moment
cher et qui de
Que cette princ
ses sujets le feu
républiques, R
soit à ses impré
guerres puniques
sa vengeance au
là un doux souve
rappeler leurs vi

Je ferai donner à Enée des jeux sur le tombeau d'Anchise (1), pour dissiper les idées noires que la triste fin de Didon a faite sur les esprits. La lutte, le pugilat, la course à pied, sont d'Homère : je n'enchéris que par une disposition plus heureuse; car c'est attendre un peu tard de donner des délassemens sur le tombeau de Patrocle, à la fin d'un poëme de vingt mille vers.

La descente aux enfers est un épisode de trop.

Dans l'Odyssée, c'est Ulysse qui va consulter Térésias sur son retour à Ithaque (2). Il voit les mânes de la plupart des héros qui avaient fait la guerre avec lui; il s'entretient avec Achille et avec Agamemnon; il rencontre un des généraux de l'armée avec qui il avait disputé les armes d'Achille, et à qui l'emportement avait arraché la vie. Ajax n'oublie point son ressentiment; il ne daigne pas répondre à Ulysse. J'introduirai aussi Enée dans ces sombres demeures, en donnant à ce spectacle un appareil tout nouveau. J'y ferai tout vivre; le prince troyen reconnaîtra l'infortunée Didon sur le bord du Styx. Si le

(1) Enéide, liv. V. Iliade, liv. XXII.
(2) Odyssée, liv. XI. Enéide, liv. VI.

silence d'Ajax, modèle de celui d'une reine méprisée, et qui emporte son ressentiment dans le tombeau, qui le conserve après sa mort, est plus naturel et plus parlant que tous les reproches que j'aurais pu mettre dans la bouche de Didon, du moins rien n'intéresse davantage mes lecteurs et sur-tout mes compatriotes que l'entrevue d'Anchise et d'Enée. Ce père respectable va développer à son fils les principes les plus sublimes de la philosophie pytagoricienne; il lui présentera une postérité nombreuse, une suite de grands hommes, des rois, des conquérans, d'illustres sénateurs, des capitaines célèbres qui élèveront au plus haut point de gloire l'empire qu'il va fonder. Enée verra le jeune Marcellus, qui doit être moissonné au printemps de ses jours. Ce dernier tableau est pour Auguste : il faut qu'il lui arrache des larmes, et qu'il intéresse toute sa cour.

Les combats de l'Iliade sont les modèles de ceux d'Enée, arrivé sur les rivages de Lavinium. Cette seconde partie de mon poëme doit se passer presque en action : les dieux y doivent intéresser et prendre part aux succès des deux nations ennemies que je vais faire paraître sur la scène. Junon va

préparer à Enée une guerre que la discorde soufflera dans tous les cœurs, et Vénus sa mère lui ménage des victoires. Turnus forcera les retranchemens d'Enée, comme Hector enfonce le camp des Grecs (1). Nisus et Euryale pénétreront dans les camps des Rutules, comme Ulysse et Diomède dans celui des Troyens. La mort de ces deux tendres amis qui ne veulent point se survivre et que l'amitié rend illustres, sera substituée avec avantage à la ruse d'Ulysse et au courage de Diomède. Le tableau d'Homère saisit l'imagination, et je destine le mien à toucher et à attendrir.

Le dénombrement des vaisseaux d'Homère (2), si heureusement placé après le récit de la querelle des deux chefs de l'armée des Grecs, servira encore de modèle à la description que je ferai des nations qui prirent les armes pour Enée et pour Turnus. Je m'étendrai sur la noble simplicité des mœurs d'Evandre et de sa cour, sur la pauvreté respectable des premiers pères du sénat, sur les anciennes cérémonies du Latium, sur la religion des premiers Latins;

(1) Enéide, liv. IV. Iliade, liv. X.
(2) Iliade, liv. II. Enéide, liv. VII.

fait donner des
tection de Thé
cain pour son f
dustrie en perfe
tout le bouclier
Il est enrichi de
c'est un ciel ét
assiége ; là, c'es
vendanges, des
laboure. Avant
combat, je lui fa
armure complète
en qualité d'épous
de recommencer
qu'elle aime tenc
les gravures d'Hc
par Vulcain sur l
de l'Empire roma

ce ne sont plus des peintures champêtres ni de simples fictions, mais c'est la naissance de Romulus, l'enlèvement des Sabines, l'intrépidité de Coclès, la bravoure de Manlius, le supplice de Catilina tourmenté par les furies; la mer écumeuse et bouleversée par deux flottes ennemies, l'une où règne le trouble et la mort, l'autre fière de la victoire qu'Auguste remporte sur Antoine, qui fuit avec la rapidité d'un épervier.

Voilà quelques-uns des raisonnemens que j'ose prêter à Virgile; il y aurait de la présomption à penser que ses réflexions n'étaient ni plus étudiées, ni plus fines, ni plus combinées, puisqu'il n'appartient qu'à Virgile de rendre raison de sa composition et d'exposer ses vues. Cependant il est difficile de ne pas reconnaître qu'il a pu faire au moins les remarques que je suppose qu'il a faites : la grande conformité de l'Enéide avec l'Iliade et l'Odyssée, ne semble laisser aucun doute. Je n'ai examiné que quelques endroits choisis de ces poëmes, et il s'en faut beaucoup que le parallèle soit exact et complet: il serait impossible de le renfermer dans les bornes d'un discours.

Je finis par une réflexion sur l'avantage

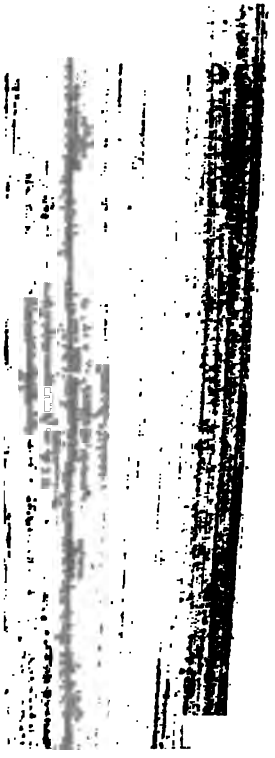

cette ame et c
parler et agir.
des Grecs ; il
succès des arm

Le courage
malheurs, ne
miration, que
les surmonter l
tra dans la fon
monde, toute
prudence d'Ul

Fin du prem

TABLE

DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Origines de quelques Mots de la langue française, et observations et supplémens aux Origines de cette langue ; par Léon Frisch. *Trad.* page 1

Suite de l'Origine de quelques Mots de la langue française, par le même. Trad. 8

Sur la convenance de la langue celtique, et en particulier de la teutonique avec celles de l'Orient, pour prouver que la langue teutonique est contenue dans les langues orientales, et qu'elle en descend; par Susmilch. 17

Comment les Sciences influent sur la poésie, par Mérian. *Premiers poètes.* 27—33

Tableau de la Poésie romaine, par le même. 113

Sur Rutilius,
traduit par M
Rapports de
l'Odyssée, p

Fin de la Tabl